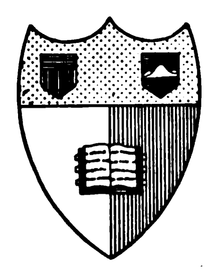
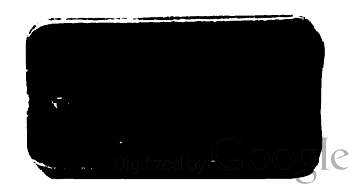








The date shows when this volume was taken.

To renew this book copy the call No. and give to the librarian.

HOME USE RULES

All books subject to recall

All borrowers must register in the library to borrow books for home use.

All books must be returned at end of college year for inspection and repairs.

Limited books must be returned within the four week limit and not renewed.

Students must return all books before leaving town. Officers should arrange for the return of books wanted during their absence from town.

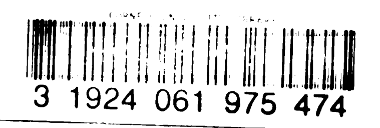
Volumes of periodicals and of pamphlets are held in the library as much as possible. For special purposes they are given out for a limited time.

Borrowers should not use their library privileges for the benefit of other persons.

Books of special value and gift books, when the giver wishes it, are not allowed to circulate.

Readers are asked to report all cases of books marked or mutilated.

Do not deface books by marks and writing.



ANNALES

DE L'EST

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

ANNALES

DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy

DIX-SEPTIÈME ANNÉE — 1903

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e) | NANCY

5, RUE DES BEAUX-ARTS | 18, RUE DES GLACIS

1903



LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1])

État de la Grèce en 1826. — Fabvier et l'assemblée d'Épidaure. — Les réguliers à Méthana, — Combats de Chaïdari. — Démêlés de Fabvier et de Karaïskakis. — Fabvier à l'Acropole. — Efforts pour la délivrance de cette place. — Reddition de l'Acropole. — Traité de Londres — (avril 1826-juillet 1827).

Quelque cruel que fût pour les Grecs l'échec de Fabvier et de sa troupe dans l'île d'Eubée, il dut leur sembler peu de chose auprès de la catastrophe par laquelle se termina peu après (22 avril 1826) le long et mémorable siège de Missolonghi. On sait qu'après une année d'une résistance qui avait fait l'admiration de l'Europe, les défenseurs de cette place, réduits aux dernières extrémités et n'ayant plus l'espoir d'être secourus, résolurent de tenter à tout prix une trouée à travers la masse des assiégeants ; qu'un grand nombre d'entre eux périrent dans ce suprême effort ; que treize ou quatorze cents à peine réussirent à passer ; enfin que plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui n'avaient pu sortir de la ville ou qui y

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893, de janvier 1898, de janvier 1900 et d'octobre 1902.



avaient été refoulés furent égorgés par les vainqueurs ou réduits en esclavage et transportés en Égypte pour y être vendus. Après un tel malheur beaucoup de bons esprits crurent d'abord la cause hellénique absolument perdue. Il est en tout cas certain qu'elle n'avait jamais été plus compromise, plus menacée d'un irrémédiable écrasement, qu'au lendemain de ce malheur. La chute de Missolonghi rendait les Ottomans maîtres de toute la Grèce occidentale. Dès lors Ibrahim pouvait librement se retourner contre la Morée et consacrer la totalité de ses forces à compléter la conquête de cette presqu'île. De son côté le séraskier Reschid pacha allait avec les siennes se diriger sans obstacle à travers la Grèce orientale vers l'Attique. Une fois qu'Athènes aurait succombé, il irait sans doute se réunir aux Égyptiens à travers l'isthme de Corinthe. Que resterait-il alors de la Grèce? Les îles. Combien de temps pourraient elles tenir contre les deux flottes de Constantinople et d'Alexandrie? Le pauvre gouvernement de Nauplie était plus que jamais impuissant et misérable. Ses caisses étaient presque absolument vides[1]. Il n'avait guère à son service sur terre que des bandes de Klephtes ou d'Armatoles qui souvent pillaient le pays beaucoup plus qu'elles ne le défendaient, sur mer que des pirates qui détroussaient les neutres et provoquaient fréquemment les menaces de répression des grandes puissances. L'armée régulière, sur laquelle il avait quelque temps fondé tant d'espérances, était réduite, par le feu de l'ennemi, les maladies et la désertion, qui y faisait maintenant de grands ravages, à deux mille hommes environ formant trois groupes isolés, le premier à Tinos, le second à Athènes, le troisième à Nauplie. L'indiscipline et la démoralisation y étaient telle, qu'à Tinos le commandant du premier bataillon, Stephano, était assassiné par ses soldats ; à Athènes les tacticos commençaient à se laisser gagner aux suggestions et séductions de Gouras ; à Nauplie, Rhodios, profitant de l'éloignement et des revers de Fabvier,

1. Les revenus publics, qui avaient été en 1825 de 5 millions et demi de piastres, ne furent en 1826, que d'un million et demi de piastres (1,200,000 francs).

venait de se faire nommer chef provisoire du corps et cherchait à se créer un parti parmi les officiers.

C'est au milieu de tous ces malheurs que la nouvelle assemblée nationale, depuis longtemps convoquée, s'était réunie à Épidaure[1] le 18 avril et avait, en une courte session de dix jours, adopté les mesures de salut public que les circonstances rendaient nécessaires. La plus grave, celle qui dénotait le mieux la consternation et le découragement des Grecs, fut l'acceptation formelle de la médiation anglaise, dans les termes modestes où Canning l'avait fait offrir quelques mois auparavant par l'ambassadeur Stratford-Canning à Mavrocordato[2], la Grèce consentant maintenant à demeurer vassale de la Porte, à condition d'être évacuée par ses anciens maîtres et d'avoir désormais un gouvernement autonome. Avait-elle quelque chance de faire triompher cet humble programme? Cela paraissait bien douteux à ce moment. En tout cas, il semblait que la constitution d'un pouvoir très fort et très respecté fût la condition *sine qua non* d'un pareil succès. Mais quand le corps exécutif présidé par Condouriotis et que ses malheurs avaient entièrement discrédité eut été renversé, loin de resserrer les liens de l'autorité centrale, l'Assemblée les relâcha au contraire de la façon la plus imprudente en chargeant du gouvernement un comité non plus de cinq, mais de onze membres, fort peu d'accord, et que leur président, Zaïmis, n'était pas capable de dominer. En outre, si elle consentit à s'ajourner pour quelques mois, elle tint à se faire représenter pendant son absence par une commission de treize députés, qui devait la convoquer avant la fin de l'année et, en attendant, assister et contrôler le pouvoir exécutif, c'est-à-dire (vu l'état des partis et les habitudes prises) aggraver encore la faiblesse des nouveaux

1. Ou plutôt à Piada (Πιάδα), village de l'Argolide situé près des ruines de cette ancienne ville.

2. Ce diplomate, envoyé à Constantinople pour y représenter l'Angleterre, s'était arrêté quelque temps à Hydra et avait eu au sujet de la médiation un important entretien avec Mavrocordato, qui en avait rendu compte à Fabvier dans une longue lettre du 18 janvier 1826. (*Papiers de Fabvier*.)



gouvernants. On n'a pas de peine à comprendre l'impuissance à laquelle ces derniers se trouvèrent réduits, comme leurs devanciers, dès les premiers jours de leur administration. Ils trouvèrent tout d'abord à Nauplie 60 piastres[1] dans les caisses de l'État. Et bientôt, menacés dans cette ville par les troupes irrégulières qui y affluaient, notamment par les bandes souliotes et rouméliotes venues de Missolonghi et établies dans des forts d'où elles dominaient la place, ils durent, pour leur sûreté, aller s'enfermer à l'entrée du port, dans l'îlot de Bourdzi, comme des prisonniers (mai-juin 1826).

Tant de désorganisation et d'abattement parmi les Grecs était de nature à décourager quelque peu les philhellènes. Aussi quelques-uns d'entre eux, même parmi les plus énergiques et les plus braves, sans renoncer à la cause qu'ils étaient venus servir, se déterminèrent-ils bientôt à ne plus la servir que de loin. L'entourage de Fabvier s'éclaircit quelque peu dans les premières semaines qui suivirent son retour de Négrepont. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui commandait ses cavaliers, repartit pour la France. Le capitaine Maillet qui, depuis si longtemps, s'était attaché à sa fortune se sépara aussi de lui pour un temps[2]. Quant à lui, les dégoûts et les déceptions qu'il venait d'éprouver avaient ébranlé aussi sa résolution. La malveillance et la perfidie des généraux, comme des hommes politiques grecs, avaient excité en lui une irritation qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler. Les soldats qu'il avait voulu dresser à l'européenne n'avaient pas, à son sens, suffisamment répondu à sa confiance. Il désespérait à certains moments d'en faire de vrais patriotes et ne les trouvait pas toujours suffisamment braves[3]. Il n'est donc pas étonnant qu'à son retour de l'Eubée

1. C'est-à-dire 48 francs.

2. Il retourna le trouver trois mois après, comme il ressort d'une lettre de Mavrocordato du 5 juillet (*Papiers de Fabvier*) et le colonel ne lui garda pas rancune. Maillet fut envoyé un peu plus tard par son chef à Paris, où une lettre de Regnault de Saint-Jean d'Angély (du 1er novembre) signale sa présence (*Papiers de Fabvier*). Il fut très surveillé par la police pendant son séjour en France, d'où il repartit pour la Grèce en avril 1827 (*Archives nationales*, F 7, 6725).

3. « Le corps régulier, écrivait-il quelque temps après à Gouras (7 juin), partici-

il songeât sérieusement à se démettre d'un commandement qui ne lui avait valu que des soucis et qu'il ne croyait plus pouvoir exercer utilement pour la Grèce.

Il offrit effectivement à cette époque sa démission. Mais avec beaucoup de bon sens et d'élévation, son ami Mavrocordato lui représenta que sa retraite serait la ruine irrémédiable du corps régulier et que la Grèce était trop malheureuse pour qu'un homme de cœur comme lui pût songer à l'abandonner. C'étaient là des arguments auxquels son âme généreuse ne pouvait résister. Des raisons analogues lui furent, du reste, alléguées à l'Assemblée nationale, où il fut mandé, et, sans se faire longtemps prier, il consentit de bonne grâce à rester à la tête du Tacticon. Il exigea, il est vrai, comme en 1825, qu'on lui en garantît l'entretien régulier et qu'on lui confirmât, avec l'autorité pleine et entière qu'il prétendait exercer sur ses hommes, une liberté sans réserve au sujet des mouvements stratégiques. Tout lui fut assuré en paroles; bien entendu, comme précédemment. Les paroles ne coûtaient rien; et le trop confiant colonel n'était pas au terme de ses peines.

De nouveaux déboires l'attendaient tout d'abord à Athènes, où les débris de l'expédition de Négrepont avaient été transportés pendant qu'il séjournait à Épidaure. Quand il y rentra (au commencement de mai), il constata que Gouras avait mis à profit son absence pour lui débaucher une partie de ses soldats et pour constituer, sous un chef irrégulier nommé Lecca, une troupe athénienne rivale du Tacticon. Fabvier, qui manquait d'argent, ne pouvait même plus nourrir ses soldats. Il dut bientôt signifier aux autorités locales que, si elles ne lui assuraient pas un service de vivres régulier, il quitterait leur ville. Cette menace étant restée sans effet, il lui fallut l'exécuter. Alors il parla de s'établir au Pirée, de fortifier cette position d'une si haute importance. Mais aucun secours ne

pant des mœurs de la nation, n'a pas l'obéissance et l'habitude des devoirs pour chaque individu. Tous délibèrent et d'ailleurs ont peu d'envie de se faire tuer... » (*Papiers de Fabvier*.)

lui fut accordé pour ce grand travail. Ce que voyant, il partit avec ce qui lui restait de troupes et de matériel[1] et, après avoir passé quelque temps dans l'île de Salamine pour refaire ses malades, résolut d'aller fonder dans la presqu'île de Méthana (sur les côtes de l'Argolide) un établissement militaire sérieux, une sorte de camp retranché où, indépendant de tout voisinage et à l'abri de tout conflit, il pourrait enfin (croyait-il) faire du corps régulier l'armée modèle qu'il rêvait. Ce petit territoire, d'où il lui était facile de se porter en cas de besoin soit dans les îles toutes voisines d'Égine ou de Poros, soit en Attique, soit à Nauplie, n'est rattaché à la terre ferme que par un isthme de quelques centaines de mètres de large. Il était donc aisé à défendre et offrait une grande sécurité tant pour la réorganisation du corps que pour la création des magasins et dépôts qui lui étaient nécessaires. Ajoutons qu'il n'était pas ruiné comme presque toutes les autres parties de la Grèce et pouvait largement contribuer à la subsistance de plusieurs milliers de soldats. Aussi Fabvier s'empressa-t-il non seulement d'en prendre possession avec les forces qu'il ramenait d'Athènes, mais d'y amener aussi ce second bataillon des réguliers qu'il avait laissé l'année précédente à Nauplie et qu'il alla y reprendre vers la fin de mai. Ce ne fut pas, il est vrai, sans difficulté qu'il put l'enlever à Rhodios. Un certain nombre d'officiers, gagnés par ce dernier, refusèrent de le suivre et aimèrent mieux démissionner. Mais la plus grande partie du bataillon se soumit en somme[2] ; et, tant bien que mal, aux premiers jour de juin, l'ensemble du corps régulier se trouva réuni à Méthana, que Fabvier, pour lui faire honneur, voulut qu'on appelât dès lors du nom significatif de *Tacticopolis*.

A cette époque, la fortune semblait enfin vouloir lui sourire un peu et son âme, où le découragement ne demeurait

1. Ce matériel, d'après ce que nous lisons dans plusieurs lettres de lui, avait une valeur de quatre à cinq cent mille piastres. (*Papiers de Fabvier.*)

2. Il ne resta à Nauplie que deux compagnies, qui continuèrent à servir de garde au gouvernement (Byzantios, p. 75).

guère, put s'abandonner à de nouvelles espérances. Un vaillant philhellène anglais, le colonel Gordon, qui avait déjà servi la Grèce[1], revenait de Londres avec 14,000 livres sterling, destinées, disait-il, exclusivement à l'entretien du Tacticon et dont 3,000 furent dès le mois de mai délivrées à Fabvier pour lui permettre de payer un acompte sur l'arriéré de la solde. En outre, nombre d'autres philhellènes qui, auparavant, sous l'influence de Roche, avaient fait bande à part à Nauplie et s'étaient tenus à l'écart du corps régulier, vinrent, renforcés de nouvelles recrues arrivées de Marseille, former à Méthana une belle compagnie de 95 hommes[2], dont le chef, Pisa[3], fut dès lors un des auxiliaires les plus énergiques du colonel Fabvier. Et, pour surcroît de satisfaction, ce dernier vit aussi peu après[4] Roche lui-même quitter la Grèce et lui laisser le champ libre.

L'intrigue orléaniste dont nous avons plus haut signalé les débuts avait complètement échoué. L'attitude nettement hostile de Charles X et de Villèle avait obligé Louis-Philippe à répondre négativement (en avril)[5] à la demande d'engagements et de garanties que quelques notables grecs lui avaient adressée en janvier, et, peu après (fin de mai), l'agent de Roche, Vitali, avait été expulsé de France et rembarqué *manu militari* par ordre du gouvernement[6]. Le comité de Paris avait enfin cru

1. En 1821 et 1822.

2. C'est le total que donne l'état nominatif de cette compagnie, qui se trouve en double exemplaire dans les Papiers de Fabvier.

3. Cet officier, d'origine italienne, resta plus tard au service de la Grèce et publia en 1841 un *Résumé des luttes de l'armée régulière*.

4. Vers le milieu de juin.

5. Le duc d'Orléans ne répondit pas lui-même, mais fit adresser aux auteurs de cette demande une longue note rédigée par Benjamin Constant, accompagnée d'une lettre explicative du général Sébastiani (15-17 avril). Une copie de ces deux pièces qui, du reste, ont été publiées, se trouve dans les Papiers de Fabvier. Il ressort du reste d'une lettre de Regnault de Saint-Jean-d'Angély à Fabvier (du 17 sept. 1826) et d'une autre de l'amiral de Rigny au ministre de la marine (9 août) que le duc témoigna un vif dépit de l'opposition qui avait été faite à Roche. (*Papiers de Fabvier*. — *Arch. de la marine*. BB[4],473)

6. « Georges Vitali est de retour (lisons-nous dans une lettre de Mavrocordato à Fabvier du 8 juin 1826), après 63 jours de quarantaine. On ne lui a pas permis de communiquer et, ne voulant pas quitter le lazaret, on l'y a forcé par le moyen des

devoir rappeler de Grèce un représentant qui l'y avait compromis malgré lui par ses menées dynastiques. Instruit du véritable état des choses par d'autres émissaires (Gérard, Piscatory) arrivés à Nauplie depuis quelques mois, il n'avait plus maintenant les préventions que Roche lui avait données précédemment contre Fabvier[1]. Il était donc prêt à seconder sans réserve le chef des réguliers et à lui fournir la plus grande partie des secours de toute nature dont il pourrait disposer. Son nouveau fondé de pouvoirs, le comte Emmanuel d'Harcourt, allait peu après (juillet) arriver en Grèce avec de l'argent, des armes, des provisions de toute sorte et montrer au Tacticon, dans l'emploi de ces ressources, autant de générosité, autant d'abandon que Roche lui avait témoigné de parcimonie et de méfiance.

Fabvier eût donc été, si les circonstances lui eussent permis de faire à Méthana un séjour de quelque durée, dans des conditions excellentes pour réorganiser son corps d'armée et le mettre en état de servir utilement. Son plus vif désir était de se jeter de nouveau dans l'Attique, quand il aurait refait moralement et matériellement sa troupe, pour défendre cette province et surtout Athènes contre Reschid pacha. Après la prise de Missolonghi, le séraskier, séparé d'Ibrahim (qui, vers le milieu de mai, était retourné en Morée), s'était ébranlé avec toutes ses forces disponibles et débouchait, en juin, dans la plaine de

gendarmes.» Le fait est confirmé par Regnault de Saint-Jean-d'Angély qui, le 4 août suivant, écrivait au colonel : « ... En vous parlant tout à l'heure de Vitali, j'ai oublié de vous dire toutes les sottises qu'il avait faites dans son précédent voyage sur la goëlette de Botassis. L'animal a proclamé hautement que tout était fini, terminé, qu'il était muni de pleins pouvoirs et qu'il venait chercher le *jeune duc*, auquel l'unanimité des Grecs offrait un trône. Il a été si déraisonnable, si indiscret dans ses propos, qu'on l'a gardé pendant deux mois au lazaret. Défense est venue de Paris de le laisser rentrer en France ; ordre de le faire rembarquer sur-le-champ et, comme il s'y refusait, dix gendarmes ont été le prendre et l'escorter. L'énergumène a envoyé un cartel au préfet, au gouverneur, au commandant du poste, au capitaine du lazaret ; enfin il a laissé la réputation d'un misérable fou... » (*Papiers de Fabvier.*) V. aussi le dossier de police de Vitali, *Arch. nationales*, F7, 6722.

1. « Tous les deux sont revenus dernièrement (lit-on dans une note de police du 13 août 1826), ils se sont mis en route pour Paris. Ce dernier (*Gérard*) témoignait des préventions contre le sieur Fabvier avant son départ ; il en fait actuellement l'éloge. » (*Arch. nat.* F7,6725.)

Béotie, voulant établir à Thèbes sa base d'opérations et ses magasins avant de marcher sur Athènes. Il n'était pas probable qu'il pût d'un mois encore menacer sérieusement cette dernière ville. Il eût donc fallu que Fabvier pût jusque vers le milieu de juillet poursuivre tranquillement ses travaux à Tacticopolis.

Par malheur, il n'en fut pas ainsi. Dès les premiers jours de juin, il fut requis avec instance, comme il l'avait été si malencontreusement l'année précédente, par les primats d'Hydra qui, plus que jamais, se croyaient menacés par la flotte ottomane, récemment sortie des Dardanelles. Cette île riche et tentante, principal foyer de la résistance navale des Grecs, était cette année, disait-on de toutes parts, l'objectif du capitan-pacha et pouvait craindre, si elle n'était secourue à temps, une catastrophe semblable à celles de Chio et de Psara[1]. A Nauplie, on fut quelque temps persuadé qu'elle allait effectivement être attaquée et l'on donna des ordres en conséquence. Les Hydriotes avaient décidé leurs voisins, les Spetziotes, à quitter leur île pour venir se joindre à eux. Ils avaient aussi obtenu le concours de plusieurs bandes d'irréguliers. Mais ils voulurent de plus les tacticos et les demandèrent à cor et à cri. Fabvier ne pouvait, naturellement, se dérober à leurs instances. Tout au plus pouvait-il essayer de leur faire prendre patience en leur représentant que le péril qu'ils redoutaient n'était pas imminent; que, lorsqu'il le deviendrait, le corps régulier, vu la proximité de son cantonnement, serait transporté dans leur île rapidement et en temps utile. C'est ce que Mavrocordato, toujours de sang-froid, chercha aussi à leur faire entendre (nous le voyons par sa correspondance). Tout fut inutile. Leur affolement était tel que, dès le milieu de juin, Fabvier dut mettre à leur disposition la meilleure partie de son infanterie, c'est-à-dire deux bataillons formant un effectif d'environ 1,200 hommes.

1. On se rappelle que ces deux îles avaient été mises à feu et à sang par les Turcs, la première en 1822, la seconde en 1824.



Ce ne fut pas là, du reste, la seule contrariété qu'il lui fallut subir à cette époque. Dans le courant de juin il dut aussi se séparer pour un temps de sa petite troupe de cavalerie, qu'il venait de réorganiser à grand'peine sous un brave officier portugais, ou espagnol, nommé d'Almeïda. Ce renfort était nécessaire à Colocotroni, qui luttait alors pied à pied contre Ibrahim en Morée[1] et à qui les réguliers montés furent d'un grand secours tant pour éclairer ses mouvements que pour enfoncer à l'occasion les solides carrés de l'infanterie égyptienne. Fabvier ne put donc garder à Méthana qu'environ 500 hommes, c'est-à-dire un bataillon de ligne qu'il était en train de reformer, un certain nombre de cavaliers sans chevaux dont il fit, en attendant de pouvoir les utiliser autrement, une compagnie de voltigeurs, enfin sa petite compagnie d'artillerie remise sur pied et le groupe de philhellènes qui s'était attaché à sa fortune. Il s'efforça du moins de tirer de ce peu de monde le meilleur service possible et fit en quelques semaines de véritables merveilles. Sans négliger les exercices militaires et tout en travaillant avec succès au rétablissement de la discipline[2], il créa dans l'enceinte du camp de Méthana des magasins, un arsenal, un hôpital, un parc d'artillerie où furent bientôt réunies quinze pièces de campagne. Le camp fut assaini, fortifié par de bons retranchements. Enfin, pour le mettre à l'abri des attaques extérieures, Fabvier commença la construction de deux redoutes qu'il appela le fort Thésée et le fort Diamanti.

Tous ces travaux n'empêchaient malheureusement pas les Turcs d'avancer du côté de l'Attique. Le 10 juillet, leur avant-garde, sous le pacha de Négrepont (Omer-Vrione), faisait son apparition sous les murs d'Athènes, d'où une grande partie de la population, affolée, s'enfuit à Salamine. Le 28 du même mois, le séraskier, après avoir établi solidement à Thèbes sa base

1. Non seulement pour l'empêcher d'achever la conquête de cette presqu'île, mais pour le tenir éloigné de l'isthme de Corinthe, par où il aurait pu vouloir rejoindre Reschid pacha devant Athènes.

2. Les meurtriers du commandant Stéphano furent châtiés et deux officiers qui avaient voulu violenter une jeune fille furent ignominieusement chassés du corps.

d'opérations, s'y montrait aussi avec le gros de ses troupes et fixait son quartier général à Patissia. Il devenait urgent de marcher au secours de la place, dont la vaste enceinte ne pouvait être sérieusement défendue par les faibles bandes de Vassos, Kryézotis, Mamouris, et surtout de l'Acropole, où Gouras, avec 400 mercenaires albanais, d'une fidélité douteuse, ne semblait pas capable de faire une longue résistance. Dès le milieu de juillet, Fabvier s'était préoccupé de se faire rendre par les Hydriotes les deux bataillons qu'il leur avait prêtés et dont il était bien certain maintenant qu'ils n'auraient pas besoin (car on venait d'apprendre que la flotte turque allait décidément attaquer Samos). Le 22 il se rendit lui-même dans leur île pour les reprendre. Il n'était que temps pour lui de les ressaisir. Loin de son énergique surveillance, les soldats, mal nourris, mal payés de leur solde, s'étaient de nouveau rapidement laissés gagner par la démoralisation et l'indiscipline. Plusieurs centaines d'hommes avaient déjà déserté. Le colonel prit en toute hâte ce qui restait et fit transporter à Salamine ces deux bataillons, avec tout ce qu'il put tirer de Méthana sans compromettre la sûreté du camp. Il se trouva ainsi, au commencement d'août, avoir sous la main, dans le voisinage de l'Attique, un petit corps d'armée qui, en y comprenant l'infanterie de ligne (sous les commandants Robert et Pissa), la compagnie des voltigeurs, les Philhellènes, enfin les artilleurs avec quatre pièces de campagne [1], devaient former un effectif de quinze à seize cents hommes [2].

Ce petit nombre de soldats aurait pu suffire quelques semaines plus tôt quand il ne s'agissait de combattre en Attique

1. Les cavaliers étaient encore au fond de la Morée et, à ce moment même (31 juillet) taillaient en pièces près de Tripolitza un bataillon égyptien. Ils ne purent rejoindre le corps régulier que vers la fin d'août, après les opérations que nous allons raconter. (Byzantios, 76. — *Papiers de Fabvier*.)

2. Nous n'avons pas à cet égard de certitude, les historiens n'étant pas d'accord. D'après Byzantios (p. 78), qui nous paraît bien renseigné, les deux bataillon comprenaient environ 1,500 hommes à eux seuls. Il y avait 80 philhellènes, 60 cavaliers démontés, etc. Par contre, d'après Gervinus (II, 300), Fabvier n'aurait eu en tout sous ses ordres, dans cette expédition, que 920 hommes, y compris les Philhellènes.

qu'une simple avant-garde. Mais elle ne pouvait évidemment entrer en ligne contre le corps principal de l'armée turque, qui comptait sept à huit mille hommes et possédait une nombreuse artillerie. Le gouvernement grec avait donc dû vers la fin de juillet réunir en toute hâte d'autres troupes qui, jointes aux réguliers, pussent engager le combat avec quelques chances de succès contre Reschid pacha. Tandis que Colocotronis continuait à occuper Ibrahim en Morée, pour le tenir éloigné de l'isthme de Corinthe, il avait envoyé vers l'Attique toutes les bandes irrégulières dont il pouvait à ce moment disposer et, comme elles se composaient en grande partie de contingents fournis par la Grèce continentale, il en avait déféré le commandement supérieur à un chef rouméliote fort populaire dans cette partie du pays, mais qui, comme tous les capitaines klephtes ou armatoles, n'avait, au fond, qu'antipathie et malveillance pour le commandant du corps régulier. Ce chef, Karaïskakis, soldat vigoureux, actif et brave, avait jadis longtemps servi, comme Odysseus, Ali de Janina et ne s'était pas corrigé des défauts que l'exemple d'un tel maître avait encouragés en lui. Il était rusé, méfiant, et sa loyauté ne passait pas pour être à la hauteur de sa vaillance. En tout cas, il n'était pas facile de faire marcher un pareil chef (avec les 2,500 hommes qu'il avait sous ses ordres) d'accord avec un soldat aussi loyal, mais aussi entier, aussi peu endurant que l'était Fabvier. Le gouvernement avait jugé avec raison tout à fait impossible de les placer sous le commandement l'un de l'autre et avait cru se tirer d'embarras en les *juxtaposant*, avec invitation de concerter ensemble de bonne foi leurs opérations. C'était, vu l'antagonisme latent des deux hommes, vu le contraste de leur éducation et de leurs habitudes militaires, enfin vu leurs façons si différentes de concevoir l'art de la guerre, rendre inévitable entre eux un conflit d'où ne pouvait résulter que du mal pour la cause hellénique.

Ce conflit se produisit dès leurs premières entrevues dans l'île de Salamine. Fabvier eût voulu que, prenant cette île pour

base, toutes les forces grecques se portassent sur le Pirée et, une fois maîtresses de cette importante position, marchassent en masse à travers la plaine pour pénétrer dans Athènes en culbutant sur leur passage les troupes ottomanes, encore dispersées et sans cohésion. Mais Karaïskakis, comme tous les irréguliers, habitués à combattre derrière des rochers ou à l'abri de petits retranchements improvisés, répugnait absolument à combattre à découvert. Il fallut faire ce qu'il voulait, c'est-à-dire transporter toute l'armée grecque à Eleusis, où, à l'abri des montagnes qui séparent cette ville d'Athènes, elle pût à loisir préparer son mouvement d'attaque. Ce mouvement, Fabvier aurait au moins voulu le brusquer en se jetant tout de suite sur le monastère de Daphni, point dominant de la chaîne, qu'il jugeait facile à enlever. On l'en empêcha en alléguant que les Turcs s'étaient déjà portés en force sur cette position, ce qui n'était pas. Bref, plusieurs jours furent encore perdus, jours irréparables puisque Reschid profita de ce retard pour s'emparer de la ville d'Athènes, dont les murailles, dépourvues d'artillerie, furent à peine défendues quelques instants (15 août). Ce qui y restait de femmes et d'enfants se réfugia, avec quelques centaines d'irréguliers (sous Mamouris et plusieurs autres) dans l'Acropole. Mais combien de temps l'Acropole, à son tour, pourrait-elle résister?

Enfin, le 17 au soir l'armée d'Eleusis se mit en mouvement. Le lendemain matin elle était au débouché des montagnes, appuyée au jardin de Chaïdari, en vue d'Athènes, dont la séparaient une plaine et un bois d'oliviers où les Turcs, encore fort en désordre, auraient pu, de l'avis de Fabvier, être rapidement mis en déroute par une attaque réglée. Mais Karaïskakis leur laissa le temps de prendre l'offensive.

« Le lendemain matin, lisons-nous dans une lettre de Fabvier[1], l'ennemi nous entoure; tous de trembler et lui de mettre un canon sur la hauteur, nous lancer des obus, et tout devait

1. Lettre du 26 août 1826 au commandant Ingiessi (*Archives historiques et ethnologiques d'Athènes*, 1629.)



être massacré avant la fin du jour. Je sortis avec nos troupes et forçai toutes les positions. Nous arrivâmes jusqu'au bois d'oliviers, l'ennemi en pleine déroute. J'appelai tous les capitaines pour venir avec nous. Nous saccageons tout le camp ; on voyait lever les tentes, charger les mulets. Impossible d'arracher un de ces chiens-là ; il fut même difficile de leur faire faire des tambours sur le terrain que nous avions gagné. »

La journée du 18, qui se passa bien comme il le raconte[1], ne fut donc pas décisive. Après cette première action, le chef des réguliers persistait à vouloir que la marche en avant fût continuée le lendemain à travers la plaine. Karaïskakis et les irréguliers voulaient au contraire maintenant gagner Eleusis. Bref on se cantonna de nouveau dans la position de Chaïdari, l'on perdit vingt-quatre heures et le troisième jour (20 août) on fut encore assailli, mais cette fois par un ennemi plus fort que l'avant-veille et mieux ordonné.

« Le troisième jour dimanche, l'ennemi avait reçu deux mille hommes de renfort et nous attaqua sur tout le cercle. Le voyant prêt à établir une batterie, je voulais défendre la position. Le 1er bataillon se battit très bien, et l'ennemi, avec une grande perte, se retirait, quand notre cavalerie à pied[2] prit la déroute sans un coup de fusil. Les deux canons cassèrent leurs affûts, nos gens se retirèrent en désordre et nous perdîmes sept à huit hommes. Enfin l'ennemi établit sa batterie, dont il nous écrasa toute la journée. Il allait encore en établir une autre, nous

1. Voir le récit des deux journées du 18 et du 20 dans Byzantios, p. 78-98. *L'Observateur autrichien* (25 septembre, 16 octobre 1826) semble confondre quelque peu la première avec la seconde. « Le peu de concert qui régnait entre les chefs, écrit l'amiral de Rigny (lettre au ministre de la marine, 28 août), les habitudes des palicares, qui ne se hasardent jamais en plaine, ne permirent pas de profiter des avantages de la surprise dans une première escarmouche. Fabvier voulait marcher en avant, franchir la plaine, et nul doute qu'avec un peu de décision et d'ensemble, les Grecs ne fussent arrivés, en traversant le camp dispersé du pacha, jusque sur les mortiers qui battent la citadelle et qu'ils ne se fussent emparés du matériel rassemblé. Toutes les troupes turques alors sur ce point ne dépassaient pas 3 à 4 mille et occupaient un grand développement. Au lieu de ce mouvement offensif, les Grecs restèrent en position... » (*Arch. de la marine*, BB[4],473.)

2. C'est-à-dire la compagnie de voltigeurs formée des cavaliers du corps régulier dépourvus de chevaux.

l'enlevâmes de suite. La journée se passa ainsi [1]. Le soir, Karaïskakis me dit qu'il allait faire avec tous les irréguliers une charge générale; que pendant ce temps il fallait que nous gardassions le jardin, sur lequel il se replierait en cas de revers. Au lieu de cela, le traître partit avec tout son monde sans nous prévenir et l'ennemi arriva de toutes parts sur le jardin sans que nous l'attendissions. Ainsi la retraite fut faite dans le plus grand désordre et cependant nous ne perdîmes qu'environ quinze hommes, dans toute la journée environ cinquante à soixante. Mais tous sont tellement furieux contre les capitaines [2] que personne ne veut plus combattre avec eux... [3] »

Karaïskakis s'était-il rendu coupable de la félonie que Fabvier, dans sa mauvaise humeur, n'hésitait pas à lui imputer? Nous n'oserions l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que la fuite irréfléchie et désordonnée des Rouméliotes changea en revers lamentable une bataille qui aurait pu être fort honorable pour les armes grecques. C'est ce qui ressort de différents récits de cette journée évidemment non concertés, comme celui de l'amiral de Rigny et celui de l'*Observateur autrichien*. La débandade entraîna jusqu'à Eleusis les tacticos aussi bien que les irréguliers. Tout s'enfuit, jetant armes et bagages et abandonnant les canons. Les Turcs, heureusement, ne s'engagèrent

1. Fabvier n'ajoute pas que Karaïskakis soutint vigoureusement les réguliers au moment où ils fléchissaient et que ceux-ci, plus tard, lui rendirent vaillamment la pareille. En somme, malgré de grandes pertes, les Grecs s'étaient maintenus tant bien que mal dans leurs positions jusqu'au soir et pouvaient prendre l'offensive le lendemain. L'inconcevable panique qui se produisit pendant la nuit changea seule cette journée douteuse en désastre.

2. Irréguliers.

3. « ... Le lendemain, dit de Rigny, les Turcs, qui s'étaient réunis, vinrent les attaquer. Les Palicares, à leur ordinaire, occupaient des tambours ou des masures où ils s'étaient logés, les Tacticos seuls étaient à découvert. Deux pièces turques les inquiétaient. Celles qu'avait Fabvier se brisèrent. On se tirailla ainsi jusqu'au soir avec une perte à peu près égale de part et d'autre. Quoique moins favorisés que la veille, les Grecs pouvaient encore avec succès tenter de se faire jour. Karaskakoy et Fabvier convinrent d'un mouvement en avant combiné des Palicares et des Tacticos. Mais les premiers ayant au contraire commencé à rétrograder, la déroute se mit parmi les autres et tous s'en furent au pas de course pour se rembarquer, jetant armes et bagages et abandonnant deux canons et trois drapeaux aux Turcs, qui, heureusement pour les Grecs, ne se mirent pas à leur poursuite... » Lettre au ministre de la marine, du 28 août 1826. (*Arch. de la marine*, BB [4],473.)

pas à la poursuite de ce troupeau qu'ils eussent sans peine taillé en pièces. Peut-être craignaient-ils que la garnison de l'Acropole ne profitât du moment pour les attaquer par derrière. Mais Gouras n'en avait, paraît-il, nulle envie. Il resta, du commencement à la fin des combats de Chaïdari, immobile sur son rocher, craignant, dit Rigny, que, s'il tentait une sortie, ses compagnons ne lui fermassent la porte et ne l'empêchassent de rentrer[1].

Arrivés sur le rivage, les fuyards reprirent un peu de sang-froid. Le comte d'Harcourt, monté sur l'escadre française, qui croisait dans les eaux de Salamine, avait assisté de loin à la bataille. Il accourut pour réconforter et secourir les Grecs, particulièrement les réguliers, auxquels il s'intéressait plus qu'à tous les autres. Le commandant de l'escadre lui-même, qui n'estimait guère les Grecs, mais qui avait pour Fabvier une vive amitié, ne voulut écouter en cette circonstance que la voix de l'humanité, recueillit et fit soigner à son bord plusieurs de ses blessés, s'entremit auprès du séraskier pour empêcher la mise à mort de plusieurs Français qui venaient d'être faits prisonniers[2], enfin facilita de son mieux le transport du Tacticon — du moins de ce qui en restait — à Ambelaki, dans l'île de Salamine, où Fabvier résolut de se fixer pour réorganiser une fois de plus ce malheureux corps et rester à même de reprendre rapidement l'offensive dès que les circonstances le lui permettraient.

Exaspéré contre Karaïskakis, qu'il persistait à soupçonner de trahison, ce vaillant homme déclarait maintenant ne plus vouloir marcher avec les irréguliers. Il tenait à ne rentrer en campagne contre les Turcs qu'avec l'indépendance pleine et entière de ses mouvements. Mais il lui fallait pour cela des forces bien plus considérables que celles dont il avait pu disposer jusqu'alors ; et qui lui fournirait les ressources nécessaires pour se les procurer ?

1. Lettre du 28 août 1826 au ministre de la marine.
2. *Ibid.*

Le gouvernement de Nauplie, toujours misérable, ne pouvait à peu près rien pour lui. Mais les comités philhelléniques d'Europe, particulièrement ceux de Paris, de Genève, de Marseille, qui étaient en correspondance incessante avec lui, mettaient chaque jour plus d'empressement à lui venir en aide. Si la sympathie pour les Grecs avait grandi partout, mais principalement en France, depuis la catastrophe de Missolonghi [1], le nom de Fabvier, malgré les clabauderies de Roche et de ses comparses, y devenait chaque jour plus aimé, plus populaire [2]. Les envois d'argent, d'armes, de munitions, de vêtements à l'adresse du corps régulier se multipliaient et permettaient à son chef l'espoir de réparer promptement ses pertes et même de réunir des moyens suffisants pour l'entreprise qu'il méditait. Cette entreprise, mentionnée à plusieurs reprises dans les lettres que Mavrocordato lui adressait pendant le mois de septembre 1826, consistait à porter rapidement sur les derrières de l'armée turque en Béotie une force

1. Il y eut partout en Europe, mais surtout dans notre pays, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, etc., une recrudescence notable de *philhellénisme*, qui se manifesta par des envois plus abondants que jamais d'argent et de secours de toute nature. Le nouveau roi de Bavière, Louis Ier, dont le fils devait être plus tard roi des Hellènes, se signala particulièrement par son dévouement à la cause des Grecs. Par une lettre du 10 août 1826, que je trouve dans les papiers de Fabvier, le banquier Eynard, qui était l'âme du philhellénisme, recommandait au chef des réguliers le colonel de Heideck, aide de camp du prince de Wrède, et dix autres officiers bavarois, qui allaient prendre part à la guerre de l'indépendance. Heideck (ou Heidegger) fut mis à la tête des Tacticos après Fabvier en 1828 et tint plus tard une place importante dans le gouvernement grec pendant la minorité du roi Othon.

2. C'est ce que Regnault de Saint-Jean-d'Angély, à peine rentré en France, écrivait à Fabvier (le 4 août 1826), lui rendant compte de l'accueil enthousiaste qu'il avait trouvé à Marseille, à Lyon, et ajoutant : « ... Certes, mon ami, si on me rend tant d'honneur, à moi, qui ne suis qu'une si faible fraction près de vous, je ne sais ce qu'on réservera à votre retour, et ce seront des arcs de triomphe qui accueilleront votre passage... Vous êtes le héros du jour et votre portrait est chez tous les marchands d'estampes... » Regnault informait son ancien chef que Roche, rentré en France, s'efforçait de répandre contre Fabvier les imputations les plus malveillantes, allant jusqu'à l'accuser d'avoir voulu trahir les Grecs au profit d'Ibrahim pacha. Dans une autre lettre (du 17 septembre) il lui racontait que, ce général ayant publié, dans le *Constitutionnel*, un rapport sur sa mission, ou l'expédition de Carysto lui avait paru exposée d'une façon blessante pour Fabvier, il était allé le trouver, en compagnie de Manuel, et avait non seulement exigé, mais obtenu de lui une rétractation en règle. « Le pauvre diable était vraiment risible entre Manuel et moi ; il faisait tout au monde pour se débattre, mais nous le serrions de trop près pour lui en laisser la faculté... » (*Papiers de Fabvier.*)

capable de s'emparer de Thèbes et de couper ainsi au séraskier ses communications avec la Thessalie, d'où il tirait surtout ses approvisionnements, ce qui serait un moyen sûr de l'obliger à lever le siège de l'Acropole.

Le succès d'une pareille expédition était subordonné à bien des conditions, et à celle-ci entre autres que le canal de Négrepont, par où, à défaut de Thèbes, Reschid pouvait faire venir ses vivres et ses munitions, fût rendu intenable aux Turcs. Fabvier comptait beaucoup, pour donner la chasse aux navires ottomans dans ces parages, sur cet ardent et dévoué de Croze, commandant l'*Euphrosyne*, qui s'était déjà signalé à son service comme un hardi corsaire et qui ne demandait pas mieux que de continuer. Malheureusement, cet officier qui, demeuré Français et n'étant pas entré régulièrement au service de la Grèce, ne se bornait pas à attaquer des bâtiments turcs, mais capturait à l'occasion des navires neutres sous prétexte de contrebande de guerre, ne paraissait pas aux amiraux des grandes puissances[1] différer beaucoup des pirates de l'Archipel dont ils dénonçaient chaque jour et s'efforçaient de réprimer les méfaits. Dès le mois de juillet, l'amiral de Rigny s'était vivement ému de ses agissements, justement à raison de sa nationalité, et l'avait dénoncé à Fabvier comme tombant sous le coup de la loi française du 10 avril 1825 sur la piraterie[2]. Le gouvernement grec, qui venait de

1. Qui, comme l'amiral Paulucci, chef de l'escadre autrichienne, attaquaient et coulaient bas sans pitié les corsaires grecs qu'ils pouvaient alors rencontrer à travers l'archipel, ou du moins les contraignaient à rendre leurs prises. Sur la piraterie en Grèce à cette époque, voir un intéressant chapitre de Jurien de la Gravière, *La Station du Levant*, II, 1-20.

2. « ... Une goëlette sous pavillon grec (écrivait-il le 20 juillet au ministre de la marine) fait en ce moment la course. Elle est commandée par un Français, M. de Croze, ex-aspirant de la marine ; elle est armée en partie de Grecs, en partie de Français venus dernièrement de Marseille pour servir dans les troupes grecques. Cette goëlette a déjà arrêté plusieurs bâtiments sous pavillons russe et autrichien ; et le brick du roi *le Loiret*, a récemment délivré une de ces prises à bord de laquelle on avait mis un Français pour la conduire. La loi du 10 avril 1825 sur la piraterie a établi une grande différence entre les Français qui allaient se perdre comme individus dans les débats étrangers et ceux qui, sans l'autorisation du roi, iraient commander ou servir sur des bâtiments de mer armés en course, dont les actes toujours connus, en tant qu'ils attaqueraient des pavillons neutres ou alliés de la France, pourraient

se lier les mains par un décret analogue (8 juin 1826), n'avait pu le défendre ouvertement. Fabvier et de Croze avaient, il est vrai, voulu discuter, cherché à gagner du temps. En attendant, l'*Euphrosyne* continuait à battre la mer. Au commencement de septembre, montée par un certain nombre de philhellènes du colonel Pisa, elle faisait encore, pour préparer l'exécution de l'entreprise chère au chef du Tacticon, une très heureuse pointe dans le canal, où elle prenait ou mettait en fuite plusieurs bâtiments turcs. Mais ce fut là le dernier de ses exploits. Rigny finit bientôt par parler si net que de Croze, vers les derniers jours de ce mois, prit le parti de résigner son commandement et quitta la Grèce[1]. Que devint-il? Nous l'ignorons. Quant à l'*Euphrosyne*, elle ne paraît plus avoir été dès lors pour le corps régulier qu'un simple bâtiment de transport.

Fabvier, du reste, éprouvait à la même époque d'autres mécomptes graves et les chances de succès de son entreprise, au lieu d'augmenter avec le temps, diminuèrent.

compromettre la bonne foi nationale. La même loi a prononcé des peines très sévères pour les auteurs ou complices de tels délits. La goëlette de M. de Croze est dans ce cas... J'ai fait afficher dans toutes les îles les articles de la loi du 10 avril qui peuvent concerner les individus... et j'ai fait donner connaissance de ces dispositions au chef des troupes régulières grecques, le colonel Fabvier, dans le cas où l'armement de la goëlette dépendrait de lui... » (*Archives de la marine*, BB[4],473.)

1. Il écrivit à Fabvier, le 29 septembre, pour prendre congé de lui, une longue lettre où nous lisons le passage suivant : « ... Lorsque, enfin, la loi du 10 avril 1825 mise en vigueur pour moi personnellement par la circulaire de M. de Rigny, est venue mettre le comble aux désagréments dont j'étais accablé en m'offrant la perspective d'être conduit en France comme pirate, moi qui ai fait tout ce que j'ai pu pour les détruire, dont le premier soin a été constamment de protéger le commerce européen dans le Levant, je vous avoue que j'ai éprouvé un violent désir de quitter la Grèce, où j'étais si maltraité en retour de mes services. Il est positif que la première velléité qui pourrait venir à M. de Rigny de m'arrêter et de me déshonorer par une accusation infamante serait justifiée par la loi qui me désigne comme pirate simplement pour commander un bâtiment armé étranger sans l'autorisation du roi, que je n'ai pas. Il est de fait que M. de Rigny n'a daigné répondre à aucune de mes lettres et que je serais entièrement à sa discrétion tant que je continuerais à servir la Grèce. N'est-il pas juste et raisonnable qu'un tel danger fasse taire toute autre considération? J'ai quitté la France précisément pour sortir de la dépendance de son gouvernement e n'ai pas eu d'autre motif. Chacun a ses idées. Aujourd'hui, me soumettrai-je à cette dépendance, qui peut me conduire, au moindre caprice d'un chef auquel il est possible que je ne plaise pas, sur les bancs d'accusation comme un pirate ?... » (*Papiers de Fabvier*.)



Voulant pouvoir se passer du concours des bandes irrégulières, qui ne lui inspiraient ni estime ni confiance, il avait imaginé de faire venir des îles Ioniennes un corps de volontaires dressé à l'européenne, que le colonel Gordon était en train d'y organiser. Mais cet officier, malgré sa sympathie personnelle pour Fabvier, ne se pressait guère de le lui amener. Il devenait de jour en jour visible qu'en sa qualité d'Anglais il répugnait à venir se placer sous les ordres d'un Français, et il atermoyait, voulant sans doute laisser le temps d'arriver à ceux de ses compatriotes que la nation grecque attendait alors pour leur donner le commandement en chef de ses forces de terre et de mer.

Le parti anglais était à ce moment plus que jamais prépondérant en Grèce, non seulement parce que le cabinet de Saint-James avait déclaré se charger de la médiation qui lui avait été demandée par l'assemblée d'Épidaure, mais parce qu'antérieurement même (et l'on commençait maintenant à le savoir) il avait conclu avec la Russie, relativement à l'exercice de ladite médiation, ce protocole du 4 avril 1826 [1], d'où devait plus tard, par l'accession de la France, résulter l'affranchissement de la Grèce. On attendait toujours impatiemment l'amiral Cochrane, qui, comme nous l'avons dit [2], s'était engagé dès 1825 au service des Hellènes. Toutes les forces navales de la nation devaient être placées sous ses ordres. Ce n'est pas tout : sur terre on parlait maintenant de prendre pour généralissime un autre Anglais, Richard Church, connu et aimé de plusieurs chefs grecs qui avaient jadis servi sous lui aux îles

1. Ce protocole stipulait que la Russie admettait la médiation de l'Angleterre entre le gouvernement hellénique et la Porte ; qu'elle y coopérerait de son mieux (sauf entente ultérieure sur les voies et moyens) ; que les deux puissances demanderaient pour la Grèce l'autonomie ; que ce pays devrait n'être plus que tributaire de la Turquie ; qu'il nommerait lui-même le chef de son gouvernement, sauf ratification de la Porte ; que cette convention tiendrait, quels que fussent les rapports de la Russie et de l'Empire ottoman, que chacune des parties contractantes renonçait d'avance à tout avantage territorial, financier ou commercial qui ne dut pas être commun aux autres États de l'Europe par suite de la pacification de la Grèce ; enfin que la garantie du futur état de choses serait demandée aux grandes puissances.

2. Voir le chapitre précédent.

Ioniennes[1], et l'arrivée de ce dernier était également annoncée comme prochaine.

La pensée qu'un Anglais viendrait commander en Grèce et lui ravirait peut-être la gloire qu'il s'était promise était insupportable à Fabvier, qui n'en avait que plus de hâte de marcher seul à l'ennemi. Dans son impatience d'en finir, nous le voyons à cette époque surmonter même quelque peu sa répugnance à faire appel aux irréguliers et chercher à prendre à sa solde plusieurs centaines de ces soldats d'aventure. Mais nous voyons aussi les chefs palikares se plaindre avec aigreur qu'il veuille leur enlever leurs hommes et finalement, à ce qu'il nous semble, il ne réussit pas[2]. Il n'a donc pour grossir sa petite armée que les volontaires — peu nombreux — que peuvent encore lui procurer ses agents recruteurs : ce sont des Grecs peu disciplinables, peu faciles à dresser, peu solides dans le rang[3], ou des philhellènes ramassés un peu partout par les comités et qui ne lui donnent pas toujours non plus une satisfaction complète par leur tenue, leur endurance ou leur docilité[4]. Bref, au commencement d'octobre, il n'est point encore parvenu à constituer le corps d'armée qu'il lui faudrait pour son entreprise et son fidèle auxiliaire d'Harcourt se

1. Richard Church, né en 1784, était entré dans l'armée britannique dès l'âge de seize ans, et, chargé comme major (en 1809) de former un régiment d'infanterie grecque aux îles Ioniennes, puis comme lieutenant-colonel (en 1812) d'en former un second, avait eu Colocotroni sous ses ordres. Il avait plus tard servi dans l'armée napolitaine. Il s'attacha définitivement au service de la Grèce sous le roi Othon et mourut à Athènes en 1873.

2. « ... On crie ici contre vous, lui écrivait de Nauplie le comte d'Harcourt (le 28 septembre), ce qui ne m'étonne guère dans cette caverne de Cacus, et on dit que vous voulez enlever aux capitaines leurs soldats. J'ai à vous offrir contre cette bourrasque mon amitié et mon dévouement .. » (*Papiers de Fabvier.*)

3. « ... Il vous faudrait avant tout 500 hommes de troupes étrangères, lit-on dans une autre lettre de d'Harcourt, car que faire avec des hommes qui ne se battent point, qui désertent avec armes et bagages et qui assassinent leurs chefs pour se disculper de leur lâcheté ?... » (*Papiers de Fabvier.*)

4. « Je fais tout au monde, lui écrivait quelque temps auparavant Regnault de Saint-Jean-d'Angély, pour arrêter ces multitudes de véritables meurt-de-faim qu'on vous expédie sous le nom de philhellènes, parce que je sais de quelle utilité ils vous sont; mais comment espérer jamais le triomphe de la raison sur l'absurdité, surtout chez nous ?... » Lettre du 4 août 1826. (*Papiers de Fabvier.*)

demande s'il ne ferait pas mieux d'y renoncer et de s'en aller avec ce qu'il a sous la main tenter une diversion en Crète, où l'insurrection hellénique, étouffée depuis deux ans, vient de se rallumer[1].

Fabvier eût-il fini par prendre ce parti? Nous ne savons. Mais, sur ces entrefaites, la mort de Gouras, qui fut tué le 12 octobre en faisant une reconnaissance de nuit aux abords de l'Acropole, l'obligea de se retourner bon gré mal gré du côté d'Athènes. Les troupes de ce capitaine, déjà peu sûres et maintenant démoralisées par sa perte, ne pouvaient plus être regardées comme une garnison suffisante pour la place si importante qu'il avait jusque-là défendue. Le gouvernement, averti de ce qui venait de se passer, résolut de les faire renforcer sans retard par les trois à quatre cents irréguliers du capitaine Kryézotis, vaillant chef que ces Albanais devaient, pensait-on, respecter et craindre. Mais pour que ce dernier pût pénétrer dans l'Acropole, il fallait détourner de cette citadelle l'attention des Turcs qui la bloquaient. Il fut donc arrêté que Karaïskakis, qui, tant bien que mal, avait reconstitué ses bandes à Eleusis, se porterait de nouveau vers Chaïdari, tandis que Fabvier, avec deux bataillons (soit environ un millier d'hommes), ferait une pointe plus hardie à travers les défilés du Cithéron, dans la direction de Thèbes. Pendant ce temps Kryézotis serait transporté avec ses hommes sur la plage de Phalère, et, à la faveur de cette double démonstration, se porterait rapidement vers la forteresse.

Fabvier n'était pas homme à reculer devant l'aventure qui lui était ainsi proposée. Il se déclara donc prêt à marcher. Il demanda seulement que 600 irréguliers, sous Stepho et Kalergis, fussent mis à sa disposition pour lui servir d'arrière-garde et garder la passe du Cithéron par laquelle il aurait

1. Sur le point de quitter la Grèce, d'Harcourt écrivait à Fabvier (4 octobre) : « ... On dit que ces gens de la Crète se battent bien et qu'il faudrait peu de chose pour insurger le pays. Si on vous abandonne là où vous êtes, vous devriez vous réfugier de ce côté et vous mettre à la tête de cette île, qui en vaut bien une autre... » (*Papiers de Fabvier*.)

pénétré dans la vallée béotienne de l'Oropo. On ne les lui refusa pas. Mais, à l'épreuve, il n'eut guère à se louer d'eux. A peine en effet avait-il atteint cette rivière que ces auxiliaires, pris de peur à la nouvelle que des troupes turques approchaient, abandonnèrent le défilé et, malgré les loyaux efforts de leurs capitaines, se débandèrent honteusement. Fabvier vit sa ligne de communication coupée par l'ennemi et dut en toute hâte se retirer par des chemins détournés, qui lui permirent (22 octobre) de se rendre sans trop de pertes à Condura et un peu plus tard à Mégare. Ce nouveau mécompte l'irrita contre Karaïskakis peut-être plus encore que celui de Chaïdari. Ce personnage portant le titre de général en chef de la Grèce continentale, il le considéra comme responsable de la fâcheuse conduite des irréguliers qui avaient failli le perdre, lui et ses hommes. Il alla même plus loin et le soupçonna d'avoir usé à son égard, pour se débarrasser de lui, d'une abominable perfidie.

La colère, croyons-nous, l'égarait et Karaïskakis n'était pas sans doute si criminel. Quoi qu'il en soit, le chef des réguliers était maintenant séparé de lui par une insurmontable méfiance et le moment était certainement mal choisi pour lui demander de s'associer de nouveau à ses opérations.

C'est pourtant ce que le corps exécutif crut devoir faire presque aussitôt après, en l'invitant à s'unir au chef rouméliote qui, ne croyant pas pouvoir débloquer Athènes par une attaque directe contre Reschid, proposait maintenant une puissante diversion dans la Grèce centrale, vers Arachova et Salona, pour menacer les communications du pacha avec Missolonghi. Il faut dire qu'à cette époque, le gouvernement (Fabvier en eut plus tard la certitude) n'était pas fâché d'éloigner pour quelque temps un chef aussi fier et aussi ombrageux, pour que Cochrane et Church, qu'on attendait de jour en jour, ne le trouvassent pas devant eux quand ils viendraient se faire investir de leurs commandements. Le colonel soupçonnait-il cette arrière-pensée? Ou n'était-il mû que par son animosité

contre Karaïskakis? Le fait est qu'après avoir fait diverses objections, allégué qu'il était inhumain d'aller soulever des populations qu'on abandonnerait ensuite sûrement à la vengeance des Turcs ; qu'il se faisait fort de battre Reschid devant Athènes si on voulait l'y aider ; qu'il ne pouvait s'engager avec son artillerie dans des montagnes impraticables pour elle, qu'on ne pouvait lui garantir un service de vivres régulier, etc., etc., il finit par refuser formellement de marcher et, dans la première quinzaine de novembre, rentra au camp de Méthana, pendant que Karaïskakis se dirigeait vers Arachova [1].

Cette intransigeance était peut-être excessive. En tout cas elle fut jugée telle non seulement par les ennemis de Fabvier, mais par des hommes impartiaux, qui n'avaient point contre lui de préventions, et aussi par un certain nombre de ses soldats. La désertion recommença bientôt d'affaiblir sensiblement le corps régulier. Les succès notables que Karaïskakis remporta bientôt dans la Grèce centrale, où il anéantit la troupe de Moustapha-bey, fit attaquer Salona et menaça la Thessalie (novembre-décembre), augmentèrent bientôt sa popularité et firent naître peut-être quelque regret de ne l'avoir pas suivi dans l'âme de Fabvier, qui n'en fut dès lors que plus désireux de ramener à lui par un coup d'éclat l'admiration publique.

Le gouvernement, d'autre part, souhaitait toujours d'autant plus son éloignement que l'arrivée de Church et de Cochrane, sans cesse attendue, paraissait très prochaine. Le siège d'Athènes lui en fournit enfin tout à point une excellente occasion qu'il s'empressa de saisir.

Kryézotis s'était bien introduit dans l'Acropole avec sa troupe le 23 octobre et, depuis qu'il y était, la garnison de cette place paraissait très résolue à se défendre. Mais encore fallait-il pour cela que les munitions ne lui manquassent pas. Or, vers la fin de novembre, il lui fallut constater qu'elles étaient sur

1. *Papiers de Fabvier.*

le point de lui faire défaut. Il était urgent de renouveler l'approvisionnement de poudre de cette forteresse, faute de quoi elle serait réduite à se rendre. Un des chefs de la garnison, le brave Macryannis, étant parvenu à traverser les lignes turques, alla exposer au gouvernement cette situation si critique. Mais comment introduire les munitions demandées dans l'Acropole? Aucune diversion pour attirer ailleurs l'attention des Turcs n'était à ce moment possible. Il fallait littéralement passer sur le corps des assiégeants et cela sans riposter aux coups que l'on recevrait, pour ne pas augmenter le risque de mettre le feu aux poudres dont on serait porteur. Telle est la singulière aventure qui fut offerte au chef des réguliers. Dans l'état d'esprit où il était à ce moment, il n'était pas homme à reculer et la proposition, avec tous ses risques, fut acceptée par lui sans hésitation.

Tout au plus crut-il devoir demander l'assurance qu'une fois sa mission remplie, il ne serait pas obligé de demeurer dans l'Acropole. Cette assurance lui fut donnée dans les termes les plus nets par un membre du gouvernement, Tricoupi, qui lui écrivit le 7 décembre: « Le gouvernement partage aussi votre avis, comme vous observerez dans l'ordre ci-joint. Ainsi, après avoir effectué le projet dont dépend le salut d'Athènes, *vous êtes en liberté de transporter les troupes sous vos ordres où l'intérêt du corps et de la patrie l'exige*[1]. » Comment après cela un soupçon eût-il pu subsister dans l'âme loyale et confiante de Fabvier?

Le temps pressait. Ses préparatifs ne durèrent que peu de jours. Le 12 décembre, ayant choisi dans tout le corps régulier les hommes les plus énergiques et les plus sûrs, au nombre de 530[2], avec ses meilleurs officiers (Robert, Pissa, Abbati, Pisa, etc.), il s'embarqua pour la plage de Phalère, où il descendit

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Les historiens disent généralement 600. Ce chiffre de 530 est donné par Byzantios qui le décompose ainsi : 430 fantassins sous Robert et Pissa, 60 artilleurs et 40 philhellènes (sous le colonel Pisa).

dans la soirée, et, sans perdre de temps, fit aussitôt connaître à tout son monde le but de l'expédition. Enflammés par son exemple et par sa mâle éloquence, les soldats l'acclamèrent et s'écrièrent qu'ils le suivraient, qu'ils mourraient de bon cœur pour le salut d'Athènes. Sans laisser à leur enthousiasme le temps de se refroidir, il fit aussitôt prendre à chacun un sac de poudre, en prit un lui-même sur ses épaules, ordonna d'enlever les pierres des fusils, pour n'être pas tenté de tirer, et se porta rapidement, à travers une plaine de plusieurs kilomètres et par un clair de lune tel que sa troupe était vue comme en plein jour, sur les retranchements turcs, entre la colline du Musée et l'Acropole.

« Nous arrivâmes, lisons-nous dans un de ses rapports[1], les philhellènes en tête, à demi-portée de fusil de la tranchée des Turcs; elle était profonde et bien gardée. Il était une heure après minuit, la lune dans son plein. Découverts, nous prîmes le pas de charge, les armes non chargées. Les philhellènes en tête nous traversâmes la tranchée et l'espace qui la sépare du fort sous un feu assez vif de mitraille et de fusil. Nous eûmes quatre hommes tués et 12 blessés. Le brave et malheureux Robert[2], chef du 1er bataillon, mourut huit jours après. Notre intention était de jeter les munitions aux avant-postes et revenir sur-le-champ par le même chemin. Mais on ne pouvait (contre toute règle de la guerre) entrer que par un et courbé ; le jour vint, il fallut remettre notre départ à l'autre nuit. Il était trop tard, nous avions porté le poison avec nous. Notre guide avait une lettre d'un membre du gouvernement engageant les Athéniens à faire tous leurs efforts pour me retenir. Je ne vous peindrai pas le désordre dans lequel était cette forteresse sous tous les rapports. N'ayant pas de commission pour y prendre aucune autorité, je donnai des conseils qu'on ne

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Cet officier, né à Nancy, avait servi autrefois dans la légion de la Meurthe et, depuis 1820, s'était attaché à la fortune de Fabvier, qui avait pour lui la plus tendre affection.

suivit pas, et chaque fois que je voulus persuader les capitaines que je serai plus utile dehors que dedans, les soldats s'insurgeaient, déclarant n'avoir confiance que dans mon corps ; que s'il partait, ils suivraient tous. Deux fois je voulus attaquer les postes de l'ennemi, deux fois je vis toute la garnison derrière moi, n'attendant que de voir le passage ouvert pour s'enfuir. »

Toutes ces assertions sont confirmées par les historiens, et notamment par Byzantios, qui a raconté fort en détail toute cette affaire de l'Acropole. Cet écrivain rapporte en effet que les magistrats d'Athènes, enfermés dans la forteresse, avaient en mains un ordre du gouvernement proscrivant à Fabvier d'y demeurer avec la garnison. Cela n'aurait sans doute pas suffi pour l'y retenir. Et il fit effectivement, en décembre, en janvier et même plus tard, plusieurs tentatives pour se retirer avec sa troupe. Mais il put chaque fois constater, comme il l'a écrit, que s'il parvenait à faire sa trouée, les défenseurs de l'Acropole en profiteraient pour s'enfuir. Il resta donc, ne voulant à aucun prix causer la perte d'une place qui avait alors pour les Grecs une si capitale importance. Mais il resta la rage au cœur, exaspéré contre le gouvernement qui l'avait trompé, exaspéré aussi contre les irréguliers qui le récompensaient si mal du service qu'il venait de leur rendre.

Il fut dès lors à côté de ces derniers, durant plusieurs mois, dans une situation singulière, ne voulant ni recevoir d'ordre des capitaines ni leur en donner, prenant part à la défense de la place quand l'occasion s'en présentait, mais avec une entière indépendance, et vivant avec les irréguliers dans des rapports que les souffrances du siège, en s'aggravant, ne pouvaient rendre que plus difficiles et moins amicaux. Sans parler du feu de l'ennemi, qui n'épargnait pas les uns plus que les autres, les réguliers et les philhellènes, moins aguerris que les palikares, furent, à mesure que le blocus se prolongea, plus cruellement éprouvés que les autres défenseurs de l'Acropole par les intempéries et les privations. Ajoutons qu'il leur en fut fait plus que leur part légitime. Alors que les irréguliers étaient cantonnés

sous des toits et chaudement vêtus, les soldats de Fabvier, en plein hiver, bivouaquaient pour la plupart en plein air, manquaient de couvertures, de capotes, de manteaux. Au bout d'un mois, vers la fin de janvier, le bois, l'eau commencèrent à devenir rares dans la forteresse ; la viande aussi se mit à faire défaut; on dut utiliser pour l'alimentation des troupes les quelques chevaux que l'on possédait dans l'Acropole. Ceux des Athéniens et des irréguliers qui s'étaient constitué des approvisionnements particuliers se mirent à vendre aux tacticos les objets de première nécessité à des prix exorbitants et les dépouillèrent en peu de temps de leurs faibles ressources pécuniaires.

Le froid, les privations, la malpropreté dont on ne pouvait se garantir engendrèrent des maladies graves et la population de l'Acropole, décimée par tant de souffrances, tomba peu à peu dans un profond découragement, d'où seul pouvait la relever l'espoir d'un effort sérieux pour sa délivrance[1].

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire à la fin de janvier 1827, le gouvernement grec ne pouvait se dissimuler combien il était urgent de tenter de nouveau cette délivrance. Cochrane et Church, toujours annoncés, n'étaient par encore parvenus en Grèce. De tous les bâtiments de guerre que l'on attendait d'Angleterre et d'Amérique, deux seulement étaient arrivés. Gordon était enfin prêt à marcher, mais ne pouvait marcher seul. Karaïskakis, malgré ses brillants succès dans la Grèce centrale (décembre-janvier), n'avait pas réussi à forcer l'opiniâtre Reschid à lever le siège de l'Acropole. Une diversion tentée du côté de Talanti par les bandes de Karatassos n'avait pas réussi. Il fallait pourtant sauver la place, il le fallait à tout prix. Si elle succombait, il pouvait en résulter dans toute la Grèce un irrémédiable découragement. En tout cas, la perte d'Athènes, c'était la perte de toute la Grèce continentale et les conséquences politiques d'un pareil malheur pouvaient être désastreuses. L'Angleterre et la Russie négociaient en effet à ce

1. Byzantios, 106-115.

moment même avec la France pour transformer le protocole du 4 avril en un traité à trois qui était l'espoir suprême du peuple hellène. L'accord, difficile à réaliser, était encore loin d'être accompli. La chute d'Athènes, l'affaissement moral de la nation grecque pouvaient le rendre impossible. Il était pour le moins à craindre qu'après cette chute les trois puissances ne posassent en principe que le futur État ne comprendrait pas la Grèce continentale. Il paraissait donc nécessaire que la résistance de la place se prolongeât jusqu'au moment où le traité serait conclu, du moins virtuellement.

Pour toutes ces raisons un effort d'une certaine importance fut tenté au commencement de février par le gouvernement grec pour débloquer enfin l'Acropole. Malheureusement, cette entreprise, comme les précédentes, devait échouer par le désaccord des chefs à qui incombait le soin de l'exécuter. Tandis que Gordon, avec le corps qu'il avait formé à Zante et les quelques centaines de Tacticos restés à Méthana sous Inglessi, débarquait au port de Phalère et s'emparait des hauteurs de Munychie, mais se voyait arrêté par la résistance des Guègues, enfermés près du Pirée dans le monastère de Saint-Spyridion, le Céphalonien Bourbaki[1], Vassos et quelques autres chefs qui avaient préféré partir d'Eleusis, s'avançaient au nord-est d'Athènes jusqu'à Khassia, puis à Kamatero. A ce dernier endroit, le corps de Bourbaki, enveloppé par la cavalerie turque et abandonné par les irréguliers, fut taillé en pièces, et les palikares se débandèrent comme à Chaïdari (8 février). Après cela, Reschid n'eut qu'à se retourner avec toutes ses forces contre Gordon (10 février). Ce dernier le tint, il est vrai, en respect. Mais le siège de l'Acropole ne fut pas levé pour cela. Deux nouvelles diversions essayées dans le canal de Négrepont, la première par le Grec Colettis sur Talanti, la seconde par le

1. Cet officier avait servi dans l'armée française pendant l'empire et était parvenu au grade de colonel. Mis en demi-solde sous la Restauration, il avait fini par donner sa démission et était, en 1826, parti pour les îles Ioniennes, dans l'intention d'essayer de soulever de nouveau la Grèce occidentale. Les instances du gouvernement d'Égine l'avaient déterminé à se porter au secours d'Athènes.



Bavarois de Heideck, n'amenèrent pas davantage ce résultat (février-mars). Cependant les assiégés, dont quelques émissaires parvenaient de temps en temps à franchir les lignes turques, adressaient au gouvernement des appels de plus en plus pressants. Le corps exécutif finit par se décider à rappeler Karaïskakis qui, abandonnant ses conquêtes et les populations soulevées à sa voix, se rapprocha d'Athènes dans les premiers jours de mars et, avec trois ou quatre milliers d'irréguliers qu'il put tant bien que mal concentrer à Eleusis, vint s'établir solidement à l'entrée de la plaine d'Athènes, près de Keratsini, comme pour tendre la main à Gordon, établi de l'autre côté du Pirée (16 mars).

C'est sans doute vers ce temps-là que Fabvier, rongeant son frein sur le rocher de l'Acropole, écrivait les lignes suivantes, que Jurien de la Gravière a citées sans en indiquer la date[1] : « ...Je devrais cependant être dehors; je sais quelles difficultés auront les généraux grecs à marcher en champ ouvert avec des irréguliers. Avec nous, au contraire, opposant notre infanterie à la cavalerie turque, lançant nos cavaliers sur l'infanterie albanaise, détruisant les tambours[2] à coups de canon et les enlevant à la baïonnette, le succès me paraîtrait certain. Je ne vois pas aussi clair, si l'on attaque sans nos tacticos les Turcs retranchés... Heureusement, Karaïskaki est prudent. Il n'ignore pas que son armée est la dernière espérance de la Roumélie. Il me trouvera toujours zélé, quoiqu'il se soit laissé entraîner par quelques coquins à de fausses idées sur mon compte... »

Le vaillant chef des réguliers souhaitait plus que jamais de pouvoir quitter l'Acropole. Mais les irréguliers se montraient toujours prêts à la quitter avec lui. Et le gouvernement se prêtait moins que jamais à son désir, ce qu'on s'explique parce que c'est justement à cette époque qu'après de si longs retards Church et Cochrane débarquaient enfin sur le sol hellénique.

1. *La Station du Levant*, II, 102.

2. C'est-à-dire les petits retranchements de l'ennemi.

Il était vraiment temps qu'ils s'y montrassent, car non seulement Athènes était aux abois, mais la discorde, et presque la guerre civile, faisant de nouveau rage parmi les Grecs, semblaient sur le point d'achever de perdre ce malheureux peuple.

On se rappelle que l'assemblée d'Epidaure s'était ajournée *sine die*, chargeant la commission des treize de la convoquer en temps utile, vers la fin de l'année 1826. Cette commission, d'accord avec le corps exécutif, avait voulu la réunir en septembre, dans l'île de Poros, où elle s'était transportée comme lui au mois d'août, parce qu'il n'y avait plus de sécurité à Nauplie[1]. Mais les ennemis du gouvernement (Colocotroni, qui lui en voulait de ne l'avoir pas nommé généralissime, Condourioti, qui lui en voulait de l'avoir supplanté, etc.) avaient longtemps par leur opposition rendu toute convocation inefficace. Quand (vers la fin de novembre) les deux commissions s'étaient transportées à Égine, tout à la fois pour être plus indépendantes et pour se rapprocher de l'Attique, l'assemblée, dont elles avaient prescrit l'ouverture dans cette île, avait mis plusieurs semaines à se former. Beaucoup de membres s'étaient rendus à la convocation des dissidents, qui voulaient tenir la représentation nationale à Hermione (en Argolide) et qui firent procéder par leurs amis à de nouvelles élections dans plusieurs parties de la Grèce. Bref, en janvier et février 1827, on vit deux assemblées en face l'une de l'autre, se refusant à tout accommodement, chacune délibérant et légiférant de son côté. C'était l'anarchie pure et simple, comme en 1824. Les choses en étaient là quand le général Church, appelé pour prendre le commandement en chef des armées grecques, se présenta, d'abord à Hermione (9 mars), puis à Égine (11 mars), suivi bientôt de Cochrane, qui vint enfin, avec deux navires (17 mars), se mettre à la disposition de la nation.

Ces deux personnages, indignés de la folie des Grecs, com-

1. Où les Souliotes et les Rouméliotes, maîtres des forts de Palamidi et d'Itchkalé, échangèrent quelque temps après non plus seulement des menaces, mais des coups de canon.



mencèrent par déclarer qu'il ne fallait compter ni sur leur concours personnel, ni sur la continuation des bons offices du gouvernement anglais, si l'on ne mettait sans retard un terme à d'aussi funestes divisions. L'amiral parla haut, rappela la première philippique de Démosthène. Le général ne fut ni moins pressant ni moins sévère. Bref, l'ascendant de deux personnages aussi respectés fit en quinze jours rentrer les Grecs dans leur bon sens. Le 1er avril les deux assemblées, réconciliées, se réunirent en une seule à Damala (près des ruines de Trézène). Peu après (11 avril), cette nouvelle représentation nationale conféra solennellement à Cochrane le titre d'archinavarque et à Church celui d'archistratège de la Grèce. C'était le triomphe du parti anglais. Mais ce triomphe ne fut pas sans contre-partie. Car le parti russe, qui s'était singulièrement relevé en Grèce depuis l'avènement du nouveau tsar (Nicolas Ier) et surtout depuis qu'il avait signé le protocole du 4 avril, exigea et obtint une compensation de la plus haute importance. Comme la commission exécutive des onze devait résigner ses pouvoirs et que la nécessité de la remplacer par un magistrat unique, investi d'une très forte autorité, était universellement reconnue, Colocotroni, chef dudit parti, eut assez de crédit pour empêcher l'élection de ses anciens adversaires Mavrocordato et Condouriotì et, par contre, assurer celle du comte Capo d'Istria, ancien ministre du tzar Alexandre, qui, quoique absent (il était toujours à Genève), fut nommé président pour une durée de sept ans[1].

Quel dut être l'effet de pareils choix sur l'âme de Fabvier qui, bien qu'enfermé dans l'Acropole, ne tarda pas à en être informé? Nous pouvons affirmer, d'après les dispositions qu'il témoigna constamment après sa sortie tant envers Church et Cochrane qu'envers Capo d'Istria, qu'ils lui causèrent un profond dépit et une grande colère. Il ne put plus douter qu'il

1. Une commission provisoire formée de Georges Mavromichalis, de Milaïtis et de Nako, fut chargée d'exercer le pouvoir exécutif en attendant l'arrivée du nouveau chef de la nation grecque.

n'eût été joué par le gouvernement au mois de décembre précédent. Sa légitime fierté se sentit profondément humiliée de la préférence qu'obtenait sur lui, pour le titre de généralissime, un officier anglais moins connu que lui et dont il n'appréciait que fort médiocrement les talents. Mais il souffrit surtout dans sa dignité de Français, ancien soldat de Napoléon, de voir les Grecs, pour qui lui et ses compatriotes avaient déjà tant fait, confier ainsi leurs destinées à des hommes dont le principal titre était de représenter à leurs yeux la Grande-Bretagne et la Russie. Il eût renoncé immédiatement à les servir si à ce moment il eût été libre. En tout cas il prit sans doute dès cette époque la résolution bien arrêtée de ne pas les servir sous les ordres d'un Anglais et de quitter leur pays dès que le nouveau président, qui n'était à ses yeux qu'un agent russe, y serait lui-même arrivé. Mais pour le moment, enfermé dans une forteresse assiégée, ayant encore la responsabilité du commandement spécial qu'il avait assumé, il lui fallait bien s'accommoder aux circonstances et coopérer loyalement, de son mieux, aux nouveaux efforts qui allaient être tentés pour la délivrance de l'Acropole.

Cette délivrance, du reste, il faut le reconnaître, Cochrane et Church en firent, dès le début de leur commandement et avec infiniment de zèle, leur principal objectif. L'amiral surtout paraissait ne pas songer à autre chose et s'attachait à cette idée non seulement par politique, mais par point d'honneur. Il avait reçu récemment, en traversant la France, de puissants secours des comités philhelléniques de Paris et de Marseille [1], qui lui avaient de toutes leurs forces recommandé Fabvier. Il s'intéressait particulièrement à ce vaillant et malheureux chef. Il tenait à la gloire de le sauver. Il n'avait pas attendu d'être investi de son commandement pour lui donner avis de son arrivée et l'assurer de son dévouement [2]. Aussi à

1. Le comité de Paris avait acheté pour lui, au prix de 260,000 fr., le brick *le Sauveur*, armé de dix-huit canons, et lui avait, de plus, fourni une somme de 355,000 fr.

2. « J'ai l'honneur, lui écrivait-il dès le 31 mars, de vous faire part de mon arrivée

peine en eut-il pris possession, qu'il annonça, d'accord du reste avec Church, l'intention de porter droit sur Athènes toutes les forces qu'ils pourraient rassembler à eux deux, avec l'aide du gouvernement de Poros[1]. Il eût été sans doute plus sage, comme on le leur fit observer, vu la répugnance que les troupes grecques avaient à se hasarder en plaine et en bataille rangée, de procéder par quelque diversion lointaine qui, à condition d'être exécutée par une masse importante, eût pu déterminer enfin le séraskier à lever le siège. Ils n'en jugèrent pas ainsi. Church croyait trop à sa tactique. Cochrane qui, dans son exubérance, parlait déjà de replanter l'étendard de la croix sur Sainte-Sophie de Constantinople, ne doutait pas que Kiutahi[2] ne fût aisément culbuté par les forces relativement considérables que Church et lui parvinrent en quelques jours à réunir à l'entrée de l'Attique. Ils eurent jusqu'à onze ou douze mille hommes (quelques-uns disent même quinze mille). Malheureusement, ce n'était point là une véritable armée. L'organisation, l'union, l'harmonie morale y faisaient défaut. Ces forces formaient au moins deux groupes tout à fait distincts et dont il était téméraire d'espérer une coopération docile et bien réglée : celui de Gordon, du côté de Phalère et du Pirée, disposé à risquer la bataille ; celui de Karaïskakis (le plus nombreux), à Kératsini, préférant opérer dans les montagnes et derrière des retranchements. Ils s'immobilisaient par leur opposition. Et chaque jour qui s'écoulait augmentait la détresse, comme les angoisses, des défenseurs de l'Acropole. Reschid, dans sa hâte fiévreuse d'en finir, bombardait nuit et jour la forteresse du haut de la colline du Musée. Le feu de l'ennemi,

ici aujourd'hui, et de vous assurer que vous puissiez (*sic*) compter sur une franche et sincère coopération de ma part en tout ce que vous vouliez entreprendre pour la liberté de la Grèce... » Cette lettre, tout entière de la main de Cochrane, et en français, se trouve, avec un certain nombre d'autres du même auteur, dans les papiers de Fabvier.

1. C'est dans cette île que le pouvoir exécutif provisoire venait de se transporter, en attendant de pouvoir rentrer à Nauplie.

2. C'est le nom que les Grecs donnaient souvent à Reschid, parce qu'il avait été pacha de Kiutahie (ou Koutaieh).

les maladies, les privations décimaient de plus en plus la garnison. La viande manquait totalement; on se nourrissait d'orge, dont on avait encore une assez grosse provision. L'eau devenait de plus en plus rare. Le combustible faisait presque absolument défaut. Des dix-sept canons de la forteresse, il n'y en avait plus que sept en batterie; les affûts des autres avaient été brûlés. La garnison, épuisée, affaissée, ne voulait plus se battre. Fabvier, qui rêvait toujours de sortir avec sa petite troupe[1], fut, vers cette époque, s'il faut en croire Byzantios, dénoncé par les irréguliers au séraskier qui prit toutes les dispositions nécessaires pour l'arrêter[2]. Et le chef des tacticos, ne comprenant rien aux lenteurs de l'armée de secours, écrivait tristement à Cochranè, le 20 avril, les lignes suivantes :

«... Depuis longtemps les soldats irréguliers sont fatigués des promesses de cinq jours, de dix jours. La seule manière de les faire patienter, c'est de leur montrer de la besogne. Les miens sont plus calmes, quoique les plus maltraités de toute la Grèce. Ils ont acquis une lueur de patriotisme. Cependant le moment viendra bientôt où la patience échappera à tout le monde à la fois. Chacun répète: Quinze mille hommes réunis! Et ils n'osent marcher contre cinq mille au plus! Que sera-ce quand ils arriveront devant les postes où l'ennemi a préparé sa défense? — Quant à moi personnellement et à ma faible troupe, nous sommes entrés ici en passant sur le ventre des Turcs. Je suis peu embarrassé de recommencer. L'état de la forteresse m'a seul engagé à y rester. Kryézotis est malade. Son corps est le pire de tous. Les gens du château veulent ouvertement la reddition. J'ai soixante hommes de morts par le feu ou la maladie. Les autres, rongés par la fièvre, privés de tout, n'en restent pas moins fidèles à leur devoir[3]... »

Cette lettre, si émouvante dans sa mâle simplicité, piqua sans doute au vif Cochrane, qui ne voulut plus attendre et

1. En emmenant les femmes et les enfants.
2. Byzantios, 127.
3. Lettre citée par Jurien de la Gravière (*La Station du Levant*, II, 122-123).

pressa Church de commencer sans nouveau retard ses opérations. Un renfort de douze cents Crétois fut amené par lui à Gordon qui, pour en finir d'abord avec le monastère de Saint-Spyridion (obstacle à la jonction de son corps avec celui de Karaïskakis), l'attaqua de nouveau violemment par terre, pendant que plusieurs navires, embossés dans le Pirée, le bombardaient de leur côté à outrance (25 avril). Les deux cent cinquante Albanais qui défendaient cette position consentirent enfin à se rendre (28 avril). Mais une fois sortis du couvent, ils furent, au mépris de la capitulation, presque tous massacrés par les irréguliers grecs, que leurs chefs ne purent empêcher de commettre cet acte abominable. Gordon fut tellement révolté d'un tel crime qu'il quitta aussitôt le service de la Grèce. Cochrane et Church menacèrent d'en faire autant. Le gouvernement les calma tant bien que mal et ils consentirent à garder leurs commandements. Mais, pleins de mépris pour les irréguliers, ils persistèrent plus que jamais à vouloir diriger à leur guise leurs opérations et ne tinrent aucun compte des avis de ceux qui, comme Karaïskakis, préféraient à une attaque à découvert dans la plaine d'Athènes des mouvements sur les flancs ou sur les derrières de l'ennemi. Karaïskakis, du reste, fut tué le 4 mai dans une escarmouche et ils crurent dès lors pouvoir réaliser leur plan sans difficulté, sans opposition.

C'était encore de leur part une grave erreur. D'abord, démoralisées par sa mort, les troupes du vaillant chef rouméliote, qui n'avaient confiance qu'en lui, et qui formaient un effectif de six à sept mille hommes, se tinrent dès lors à l'écart et, le jour du combat venu, ne bougèrent pas. Ce jour-là (6 mai) Church ne put faire opérer que les quelques milliers d'hommes qu'il avait du côté de Phalère et auxquels il donna l'ordre d'avancer à travers la plaine avant d'avoir débarqué lui-même pour les soutenir.

Le meilleur récit du combat qui s'ensuivit nous paraît être celui qu'un officier de l'escadre française qui croisait dans le

voisinage, le commandant Leblanc[1], en fit quelques jours après au contre-amiral de Rigny, son supérieur :

« Le dimanche 6, lisons-nous dans sa dépêche du 15 mai, un corps de trois mille Grecs, soutenu par une batterie de pièces de 6, a débarqué sur la plage dans le S.-E. de Phalère et marché sur les derrières des postes turcs les plus rapprochés de l'Acropolis. Ce corps devait être soutenu par les troupes en position au nord du port du Pirée[2] et par celles qui occupaient les hauteurs de Phalère[3]. Des mesures mal entendues et la non-exécution des corps qui devaient soutenir les troupes débarquées ont laissé celles-ci sans appui. Elles s'étaient avancées dans la plaine, où elles commençaient la construction de quelques tambours, lorsqu'un corps de deux mille cavaliers turcs envoyé contre elles les a enveloppées. Une charge de dix minutes faite par mille cavaliers a suffi pour les mettre dans une déroute complète; mil cinq cents ou deux mille hommes ont péri ; dans leur nombre se trouvent quatorze philhellènes[4] et deux cent quatre-vingt-dix hommes du corps régulier commandé par le sieur Inglessi[5]. Les généraux Church et Cochrane ont failli être pris. Le dernier ne s'est sauvé qu'en se jetant à la nage pour gagner une embarcation dans laquelle il s'est éloigné du champ de bataille. Trois des quatre pièces d'artillerie ont été enlevées et les canonniers qui les servaient ont été tous tués avant d'avoir pu se mettre en batterie. Les restes de cette malheureuse expédition se sont retirés dans la soirée sur la hauteur de Phalère. Cet événement désastreux pour les Grecs a jeté la consternation dans leur camp. Le découragement dans lequel il les a plongés est tel que pendant la

1. De la frégate *la Junon*.

2. C'est-à-dire par le corps de Karaïskakis.

3. Le corps de Gordon.

4. Sur 26 qui prenaient part au combat.

5. Inglessi fut tué dans l'action ; quant au chiffre de 290 hommes indiqué par Leblanc, c'est en réalité celui des réguliers présents au combat ; celui des tués fut à peu près de la moitié.

nuit une grande partie des troupes s'est retirée sans en avoir reçu l'ordre[1]...»

Si l'on ajoute à ces détails que, les Turcs ayant fait deux cent quarante prisonniers, le séraskier en fit décapiter deux cent trente-huit, pour venger les victimes de Saint-Spyridion, on comprendra que le découragement dont parle le capitaine Leblanc ne fit que croître le lendemain de la bataille. Ce qu'on s'explique moins, c'est comment il gagna Cochrane et Church, vieux et expérimentés militaires, au point de leur faire admettre aussitôt comme inévitable la reddition de l'Acropole. Persuadés que cette forteresse n'avait plus de vivres et que sa résistance ne pouvait plus se prolonger, sans autre réflexion, sans autre examen, ils jugèrent que leur devoir était de sauver au plus tôt, non plus par les armes, mais par une capitulation, les défenseurs de cette forteresse et, avant tous, Fabvier et ses soldats. Dès le 7 mai, n'osant négocier directement avec le pacha, que le souvenir de la convention violée du monastère eût peut-être rendu réfractaire à leurs avances, ils s'adressèrent au commandant Leblanc[2] et le prièrent: 1° d'aller solliciter du pacha la vie et la liberté pour la garnison de l'Acropole ; 2° de communiquer à Fabvier, qu'ils regardaient ou avaient l'air de regarder comme le commandant en chef de cette place, une lettre par laquelle Church l'autorisait à capituler[3]. Cet officier, qui connaissait les intentions de son chef, de Rigny[4], ne crut pas devoir se dérober à cette mission d'hu-

1. *Archives de la marine*, BB[4], 488.

2. « J'ai tenté, lui écrivait Cochrane, tous les moyens pour délivrer la garnison d'Athènes; je n'ai pu réussir. Je ne compte plus que sur vos bons offices en faveur de ces malheureux, qui ont fait bravement leur devoir envers leur pays... » Lettre citée par Jurien de la Gravière, *La Station du Levant*, II, 130.

3. « ... Le courage, écrivait Church, la persévérance avec lesquels vous avez défendu jusqu'à ce moment la forteresse placée sous votre commandement, ne laissent point de bornes à ma confiance. Je ne crois pouvoir vous donner une plus grande preuve de mon estime que de remettre entièrement à votre sagesse le soin d'arrêter les stipulations nécessaires... » Jurien de la Gravière, II, 130.

4. Ce dernier, dans une lettre du 7 avril au ministre de la marine, avait signalé avec émotion la triste situation de Fabvier. « On le plaint généralement, lit-on dans cette pièce, et je ne serai pas blâmé, j'en suis certain, en employant mes efforts personnels pour sauver, si je le puis, lui et ses compagnons du sort qui les menace. » *Archives de la marine*, BB[4],488.

manité (8 mai) et se rendit au camp de Reschid, qui, après trois jours de pourparlers, finit par consentir à une convention basée sur les conditions suivantes : Le colonel Fabvier garderait ses armes et pourrait ensuite se retirer librement avec ses bagages ; les troupes de la garnison déposeraient les armes et se retireraient ensuite librement, étant entendu que si parmi elles il se trouvait des « sujets de sa Hautesse » qui voulussent rentrer à son service, ils y seraient admis et seraient traités comme les autres soldats du sultan. Enfin, des précautions convenables seraient prises et des otages échangés pour garantir la sécurité de ladite garnison pendant sa marche de l'Acropole au lieu de son embarquement.

Cela fait, le commandant Leblanc dépêcha vers la forteresse un autre officier français, M. de Reverseaux, commandant de la frégate *la Pomone,* avec la lettre du général Church. Mais ce capitaine, à son grand étonnement, ne fut même pas reçu par le colonel Fabvier, qui, exaspéré sans doute d'être traité par Church en subordonné, refusa de le voir et lui fit par écrit la rude réponse que voici : « Monsieur, n'étant pas habitué à parlementer, je ne sais pas pourquoi vous vous adressez à moi. M. le général Church, comme général en chef, pouvait écrire aux chefs grecs ; c'est à eux à répondre. Je regrette de ne pouvoir aller vous voir. Mais je n'ai aucune certitude de votre personne, ni de la prière du général Church. J'ai l'honneur de vous saluer. » En même temps, le bouillant soldat répondait en ces termes au commandant Leblanc : « Vous êtes dans l'erreur ; je ne suis ici que par accident et non pour commander. Je transmets votre lettre aux chefs de l'Acropolis. »

Force fut au négociateur d'expliquer cette fin de non-recevoir au séraskier et d'obtenir de Church une seconde lettre adressée, cette fois, non plus à Fabvier, mais *aux chefs* de l'Acropole, c'est-à-dire aux capitaines grecs qui commandaient dans cette place. Le lendemain, 12 mai, avec l'assentiment du pacha, cette seconde missive fut remise aux destinataires de la part de Leblanc. Mais ces chefs, irrités sans doute du trai-

tement privilégié que la convention assurait à Fabvier, comptant aussi sans doute sur un retour offensif de l'armée de secours, dont une partie était encore si près d'eux à Phalère, répondirent avec hauteur que, déterminés à vivre libres ou à mourir, ils ne rendraient pas leurs armes; que si le pacha les voulait, il n'avait qu'à venir les prendre[1],

Cette réponse mit fin pour le moment à toute négociation. Il eût fallu, pour qu'un tel langage ne parût pas hors de saison, ou que la garnison fût capable de se débloquer elle-même, et il était bien évident qu'elle ne l'était pas, ou que Church tentât sans retard un nouvel effort pour la délivrer. Or, bien loin d'être en état de recommencer l'entreprise du 6 mai, ce général ne put bientôt plus même se maintenir dans ses positions de Phalère. Découvert sur sa gauche par la dispersion de l'ancien corps de Karaïskakis, il voyait pour son compte la désertion diminuer chaque jour notablement ses propres troupes. Bientôt même le manque de vivres et l'impossibilité de s'en procurer d'une façon régulière là où il était lui en firent craindre l'entière dissolution. Il crut donc devoir, le 27 mai, évacuer les postes qu'il occupait à proximité d'Athènes et embarquer pour Égine le peu qui lui restait de soldats. Mais, chose singulière, au moment même où il s'éloignait ainsi de l'Acropole et l'abandonnait définitivement à son triste sort, il semblait croire (étant sans doute informé qu'il lui restait encore un peu de vivres) qu'elle pouvait prolonger sa résistance. Bien plus, il avait l'air d'admettre comme possible un mouvement offensif de ses défenseurs contre les Turcs. Il écrivait en effet à Fabvier pour lui faire part de son nouveau plan de campagne, qui consisterait à essayer d'intercepter les convois de l'armée

1. Voici le texte complet de cette réponse : « Monsieur Leblanc, nous vous remercions de la peine que vous vous êtes donnée pour nous. Il n'y a point ici de sujets du grand Seigneur, ainsi que le porte la capitulation de Kiutay, rédigée par vous. Il n'y a que des Hellènes, déterminés à mourir ou à vivre libres. Si Kiutay veut nos armes, qu'il vienne les prendre s'il en est capable. Nous avons l'honneur de vous saluer. » *Signé:* les chefs de l'Acropolis Kriziotis, Stathi Catzikoyanni, D. Emorfopoulo, J. Mamoury, Gerasimo Fora, N. Lachaniza, D Blac opoulo, M. Lekas, 30 avril/12 mai 1827. (*Papiers de Fabvier.*)

assiégeante. Il donnait, du reste, carte blanche au chef des réguliers. Si le colonel croyait devoir s'échapper avec son corps, il l'engageait à se jeter dans les montagnes de l'Hymète, à traverser cette chaîne jusqu'à la côte opposée, où des bâtiments grecs iraient les prendre [1].

De pareilles instructions, de la part d'un général qui renonçait pour son compte à venir en aide à l'Acropole, durent paraître dérisoires à Fabvier et plus encore aux chefs irréguliers qui s'y trouvaient avec lui et qui, se voyant maintenant abandonnés par le généralissime, n'eurent plus dès lors d'autre idée en tête que de traiter avec l'ennemi, à condition d'obtenir la vie sauve et la liberté. Des assemblées tumultueuses où les soldats, plus désireux d'en finir que les officiers, imposèrent leur volonté, eurent lieu dans la forteresse [2]. Juste dans le même temps, le séraskier, qui n'était pas moins pressé d'en finir et qui voulait à tout prix occuper la place avant que la négociation de Londres (dont les progrès l'inquiétaient) aboutît à la Triple-Alliance, se montra disposé à signer une capitulation avantageuse et honorable pour les assiégés. Un officier de la marine autrichienne, le capitaine Cornero, qu'il prit pour confident de ses intentions, alla, le 31 mai, les faire connaître officieusement aux chefs de l'Acropole. Ces derniers lui répondirent qu'ayant été autorisés par le général Church à rendre la place, ils étaient prêts à traiter. Mais — n'ayant sans doute qu'une confiance médiocre dans la médiation de l'Autriche (puissance connue pour sa partialité en faveur des Turcs) — ils exprimèrent le vœu que la négociation fût conduite aussi par des officiers des escadres française et anglaise, et ils demandèrent à Fabvier de s'unir à eux pour solliciter l'inter-

1. Jurien de la Gravière, *La Station du Levant*, II, 136.

2. « A ce spectacle (*c'est-à-dire en voyant Phalère évacué*), tous les irréguliers se soulevèrent, mirent à la place de leurs chefs une Epitropie et on reprit les ouvertures. La terreur la plus vive occupait l'âme des capitaines. L'horrible manque de foi du monastère ne leur laissait aucun espoir. Ce n'était que des soupirs, des cris de terreur. Les soldats l'emportèrent et la capitulation fut acceptée... » *Rapport* de Fabvier au gouvernement grec. (*Papiers de Fabvier*.)

vention collective des trois puissances. Le chef des réguliers voulut bien se rendre à leurs instances et signa avec eux la réponse qui fut faite dans ce sens au commandant Cornero.

Le lendemain, 1er juin, l'amiral de Rigny arrivait dans les eaux de Salamine. Informé de ce qui se passait, il voulut bien, les chefs des escadres anglaise et autrichienne n'étant pas là, se charger seul de la négociation, ce dont les assiégés lui témoignèrent leur reconnaissance. Dès lors l'affaire ne fut plus conduite que par lui. Et voici en quels termes il rendit compte, quelques jours plus tard, à son supérieur, le ministre de la marine, de sa négociation et de la reddition de l'Acropole.

« Le 1er juin, j'arrivai au mouillage de Salamine avec la frégate de S. M. *la Sirène* et la corvette *Écho*. J'y trouvai un brick de guerre autrichien dont le capitaine vint le lendemain me donner communication des pièces ci-jointes, nos 2 et 3, desquelles il résultait que la garnison désirait reprendre la négociation qui avait été tentée par le capitaine de la frégate de S. M. *la Junon*.

« Le 2 juin, je reçus par les avant-postes turcs, au moment même où j'étais au camp du séraskier, la lettre ci-jointe n° 5, par laquelle les chefs de l'Acropolis stipulaient les conditions qu'ils désiraient obtenir, en me laissant toutefois quelque latitude pour les modifications [1]. J'entrai alors immédiatement en communications avec le visir et, après trois jours de discussions et de sollicitations, il consentit à accorder la capitulation (pièce n° 6).

« Le 5 juin au matin elle fut acceptée par les chefs de la garnison.

« Dès le 2 juin j'avais fait prévenir de ce qui se préparait les chefs grecs à Égine, le gouvernement grec à Poro et quel-

1. La principale de ces conditions était que *toute* la garnison pût sortir avec armes et bagages. Le pacha ne voulut d'abord accorder cet avantage qu'à Fabvier et à ses réguliers, le refusant aux autres, à moins que les habitants d'Athènes enfermés dans l'Acropole (il y en avait environ 800) ne fussent exclus de la condition de sortir libres. Mais l'amiral insista tellement qu'après trois jours de résistance, Reschid finit par céder sur tous les points.

que bâtiment de guerre anglais que ce soit qui se trouverait sur ces points.

« Mais avant de mettre à exécution la capitulation convenue, il était obligatoire pour moi, et en même temps très délicat, de prendre toutes les mesures que l'agitation et le ressentiment manifestés dans le camp turc ne rendaient que trop nécessaires. Les troupes albanaises du pacha se rappelaient le massacre de cent cinquante de leurs compatriotes après qu'ils eurent capitulé au Pirée un mois avant; elles paraissaient disposées à se venger.

« Le visir parvint à faire reculer ces Albanais en les faisant contenir par sa cavalerie. Je plaçai trois de mes officiers à la tête de la colonne[1] et je me mis moi-même à l'arrière-garde avec les trois chefs albanais que les Grecs avaient demandés pour otages. On se mit en marche en cet ordre et nous arrivâmes à la marine, où les embarcations des bâtiments de S. M. et celles d'un brick et d'une goëlette de S. M. I., à défaut de bateaux grecs dont aucun ne se présenta, embarquèrent mil huit cent trente-huit personnes, femmes, enfants, malades, blessés, etc., avec armes et bagages, et qui furent ensuite déposés par nos soins sur l'île de Salamine.

« J'ose me flatter que dans cette circonstance critique j'ai obéi aux vœux de l'humanité. Malgré les vaines promesses de quelques chefs grecs, la garnison de l'Acropolis, quelques jours plus tard, eût été obligée de se rendre à discrétion; et l'on sait quelle discrétion eût retenu alors la vengeance des Albanais. Un hasard fortuit a pu me faire saisir un bien court intervalle, pendant lequel le visir devait être plus coulant; et je crois qu'il est peu d'exemples dans la guerre actuelle et dans de telles circonstances d'une capitulation aussi avantageuse et aussi fidèlement exécutée...[2]. »

Ainsi se termina, moins tragiquement que celui de Misso-

1. Le colonel Fabvier marcha lui aussi à la tête de la colonne.

2. *Archives de la marine*, BB[4], 488.

longhi, mais après avoir duré presque aussi longtemps, ce siège d'Athènes qui avait lui aussi, durant de longs mois, tenu toute l'Europe anxieuse et en suspens. Sans doute la capitulation de l'Acropole, à première vue, paraissait pour la Grèce un désastre comparable à celui qu'elle avait subi l'année précédente et même plus déplorable encore, puisque la Roumélie tout entière était maintenant au pouvoir du séraskier. Mais en réalité ce succès venait beaucoup trop tard aux Turcs pour qu'ils pussent en tirer des avantages sérieux. La résistance des assiégés s'était prolongée assez pour que l'Angleterre, la France et la Russie, qui négociaient depuis si longtemps au sujet des affaires grecques, se missent enfin d'accord. La Triple-Alliance, en vertu de laquelle ces trois puissances s'engageaient à imposer leur médiation au besoin par la force des armes, était déjà virtuellement conclue au moment où les Grecs sortaient des murs de l'Acropole. Le traité fut officiellement signé peu après (6 juillet) et dès lors la Grèce put se considérer comme sauvée.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que ce traité n'eût pas eu lieu — ou qu'il eût été bien moins avantageux pour les Grecs, si, au lieu de tenir jusqu'au mois de juin 1827, l'Acropole se fût rendue longtemps auparavant, par exemple en décembre 1826. Cette prolongation de la résistance pendant six mois avait donc été un inappréciable service rendu à la Grèce. Or elle n'avait été possible que grâce au dévouement et à la hardiesse du colonel Fabvier qui, dans les circonstances que l'on sait, avait renouvelé aux assiégés leur provision de poudre. Ce vaillant homme n'eût-il rien fait de plus pour le peuple hellène, il eût pour cela seul mérité son éternelle reconnaissance.

(*A suivre.*) A. DEBIDOUR.



L'ORGANISATION ET LE RÉGIME INTÉRIEUR

DU

CHAPITRE DE REMIREMONT

DU XIII[e] AU XVIII[e] SIÈCLE

(Suite [1].)

TITRE III (*suite*).

V. — ADMINISTRATION CAPITULAIRE.

Répartition des pouvoirs constituants ou organiques dans l'église Saint-Pierre. — Les Chapitres ordinaires. — Les Chapitres extraordinaires. — Les Chapitres généraux. — Leur convocation par la Dame doyenne. — Privilèges de Madame en Chapitre. — Présidence des Chapitres par la Dame abbesse. — Droit de suffrage des Dames-Tantes. — Situation des Dames-Nièces en Chapitre. — Suffrage plural de Madame et voix prépondérante. — Procédure capitulaire.

Au cours de la présente étude, nous avons fait maintes fois allusion aux délibérations prises en corps par les Dames chanoinesses pour l'administration de l'institut, au triple point de vue religieux, politique et économique. C'est peut-être ici le lieu de dire quelques mots du fonctionnement de cette partie essentielle de l'organisme administratif de l'église Saint-Pierre.

Pour peu que l'on étudie la constitution de cette église, on

1. Voir *Annales de l'Est*, octobre 1899, p. 560; janvier 1900, p. 35; juillet 1900, p. 406; janvier 1901, p. 40; avril 1901, p. 205, et janvier 1902, p. 20.



constate qu'elle se présente à nous sous l'aspect d'un gouvernement aristocratique, voire même oligarchique, mais fortement mitigé par le système électif et représentatif.

Aristocratique, elle l'était, puisque le pouvoir, l'influence, les moyens d'action et les principaux ressorts se trouvaient entre les mains de personnes que le privilège de la naissance avait seul appelées à en jouir ; élective et représentative, elle l'était également, ainsi du reste que celle de la plupart des établissements à la fois religieux et féodaux du moyen âge, puisque, d'une part, elle comportait, par le suffrage de tous les membres actifs, le choix non seulement d'un chef investi de l'autorité suprême, chargé de la direction générale, et veillant à l'exécution des règlements, mais encore des principales dignitaires ou officières ; d'autre part, une assemblée délibérante, sans le concours de laquelle aucune décision importante ne pouvait être prise, qui avait en main la surveillance et la sauvegarde des intérêts généraux, et qui formait un utile contrepoids au pouvoir du chef de la communauté ; enfin des officières et des officiers de divers ordres, chargés dans des conditions déterminées des détails de l'administration.

Nous avons vu que le pouvoir exécutif était personnifié par la Dame abbesse, assistée en même temps que contenue dans l'exercice des prérogatives souveraines par les dignitaires, ainsi que par les *Grands officiers* dont nous parlerons au titre suivant. Le pouvoir délibérant était exercé par le corps même des Chanoinesses de prébendes, réunies périodiquement en assemblées chargées d'instruire, discuter, décider toutes les affaires, ordinaires ou exceptionnelles, d'ordre matériel ou moral, qui pouvaient intéresser l'institut de Romaric. Ces réunions portaient le nom d'*Assemblées capitulaires* ou *Chapitres*.

Les assemblées capitulaires n'étaient pas toutes de même nature : les unes revenaient à des intervalles fixes et réguliers ; c'étaient les *Chapitres ordinaires*, qui pourvoyaient aux nécessités courantes de l'administration civile et religieuse. De

Pâques à la Toussaint, ils avaient lieu sur convocation spéciale les lundis de quinzaine en quinzaine ; de la Toussaint à Pâques, ils ne se tenaient que de mois en mois dans les mêmes conditions. Toutes les Dames présentes à Remiremont devaient y être appelées à peine de nullité ; les Dames absentes n'étaient pas convoquées ; mais, prévenues par leurs amies de l'intérêt que pouvait leur offrir telle ou telle affaire, il leur était toujours loisible de revenir pour participer à la délibération et au vote[1].

Aux XVIe et XVIIe siècles, les Chapitres ordinaires s'étaient tenus habituellement sans convocation spéciale, à des heures et à des intervalles irréguliers, souvent plusieurs jours de suite, et presque toujours au chœur de l'église capitulaire. La délibération n'était même pas interrompue par les offices, auxquels les Dames étaient censées assister tout en prenant part à la discussion, qui couvrait souvent la voix du célébrant. La princesse Catherine s'était plainte amèrement de cet état de choses aux visiteurs apostoliques ; mais la réforme n'eut lieu réellement que sous Dorothée de Salm, qui obtint enfin gain de cause.

Les *Chapitres extraordinaires* étaient ceux qui se tenaient en dehors de toute pérodicité, sur réquisition soit de la Dame abbesse, soit de toute autre Chanoinesse qui avait à proposer quelque délibération, dont elle devait faire connaître au préalable le motif et le but. La personne chargée des convocations était tenue de faire droit à cette demande et de faire connaître le jour et l'heure de la réunion à toutes les Dames présentes à Remiremont.

Il y avait une seconde catégorie de Chapitres extraordinaires : c'étaient ceux où se faisaient les élections des Dames abbesse, doyenne et secrette, ainsi que celles des Grands officiers du Chapitre avant 1694. Toutes les Chanoinesses pos-

1. Art. 242 de l'arrêt du 19 décembre 1694 ; art. 3 du deuxième arrêt du 7 juin 1694.

sédant voix active devaient y être convoquées par lettres circulaires, qu'elles fussent présentes ou en congé régulier, lesquelles lettres étaient envoyées par les soins de la Dame doyenne ou de sa lieutenante, à peine de nullité. La Dame abbesse, absente, était attendue pendant les quinze jours qui suivaient la réception par cette dignitaire de la lettre de convocation ; c'est-à-dire que dans la pratique il y avait au moins quinze jours entre la date de la réception par elle de la lettre missive et celle de la réunion capitulaire.

Pour les élections des officières principales, des Chanoines, de l'Ecolâtre, des curés à la nomination du Chapitre et des Chapelains, on n'adressait de lettres de convocation qu'aux Dames présentes à Remiremont.

Il y avait enfin un chapitre annuel qui se tenait le lendemain de la fête de saint Romaric, ou le jeudi après la Conception Notre-Dame (8 décembre), et auquel toutes les Chanoinesses étaient convoquées, présentes ou absentes, Tantes ou Nièces ; c'était le *Chapitre général,* séance d'apparat dans laquelle aucune délibération sur affaire courante n'était prise, mais où se faisait la lecture des règlements capitulaires.

Dans les premiers temps de la sécularisation, le nombre annuel des Chapitres généraux avait été plus grand, et ceux-ci avaient affecté une forme plus monastique, qui rappelait l'époque peu éloignée encore où les filles de Romaric étaient des religieuses cloîtrées. « Et tient-on troix fois lannée chapistre general : lou grant maicredy — mercredi saint —, lei vigile saint Amei et lei vigile saint Romari. Et ne saillent — ne sortent — point les Dames de l'enclostre lou jour con tient Chaipistre[1]. » En 1320, un acte capitulaire décide qu'il sera tenu annuellement « deux Chapitres generaux de trois jours chascun, et plus s'il y eschet, l'un le landemain de la Saint Pierre et Saint-Paul, et l'aultre le landemain de la Saint-Ro-

1. Mémorial, ou Livre du Doyenné, f° xxvj, recto.

mary, ausquels assisteront tous les officiers de l'église, qui seront obligés d'y rapporter les affaires actuelles, pour sur ycelles estre deliberé [1]. »

Il est facile de se rendre compte par là que le nombre des Chapitres généraux diminua à mesure que la ferveur s'affaiblissait, qu'ils avaient progressivement changé de nature et de caractère, et qu'en dernier lieu ils se trouvaient ramenés à un seul, de pure cérémonie. Du reste les fréquentes absences des Dames séculières pendant les derniers siècles n'en auraient pas permis davantage. »

Mais quelle que fût la nature des Chapitres, c'était toujours la Dame doyenne seule, ou la Lieutenante de la doyenne en l'absence de celle-ci, qui avait le droit de les convoquer, non celui de les provoquer, qui appartenait à toutes les Dames de prébendes indistinctement. En l'absence ou au refus de la Dame doyenne et de sa Lieutenante, c'était à la Dame secrette, ou plus ancienne en réception, qu'incombait le devoir de convoquer l'assemblée capitulaire. La réunion s'annonçait par une sonnerie de cloche qui durait de midi trois quarts à une heure; au moyen âge, on sonnait deux cloches : « *cum duabus campanis similiter pulsatis, prout moris est.* »

La Dame abbesse ne possédait pas le droit de convocation, mais elle pouvait comme toutes les Chanoinesses requérir s'il y avait lieu la tenue de l'assemblée capitulaire, et la Dame doyenne était obligée d'y faire droit.

La Dame convocatrice était obligée de faire savoir à Madame, en son hôtel abbatial, par elle-même ou autre Chanoinesse de sa part, le sujet des Chapitres extraordinaires, même les affaires de quelque importance qui devaient se traiter dans les assemblées ordinaires. Elle devait en outre lui communiquer avant la séance les lettres et requêtes que la Dame lettrière devait y lire; faute de quoi, les délibérations pou-

1. Archives départementales : Cartulaire Vuillemin, t. II, p. 33.

vaient être remises à un autre Chapitre, si Madame le trouvait à propos.

En cas de procès de la part de l'église, soit contre un de ses membres, soit contre la Dame abbesse, le Chapitre pouvait s'assembler sans y appeler la partie adverse, mais sans pouvoir y traiter d'autres affaires, à peine de nullité. Si la délibération sur le point en litige avait lieu en Chapitre ordinaire, la partie adverse y était appelée comme les autres Dames, et prenait part à la discussion.

Lorsque Madame était absente de Remiremont, ou malade, ou empêchée, elle était avertie et attendue pendant quinze jours pour les affaires de conséquence. Nous avons déjà indiqué bien des cas particuliers où elle jouissait de cet important privilège, qui avait éveillé pendant longtemps les jalouses susceptibilités des Chanoinesses. Les règlements le lui reconnaissaient encore lorsqu'il s'agissait des recettes et des dépenses du Trésor, des emprunts à contracter, des procurations à donner, des redditions de comptes par les officiers et par les officières *a rationibus*, des baux des biens capitulaires, des remises ou modérations aux fermiers, des gratifications à accorder aux gens de services en fin d'année, des compositions avec les curés pour la portion congrue, des grosses réparations ou des dépenses extraordinaires pour quelque nécessité de l'église, de la nomination des experts pour la visite quinquennale des bâtiments et pour leur réparation ou entretien, des arbitres chargés de terminer les différends à l'amiable, de l'audition des procès-verbaux de visite, d'expertise ou d'arbitrage, etc.

Néanmoins, quand il y avait péril à retarder la solution d'une affaire, au lieu d'attendre Madame pendant quinze jours, on appelait sa Lieutenante en Chapitre ; et si celle-ci ne pouvait s'y trouver pour absence, maladie ou autre empêchement légitime, il était passé outre à la délibération, sous réserve d'en faire rapport à la Dame abbesse au premier Chapitre où elle

se trouverait, mais sans que cette réserve eût aucun effet suspensif[1].

Dom Calmet, et après lui nombre de chroniqueurs, ont avancé que c'était à la Dame doyenne qu'appartenait la présidence des assemblées capitulaires ; selon lui, cette Dame était « chef du Chapitre ». Il a confondu sans doute le droit de convocation avec celui de présidence, ou jugé peut-être que le second était la conséquence nécessaire du premier. Peut-être aussi a-t-il considéré l'usurpation de ce privilège et son exercice prolongé par la seconde dignitaire à certaines époques troublées de l'existence de l'église, comme la manifestation d'un droit régulier et non contesté.

Il est certain que plusieurs Doyennes revendiquèrent ce droit comme leur appartenant de temps immémorial et faisant partie intégrante de l'ensemble de leurs privilèges traditionnels ; il est certain aussi qu'un certain nombre d'abbesses supportèrent un tel empiètement sans protester. Il n'en fut pas de même des princesses Catherine de Lorraine et Dorothée de Salm, au début et à la fin du XVII[e] siècle. Sous l'abbatiat de la première, la Dame doyenne faisait les convocations ; mais pour empêcher qu'elle présidât les réunions comme c'était sa prétention, la princesse s'était emparée des clefs de la salle capitulaire. Afin de déjouer ce calcul, les Chanoinesses opposantes avaient pris le parti de se réunir au chœur de leur église ou dans tout autre lieu, sans même en prévenir leur abbesse, à l'exclusion de laquelle elles prenaient les résolutions les plus importantes. La pieuse Catherine se plaignait vivement de cet état de choses : « Elles tiennent, disait-elle dans un mémoire, leurs assemblées de Chapitres au milieu du chœur destiné au service divin, qui est souvent interrompu irreveremment par les propositions, discours, clameurs et contrariété de raisons. N'y ayant aulcuns jours ni heures certains, moins

1. Voir le second arrêt de règlement du 7 juin 1694.

encor un signal pour convoquer le Chapitre, la Doyenne le tient de son autorité, se disant chef du Chapitre, sans advertir aulcunes des Dames, sinon celles qui s'y trouvent fortuitement; le tout à l'exclusion de la Dame abbesse, présente ou non ; et, bien que ladite Dame soit en sa maison et mesme en sa chapelle, ou ailleurs en ladite église hors le chœur, lesdites Dames ne la daignent advertir de la tenuë du Chapitre, pour quelque affaire importante ce soit, mais passent oultre, sans convocation préalable[1]. »

Après la mort de Catherine, la minorité de celles qui lui succédèrent sur le siège abbatial favorisa les prétentions des Doyennes, qui non seulement présidaient les assemblées capitulaires, mais s'y étaient même emparées du fauteuil abbatial. A la majorité de l'abbesse Dorothée de Salm, Mme Bernarde de Cléron de Safre, doyenne, refusa de le lui rendre, d'où un conflit porté avec une multitude d'autres devant le Conseil d'État. « La Dame abbesse, décida ce tribunal en faisant un jeu de mots où il confondait les deux acceptions du terme *Chapitre,* à la fois institut religieux et réunion capitulaire, la Dame abbesse, comme chef du chapitre, y présidera[2]. »

Antérieurement à 1683, le bureau capitulaire n'avait de largeur que pour un seul fauteuil; ceux des Dames doyenne et secrette étaient les premiers sur les côtés. A cette époque, ces deux dignitaires firent établir un bureau assez large pour qu'elles pussent s'y tenir aux côtés de la Dame abbesse sur un pied de parfaite égalité avec elle ; mais le même arrêt les obligea de renoncer encore à cette prétention. « Demeurera le bureau du Chapitre au mesme estat qu'il est, et sera la Dame abbesse placée au hault bout, la Dame doyenne à son costé droit ; la Dame secrette à son costé gauche ; et auront lesdites Dames chacune un fauteuil de mesme haulteur, avec cette distinction que celuy de la Dame abbesse sera posé sur un

1. Mémoires de Catherine, fos 53 à 86 du ms. 2 de la Bibl.

2. Art. 1er du deuxième arrêt du 7 juin 1694.

marche-pied de l'élévation d'un demy-pied, et les deux autres sans marche-pied[1]. »

Lorsque Madame était absente, c'était, non sa Lieutenante ou sa coadjutrice, mais la doyenne ou, à son défaut, la secrette ou plus ancienne qui présidait.

Les Dames prébendières qui avaient seize ans accomplis et qui avaient fait leur année entière de stage possédaient seules en Chapitre *voix active* et délibérative ; les Dames-Nièces, quel que fût leur âge et le sujet de la réunion, n'y avaient point de voix, si ce n'est pour s'opposer, quand il y avait lieu, aux preuves de noblesse d'une postulante, au moment de l'examen de son arbre généalogique. Mais elles y avaient toujours *voix passive*, c'est-à dire qu'elles pouvaient être élues, si elles remplissaient d'ailleurs les conditions nécessaires, à toutes les charges de l'église et même à l'une des trois Dignités. Dans ce dernier cas, elles acquéraient *ipso facto* la disposition personnelle de leur suffrage.

Les Dames prébendières donnaient non seulement leur voix, mais encore celles des Dames leurs nièces ; elles pouvaient donc, le cas échéant, jouir d'un quadruple suffrage ; il va sans dire qu'elles votaient alors suivant leur opinion propre, non celle de leurs pupilles, dont elles n'avaient pas à tenir compte. Nous avons vu, en parlant des privilèges abbatiaux[2], que Madame disposait non seulement des voix de ses nièces de prébendes, mais encore de celles des Dames-Tantes âgées de moins de seize ans ou n'ayant pas accompli leur stage, et de celles des jeunes Chanoinesses dont les Tantes étaient absentes. Il est juste d'ajouter que c'était non comme abbesse, mais comme présidente des assemblées capitulaires qu'elle jouissait de ce remarquable privilège ; si elle était absente de Remiremont, ou malade ou empêchée, c'était la Doyenne ou, à son défaut,

1. Art. 8 et 12 du second arrêt du 7 juin 1694.

2. Voir *Annales de l'Est*, année 1899, p. 592.

la Secrette ou plus ancienne en réception, qui exerçait ce droit en sa qualité de présidente temporaire.

Des dispositions ci-dessus, il semble résulter qu'une Chanoinesse prébendière de moins de seize ans qui aurait eu, chose très possible, une Nièce d'église d'un âge supérieur au sien, aurait pu donner en Chapitre la voix de cette nièce, bien que n'ayant pas personnellement voix active. Mais nous pensons que, dans ce cas, c'était encore la Dame abbesse qui jouissait de ce privilège.

Depuis les premiers temps de la sécularisation, les jeunes Chanoinesses, bien que ne prenant aucune part aux délibérations non plus qu'aux décisions qui en étaient la conséquence, avaient néanmoins entrée aux assemblées de Chapitre, sans doute afin de s'initier peu à peu aux affaires de l'église. La coutume était excellente en soi, mais les intrigues, les germes de division, les querelles qui en résultaient furent telles, que l'évêque de Tripoli, visiteur apostolique de l'abbaye, essaya mais en vain d'y mettre un terme par sa sentence arbitrale du 31 mai 1616. « On n'admettra, disait l'article 4e, dans les Chapitres aucunes Dames que celles qui sont Tantes; les Nièces en seront excluës à cause des grands désordres qui en pourraient arriver[1]. » De même, l'article 254 du règlement de 1694 ne permettait l'entrée en Chapitre qu'aux Dames de prébende, y compris toutefois celles d'entre elles qui n'avaient pas l'âge de voter; mais cette double prohibition ne put prévaloir contre l'habitude et la tradition, et les jeunes Dames purent continuer à assister aux séances si elles le désiraient : et pendant tout le XVIIIe siècle, leur présence au moment du vote était même considérée comme nécessaire pour que leurs tutrices ou Madame pussent y disposer de leurs voix[2].

Il aurait été peut-être plus naturel, plus logique et plus

1. Voir ce décret au ms. 14e de la Bibl. mun., fo 111.

2. Voir requête au Roy et à N.N. S.S. de son conseil, Lambert et Beaudoin, Paris, 1782.

juste d'attribuer le droit de suffrage à toutes les Dames indistinctement, sous les seules conditions d'âge et de maturité d'esprit nécessaires. Mais les Chanoinesses de prébendes considéraient comme très important pour elles le droit de suffrage double, triple ou quadruple, suivant les cas, et elles n'avaient garde de le laisser tomber entre les mains de leurs Nièces, même majeures.

Quant à celles qui, par fraude ou autrement, donnaient leurs voix avant l'âge, elles étaient privées de voix active et passive pour un an, ainsi que du revenu de leurs prébendes pour le même temps, lequel était saisi par le Receveur des Grandes-Aumônes au profit des distributions du chœur.

Lorsque le Chapitre était ouvert, les affaires de toute nature lui étaient proposées par la Doyenne, ou en son absence par sa Lieutenante, ou par la Dame secrette ou plus ancienne au refus ou empêchement l'une de l'autre. La délibération terminée sur une affaire, la Doyenne prenait les voix à commencer par la Dame abbesse, en suivant par les Dignitaires, puis par les Chanoinesses présentes dans leur ordre de réception, et prononçait le résultat suivant la pluralité des voix. Nous avons vu[1] que la Dame abbesse avait deux voix comme chef du Chapitre, indépendamment de celles de ses Nièces et des autres dont nous avons parlé ci-dessus. Ce double suffrage, qui n'appartenait qu'à elle, était de la plus ancienne tradition, et l'arrêt de 1694 qui le spécifiait ne faisait que confirmer les statuts de l'évêque d'Adrie, qui dans son 25e décret disait : « Nous statuons et ordonnons que dans les Chapitres et toutes les délibérations où l'on va aux voix, la Dame abbesse puisse toujours donner ses deux voix[2]. »

En cas de partage et d'égalité des suffrages, la délibération était conclue suivant l'avis de la Dame abbesse, si elle était

1. Voir *Annales de l'Est*, année 1899, p. 592.

2. Ordinationes, constitutiones et decreta, etc., f° 92 du ms. 14e de la Bibl. mun.

présente ; en son absence la Dame qui présidait avait voix prépondérante.

Les noms des Chanoinesses ayant pris part à la délibération étaient inscrits une fois pour toutes au registre capitulaire, en tête des actes de chaque Chapitre. Chacune des délibérations était signée par deux Dames, l'Abbesse et la Doyenne ou la Lieutenante de celle-ci en son absence ; si l'Abbesse n'était pas en Chapitre, par la Doyenne ou sa Lieutenante et la Secrette ou plus ancienne; ensemble par l'Ecolâtre, qui faisait précéder sa signature de ces mots : *Par l'ordonnance du Chapitre.*

Lorsque Madame était présente, ou lorsque absente elle envoyait ses deux voix au Chapitre, comme elle en avait la faculté dans des cas déterminés, l'Ecolâtre faisait en tête de la délibération mention du fait en ces termes : « Au Chapitre convoqué..... Madame et Mesdames y assemblées ; » dans tous les autres cas, il écrivait seulement : « Mesdames y assemblées. »

Si les actes capitulaires étaient trop longs pour être rédigés en Chapitre, ou trop importants pour qu'on en pût laisser les termes au choix de l'Ecolâtre, celui-ci en faisait d'après les notes qu'il avait prises en séance un projet ou *plumitif*, qui était lu et réformé s'il y avait lieu au Chapitre suivant avant d'être enregistré.

La Dame doyenne, comme promotrice des assemblées capitulaires, avait la garde exclusive et le dépôt chez elle du registre courant; mais elle était tenue de le communiquer à l'Ecolâtre toutes fois que de besoin. Six mois au plus après qu'un registre était terminé, il était représenté en Chapitre pour y être reconnu dans son intégrité ; puis on le classait au Trésor avec les précédents, et procès-verbal de l'opération était dressé en conséquence. Ce luxe de précautions, qui néanmoins ne garantissait pas toujours les registres capitulaires de la fraude ou de la suppression, nous dit assez quelle importance l'église attachait à la conservation de ces précieux documents. Disons dès à présent que ces registres ont disparu à la Révolution,

du fait, croyons-nous, des officiers capitulaires ; on en trouve seulement de nombreuses expéditions authentiques dans les dépôts publics ou les collections particulières.

C'était l'Ecolâtre seul, ou son Commis en cas de légitime empêchement, qui pouvait remplir les fonctions de secrétaire du Chapitre, et délivrer expédition des actes qui y étaient pris ; la présence de l'un ou de l'autre était donc nécessaire à toutes les séances. Le lieu où se tenaient les assemblées capitulaires au XVIII[e] siècle était fermé d'une porte munie de deux serrures, dont les clefs étaient aux mains des Dames doyenne et secrette ; en leur absence, ces clefs étaient remises à la Lieutenante de Doyenne et à la Dame plus ancienne en réception qui se trouvait alors à Remiremont.

TITRE IV. — LES OFFICES MASCULINS.

I. — CANONICATS; ÉCOLATRIE; ARCHIVES.

Nécessité des offices masculins. — Origine des canonicats masculins; leur nombre au moyen âge. — Situation et rang des chanoines. — Institution, revenus et logements des chanoines. — Régime disciplinaire canonial. — Le Chanoine-Écolâtre, secrétaire du Chapitre. — Participation des anciens religieux à l'élection abbatiale. — Subordination des chanoines au Chapitre. — Les archives capitulaires; mesures pour leur conservation. — Inefficacité de ces mesures; l'inventaire de la fin du dix-huitième siècle.

On conçoit facilement que l'organisme intérieur de l'église de Remiremont aux diverses périodes de son existence aurait été incomplet, si le maniement de ses différents rouages avait été confié exclusivement à des mains féminines ; des raisons impérieuses avaient exigé la création d'offices masculins. D'une part, le culte catholique exclut la femme de la célébration des saints mystères et de l'administration des sacrements ; de plus l'institut de Romaric était devenu de bonne heure trop impor-

tant et trop riche pour se contenter des services d'un clergé qui ne lui aurait pas appartenu exclusivement. D'autre part, il avait un caractère féodal trop prononcé pour que l'administration de ses nombreuses seigneuries, l'exercice et la défense de ses privilèges tant utiles qu'honorifiques, ne rendissent pas nécessaire le concours de têtes plus fortes et de mains plus fermes que celles d'une femme. De là l'existence au sein de l'église d'offices masculins de deux sortes, les canonicats et les grandes charges féodales, dont nous allons parler aussi succinctement que possible.

Pendant toute la période de régularité monastique, les filles de saint Romaric avaient eu pour directeurs spirituels les religieux du monastère fondé par lui à côté du leur. Au IX[e] siècle, lors de l'abandon du Saint-Mont, ces religieux descendirent-ils aussi dans la vallée de la Moselle? rien ne le fait supposer, et il est permis de croire que c'est de leur résidence primitive qu'ils continuèrent à être chargés à tour de rôle, sous le nom d'*Hebdomadaires* que l'on trouve dans les premiers titres connus du XI[e] siècle, d'assurer le service spirituel de la nouvelle abbaye. Vers la fin de ce même siècle, les religieuses, gênées peut-être par les bénédictins du Saint-Mont dans leurs tentatives de sécularisation, paraissent les avoir remplacés par des prêtres séculiers : ce serait là l'origine des chanoines attachés à l'abbaye. Ils auraient reçu ce titre aussitôt sans doute que la richesse croissante du Chapitre ou une meilleure organisation du temporel aurait permis de constituer des prébendes spécialement affectées à leur entretien.

Selon S. Valdenaire, il y avait à la création des canonicats sacerdotaux douze chanoines, savoir : huit pour dire la grand'-messe chaque jour de la semaine alternativement, officier comme diacres et sous-diacres, offrir l'encens et l'eau bénite aux Dames, conduire Madame à l'offrande, chanter les *Kyrie* et les *Séquences*, etc. Un neuvième, dit chanoine de Saint-Romary, était chargé des messes dites à l'autel de ce saint; c'était

comme le pasteur et curé de toutes les personnes de l'église — Maître de l'œuvre, Maître de fabrique, Fournier, Enfermière, Coquerelles et autres — qui n'étaient pas *in sacris*[1]. Le dixième était le chanoine dit de la *Croix*, qu'il était tenu de porter en tête des processions canoniales ; l'onzième était l'*Eschollastre* dont nous parlerons ci-après, et le douzième le *Prieur* du Saint-Mont, vassal de l'église.

Dans la suite des temps, le nombre de ces bénéficiers avait été réduit de douze à dix par le retrait de la qualité de chanoine au prieur du Saint-Mont, et par l'attribution de l'office d'Ecolâtre à l'un des chanoines restants, qui en avait toutes les obligations canoniques, indépendamment de ses fonctions spéciales, pour lesquelles il avait une prébende à part. Huit d'entre eux étaient dits *Chanoines du grand autel*, et avaient rang suivant l'ancienneté de leur nomination, ayant tous le pas sur celui de Saint-Romary et le chanoine de la Croix[2].

A partir de la visite apostolique faite en 1727 par le cardinal de Rohan, les dix chanoines furent indistinctement réputés du grand autel, sans attributions particulières, ni autre rang que celui de l'ancienneté. Le sieur Florent, alors chanoine de Saint-Romary, perdit cette qualification, mais continua jusqu'à sa mort les fonctions curiales à l'égard des bas-officiers du Chapitre, et le sieur Petitmengin, chanoine de la Croix, fut déchargé de cette fonction presque servile, à laquelle les sacristains furent astreints.

Avant 1727, il y avait eu plusieurs de ces bénéficiers qui n'avaient pas reçu les ordres, comme c'était trop l'usage alors dans l'église de France. Le cardinal de Rohan mit fin à cet

1. C'est probablement cette fonction curiale particulière qui a fait dire à M. Guinot que le chanoine de Saint Romaric était en même temps curé de la paroisse de Remiremont. C'est une erreur, et plusieurs curés de la ville n'ont même été pourvus d'aucun canonicat.

2. M. Guinot s'est donc doublement mépris en attribuant le pas sur leurs confrères aux deux chanoines Ecolâtre et de Saint-Romaric ; ce dernier au contraire et celui de la Croix étaient considérés, avant 1727, comme étant de rang inférieur, sans doute à cause de la nature de leurs fonctions.

abus par le décret suivant : « En cas que quelqu'un soit pourvu à Remiremont d'un canonicat sans être prêtre, il sera tenu de l'être dans l'année de sa prise de possession ; faute de quoi son bénéfice sera vacant de fait. Et comme actuellement le sieur Claude Ignace Petitmengin, pourvu de l'un desdits canonicats, n'est point prêtre, il sera tenu de se conformer au présent article sous les peines y contenues. »

Les chanoines de Remiremont étaient obligés à la résidence dans les mêmes conditions que les Chanoinesses. La Dame abbesse et le Chapitre conféraient ces canonicats à la pluralité des voix, dans les quatre mois de l'année, mars, juin, septembre et décembre, qui leur appartenaient. Pendant les huit autres mois, les vacances se remplissaient au concours, et la nomination appartenait au Saint-Siège. Dans le premier cas, la collation s'en faisait huit jours après que la vacance avait été déclarée en Chapitre par la Dame doyenne ; les provisions en étaient expédiées aux titulaires au nom des Dame abbesse, doyenne et Chapitre ; Madame en donnait l'investiture.

Les dix chanoines, avant 1727, jouissaient en commun du revenu de douze prébendes ; depuis cette époque ils avaient en outre les trois semi-prébendes de Saint-Arnoul, Saint-Michel et Saint-Jean, dont le cardinal de Rohan avait supprimé les titulaires à leur profit, à condition d'en acquitter les charges ; de plus, ce même prélat avait réuni à leur mense commune, sous les mêmes réserves que dessus, les revenus des chapelles de Saint-Sébastien, Saint-Antoine, Sainte-Anne, Saint-Sépulcre, Saint-Léger, des Trois-Rois, Saint-Mamet et de l'Annonciation, dont la démolition, pour diverses causes, avait été décrétée par le cardinal.

De la déclaration faite en 1758 pour le *Don gratuit*, il résulte que le revenu commun des Chanoines était de 8 413 livres 7 sols, dont 7 425 livres pour les prébendes estimées chacune à 550 livres ; mais nous avons constaté à différentes reprises que la valeur de celles-ci était cinq ou six fois plus forte que ne l'indiquait la déclaration ; pour en avoir une idée

exacte, il faudrait compulser les comptes des canonicats pour les années moyennes.

Avant 1727, sept chanoines sur dix n'avaient point de maison canoniale, par suite étaient obligés de louer à leurs frais quelque maison de prébendes vacante de la place des Dames. A cette époque, deux maisons dépendantes de la recette des Grandes Aumônes furent affectées au logement des deux plus anciens d'entre eux. Il était pourvu aux besoins des cinq autres selon leur ancienneté au fur et à mesure des vacances, en attendant que les maisons attachées aux semi-prébendes et aux chapelles réunies à la mense canoniale devinssent vacantes par le décès des anciens titulaires, ou par cession, soit gratuite, soit onéreuse, suivant les circonstances.

En 1760, comme les maisons affectées aux chanoines étaient fort différentes les unes des autres au point de vue de la commodité et des dépendances, ces bénéficiers décidèrent avec l'agrément du Chapitre que lorsqu'une d'entre elles serait vacante, le plus ancien titulaire en réception pourrait la prendre en échange de celle qu'il habitait; à son défaut, celui qui venait après lui, et ainsi de suite; auquel cas le plus ancien chanoine qui n'avait pas encore fait usage de son droit d'option, pouvait prendre jouissance de l'immeuble délaissé, ou de celui qui devenait vacant par plusieurs options successives.

En raison de la gravité et de la sainteté de leurs fonctions, les chanoines de Saint-Pierre étaient assujettis à certaines règles disciplinaires. En ville, ils devaient porter l'habit long, c'est-à-dire la soutane avec ceinture, avoir les cheveux courts et une tonsure apparente. Ils ne pouvaient boire ni manger dans les cabarets de la ville, ni dans les autres lieux publics; la chasse leur était interdite. Ils ne devaient permettre l'entrée de leurs maisons à aucunes femmes ou filles suspectes, et n'avoir à leur service aucune femme de moins de quarante-cinq ans, si elle ne se trouvait leur parente au premier ou au second degré.

Pour toutes les questions de discipline, ils étaient ainsi que les sacristains-prêtres et autres bénéficiers ecclésiastiques, soumis à l'autorité et à la juridiction des Dames abbesse, doyenne et Chapitre. Et en cas que l'un d'eux se trouvât manquer à ce qu'il devait à ses fonctions, ou s'écarter des règles de son état, il était averti par la Dame abbesse, et si le cas y échéait, puni par le Chapitre de peines pécuniaires employées au profit des pauvres.

Et s'il arrivait qu'aucun d'eux tombât dans quelque faute énorme ou commît quelque crime, lesdites Dames après avoir appelé ses confrères en Chapitre et pris leur avis, avaient recours à Rome pour demander un commissaire qui pût procéder contre le coupable par censure, privation de bénéfice et autres peines canoniques. Et cependant, l'empêchaient de faire aucunes fonctions dans leur église, et faisaient acquitter ses charges par ses confrères.

En 1626, une condamnation de ce genre fut prononcée contre un chanoine accusé d'incontinence; une ordonnance capitulaire du 18 avril déclara qu'il serait suspendu de ses fonctions pendant trois mois, ainsi que du droit de confesser pendant un an, et que, pour tenir lieu de la prison qu'il avait méritée, il payerait une amende de deux cents francs au profit des pauvres [1].

Les dispositions que nous avons rappelées ci-dessus témoignent combien l'opinion publique sous l'ancien régime était alors indulgente au clergé, puisque l'autorité ecclésiastique était obligée d'édicter des prohibitions que les mœurs actuelles rendraient certainement sans objet, et que nos prêtres modernes n'accueilleraient peut-être pas sans une secrète indignation.

Le canonicat de l'*Écolâtrie*, absolument distinct des autres au début de la sécularisation, avait cessé depuis longtemps

1. Achives départ. *Inventaire Vuillemin*, Canonicats.

d'être confié à un chanoine spécial, et c'était l'un des dix titulaires qui en remplissait les fonctions. La tâche de l'Ecolâtre était double : il devait surveiller et diriger les écoles de la ville et examiner les maîtres qui se présentaient ; et peut-être à ce titre était-il le successeur du religieux qui, dans les temps de régularité monastique, était chargé de l'éducation intellectuelle des novices du monastère primitif. Il était en outre, de temps immémorial, secrétaire du Chapitre ; et l'importance de cette partie de ses fonctions depuis la sécularisation était telle, que c'était presque exclusivement comme chargé de la tenue des registres de l'église qu'il était connu.

En cette qualité, il jouissait d'une prébende indépendante de la mense commune canoniale ; il était élu par Madame et le Chapitre, et investi par la première, qui recevait son serment au chœur en la forme accoutumée. Le P. Vuillemin, archiviste de l'église au XVIIIe siècle, prétend[1] que la Dame doyenne avait la nomination de l'Ecolâtre ; comme cette assertion est en contradiction formelle avec le texte des règlements ; comme d'autre part la nomination par une Dame quelconque aurait mis l'Ecolâtre dans la dépendance de celle-ci et non du Chapitre, intéressé directement au choix de son secrétaire, nous devons admettre que le P. Vuillemin s'est trompé sur ce point. Il existe au reste des procès-verbaux d'élection de l'Ecolâtre, et pas un seul de nomination de cet officier par la Dame doyenne.

Le secrétaire du Chapitre pouvait se choisir un commis, qu'il prenait généralement parmi les avocats ou les légistes, à cause de l'importance des affaires litigieuses ou contentieuses qui étaient débattues dans les réunions capitulaires. Ce Commis-Ecolâtre était présenté à l'agrément de Madame et du Chapitre ; à défaut de son chef hiérarchique, ou même concurremment avec lui lorsqu'il y échéait, il assistait aux réunions capitulaires, écrivait les noms des Dames présentes, ré-

1. Notice de la ville et de ses antiquités, etc., p. xvij (placée en tête de l'inventaire des archives de la ville antérieures à 1789).



digeait les délibérations, ainsi que les requises et oppositions que pouvaient faire les Dames au cours des réunions. Il était tenu en outre d'assister la Dame doyenne dans l'apposition des scellés sur les meubles des Chanoinesses décédées, faisait la lecture des testaments dans la chambre mortuaire et dressait les procès-verbaux et autres actes nécessaires. Avant 1727, il était chargé du greffe du Buffet décanal[1] ; à cette époque, la Dame doyenne gagea un greffier spécial.

L'Ecolâtre ne pouvait être interdit, ni relevé de ses fonctions, qu'après confirmation par l'évêque de Toul de l'arrêt capitulaire de destitution ; l'intervention de ce prélat constitue une anomalie sans précédent dans les annales de l'église, sur laquelle il n'avait aucune espèce de juridiction.

Les Chanoines et l'Ecolâtre attachés au Chapitre faisaient-ils partie intégrante du corps de cette église, ou ce privilège était-il exclusivement réservé aux nobles Chanoinesses ? Avant la sécularisation, il est certain que les religieux, prédécesseurs des Chanoines, avaient eu dans le primitif institut de Romaric la même situation que les sœurs : les deux monastères dans la pensée de leur fondateur ne formaient qu'un établissement. Il est certain également, quoique cela nous paraisse singulier, que les frères concouraient à l'élection de l'abbesse, ce qui, par parenthèse, permet d'en induire la subordination originelle du monastère d'hommes à celui des filles. La bulle de Pascal II, de l'an 1100 est formelle : « *Nulla illic aliqua subreptione astucia seu violentia præponatur abbatissa, nisi quam sorores* communi consensu fratrum, *vel earum pars consilii sanioris, secundum Dei timoren et Benedicti regulam, providerent eligendam*[2]. » En 1118, Albert de Darney s'exprime ainsi au sujet d'une cession faite au monastère : « *Ego Albertus, volo notum fieri quod abbatissa Judith, as-*

1. Au sujet de ce *Buffet*, voir notre étude sur l'*Organisation judiciaire du Chapitre*, année 1899 des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*.

2. *Romaricensis ecclesiæ monumenta*, ms. 1er de la Bibl. mun., p. xxiij.

sensu sororum et fratrum suorum..... [1]. » Mais la bulle de Calixte II, de la même année, ne fait plus mention que des sœurs : « *Medietatem forestariturœ tibi* tuisque sororibus confirmamus [2]. » Y a-t-il là un oubli involontaire ou une omission intentionnelle ? nous ne savons. Lucius II, confirmant l'accord entre l'abbesse Judith et le duc Mathieu, s'adresse également aux sœurs seules : *Lucius episcopus dilectis in Christo* filiabus *Judithœ abbatissœ et* sororibus, *salutem et benedictionem* [3]. » Et Hadrien IV, dans une bulle de 1157, parlant de l'élection de l'abbesse, emploie les mêmes termes que Pascal II, mais en supprimant le mot *fratrum* [4]. On pourrait soutenir qu'il n'y a là qu'une omission de quelque copiste ; toujours est-il qu'à partir du XIIe siècle nous ne trouvons plus de bulles ou de diplômes indiquant que les frères fassent partie de la famille de Romaric au même titre que les sœurs ; et ce silence coïncide avec l'époque indiquée par la tradition pour le remplacement des religieux par des prêtres séculiers.

Il est certain que ceux-ci n'eurent jamais aucune part à l'élection de la Dame abbesse, non plus qu'au choix des dignitaires ou des officières principales ; sous ce rapport donc, leur situation était inférieure à celle des directeurs de la primitive église. Toutefois le changement ne fut ni aussi tranché ni aussi radical qu'on le pourrait supposer, et les chanoines prirent encore quelquefois part en Chapitre avec les Dames à des délibérations d'intérêt général [5].

Les clercs de l'église Saint-Pierre étaient donc, dans une certaine mesure, fondés à dire qu'ils faisaient corps avec le Chapitre, et ils prétendirent plusieurs fois y être traités sur le pied d'une parfaite égalité avec les Chanoinesses ; mais celles-

1. Archives départ., *Cartulaire Vuillemin*, t. I, p. 14.
2. *Idem*, p. 13.
3. *Idem*, p. 21.
4. *Idem*, p. 27.
5. Voir Dom Gesnel : *Essay d'histoire du Saint-Mont*, au ms. 3 de la Bibl. mun.

ci s'y refusèrent toujours énergiquement, choquées d'une telle prétention de la part de roturiers même ecclésiastiques ; et elles se fondaient sur ce fait qu'ils étaient choisis par elles en réunion capitulaire, sans qu'il y eût réciprocité. Les règlements organiques du Conseil d'État de Louis XIV ne donnèrent pas satisfaction aux chanoines ; et les décrets du cardinal de Rohan, en précisant certains points de détail et en reconnaissant le droit de surveillance et de correction du Chapitre sur tous les bénéficiers de l'église, plaçaient les titulaires des canonicats dans une situation subordonnée. Aussi les chanoines protestèrent-ils, et portèrent la cause en cour de Rome vers 1730.

Mais un jugement de la Sacrée congrégation des Cardinaux, en date du 13 janvier 1731, déclara que « le Chapitre était composé des seules Abbesse et Chanoinesses, et non avec elles des prêtres-chanoines[1] ». Ceux-ci durent donc, bien à regret, abandonner les espérances qu'ils nourrissaient depuis longtemps, non sans quelque fondement, et rester les subordonnés du Chapitre. Toutefois ils continuèrent, comme par le passé, à être appelés à la reddition des comptes auxquels ils avaient intérêt. Pour les sermons donnés par les prédicateurs étrangers, il était enjoint aux Dignitaires de veiller à ce que les chanoines de l'église eussent des places convenables, bien que distinctes de celles des Dames ; et au grand plaid annuel de Madame, il leur était réservé des sièges à dos comme aux Dames elles-mêmes et à leurs principaux officiers.

Bien que les archives capitulaires eussent par elles-mêmes une grande importance, et que le chartrier fût rempli de titres émanés des papes, des empereurs, des ducs de Lorraine et des rois de France, ainsi que de pièces des divers services administratifs, il n'y eut jamais, sinon temporairement, d'officier chargé de leur garde et conservation. Les Dames qui avaient

1. *Recueil des règlements*, p. 236.

cette mission possédaient chacune une clef des quatre serrures qui fermaient l'entrée du *Thrésor des Archives,* de telle sorte qu'il fallait le concours effectif de quatre Chanoinesses, pour y mettre ou en tirer les pièces nécessaires. C'était un système primitif, quelque peu barbare et qui ne garantissait rien, en ce sens que les titres extraits demeuraient indéfiniment entre les mains de ceux qui en avaient réclamé la production, et que nombre d'entre eux s'égaraient et disparaissaient par l'effet de la fraude, du dol, ou simplement de la négligence.

En 1694, après la lutte mémorable qui avait eu lieu pendant dix ans entre l'abbesse Dorothée de Salm et son Chapitre, et qui avait nécessité la production en copie d'une immense quantité de titres, puis l'apposition des scellés sur les portes mêmes du Trésor, on se décida à mettre un peu d'ordre dans ce dépôt précieux qui avait été mis au pillage, et le Conseil d'État prit la mesure suivante :

« Seront les scellez qui avoient été apposez sur les portes du Thrésor, levez par la Dame abbesse, et inventaire sommaire sera fait des titres et papiers par une personne dont la Dame abbesse et le Chapitre seront convenus.

« Tous les titres et papiers seront mis et distingués dans des armoires différentes; ceux particuliers à la Dame abbesse, dans une armoire dont elle aura seule la clef; ceux particuliers au Chapitre, dans une autre armoire; ceux communs à la Dame abbesse et au Chapitre, dans des armoires distinctes des autres, ainsi que ceux des offices, dont les clefs seront entre les mains des Dames qui avoient coutume de les garder.

« Est tenu chacun qui en sera requis de se purger par serment que, par dol ni par fraude, il n'en retenoit aucun ; sont contraints par toutes voyes duës et raisonnables ceux qui en auroient en leur possession, à la représentation et restitution.

« Expédition du nouvel inventaire sera donnée à la Dame

abbesse, une autre à la Dame doyenne pour le Chapitre; les Dames dépositaires des clefs se chargeront desdits titres et papiers au pied dudit inventaire; recolement sera fait à chaque changement de Dames dépositaires.

« Aura la Dame abbesse entrée libre au Thrésor où elle sera accompagnée par les autres Dames qui en ont les clefs; pourra la Dame abbesse prendre des coppies collationnées de telles pièces que bon lui semblera, ou les faire compulser s'il y échet[1]. »

En exécution de ces prescriptions qui intéressaient si vivement l'histoire de l'illustre institut, l'inventaire fut confié à Rodolphe Thierry, doyen et grand chantre de la collégiale de Saint-Diez. Celui-ci employa plusieurs années au classement et en dressa inventaire en 28 registres in-folio et 17 cahiers, qui sont inscrits aux archives des Vosges sous les numéros 839 à 851 de la série G.

En 1727, le cardinal de Rohan, visiteur apostolique, constata que le local des archives était étroit, sombre et humide; il prescrivit de l'agrandir en y annexant une pièce voisine, et de l'aérer par des fenêtres qu'il fit garnir de barreaux pour la sûreté des titres, des vases sacrés et des objets précieux que l'on y déposait. Il ordonna ensuite les perquisitions et diligences nécessaires pour recouvrer les titres qui auraient pu être distraits, et défendit qu'à l'avenir il sortît des archives autre chose que des pièces collationnées. Mais cette dernière prescription, pas plus que celles qui avaient été édictées antérieurement, ne fut jamais strictement observée, et l'on peut dire qu'à toutes les époques l'archive capitulaire a perdu des quantités considérables de titres. Ceux qui veulent s'en rendre compte n'ont qu'à se reporter au manuscrit de Dom Gesnel intitulé : *Essai d'histoire du monastère du Saint-Mont*[2], où ce

1. Art. 20 du premier arrêt du 7 juin 1694.

2. Ms. 3 de la Bibl. mun., f° 155.

bénédictin parle des destructions systématiques opérées par Mme de Cléron de Safre, en ce qui concerne les documents de nature à établir la sécularité originelle du Chapitre ; ils peuvent aussi consulter le *procès verbal de la levée des scellés* apposés au domicile mortuaire de la même Dame en 1710[1], qui indique la masse incroyable de documents de toute nature qu'elle y avait accumulés de son vivant, sans compter ceux qu'il fut impossible de retrouver.

En 1778, le Chapitre traita avec un religieux cordelier de Nancy, archiviste paléographe, le P. Vuillemin, pour dresser un nouvel inventaire de ses archives, considérablement accrues depuis un siècle ; les appointements de celui-ci étaient de 50 louis (1 200 livres de France, 1 550 de Lorraine).

Le savant religieux consacra dix années à cette tâche, et produisit un inventaire méthodique en douze énormes volumes in-folio, plus un inventaire particulier des titres et papiers de l' « abbaye » en cinq volumes du même format. Il prépara ensuite un *Cartulaire* renfermant en quatre in-folio des copies soigneusement collationnées des pièces qu'il jugeait les plus importantes pour l'histoire de l'institut, notamment de celles qu'une trop grande vétusté menaçait de faire bientôt disparaître. La plupart de ces travaux font partie des archives actuelles des Vosges, fonds de Remiremont ; ils sont classés dans la série G sous les numéros 855 à 872, où ils peuvent dans une certaine mesure remplacer bien des originaux disparus.

1. Ms. 14e de la Bibl. mun., fos 226 à 232.

II. — LES GRANDS-OFFICIERS DE L'ÉGLISE.

Les charges féodales du Chapitre. — Le Grand Prévôt et ses prérogatives. — Importance de la Grande Prévôté dans la gestion des biens de l'église. — Le Grand Chancelier capitulaire. — Le Petit Chancelier et le Chancelier de l'État. — Le Grand Sonrier; importance et caractère de sa charge au moyen âge. — L'administration des forêts capitulaires après le moyen âge. — Les droits particuliers du Grand Sonrier. — Les droits capitulaires dits « de passage ».

Les grandes charges féodales de l'église de Remiremont étaient au nombre de cinq : la *Grande Prévôté*, la *Grande Chancellerie*, la *Petite Chancellerie*, la *Grande Sonrerie*, et la *Grande Seneschalerie ;* les quatre premières dépendaient du Chapitre en général, la cinquième de Madame seule.

Les grands officiers de l'église Saint-Pierre faisaient les mêmes preuves de noblesse que les Dames ; sauf le Grand Sénéchal, ils étaient élus par elles en Chapitre conjointement avec la Dame abbesse, celle-ci devant en cas d'absence être attendue pendant quinze jours. Ils ne pouvaient être « ny mariés, ny evesques » ; et la raison de cette double prohibition est facile à saisir : mariés, ils auraient pu être tentés de sacrifier les intérêts de l'église à ceux de leur famille ; évêques, leur caractère sacré et les honneurs qui en auraient été la conséquence auraient porté ombrage aux fières Dames, qui s'étaient flattées si longtemps de n'avoir au dessus-d'elles que l'Empereur dans l'ordre temporel et le Pape au spirituel. C'étaient en général des abbés, cadets des grandes familles lorraines, et qui faisaient exercer leurs charges par des lieutenants, sauf dans les grandes solennités, où ils figuraient en personne.

La création de ces charges féodales paraît remonter à l'époque où l'institut, peut-être enrichi par des donations importantes, et en voie de se séculariser, prit les allures d'un petit État vassal de l'empire. L'obscurité profonde qui enveloppe

encore l'histoire des xe, xie et xiie siècles ne permet pas de fixer une date, non plus qu'un ordre, à leur fondation ; toutefois ce que l'on en sait permet de penser que le Grand Prévôt de l'église fut le successeur des deux prévôts capitulaires que nous voyons mentionnés dans le diplôme de Henri IV en 1070, le *Præpositus Vosagi* et le *Præpositus Alsatiæ,* ceux-ci ayant eux-mêmes remplacé les *Syndics* ou administrateurs temporels du monastère. Nous constatons aussi par le même diplôme l'existence des prédécesseurs du Grand et du Petit Chanceliers ; quant au Grand Sonrier, la nature spéciale de ses attributions semble indiquer que sa création fut due au développement considérable, nous dirions volontiers excessif, des redevances seigneuriales lors de l'établissement de la féodalité.

Les offices des cinq grands dignitaires de l'église étaient, non des recettes, mais de véritables fiefs ou bénéfices temporels. Les seigneurs qui en étaient pourvus en percevaient les profits et émoluments pour leur compte personnel, sous réserve de redevances plus ou moins considérables souscrites par eux au profit de l'église, en cela sur le même pied que les Dames doyenne, secrette, sonrière et aumônière.

Ces officiers étaient tous de véritables vassaux de Saint-Pierre, le Séneschal excepté, et à ce titre lui devaient foi et hommage le jour de la *division des Apostres* (15 juillet)[1].

Le premier d'entre eux était le *Grand Prévôt,* qui avait au nom du Chapitre l'exercice de la haute, moyenne et basse justice dans un certain nombre de seigneuries qui étaient peut-être les bans primitifs de l'église et auraient formé la dotation de saint Romaric. C'étaient les bans d'Arches, Bellefontaine, Longchamp, Moulin, Ramonchamp et Vagney, les mairies de Bruyères, Dounoux et Gérardmer, les doyennés de Bains et Corcieux, c'est-à-dire, avec les villages qui en dépendaient alors, un territoire compact qui dépassait de beaucoup les limites de l'arrondissement actuel de Remiremont.

1. *Mémorial,* f° lxxxiij, v° ; art. 166 du grand règlement de 1694.

Le Grand Prévôt était aussi l'ambassadeur du Chapitre près des ducs de Lorraine, d'abord simples voués, puis suzerains, enfin souverains de l'église. A Remiremont même, où, au nom du Chapitre, il percevait avec Madame les droits féodaux, il procédait aux perquisitions et aux visites judiciaires, de concert avec le Séneschal.

Comme premier officier du Chapitre, il était par indivis avec Madame seigneur haut-justicier de la ville, et y prenait en cette qualité une part de tous droits et émoluments de justice, notamment le quart dans la *Corterie,* impôt de consommation sur le vin, dans la pêche des fossés de la ville et dans les droits de poids et vente publique, contre Madame pour un autre quart, et la ville pour moitié à titre d'octroi. Les plaintes au sujet des sentences du Grand Eschevin de Remiremont en matière civile se portaient par-devant lui et la Dame abbesse conjointement. Les permissions pour faire arrêts personnels, recevoir les forains comme bourgeois, récrier les foires, vendre drogues et dresser théâtres ou jeux publics se prenaient aussi de Madame et de lui conjointement. Les requêtes en justice étaient adressées à la Dame abbesse ou à sa Lieutenante et au Grand Prévôt ou à son Lieutenant.

Pour siéger en *Buffet* de justice abbatial, ou pour expédier les affaires, le Grand Prévôt était assis sur un fauteuil éloigné de trois pieds de celui de Madame, et sur une ligne différente ; son Lieutenant n'avait qu'un siège à dos et ne pouvait être présent en même temps que lui, sinon du consentement de Madame. Les jugements étaient rendus avec signature de celle-ci en premier lieu et en la première place, et du Grand Prévôt en la seconde place et un peu plus bas ; signait son Lieutenant à la fin de la ligne au-dessous de celle de la Dame abbesse ou de sa lieutenante.

Le Grand Prévôt, ou son lieutenant en son absence, assistait également aux séances de la *Chambre abbatiale,* autre tribunal de la Dame abbesse ; il y était alors fait mention de leur présence. Mais ils n'assistaient pas à celles du *Buffet*

abbatial où il était fait appel du ressort de la Dame doyenne ou de celui de la *Grande Sénéchaussée*, qui relevaient de la Dame abbesse seule. Enfin, pouvait le Lieutenant prévôtal, en l'absence de son chef hiérarchique, assister à toutes les réunions du Corps-de-Ville[1].

Le Grand Prévôt jouissait d'une foule d'autres prérogatives plus ou moins importantes ; mais nous en avons assez dit pour faire comprendre qu'il était le représentant officiel et légal des Chanoinesses en tant que corps constitué, dans toutes les affaires temporelles où celles-ci étaient intéressées en même temps que la Dame abbesse. D'après les constitutions capitulaires, l'action de la première Dignitaire et celle du Grand Prévôt devaient, dans un grand nombre de circonstances, se manifester de concert, sans se gêner et sans se nuire; mais la Dame abbesse, indépendante du Chapitre, l'était également du Grand Prévôt, tandis que celui-ci se trouvait hiérarchiquement son inférieur, bien qu'il ne fût pas son subordonné.

En fait, ce grand officier avait souvent élevé des prétentions à l'égalité parfaite avec Madame, en tout ce qui concernait les attributions temporelles ; et il faut reconnaître que dans la période purement féodale de l'histoire de l'église, c'est-à-dire du XIe au XVIe siècle, il avait joué un rôle parfois prépondérant dans le gouvernement de la ville et dans l'administration des biens de l'institut. Dans ses revendications les plus audacieuses, il avait été constamment soutenu par les Dames avec l'ardeur que mettaient celles-ci en général à défendre ce qu'elles considéraient comme leurs droits, même les plus minces en apparence, et à tenter de diminuer les droits de leur Abbesse. Mais le Grand Prévôt représentait l'organisation féodale, en décadence depuis le XVe siècle, même en Lorraine ; la Dame abbesse, au contraire, incarnait en sa personne le principe monarchique, que tout concourait alors à grandir et à forti-

1. Art. 4, 11, 16 et 19, du troisième arrêt du 11 février 1698.

fier ; le premier devait forcément succomber dans cette lutte inégale, ce qui arriva à la fin du XVII[e] siècle[1].

Le deuxième des grands officiers de Saint-Pierre était le *Grand Chancelier*, qui avait la même juridiction féodale que le Grand Prévôt sur un certain nombre de seigneuries de l'église ; il différait seulement du premier en ce qu'il n'exerçait aucun droit sur la ville de Remiremont.

Il était, au nom et par délégation du Chapitre, seigneur justicier haut, moyen et bas dans les bans capitulaires d'Ahéville, Avillers, Bayecourt, Bazoilles, Blaye ou Racécourt, Chauvecourt, Crévic, Dompaire, Girancourt, Hagécourt, Harol, Remoncourt, Tatignécourt, Tantimont, Valfroicourt, Vaudicourt, Vomécourt-sur-Madon et Vittel. C'était, avec les villages qui dépendaient de ces bans, une partie notable de la plaine dans le département actuel des Vosges et quelques cantons de Meurthe-et-Moselle.

Dans la liste des Grands Chanceliers comme dans celle des Grands Prévôts, nous rencontrons les noms des plus illustres familles lorraines : les Châtelet, les Choiseul, les Haraucourt, les Lenoncourt, etc. Les cadets de si hauts barons, qui prêtaient au Chapitre l'appui de leur nom et de leur influence, ne vivaient pas toujours en parfait accord soit avec lui, soit avec les abbesses, et l'histoire de cette église est pleine de démêlés qu'elle eut à soutenir contre eux. Dans ces circonstances, l'institut de Romaric mit à défendre ses droits et ses intérêts une fermeté qui a pu être parfois taxée d'opiniâtreté, mais qui était nécessaire en face des attaques sans nombre dont il était l'objet. C'est à cette fermeté que le Chapitre a dû la conservation de la plupart de ses privilèges féodaux, jusqu'à une époque où depuis longtemps ils n'étaient plus qu'un souvenir pour d'autres églises[2].

1. Pour plus de détails, voir au manuscrit 5[e] de la Bibl. de la ville, tome I des Polyptyques, l'*Office de la Grande-Prévôté*.

2. Voir au ms. 5[e] de la Bibl. de la ville, tome I des Polyptyques, l'*Office de la Grande Chancellerie*.

Le troisième grand officier était le *Petit Chancelier* qui était, au nom du Chapitre ainsi que les deux précédents, seigneur justicier dans les bans suivants, disséminés comme ceux de la Grande Chancellerie et à côté d'eux, sur un vaste territoire : Attignéville, Biécourt, Bocquegney, Bouxières-aux-Bois, Derbamont, Diarville, Escles, Essegney, Gemmelaincourt, Hennecourt, Saint-Firmin, Totainville, Uxegney, les Vallois et Xirocourt[1].

Notons en passant un officier ecclésiastique décoré du titre un peu emphatique de *Chancelier d'État,* et qui avait juridiction féodale sur quatre bans ou *Mairies* capitulaires : celles de Madonne et Lameray, de Gripport et Saucourt, celle d'Oëlleville et celle de Juvaincourt, dont il tenait les plaids et percevait les revenus seigneuriaux comme les grands officiers dont nous avons parlé; ayant toutefois avec eux cette différence qu'il n'était pas assujetti à des preuves de noblesse, et que, quoiqu'il fût élu par le Chapitre, il était moins l'officier de celui-ci que le représentant des Dames abbesse et sonrière, à qui appartenaient ces quatre mairies par indivis avec lui. Il représentait en outre l'église de Remiremont aux États de Lorraine, lorsqu'il plaisait au prince de les convoquer[2].

Le quatrième grand officier noble était le *Grand Sonrier, Cellarius* ou *Summerarius magnus.* Cet officier, dit S. Valdenaire, était nommé en Chapitre pour lever les « treux » — droits féodaux divers — le produit qui provient de paixon — droit de pâture dans les bois — « admodiation de bois, eaux, moulins, battans, étangs, granges, maisons, petits meix, pâquis arables et non arables ; desquels il est obligé de faire par chacune année à certains termes distributions aux prébendes, outre lesquelles il est cotisé à payer chacun an quelque bonne somme d'argent; ce qu'ayant acquitté, n'est autrement comptable,

1. Ms. 6°, tome II des Polyptyques, *Office de la Petite Chancellerie.*

2. Ms. 6°, tome II des Polyptyques : *Chancellerie de l'État.*

mais bénéficier et prébendaire »[1]. Prébendaire, il l'était en effet, puisque deux des 144 prébendes étaient spécialement affectées à accroître les revenus assez considérables de cette charge.

Le Grand-Sonrier n'avait donc aucun ban capitulaire dans sa juridiction, mais la recette d'une foule de droits particuliers dont il devait prendre la garde et la défense dans toute l'étendue du domaine de l'église, tout au moins dans les prévôtés d'Arches, Bruyères et Dompaire.

Pendant plusieurs siècles, lorsque l'organisation administrative de la Lorraine était des plus rudimentaires, le Grand-Sonrier avait eu en outre la gestion et la surveillance des grueries si importantes du Chapitre, et en cette qualité il portait le titre de *Maître des bois* ou *Maître Forestier*. En 1290, nous dit l'archiviste Vuillemin dans la notice qu'il a mise en tête de son inventaire des papiers de la ville, il n'y avait encore dans toute la Lorraine qu'un Grand-Gruyer : c'était le *Grand-Sonrier* du Chapitre, qui avait alors l'intendance sur toutes les forêts communes entre l'église de Remiremont et les ducs dans les Hautes-Vosges[2]. Le *Memorial* ou *Livre du Doyenné* nous dit également en termes assez précis que c'était cet officier du Chapitre qui avait la haute main sur les forêts des montagnes vosgiennes : « Li maistre frostrie de Voges, dit-il, doibt estre donnée par Chapistre, et doibt estre presentée au duch par lettres d'abbasse et de Chapistre ; et si doibt d'entrée un cherre de vin vermoil ou Chapistre[3]. » Et cette opinion est également confirmée par l'historien de la Lorraine, M. A. Digot[4], et par M. Bonvalot[5]. Naturellement, lorsque en 1446 fut créée par le prince Jean, fils et lieutenant de René I, la charge de « Grand-Forestier de Lorraine », les attributions du Grand-Sonrier capitulaire subirent sur ce point une atteinte profonde ; néan-

1. *Registre ou Commentaires mémorables, etc.*, f° 46 du ms. 2° de la Bibl. mun.
2. Notice de la ville et communauté de Remiremont, p. xxiv.
3. Folio lxxxj, recto.
4. *Histoire de la Lorraine*, t. III, p. 86.
5. *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine*, 1 vol. gr. in-8°, F. Pichon, libraire, Paris. 1895.

moins, il resta chargé sous le contrôle de ce nouveau dignitaire de l'administration des grueries de l'église. Il importe de remarquer ici que c'est comme gardiens ou voués du Chapitre, que les ducs intervenaient avant 1446 dans le choix des Maîtres-Forestiers des Vosges; les bois étaient la propriété de Saint-Pierre, mais les princes lorrains, de par le contrat de *pariage*, jouissaient de la moitié des revenus qui en découlaient, et cette jouissance continua jusqu'en 1790, où l'État devint propriétaire unique de domaines dont jusque-là il n'avait eu que l'usufruit par moitié avec le Chapitre.

A partir de 1579, par suite d'une convention entre le Chapitre et le duc Charles III, les gruyers des forêts capitulaires furent nommés par le Souverain et prêtèrent serment au Chapitre; les contrôleurs recevaient au contraire l'institution du Chapitre et prêtaient serment au duc en sa Chambre des comptes. La gruerie de Mortagne appartenant à l'église seule, sans part ni portion au voué, celle-ci continua à y avoir exclusivement l'institution et la prestation de serment du gruyer spécial et des contrôleurs. Les officiers de toutes les grueries rendaient compte de leur gestion en assemblée capitulaire, et en recevaient les mandements.

Le gouvernement absolu de Léopold, qui porta de si graves atteintes aux droits séculaires de l'Abbaye de Remiremont, sembla néanmoins respecter d'abord assez bien ceux qui concernaient les grueries indivises. « Ordonnons, disait l'arrêt du 18 septembre 1702, que, suivant l'ancien usage, nos gruyers d'Arches, Longchamp, Ramonchamp, Dompaire et Bruyères, et leurs successeurs en charge, prêteront serment aux dites Dames et Chapitre;... permettons aux dites Dames d'établir de leur part un garde-marteau et un procureur fiscal dans chacune desdites grueries, si mieux n'aiment commettre les mesmes que les nostres, auquel cas il sera permis à iceulx de recevoir la commission des dites Dames, et leur prêter serment à cet effet[1]. »

1. Archives départementales, G. 884.

Il était assez extraordinaire de voir un prince, simple voué, associé, ou « compersonnier », permettre aux Dames de faire surveiller des forêts dont elles étaient propriétaires et dont il n'était qu'usufruitier ; mais on ne devait pas tarder à aller beaucoup plus loin dans cette voie, et les arrêts des 4 juillet 1705 et 21 mars 1710 complétèrent l'absorption des restes d'autonomie administrative qu'avait conservés le Chapitre dans la gestion de ses grueries[1]. Les officiers capitulaires n'y eurent plus désormais qu'une situation dépendante et à ce point effacée, qu'aux commissaires du duc seuls étaient réservées les visites, assiettes, ventes de bois, etc., sans que ceux-ci fussent même tenus d'en avertir les agents forestiers de l'église. On enleva au Chapitre jusqu'au marteau qui avait marqué ses bois, seul avant le XVI[e] siècle, concurremment avec celui du souverain depuis cette époque.

Naturellement, le rôle du Grand-Sonrier comme « Maître des bois » avait diminué en même temps que s'accroissait l'influence des agents ducaux ; et au XVIII[e] siècle, il était limité, depuis longtemps déjà, à la perception d'une foule de petits droits féodaux particuliers. Il percevait notamment la moitié des amendes pour délits forestiers, l'autre moitié étant aux seigneurs voués ; il avait aussi la moitié des redevances qui pesaient sur les « amoisonnés » ou censitaires de la forêt de Renauvoid, la moitié des fromages dus par les admodiateurs des Hautes-Chaumes des Vosges. Les épaves de la Moselle depuis le « Pré Sybille » jusqu'au « Caillou de la Proye », lui appartenaient si elles étaient restées trois jours sans que le propriétaire vînt en reprendre possession ; la pêche de cette même rivière, depuis sa source jusqu'aux limites de la prévôté d'Arches, vers Épinal, était aussi à lui pour moitié contre le souverain, ainsi que celle de la Moselotte, de la Vologne, et du Barbay depuis Rehaupal jusqu'à Docelles. Il avait le tiers

1. Voir sur ce point les *Arrêts et transactions, etc.*, au ms. 1[er] de la Bibl., f[os] 100 à 110.

de la paixon de Bains, la moitié de celle du ban d'Arches et toute la haute paixon de la prévôté d'Arches.

Les nouveaux maires de la grande et de la petite Chancellerie lui devaient seize septiers de vin chacun, « ni du pire ni du meilleur », au moment de leur création ; continués dans leur charge, ils ne devaient rien. Les maires des bans de Moulin et de Vagney, les forestiers des bans d'Arches, Longchamp, Moulin, Ramonchamp et Vagney lui payaient le même droit ; les maires de Longchamp et de Ramonchamp demi-droit seulement.

Dans les « cherches et feaultés » ou reconnaissances de limites territoriales et de droits féodaux qui se faisaient de trois en trois ans, c'était le Grand Sonrier qui en donnait le mandement pour tel jour qu'il lui plaisait, dans les bans de Longchamp, Moulin, Ramonchamp et Vagney. Le prévôt ducal d'Arches y « assistait » au nom de son maître et prenait la moitié des amendes, épaves et confiscations qui s'y rencontraient, contre le Grand Sonrier pour l'autre. Les forestiers menant la cherche prêtaient serment entre les mains de celui-ci, qui avait le pas sur le prévôt d'Arches, faisait dresser les procès-verbaux de cherche et échaquait les amendes.

A côté de ces divers droits qui, à la fin du XVII[e] siècle, n'étaient qu'un reste de ceux dont avait joui pendant le moyen âge le Grand Sonrier capitulaire, il convient de mentionner celui qui, sous le nom de « passage », constituait sur les domaines de l'église Saint-Pierre une véritable douane intérieure, qui avait dû être établie originairement au profit du Chapitre seul, pour être ensuite perçue de compte à demi avec les ducs de Lorraine, voués, jusqu'à l'époque où le Chapitre fut obligé de reconnaître la suzeraineté de ses protecteurs.

Ces droits de douane se rangeaient en deux catégories : le « gros passage », qui se prélevait sur les commerçants et voituriers « passans et repassans avec des marchandises de poids » ; depuis longtemps les princes lorrains se l'étaient attribué ex-

clusivement, sans part ni portion à l'église. Le « petit passage » s'appliquait à toutes marchandises qui ne se vendent au poids : bled, froment, seigle, orge, avoine, millet, vin, sel, beurre, vaches et « tous aultres légumes, victuails et bestail » ; on voit que la liste en était élastique. Ces droits se percevaient par le Grand Sonrier dans les trois prévôtés communes d'Arches, Bruyères et Dompaire, savoir : dans celle d'Arches, moitié contre le seigneur à qui les ducs avaient cédé cette douane au XVI[e] siècle ; dans celle de Bruyères, moitié contre le seigneur compersonnier sur tous les assujettis qui n'étaient de l'une des trois dites prévôtés ; dans celle de Valfroicourt et Dompaire, moitié contre le souverain.

Nous ne connaissons pas la place où étaient établis les bureaux de péage de la prévôté de Bruyères ; ceux de la prévôté d'Arches se trouvaient à Arches, Archettes, Jarménil, les Loyes (Eloyes), Dinozey, Dounoux et Uzemain ; et pour la prévôté de Dompaire et Valfroicourt, à Valfroicourt, Rancourt, Bainville, Fresnois, Pont-les-Bonfays et Farette (?).

Les redevances de ce genre étaient indépendantes de celles du « pontenage » d'Arches, qui se payaient au souverain seul pour le passage du pont entre Arches et Archettes.

Le petit passage était amodié à des fermiers qui percevaient en général le tiers des recettes brutes pour leur salaire, remettant les deux autres aux ayants droits. A Valfroicourt, les nobles et les clercs étaient francs pour la vente de leur « nourri » et l'achat des choses nécessaires à l'entretien de leur maison ; les villes de Darney, Mirecourt, Dompaire et Remoncourt, par convention spéciale, en étaient aussi exemptes, mais non avec elles les villages en dépendant[1].

En 1692, l'office de Grand Sonrier étant venu à vaquer par le mariage de son titulaire, Lomont du Châtelet, la princesse Dorothée de Salm abbesse fit surseoir à l'élection de son successeur, et instance fut introduite par elle pour la suppression

1. *Grande sonrerie :* Petit passage d'Arches, de Bruyères, de Valfroicourt, f[os] 261 à 271 du ms. 7 de la Bibl. mun.

de cette charge. Les revenus en furent mis sous séquestre, bien que le parti d'opposition à Madame prétendît être en droit et possession d'en jouir pendant la vacance, pour ceux-ci être employés selon que le Chapitre en jugerait à propos ; mais les prétentions des Dames ne furent pas admises par le Conseil d'État[1].

III. — LE SÉNÉCHAL ET LA SÉNÉCHAUSSÉE.

Le Grand Sénéchal, officier particulier de Madame. — Les revenus de la charge de Sénéchal. — Provisions données au Sénéchal. — La Sénéchaussée territoriale de Remiremont. — Fonctions de police du Sénéchal. — Fonctions de police militaire. — La compagnie des arquebusiers de la ville. — Rôle des compagnons arquebusiers.

Les grands dignitaires dont nous venons de parler étaient les vassaux du Chapitre, de qui ils tenaient leur charge à fief; nommés par lui, ils ne relevaient que de lui et Madame n'avait sur eux aucune action directe et personnelle. Il n'en était pas de même du cinquième et dernier grand officier, le *Sénéchal*, ou, comme on disait parfois pour ne pas le confondre avec son lieutenant, auquel l'usage attribuait aussi cette qualification, le *Grand Sénéchal ;* celui-ci dépendait de la Dame abbesse exclusivement et en recevait ses provisions. La charge de Sénéchal ne pouvait être confiée qu'à un gentilhomme dont les preuves eussent été présentées et admises comme celles des Chanoinesses ; le postulant devait être séculier et même laïc, ayant pour mission propre de commander la milice de Remiremont.

C'était Madame aussi qui choisissait le Lieutenant du Sénéchal ; celui-ci n'avait pas à faire preuve de noblesse, il suffisait qu'il fût de famille honorable et propre à porter les armes ;

1. Art. 11 du deuxième arrêt du 11 février 1693.

comme son chef, il prêtait serment entre les mains de Madame en sa chapelle abbatiale.

Ce droit de nomination par la première dignitaire de l'église, qui rendait le Sénéchal et son Lieutenant indépendants du Chapitre, avait fait autrefois l'objet de vives querelles entre la Dame abbesse et les Chanoinesses. Dans la grande lutte de la fin du XVII[e] siècle, celles-ci avaient fait par ministère d'huissier défense à la princesse Dorothée de Salm de dire et d'écrire : « Notre Sénéchal », mais bien le « Sénéchal de notre Chapitre ». Elles prétendaient donc à une part d'autorité sur cet officier ; mais leurs prétentions hautement repoussées par le pouvoir abbatial avaient été déclarées non recevables par le Conseil d'État de Louis XIV, qui en 1693 sanctionna explicitement le privilège de Madame : « Estoit maintenuë et gardée la Dame abbesse au droit et en la possession de sa juridiction dans la ville de Remiremont, *Sénéchaussée* et ressort d'icelle. » — « Estoient le Sénéchal et son Lieutenant pourvus de leurs offices par la Dame abbesse, et prestoient leurs serments par devant elle. » — « Faisoit la Dame abbesse, ou en son absence sa Lieutenante, administrer la force par le Sénéchal ou son Lieutenant, dans tous les cas requis et nécessaires[1]. »

Ph. Raulin, receveur de Catherine de Lorraine, pouvait donc dire en toute vérité que le Sénéchal était « l'officier et domestique de Madame », le mot domestique pris dans son acception primitive, et qu'il n'était par suite responsable en action pure et personnelle par-devant autre que Madame. A Remiremont même il était franc de toutes charges, servitudes et redevances publiques, même de celles qui pesaient sur les nobles en tant que bourgeois de la ville, notamment de la garde des portes et des murailles, ainsi que des fonctions municipales, dont les membres de la noblesse pouvaient être grevés.

Comme écuyer de la Dame abbesse, il portait devant elle la

1. Art. 347 ; art. 3, 8 et 14 du troisième arrêt du 11 février 1693.

crosse abbatiale à l'offrande, dans les processions et aux cérémonies publiques. Il exerçait une surveillance active sur les abords du palais abbatial et prévenait les débauches nocturnes qui pouvaient avoir lieu sur la place des Dames pendant la longue période où les portes du cloître demeurèrent ouvertes jour et nuit; et s'il s'y trouvait des jeunes gens après huit heures du soir, il les faisait enfermer, de quelque condition qu'ils fussent, dans une geôle nommée la « chambre des chiens » que le concierge de l'Abbaye était tenu de pourvoir de paille fraîche pour le coucher de ses habitants temporaires, moyennant une rétribution de cinq sols toullois pour chacun prisonnier[1].

Le Sénéchal était apprébendé sur les revenus de la crosse, qui lui avait attribué les dîmes de Docelles, Cheniménil, Celles et Peccavillers. Dans la déclaration pour le « Don gratuit » de 1758, la valeur de cet office était portée à 658 livres tournois, soit environ 1535 francs barrois, mais ces chiffres, comme tous ceux de la déclaration, sont de beaucoup inférieurs à la réalité.

Il avait en outre quelques émoluments éventuels; comme il devait servir Madame à deux chevaux, ceux-ci étaient nourris aux frais de la crosse à raison de deux quartes d'avoine par jour ; il avait son logement au palais, et lorsqu'il chevauchait pour son service, ses dépens lui étaient remboursés sur état.

Le maire de Celles lui devait un chapon la veille de Noël, deux charrées de bois, l'une à Noël, l'autre à Pâques; six quartes d'avoine et deux quartes de « soille » (seigle). Il lui revenait aussi diverses tailles au Val-d'Ajol, à Gorhey, à Champ-le-Duc, à Peccavillers, et des redevances annuelles de cinq sols toullois par le maire de Remiremont, celui du Val-d'Ajol, le Grand-Prévôt et le Maître de l'hôpital. Le tout constituait une situation peut-être modeste au point de vue

1. *Compte de l'Abbaye en 1615*, Arch. départ. G. 1160.

pécuniaire, mais qui ne laissait pas d'être recherchée par les cadets des familles lorraines. Le Grand Sénéchal, au reste, n'exerçait personnellement que dans les circonstances mémorables, comme l'entrée solennelle des abbesses et la prestation de serment des duc de Lorraine à Remiremont[1]; il était le plus souvent absent, remplissant d'autres fonctions à la cour ou dans les armées du souverain.

Nous trouvons dans les archives une pièce du milieu du XVII[e] siècle qui pourrait faire supposer que le traitement du Sénéchal était beaucoup plus considérable que nous l'avons indiqué. C'est une ordonnance d'Anne de Malain, administratrice de l'Abbaye après la mort de la princesse Catherine; elle attribue au sénéchal Esperit de Pelegrin sept cent cinquante francs « pour chacqu'un mois » plus le logement, desquels cent trente francs et le logement seront fournis par Remiremont et six cent vingt par les autres villages de la Sénéchaussée[2]. C'était une somme importante et bien supérieure au chiffre cité; mais il ne faut pas oublier qu'on était alors en pleine invasion de la Lorraine, que le Sénéchal exerçait en fait une sorte de dictature locale, qu'il avait une situation et un service exceptionnels, comme l'étaient pour la circonstance ses appointements, levés sur les habitants de la Sénéchaussée en forme de réquisitions, ainsi que les impositions de guerre.

Les mêmes archives nous donnent le texte des provisions accordées en 1611 au Sénéchal Christophle de Seraucourt:

« Catherine de Lorraine, coadjutrice et administratrice du spirituel et du temporel de l'Abbaye, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Comme à cause de la dignité abbatiale dudit Remiremont, dont jouyt du present nostre cousine venerande dame Elisabeth, comtesse du Rhin, de laquelle nous exerçons la charge et fonction en son absence, nous ayons ceste

1. Sur l'entrée des ducs à Remiremont, voir l'intéressante étude de M. Bernard Puton, brochure grand in-8°. L. Humbert, imprimeur à Saint-Dié, 1889.

2. *Archives départementales:* G. 1038, pièce 12°.

prerogative de choisir et eslire pour nostre Sénéchal un gentilhomme tel que mieulx nous plaist et est aggréable, ensuite de ce dont les predecesseresses abbesses à ladite esglise ont jusques à present jouy; et soit que ledit Estat soit à présent vacquant par la pure et libre résignation en faicte, en nos mains par le sieur Claude de Bussy, baron de Brion, sieur d'Herix en Bresse, et à ce moyen nécessaire d'en pourvoir d'un aultre de la qualité et condition pour ce requises :

« Scavoir faisons qu'estant suffisamment instruite et certiorée de la valeur, capacité, dextérité, suffisance, loyaulté, diligence et aultres louables qualités et mérites estans en la personne de nostre très cher et feal le sieur Christophle de Seraucourt, conseiller d'Estat à Son Altesse, surintendant de nos affaires, et heu esgard aux bons, notables et fidelz services qu'il auroit des long temps rendus non seulement à l'Altesse de feu nostre très honnoré seigneur et père que Dieu absolve, tant en tems de guerre en qualité de capitaine de cavalerie, qu'en son Conseil et en estat de Chambelan des siens, mais aussi à l'Altesse de nostre très honnoré seigneur et frère à present regnant, et à nous en la qualité que dessus.

« Avons iceluy pour ces causes et aultres nous mouvans, donné, cedé, octroyé, donnons, concedons et octroyons ledit Estat de Seneschaussée, pour iceluy tenir, porter et exercer bonnement et fidelement, et iouyr pleinement et paisiblement des droits, privileges, puissance, aucthorité, proffits et émolumens y appartenans et en dependans, quelz ils soient ou puissent estre, et dont ses predecesseurs Seneschaulx ont usé et iouy par cy-devant.

« A charge et condition de maintenir et entretenir les droits franchises et libertés appartenans audit estat, conformément au serment qu'il nous en a presté à la tradition des présentes, et de nous venir trouver en ce lieu de Remiremont en cas de necessité, et nous rendre les services à quoy ledit estat est obligé, estant mandé par nous.

« Mandons et ordonnons en la qualité que dessus, à tous nos

bourgeois de ceste ville nos subiects, et prions à tous aultres, que dudit estat de Seneschal, ensemble des honneurs, droits, privilèges, aucthorité, fruicts et emolumens susdicts, ils laissent et souffrent iouyre, et par mesmes moyen obeyssent audit Seraucourt nostre seneschal ou à son lieutenant qui sera ratifié de par nous, sans luy faire, mectre ou donner, ny souffrire luy estre faict, mis ou donné aulcun trouble, destourbe ou empeschement au contraire.

« En tesmoingnage, nous avons à ces presentes signées de notre main, faict mectre et apposer nostre scel armoyé de noz armes. Données audit Remiremont le 16e jour de novembre mil six cents et unze. *Signé :* Catherine de Lorraine. » Et plus bas est écrit : « Par Madame, Philippe Raulin. Lettres escrites sur parchemin, et le cachet de Madame apposé au dessoub sur cire verte. »

Et au dos se trouve la renonciation ou démission de M. de Seraucourt, en ces termes : « Cejourd'huy second du mois d'apvril mil six cents vingt et cinq, les lettres d'aultre part ont esté renduës à Serenissime et Reverendissime Princesse Madame Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont par le soubsigné, avec l'estat de Seneschal dont il auroit pleu à Icelle l'honnorer, moyennant la somme de deux milz frans, desquels le sieur Raulin auroit passé aussi cejourd'huy obligation au nom de madite Dame ; moyennant quoy ledit soubcript cede, quitte et renonce audit estat de Seneschal, ensemble aux honneurs, proffficts et emoluments y appartenans et en deppendans. Fait à Nancy. *Signé :* Ch. DE SERAUCOURT[1]. »

Nous avons fait plusieurs fois allusion à la *Sénéchaussée,* circonscription où le Sénéchal exerçait au nom de Madame les fonctions de police judiciaire et civile. Comme la plupart des divisions administratives du moyen âge, celle-ci était bizarrement composée de seigneuries éloignées les unes des autres, et que ne reliait pas même la communauté d'origine ou l'iden-

1. *Archives départementales :* G. 1038, pièce 5e.

tité de situation, car les Dames abbesse, secrette et sonrière y possédaient divers droits féodaux, séparément dans les unes et par indivis dans les autres; un document de 1419 en désignait l'ensemble sous le nom de *Xenescaldie* ou *Seneschaudi*. Elle comprenait dans son ressort : 1° les ville et faubourg de Remiremont ; 2° le ban du Val-d'Ajol, à Mesdames abbesse et sonrière ; 3° la franche-chambre de Celles, à Madame seule ; 4° la mairie de Pont et Xennevois, à la Dame secrette seule ; 5° la seigneurie de Champdray, à Madame et au seigneur voué ; 6° la mairie de Rehaupal, à Madame seule ; 7° le ban de Gugney-aux-Aulx, à Mesdames abbesse et sonrière. Elle formait ainsi trois groupes territoriaux bien distincts ; Remiremont, le Val-d'Ajol, Celles, Pont et Xennevois, dans la prévôté d'Arches ; Champdray et Rehaupal, dans celle de Bruyères ; Gugney-aux-Aulx, dans celle de Dompaire. A une époque assez reculée, sans doute correspondante à la création de la dignité de Sénéchal, les bans de Gorhey, Gripport et Saucourt, Oëlleville et Juvaincourt en avaient fait partie ; nous ignorons à quelle époque et par quel concours de circonstances ils en furent détachés.

Cette situation des bans de la Sénéchaussée dans les trois grandes prévôtés capitulaires de l'antique bailliage de Voge ne doit pas être l'effet du hasard, et nous inclinons à penser que cette attribution à Madame d'une juridiction particulière sur certaines terres de Saint-Pierre était la conséquence de la division du temporel à l'époque de la féodalisation de l'église. De même que le chef de cette église aurait reçu le quart des dîmes pour sa mense propre, il lui aurait éte attribué un certain nombre de seigneuries indépendantes de celles dont le Chapitre se serait réservé l'administration par le canal de ses grands officiers. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture, que nous livrons aux réflexions des personnes ayant fait une étude approfondie du droit féodal.

Le Sénéchal avait la force en mains, soit en temps de paix,

soit en temps de guerre, en matière de police civile et criminelle, pour exécuter les sentences rendues en la justice ordinaire de Remiremont, comme tribunal de première instance et tribunal d'appel[1], et pour maintenir l'ordre et la paix dans l'étendue de la Sénéchaussée, où les ducs de Lorraine n'exerçaient aucune action. Lorsque l'emploi de la force était reconnu nécessaire, les requêtes « à fin de force » étaient adressées à Madame seule, ou à sa Lieutenante en son absence ; au pied desquelles ces Dames rendaient l'ordonnance d'administration de la force par le Sénéchal ou son Lieutenant pour le cas spécifié, sous peine, en cas de refus d'exécution de leur part, d'une amende de cinquante écus[2]. En voici un spécimen :

« Veuë la présente requeste et les exploits de N. F. Hadol, doyen, du neuf present mois, portant recousses de gages faites par..., nous avons donné la commission de force requise sur le sieur P. Remond, nostre lieutenant de Seneschal, à Remiremont, le 26e may 1683. » Et l'exécution ayant été empêchée par la résistance de ceux contre qui la force avait été requise, une nouvelle commission fut donnée en ces termes au bas de la première : « Veuë de reschef la presente requeste et les exploits dudit Hadol, doyen, portant recousses de gages et fermeture de portes par..., nous avons décerné commission de force sur ledit sieur Remond, nostre lieutenant de Seneschal, contre les dénommés ci-dessus. Remiremont, le 20e septembre 1683. *Signé:* Anne de Stainville (Lieutenante de Madame)[3]. »

L'ordonnance suivante nous montre le Sénéchal en personne prescrivant les mesures nécessaires au maintien de la salubrité publique : « De par le Roy et Monsieur de Presles, seneschal et commandant de Remiremont, il est ordonné à touts bourgeois et aultres habitans de vuider, curer et nettoyer chacun en droit soy le ruisseau de la ville jusques au pavé, comme

1. Voir notre étude déjà citée sur l'*Organisation judiciaire du Chapitre*.
2. Pièces jointes aux *Arrêts de règlements*, p. 41.
3. *Archives départementales :* G. 1038, pièce 22e.

aussy de vuyder de ladite ville touts aultres immondices qui sont parmy les rues. Et ce, dans demain par tout le jour, à peine de soixante sols d'amende contre ceux qui se trouveront avoir manqué. Et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, la presente sera affichée et publiée à son de tambour aux quartz-fours de la ville. Fait à Remiremont, le 5ᵉ juillet 1649. *Signé:* Des Presles[1]. »

Le Sénéchal était également chargé au moyen âge et au commencement des temps modernes de la levée des troupes ou des milices réclamées par le souverain en temps de guerre; c'était lui, au nom de Madame, qui fixait le contingent de chacun des bans de la Sénéchaussée, qui veillait à l'armement, à l'équipement, aux munitions, surveillait les exercices et passait la revue des miliciens avant l'envoi aux armées. Une ordonnance de la princesse Catherine, du 1ᵉʳ août 1633, donne commission à Charles de Mailly son Sénéchal, de lever cent hommes d'armes sur les terres de l'Abbaye pour le service du duc Charles, et fixe ce que la ville et les diverses communautés doivent fournir respectivement. Une autre ordonnance de la princesse Dorothée de Salm, du 8 novembre 1683, fait la répartition des bourgeois de la ville en escouades commandées chacune par un « corporal », pour la garde des murailles sous le commandement supérieur du Sénéchal[2].

La force armée qui était sous les ordres de cet officier pour le maintien de l'ordre intérieur, et notamment pour l'exécution des sentences judiciaires, était la compagnie des *Arbalétriers*, devenue ensuite celle des *Hacquebuttiers* ou *Arquebusiers;* sorte de milice communale instituée sans doute lors de l'établissement des franchises de la ville; elle était placée sous le patronage de saint Sébastien. Cette milice était composée de tous les bourgeois en état de porter les armes, qui y étaient incorporés sans distinction de qualité, les ecclésiastiques excep-

1. *Idem*, pièce 11ᵉ.
2. Pièces jointes aux *Arrêts du Règlement*, p. 39 et 40.

tés. Des difficultés s'étant élevées au XVI[e] siècle au sujet de l'incorporation des membres de la noblesse, un décret du 11 janvier 1570 ordonna que « les nobles résidans en la ville, non obstant et sans préjudice en autre chose de leurs privilèges, seroient astreints par toutes voyes en cas de reffus, de faire la garde aux portes et le guet aux murailles de la ville, à leur tour comme les autres habitans[1] ».

La compagnie des Arquebusiers paraît avoir été très régulièrement organisée, et s'être livrée d'un manière suivie à des exercices périodiques, qui avaient dû lui donner une certaine instruction militaire. Nous trouvons en 1585 une requête présentée à Madame par les « maîtres et compagnons arquebusiers », tendant à obtenir une somme de vingt écus pour la réparation de la loge « du traict de l'arquebuse », et cette requête fut transmise aux officiers de la ville, avec invitation à y déférer. En 1608, nouvelle requête à Elisabeth de Salm, abbesse, pour autorisation de construire une autre loge de tir dans les fossés mêmes de la ville, à proximité de la porte de Neuvillé ; au pied de cette requête, Madame accorde l'autorisation demandée[2].

Cette préoccupation de s'instruire au métier des armes, qui fait honneur aux bourgeois du vieux Remiremont, explique dans une certaine mesure l'échec de diverses tentatives de surprise de cette ville au XVI[e] et au XVII[e] siècle, ainsi que l'insuccès de Turenne lorsque, en 1638, celui-ci vint en faire le siège. En 1726, le duc, Léopold voulant favoriser les exercices des arquebusiers romarimontains, fit rendre par son Conseil d'État un arrêt ordonnant que le maire abbatial mettrait à leur disposition un terrain pour tirer le papegay, pigeon de carton attaché à un mât ; que celui qui l'abattrait jouirait pendant toute l'année de l'exemption des impôts, corvées de route exceptées. Il les autorisait à faire battre la caisse pour leurs réunions

1. *Archives municipales :* layette I, registre 1, pièce 26[e].
2. *Archives départementales :* G. 1016.

et les maintenait en possession de leur droit de servir de garde d'honneur aux personnes de la famille ducale qui se trouveraient de passage ou en séjour à Remiremont[1].

Les compagnons devaient « obéir aux champs et à la ville », c'est-à-dire concourir aux expéditions sur le territoire de la Sénéchaussée aussi bien qu'au maintien de la police urbaine; ils gardaient à tour de rôle les portes de la ville, faisaient le guet de nuit sur les murailles, participaient en armes à la fête des *Kyriolés*, le lundi de la Pentecôte, aux entrées solennelles des Abbesses venant prendre possession de leur siège, et à celles des ducs venant prêter le serment de la Franche-Pierre.

Ils accompagnaient notamment le Sénéchal, ou plutôt son lieutenant, lorsque celui-ci allait appréhender les malfaiteurs de la Chambre de Celles et de la mairie de Rehaupal pour les conduire dans les prisons de la crosse, où ils demeuraient vingt-quatre heures avant d'être remis aux mains de la justice ordinaire de Remiremont. S'il se commettait un meurtre ou un vol dans la mairie de Celles, c'étaient eux encore qui allaient prendre l'inculpé des mains du maire pour le remettre en celles du prévôt d'Arches. Ils allaient de même chercher à Olichamp les malfaiteurs arrêtés par les soins du maire du Val-d'Ajol, et les écrouaient dans la geôle abbatiale.

C'était encore la milice des arquebusiers qui, sous les ordres du plus ancien « corporal », à défaut du Sénéchal ou de son lieutenant empêchés, prenait les armes pour conduire à l'Epinette, limite du territoire de Remiremont et de la Chambre de Moulin, les condamnés de la justice ordinaire, et en faire la remise au prévôt ducal d'Arches pour exécution du jugement. L'escouade commandée pour ce service spécial comprenait généralement douze ou seize hommes; plusieurs officiers de la justice ordinaire l'accompagnaient pour signifier la sentence,

1. *Idem*, G. 993.

ainsi qu'un notaire pour dresser acte de la remise et en recevoir décharge authentique[1].

En 1739, un édit de Stanislas, rendu sous l'inspiration de M. de la Galaizière, abolit en Lorraine toutes les compagnies de buttiers et d'arquebusiers. Cette mesure malheureuse, dont on devine aisément le motif, fut l'arrêt de mort de la milice romarimontaine, que nous ne voyons plus mentionnée à partir de cette époque. La dignité de Sénéchal subsista toutefois jusqu'en 1790; mais le titulaire n'eut plus guère à remplir que des fonctions honorifiques et d'apparat, et ce fut la maréchaussée qui le remplaça désormais dans l'exercice de la police judiciaire.

IV. — SUPPRESSION DES GRANDS OFFICES.

Inutilité des grandes charges féodales de l'église à partir du seizième siècle. — Motifs invoqués pour demander leur suppression. — Mesures prises à leur sujet par le Conseil d'État en 1694. — — Leur transformation en recettes ou offices « a rationibus ». — Les Grands Prévôts « ad honores ». — Administration des seigneuries capitulaires par le receveur des Grandes Aumônes.

En considérant la nature des grands offices masculins de l'église Saint-Pierre, on constate que le principal objet de leur création avait été l'exercice régulier et la conservation des droits féodaux, à une époque où ceux-ci se trouvaient exposés aux convoitises et aux entreprises des seigneurs voisins. Sans doute, les ducs de Lorraine, en leur qualité de Voués du Chapitre, avaient assumé la garde et la défense de ses intérêts, et ils remplirent leur rôle plus d'une fois, bien que souvent aussi ils aient été des premiers à y porter atteinte; mais il fallait quelqu'un pour représenter ces intérêts lorsqu'ils étaient menacés, entrer en négociation en cas de conflit, faire valoir et exercer d'une manière permanente les droits acquis, s'appuyer sur les

1. Pour tous ces détails, voir notre étude sur l'*Organisation judiciaire*.

traditions reconnues, jouer près des princes lorrains ou de leurs vassaux turbulents le rôle d'intermédiaires, enfin rendre, au nom du Chapitre, la justice aux populations qui lui étaient assujetties par le lien féodal ; c'était là la mission propre des grands officiers capitulaires. En outre, ces charges, par le fait même qu'elles ménageaient au Chapitre la bienveillance, le concours, la protection des seigneurs qui les remplissaient, et, jusqu'à un certain point, des familles auxquelles ceux-ci appartenaient, lui avaient laissé la liberté d'action nécessaire pour achever et rendre définitive la transformation du monastère régulier en institut séculier.

Mais tous ces avantages n'étaient plus guère qu'un souvenir depuis que, par la force des choses, la vouerie des ducs lorrains s'était compliquée de leur souveraineté, depuis que les Dames avaient perdu sans espoir de retour l'indépendance politique dont elles étaient autrefois si fières, depuis surtout qu'à l'anarchie du moyen âge avait succédé la sécurité au moins relative qui résultait de la concentration du pouvoir.

Les grands officiers eux-mêmes, par leur négligence à s'acquitter de leur charge en personne à partir du XVIe siècle, avaient contribué à en faire ressortir l'inutilité ; ils se contentaient le plus souvent de faire administrer les seigneuries confiées à leurs soins, par des lieutenants, hommes de roture auxquels, moyennant une modique redevance annuelle, ils abandonnaient la charge et les soucis d'une mission dont ils se réservaient les honneurs et les profits.

L'existence des grands offices, autrefois si avantageuse au Chapitre, n'offrait plus guère que des inconvénients depuis que ces offices étaient devenus des sinécures ; et la prétention hautement avouée de plusieurs de leurs titulaires, de se rendre indépendants de Madame, donnait lieu à une foule de conflits ; un procès n'était terminé, une question litigieuse n'était réglée que pour faire place à une autre.

A la fin du XVIIe siècle, les Dames abbesses avaient encore

une autre raison, celle de l'économie, pour désirer la suppression d'offices qui absorbaient inutilement une notable partie des revenus de l'église. L'administration des seigneuries qui en dépendaient leur paraissait devoir se faire plus simplement et avec plus de profit, en y substituant le système des recettes à celui des bénéfices, et elles pensaient qu'il était possible d'en confier le soin aux divers receveurs de l'église, notamment à celui des Grandes Aumônes, déjà chargé de la gestion de plusieurs territoires, et distribuant aux prébendes, moyennant un salaire fixe, la totalité des revenus qu'il y percevait.

Or, à cette époque, l'institut était grevé de dettes énormes résultant d'une part des guerres et de l'invasion de la Lorraine par la France et, de l'autre, des procès interminables qu'avaient suscités les prétentions d'indépendance du Chapitre à l'égard de la Dame abbesse Dorothée de Salm ; et il ne paraissait possible à celle-ci de s'en acquitter que par la retenue totale des revenus attachés à la possession de ces offices inutiles. Enfin, les dîmages attachés aux diverses prébendes étaient extrêmement diminués par les portions congrues, de plus en plus fortes, qu'il fallait servir aux curés nommés par le Chapitre, et il ne pouvait y être remédié, selon Madame, que par la suppression de charges dont « le maintien, onéreux à l'église, était une cause de querelles intestines, et une menace pour l'autorité de l'Abbesse[1] ».

Telles étaient les diverses raisons invoquées par la princesse Dorothée pour justifier la demande d'extinction de dignités qui mettaient sa suprématie en péril, et fournissaient au corps des Chanoinesses un point d'appui pour une résistance systématique. Ajoutons que ces dignités purement féodales constituaient, à la fin du XVII[e] siècle, un véritable anachronisme, sous la domination du monarque le plus absolu de l'univers. Aussi le Conseil d'État de Louis XIV, saisi de la question, et sourd aux instantes réclamations des Dames, s'empressa-t-il d'accé-

1. Recueil des règlements : *Pièces jointes au premier arrêt du 7 juin 1694*, p. 123 et 124.

der aux désirs de la Dame abbesse, triomphant sur ce point comme sur tant d'autres.

En conséquence, étaient et demeuraient les charges des Lieutenants du Grand Sonrier, du Grand et du Petit Chanceliers supprimées dès à présent — 7 juin 1694 — ainsi que celle du Chancelier de l'État, lorsqu'elle serait vacante par mort, démission ou autrement.

Pouvaient continuer les Dames abbesse et Chapitre, à procéder, s'il leur plaisait, à l'élection d'un Grand Sonrier, d'un Grand et d'un Petit Chanceliers.., pour lesdites charges, ainsi que celle du Grand Prévôt quand la vacance en arriverait, être tenues et possédées par des personnes de la qualité requise et qui jouiraient des honneurs accoutumés, « mais sans aucuns profits et émoluments, et sans que, sous quelque prétexte que ce soit, la jouissance d'aucuns biens du Chapitre leur puisse être délaissée par baux à vie ou autrement[1] ».

Ainsi les titres pouvaient encore être attribués à des seigneurs que le Chapitre voulait honorer; mais l'exercice des juridictions féodales, qui faisait toute leur importance, leur était retiré définitivement. Sous une forme atténuée, c'était l'arrêt de mort des grands offices, dont la plupart n'eurent désormais plus de titulaires. La recette des seigneuries qui en dépendaient devait être faite à l'avenir par le receveur des Grandes Aumônes, ou à son défaut par celui qui serait choisi et mis en sa place par Madame et le Chapitre; lequel receveur ferait l'office des Lieutenants supprimés, et même après le décès du Grand Prévôt encore existant, celui du Lieutenant Saint-Pierre, à l'exception de ce qui concernait la justice et police de Remiremont. Ledit receveur faisait ces fonctions sous le titre cependant des grands offices dans les seigneuries qui en avaient relevé, « pour ne point troubler l'ordre de tout l'État de Remiremont ni de chaque lieu particulier, parce

1. Art. 4 et 5 de l'arrêt du 7 juin 1694.

que tout devait s'y passer sous leur nom et intitulation[1] ». Par exemple, dans tous les bans qui, avant 1694, avaient fait partie de la Grande Chancellerie, c'était comme Grand Chancelier que le receveur agissait, mais au compte du Chapitre; et de même pour les autres.

« Continuait ledit receveur à faire la recette de tous les revenus qui n'avaient été mis dans aucune recette certaine et réglée, et à distribuer aux Dames abbesse, doyenne, secrette, officières et chanoinesses et à toutes les prébendes ce qui avait coutume d'être distribué sur les revenus des Grand Offices. Et devait être le surplus employé au payement des dettes légitimes du Chapitre, principaux et intérêts. Et, après remboursement et extinction de ces dettes, devaient lesdits revenus restants et libres être employés en ornements et réparations nécessaires à l'église s'il y échéait; et, lesdites charges acquittées, ce qui en restait devait être distribué, le quart à la Dame abbesse, les trois autres aux prébendes.

« Desquels revenus, le receveur devait rendre chaque année au Chapitre un compte spécial séparé de celui des Grandes Aumônes proprement dites, et sur lequel étaient préalablement pris les gages et émoluments de ladite recette, tels qu'ils seraient réglés par la Dame abbesse et le Chapitre.

« Après le décès du Grand Prévôt, les revenus des seigneuries dont il avait la charge devaient être réunis de même tant à la mense abbatiale qu'à celle du Chapitre, réservés les gages et appointements pris sur iceux et réglés en Chapitre pour être donnés à celui qui sera lors élu et choisi pour faire les fonctions de Lieutenant-Saint-Pierre dans l'administration de la Justice et Police de Remiremont, lequel jouira en outre des profits de ladite justice et police comme par le passé[2]. »

Ainsi se trouva réalisée l'une des réformes les plus impor-

1. P. Vuillemin: Notice de la ville, déjà citée, p. xxv.
2. Art. 5 à 8, du premier arrêt du 7 juin 1694.

tantes et les plus nécessaires réclamées par la princesse Dorothée : la simplification de l'organisme administratif du Chapitre par la suppression d'offices devenus inutiles et la diminution des dépenses improductives. Si l'on considère que de nos jours encore nul n'ose porter une main résolue sur l'arche sainte du fonctionnarisme, bien que tous se plaignent de son excessif développement, on reconnaîtra volontiers que cette abbesse avait quelques-unes des qualités nécessaires au gouvernement des hommes.

Le Chapitre avait vu avec un vif regret la disparition des hautes dignités qui jetaient sur lui un si grand lustre ; mais, contenu par la puissante autorité du souverain que la guerre avait donné temporairement à la Lorraine, il accepta sans murmurer trop haut les conséquences des arrêts du Conseil d'État. Il n'usa même pas de la faculté qui lui était laissée de nommer des officiers *ad honores*, si ce n'est pour la Grande Prévôté, dont le titre continua d'être conféré, bien que ce ne fût plus qu'une vaine distinction. En 1750, nous trouvons M. de Choiseul nommé Grand Prévôt à la place de M. de Beauveau, devenu primat de Nancy; puis M. de Choiseul ayant été promu à l'évêché d'Evreux, le Chapitre élut le 18 août 1771 M. de Lentilhac pour lui succéder dans la Grande Prévôté honorifique, dont il fut le dernier titulaire.

Le Grand Sénéchal, qui dépendait de Madame seule, n'avait pas été compris dans l'arrêt qui frappait les officiers du Chapitre; il continua donc à subsister jusqu'en 1790, où ce titre était porté par M. le marquis de Raigecourt de Gournay, frère de la chanoinesse Anne de Raigecourt, qui émigra ainsi que lui.

Quatre mois après l'arrêt du 7 juin, les Dames prenaient l'acte capitulaire suivant, qui en exécutait les prescriptions essentielles et organisait sur de nouvelles bases l'administration des bans de l'église: « Cejourd'hui, 14 octobre 1694, Nicolas Bellot, prêtre-chanoine et receveur des Grandes Au-

mônes, comparant au chœur de l'église sur les dix heures du matin après l'office de none chanté, Madame et Mesdames y assemblées, a prêté le serment ordinaire de bien et fidèlement gérer les charges du Grand et Petit Ministraux[1], des Lieutenants de Grand Sonrier, de Grand Chancelier et de Petit Chancelier, supprimés dès à présent, comme aussi celles du Chancelier de l'État et du Grand Prévôt, le cas de la vacance d'icelles arrivant ;

« En conséquence faire les fonctions que faisaient cy-devant tous lesdits officiers dans les seigneuries des dits Grands-Offices, y tenir les plaids bannaux, créer les maires et autres officiers, en recevoir les revenus et profits, comme aussi ceux des terre, seigneurie et forêt de Marlou[2], des Grains, des Quartiers, des Grueries de Mortagne, Arches, Bruyères, Ramonchamp et Dompaire, et des revenus en grains des Dames absentes, et de tous lesdits revenus faire bien et duement les partages, distributions, réserves et emplois comme il est réglé ;

« Le tout aux honneurs et prérogatives attribués aux dits offices, avec les émoluments et honoraires suivant qu'ils seront réglés cy-après par Madame et Mesdames.

« Fait audit Remiremont sans aucun empêchement ni opposition ; présens : les sieurs Rodolphe Thierry, prieur de Froville et chantre de Saint-Dicy, et Pierre Remy, sacristain, témoins requis, sous le seing du soubscrit Ecolastre et en cette qualité secrétaire du Chapitre, lequel proteste n'apposer son seing au bas des présentes que par respect et soumission très humble aux ordres et arrêts du Roy; sans entendre néanmoins par ce se préjudicier en aucune manière aux droits qu'il a et peut avoir sur son office de Lieutenant en la Grande-Chancellerie de ladite église, supprimé sans avoir été appelé ny ouï, et pour lequel il est en pourvoi vers Sa Majesté en son

1. Voir aux *Annales de l'Est*, numéro de juillet 1900, le rôle de ces bas officiers capitulaires.

2. Domaine du Chapitre situé en Bourgogne,

Conseil. *Signé :* Ballez, écolâtre de Remiremont; R. Thierry; P. Remy[1]. »

Il est à peine nécessaire de dire que le pourvoi du sieur Ballez contre la décision du Conseil d'État qui le concernait ne fut pas admis, et qu'aucun des offices supprimés ne fut rétabli.

CONCLUSION.

L'étude à laquelle nous nous sommes livré sur le Chapitre de Remiremont, si longue qu'elle paraisse, est loin d'être complète : nous n'y avons guère abordé que l'organisation civile et économique, le mécanisme administratif qui lui avait été transmis — avec d'incessantes modifications de détail — par l'institut primitif du haut moyen âge.

La nécessité de nous borner nous a obligé de rester muet, ou peu s'en faut, sur les causes de ces transformations successives et graduelles, depuis l'époque où, de purement monastiques, les institutions de l'église Saint-Pierre étaient devenues féodales d'abord, puis plus tard simplement aristocratiques. Entrer dans de tels développements eût été enlever à notre travail le caractère que nous tenions avant tout à lui conserver, notre but étant de rectifier les idées fausses qu'à un siècle à peine de sa disparition l'on s'est formées sur la nature de ce grand établissement de l'ancien régime.

Le public en effet tendait à considérer les membres des quatre nobles chapitres féminins de la Lorraine comme des religieuses dévoyées, ayant été astreintes en droit aux austérités de la vie claustrale jusqu'au moment de la suppression de leur institut ; tandis qu'en réalité celui de Remiremont notamment était depuis quatre ou cinq siècles régi par un statut entière-

1. Actes de prestation du serment du sieur N. Bellot, fol. 120 du ms. 7 de la Bibl. de la ville.

ment séculier, toléré et reconnu de fait, sinon expressément approuvé, par le chef suprême de l'Église catholique aussi bien que par les différents visiteurs que le Saint-Siège lui avait envoyés. Dans la dernière période de son existence, ce n'était pas, comme beaucoup le supposent, un collège de nonnes en rupture de clôture, mais il était devenu, ainsi que le dit H. Taine[1], « une sorte de salon permanent, rendez-vous de « belle compagnie qu'une mince barrière ecclésiastique séparait « à peine du grand monde » où il se recrutait exclusivement.

Religieux et monastique, le Chapitre Saint-Pierre l'avait été certes dans les premiers âges de son histoire, comme l'a établi péremptoirement l'érudit commentateur du manuscrit de l'*Angelica*[2]; mais il avait perdu assez promptement ce caractère pour prendre au XIe siècle celui d'un établissement séculier, d'abord presque indépendant sous l'autorité nominale des souverains germaniques, puis vassal des ducs de Lorraine. Sous la domination de ces princes et des rois de France leurs héritiers, il avait conservé une multitude de vestiges de son ancien état politique.

C'est aussi à notre très grand regret que nous avons dû laisser en dehors de notre cadre l'historique des antiques institutions capitulaires, passer sous silence le rôle politique joué pendant plusieurs siècles par le Chapitre, l'importance sociale qu'avait su lui acquérir l'habileté de ses abbesses, et les rapports de celles-ci avec leurs puissants voisins. Il aurait fallu insister tout particulièrement sur la nature des relations avec les princes lorrains, montrer que ceux-ci à l'origine n'étaient que les gardiens, les défenseurs, les « voués » en un mot, non les suzerains de l'institut sécularisé; que le chapitre payait magnifiquement de la moitié de ses revenus et du partage de ses droits utiles cette protection parfois si douteuse; que les princes de la maison d'Alsace, en signe de la charge qu'ils avaient

1. *L'ancien régime*, p. 155.
2. Abbé Didier-Laurent: *L'Abbaye de Remiremont*, ouvrage déjà cité.

non seulement assumée, mais recherchée, étaient tenus de venir à Remiremont à différentes fois, d'abord dans l'année de leur avènement, puis lorsqu'ils avaient fait leurs reprises de l'empereur, et même le cas échéant lorsqu'ils étaient sortis de minorité, pour y prêter à chaque fois le triple serment de garder et défendre l'intégrité des domaines de l'église Saint-Pierre, ses privilèges religieux et les franchises municipales de la ville; que leur entrée dans Remiremont avait lieu *à pied,* non à cheval, parce que ce n'était pas comme souverains, mais comme protecteurs du Chapitre qu'ils accomplissaient cette cérémonie symbolique; que la signification féodale de cette démarche était encore accentuée par l'engagement qu'y prenaient les ducs de venir *tous les ans,* le 15 juillet, porter eux-mêmes en procession solennelle les reliques des saints fondateurs[1].

Il aurait été nécessaire d'indiquer comment cette « garde et protection » par les princes lorrains s'était peu à peu transformée en suzeraineté du XIIIe au XVe siècle, pour finir en 1566 par la souveraineté pure et simple; il aurait fallu parler de l'exercice des droits régaliens, inséparables de l'autonomie politique et dont plusieurs, comme le droit de justice civile et criminelle et celui de grâce, avaient, par un phénomène très remarquable, survécu à la perte de l'indépendance. Il aurait fallu enfin essayer de fixer la nature exacte des rapports féodaux entre l'église et ses sujets, rapports qui avaient leur expression et leur signification la plus complète dans l'originale fête des *Kyriolés.*

Plusieurs de ces points ont été abordés dans des études spéciales auxquelles nous renvoyons le lecteur[2]; d'autres cher-

1. Charles III, en 1579, et Henri II, en 1616, furent les seuls ducs qui entrèrent à Remiremont *à cheval* et prêtèrent serment comme *souverains* de l'église; ce furent aussi les seuls qui firent porter, au lieu de la porter eux-mêmes, la châsse de saint Romaric. Mais l'indépendance de l'église n'existait plus depuis 1566.

2. Voir notamment: *La guerre des Pannonceaux,* brochure de M. L. Richard, bibliothécaire de Remiremont, parue dans l'*Annuaire des Vosges* de 1841; le titre I, chapitres IV, V et VI de notre étude sur Le Chapitre de Remiremont et ses institutions, aux archives de l'Académie de Stanislas; la remarquable étude de M. B. Puton

cheurs viendront peut-être un jour tenter d'élucider les questions encore obscures de la situation politique de l'institut au moyen âge et dans les temps modernes. De l'ensemble de ces travaux se dégagerait enfin pleinement, en l'honneur du Chapitre, une impression de puissance et de grandeur que notre essai n'a pu faire ressortir que bien imparfaitement.

Est-ce à dire toutefois que le légitime tribut d'admiration que nous payerions ainsi à la collégiale de Remiremont serait sans réserves, et notre sympathie pour cet établissement devrait-elle nous masquer les côtés défectueux ou les aspects surannés de certaines de ses institutions ? Assurément non : au XVIII[e] siècle, l'église Saint-Pierre, produit d'une civilisation, d'un état social disparu depuis longtemps, n'était plus en harmonie avec les idées et les aspirations de la société nouvelle ; personnification complète de l'ancien régime sous son double aspect de corps religieux et aristocratique privilégié, elle était par la force même des choses destinée à disparaître avec lui.

Nous avons déjà signalé l'inutile complexité et la bizarrerie de plusieurs de ses organes administratifs ; la cause historique de ces imperfections se trouvait dans la transformation d'offices canoniques à l'origine en charges féodales ou en bénéfices temporels. Cette transformation leur avait fait perdre le caractère religieux qui les distinguait au moyen âge, pour leur donner celui de simples rouages fiscaux ; elle avait ainsi fait servir à des fonctions étrangères un mécanisme créé pour un usage plus relevé, et en avait rendu l'ensemble non seulement archaïque, mais encore quelque peu hétéroclite.

Mais il y avait des altérations constitutionnelles plus graves que cette adaptation mal réussie d'un système suranné à

intitulée : *Entrées et serments des ducs de Lorraine à Remiremont*, br. in-8°, L. Humbert, Saint-Dié, 1889 ; nos études sur l'*Organisation judiciaire du Chapitre* et l'*Élargissement des prisonniers* aux *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, 1897 et 1899 ; la brochure in-16 intitulée : *Les Kyriolés de Remiremont*, par M. L. Richard, Épinal, veuve Gley, sans date.

une situation nouvelle ; et ces altérations tenaient au changement radical qui s'était produit dans les rapports entre les représentants de l'ancienne aristocratie féodale, devenus de simples courtisans, et ceux de la royauté nationale imbue des principes du droit divin. Toute proportion gardée, on peut appliquer au Chapitre Saint-Pierre ce que dit de l'ancien régime en général l'auteur des *Origines de la France contemporaine*[1], et affirmer que les institutions y avaient survécu à la cause qui les avait motivées, que les privilèges n'y étaient plus suffisamment justifiés, que bien des droits s'y trouvaient transformés en abus, que l'ordonnance de la vieille maison de Romaric ne paraissait plus qu'une architecture incohérente, grâce à tant de placages ultérieurs qui avaient défiguré et rendu méconnaissable l'édifice primitif.

L'accumulation de riches prébendes entre les mains d'un petit nombre de Dames, outre qu'elle créait entre les chanoinesses elles-mêmes des inégalités d'autant plus choquantes qu'elles n'avaient d'autre cause que l'égoïsme des titulaires, allait directement à l'encontre du but poursuivi par la création des Chapitres nobles : ménager un refuge décent et une hospitalité honorable à ceux des membres féminins de la noblesse pauvre qui ne trouvaient pas à s'établir dans le monde.

Pendant les derniers siècles, malgré la tradition historique qui attribuait aux Dames le droit d'élire leur abbesse, l'église n'était plus en réalité qu'un opulent bénéfice dont le souverain disposait à son gré en faveur des princesses de sa famille.

L'absentéisme, cette plaie de l'église de France que n'avaient pu fermer les canons du concile de Trente, était pratiqué à tous les degrés de cette maison, et principalement au sommet : la première dignitaire, sans avoir de comptes à rendre, pouvait vivre continuellement à la cour des revenus abbatiaux, et ne remplissait personnellement aucun des devoirs matériels ou moraux de sa charge. Venait-elle par hasard ou par caprice

1. *L'ancien régime*, livre troisième, chapitre III.

à Remiremont, c'était moins en dignitaire ecclésiastique qu'en souveraine, et elle y séjournait aussi peu que possible.

Aussi l'église Saint-Pierre n'était-elle plus socialement qu'un établissement parasitaire dont la conservation était impossible lorsque éclata la Révolution, et qui ne trouva guère de défenseurs que dans la clientèle intéressée de ses officiers et de ses magistrats. Seule, la bienfaisance traditionnelle des Dames et la douceur de leur gouvernement atténuaient les vices d'une institution en absolu désaccord avec les idées nouvelles. Cette douceur, cette bienfaisance, disons-le tout de suite, étaient très réelles, et elles expliquent au moins en partie les regrets évidents que causa dans le pays la disparition subite du Chapitre. Ajoutons que la ruine de l'institut faillit entraîner celle de la ville, qui en tirait tout son lustre, celle même de la région qui y trouvait des moyens d'existence assurés, tant par les revenus décimaux suppléant à la pauvreté du sol et à l'insuffisance de ses produits, que par le grand nombre d'emplois libéraux mis par lui à la disposition de la bourgeoisie locale.

L'État seul gagnait à cette suppression, opérée par lui sans ménagement ni transition, la pleine propriété de domaines immenses dont il n'avait jusqu'alors joui que par indivis avec le Chapitre; la ville et la région y perdaient une foule d'avantages positifs sans compensation d'aucune sorte. Les regrets des sujets de l'église étaient donc justifiés, et ils font comprendre la popularité rétrospective dont jouissent encore aujourd'hui les Dames dans le sud-est des Vosges, malgré les erreurs et les préjugés qu'une tradition mal informée a répandus à leur sujet.

V.-A. BERGEROT.

1. Les dîmes du Chapitre, amenées à Remiremont, y étaient cédées à un prix modéré aux habitants de la région, dont elles assuraient l'approvisionnement.



LA QUESTION

D'ALSACE ET DE BRISACH

DEPUIS LE TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN DE 1635

JUSQU'AU TRAITÉ DE BRISACH DE 1639

(*Suite*[1].)

XI

La puissance qui avait le plus de droits à l'armée weimarienne et à ses conquêtes, c'était la France. L'armée, au fond, lui appartenait, puisque c'était elle qui la payait; Bernard ne l'avait commandée que sous l'autorité de Louis XIII. De même l'Alsace et le Brisgau lui revenaient provisoirement en vertu du traité de Paris. Si elle avait donné le landgraviat de Haute-Alsace au duc de Weimar, par le traité de Saint-Germain, cette cession n'avait jamais été définitive et avait été faite en des termes très vagues; Richelieu n'avait voulu donner que le pouvoir de lever des contributions en Alsace, pouvoir qui avait appartenu à la France, tandis que Bernard avait réclamé la cession des territoires; la question n'avait pu être réglée du vivant du duc; maintenant qu'il était mort, tout le landgraviat devait revenir à la France au moins jusqu'à la paix générale. Enfin, Bernard avait conquis ces pays avec une armée à la solde du roi de France et renforcée par

1. Voir numéros d'avril 1902, p. 205; de juillet 1902, p. 395.

des régiments français[1]. Le traité de Wismar entre la Suède et la France donnait à chacune des parties contractantes le droit de garder ses conquêtes jusqu'à la paix générale[2]. Or, Bernard lui-même avait déclaré à plusieurs reprises qu'il avait conquis Brisach et les autres forteresses au nom du roi de France. Elles devaient donc appartenir à celui-ci. Ses droits étaient incontestables. Cependant les articles secrets du traité de Saint-Germain, qui plaçaient Bernard sous l'autorité du roi, étaient ignorés par les autres puissances et par les Weimariens eux-mêmes. Il pouvait donc arriver qu'une d'elles fît un traité avec eux, sans tenir compte des droits de la France. Aussi la consternation fut-elle grande à la cour, quand on y connut la mort de Bernard. Le cardinal ignorait alors l'existence d'un testament[3]. Il se demanda immédiatement qui allait être l'héritier du duc, son successeur à la tête de l'armée, qui serait le maître des provinces et des forteresses gardées par elle. Le moment était critique pour Richelieu. L'armée weimarienne pouvait se dissoudre ou bien se mettre sous l'autorité de l'empereur; les armées ennemies pouvaient la surprendre, la disperser et s'emparer des places fortes. Nous avons déjà constaté quelle était l'importance de l'Alsace et de Brisach en particulier pour la France. Leur possession réalisait tout le programme de Richelieu. Posséder la région vogéso-rhénane, c'était avoir une partie des frontières naturelles, un centre d'opérations, une base offensive contre l'empereur, couper les communications entre les Pays-Bas espagnols et la Franche-Comté; en un mot, c'était avoir en main le meilleur moyen d'abaisser cette orgueilleuse maison d'Autriche, qui depuis plus d'un siècle menaçait la France; le moyen d'assurer la grandeur de la France par une paix générale, qui lui fût favorable, à elle et à ses alliés. Richelieu trouvait alors

1. Fagniez, II, p. 355; Gonzenbach, I, p. 316; Droysen, II, p. 203.

2. Voir Gonzenbach, II, préface; M. Gonzenbach établit que Bernard a été un général à la solde la France.

3. Molitor, p. 31, et Aloxi, p. 13, prétendent que le testament a été de suite communiqué à Richelieu. Gonzenbach, I, p. 358, a établi le contraire.

que l'annexion de l'Alsace au royaume était chose aisée et très profitable. En dehors de sa merveilleuse position stratégique, c'était un pays fertile, bien que dévasté par vingt ans de guerre. L'empereur avait été impuissant à le garder; bien qu'il en fût toujours le maître légitime, les véritables possesseurs, c'étaient les Weimariens; or, le rusé cardinal comptait bien le leur acheter à beaux deniers comptants et l'incorporer au royaume. C'était une acquisition plus facile que la conquête d'une province espagnole, la seule du reste que la France pouvait faire sur ses frontières de l'Est et du Nord, en dehors des possessions de l'Espagne (à moins de s'emparer du pays d'un prince allié). Pourquoi ne pas profiter de l'occasion et ne pas prendre une si belle province? Il est certain que Richelieu résolut alors de rattacher l'Alsace à la France. Plus tard on était toujours libre de se tourner contre l'Espagne et de lui arracher une partie des Pays-Bas ou de la Bourgogne. Pour acquérir l'Alsace, pour s'y maintenir, le roi avait fait de grands sacrifices. Pendant quatre ans, il avait payé l'armée weimarienne et lui avait fourni l'argent nécessaire pour continuer la guerre contre l'empereur. Il était donc juste qu'elle restât à son service et qu'elle lui remît ses conquêtes. Si elle allait être perdue pour la France, le gouvernement serait obligé de faire de nouvelles levées, d'organiser une autre armée[1]. C'étaient de nouvelles levées en vue, de nouveaux sacrifices qu'il fallait exiger du pays ruiné par les impôts. Richelieu avait toujours considéré l'armée weimarienne comme une armée française, et avec raison, parce que le roi la payait. A ses yeux, Bernard de Weimar n'avait été qu'un condottiere à la solde du roi. Mais comme c'étaient des articles secrets qui l'avaient mis dans cette situation, le gouvernement français ne l'avait jamais traité officiellement comme un général à la solde du roi; il lui avait même laissé

1. Le traité de Paris obligeait le roi d'entretenir une armée de 12,000 hommes en Allemagne.

son titre de généralissime des princes et États confédérés[1]. L'armée weimarienne ignorait non seulement les articles secrets, mais aussi le texte du traité public de Saint-Germain. Le 5 janvier 1636, le roi avait signé une déclaration « pour l'entretenement d'une armée allemande commandée par M. le duc de Weimar ». Le roi, dit cet acte, a promis de donner au duc des subsides annuels de 4,000,000 de livres, de le racheter, s'il est pris par les ennemis, ainsi que ses officiers, et « de ne passer aucun traité de paix ou accommodement avec les ennemis, sans y comprendre ledit sieur duc et tous les officiers et soldats de son armée, pour les faire remettre en leur liberté, et rétablir en la possession des biens et États qui leur appartiennent ». Bernard y est désigné comme général des forces des confédérés[2]. Ce fut cette déclaration seulement qu'on communiqua aux officiers et aux soldats de l'armée weimarienne. Ils ne savaient donc pas que le duc Bernard ne les avait commandés que sous l'autorité du roi de France. Par cela, le gouvernement était dans une situation fausse. En effet, si les Weimariens avaient connu les articles secrets du traité de Saint-Germain, Richelieu aurait pu désigner immédiatement le successeur du général défunt. Mais comme ils ignoraient tout le traité, peut-être ne reconnaîtraient-ils pas au gouvernement le droit de leur donner un nouveau généralissime. Il fallait, par conséquent, les retenir au service du roi par d'autres moyens. Richelieu ne connaissait pas les sentiments des Weimariens; mais il connaissait la soldatesque allemande, et il savait que ces vieux soudards ne demandaient qu'à se battre contre écus sonnants, et à bien vivre, sous n'importe quel drapeau. Le cardinal prévoyait de nombreuses compétitions pour l'armée; raison de plus pour agir rapidement; car tout le succès de la politique française dépendait de l'acquisition de cette armée et de ces forteresses. Le moyen le plus sûr lui

1. Voir Droysen, II, *passim*.

2. Cette déclaration est reproduite dans Rœse, II, p. 479.

paraissait être de gagner les colonels les uns après les autres en traitant avec chacun d'eux. Étant unis, ils se sentiraient plus forts et seraient plus exigeants, et moins faciles deviendraient les négociations avec eux. Il fallait, au contraire, gagner rapidement le plus grand nombre possible par des traités particuliers, et avant tout s'assurer des gouverneurs et des garnisons des places alsaciennes et de Brisach, beaucoup plus importantes que celles de la rive droite du Rhin. Richelieu ne voulait pas faire des conquêtes inutiles, mais donner à la France de bonnes frontières, c'est-à-dire la frontière du Rhin. Les forteresses du Brisgau n'avaient d'importance que pour la guerre contre l'empereur; il n'était nullement question de les annexer définitivement à la France. M. d'Oysonville, qui devait négocier avec le duc Bernard, fut maintenant chargé de retenir son armée au service du roi. Son instruction indique nettement la marche à suivre dans les négociations[1]. Le roi lui ordonne d'aller trouver « en toute diligence » le comte de Guébriant, pour « rassurer au service de Sa Majesté toutes les troupes que commandait le sieur duc de Weimar, sous l'autorité et à la solde de Sa Majesté, et les places qu'il a conquises » :

1° Afin de retenir les troupes au service du roi, Guébriant et d'Oysonville offriront à tous les colonels le même traitement qu'ils ont reçu du duc, et en plus une pension de 6,000 livres. Comme le roi veut les prendre « pour toujours » à son service, il leur assure des revenus en France sur ses domaines[2]. Guébriant fixera lui-même les rentes viagères pour chaque colonel selon sa valeur personnelle; pour Oehm, le comte de Nassau et Schœnbeck, le roi propose 12,000 livres de rente. Il désire qu'on fasse des traités particuliers avec tous les colonels, qu'on leur paie leur solde et qu'on les invite à prêter le serment de bien et fidèlement servir Sa Majesté envers tous et contre tous;

1. Voir l'instruction du baron d'Oysonville, Aubery, *Mémoires*, II, p. 421.

2. Voir encore Gonzenbach, I, p. 449-451; Molitor, p. 31-32; Le Laboureur, p. 130 : Lettre de des Noyers à Guébriant.

2° Le roi recommande aux deux négociateurs de rappeler au général d'Erlach, gouverneur de Brisach, la déclaration qu'il a faite dans une conversation avec les ministres Bullion, Chavigny et des Noyers : « Pour ce qui est de la mort ou prison de Son Altesse, elle assure Sa Majesté qu'elle y pourvoira en sorte, et aux places susdites, que ses successeurs ou commandants en rendront la même satisfaction que Sa Majesté se doit et peut promettre de recevoir, et qu'elle reçoit en effet de son Altesse même. » Erlach a été le principal lieutenant du duc Bernard ; il est le premier directeur de l'armée et le gouverneur de Brisach. C'est lui qu'il faut gagner avant tout. Guébriant lui demandera s'il préfère remettre Brisach au roi ou bien « tenir ladite place pour Sa Majesté, et l'y bien et fidèlement servir envers et contre tous, y ajoutant ce que lesdits sieurs de Guébriant et d'Oysonville estimeront le plus à propos, pour l'obliger le plus adroitement ». Dans le premier cas, le roi donnera à Erlach 100,000 livres et même 50,000 écus de « récompense ». Autrement, il conservera son gouvernement dans « les mêmes conditions qu'il l'a eu par ledit sieur duc », avec une pension annuelle de 6,000 écus en plus, payable pendant toute la durée de la guerre. Le roi lui offre encore 18,000 de revenus en domaines, payables après la conclusion de la paix. Cependant Guébriant et d'Oysonville ont ordre de faire entrer dans Brisach « une bonne garnison française et de nommer un lieutenant, auquel l'on se puisse confier, et, si possible, qui soit Français » ;

3° Les deux négociateurs feront des propositions pareilles aux gouverneurs des autres forteresses. Quant à celles qui sont situées sur la rive gauche du Rhin, le roi exige qu'elles lui soient remises immédiatement ;

4° Le roi prévoit des difficultés de la part des colonels weimariens ; peut-être refuseront-ils de prêter serment « purement et simplement » au roi et voudront-ils affirmer qu'ils « tiendront les places pour le service du roi et le bien de la cause commune ». Dans ce cas, il faudra leur prouver que le

duc Bernard lui-même n'avait reconnu que l'autorité du roi. On communique aux troupes la nomination du duc de Longueville comme généralissime de l'armée weimarienne. Guébriant et d'Oysonville reçoivent une lettre de change de 100,000 écus qu'ils distribueront aux colonels. C'est le meilleur argument que le roi peut fournir auprès de ces guerriers en sa faveur. Le choix du duc de Longueville aussi est très heureux. M. de Longueville était un gentilhomme aimable, un bon diplomate, connaissant les mœurs de la soldatesque allemande, et par suite capable de négocier avec elle. Ce n'était pas un homme de guerre remarquable; mais par son habileté et sa connaissance des gens il lui était facile de diriger ces soudards remuants et orgueilleux. D'Oysonville quitta Mézières le 28 juillet, emportant, outre la lettre de change, des lettres du roi et des ministres pour les colonels weimariens[1].

Les propositions du gouvernement français n'étaient que fort justes. Ce qu'on demandait, en somme, c'était que l'article secret du traité de Saint-Germain fût accepté par les colonels weimariens. On n'avait pas exigé de serment de Bernard de Weimar, parce qu'il avait refusé en mars 1635 de le prêter et que le gouvernement français n'avait pas voulu le blesser et faire échouer les négociations. Ces mêmes raisons existaient-elles pour les colonels de son armée? Pouvait-on comparer ces chefs d'un seul régiment à Bernard de Weimar, ces aventuriers à un prince de l'Empire? Les autres colonels allemands qui étaient au service de Louis XIII, les Degenfeld, les Schmidtberg, les Rantzau, avaient bien prêté le serment de fidélité à celui qui les payait. Pourquoi ne pas l'exiger des Weimariens, que le roi entretenait également? Quant aux places fortes, le gouvernement français renouvelait les demandes qu'il avait déjà adressées à Bernard; nous avons vu qu'elles étaient amplement justifiées.

1. Avenel, VI, p. 451; Erlach, *Mémoires*, II, p. 65.

XII

Pendant ce temps, Guébriant n'était pas resté inactif et avait défendu, auprès des Weimariens, les intérêts de la France avec autant d'énergie que d'habileté[1]. Par les instructions qu'il avait reçues, il savait quelle importance le gouvernement attachait à l'occupation des places fortes et quels étaient les droits du roi sur elles et sur l'armée weimarienne. Ayant vu les articles secrets du traité de Saint-Germain, il n'ignorait pas que le duc Bernard n'avait commandé son armée que sous l'autorité du roi de France. Mais il savait aussi que les Weimariens ne connaissaient pas ces articles secrets. Aussi, comprit-il la gravité de la situation, quand il apprit la mort du duc. Il fallait agir avec énergie et retenir les Weimariens au service de la France. Malgré le mauvais état de sa santé, Guébriant se rendit immédiatement à Brisach et de là à Neuenbourg, où il arriva le 19 juillet. Il chercha avant tout à conserver Brisach et fit camper à cet effet les régiments français Melun, Guébriant et de Vandy sous les murs de la place, afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de révolte de la garnison.

A Neuenbourg, il apprit que Bernard avait fait un testament, et demanda naturellement à en prendre connaissance. Cette demande était absolument justifiée. Guébriant était le chef responsable des détachements français dans l'armée weimarienne; si cette armée allait prendre une attitude équivoque ou même nettement hostile à la France, lui et ses régiments étaient dans une situation difficile. Il savait que Bernard de Weimar avait supporté avec colère la dépendance de Louis XIII. Par son testament n'avait-il pas pu chercher à réaliser ses desseins secrets et arracher son armée et ses places

1. *Mercure français*, XXIII, p. 34; Le Laboureur, p. 129 ss.; Molitor, p. 29; Alexi, . 13; Gonzenbach, I, p. 445-448.

à la France? Il importait donc de connaître les dernières décisions du duc. Mais les colonels et le chancelier, Jean Ulric de Rehlinger, avaient promis à leur maître de ne pas ouvrir son testament avant l'arrivée de ses frères ou de leurs représentants[1]. Ils refusèrent par conséquent de le communiquer à Guébriant et ne lui donnèrent même pas une copie. Celui-ci se trouva alors en face de difficultés très grandes. Que fallait-il penser de ce refus des Weimariens? Était-ce un indice qu'ils allaient se séparer de la France? Guébriant ne pouvait pas rester avec ses régiments au milieu de cette armée, sans savoir quel parti elle allait prendre. Fort heureusement, il ne perdit pas courage et commença à faire des démarches auprès des colonels weimariens; peut-être pourrait-il les retenir au service du roi, ou au moins obtenir d'eux une déclaration rassurante.

Les colonels weimariens étaient assez embarrassés après la brusque disparition de leur chef. Bernard leur avait laissé le commandement de l'armée et les avait engagés à rester fidèles au bon parti, à « garder l'union et la concorde entre eux, et principalement ceux auxquels il avait laissé la direction de son armée ». Dans son testament, il avait fait les mêmes recommandations. L'armée weimarienne ne doit pas disparaître après la mort de son général. Mais qui la dirigera? A quelle puissance obéira-t-elle? Et, ce qui est le point le plus important, qui va la payer? Le testament n'en dit rien. Si cependant on n'assure pas aux soldats un paiement régulier, ils déserteront et s'engageront dans une autre armée. Il s'agit donc pour les directeurs de trouver une puissance qui pourra entretenir leurs régiments. La confédération de Heilbronn n'existe plus; même au moment de sa puissance, elle n'a jamais pu payer l'armée weimarienne. La Suède a besoin elle-même de la France pour payer ses soldats et, malgré les subsides français, elle les paie très mal. Reste la France. Grâce

1. Gonzenbach, I, p. 357.

à ses subsides, les Weimariens ont pu vivre pendant quatre ans et remporter de brillants succès. N'est-il pas naturel que les directeurs songent à conserver l'appui de la France? Il paraît que quelques officiers proposèrent de fonder un État militaire. Quelle durée cependant aurait pu avoir une République de soldats[1]? Et comment concilier sa fondation avec les principes de Bernard de Weimar, qui avait préféré dépendre d'un roi étranger plutôt que de faire la guerre à la façon des Mansfeld et des Christian de Brunswick ? Il n'y avait qu'un seul moyen d'exécuter les dernières volontés de Bernard : c'était de traiter avec la France. Les directeurs le comprirent dès le lendemain de la mort de leur maître. Ils firent annoncer son décès à ses frères et écrivirent eux-mêmes à la reine Christine de Suède pour lui en faire part[2]; en même temps ils lui communiquèrent leur résolution de rester unis, de continuer la lutte pour « la cause commune » et lui soumirent un plan de campagne. Avec leurs troupes, ils soutiendront les Suédois de Baner et les dégageront par une énergique diversion. Finalement, ils prièrent la reine d'intervenir en leur faveur auprès du roi de France.

Les négociations cependant avec la France pouvaient être longues et difficiles; dans l'intervalle, les soldats étaient bien capables de se révolter ou de se débander. Depuis trois mois, en effet, ils n'avaient pas été payés. La nécessité s'imposait donc de leur donner au moins une partie de leur solde. Bernard de Weimar avait constitué un fonds de réserve qu'il ne voulait entamer qu'à la dernière extrémité. De ce fonds, les directeurs et le trésorier général de l'armée, Conrard de Rehlinger, prirent 30,000 pistoles; ils empruntèrent, en outre, de fortes sommes pour leur compte en Suisse et arrivèrent ainsi à payer aux soldats un mois de solde[3]. Pour les occuper, le

1. Aubery, *Histoire*, p. 359.

2. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 198; I, p. 59; Molitor, p. 36.

3. Gonzenbach, I, p. 366; M. Molitor, p. 30, reproche à tort à d'Erlach d'avoir pris ces 30,000 pistoles du fonds de réserve.

colonel Oehm entreprit une campagne dans le Palatinat, et enleva Wissembourg, Germersheim, Landau et plusieurs autres forteresses[1]. Pour le moment, l'armée restait donc unie. Il s'agissait maintenant d'entrer en négociations avec le gouvernement français. Les directeurs étaient résolus à mettre l'armée sous l'autorité de Louis XIII. Mais que devaient-ils faire des places fortes? Bernard de Weimar les avait léguées à un de ses frères. Or, les ducs de Weimar avaient abandonné la « cause commune »; aux yeux des soldats, c'étaient des ennemis. Dans ces conditions, fallait-il leur livrer des forteresses comme Brisach et Fribourg? Continuez la lutte pour le « bon parti », voilà les dernières recommandations de Bernard. Y avait-il un meilleur moyen de servir efficacement ce parti, que celui de conserver ces places fortes? Ce n'étaient pas les seules raisons d'Erlach pour ne pas les abandonner aux ducs de Weimar. Il connaissait à merveille leur situation et savait que leurs ressources ne suffisaient pas à l'entretien d'une armée[2]. Enfin, ayant été le confident de Bernard, il connaissait parfaitement bien sa situation vis-à-vis de la France. Le défunt n'avait pas eu le droit de laisser les places fortes à ses frères, parce que lui-même ne les avait pas possédées à titre définitif. Le major-général le voyait très bien. Dans ces conditions, ne fallait-il pas négocier immédiatement avec la France? Les colonels proposèrent donc au gouvernement français de se charger de l'entretien de leur armée et des forteresses[3]. Cet acte, à leurs yeux, n'était nullement répréhensible. A cette époque, la nation allemande n'avait pas encore pris conscience de son existence; elle ne connaissait pas cette communauté de sentiments, de traditions et d'aspirations qui constituent le patriotisme moderne. A part quelques esprits d'élite, les Allemands n'avaient pas l'idée de la patrie, mais le sentiment de la communauté religieuse. Il y avait des protestants et des

1. *Theatrum Europæum*, IV, p. 80; Molitor, p. 44, 47; Gonzenbach, I, p. 370.
2. Gonzenbach, I, p. 425-443.
3. *Id.*, I, p. 473-477.

catholiques dans l'Empire; chacun des deux partis, pour remporter la victoire, appelait les étrangers à son secours[1]. De même, les nombreux princes qui se partageaient les territoires allemands s'appuyaient volontiers sur une puissance étrangère pour agrandir leurs possessions. Les soldats, de leur côté, se battaient pour la puissance qui les payait le mieux. Quand ils étaient pris dans une bataille, ils s'enrôlaient généralement dans l'armée du vainqueur. Ce ne fut qu'à la fin de la guerre trentenaire, en face de la ruine du pays et de la puissance menaçante des étrangers, que le patriotisme allemand se réveilla. Les Weimariens n'y songeaient pas encore. Pour eux, les Français étaient les alliés des protestants, les adversaires des Impériaux et des Espagnols; une armée protestante et ennemie des Habsbourg pouvait très bien passer à leur service. Enfin, la raison qui militait le plus en faveur de la France, fut que le roi payait ses soldats mieux que les autres souverains. La plupart des colonels weimariens, les Oehm, les Schœnbeck, les Bernholt, les Beck, étaient des soldats de fortune, qui n'aspiraient qu'à bien vivre et à s'enrichir. Beaucoup d'entre eux n'étaient même pas Allemands, comme d'Erlach et Reinhold de Rosen[2]. La France, de son côté, en prenant l'Alsace, n'arrachait pas des hommes à une patrie; nous avons vu quels étaient les sentiments des Alsaciens à la fin de cette guerre terrible; ils ne se souciaient que d'une chose : de pouvoir vivre en paix et de ne plus être pillés et traqués par la soldatesque. Il ne nous reste qu'à parler des habitants de Brisach[3]. Leur ville était la plus importante dans ce coin de l'Allemagne du Sud-Ouest; c'était sa possession surtout qui importait au gouvernement français. Les habitants étaient restés fidèles à la religion catholique; pendant la guerre, ils

1. Les catholiques étaient secourus par les Espagnols, les protestants par les Suédois et les Français.

2. Sur Reinhold de Rosen, voir : *Allgemeine deutsche Biographie*, XXIX, p. 197 Laguille, IV, p. 6-11.

3. Voir *Rosmann und Ens*, p. 324-391.

s'étaient groupés à plusieurs reprises autour des officiers impériaux pour combattre les Suédois et les protestants. Très attachés à la maison d'Autriche, ils avaient défendu leur ville avec acharnement; mais quand, au mois de novembre 1638, la misère chez eux avait été extrême, quand un grand nombre parmi eux étaient morts de faim, ils avaient insisté auprès du général Reinach, gouverneur de la ville, pour qu'il se rendît. Comme tous les habitants de la région, ils aspiraient au repos, à la paix. Bernard de Weimar n'avait pas admis les représentants de la municipalité aux négociations de la capitulation ; mais il avait bien traité les habitants et leur avait enfin procuré la tranquillité et l'ordre public. S'ils conservaient toujours l'espoir de voir revenir les princes autrichiens, au moins ne se plaignaient-ils pas ouvertement du régime que la conquête leur avait imposé. Ce qu'ils craignaient, c'était une tentative des protestants d'introduire la réforme dans leur ville et de mettre des entraves au libre exercice du culte catholique. L'intervention de la France, qui était une puissance catholique, ne les effrayait pas outre mesure; car ils espéraient qu'elle les protégerait contre les vexations des Weimariens protestants. Mais s'ils acceptaient la domination temporaire de la France, ils ne voulaient pas du tout être incorporés définitivement dans le royaume. Leurs maîtres légitimes, c'étaient les Habsbourg; sitôt après la conclusion de la paix, ils ne demandaient qu'à être délivrés de l'occupation étrangère et à redevenir les fidèles sujets de la maison d'Autriche. Il nous paraît cependant peu probable que les Weimariens aient tenu compte des sentiments de la population, d'autant plus qu'il ne s'agissait pas de donner l'Alsace à la France. Ils ne faisaient, en somme, que suivre l'exemple des confédérés de Heilbronn, qui avaient abandonné des villes allemandes aux Français. Comme ils étaient incapables de se maintenir dans les fortes positions conquises, ils s'adressèrent à Louis XIII pour lui demander de l'argent et une armée de secours, préférant donner à un allié le droit de garnison dans leurs forteresses plutôt que de les abandonner à

l'ennemi. Mais il n'était nullement question de céder définitivement à la France des territoires allemands. Les colonels protestants voulaient simplement conserver au parti anti-autrichien une position qu'ils venaient d'arracher aux Impériaux.

Les directeurs de l'armée weimarienne étaient ainsi d'accord pour négocier avec le gouvernement français. Ils décidèrent d'envoyer un colonel à la cour pour lui soumettre leurs propositions. Pendant ce temps, Guébriant et d'Oysonville, fidèles à leurs instructions, attirèrent peu à peu les colonels dans leur parti[1]. Ce ne fut pas une tâche facile; car d'autres puissances encore cherchaient à gagner les Weimariens. Après la mort de Bernard de Weimar, le résident suédois à Benfeld, Reinhold Mockhel, était accouru à Neuenbourg, et commençant immédiatement les pourparlers avec plusieurs officiers, leur avait rappelé que Gustave-Adolphe avait été le premier organisateur de l'armée et son grand chef; il n'eut pas beaucoup de succès du reste; un petit nombre seulement se laissa gagner par lui, suffisant cependant pour former, autour du colonel Schœnbeck, un parti suédois[2]. Une autre difficulté pour Guébriant résultait de l'attitude des colonels. Alors que le roi voulait passer des traités particuliers avec chacun d'eux, ils déclaraient au contraire ne pas vouloir se séparer, mais rester unis et négocier tous ensemble avec les Français. Pour rendre ceux-ci favorables à leurs propositions, ils leur avaient communiqué verbalement les dernières volontés du duc Bernard[3]. Là-dessus, Guébriant avait dépêché un de ses officiers, Charlevoie, à la cour, afin de la renseigner sur le testament. Lui-même s'opposait résolument aux propositions des Weimariens, qui étaient contraires à ses instructions.

Les pourparlers commencèrent à Brisach, le 28 juillet, après les funérailles de Bernard. Deux jours auparavant, Guébriant

1. Le Laboureur, p. 134; Molitor, p. 43; Gonzenbach, I, p. 443.
2. Le Laboureur, p. 133; Molitor, p. 43; Gonzenbach, I, p. 357, 385.
3. Gonzenbach, I, p. 373.

avait déjà réuni les colonels et chefs de l'armée et leur avait exposé la situation, démontrant qu'il n'y avait que deux partis à prendre : ou bien se mettre sous l'autorité de la reine de Suède, ou bien sous celle de Louis XIII. Il eut soin de leur montrer que la Suède avait elle-même besoin de subsides français, définit avec beaucoup de force la situation de Bernard de Weimar et insista particulièrement sur ce fait qu'en vertu du traité de Saint-Germain il n'avait commandé son armée que sous l'autorité du roi de France. Bien que ce discours fît une grande impression sur les Weimariens, ils persistèrent quand même dans leur résolution d'envoyer un des leurs à la cour. Guébriant objecta naturellement que cette mission était inutile, qu'il fallait se soumettre sur-le-champ au roi de France, le véritable maître de l'armée depuis le traité de Saint-Germain ; il ne put les faire fléchir ; finalement il céda. Le colonel Flersheim fut chargé de soumettre à la cour les demandes et les propositions de ses compagnons d'armes. Guébriant eut cependant la satisfaction d'apprendre que les directeurs n'avaient pas encore négocié avec une autre puissance ; mais il ne put obtenir communication de l'instruction de Flersheim[1]. Cette instruction contient quatre points[2] :

1° Les colonels protestent de leur fidélité au roi et lui communiquent leur ferme résolution de rester unis ;

2° Ils demandent que le roi paie immédiatement le deuxième quartier des 2,400,000 livres accordées au duc Bernard, et ensuite les troisième et quatrième quartiers à leur échéance ;

3° Qu'il paie aussi le reste des subsides extraordinaires accordés à Bernard ;

4° Qu'il leur envoie un renfort de 8,000 fantassins français et de 2,000 cavaliers.

En outre, d'Erlach donna à Flersheim une lettre pour le ministre Sublet des Noyers[3]. Il y exposait la situation de l'ar-

1. Le Laboureur, p. 136 ; Laguille, III, p. 317 ; Molitor, p. 44 ; Gonzenbach, I, p. 378.
2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 438 ; Molitor, p. 44 ; Gonzenbach, I, p. 375.
3. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 203 ; I, p. 381 ; Molitor, p. 77.

mée, les propositions des colonels, les mesures prises pour contenter les soldats, et priait le roi de rembourser aux héritiers de Bernard de Weimar les 30,000 pistoles tirées du fonds de réserve. En même temps, il parlait du désir unanime des officiers et des soldats de former un corps particulier et autonome, commandé par « un général de leur nation », et soumit un plan de campagne au ministre pour conquérir le Palatinat et la Franconie. Les intérêts des soldats étaient défendus avec chaleur par le major-général. Il conseillait surtout d'observer le testament de son ancien maître. Avec beaucoup de sagacité, il exposait les raisons pour lesquelles les ducs de Weimar n'avaient « rien à prétendre sur les places » ; ces dernières reviendraient ainsi à la France selon le testament du duc Bernard et seraient occupées par des garnisons mixtes composées de Weimariens et de troupes françaises. Passant à la question des forteresses de Brisach, de Rheinfelden et de Fribourg, le général indiquait les mesures à prendre pour les mettre en état de défense. Finalement, il recommandait chaleureusement Flersheim au ministre. En somme, cette lettre du baron d'Erlach était rassurante pour le gouvernement français. Erlach reconnaissait implicitement que les dernières volontés de son maître ne pouvaient être exécutées à la lettre, et comme Bernard avait surtout tenu à ce que son armée continuât la lutte pour la « cause commune », il abandonnait résolument les ducs de Weimar, princes impuissants, généraux incapables et traîtres à la « bonne cause », et demandait à la France les moyens de continuer la guerre contre les Impériaux.

Le colonel Flersheim partit pour Paris le 28 juillet. C'était un gentilhomme du Palatinat, possédant une certaine instruction[1] — il parlait et écrivait le français avec assez de facilité; sur les recommandations d'Erlach, Meusnier, le représentant weimarien à Paris, le renseigna sur les usages de la cour; en effet, n'étant pas prévenu, ce soldat aurait pu blesser, par ses

1. Contrairement à ce que prétend M. Molitor, p. 45 ; voir Gonzenbach, I, p. 374, 380.

manières trop brusques et trop rudes, les élégants courtisans de Saint-Germain[1], ce que d'Erlach voulut éviter à tout prix, dans son intérêt et dans celui de ses compagnons.

XIII

Dans l'intervalle, Charlevoie était arrivé à la cour avec les lettres de Guébriant; ce ne fut qu'en ce moment que Richelieu apprit l'existence d'un testament de Bernard de Weimar[2]. Quels sont exactement les points sur lesquels il est renseigné? Il importe de le savoir pour pouvoir comprendre sa politique. La direction de l'armée appartient au général d'Erlach et aux colonels Oehm, comte de Nassau et Rosen, « jusqu'à ce qu'un des frères du duc en ait pris le commandement ». Ces mêmes frères sont institués héritiers de tous les biens de Bernard; le testament leur lègue même l'Alsace, « comme ayant été donnée au duc Bernard par le roi ». S'ils n'acceptent ni le commandement de l'armée ni l'Alsace, « le testament ordonne que les places soient remises entre les mains du roi[3] ». Voilà le résumé de la lettre de Guébriant.

Cette lettre contient une inexactitude. Le testament ne donne pas le commandement de l'armée aux ducs de Weimar, ils ne reçoivent que l'Alsace. La France cependant ne pouvait leur abandonner ni l'une ni l'autre; il fallait donc les empêcher par tous les moyens de se mettre à la tête des Weimariens et de s'emparer des territoires alsaciens. N'étaient-ils pas indignes d'un pareil héritage, ces princes qui avaient trahi la « cause commune » et signé le traité de Prague? Aucun d'eux ne s'était signalé par des talents militaires remarquables. Ce n'étaient, en somme, que des personnages très médiocres, même Guillaume de Weimar, le plus connu parmi

1. Gonzenbach, I, p. 375, note.
2. Aubery, *Histoire*, p. 349; Gonzenbach, I, p. 453; Molitor, p. 40.
3. Aubery, *Mémoires*, II, p. 426; Aubery, *Histoire*, p. 349; Gonzenbach, I, p. 454-456.

eux, dont Feuquières a tracé ce portrait peu flatteur[1] : « Il est luthérien, prince fort courtois, quoique d'humeur fort mélancolique et chagrine, peu estimé des gens de guerre, et néanmoins considéré à cause de sa qualité ; d'esprit, de bien et de pouvoir médiocres. » En outre, Bernard lui-même avait avoué à Richelieu qu'en 1638 ses frères avaient essayé de le réconcilier avec l'empereur[2]. Or, ce n'est pas à des ennemis et à des généraux incapables que le cardinal peut laisser l'héritage si important de Bernard de Weimar, même si celui-ci avait pu disposer librement de son armée et de ses conquêtes. La France y perdrait le fruit de tous ses efforts. Laisser Guillaume de Weimar maître de Brisach, c'est rendre à l'empereur son ancienne forteresse ; les armées impériales recouvreront leur base offensive contre la France, et les Français, au lieu de porter la guerre dans les pays autrichiens, se verront forcés de défendre leur propre territoire. Tous les sacrifices en hommes et en argent auront été inutiles. Il ne faudra pas non plus compter sur une paix honorable pour le roi, et sur les « compensations » et les « dédommagements » espérés. La France peut-elle même continuer indéfiniment cette guerre coûteuse ? Les impôts ruinent le peuple ; les finances sont dans un très mauvais état ; ni le parlement ni la nation ne cachent leur mécontentement. Toutes ces raisons poussent Richelieu à prendre des mesures énergiques[3]. Il ne veut plus lâcher Brisach. N'est-ce pas, pour lui personnellement, une question d'amour-propre ? La perte de Brisach, c'est l'échec de la politique extérieure qu'il a su imposer au roi ; après une défaite diplomatique pareille, Louis XIII lui conservera-t-il sa confiance ? Une action vigoureuse paraît nécessaire. Le cardinal envoie en Alsace un de ses meilleurs auxiliaires, M. de Choisy, conseiller au Conseil d'État, intendant de la justice, police et finances dans l'armée royale.

1. Gallois, I, p. 54 ; voir encore Droysen, I, p. 46 ; Gonzenbach, I, p. 425 ss.
2. Droysen, II, p. 405-419.
3. M. Molitor, dans sa brochure, n'explique pas du tout cette situation. Elle fait pourtant comprendre la politique française.

Choisy était un homme d'État intelligent, clairvoyant et énergique, un négociateur habile qui ne perdait pas de vue le but qu'il fallait atteindre. Richelieu eut soin de lui faire comprendre l'importance des négociations et la nécessité d'une prompte solution. Le 2 août, Choisy reçut du roi les instructions nécessaires pour traiter avec les Weimariens[1]. « Il est à propos d'assurer les troupes au service du roi, sans relation au duc Guillaume et autres frères du feu duc[2]. » Après avoir ainsi défini le but des négociations, Louis XIII expose avec beaucoup de force pourquoi il ne peut laisser Brisach aux ducs de Weimar. « Il ne serait pas raisonnable que les immenses dépenses que le roi a faites pour remettre l'armée au duc après la bataille de Nordlingen, pour la conserver ensuite et lui faire conquérir Brisach et autres places, se perdissent en un instant par le changement de parti auquel les frères du feu duc se pourraient aisément résoudre. » Ensuite, le roi établit que Bernard n'a pas eu le droit de donner son armée et les places alsaciennes à ses frères, et voici pour quelles raisons :

1° Le duc n'a pu disposer librement du commandement de son armée, attendu qu'il ne l'a exercé lui-même que sous l'autorité du roi de France. Après son décès, ses soldats sont déliés du serment d'obéissance qu'ils ont prêté ; mais ils restent toujours sous l'autorité du roi, « en vertu des traités que ledit duc a faits, et pour lui et pour eux, avec Sa Majesté ». En un mot, l'armée appartient au roi de France, et lui seul a le droit d'en nommer le généralissime. Les Weimariens, de leur côté, ne sont pas tenus d'observer le testament de leur ancien chef ;

2° Le roi remarque avec justesse que l'Alsace n'a été cédée que provisoirement au duc Bernard. Celui-ci n'a donc pu donner à ses frères des territoires que lui-même n'a jamais possédés à titre définitif ;

1. Aubery, *Histoire*, p. 349 ; Gonzenbach, I, p. 453 ; Molitor, p. 40.

2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 426 ; Aubery, *Histoire*, p. 349 ; Levassor, IX, 2e partie, p. 280 ; Molitor, p. 40 ; Gonzenbach, I, p. 454.

3° Le roi n'a pas non plus abandonné les places fortes de l'Alsace à Bernard de Weimar; le mémoire en cite deux preuves : la première, « que le traité n'en dit rien »; la seconde, qu' « au temps même du traité ledit duc n'a jamais prétendu même celles qui étaient ès-mains de Sa Majesté » ;

4° Brisach ne devait appartenir au duc Bernard qu'à certaines conditions, qui n'ont jamais été remplies; « d'où il s'ensuit que le duc n'a pas pu s'approprier cette place acquise aux dépens de la France et en partie avec des troupes françaises » ;

5° Le roi a voulu consentir que Brisach reste au duc, « à condition qu'il déclarât le tenir sous l'autorité du roi, et qu'il en rassurât la conservation à Sa Majesté, au cas qu'il fût venu à mourir ou être prisonnier ». Le roi, en effet, a pu avoir en lui une confiance que ses frères ne méritent sous aucun rapport;

6° La sixième raison n'est pas une raison juridique; les ministres français savent très bien que les soudards allemands seront gagnés plus facilement par des promesses d'argent que par de savants exposés de droit. Les subsides du roi devraient être remis directement aux chefs de corps et ne pas passer par les mains d'un généralissime, « qui ne leur en ferait que telle part que bon lui semblerait » ;

7° Cette dernière raison constitue une menace pour les Weimariens; le roi ne veut pas commettre l'imprudence d'entretenir une armée, « dont il ne pourra pas se tenir assuré, le chef étant douteux » ; en un mot, si les ducs de Weimar ont le commandement de l'armée, le roi ne paiera plus les subsides.

Toutes ces raisons sont plus ou moins bonnes, et il est évident que Richelieu comptait beaucoup plus sur ses bons écus que sur les droits de Louis XIII à la succession du duc Bernard. Au fond, ce qu'il proposait à d'Erlach et à ses compagnons, c'était un marché. Ces aventuriers se trouvaient être les maîtres d'une des parties les plus riches et les plus importantes de la vallée du Rhin ; mais ils venaient de perdre leur général en chef. A qui devaient-ils remettre les pays conquis ?

Quel souverain allait leur fournir l'argent nécessaire pour continuer cette guerre, qui les faisait vivre et par laquelle ils comptaient s'enrichir? Qui sera leur chef? Richelieu leur apportait une solution à toutes ces questions : le roi de France les prendra à son service et les paiera largement, en échange des places alsaciennes. Il s'agissait ainsi pour le cardinal de contenter les Weimariens, tout en ménageant les finances de l'État. Guébriant et Choisy étaient chargés de « parler aux directeurs et aux autres, et de disposer ceux qui étaient les plus enclins à la France, à ce que le roi désirait ». « Si l'on peut ainsi gagner tous les chefs, il le faut faire; mais s'il y en a qui fassent difficulté, il faut toujours assurer ceux qui se voudront lier dès cette heure, recevoir leur serment et passer traité avec eux, qui leur assure les gratifications du roi, et d'être entretenus par Sa Majesté à son service. » Prévoyant une intervention armée et voulant faire appuyer ses délégués par des troupes françaises, Richelieu les autorisa à faire avancer le corps du général du Hallier jusqu'à Colmar, et ordonna à du Hallier lui-même de se mettre à la disposition de Choisy.

Ces instructions nous indiquent clairement que le cardinal ne connaissait pas encore les intentions des Weimariens. Ceux-ci voulaient rester unis et continuer à servir la France et la « cause commune ». Le ministre, au contraire, comptait toujours faire des traités particuliers avec les colonels et gagner rapidement le plus grand nombre parmi eux[1].

XIV

Sur ces entrefaites, le colonel Flersheim arrivait vers le 15 août à Lyon, où se trouvait alors la cour, et fut bien reçu par le roi et par les ministres. Il s'acquitta de sa mission difficile avec beaucoup d'adresse et soumit au roi les propositions de ses compagnons; on les trouva « telles qu'on pouvait les

1. Avenel, VI, p. 451.

désirer[1] ». Elles éclairèrent surtout le cardinal sur les intentions des Weimariens. La lettre du général d'Erlach lui montra en plus que les colonels avaient su maintenir la discipline dans leurs régiments et que le major-général lui-même était favorable à la France. Il ne voulait cependant pas négocier directement avec Flersheim. Il était, en effet, indispensable que le négociateur connût personnellement les officiers et fût à même de les juger. Or, Guébriant et Choisy étaient sur les lieux et pouvaient apprécier la valeur des différents colonels et leurs dispositions à l'égard de la France ; ils étaient, par là, tout à fait désignés pour conduire les négociations. Le colonel Flersheim ne put donc que présenter les desiderata des chefs de l'armée ; quant aux pourparlers avec eux, le cardinal en chargea Guébriant et Choisy.

Malgré les affirmations des colonels de vouloir rester unis, Richelieu ne persistait pas moins dans son idée de traiter séparément avec chacun d'eux. Il espérait sans doute obtenir de cette façon des conditions plus avantageuses ; car un simple colonel, ayant sous ses ordres quelques centaines de soldats, ne saurait avoir les mêmes prétentions que le chef d'une armée de 12,000 hommes. Beaucoup de ces officiers n'avaient aucune fortune personnelle et pouvaient être gagnés assez facilement par des pensions peu importantes et par de vagues promesses de leur donner des domaines dans les provinces conquises. D'un autre côté, Richelieu ne voulait pas donner à Guébriant et à Choisy des ordres intangibles ; ils étaient à même de connaître les dispositions des colonels ; à eux de trouver le meilleur moyen de les gagner. On résolut donc de leur laisser une certaine initiative.

La mission de Flersheim devait cependant avoir un résultat, auquel les Weimariens ne s'attendaient guère. Ils avaient protesté de leur fidélité envers le roi ; pourquoi craindre plus longtemps leur défection ? Et pourquoi leur distribuer de fortes

1. Avenel, VI, p. 479 ; Gonzenbach, I, p. 458 ; Molitor, p. 45-46.

sommes d'argent, puisque d'eux-mêmes ils voulaient continuer à servir la « cause commune[1] » ? La situation financière du royaume ne permettait guère aux ministres d'être prodigues de l'argent du Trésor, et il était fort naturel qu'après les assurances de Flersheim ils se montrassent plus économes. Choisy et Guébriant reçurent de nouvelles instructions, envoyées de Joinville, le 19 août, où les propositions des Weimariens se trouvaient discutées[2].

Le cardinal explique à ses négociateurs qu'il ne veut toujours pas traiter avec toute l'armée réunie ; car un traité pareil présenterait beaucoup d'inconvénients et ne contenterait personne. Le roi cependant se « remet entièrement sur lesdits sieurs de Guébriant, de Choisy et d'Oysonville », et leur laisse toute latitude de conduire les négociations comme bon il leur semblera. Ils peuvent même faire un traité, s'ils le jugent nécessaire. Dans ce cas, il ne faudrait pas promettre aux colonels les mêmes subsides qu'on avait accordés au duc Bernard ; « il faudrait faire des déductions sur les paiements destinés pour le général des troupes, afin de trouver les fonds des garnisons et de les séparer de celles de la campagne ». Quant aux renforts que Flersheim a demandés, le roi ne veut pas s'engager à envoyer des régiments français aux colonels weimariens, ce qui n'est pas surprenant ; car il n'y a pas de troupes disponibles pour être envoyées en Alsace. Néanmoins, sur l'avis des négociateurs français, on veut bien faire avancer jusqu'en Alsace le corps de du Hallier, qui se trouve à Nancy. Les colonels désirent, en outre, que le roi paie le reste des subsides extraordinaires accordés à Bernard. Là encore le roi refuse de prendre une décision avant d'avoir reçu l'avis de Choisy et de ses deux collègues. En somme, on ne donne aucune réponse définitive aux directeurs de l'armée. On se contente de consulter les trois députés. Il s'agit de gagner avant tout les colo-

1. Gonzenbach, I, p. 458.
2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 438 ; voir encore Aubery, *Mémoires*, II, p. 435 ; *Histoire*, p. 351 ; Gonzenbach, I, p. 459 ; Molitor, p. 45.

nels; s'ils veulent rester unis, le roi renoncera à son premier projet de les prendre séparément à son service. Mais il faut aussi se montrer économes des deniers du roi. « Faire que toutes les troupes de la campagne et des garnisons ne coûtassent pas plus à Sa Majesté que les 800,000 écus qu'elle faisait payer au sieur duc », voilà les ordres que reçurent les trois négociateurs. Les ministres supposent que Bernard a économisé une grande partie des sommes payées par la France. Ces économies peuvent servir à payer les soldats. Guébriant et Choisy n'ont qu'à « faire le calcul de toutes les dépenses de ladite armée, et à y apporter tout le bon ménage qu'il sera possible ». Le général d'Erlach, dont on reconnaît la probité, pourra ensuite vérifier leurs comptes[1]. Le roi est disposé à laisser à ce général le gouvernement de Brisach; car « il témoigne tant d'affection à son service et est reconnu si intelligent et capable du commandement d'une si importante place ». On recommande aussi aux trois députés de renouveler les promesses de pensions aux colonels et aux gouverneurs des places fortes. Le roi veut cependant donner à des Français les gouvernements de Fribourg, de Neuenbourg et de Rheinfelden; aux négociateurs incombe la tâche de contenter les Weimariens qui y commandent, en leur promettant des pensions. Le but principal des négociations est toujours le même : faire prêter à tous les officiers et soldats le serment de « servir Sa Majesté envers et contre tous », aux gouverneurs des places celui de « les garder envers tous et contre tous, pour le service de Sa Majesté, et à ne les remettre jamais à qui que ce pût être que par le commandement exprès de Sa Majesté ». En résumé, le gouvernement indique à ses négociateurs le but qu'il faut atteindre; mais il leur laisse le choix des moyens.

Richelieu écrivit encore au général d'Erlach et aux colonels Oehm et Nassau pour les remercier de leur attitude. Le premier surtout reçut des ministres français des marques de leur

1. Molitor, p. 46, voit là une preuve de la trahison d'Erlach; Gonzenbach, I, p. 461, note 1, lui a répondu victorieusement.

estime et de leur sympathie[1]. C'était le personnage le plus important dans l'armée weimarienne, l'*alter ego* du duc Bernard. On connaissait à la cour sa haine des Habsbourg et ses sympathies pour la France; rien ne fut donc négligé pour le rendre encore plus favorable au roi. Des Noyers, le secrétaire d'État de la guerre, répondit à sa lettre, que Flersheim lui avait remise[2], et l'approuva d'avoir payé les soldats; mais il doutait que les héritiers du duc Bernard pussent réclamer les 30,000 pistoles du fonds de réserve, ce fonds ayant été formé avec les sommes que le roi avait données à Bernard pour l'entretien de l'armée. Le ministre se déclarait prêt à s'entendre avec les héritiers. Les mesures militaires des directeurs reçurent son approbation; il promit, en outre, de faire payer la solde aux Weimariens, et de garder l'armée réunie sous les ordres du duc de Longueville. Le gouvernement leur enverrait des renforts, dès qu'un corps d'armée serait disponible. Quant aux garnisons des places fortes, on voulait bien se conformer aux dernières volontés du duc. Des Noyers s'étendait encore une fois sur les raisons qui empêchaient le roi de laisser les places fortes aux ducs de Weimar, et pria finalement d'Erlach de négocier avec Choisy et avec Guébriant et de s'entendre avec eux pour le paiement de l'armée.

Dans leurs négociations, Choisy, Guébriant et d'Oysonville devaient rencontrer de nombreuses difficultés[3]. La France, en effet, n'était pas la seule puissance qui réclamât Brisach et le commandement des Weimariens. Les ducs de Brunswick et de Lunebourg, le roi d'Espagne, l'empereur Ferdinand III, les ducs de Weimar, la reine de Suède et l'Électeur palatin nouèrent des intrigues dans l'armée weimarienne, afin de la gagner[4]. Le biographe du comte de Guébriant dit dans son ouvrage:

1. Avenel, VI, p. 481; Erlach, *Mémoires*, III, p. 34.

2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 436; Gonzenbach, I, p. 459.

3. Aubery, *Histoire*, p. 365; Gonzenbach, I, p. 355-548, *passim;* Le Laboureur, p. 133; Molitor, p. 47.

4. Gonzenbach, I, p. 385 ss.; Molitor, p. 42-43; Levassor, IX, 2e partie, p. 283-285.

« Brisach se put dire la ville la plus marchande et la plus marchandée[1]. » Parmi ces compétiteurs cependant, les ducs de Brunswick et de Lunebourg n'étaient pas bien sérieux ; comment auraient-ils pu entretenir une armée aussi nombreuse? Comment surtout auraient-ils pu payer ces soldats de fortune, auxquels le roi de France faisait de si belles promesses? Le roi d'Espagne non plus n'était pas à craindre ; jamais les anciens compagnons de Bernard de Weimar ne se seraient rangés sous les drapeaux d'un prince ultra-catholique et étranger, de l'adversaire le plus farouche des protestants. Plus sérieuses étaient les tentatives de l'empereur Ferdinand III et de ses agents[2]. Il fit promettre une amnistie pleine et entière à tous les Weimariens qui abandonneraient la lutte contre lui. Un de ses agents, Heusner de Wandersleben, se trouvait à Bâle et cherchait à nouer des relations avec les officiers weimariens. Il réussit à gagner quelques jeunes officiers qui préféraient se ranger du côté de l'empereur allemand plutôt que de suivre un prince étranger. Mais l'immense majorité des Weimariens demeura fidèle à la mémoire du duc Bernard et repoussa les offres de Ferdinand III. Celui-ci essaya en même temps de ressaisir l'Alsace et le Brisgau par l'intermédiaire des ducs de Weimar, et envoya, à cet effet, le colonel Metzlar à la cour weimarienne; mais cette tentative ne fut pas non plus couronnée de succès.

Les ducs de Weimar de leur côté n'arrivaient pas à prendre une décision[3]. Devaient-ils rompre avec l'empereur et renoncer aux avantages de la paix? Et, d'autre part, pouvait-on abandonner l'Alsace et Brisach à une puissance étrangère? Il fallait au moins essayer de reprendre le rôle important que leur frère, le duc Bernard, avait joué[4]. Ils acceptèrent finale-

1. Le Laboureur, p. 134.

2. Gonzenbach, I, p. 403 ss.; Erlach, *Mémoires*, I, p. 59; Charvériat, II, p. 414.

3. Gonzenbach, I, p. 425; Molitor, p. 33.

4. Molitor ne tient aucun compte de ces faits; Gonzenbach, au contraire, y insiste avec beaucoup de force.

ment l'héritage de leur frère et sollicitèrent, pour pouvoir s'en emparer, l'appui de la Suède; mais cette puissance refusa de les soutenir, et ils se tournèrent vers l'empereur. Toutes ces démarches préliminaires leur firent perdre beaucoup de temps. Le duc Guillaume ne refusa pas le commandement des Weimariens, mais il demanda un délai de deux mois pour réfléchir et pria les colonels de ne pas s'engager envers une autre puissance, avant de connaître sa décision. Qui cependant devait entretenir l'armée pendant ces deux mois? Si Guillaume avait oublié de l'indiquer, les colonels étaient bien forcés de s'en préoccuper; ils ne pouvaient attendre que les ducs de Weimar eussent pris une décision définitive. Où ces princes, dont les ressources étaient restreintes, allaient-ils prendre l'argent pour payer les soldats et pour contenter leurs officiers exigeants? Les directeurs se posèrent cette question. Enfin, leurs négociations avec l'empereur, leur adhésion au traité de Prague et leur attitude depuis la conclusion de ce fameux traité les avaient rendus suspects aux Weimariens, et ceux-ci ne manifestaient aucune envie de les placer à leur tête. D'Erlach se chargea de l'expliquer à leurs députés. La Suède, de son côté, ne mit pas beaucoup d'empressement à prendre l'armée weimarienne à son service. Oxenstierna, qui avait besoin de l'appui de Richelieu pour conserver la Poméranie, ne voulut à aucun prix contrarier sa politique, et ne fit aucune tentative sérieuse auprès des Weimariens[1]. Les ministres suédois cependant étaient assez favorables au prince palatin Charles-Louis, qui aurait pu prendre le commandement de l'armée dans les mêmes conditions que Bernard de Weimar[2].

Les chances de ce jeune prince étaient très sérieuses, et, s'il avait été à Brisach, il aurait sans doute été mis à la tête de l'armée[3]. Son père, le palatin Frédéric V, avait été le chef

1. Gonzenbach, I, p. 385 ss.; Molitor, p. 61-62.

2. Laguille, III, p. 311-312.

3. Erlach, *Mémoires*, I, p. 60; Gonzenbach, I, p. 418 ss.; Molitor, p. 54-57; Levassor, IX, 2e partie, p. 288 ss.; Charvériat, II, p. 414.

des protestants au début de la guerre; chassé de son pays et dépouillé de ses États, il n'avait pu les reconquérir, malgré les efforts de son parti, et était mort en exil. Le jeune Charles-Louis vivait alors à la cour de son oncle, Charles Ier d'Angleterre, et guettait une occasion de recouvrer le Palatinat. Pourquoi ne pas se mettre, pour y parvenir, à la tête des Weimariens, qui occupaient déjà une partie de la vallée du Rhin ? De Brisach il lui aurait été facile d'attaquer vigoureusement les garnisons impériales et bavaroises dans ses pays héréditaires. Il envoya, par conséquent, les colonels Peblitz et Pawel à Brisach, où ils arrivèrent au commencement de septembre.

La question d'argent, semblait-il, pouvait être résolue; car le roi d'Angleterre donna à son neveu 375,000 livres pour payer les Weimariens, et lui promit en outre des subsides encore plus importants. Le jeune prince pouvait ainsi assurer le paiement de la solde. Sa nationalité allemande, sa religion et ses malheurs le rendaient sympathique aux soldats et aux officiers. Mais les directeurs répondirent à ses deux délégués qu'ils n'avaient pas le droit de choisir eux-mêmes leur général, que le roi de France et les confédérés de Heilbronn seuls pouvaient le nommer[1]. Le jeune prince ne désespéra cependant pas et se mit lui-même en route pour rejoindre les Weimariens et se les attacher. Mais il commit l'imprudence de traverser la France et de se faire reconnaître. Comme Richelieu était au courant de ses démarches, il le fit arrêter le 15 octobre à Moulins et conduire au château de Vincennes, sous prétexte de complot contre la France. Cette arrestation était alors inutile; car le traité entre Louis XIII et les Weimariens venait d'être signé, et Charles-Louis serait arrivé trop tard à Brisach. Enfin, il ne pouvait plus compter sur les subsides de l'Angleterre; la guerre venait d'éclater entre les Anglais et les Écossais, et

1. L'attitude des colonels dans cette circonstance était plus correcte que celle de Bernard de Weimar, qui avait nommé ses successeurs sans avoir consulté ni le roi de France ni les princes confédérés.

bientôt le roi Charles Ier allait voir ses propres sujets s'insurger contre lui. Il n'était donc plus à même d'intervenir dans les affaires du continent[1].

(*A suivre.*) Émile REYBEL.

1. Voir, outre les ouvrages déjà cités, le *Mercure français*, XXIII, p. 307. On ne saurait approuver cet acte de Richelieu. Il faut cependant dire que le droit des gens ne fut guère respecté ni par les uns ni par les autres. Les Espagnols, pour ne citer qu'un exemple, avaient tenté de faire assassiner l'ambassadeur français à Hambourg. (Richelieu, *Mémoires*, IX, p. 18.)

BIBLIOGRAPHIE

André Waltz. — *Bibliographie de la ville de Colmar,* publiée sous les auspices de la Société industrielle et de la ville de Mulhouse. 1 vol. in-8° de 539 pages. Colmar, imprimerie J.-B. Jung et Cie, 1902.

Nous venons de parcourir, avec un vif plaisir et une pieuse émotion, ce volume qui n'est pourtant qu'un catalogue. C'est que ces titres d'ouvrages évoquaient en notre esprit, outre l'ancienne histoire de Colmar, une longue suite de souvenirs personnels. Nous revivions en pensée dans la vieille cité impériale telle qu'elle était avant la guerre de 1870, avec ses rues assez tortueuses, sa promenade du Champ de Mars, ses statues de Rapp et de Bruat, son église dont la tour est couronnée par un si affreux chapeau chinois ; et il nous semblait revoir quelques-uns de ces savants que nous avons aimés, Hirn, Mossmann, Liblin, Faudel, Bleicher, dont on nous signale les œuvres et dont le nom revient encore sous la triste rubrique : « Nécrologie ». Et voici l'indication des *palmarès* du lycée de Colmar, — du lycée français. Notre cœur a battu, quand nous avons lu le n° 1 834 : « Université de France. Académie de Strasbourg, 9 août 1870. Prix mérités par les élèves du lycée de Colmar. Dernier palmarès du lycée français ; il n'y eut pas de distribution des prix. Le lycée fut fermé par les autorités allemandes le 1er février 1871. »

Colmar comptait avant la guerre 22 629 habitants ; et elle en a aujourd'hui 33 146 ; c'est donc une petite ville, et pourtant cette bibliographie contient 2 955 numéros, outre ceux que nous trouvons dans le supplément. C'est que la ville de Colmar a eu un rôle glorieux dans le passé et son histoire a été écrite à maintes reprises. Elle a eu ses *Annales* au XIIIe siècle, avec l'œuvre des Dominicains ; puis son nom est souvent cité, lorsqu'elle fut

devenue l'une des principales villes de la Décapole. Les luttes religieuses au XVI[e] siècle y furent ardentes et suscitèrent de nombreux pamphlets. Après les malheurs terribles de la guerre de Trente ans, la ville fut la première de l'Alsace à recevoir une garnison française ; et non loin de Colmar, Turenne remporta la victoire de Turckheim, le 5 janvier 1675, et ces épisodes ont été souvent traités par les historiens. La Révolution française y suscita aussi de vives passions et fit pousser sur le pavé une série de feuilles volantes. M. Waltz a réuni avec une piété filiale non seulement les ouvrages et brochures consacrés spécialement à Colmar ou a quelque épisode de son histoire, mais il indique encore les livres où, d'une façon incidente, il est fait mention de Colmar ; c'est une série de *fiches* à l'usage de l'historien futur de la cité. Il nous signale, par exemple, au début les Gestes de Charlemagne, du moine de Saint-Gall, parce qu'on y trouve le premier texte sur Colmar (*erant quoque ibi duo nothi de genicio Columbrensi procreati*[1]), et il mentionne à la fin l'*Alsace* d'Edmond About, pour les pages consacrées à la situation de Colmar en 1872 (n[os] 1-395 pour l'histoire proprement dite ; 505-814 pour l'histoire religieuse).

Il faut aussi observer que Colmar se trouve au milieu d'un site charmant et renferme quelques monuments remarquables ; des descriptions de la ville et de ses édifices sont contenues dans un grand nombre d'ouvrages que M. Waltz signale, avec les gravures qu'ils renferment (n[os] 396-504, n[os] 1086-1127). Peut-être faut-il regretter l'absence d'un catalogue des anciens plans de la cité ; mais l'auteur comblera sans doute cette lacune dans un autre ouvrage.

Puis Colmar a donné naissance à un grand nombre d'hommes célèbres. Elle a eu au XV[e] siècle une admirable école de peinture dont le représentant le plus célèbre fut Martin Schöngauer. De lui surtout M. Waltz dresse une bibliographie abondante ; il nous donne tous les ouvrages où l'on porte un jugement sur son œuvre, c'est-à-dire toutes les histoires de l'art un peu sérieuses (n[os] 815-1085 et supplément, p. 496-499). Suivent les ouvrages consacrés aux autres artistes de Colmar, depuis maître Humbert, architecte de l'église Saint-Martin au XIV[e] siècle, jusqu'à notre grand sculpteur Bartholdi qui ne cesse d'enrichir de ses œuvres le Musée et les places publiques de la ville. Et après les artistes, nous avons les poètes — Colmar a donné naissance à Georges Wickram et à Théophile-Conrad Pfeffel ; — les historiens — nous mentionnons Sébastien Murrho et Mossmann ; — les jurisconsultes avec les Chauffour et les divers magistrats de la Cour d'appel ; les savants et médecins avec Laurent Fries, Hirn, Bleicher ; les hommes politiques avec Reubell, l'un des cinq directeurs de la République

1. Cet ouvrage date de l'époque de Charles le Gros, non de Charlemagne.

française, avec Metzger, député aux Cinq-Cents; les soldats et les marins dont les deux plus grands furent Rapp et Bruat (nos 1128-1592; 2219 à 24727[1]). Peut-être M. Waltz fait-il trop de distinctions; une seule division « biographie » par ordre alphabétique eût été plus commode; mais la table des matières, à la fin du volume, remédie à cet inconvénient et permet de se retrouver avec facilité.

Après les hommes, les institutions. Vous trouverez indiqué tout ce qui touche à l'administration de Colmar, soit avant soit après la Révolution (nos 1910-2218), avec le relevé des comptes de la mairie, et toutes ces brochures administratives qu'on a tort de ne pas conserver; car elles deviennent assez vite des documents historiques. Une autre rubrique est consacrée aux écoles (1774-1909), une autre aux hôpitaux (2428-2478). On nous signale aussi les plaquettes sur l'agriculture, la viticulture, le commerce, l'industrie, les statuts de sociétés (2479-2720).

Colmar a un dialecte spécial, et on sait qu'à l'époque actuelle il se produit une tentative pour faire de ce dialecte une langue littéraire. Un théâtre alsacien s'est constitué à Strasbourg, et Colmar avait donné l'exemple longtemps auparavant. L'on sait gré à M. Waltz d'avoir signalé les productions du cru, et d'avoir fait place en son répertoire à la *Hochzitt im Bäsäthal,* du pâtissier Mangold, comme aux pièces plus récentes de Salomon Cahn (nos 1769-1773). Il nous dit aussi les contes et les romans dont la scène se passe à Colmar ou aux environs : *le Juge de Colmar,* d'Alphonse Daudet, *la Tante Gertrude,* de Flaxland, et *Annexés* de J. Rival, pseudonyme d'une Colmarienne (nos 2721-2775); et après des variétés (2758-2845), on trouve l'indication des journaux, revues, almanachs et annuaires ou livres d'adresses parus à Colmar (nos 2846-2955). Salut à mon vieux *Hinckende Bote!*

Et nous n'avons pas encore épuisé tous les titres des chapitres. Voici une division consacrée aux Sociétés scientifiques et littéraires de Colmar, une autre aux bibliothèques publiques ou particulières (1593-1677); un article spécial énumère les plaquettes (nos 1678-1687) sur le séjour, en 1753, de Voltaire à Colmar, « ville moitié allemande, moitié française et tout à fait iroquoise ». Puis on nous indique la liste des livres sortis des presses d'Amandus Farckhall et Bartholomäus Grüninger, les deux imprimeurs de Colmar au XVIe siècle (nos 1688-1705), et aussi une série d'ouvrages consacrés aux imprimeurs colmariens (nos 1706-1726) et au théâtre de Colmar (nos 1722-1748).

On voit combien le contenu de cette bibliographie est riche. On peut adresser sans doute certaines critiques à l'ordonnance générale; on peut

1. Les nos 1024-1085 sont consacrés à la Société des beaux-arts dite « Société Schöngauer » et à l'admirable Musée des Unterlinden.

aussi trouver un peu étrange cette alternance de notes allemandes et françaises, selon qu'il s'agit d'un livre écrit en l'une ou l'autre de ces langues, quoique nous devinions les raisons qui ont fait adopter ce système. Mais l'on ne saurait dénier les mérites très réels de cet ouvrage; c'est un digne pendant au catalogue de la Bibliothèque Chauffour; il est fait avec un soin méticuleux; la plupart des livres signalés ont été tenus en mains par M. Waltz; pour ceux qui sont rarissimes, il nous dit dans quelle bibliothèque ils se trouvent. Les notes indiquent, avec une grande sûreté, les renseignements que ces livres fournissent pour l'histoire de Colmar. M. Waltz a commencé cet ouvrage, poussé par une grande affection pour sa cité natale; et l'ouvrage fait honneur à lui-même et à Colmar.

Chr. Pfister.

Pierre Boyé. — *Les Hautes-Chaumes des Vosges,* étude de géographie et d'économie historiques. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie. 1903. 1 vol. in-8° de 432 pages, avec trois planches.

La première idée du volume que M. P. Boyé vient de publier sur les Hautes-Chaumes des Vosges, c'est-à-dire sur les vastes pelouses qui recouvrent leurs principales cimes, remonte sans nul doute à l'époque où il écrivait sur Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine, une thèse latine pour le doctorat soutenue avec un brillant succès devant la Faculté des lettres de notre Université. C'est en effet Thierry Alix qui, sous Charles III, réunit à la couronne ducale par d'habiles et actives négociations les pâturages des Hautes-Vosges. C'est lui qui en a tracé la carte perspective, conservée dans le Trésor des Chartes de Lorraine, et qui reste pour nous un document fort précieux. Après avoir étudié d'une manière approfondie l'état de la question des chaumes au temps de Charles III, M. P. Boyé a été amené à en rechercher les origines, puis, le sujet s'étendant peu à peu, à nous donner une monographie complète des Hautes-Chaumes envisagées à tous les points de vue, historique, géographique, économique et pittoresque. Qu'une matière, en apparence peu abondante, puisse remplir un volume de plus de 400 pages, on en éprouve au premier abord quelque surprise; mais quand on a lu le livre de M. Boyé, ce développement paraît amplement justifié. Ici nulle digression oiseuse. C'est avec une méthode rigoureuse et une science très informée que nous sont présentés les multiples aspects d'un sujet dont l'intérêt n'a pas cessé d'être d'actualité.

Dans une brève introduction, M. Boyé définit d'abord en ces termes ce qu'il faut entendre par *chaumes :*

« Une des particularités les plus caractéristiques des Hautes-Vosges, « c'est la dénudation de leurs sommets. Les principales cimes du massif « émergent au-dessus de la zone forestière, recouvertes d'une végétation « herbacée dont l'uniformité, la teinte plus pâle, contrastent avec la houle « des hêtres et la note sombre des sapins. Sur ces plateaux, ces coupoles, « ces crêtes, croît, en monotones étendues, un gazon dru et savoureux, ar- « rosé par des sources vives. Ces vastes pelouses, véritables alpages des « Vosges, sont les *chaumes.* »

Là, de la fin de mai à la fin de septembre, les *marcaires,* quittant les hautes vallées de Lorraine et d'Alsace, conduisent et font paître de nombreux troupeaux. Eux-mêmes se livrent à la fabrication des fromages.

C'est pour la possession et la jouissance des plus beaux de ces pâturages, relevant de souverainetés différentes, qu'il y eut, surtout au XVIe siècle, bien des luttes et des négociations. Nos ducs les disputèrent aux Alsaciens et aux abbesses du chapitre noble de Remiremont. En diverses circonstances, les chaumes reçurent la visite de membres de la maison de Lorraine et les agents ducaux durent souvent en parcourir et en déterminer l'étendue. Enfin, pendant les guerres du XVIIe siècle, elles connurent leurs heures de désolation et subirent le contre-coup des calamités qui s'abattirent alors sur notre province.

La difficulté était de donner une certaine cohésion à l'histoire de ces pâturages, îlots sporadiquement semés sur tout le relief des Vosges, du Donon au Ballon d'Alsace, et dépendant de plusieurs juridictions qui souvent s'y entre-croisaient à l'encontre de la configuration naturelle. M. Boyé a dû circonscrire son sujet. Il a pris pour centre de son étude les chaumes régnant sur l'arête, du côté lorrain, entre le col de Bussang et la Schlucht, celles des régions de Ventron, de la Bresse et de Gérardmer, lesquelles ont formé administrativement, pendant plusieurs siècles, un seul et même ensemble dont on peut reconstituer, année par année, l'exacte chronique.

Le premier chapitre est consacré à des recherches sur le mot *chaume,* dont il faut rattacher l'étymologie au bas latin *calma,* signifiant *terre en friche*. Puis, examinant dans quelle mesure ces chaumes sont l'œuvre de l'homme, M. Boyé conclut que la dénudation de ces crêtes est artificielle, qu'elles étaient autrefois boisées, et que c'est le montagnard qui a provoqué sur les pentes du massif le recul graduel et constant de la limite supérieure des forêts. Les chapitres suivants contiennent l'histoire des chaumes depuis le Xe siècle ; on remarquera surtout celui où sont racontées les négociations de Thierry Alix au sujet du Grand-Pâturage (1564-1579), et celui où est décrite sa curieuse carte perspective.

Je ne saurais entrer ici dans le détail de cet ouvrage si précis et si complet. Mais je signalerai, comme étant d'un intérêt tout particulier, les renseignements relatifs au bétail et aux fromageries de ces chaumes où se produit le célèbre *gérômé,* ainsi que les pages où sont analysées les descriptions et notées les impressions des savants ou touristes qui ont visité les chaumes, depuis Jacob Théodor jusqu'à l'abbé Grégoire.

On le voit, il fallait, pour mener à bien la tâche que s'était proposée M. Boyé, des compétences variées : car ce n'est pas seulement l'historien et le géographe, c'est le botaniste, l'économiste et le statisticien qui tour à tour ont ici la parole. Grâce à de fortes études poussées dans différentes directions, droit, lettres, sciences naturelles, l'auteur a pu réunir les connaissances diverses qui se trouvaient requises. C'est de plus un travailleur infatigable et qui ne recule devant aucune recherche. Il l'a prouvé en particulier quand il composait son important ouvrage sur *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* pour lequel il dut dépouiller tant de documents d'archives, tant en France qu'à l'étranger.

Ajouterai-je que M. Boyé est en même temps un écrivain élégant, d'une langue ferme et saine, et qu'il donne à ses descriptions beaucoup de netteté et de relief ? Aussi peut-on prédire que cette monographie des Hautes-Chaumes n'aura pas seulement sa place dans les bibliothèques savantes, mais trouvera à se loger, à côté du Bædeker, dans la valise des touristes avisés s'apprêtant à gravir les sommets des Vosges.

A. Collignon.

L. Jérôme. — *L'Abbaye de Moyenmoutier de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine.* T. I : L'abbaye au moyen âge. 1 vol. in-8° de 592 pages. Paris, Victor Lecoffre, 1902.

Ce volume a paru, par fragments successifs, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* (t. 23 à 27), et nous avons, année par année, rendu compte de ces fragments[1]. Nous ne reviendrons par suite point sur les détails de l'ouvrage. Nous nous bornons à rappeler que ce premier tome comprend deux parties : la première traite de la fondation du monastère par saint Hidulphe et de son histoire sous les successeurs immédiats du saint; la seconde embrasse l'histoire de l'abbaye du IXe à la fin du XVIe siècle, au milieu de l'abbatiat d'Erric de Lorraine. Avec le volume de la *Philomatique* de 1902-1903 commenceront le second tome et la troisième partie de l'œuvre. On nous montrera comment Moyenmoutier fut, avec Saint-Vanne de Verdun, le berceau de cette réforme qui devait donner

1. Voir plus loin, p. 151.

naissance aux deux grandes congrégations bénédictines, lorraine et française, de Saint-Vanne et de Saint-Maur, et on nous racontera l'histoire des abbés qui ont rendu illustre le nom du monastère aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Alliot, les Belhomme, les Barrois, les Maillard. M. l'abbé Jérôme a introduit dans le tome Ier quelques légères corrections; il a remanié son Introduction et sa bibliographie. En tête, il a reproduit une vue de l'abbaye du XIVe au XVIIe siècle; à la fin, il a donné une table des matières. Son livre est en tous points remarquable. Tous les documents, imprimés ou manuscrits, sur l'abbaye ont été consultés et sont analysés à leur place avec une minutieuse exactitude; et, de la masse des faits, se dégagent avec netteté les grandes lignes du sujet; l'histoire de cette abbaye, située dans un coin perdu des Vosges, est rattachée à l'histoire de Lorraine et à l'histoire générale de l'Église. Elle est définitive.

Chr. PFISTER.

Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset, publiés par son petit-fils le vicomte DE REISET. III, *1814-1836*. 649 p. Calmann-Lévy. Avec un portrait.

Ce dernier volume des *Souvenirs* du général colmarien va du rétablissement de la maison militaire du roi (Ordonnance du 25 mai 1814), où Reiset accepta avec empressement le grade de lieutenant des gardes du corps dans la compagnie du duc de Grammont, jusqu'à sa mort arrivée peu de jours après celle de ce même duc, « son fidèle ami et son compagnon d'armes », à Rouen, le 25 mars 1836. Les volumes précédents retraçaient la période héroïque de sa vie ; celui-ci ne nous le montre que sous les traits d'un courtisan. En changeant de cocarde, le brillant général de cavalerie de la Grande Armée change de sentiments, et ce n'est pas sans surprise qu'on l'entendra manifester en toute occasion le culte le plus vif pour Louis XVIII. Hâtons-nous de dire que, du moins, il resta inébranlablement fidèle à ses nouveaux maîtres ; de même qu'en mai 1815, il résista à toutes les sollicitations impériales et alla rejoindre le roi à Gand, de même, il accompagna Charles X jusque sur le port de Cherbourg en août 1830 et ne le quitta que pour rentrer dans la vie privée. De même, d'autre part, il ne marchande pas ses regrets et sa sympathie à La Bédoyère et à Ney, et « c'est en frémissant » qu'il « écoute les détails » de Waterloo et « reste confondu, la joie de voir enfin terminer cette affreuse guerre civile ne peut » lui « faire oublier que » ses « anciens compagnons d'armes viennent d'être vaincus ». Les passages saillants de son récit sont: Le Rétablissement de la maison militaire du roi (ch. I et II), le retour de Napoléon

(VI-IX), le séjour à Gand (XI-XIII), la mort de La Bédoyère et de Ney (XVI et XVII), celle du duc de Berry (XXI-XXII), la naissance du duc de Bordeaux (XXV-XXVI), la mort de Louis XVIII (XXX); ce dernier passage a, d'ailleurs, déjà paru dans la *Revue de Paris* il y a quelques années [1].

TH. SCHOELL.

Dr Philipp EHRET, professeur à l'École industrielle de Mulhouse. — *Johann Georg Zetter* (*Friedrich Otte*). Wissenschaftliche Beilage zum Programm der Oberrealschule. Programm n° 588. Mulhouse, Bader, 1902. 16 p.

C'est une biographie du poète mulhousien, connu dans la littérature locale sous le pseudonyme de Fr. Otte (1819-1872). Le professeur Martin, de Strasbourg, lui avait déjà consacré un article dans le *Jahrbuch* du Club vosgien (III, 1887), et, vingt ans auparavant, Trautwein de Belle l'avait mentionné avec éloge dans l'*Internationale Revue* de Vienne. Otte se rattachait à l'École souabe d'Uhland et de Justinus Kerner; il visita ces deux poètes wurtembergeois en 1840, et Uhland lui rendit sa visite six ans après à Mulhouse, où Aug. Stœber était professeur au collège depuis 1841. C'est avec ce dernier qu'Otte fonda, en 1843, les *Elsässische Neujahrsblätter,* comme organe du folklore alsacien. Le revenu de la première année fut consacré à la statue de Pfeffel, dont la ville de Colmar venait de décider l'érection. Otte y publia les biographies de Lamey, d'Ehrenfried Stöber et de Louis-Henri de Nicolaï. Malgré la collaboration de Louis Schneegans et de Guil. Wackernagel, la revue dut disparaître en 1848, toutefois pour reparaître huit ans après. Les productions poétiques d'Otte parurent dans les *Neujahrsblätter,* le *Wanderer in der Schweiz,* l'*Erwinia*. En 1840, il publia chez Schuller, à Strasbourg, ses *Schweizersagen in Balladen, Romanzen und Legenden,* que Schweighäuser, à Bâle, rédigea deux ans après sous une forme revue et augmentée. C'étaient là ses poésies de jeunesse. Un recueil d'essais plus mûrs parut, en 1845, également chez Schweighäuser. En 1847, Otte repassa le Rhin et revit, à Bade, Justinus Kerner; à Heidelberg, il fit la connaissance des poètes Aug. Schnetzler et Helminie de Chésy. En 1853, il fonda, avec Aug. Stœber, la Société lit-

1. Contrairement aux autres volumes, ce troisième ne présente que peu de fautes d'impression. Les principales (et elles sont peu graves, parce qu'elles sautent aux yeux) sont : p. 92 (*Laon* à remplacer par *Lyon*), et 328 (*Goloberry* à corriger en *Golbéry*). A noter encore comme particulièrement dignes d'être lus : la défection du maréchal Ney (p. 108); le rôle de Louis Clouet, beau-frère de Reiset, pendant les Cent-Jours (p. 109 et 206); le mariage à Chartres, en avril 1817, d'Édouard de Reiset, ancien aide de camp de Ney (p. 329, cp. 261), etc.



téraire *Concordia*. Il y donna les dix sonnets consacrés à Erwin de Steinbach, Sébastien Brant, Geiler de Kaisersberg, Twinger de Kœnigshofen, Herrade de Landsberg, Frédéric de Husen, Walter de Geroldseck, Jacques Balde, Sainte Odile et Godefroi de Strasbourg, fragments d'un recueil de sonnets destiné à la glorification des Alsaciens illustres et qui parut plus tard sous le nom de *Elsässische Denksteine;* on y trouvait comme morceaux nouveaux : Bligger Wachsmuoth, Jacques Sturm, Anselme de Ribeaupierre, Schmasman (le premier *Pfifferkœnig*), Léon Jude, Jacques Spener, Ehret d'Heiligenstein, Georges Wikram, Frédérique de Sesenheim, l'abbé Grandidier, Conrad de Lichtenberg, le greffier Salzmann, le pasteur Oberlin, Ehrenf. Stœber, Frédéric de Ferrette, J. Henri Lambert[1], Adam-Walter Strobel, etc. Un second recueil, *Aus dem Elsass,* parut en 1862 chez Scheitlin et Zollikofer à Saint-Gall. Enfin, Otte dirigea pendant dix ans (jusqu'à la fin de 1866) l'*Elsässisches Samstagsblatt,* dont 11 volumes virent le jour. A la suite de la biographie, M. Ehret communique divers échantillons de l'œuvre poétique d'Otte.

Th. Schœll.

Das Reichsland Elsass-Lothringen. Landes- und Ortsbeschreibung herausgegeben vom statistischen Bureau des Ministeriums für Elsass-Lothringen. Strabourg, Heitz. 6. Lieferung, p. 289 à 608.

C'est la suite du Dictionnaire géographique : de *Ferme du Bac* (commune de Saint-Julien-lès-Metz) à *Luxembourg*. Sous cette dernière rubrique sont énumérées les possessions de la Commanderie Teutonique et du duché de Luxembourg en Alsace-Lorraine. Les articles les plus importants du présent fascicule concernent : Fénétrange, Forbach, Guebwiller, Guémar, Gorze, Haguenau, le Mur Païen, Hombourg, Horbourg, Huningue, l'Ill, les villes impériales, Kientzheim, la Kraft ou Grafft (l'ancien bras de l'Ill qui a donné son nom au village de Krafft près d'Erstein), Créhange, Lauterbourg, Liepvre, Longeville-lès-Metz, la Lorraine (le nom, le royaume, le duché, la province, le département allemand, le bailliage de la milice du Temple et celui des chevaliers teutoniques, le château disparu dans la seigneurie de Bitche), Lucelle.

Th. Schœll.

1. V. *Revue Critique* du 25 août, p. 158.

Table des matières (*alphabétique, analytique, bibliographique*) *de la* « *Revue d'Alsace* » (1850-1899), par le D[r] H. Weisgerber, précédée d'une notice historique par M. Rod. Reuss. Mulhouse, librairie H. Gangloff, 1902. 1 vol. de 184 pages in-8°.

Nous signalerons, en rendant compte des volumes de la *Revue d'Alsace* de 1901 et de 1902, cette table des matières qui a paru, à la suite de chaque numéro, avec une pagination spéciale. Les diverses feuilles viennent d'être réunies en une brochure de dimensions fort respectables. M. le D[r] Weisgerber n'a rien épargné pour rendre les recherches dans ce répertoire très faciles. Il a eu l'heureuse idée de joindre à la table de la *Revue de Liblin* (1850-1899) celles des *Revues d'Alsace* de 1834-1837 et de l'*Album alsacien* de 1837-1839. Et il a demandé une préface à M. Rod. Reuss. L'étude de ce dernier sur les anciens recueils alsatiques est du plus haut intérêt. M. Reuss a brossé un excellent portrait du légitimiste Franz Reiner, le fondateur de la première revue, et du libéral Charles Bœrsch, qui en a pris la suite. Il nous fournit une série de curieux détails sur le mouvement littéraire à Strasbourg dans les premières années du gouvernement de Juillet. Qu'on joigne à ce travail l'article qu'il a jadis consacré à Joseph Liblin, et c'est toute l'histoire de la *Revue d'Alsace* au XIX[e] siècle qui défile devant nous.

C. P.

Mathieu Mieg. — *Biographie de Marie-Gustave Bleicher*. Colmar, 1902, 37 pages in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*.

Paul Fliche. — *Notice sur Gustave Bleicher*. Extrait de la *Société géologique de France*. Paris, 1902, 9 pages in-8°.

M. Mathieu Mieg et M. Paul Fliche ont publié l'un et l'autre d'importantes études en collaboration avec le docteur Bleicher ; ils l'avaient vu à l'œuvre et ils ont pu, mieux que personne, nous dire ses travaux, ses découvertes géologiques et archéologiques, la grande valeur de ses livres et articles, les hautes qualités de cet homme de bien qui est mort en des circonstances si tragiques. Nous avons lu les deux notices avec une véritable émotion. M. Fliche, s'adressant à des géologues, signale surtout les théories générales que Bleicher a mises en avant, par exemple la théorie de la dénudation ; M. Mathieu Mieg, chargé de rappeler le souvenir de Bleicher dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, rappelle

de préférence ses études sur l'Alsace, notamment son inventaire, fait en compagnie de Faudel, de tous les objets préhistoriques trouvés sur le sol de notre province ; il dresse aussi une bibliographie complète de ses publications. Ces deux études doivent être rapprochées de l'article que M. B. Auerbach a publié dans les *Annales de l'Est,* en octobre 1891, sur les travaux géographiques du Dr Bleicher.

C. P.

Hans Karl Abel. — *Im Herbschtnawel. Stück in 3 Akt.* 87 p. Strasbourg, Beust, 1901.

Unseri schöne Rawe. E Schowspeel in 3 Akt. 101 p. Strasbourg, Beust, 1902.

Nous ne pouvons signaler ici ces deux pièces patoises que comme un indice du renouveau du folklore alsacien. Un certain nombre de jeunes écrivains travaille avec ardeur à rendre à l'idiome provincial son caractère littéraire. Nous n'avons pas besoin de nommer Stoskopf : son œuvre est connue au delà des limites de son étroite patrie. Mais tandis que lui-même aussi bien que ses imitateurs n'ont pas même essayé de sortir du comique populaire, le jeune poète sur lequel nous voudrions attirer l'attention des amateurs de littérature alsacienne, M. Abel, de Metzeral (vallée de Munster), a osé le premier, qu'on me passe l'expression, chausser le cothurne à la muse du terroir et tirer des accents tragiques d'un instrument qui, jusqu'à présent, n'avait guère produit que des sons facétieux. Il avait, d'ailleurs, comme ses rivaux, commencé par une bouffonnerie. *La Truite,* qui eut les honneurs de la représentation publique à Mulhouse et qui plut beaucoup. Mais, poète lyrique dans l'âme, et penseur que les années et l'expérience ne vont pas tarder à mûrir, il estima que le rude parler alaman pourrait exprimer, avec non moins de bonheur, des sentiments plus nobles et provoquer des émotions plus profondes. Déjà le *Moulin de la forêt,* fait en collaboration avec M. René Prévôt, trahit ses aspirations et permit d'espérer qu'un franc succès couronnerait ses efforts. Mais ici seulement, dans les deux pièces que nous annonçons aujourd'hui, il a pu réaliser son rêve. Pourtant il nous donnera encore davantage. Il ne nous en voudra pas, si nous ne considérons ses drames que comme des essais, essais heureux et pleins de promesses, mais incomplets, d'un esprit qui cherche encore sa voie

Son idiome est celui de Riquewihr, la patrie de ses aïeux ; c'est l'idiome

moyen, également éloigné des rudesses sundgoviennes et des fluidités wissembourgeoises, synthèse des nuances morphologiques locales [1].

Th. Schœll.

Ed. Halter. — *Noël d'Alsace*. Strasbourg, F. Staat, 1902. 13 feuillets non numérotés.

Signalons cette petite brochure où, en vers lestement enlevés, Hanstrapp se réjouit de laisser tomber sur les enfants, la nuit de Noël, la manne des joujoux. Plus grave est la dissertation finale où l'on fait venir le mot *Noël* de deux mots gaulois : *no* = nuit ; *gwyl* = fête, fête de la nuit, et où l'on recherche les autres mots gaulois qui subsisteraient encore dans la langue française.

C. P.

Émile Roy. — *Études sur le théâtre français du* xiv*e et du* xv*e siècle*. 1° *La Comédie sans titre, publiée pour la première fois d'après le manuscrit latin 8163 de la Bibliothèque nationale, et les Miracles de Notre-Dame par personnages*. Dijon et Paris, Rousseau, 1 vol. in-8° de 364 pages. Nos 3 et 4 du tome XI de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*.

2° *Le Jour du jugement, mystère français sur le Grand Schisme, publié pour la première fois d'après le manuscrit 579 de la Bibliothèque de Besançon, et les Mystères Sainte-Geneviève*. Paris, Bouillon, 1902. 1 vol. in-8° de 269 pages.

Sous ce titre : *Études sur le théâtre français du* xiv*e et du* xv*e siècle*, M. E. Roy publie, en les faisant précéder d'une longue et savante introduction et en les accompagnant d'un commentaire copieux, deux textes inédits d'un réel intérêt pour l'histoire littéraire. Le premier, la *Comédie sans titre* est une œuvre italienne apparentée pour le sujet aux *Miracles de Notve-Dame*

1. On trouvera des renseignements sur le mouvement littéraire néo-alsacien, entre autres sources, dans la *Deutsche Heimat*, 5ter Jahr., Heft 21, p. 622 : *Vom jungelsässischen Litteraturleben* ; dans *Die Gesellschaft*, 1902, Heft 10, p. 226 : *Ein elsässisches Drama*, p. 248 : *Ueber das elsässische Dialektdrama*, et p. 256 : *Fritz Lienhards gesammelte Gedichte* ; enfin, dans *Das litterarische Echo*, 11ter Jahrg., n° 13 (avril 1902), p. 882 : *Jung-Elsass*. D'autre part, M. Henri Albert a consacré un article aux *Velléités alsaciennes*, dans le *Mercure de France* de novembre (p. 564-571).

par personnages, ou plutôt, pour la définir plus exactement, cette comédie est un vrai miracle où Notre-Dame est remplacée par la prêtresse de Delphes. Elle a été considérée longtemps, mais à tort, comme étant du XIVe siècle et d'origine parisienne. M. Roy s'est attaché et est parvenu à en établir la provenance et à en fixer à peu près la date. Mais, dans sa pensée, cette étude n'est qu'un moyen d'arriver aux *Miracles*, puis aux *Mystères* français. Tout ce qui est relatif à la *Comédie sans titre* n'est donc qu'une introduction très étendue ayant pour objet de déblayer le terrain.

Vient ensuite le *Jour du jugement*, mystère sur le grand schisme, également publié pour la première fois. Enfin, ce dernier texte sera lui-même suivi à bref délai de deux études sur des mystères méridionaux et de la version inédite d'un Miracle de Notre-Dame par personnages.

Le mystère imprimé ici d'après le manuscrit de Besançon contribue à combler une lacune dans l'histoire du drame religieux au moyen âge. M. Gaston Pâris écrivait : « Entre le théâtre des XIIe et XIIIe siècles et celui « du XVe il y a des différences radicales qui n'ont pas encore permis de rat- « tacher historiquement l'un à l'autre. » Le *Jour du jugement* va précisément aider à comprendre comment les *Mystères* proprement dits, c'est-à-dire les drames bibliques et évangéliques, se développant à côté des *Miracles* des Saints et de Notre-Dame, se sont rapprochés d'eux, et à la paraphrase des textes sacrés ont ajouté la naïve représentation de la vie réelle et l'amusante diversité des tableaux populaires. Nous saisissons de la sorte la transition, très difficile à suivre faute de documents suffisants. Car la liste des représentations pour le XIVe siècle et le commencement du XVe est fort pauvre et les textes des mystères français de cette période se réduisent à trois. Il y avait donc grand intérêt à publier ce mystère, d'environ 3 000 vers, du XIVe siècle. Le titre de l'œuvre en indique le sujet, la venue de l'Antechrist et le jugement dernier d'après divers passages de saint Matthieu et de l'Apocalypse de saint Jean.

D'autre part, M. Roy, faisant voir le lien qui unit la *Comédie sans titre* aux *Miracles de Notre-Dame par personnages*, avait établi que ces *Miracles* ont été composés dans le dernier tiers du XIVe siècle et joués par la Confrérie parisienne de Notre-Dame de Liesse. C'est aussi au XIVe siècle qu'il reporte les *Mystères de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, attribués au XVe siècle par Jubinal qui les a publiés. Ainsi se renoue la chaîne et se comble un peu la lacune signalée dans le développement du théâtre français au XIVe siècle.

Telle est la portée de la publication de M. E. Roy. Je me garderai d'émettre un avis sur une question qui exige une compétence toute spéciale. Mais, si la thèse soutenue vient à soulever des controverses, l'auteur me paraît très solidement armé pour réfuter ses contradicteurs.

Une étude même superficielle de ces deux volumes permet de mesurer la

vaste érudition de M. Roy, dont la curiosité, toujours en éveil, n'a jamais abordé un des problèmes relatifs à son sujet sans essayer de le résoudre complètement. Il faut louer aussi l'ingéniosité de ses déductions et de ses hypothèses, dont beaucoup approchent de la certitude. Nulle part peut-être il n'a montré plus de perspicacité que dans la détermination de la date et de l'auteur de la *Comœdia sine nomine*. Après les plus minutieuses recherches, il est arrivé à prouver qu'elle a été écrite entre 1450 et 1460 et lue au cardinal Prospero Colonna par un Italien qui était vraisemblablement un dominicain. Ce qu'est cette comédie, comment l'auteur n'a pas cessé d'y coudre des phrases ou des lambeaux de phrase détachés de tous les écrivains latins alors connus, c'est ce que M. Roy expose avec le plus grand détail. Outre un tableau de tous les passages des auteurs de l'antiquité ou du moyen âge empruntés ou imités dans la *Comœdia sine nomine,* on trouvera dans son livre des commentaires, des notes grammaticales et un lexique. En présence d'une édition si soignée et si complète, on n'éprouve qu'un regret, c'est que l'œuvre elle-même n'ait pas une plus grande valeur intrinsèque. Certes, elle est curieuse à bien des égards, mais que la lecture en est pénible, même avec toutes les lumières que nous fournit le savant éditeur !

Peut-être, et ce sera ma seule critique au sujet de la *Comœdia sine nomine,* M. Roy aurait-il pu abréger parfois la liste des rapprochements. Ainsi, p. 242, à côté de ces mots : « ut accedat dolori meo cumulus » est citée cette phrase de Boèce : « hic etiam nostris malis cumulus accedit quod... » Mais cette expression est classique et n'appartient pas plus à Boèce qu'à Cicéron qui écrit : « accedit magnus cumulus... » (*Ad Attic.,* 16, 3, 3), ou à Juvénal :

Ultimus autem
Ærumnæ cumulus... (III, 209.)

Comme autre rapprochement avec Boèce, je vois indiqué l'emploi de *curuli* (avec le mot *sella* omis). Mais cela encore se rencontre ailleurs ; cf. Martial, XI, 97, 18, et Juvénal, X, 91 :

Atque illi summas donare curules.

Pourquoi, p. 226, croire à une imitation de Perse parce que l'auteur de la *Comœdia* écrit : « Bicipitem eminere Parnassum » ? Mais l'expression *biceps Parnassus* se lit aussi bien dans Ovide (*Met.,* 2, 4).

Restent deux autres rapprochements avec Perse qui ne prouvent pas davantage. Mieux valait donc supprimer Perse de la liste. J'en retrancherais aussi résolument l'*Epitome Iliados* qui n'y figure que pour ce vers :

Undique rimabant inimico pectora ferro.

Rimari pectora se trouve dans Juvénal, *rimari viscera* dans Virgile. Quelle raison de vouloir, pour un exemple unique et contestable, que l'auteur de la *Comœdia* ait lu l'*Epitome Iliados* ?

Il y aurait à faire d'autres suppressions encore. La liste des rapprochements resterait encore fort abondante. Elle a été dressée d'ailleurs avec une conscience et une érudition qu'on ne saurait trop louer et auxquelles la légère critique que je viens d'exprimer rend elle-même hommage.

En résumé, ces deux volumes constituent une très importante contribution à l'histoire du théâtre français et des pièces composées en latin à l'époque de la première renaissance italienne. Ils seront suivis d'autres travaux sur cette période de transition de la fin du xiv[e] et du xv[e] siècle qui restait une des moins connues de notre littérature.

A. Collignon.

Georges Pariset. — *L'établissement de la primatie de Bourges*. 1 brochure de 81 pages. Toulouse, imprimerie et librairie d'Édouard Privat, 1902. (Extrait des *Annales du Midi*.)

Dans sa thèse latine, M. Pariset a prouvé jadis que tous les documents mérovingiens ou carolingiens où l'on voulait reconnaître une preuve de la primatie de Bourges étaient ou faux ou faussement interprétés. Dans la présente brochure, il nous raconte les vraies origines de cette primatie. En réalité, elle ne date que de la fin du xi[e] et du début du xii[e] siècle. A ce moment, les papes cherchèrent à établir, par-dessus l'autorité des métropolitains, celle d'un primat qui commanderait à un vaste ressort et servirait d'intermédiaire entre le Saint-Siège et les archevêques ; en 1079, Grégoire VII confirma la primatie de Lyon, capitale de la Lyonnaise I[re], sur Rouen (Lyonnaise II[e]), Tours (III[e]) et Sens (IV[e]) ; en 1097, Urbain II donna à l'archevêque de Narbonne, dans l'ancienne Narbonnaise I[re], la primatie sur la province d'Aix, qui constituait jadis la Narbonnaise II[e] [1]. Bourges était jadis la capitale de l'Aquitaine I[re]. N'était-ce pas une raison pour qu'elle revendiquât à son tour une suprématie religieuse sur Bordeaux (Aquitaine II[e]) et Eauze ou Auch (III[e]) ? L'archevêque Richard II (1071-1093) prit le premier le titre de primat, si toutefois on lui peut attribuer

1. En 1089, Urbain II avait donné à l'archevêque de Reims le droit de consacrer les rois de France et la primatie sur la province de Belgique II[e], dont Reims était la métropole. S'il ne donnait aucun droit sur cette ville à Trèves, qui était métropole de la Belgique I[re], ce n'est point parce que Trèves était en pays étranger, — il en était de même de Lyon, — mais parce qu'Urbain II était né dans la province de Reims ; sa statue se dresse aujourd'hui près des ruines de Châtillon, à quelque distance d'Épernay.

un sceau anonyme qu'on trouve souvent au bas de ses actes, avec la légende : *Metropolitanus ar[chiepiscopu]s primas Aquitanus*. Vers 1112, le pape Pascal II reconnut implicitement les prétentions de l'archevêque de Bourges Léger sur la métropole d'Auch ; et, encore que Calixte II, ancien archevêque de Vienne, prétendît conférer à ce dernier siège une primatie sur les trois provinces d'Aquitaine — la bulle du 28 juin 1119 trouvée par Ulysse Robert ne laisse aucun doute à cet égard, — les progrès primatiaux de Bourges ne furent pas arrêtés. En 1131, lors du schisme d'Anaclet, l'archevêque Vulgrin soutient les prélats du Midi fidèles à Innocent II, condamne l'élection que les clercs de Bordeaux ont faite de Gérard d'Angoulême, partisan de l'intrus : il affirme de la sorte son autorité primatiale. A quelque temps de là, Pierre de la Châtre et Cadurc, chancelier de Louis VII, se disputaient le siège de Bourges, et il y eut à ce sujet de vives contestations entre le pape et le roi de France. Après des démêlés qui durèrent de 1141 à 1146, le candidat du pape l'emporta ; le pape — c'était alors Eugène III — heureux de ce triomphe, confirma par bulle du 15 mars 1146 à l'Église de Bourges tous ses privilèges et reconnut les droits de Bourges sur Bordeaux, *ut super duas provincias, videlicet super ipsam Bituricensem et super Burdegalensem primatum obtineas*. Bourges avait ainsi un titre authentique. M. Pariset nous dira, dans un nouvel ouvrage, comment les archevêques de Bordeaux essayèrent de battre en brèche ce privilège et il nous racontera la longue lutte des deux métropoles.

Toute cette dissertation est conduite avec une grande vigueur de raisonnement et il s'y mêle un peu de légère ironie ; les documents sont fort bien connus et interprétés avec sagacité. Nous regretterions presque que M. Pariset ne se fût pas consacré à l'histoire du moyen âge, si nous ne connaissions ses beaux ouvrages sur l'histoire moderne et si nous ne savions que bientôt il nous donnera, avec l'histoire des prisonniers français en Angleterre sous l'Empire, un pendant à son beau volume sur l'*État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume I*^er^.

Chr. Pfister.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Vosges.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 27e année, 1901-1902. 1 vol. in-8° de 416 pages. Saint-Dié, C. Cuny, 1902.

Dom E. Didier-Laurent. — *Correspondance de l'abbé Hugue d'Étival avec le nonce de Lucerne, D. Passionéi,* 1723-1726. Ces lettres du P. Hugo à Mgr Passionéi ont été trouvées dans les papiers qu'avait réunis D. Galetti pour sa *Vie* du cardinal, parue en 1762. Elles ont trait à des ouvrages que le P. Hugo devait procurer à son correspondant; on y trouvera aussi des renseignements sur les écrits du Prémontré lui-même; on y glanera quelques détails sur les querelles de la bulle *Unigenitus* et sur les luttes de l'abbé d'Étival avec l'évêque de Toul. Dom Didier-Laurent, que la mort vient d'enlever à la science, a enrichi ces lettres de notes très érudites. Qui continuera désormais de recueillir les renseignements sur l'histoire de Lorraine que renferment les archives de Rome?

Ch. Denis. — *Jacques de Choiseul, comte de Stainville, maréchal de France* (1727-1789). C'était le troisième enfant de François-Joseph de Choiseul, marquis de Stainville, baron de Beaupré. Tandis que son frère aîné Étienne-François prenait du service en France et devenait le ministre célèbre sous le nom de duc de Choiseul, tandis que le second, Léopold-Charles, entrait dans les ordres et obtint successivement l'évêché d'Évreux, l'archevêché d'Albi et l'archevêché de Cambrai, le cadet se rendit en Autriche, fut nommé lieutenant-feld-maréchal et chambellan de l'empereur François. En 1760, il revint en France, se distingua dans les dernières batailles de la guerre de Sept ans, devint, après la paix de Paris, gouverneur d'Epinal et obtint, en 1764, le commandement des troupes stationnées en Lorraine. C'est lui qui éleva à Nancy la porte Neuve, longtemps appelée

porte Stainville, aujourd'hui porte Désilles. En 1783, Louis XVI lui donna le bâton de maréchal, et, en 1785, il reçut le commandement en chef de l'Alsace. Il mourut à Strasbourg le 2 juin 1789. Étude agréable et très documentée, comme toutes celles qui sont dues à la plume du capitaine Denis.

Abbé Léon Jérôme. — *L'Abbaye de Moyenmoutier* (suite). L'auteur achève l'histoire de l'abbaye au xvi[e] siècle. C'est l'époque où la commende sévit; de 1535 à 1600, Rome nomme une série d'abbés commendataires; ou bien des princes de la maison de Lorraine se transmettent l'abbaye, presque à la manière d'un fief ou d'un héritage. Trois princes de cette famille l'ont ainsi occupée dans cet intervalle : Nicolas de Lorraine, fils cadet du duc Antoine (1535-1546) qui, plus tard, rentra dans le siècle et devint, avec sa belle-sœur Christine de Danemark, régent du duché sous la minorité de Charles III; puis les fils de Nicolas, Charles de Lorraine (1582-1587), qui mourut cardinal à vingt-six ans, et Erric de Lorraine (1588-1600) qui, après une jeunesse orageuse[1], devait donner l'exemple de la piété et introduire la réforme dans de nombreuses maisons religieuses. Nous le retrouverons au tome suivant. M. Jérôme nous énumère avec une grande conscience les actes qui nous restent de ces divers abbés, et, en un chapitre final, il nous décrit le lamentable état de l'abbaye à la fin du xvi[e] siècle, la dispersion de ses biens, la pauvreté des cinq ou six religieux qui composent la communauté, les traités par lesquels l'abbé fixe les prébendes dues à chacun d'eux. Il entre aussi dans quelques détails sur les procès de sorcellerie soumis à la justice de Moyenmoutier. Trente-huit procès sont jugés de 1572 à 1618; presque tous se terminent par une sentence capitale, et le ressort de cette justice ne s'étend qu'à Moyenmoutier et à quelques hameaux voisins!

A. Fournier. — *La Voge*. Le *pays* qui porte ce nom est la partie du département des Vosges que dominent les Faucilles et dont le sol est constitué par le grès bigarré. Il comprend les cantons de Xertigny et de Bains, partie de ceux de Plombières, Darney et Monthureux-sur-Saône. Le nom du pays provient de la montagne *Vosagus* qu'autrefois on faisait s'étendre jusqu'à Langres; même c'est la partie de cette montagne, appelée aujourd'hui Faucilles, qui était surtout connue dans l'antiquité et au début du moyen âge sous le nom de Vosges, alors que les Vosges proprement dites étaient encore inhabitées et inexplorées. M. Fournier nous dit les *pagi* politiques et les archidiaconés ecclésiastiques entre lesquels se partageait ce *pays* géologique, cette région naturelle.

1. L'Estoile, qui connaissait si bien les événements de son temps, signale le scandale causé par Erric de Lorraine, qui avait enlevé M[lle] de Vatan et l'avait épousée, après qu'elle se fut faite protestante. Voir éd. Jouaust, t. IX, p. 82.



Abbé Didier-Laurent. — *Le Mariage et la donation de saint Romaric.* L'histoire de Romaric, comme beaucoup de celles de fondateurs de monastères, a fait boule de neige ; elle s'est amplifiée avec chaque écrivain nouveau qui l'a traitée. Nous possédons une *Vita Romarici* contemporaine du saint lui-même (début du viie siècle) et dont le témoignage a une haute valeur ; malheureusement l'hagiographe nous rapporte un petit nombre d'événements historiques. La même observation peut être faite des anciennes biographies de saint Amé, de saint Arnoul et de saint Adelphe. Mais voici que, dans une seconde *Vie* de saint Adelphe. *Vita altera auctior*, on nous apprend que Romaric était marié, qu'il avait une fille nommée Asselberge qui épousa un certain Bithilin ; de cette union seraient nés une fille Théclа, en d'autres termes Gébétrude, et un fils Adelphe. On nous donne aussi des détails romanesques sur l'héritage de Romaric qu'Asselberge aurait bien voulu acquérir. M. l'abbé Didier-Laurent établit que cette seconde biographie d'Adelphe est du xiie siècle et il indique avec vraisemblance comment toutes ces histoires se sont propagées. Adelphe était *filiolus* de Romaric ; ce mot, qui n'a qu'une signification spirituelle, a été pris en un sens matériel ; on a de même uni par un lien de parenté au fondateur l'abbesse Gébétrude. On ne s'arrêtera pas dans cette voie : Sébastien Valdenaire, à la fin du xvie, le jésuite Sérier, au début du xviie siècle, attribuèrent à Romaric d'autres enfants, dont Sigoberge ou Claire ; on rattacha ainsi toutes les premières abbesses au fondateur. Cet article, qui paraît parfois un peu long, est bien conduit et nous nous rallions aux conclusions de l'auteur.

M. Bardy raconte la biographie du *colonel du génie J.-B. Nicolas Souhait.* Né à Saint-Dié le 24 juin 1773, élève de la *Carolina* de Stuttgart, puis élève sous-lieutenant à l'école du génie de Mézières, Souhait prit part comme capitaine à la campagne du Rhin de 1795 et de 1796, sous les ordres de Marceau, fut nommé chef de bataillon à la fin de cette dernière année, puis s'embarqua en 1798 avec Bonaparte pour l'Égypte. Il y gagna le grade de colonel ; mais, blessé en Syrie devant Saint-Jean-d'Acre, il mourut le 22 juin 1799, à l'âge de 26 ans. Les documents que publie sur lui M. Bardy offrent un réel intérêt.

M. l'abbé Thomassin ajoute quelques détails à l'histoire des *braves d'Ainvelle* qui arrêtèrent en 1795 une troupe de déserteurs autrichiens ; et M. E. L'Hote publie l'inscription que porte *le bourdon de la cathédrale de Saint-Dié,* donné en 1716 par le grand-doyen Charles d'Autriche et refondu depuis à plusieurs reprises.

M. l'abbé Georges Flayeux continue son *étude historique sur l'ancien ban de Fraize.* Il nous en expose, dans ce volume, la situation religieuse. Il nous apprend que la cure de Fraize appartenait au chapitre de Saint-Dié

qui y nommait un vicaire perpétuel ; il nous énumère les vicaires jusqu'à la Révolution et nous dit quels étaient leurs revenus ; il nous raconte comment en 1667 la paroisse de Mandray, en 1689 celle du Valtin, en 1782 celle de Plainfaing se sont détachées de l'ancienne grande paroisse du « ban de Fraize », et il nous donne sur toutes ces cures les détails les plus circonstanciés. Nous apprenons en passant que le poète Delille se maria à Mandray avec Marie-Jeanne Vaudechamp.

M. Bardy consacre quelques pages émues à *Gaston Save,* que la mort a enlevé le 20 juillet 1901 ; il rappelle les belles restaurations que le peintre érudit fit des fresques des églises de Malzéville et de Saint-Clément ; il rend justice aux nombreux articles d'histoire et d'archéologie locales que le regretté confrère a publiés dans la *Philomatique,* la *Lorraine-Artiste,* les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* etc.

On ne manquera pas de lire à la fin du volume les procès-verbaux des séances du Comité ; on y trouvera des détails sur le sceau-matrice de l'évêque constitutionnel Maudru, sur les découvertes faites dans le chœur de la cathédrale, sur le congrès des sociétés savantes qui s'est tenu à Nancy en avril 1901.

Chr. Pfister.

2° Alsace-Lorraine.

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde. Metz, Scriba. Gr. in-8°. — I. *Zehnter Jahrgang.* 1898. 484 pages et 16 planches[1]. — II. *Elfter Jahrgang.* 1899. 442 pages. — III. *Zwölfter Jahrgang.* 1900. 487 pages.

1898. — P. 1. J. B. Keune, *Zur Geschichte von Metz in römischer Zeit.* — On se rappelle que M. Keune, directeur du Musée, a déjà publié toute une série d'articles sur la période romaine à Metz, notamment sur les fouilles les plus récentes, relatives à cette période. Dans l'*Annuaire* précédent (p. 155), il avait abordé ce vaste sujet : *Gallo-römische Kultur in Lothringen und den benachbarten Gebieten,* dont le présent travail ne devait d'abord former que le 1er appendice. Entre temps, cet appendice est devenu un respectable article de 70 pages, qui cite et étudie les 37 documents romains relatifs à Metz, à savoir 19 inscriptions et 18 textes littéraires. Dans un chapitre final (p. 62), l'auteur veut prouver que

1. Pour les années 1895-1897, voir *Annales de l'Est,* XIII, 319.

Divodurum ne fut pas une ville militaire et ne dut guère être fortifié avant Constantin[1].

P. 72. V. Chatelain, *Le Comté de Metz et la vouerie épiscopale du VIII[e] au XIII[e] siècle.* — L'auteur, curé de Vatimont, s'était proposé d'abord simplement « de distinguer les deux voueries messines d'avec l'ancienne vouerie épiscopale de Montigny, et de publier les découvertes qu'il avait faites sur les derniers titulaires de ces trois offices... Mais il n'a pas tardé à reconnaître qu'un travail sérieux sur la vouerie n'était pas possible sans toucher à la question connexe du comté de Metz. »

C'est ainsi que l'article a pris des proportions qui n'ont pas permis de le faire entrer complètement dans le *Jahrbuch* de 1898. Les deux chapitres qu'on y trouvera seuls traitent de la *situation antérieure au X[e] siècle* et de *l'accroissement de la puissance épiscopale au X[e] siècle.* En attendant la suite, remercions M. l'abbé Chatelain d'avoir si courageusement abordé un sujet dont Prost écrivait déjà en 1863 : « Parmi les anciennes institutions de la ville de Metz, il en est une, celle des voués, qui est loin d'être complètement connue. Les problèmes qui la concernent sont à peine posés. » (*L'Hôtel du Voué à Metz.*) Ces paroles sont restées vraies ; car les travaux postérieurs ont négligé de faire les distinctions nécessaires entre les différentes voueries.

P. 120. Émile Knitterscheid, *Die Abteikirche Sankt-Peter auf der Citadelle in Metz.* II. (Voir *Annales de l'Est,* XIII, 326.)

P. 153. Baron H. de Hammerstein, *Der Metzer Bischof Kardinal de Givry (1609-1612) und die französischen Annexionsabsichten auf das Fürst-Bistum.* — Cet article du préfet de la Lorraine allemande, devenu depuis ministre de l'Empire, n'est qu'une introduction aux documents qui le suivent et qui montrent les efforts de la France pour prendre possession de l'évêché de Metz. En effet, tandis que Metz était depuis longtemps une ville française, l'évêché faisait encore, nominalement du moins, partie du Saint-Empire. Il est vrai que, depuis Georges de Bade († 1484), il n'y avait plus eu d'évêque allemand ; mais les princes lorrains, qui détinrent dans la suite le diocèse, n'étaient pas moins hostiles à l'influence française. Aussi, à la mort du cardinal Charles de Lorraine, en 1607, Henri IV profita-t-il de la vacance pour faire monter sur le siège épiscopal de Metz son propre bâtard, le marquis de Verneuil, qui n'avait que sept ans. Le Saint-Siège trouva le candidat par trop jeune et ne l'accepta qu'après une sorte d'interrègne du cardinal de Givry. Les pièces communiquées par M. de Hammerstein se rapportent précisément aux tentatives que fit alors le duc d'Épernon, gouverneur de Metz, pour annexer définitivement le

1. Ce travail a paru à part et, comme tel, a été analysé ici en détail par M. P. Perdrizet (XV, 136).

diocèse à son gouvernement ; le cardinal de Givry les repoussa avec énergie jusqu'à sa mort arrivée à Vic, le 19 avril 1612.

P. 171. Prof. K. Wichmann, *Die römische Villa in Sankt-Ulrich bei Saarburg i. L.* La mise au jour de la villa romaine de Saint-Ulrich (4 kil. N.-O. de Sarrebourg. Voir *Annales de l'Est*, XI, 342), commencée en 1894, fut terminée en 1897. On trouvera ici la description de la villa reconstituée et des objets recueillis pendant les fouilles. L'auteur la compare aux autres villas retrouvées en Lorraine. Celle de Saint-Ulrich n'était pas une simple maison de plaisance et habitation d'été, comme il y en eut, par exemple, aux environs de Trèves ; le propriétaire y habitait toute l'année : c'était une ferme très confortable.

P. 195. H. V. Sauerland[1], *Vatikanische Regesten zur Geschichte Deutsch-Lothringens.* — C'est la suite des *Vatikanische Regesten zur Geschichte der Metzer Kirche* de M. Wiegand (*Annales de l'Est*, VII, 337 ; IX, 150 ; X, 144). Ce dernier s'était arrêté au 14 juillet 1264 (n° 186). M. Sauerland continue la série jusqu'au 18 décembre 1291 (n° 316), c'est-à-dire jusqu'à l'avènement de Boniface VIII.

P. 236. Harry Breslau, prof. à Strasbourg, *Die im Anfang des 19. Jahrhunderts gefälschte Dagsburger Waldordnung vom 27. Juni 1613. Ein gerichtliches Gutachten.* — Nous signalons ici seulement cette expertise judiciaire, faite du reste avec une grande conscience ; des motifs spéciaux nous interdisent d'insister.

P. 296. G. Wolfram, archiviste à Metz, *Chronica episcoporum metensium* 1260-1376 (1530). — Cette chronique fut écrite probablement par Bertrand de Coblence, coadjuteur de l'évêque Thierry de Boppart ; mais il n'eut pas le temps de la terminer. Un continuateur y travailla entre 1462 et 1466, et la fin ne fut ajoutée que vers 1530, date qui, pour ce motif, se trouve entre parenthèses dans le titre ci-dessus. Les éditions précédentes avaient toutes été faites jusqu'ici d'après trois manuscrits parisiens. M. Wolfram la publie d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Metz, qui avait passé complètement inaperçu avant lui à cause de son titre bizarre : « Livre des drois de Monss. de Mes ». C'est d'ailleurs la seule chronique latine des évêques de Metz qui ait quelque originalité, les autres ne sont que des décalques de la grande chronique française (nous ne parlons naturellement que de l'époque après 1297), que M. Wolfram va prochainement faire paraître au nom de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine. Cette dernière, en effet, a décidé, dès 1893, de publier les nombreuses chroniques lorraines jusqu'ici mal publiées

1. Voir son « Histoire de l'évêché de Metz pendant le XIVe siècle » (*Annales de l'Est*, IX, 338 ; X, 145). La série de ces regestes se continue par le volume qu'a publié M. Sauerland. Cf. *Annales de l'Est*, XVI, p, 461.



ou encore inédites, telles que celles de Praillon, des Minimes, de Philippe de Vigneulles, la chronique anonyme des empereurs de la maison de Luxembourg, etc.

P. 338. Hermann Bloch, *Privatdozent* à Strasbourg, *Die älteren Urkunden des Klosters Sankt-Vanne zu Verdun.* — Ce travail est le plus considérable du *Jahrbuch*, et il n'y est pas achevé, ou plutôt il n'a ici qu'un appendice (Inventaire des biens du cloître, de la fin du xe siècle), d'autres devant suivre. Les documents sont au nombre de trente-neuf et vont de 702 à 1046. Chacun est précédé d'une note explicative, et l'introduction générale compte à elle seule quarante pages. Elle nous apprend que ce recueil est composé des pièces qui n'ont pu trouver place dans les *Monumenta germanica historica*, mais dont la connaissance était nécessaire pour l'intelligence des diplômes à y admettre. Aussi M. Bloch se défend-il d'avoir voulu dresser un cartulaire complet, qu'un historien local seul, dit-il, serait en mesure de tenter avec succès. Après avoir, dans un premier chapitre (p. 341), montré l'origine de ces documents, il traite spécialement (p. 352) les chartes de fondation, la *Descriptio bonorum sancti Vitoni*, les chartes de confirmation impériales (p. 363), et enfin (p. 366) quelques diplômes impériaux particulièrement importants ou particulièrement suspectés.

1899. — P. 1. Colonel en retraite H. Kaufmann, *Die Reunionskammer zu Metz.* Voir *Annales de l'Est*, XV, 479.

P. 314. E. Huber, de Sarreguemines, *Le Hérapel.* — Description historique des monnaies romaines trouvées par l'auteur au cours de dix années de fouilles. L'abondance de ces pièces confirme l'importance de ce poste où se croisent de nombreuses routes. On y a trouvé aussi des pièces gauloises et grecques, plus 250 pièces frustes. Les monnaies romaines s'étendent sur toute la durée de l'empire jusqu'à sa division en 395.

P. 359. N. Houpert, *Une page d'histoire d'un village lorrain.* — Relation du siège d'Amanges (Insming) par les Suédois (1637). Située sur la frontière du duché de Lorraine, cette place fut fortifiée de bonne heure. Elle souffrit tant de la guerre de Trente ans qu'en 1667 toute sa prévôté ne comptait que vingt ménages. Des Picards vinrent repeupler le pays. — Ces notes proviennent de M. l'abbé Lux, ancien curé, mort vers 1889.

P. 367. P. Schenecker, *Das alemannisch-fränkische Grabfeld bei Busendorf* (Bouzonville-sur-Nied). — Résultat des fouilles faites dans ce cimetière franco-alémannique, où 32 tombes furent ouvertes, dont 17 étaient vides. Les autres contenaient 236 objets divers, surtout des perles d'argile ou de verre, et quelques-unes d'ambre, des boucles, anneaux et fibules.

P. 374. J. B. Keune. *Bericht über die Erwerbungen des städtischen Museums.* — Rapport sur les acquisitions du Musée de Metz en 1898 et en 1899. C'est la période romaine qui est de beaucoup le plus largement représentée. L'année de 1898-1899 a vu l'acquisition d'un grand nombre de monnaies.

1900. — P. 1. E. Ausfeld, archiviste de Magdebourg, *Die Anfänge des Klosters Fraulautern bei Saarlouis.* — Cette abbaye fut fondée vers 1142 par l'archevêque Albéron de Trèves, et sa fondation fut confirmée par le pape Adrien IV en 1155. Elle fut occupée d'abord par des moines augustins, mais, dès 1160, des nonnes du même ordre l'habitèrent. Elle fut vite enrichie par de généreux donateurs, entre autres par un sire de Bitche et des comtes de Deux-Ponts et de Sarrebrück. Césaire d'Heisterbach vante la piété de ses religieuses; de même, l'évêque Jean de Metz, en 1230; et le duc Mathieu II de Lorraine, son suzerain, lui témoigna une faveur particulière. Mais, à la fin du XIIIe siècle, elle eut beaucoup à souffrir de la guerre, comme nous l'apprend une charte du duc Ferri III de Lorraine (1294). — Une collection de 69 documents (p. 16) vient confirmer et éclairer le récit de M. Ausfeld, et un registre des noms propres (p. 55) facilite l'emploi de cette collection.

P. 61. Charles Hoffmann, professeur à Metz, *Laut- und Flexionslehre der Mundart der Moselgegend von Oberham bis zur Rheinprovinz.* — C'est une grammaire complète du dialecte parlé dans la région de Sierck.

P. 148. A. Schiber, conseiller à la cour de Colmar, *Germanische Siedlungen in Lothringen und England,* avec une carte des noms de lieux (*ing* et *ham*) en Angleterre (p. 182). — L'auteur a publié en 1896 chez Trübner une brochure sur *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien* (Voir *Revue critique* des 2 et 9 juillet 1894), qui attaquait la théorie régnante sur l'origine et la diffusion des noms de lieux en *ingen, weiler* et *heim.* Il niait que la première de ces terminaisons indiquât plutôt une origine franque, et les deux autres une provenance allemannique, et prétendait que *ingen* trahissait plutôt une colonisation en masse de n'importe quelle tribu germanique, comme elle n'était possible qu'en plaine (exemple : la Lorraine), tandis que *weiler* marquait une colonisation plus clairsemée à cause de la nature accidentée du terrain, et *heim* la propriété personnelle d'un seul maître. Ici, il tâche de prouver sa thèse en étendant son argumentation sur une base plus large, en comparant notamment les noms de lieux lorrains à ceux d'Angleterre. Cette comparaison l'amène à la constatation assez inattendue, il faut l'avouer, que beaucoup de localités lorraines (73 pour la région annexée, et d'autres en Luxembourg et en Prusse rhénane) ont leurs homonymes en Angleterre.

Exemples : Bettingen = Beadingas, Oettingen = Oddingas, Tettingen = Taetingas, Beningen = Beningas, Nidange = Nydingas, Arlange = Arlingas, etc. (p. 164). Bref, environ un tiers de tous les noms de lieux de formation patronymique se retrouvent en Angleterre (p. 172). M. Schiber a, de plus, dressé de ces noms un tableau étymologique (p. 167), qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

P. 188. Émile Knitterscheid, architecte à Metz, *Aus dem alten Diedenhofen.* — Avec une carte des environs de Thionville et 24 figures et vues. — Cet article comprend : 1) une histoire de Thionville jusqu'en 1000 ; — 2) une notice sur les deux hameaux de Zeutz (Yutz), page 200 ; — 3) le château, page 207 ; — 4) les tours jumelles, page 209 ; — 5) la tour aux puces ou de Thion, p. 211. C'est la partie la plus originale et la plus détaillée de l'article : — 6) le château de Thion, page 234.

P. 237. Fr. X. Kraus, prof. à l'Université de Fribourg[1], *Die Grabschrift des Erzbischofs Heinrichs II. von Finstingen in der Domkirche zu Trier.* — Henri de Fénétrange devint archevêque de Trèves en 1260, mais ne put occuper son siège qu'en 1272. Il mourut en 1286 à Saint-Josse-sur-Mer, près Montreuil, où il était allé en pèlerinage. Son archidiacre ramena le corps à Trèves, où il fut enseveli dans la cathédrale. Son épitaphe, gravée sur un monolithe en grès, compte 12 lignes, aujourd'hui en partie effacées, que M. Kraus essaie de reconstituer.

P. 242. Fr. Grimme, prof. au lycée de Metz, *Die reichsunmittelbaren Herren im Gebiete des heutigen Lothringen und ihre Schiksale in den Jahren* 1789-1815. — Les princes possessionnés avaient en Lorraine les territoires suivants : le comté de Salm, la seigneurie de Diemeringen, le comté de Créhange, la vouerie d'Herbitzheim, le comté de Sarrewerden, les seigneuries de Lixingen et d'Asswiller, le village d'Hundlingen appartenant à l'ordre Teutonique, enfin le bailliage de Lemberg rattaché au comté de Hanau-Lichtenberg. Outre ces domaines immédiats, il y en avait beaucoup d'autres qui, quoique sous la suzeraineté française, avaient gardé d'importants privilèges et revenus ; c'étaient surtout des fiefs lorrains et luxembourgeois. Parmi ces derniers, citons la seigneurie de Rodemachern (Rodemack), la baronnie de Rollingen ; parmi les premiers, les comtés de Puttelange, de Forbach, de Morhange. Il y avait encore le village de Thicourt, appartenant au duc de Croÿ d'Havré, la seigneurie de Bliescastel, et les huit villages du comté de Dabo. — Après avoir décrit l'état et l'origine de ces différents territoires plus ou moins indépendants, l'auteur esquisse leurs destinées sous la Révolution et l'Empire (p. 256). Le

1. On sait que cet estimable archéologue est mort à San-Remo le 28 décembre 1901. Voir son article nécrologique dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XVII, 162. Il professa à Strasbourg de 1872 à 1878.

résultat définitif des nombreux arrangements conclus avec ces principicules est clairement résumé à la page 322, où l'on trouvera aussi la résidence actuelle de ces lignées de dynastes, en tant qu'elles existent encore. Ce sont naturellement les traités de Campo-Formio et de Lunéville, le congrès de Rastatt et le fameux *Reichsdeputationshauptschluss,* fruit de quarante-six séances des huit principaux princes de l'Empire (24 août 1802-25 février 1803), qui, en réglant la question compliquée des compensations, exercèrent la plus grande influence sur le sort de ces princes et qui, en conséquence, sont discutés avec plus de soin par M. Grimme[1].

P. 324. Alex. Riese, professeur à Francfort, *Ueber die sogenannten Jupitersaülen.* — C'est d'abord une analyse de l'article de G. Save et Ch. Schuber, *Le Groupe équestre de Grand au Musée Lorrain* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1899), puis une étude approfondie et savante de la nature, origine et signification de ce groupe, et de toute la catégorie de monuments à laquelle il appartient.

P. 346. J. B. Keune, directeur du Musée, *Bericht über die Erwerbungen des Museums der Stadt Metz.* Geschäftsjahr 1900. Nebst einem Ueberblick über die Entwicklung der Sammlungen. — Avec 33 gravures et 6 planches. — Après une introduction générale sur le développement de son Musée d'antiquités, l'auteur passe en revue les acquisitions récentes en les classant par périodes : préhistorique (p. 377), romaine (380), mérovingienne (387), médiévale et moderne (388) ; puis s'occupe des monnaies et médailles (391) et enfin des tableaux (396), après lesquels on trouvera encore une notice explicative des planches et gravures (p. 408).

Th. Schœll.

1. Signalons à M. Grimme les deux volumes *Linange* dans les petits fonds allemands, aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris. Il aurait pu constater quelle fut la platitude des princes vis-à-vis de Napoléon Ier, pour obtenir, sur la rive droite, une augmentation d'indemnité.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ[1]

Décanat de la Faculté des lettres. — **Par arrêté ministériel du 2 décembre 1902, M. E. Krantz, doyen, est nommé doyen honoraire.**

M. A. Martin, professeur de langue et littérature grecques, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 1er décembre 1902.

L'année scolaire 1902-1903 a débuté par des changements importants dans le personnel de l'Université. M. le recteur Gasquet a été nommé directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, et M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, a quitté le décanat. Nous unissons dans un même sentiment de reconnaissance ces deux hommes qui, à des titres différents, ont présidé aux destinées de notre Faculté pendant une période particulièrement importante. Le rectorat de M. Gasquet marque, dans l'histoire de l'Université lorraine, une époque de transformation considérable. La Faculté de médecine et la Faculté des sciences se sont créé des installations qui les placent parmi les centres scientifiques les mieux outillés de la France et de l'étranger. Nous n'avons à nous occuper ici que de la Faculté des lettres. Elle aussi a eu sa part d'améliorations et de transformations. Quand M. Gasquet est arrivé à Nancy, au printemps de 1893, M. Krantz était notre doyen depuis plus de deux ans. Déjà l'œuvre de réforme était commencée. La Faculté instituait cette chaire d'histoire de l'Est de la France qui, avec un maître comme M. Pfister, devait jeter tant d'éclat sur l'Université lorraine. Nous avions enfin ces *Annales de l'Est,*

1. Nous avons annoncé la nomination de M. Pfister à l'École normale supérieure comme suppléant de M. Gabriel Monod. Depuis seize ans, c'est-à-dire depuis la fondation, M. Pfister était le secrétaire-gérant et le principal rédacteur des *Annales de l'Est*, qu'il a élevées au rang d'une publication très sérieuse et très estimée, et dont il s'est toujours occupé avec le plus grand dévouement. Nous espérons que sa précieuse collaboration ne fera pas défaut, dans l'avenir, à cet organe de la Faculté des lettres, à laquelle il reste attaché par le titulariat.

Le Comité de Rédaction.

cette revue périodique qui, nous pouvons le dire sans fausse modestie, tient un rang honorable parmi les revues fondées, dans ces dernières années, par les Universités françaises. M. Gasquet trouvait donc chez nous l'œuvre en bonne voie. Il avait été le camarade de notre doyen à l'École normale, et il s'était lié avec lui d'une étroite amitié. L'œuvre commune à laquelle ils travaillaient ne pouvait que gagner à cette entente affectueuse. En peu de temps furent créées : une chaire nouvelle de latin dont M. Collignon est le titulaire : une nouvelle chaire d'histoire qui fut donnée à M. Pariset ; pour la première fois un enseignement régulier de l'anglais fut institué dans notre Faculté ; enfin, en 1900, la Faculté de Nancy inaugurait, en même temps que la Faculté de Dijon, des cours en langue étrangère faits par un professeur étranger. La Faculté des lettres de Paris a fait figurer, pour la première fois, de pareils cours sur son affiche du premier semestre de la présente année scolaire 1902-1903. Nous avons dû revendiquer pour notre Faculté l'honneur d'avoir pris l'initiative de cette création (voir le journal *le Temps*, numéro du 17 décembre 1902).

En même temps qu'elle développait ses enseignements, la Faculté transformait et augmentait ses installations. Sa bibliothèque, isolée rue Callot, était transférée dans les locaux laissés vacants place Carnot par la Faculté de médecine ; elle était ainsi fondue dans la grande Bibliothèque universitaire. Enfin une œuvre de la plus haute importance pour l'avenir de notre Faculté, le musée archéologique, était commencée ; les locaux qui ont été mis à la disposition de notre Faculté seront bientôt complètement aménagés ; ils pourront sous peu recevoir les moulages, les photographies, les clichés qui permettront de donner à l'enseignement de l'archéologie la place qui lui appartient dans un centre universitaire.

Il y a enfin un trait commun que nous tenons à signaler entre M. Gasquet et M. Krantz. Chaque fois qu'ils ont eu à prendre la parole dans une cérémonie officielle, l'un comme représentant de l'Université de Nancy, l'autre comme représentant de la Faculté des lettres, ils l'ont toujours fait avec un talent qui donnait à ces cérémonies un éclat particulier ; la partie la plus brillante de la fête était toujours soit le discours du recteur Gasquet, soit le discours du doyen Krantz ; c'était le moment attendu avec impatience par les auditeurs et leur attente n'était jamais trompée. M. Gasquet et M. Krantz quittent en même temps le poste qui leur permettait de travailler ensemble à la prospérité de notre Faculté ; ils ont rendu l'un et l'autre de grands services : nous leur adressons, au nom de tous nos collègues, l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

Le Doyen,
Albert Martin.

Conseil de l'Université. — M. A. Collignon, professeur d'histoire de la littérature latine, et M. Auerbach, professeur de géographie, ont été élus membres du Conseil de l'Université, en remplacement de M. Pfister, démissionnaire, et de M. Martin, membre de droit.

Conseil académique. — M. Souriau, professeur de philosophie, a été élu membre du Conseil académique, en remplacement de M. Collignon, démissionnaire.

Distinction honorifique. — A l'occasion de la visite de M. le Ministre de la Guerre, M. Huchon, maître de conférences à la Faculté des lettres, a été nommé officier d'Académie.

Académie Royale de Belgique. — M. R. Parisot, chargé du cours d'histoire de l'Est de la France, a été élu membre associé de l'Académie Royale de Belgique.

Secrétariat des Facultés. — Par arrêté ministériel du 8 novembre 1902, M. Rovel, docteur en droit, secrétaire de l'Académie de Nancy, est nommé secrétaire des Facultés de droit, des sciences et des lettres de l'Université de Nancy, en remplacement de M. Valegeas, nommé secrétaire des Facultés de l'Université de Poitiers.

Prix de la Faculté. — Les prix fondés par le conseil municipal de Nancy et le conseil général de Meurthe-et-Moselle ont été décernés, pour l'année scolaire 1901-1902, à MM. Demange, étudiant en philosophie, Ludwig et Schwab, étudiants en lettres.

Rentrée de l'Université. — La rentrée solennelle de l'Université a eu lieu à la salle Poirel le jeudi 13 novembre. Le discours d'usage a été prononcé par M. Vuillemin, professeur à la Faculté de médecine, sur la « symbiose ». Puis M. le recteur Adam a retracé le tableau des progrès accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler. Il rappelle les éminents services rendus par son prédécesseur, M. Gasquet, à l'Université de Nancy, exprime les regrets de tous à l'occasion du départ de M. Pfister, et félicite M. le doyen Blondel, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Bibliothèque universitaire. — La Bibliothèque universitaire a été ouverte au commencement d'octobre dans les salles qu'occupait seule la Bibliothèque de la Faculté de médecine et auxquelles ont été jointes plusieurs autres salles et galeries où se trouvaient précédemment les collections du Musée d'anatomie.

La Faculté des lettres a versé à la Bibliothèque universitaire tous les ouvrages qui avaient été jusque-là réunis dans la section spéciale de la rue Callot.

Fêtes d'Oxford. — Comme nous l'avons annoncé, l'Université d'Oxford avait invité celle de Nancy à prendre part aux fêtes célébrées à l'occasion du Tricentenaire de l'Inauguration de la Bibliothèque Bodléienne. Aux très nombreux délégués étrangers qui avaient répondu à son appel, Oxford réservait un accueil empreint de la cordialité la plus sincère. Ils furent traités non pas seulement en hôtes, mais en collègues, reçus à la table et dans la « salle commune » où tous les jours les professeurs d'un même « Collège » se réunissent pour les repas et les longues causeries. Ils se sentirent, pendant quelques heures, membres de la grande famille que forment en Angleterre les maîtres et les étudiants appartenant à une même fondation. Ce fut pour eux une occasion inespérée de s'initier à la vie de la plus ancienne Université anglaise, et de visiter en détail cette pittoresque ville d'Oxford, où le moyen âge, comme retranché derrière les pignons des vieilles maisons basses et les imposantes façades des « Collèges » à l'aspect monastique, semble reculer à regret devant les empiétements de l'esprit moderne. Les fêtes furent dignes du lieu et de l'occasion. Elles commencèrent le mercredi 8 octobre par une réception donnée par le Vice-Chancelier dans les « Ashmolean galleries », le Musée de l'Université. Le lendemain, les délégués, s'étant réunis au Collège d'Oriel, se rendirent au « Seldonian Theatre », solennellement revêtus de leurs costumes académiques aussi riches que variés. L' « orateur public » de l'Université, dans un discours latin que sa prononciation anglaise rendait malheureusement assez difficile à comprendre, souhaita la bienvenue aux délégués étrangers ; le Vice-Chancelier procéda, également en latin, à la collation de grades honorifiques, dont la France eut sa part ; et la remise des adresses envoyées par les Universités et les grandes Bibliothèques du monde entier termina cette cérémonie. Le soir, un banquet servi dans le vaste « Hall » du collège de « Christ Church » réunit les professeurs anglais et les délégués étrangers, et parmi les toasts, très nombreux, portés à cette occasion, celui de M. Paul Meyer exprima finement les sentiments des convives venus du Continent pour rendre hommage à l'illustre Université, fille de

notre antique Sorbonne, et au glorieux fondateur de la Bodléienne, la première en date de toutes les bibliothèques publiques.

Programme de la licence d'histoire. — Le 27 septembre, le Ministre de l'instruction publique a arrêté ainsi qu'il suit la liste des matières d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne, d'histoire contemporaine et de géographie dans lesquelles seront choisis, dans la Faculté des lettres de l'Université de Nancy et pendant les sessions de juillet-août et octobre-novembre 1903, les sujets de compositions écrites d'histoire et de géographie pour la licence ès lettres mention *histoire :*

I. HISTOIRE.

A. — Histoire ancienne.

1. La civilisation mycénienne.
2. Constitutions politiques d'Athènes.
3. La civilisation grecque en Égypte sous les Ptolémées.
4. Histoire romaine, des Gracques à la mort d'Auguste.
5. La religion romaine sous l'Empire.
6. L'Empire romain, de Dioclétien à la mort de Théodose.

B. — Histoire du Moyen Age.

1. Le royaume des Francs depuis l'avènement de Pépin jusqu'au traité de Verdun (751-843). La Renaissance carolingienne.

2. Le régime féodal en France, du xe siècle à la fin du xiiie; origines, caractères constitutifs; principaux grandsfiefs; les seigneurs, les bourgeois et les paysans.

3. La France depuis l'avènement de Hugues Capet jusqu'à l'avènement de Philippe VI de Valois (981-1328).

4. L'Allemagne, depuis l'avènement de Rodolphe de Habsbourg jusqu'à l'avènement de Maximilien Ier (1273-1493).

5. L'Italie au xve siècle jusqu'à l'expédition de Charles VIII. La Renaissance artistique et littéraire dans la péninsule pendant ce siècle.

6. L'Église depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à la dissolution du concile de Bâle.

C. — Histoire moderne.

1. Philippe II.
2. Les Provinces-Unies depuis la trêve de Douze ans (1609) jusqu'au traité d'Utrecht (1713).
3. Les puissances du Nord et de l'Orient européen au XVIIIe siècle.
4. Le gouvernement intérieur de Louis XV.

D. — Histoire contemporaine.

1. La Constituante.
2. La France et l'Europe de 1802 à 1815. Histoire diplomatique.
3. Histoire des institutions politiques de la France depuis 1815.
4. Politique extérieure de la France sous le second Empire.
5. Le règne de Victoria.

II. GÉOGRAPHIE.

1. Géographie physique générale.
2. Le problème de la répartition de la population.
3. La France.
4. Les pays alpestres.
5. Le Nil.
6. Le Mississipi.
7. Le Brésil.
8. La colonisation européenne et américaine en Océanie (en dehors de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande).

Rapport de M. le Doyen. — Nous publions ci-dessous un extrait du rapport présenté par M. le Doyen Krantz au Conseil général de l'Université sur la situation et les travaux de la Faculté pendant l'année scolaire 1901-1902 :

« *Personnel.* — Par un décret du 18 novembre 1901 une chaire d'histoire contemporaine a été créée à la Faculté des lettres de Nancy, et par un second décret daté du même jour, M. Georges Pariset, chargé du cours, a été nommé titulaire de cette chaire.

« M. Pariset appartient à la Faculté depuis dix ans ; il y avait été attaché le 19 octobre 1891 par un arrêté ministériel qui lui donnait le titre de chargé d'un cours complémentaire d'Histoire moderne. Il était alors pro-

fesseur agrégé d'Histoire au lycée de Chaumont. Il succéda à M. Mariéjol qui n'était demeuré qu'un an parmi nous, remplaçant lui-même dans l'enseignement de l'Histoire moderne M. Debidour, professeur et doyen.

« Aussitôt que la Faculté l'avait pu, elle avait témoigné à M. Pariset son vif désir de se l'attacher par un lien plus sûr, en le nommant professeur adjoint. Mais cette situation, en se prolongeant, n'eût pas été à la hauteur du mérite et de la valeur de M. Pariset qui enseigne l'Histoire contemporaine avec une autorité et une distinction personnelles dès longtemps remarquées et appréciées par ses chefs, ses collègues et ses élèves. De plus, les services de M. Pariset, non moins que ses remarquables thèses de doctorat, lui donnaient les titres les plus sérieux au titulariat; et lui faire attendre plus longtemps le hasard d'une vacance de chaire, à délai indéterminé, eût été pour nous le risque de le perdre et pour lui un désavantage injustifié et le commencement d'un véritable sacrifice.

« Aussi avons-nous souhaité et demandé pour M. Pariset, avec une insistance légitime, cette chaire magistrale dont la création est un double bienfait ; elle enrichit l'enseignement de la Faculté en même temps qu'elle donne à notre sympathique et distingué collègue la satisfaction qui lui était due.

« Mais cette satisfaction, que nous partageons tous, est malheureusement contrariée par un coup bien sensible et très pénible pour la section d'Histoire et, je puis le dire, pour l'Université tout entière et pour la ville de Nancy. Nous perdons pour l'année 1902-1903 M. Pfister, l'éminent professeur d'Histoire du moyen âge, le fondateur à Nancy de l'enseignement de l'Histoire de l'Est de la France. Un arrêté ministériel du 24 juillet 1902 l'a chargé, à titre de suppléant, des fonctions de maître de conférences à l'École normale supérieure pendant la durée du congé accordé à M. Gabriel Monod. Il est vrai que dans l'arrêté il n'est question d'abord que d'un an, et qu'il serait par suite prématuré et disgracieux de faire ici à M. Pfister des adieux définitifs. Mais il semble dès maintenant bien certain que, quelle que soit la décision de M. Gabriel Monod à la fin de son année de congé, Paris, qui a fini par nous prendre M. Pfister, le gardera et ne nous le rendra plus. Et c'est ce qu'il nous faut souhaiter à M. Pfister, quelle que soit l'amertume de nos regrets et le chagrin profond et unanime de cette séparation que j'ose dire invraisemblable. On ne se représente pas la Faculté de Nancy sans M. Pfister ; il en était comme un élément vital ; il en faisait tellement partie essentielle par son talent, son dévouement et sa notoriété rayonnante, il l'aimait tant et il en était tant aimé, que son départ est pour lui et pour elle un déracinement douloureux, un véritable déchirement. M. Pfister avait été transféré de Besançon à Nancy, en qualité de maître de conférences, par arrêté du 25 octobre 1884. C'est donc dix-huit années,

les plus belles, les plus vigoureuses de sa jeunesse et du commencement de son âge mûr qu'il a consacrées à notre Université et à notre cité; car il a autant mérité de l'une que de l'autre. Alsacien d'origine, il avait reporté sur la Lorraine et sur Nancy sa filiale affection d'exilé. Et ce n'est pas seulement avec son cœur d'enfant adoptif et par son zèle d'excellent citoyen qu'il a témoigné son attachement à la ville de Nancy. C'est aussi avec son labeur énorme et son immense savoir, en refaisant notre histoire locale et en nous offrant, avec un rare désintéressement d'auteur, le monument le plus considérable et le plus parfait que les annales lorraines aient jamais inspiré. Et, tout en travaillant à cette Histoire de Nancy qui eût absorbé à elle seule les pensées et les veilles d'un autre, M. Pfister trouvait le temps d'être encore président ou secrétaire ou membre très actif de la plupart des sociétés littéraires et scientifiques de la ville et de ne manquer à aucune réunion de conseil ou de commission; conférencier toujours prêt et ne refusant jamais le concours de sa parole convaincue et sympathique, il assurait d'autre part l'existence florissante des *Annales de l'Est* dont il était le directeur et le principal rédacteur. Et sans s'épuiser à ces besognes si diverses, M. Pfister, toujours dispos, en dominait la fatigue avec une énergique bonne humeur, menait de front son cours public et ses conférences; sans sacrifier jamais l'érudition à l'éloquence, il savait captiver son grand auditoire par l'abondance et la nouveauté de ses documents dont il tirait une exposition aisée et pénétrante. Dans ses conférences fermées, il donnait à ses étudiants les heures doubles, professeur et maître autant qu'on puisse l'être, avec une verve, une autorité, une science et une méthode hors de pair. Les générations d'élèves qui ont eu le bonheur de se former sous sa direction lui ont voué une affection reconnaissante qui durera toujours; il était l'âme de la section d'histoire. Mais ce n'est pas seulement pour ses qualités professionnelles que nous déplorons le départ de M. Pfister; c'est l'homme, c'est l'ami qui nous manquera le plus. Malgré l'estime particulière que nous avons de sa belle intelligence et de son vaste savoir, c'est encore par le cœur et le caractère qu'il nous fut le plus cher et le plus précieux.

« Nous faisons les vœux les plus sincères pour que M. Pfister soit goûté et aimé à Paris comme il l'a été dans cette province qu'il a tant aimée lui-même; et si jamais, puisqu'il faut tout prévoir, notre professeur titulaire nous revenait, non par nécessité administrative, mais par une nostalgie toujours possible et par une définitive préférence, quelle fête ce serait pour la Faculté des lettres et pour l'Université de Nancy!

« Par arrêté du 24 juillet 1902, c'est M. Robert Parisot, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur au lycée de Nancy, qui est chargé du *Cours d'Histoire de l'Est de la France* en remplacement de M. Pfister. C'est une lourde succession qui échoit à M. Parisot; mais il y avait des titres qui

doivent rassurer sa modestie et nous donner bon espoir pour le succès de notre nouveau collègue qui a fait ses preuves. Et d'abord, pour cet enseignement local, on ne pouvait mieux choisir qu'en désignant un Lorrain de naissance et un Lorrain de cœur. M. Parisot est né à Nancy le 23 février 1860 ; il y a fait toutes ses études et si c'est par un détour rare qu'il est devenu notre étudiant à la Faculté et particulièrement le meilleur élève de M. Pfister, c'est ce détour même qui prouva la force de sa vocation et la prédominance de ses aptitudes spéciales pour les études historiques. En effet, fils d'officier, M. Parisot se décida d'abord pour la carrière militaire. Il fut reçu à l'École de Saint-Cyr et y entra comme engagé volontaire le 30 octobre 1879, un an après s'être fait recevoir bachelier ès lettres et bachelier ès sciences à l'Université de Nancy. Il fut nommé sous-lieutenant au 79e régiment d'infanterie, le 1er octobre 1880. Mais, tout en demeurant un excellent officier, alors en garnison à Neufchâteau, M. Parisot, qui comptait s'appliquer à lui-même, au bout de ses cinq ans de service, le fameux *Cedant arma togæ,* s'était fait inscrire à notre Faculté comme étudiant correspondant pour la licence d'Histoire. Je le vois encore en tenue militaire, sabre au côté, m'apporter le dimanche matin des dissertations françaises et me demander des conseils pour l'étude des textes du programme.

« En décembre 1884, le lieutenant Parisot démissionna, se fixa à Nancy et, après deux années d'un travail intense et d'une assiduité exemplaire à nos conférences, subit avec un plein succès les épreuves de la licence d'Histoire en juillet 1886. Après deux nouvelles années seulement, consacrées à la préparation à l'agrégation, notre licencié était reçu agrégé d'Histoire le dixième sur seize, au concours de 1888. M. Parisot avait une prédilection pour l'Histoire de Lorraine et le Moyen Age, comme son maître M. Pfister ; à peine agrégé, il se met à ses thèses de doctorat, non sans garder un lien avec l'armée et l'un de nos régiments, le 69e, où en 1893 il est nommé capitaine de réserve. En février 1899, M. Robert Parisot soutint en Sorbonne, avec un succès remarqué, les deux thèses suivantes : *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* et : *De prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum quasi hereditario jure tenuit.* Il fut reçu docteur ès lettres avec la mention *très honorable* qui est la plus haute qu'on puisse obtenir. La même année, la grande valeur de la thèse française et la somme énorme de travail qu'elle représentait méritèrent à l'auteur, de la part de l'Académie des Inscriptions, la récompense la plus enviée, le grand prix Gobert de 10 000 fr. Par cette série de succès si serrés et d'autant plus méritoires et significatifs qu'ils venaient après cinq ans de vie militaire, M. Parisot prit rang parmi les jeunes professeurs désignés pour l'enseignement supérieur. En attendant une occasion et une place, il commença sa vie universitaire par l'enseignement secondaire où il entra le 12 août 1898 comme professeur au lycée de

Valenciennes. Le 25 octobre de la même année, il est appelé au lycée de Bar; c'était déjà la rentrée désirée en Lorraine. Le 22 juillet 1901, il est nommé professeur d'Histoire au lycée de Nancy. De là à la Faculté, il n'y avait plus qu'un pas, et nul n'était plus qualifié que M. Robert Parisot pour occuper la chaire d'Histoire de l'Est de la France le jour où son éminent titulaire viendrait à nous quitter. Aussi, en souhaitant ici à notre nouveau collègue une cordiale bienvenue, je remercie M. le Ministre de l'instruction publique de nous l'avoir donné, puisque, aussi bien, s'il nous avait appartenu de choisir notre chargé de cours, c'est précisément M. Robert Parisot que nous aurions choisi. »

Licence ès lettres. — Les épreuves de la licence ont commencé le vendredi 14 novembre et se sont terminées le mercredi 19. Les sujets suivants ont été proposés aux candidats :

1° Épreuves communes.

Dissertation française.

A. Que pensez-vous de cette opinion de Fontenelle (*Vie de Corneille*) : « Pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit de le considérer en lui-même ; mais, pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siècle. »

Vous appuierez votre argumentation sur des œuvres et des auteurs inscrits au programme de licence.

B. Rapprochez le pessimisme du poète latin Lucrèce du pessimisme d'Alfred de Vigny.

C. Est-ce se faire une juste idée de la critique des littératures étrangères telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui que de dire avec le grand romancier Balzac (Lettre-préface de la *Cousine Bette*) : « La plupart de nos professeurs vivent sur l'Allemagne, sur l'Angleterre, sur l'Orient, sur le Nord comme des insectes sur un arbre; et comme l'insecte, ils en deviennent partie intégrante, empruntant leur valeur de celle du sujet ? »

Dissertation latine.

A. Explicandum quid significaverit Horatius his verbis : molle atque facetum Vergilio adnuerunt gaudentes rure camenæ ? (*Sat.* I, X, 44.)

B. Sub Trajano spiritum et sanguinem et patriam receperunt studia. (Plinii Cæcilii Secundi *Panegyricus,* cap. 47.)

C. Quid Ciceronianum sit, quid non in *Dialogo de oratoribus* qui Tacito adscribitur.

Ou : *Thème latin.* — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. VIII, *depuis :* « Il faut que je parle d'une magistrature qui contribua beaucoup à maintenir le gouvernement de Rome... » *jusqu'à :* « et mettre un citoyen dans une autre tribu. »

2° Épreuves spéciales.

1° **Licence littéraire.** — a) *Thème grec.* — Sermon d'Archigalle (G. Flaubert, *La Tentation de saint Antoine*), *depuis :* Voici la bonne déesse, l'Idéenne des montagnes, la grande Mère de Phrygie ! Approchez, braves gens !... *jusqu'à :* les flûtes qui ronflent, la sève sucrée, la larme salée, — du sang !

b) *Matières à option.* — *Littérature française.* — A. Esquisser l'histoire du Lyrisme français au XIXe siècle.

B. Voltaire et Shakespeare.

C. Y a-t-il place pour la satire et la comédie dans les théories romantiques ? — Comment le romantisme a-t-il conçu et traité « ce qui doit faire rire » ? Exemples.

Ou bien : *Littérature latine.* — A. La tragédie à Rome, de Livius Andronicus à Sénèque.

B. La polémique des traités de rhétorique de Cicéron (querelle des attiques et des asiatiques).

C. Le genre épistolaire sous l'Empire.

Ou bien : *Littérature grecque.* — A. Comment l'*Iliade* s'est-elle formée ?

B. L'art du dialogue chez Platon.

C. Travaux des savants alexandrins sur la littérature grecque.

2° **Philosophie** — a) *Philosophie dogmatique.* — A. La loi d'évolution est-elle une loi de progrès ?

B. Y a-t-il une morale évolutionniste ?

C. La genèse et les variations de l'idée du beau.

b) *Histoire de la philosophie.* — A. Le Pythagorisme.

B. Exposition et discussion des thèses de Zénon d'Élée sur le mouvement.

C. Distinguer la philosophie de Platon de celle de Socrate.

3° **Histoire**. — *Histoire moderne.* — A. Relations de la France et de l'Angleterre sous Louis XIV.

B. Institutions du Consulat.

C. La question romaine de 1815 à 1870.

4° **Allemand.** — a) *Thème allemand.* — A. Ehrhard, *La vieillesse de Grillparzer. Depuis :* Les honneurs dont fut comblée sa vieillesse auraient suffi à consoler beaucoup d'hommes plus cruellement traités que lui par la fortune..... *jusqu'à :* A tout nouveau succès il s'écriait : « Trop tard! trop tard! »

a) *Version allemande.* — Ricarda Huch, *Novalis,* I. *Depuis:* Als Novalis in die Welt hinaustrat, war er ein Jüngling, dem es bestimmt schien, die Fülle aller Erdengüter zu geniessen..... *jusqu'à :* ..... der an den Sieg des Guten glaubt, weil er die Kraft zum Guten in sich hat.

b) *Dissertation allemande.* — A. Die Haupttendenzen des Göttinger Hainbunds.

B. Heines Symbolik in der romantischen Schule.

C. « *Es war* » als Motto der meisten Sudermann'schen Werke.

16 candidats étaient inscrits, dont 3 déjà admissibles : 8 pour la *licence littéraire,* 3 pour la *licence de philosophie,* 1 pour la *licence d'histoire,* 3 pour la *licence d'allemand,* 1 pour les *épreuves communes*. 5 candidats ont été éliminés après les épreuves écrites, 2 ajournés après les épreuves orales; 8 ont été admis au grade : avec la mention *passable. Lettres,* MM. Keller, Capelle, Sciama, Degove. *Lettres-philosophie ;* mention *passable :* M. Desmet. *Lettres-allemand ;* mention *passable :* MM. Cordier, Braun. *Lettres-histoire ;* mention *passable :* M. Etienne. Admis aux épreuves communes, mention *passable :* M. Colson.

Baccalauréat. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy le lundi 3 novembre. Les candidats au baccalauréat classique, 1re partie, ont composé à Nancy en une série unique, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, le 3 novembre ; les candidats à la 2e partie et aux deux parties du moderne le mardi 4 novembre. Les sujets suivants ont été proposés :

Baccalauréat classique : 2e *partie*.

1° Dissertation philosophique.

A. Peut-il y avoir conflit entre nos devoirs?

B. Le sentiment de l'obligation. Expliquer comment il se développe. Est-il d'autant plus fort en nous que notre moralité est plus haute ?

C. Peut-on juger de la valeur morale de nos actes par l'intention seule, sans tenir aucun compte de leur conformité réelle avec la loi?

2° Composition des sciences.

Sciences mathématiques. — A. Définir et déterminer le quotient de deux fractions ordinaires, et le quotient de deux nombres entiers ou décimaux à moins d'une unité décimale d'un ordre donné. Calculer à 1 centième près le quotient de 0,4785 par 0,035.

B. Aire du secteur de cercle, aire du cercle, aire du segment de cercle.

C. En supposant connue la mesure du volume du parallélipipède rectangle, déterminer la mesure du volume du parallélipipède quelconque, du prisme triangulaire et du prisme à base polygonale.

Ou : *Sciences physiques et naturelles*. — A. Structure et fonctions de l'oreille.

B. Phénomènes chimiques de la digestion.

C. Structure et propriétés du tissu musculaire.

Baccalauréat classique (*1re partie*).

1° Composition française.

A. Le 19 août 1662, Pascal mourait après de longues et cruelles souffrances supportées avec la plus chrétienne résignation. Vous supposerez que Nicole, qui, en compagnie d'Arnauld, lui faisait de fréquentes visites, écrit à un ami de province pour lui annoncer ce triste événement.

Il loue les mérites éminents du savant et de l'écrivain, et rappelle les services qu'il a rendus à Port-Royal.

Il parlera aussi du grand ouvrage que Pascal avait entrepris et n'a pu achever. C'est avec un soin pieux que ses amis et ses parents en recueilleront, pour les publier, les précieux fragments.

B. Louis XIII avait acheté en 1632 le château de Bicêtre pour y recueillir les soldats infirmes ou mutilés. Mais, cet asile étant insuffisant, il songea à en construire un plus vaste, sans cependant commencer l'exécution de son projet. Louis XIV reprit cette pensée en 1670 et donna à sa fondation le nom d'*Hôtel* au lieu de celui d'*Hospice,* consacré jusqu'alors aux maisons de ce genre. Il fit donc édifier l'*Hôtel* des Invalides qui fut achevé et inauguré en 1674. Le roi en personne présida la cérémonie ; le gouverneur du nouvel Hôtel des Invalides, François Le Maçon, seigneur d'Armoy, adressa à Louis XIV un discours de circonstance. Vous ferez ce discours.

C. Acceptez-vous sans réserve ce jugement de Boileau (*Art poétique,* ch. IV) :

> ... Dans l'art dangereux de rimer et d'écrire
> Il n'est point de degré du médiocre au pire.

L'histoire littéraire ne nous apprend-elle pas, au contraire, qu'au-dessous des génies et des chefs-d'œuvre il existe encore au second et au troisième rang des talents et des œuvres très estimables qu'il y a intérêt, agrément et profit à étudier et à connaître ?

Donnez des exemples pris à votre choix dans les littératures grecque, latine et française.

2° Version latine.

De l'éloge oratoire.

Perspicuum est alia esse in homine optanda, alia laudanda. Genus, forma, vires, opes, divitiæ, ceteraque, quæ fortuna dat aut extrinsecus aut corpori, non habent in se veram laudem, quæ deberi virtuti uni putatur. Sed tamen, quod ipsa virtus in earum rerum usu ac moderatione maxime cernitur, tractanda in laudationibus etiam hæc sunt naturæ et fortunæ bona. In quibus est summa laus : non extulisse se in potestate, non fuisse insolentem in pecunia, non se prætulisse aliis propter abundantiam fortunæ, ut opes et copiæ non superbiæ videantur ac libidini, sed bonitati ac moderationi facultatem et materiam dedisse.

Virtus autem, quæ est per se ipsa laudabilis et sine qua nihil laudari potest, tamen habet plures partes, quarum alia est alia ad laudationem aptior. Sunt enim aliæ virtutes, quæ videntur in moribus hominum et quadam comitate ac beneficentia positæ ; aliæ, quæ in ingenii aliqua facultate aut animi magnitudine ac robore. Nam clementia, justitia, benignitas, fides, fortitudo in periculis communibus jucunda est auditu in laudationibus ; omnes enim hæ virtutes non tam ipsis, qui eas habent, quam generi hominum fructuosæ putantur.

Gratissima laus eorum factorum habetur, quæ suscepta videntur a viris fortibus sine emolumento ac præmio; quæ vero etiam cum labore et periculo ipsorum, hæc habent uberrimam copiam ad laudandum, quod et dici ornatissime possunt et audiri facillime. Ea enim denique virtus esse videtur præstantis viri, quæ est fructuosa aliis, ipsi autem laboriosa aut periculosa aut certe gratuita. Magna etiam illa laus et admirabilis videri solet tulisse casus sapienter adversos, non fractum esse fortuna, retinuisse in rebus asperis dignitatem.

(Cicéron, *De Oratore*, l. II, ch. 84.)

Baccalauréat moderne (2e *partie*).

Dissertation française (mêmes sujets que pour le classique : 2e partie).

Baccalauréat moderne (*1re partie*).

1° Composition française.

A. Au mois de juillet 1379, Duguesclin faisait le siège de Châteauneuf-de-Randon quand soudain il mourut. Le commandant anglais qui défendait cette place avait promis de se rendre s'il n'était pas secouru au jour indiqué. Voulant tenir sa promesse, il vint au camp français et là, se prosternant devant le cercueil de Duguesclin, il déposa les clefs de la ville à ses pieds. — Vous décrirez cette scène et ferez parler le gouverneur en face des restes du héros. — 1° Un homme d'honneur n'a qu'une parole, quoi qu'il arrive. Il tient à Duguesclin mort la promesse faite à Duguesclin vivant; 2° Éloge des vertus militaires, de la loyauté, du caractère chevaleresque de Duguesclin qui honore non seulement sa patrie la France, mais l'humanité entière ; 3° Il s'associe à la douleur des officiers français.

B. Que pensez-vous de cette assertion d'Ernest Renan à propos du genre épique : « L'épopée disparut avec l'âge de l'héroïsme individuel ; il n'y a pas d'épopée avec l'artillerie » ?

Ne trouvez-vous pas dans les dernières manifestations du genre épique en France, à l'époque romantique, et notamment chez Victor Hugo, de quoi contester et même démentir cette opinion de Renan ?

C. Lamartine écrit à un de ses amis qu'il se sent séduit et inspiré par un beau sujet tiré de l'antiquité grecque : *La Mort de Socrate*. Il a donc conçu le plan d'un poème libre qu'il intitulera ainsi. — Il représentera Socrate, condamné par les Onze, attendant dans sa prison l'heure de boire la ciguë. Entouré de quelques disciples les plus chers, il s'entretient avec eux de la vertu, de la mort, de l'obéissance aux lois éternelles de justice et de charité, de l'immortalité de l'âme...

Lamartine fait ressortir la grandeur morale du caractère de Socrate, la beauté de ses derniers moments et la poésie philosophique qui se dégage de cette fin sublime.

Vous ferez la lettre de Lamartine en vous rappelant que la *Mort de Socrate* fut ajoutée aux *Premières Méditations,* lesquelles parurent en 1820.

2° Langues vivantes.

Thème allemand ou anglais.

Description de Calcutta. — Calcutta, capitale du Bengale (allemand : *Bengalen* — anglais : *Bengal*), est située sur l'Hugly, si large et si profond, en cet endroit, que les plus grands vaisseaux de guerre et les grands paquebots des Indes peuvent jeter l'ancre devant la ville. La population est de près de 600,000 habitants, parmi lesquels, en exceptant toutefois les troupes anglaises, ne figurent guère plus de 2,000 Européens et Américains. La ville est divisée en plusieurs parties : la ville commerçante, la ville noire et le quartier européen. La ville commerçante et la ville noire sont laides ; les rues sont étroites et tortueuses, surchargées de vilaines maisons et de misérables huttes, entre lesquelles se trouvent les magasins, les comptoirs de commerce et quelquefois les palais isolés. Dans la ville commerçante et dans la ville noire, les rues sont tellement pleines de monde que, quand un équipage y passe, les domestiques descendent de voiture, courent devant et crient à la foule de faire place.

Version anglaise.

Olivier Twist s'enfuit à Londres à pied. — He had diminished the distance between himself and London by full four miles more, before he recollected how much he must undergo before he could hope to reach his place of destination. As this consideration forced itself upon him, he slackened his pace a little, and meditated upon his means of getting there. He had a crust of bread, a coarse shirt, and two pairs of stockings, in his bundle. He had a penny, too, in his pocket. « A clean shirt », thought Oliver, « is a very confortable thing ; and so are two pairs of stockings, and so is a penny ; but they are small helps to a sixtyfive miles'walk in wintertime ». But Oliver's thoughts, although they were extremely active to point out his difficulties, were wholly at a loss to suggest any practical way of surmounting them ; so, after a good deal of thinking to no particular purpose, he changed his little bundle over to the other shoulder and walked on.

Version allemande.

Les Chiens (fable). — Wie ausgeartet ist hier zu Lande unser Geschlecht! sagte ein gereister Pudel. In dem fernen Welttheile, welchen die Menschen Indien nennen, da giebt es noch rechte Hunde; Hunde, meine Brüder — ihr werdet mir es nicht glauben, und doch habe ich es mit meinen Augen gesehen — die auch einen Löwen nicht fürchten, und kühn mit ihm anbinden.

Aber, fragte den Pudel ein Jagdhund, überwinden sie ihn denn auch, den Löwen?

Ueberwinden? war die Antwort. Das kann ich nun eben nicht sagen. Gleichwohl, bedenke nur, einen Löven anzufallen!

O, fuhr der Jagdhund fort, wenn sie ihn nicht überwinden, so sind deine gepriesenen Hunde in Indien besser als wir so viel wie nichts, aber ein gut Theil dümmer.

Nous publions ci-dessous la statistique de l'examen :

PROPORTION POUR 100 DES ADMIS AU GRADE.	BACCALAURÉAT.	NOMBRE des candidats.			RÉSULTATS des examens.			MENTIONS.				
		Inscrits.	Défaillants.	Présents à l'examen.	Éliminés après l'épreuve écrite.	Ajournés après l'épreuve orale.	Admis au grade.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passablement.	Total.
42,55	Classique (1re partie).	141	»	141	35	46	60	»	1	9	50	60
44,30	Moderne (1re partie)	79	»	79	34	10	35	»	»	8	27	35
64,86	Classique (2e partie), lettres-philosophie.	37	»	37	6	7	24	1	»	6	17	24
75,00	Moderne (2e partie), lettres-philosophie.	8	»	8	1	1	6	»	»	1	5	6
	TOTAUX	265	»	265	76	64	125	1	1	24	99	125

L'unique candidat reçu au baccalauréat classique Lettres-Philosophie avec la mention *très bien* est M. Grélat, de Delle (Haut-Rhin).

Le Gérant, Chr. PFISTER.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1].)

État de la Grèce après la chute de l'Acropole. — Reconstitution du corps régulier. — Nouveaux démêlés de Fabvier avec le gouvernement grec. — Effets du traité de Londres. — Expédition de Chio : difficultés de tout genre et nouvelles déceptions. — Fabvier et Capo d'Istria. — Triste fin de l'expédition. (Juin 1827-Mars 1828.)

La longue résistance de l'Acropole avait, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, donné le temps à la diplomatie d'élaborer le traité de Londres, qui devait sauver la Grèce. La nouvelle de sa chute accéléra sans nul doute la conclusion de cet acte depuis si longtemps attendu et faute duquel la cause hellénique semblait vouée à un prochain et irrémédiable écrasement. Mais au moment où fut signée la capitulation d'Athènes, cette conclusion, bien que probable, n'était pas encore certaine. La Grèce n'était sûre que d'une chose, c'est qu'elle venait d'éprouver un nouveau désastre Les quelques semaines qui s'écoulèrent entre cet événement et l'époque où la convention du 6 juillet parvint à sa connaissance furent

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893, de janvier 1898, de janvier 1900, d'octobre 1902 et de janvier 1903.

pour elle une période d'inexprimable angoisse, ainsi que de profonde détresse. Jamais, même au temps de Dramali, même après la prise de Missolonghi, le peuple hellène n'avait paru plus près de sa perte qu'à ce moment. Jamais il n'avait été plus faible, plus divisé, moins gouverné.

Toute la Grèce continentale était ou semblait être maintenant au pouvoir des Turcs. On s'attendait à voir Reschid-Pacha, maître d'Athènes, marcher sur le Péloponèse, attaquer Corinthe et faire sa jonction avec Ibrahim qui, à ce moment même (juin-juillet), se portait avec des forces imposantes sur l'Achaïe, occupait les provinces de Gastouni, de Vostitsa et se rapprochait visiblement de l'isthme. Dans les îles, le principal foyer de la résistance, Hydra, allait servir, disait-on, d'objectif à la flotte ottomane, qu'un puissant renfort devait sous peu venir rejoindre à Navarin et rendre irrésistible. En présence d'ennemis aussi formidables, les Grecs étaient presque absolument sans ressources et, on peut le dire, sans gouvernement. Le comte Capodistrias, appelé au pouvoir par l'Assemblée de Trézène[1], parcourait l'Europe pour s'assurer la bienveillance des grandes puissances et n'était pas près d'arriver en Grèce. Le pauvre triumvirat chargé par intérim du pouvoir exécutif n'avait ni argent ni troupes et ne pouvait se faire obéir de personne. Craignant d'être coupé de ses communications avec la Morée, il se décidait à quitter Poros, et se transportait (26 juin) à Nauplie, où l'Assemblée nationale s'était déjà rendue depuis quinze jours, et où il se trouva bientôt sous la menace, plutôt que sous la garde, des chefs rouméliotes qui se disputaient la possession de cette place[2]. Cochrane avec sa flotte avait quitté la mer Égée pour aller tenter — sans succès, du reste — un coup de main à Alexandrie. Le *généralissime* Church, qui avait précédemment réuni de douze à qninze mille hommes sous ses ordres, n'en avait guère

1. Le 14 avril 1827. Voir le chapitre précédent de cet ouvrage.

2. Les frères Grivas tenaient la ville et le fort du Palamidi, tandis qu'en face d'eux leur adversaire, Photomaras, occupait le fort d'Itch-Kalé.

plus de mille à sa disposition, soit à Salamine, soit à Éleusis. Tout le reste s'était débandé ou ne formait plus que des troupes indépendantes les unes des autres, sous des chefs irréguliers qui ne s'inspiraient que de leurs intérêts ou de leurs passions propres, pillaient à qui mieux mieux et traitaient les territoires qu'ils occupaient en pays conquis[1].

Au milieu de cette anarchie, le corps régulier conservait encore, grâce à Fabvier, quelque apparence d'ordre et de discipline, mais se ressentait lui aussi cruellement des misères du temps présent. Des hommes qui étaient entrés dans l'Acropole au mois de décembre précédent, 90 étaient morts. Les autres, au dire de Byzantios[2], étaient à peu près nus, sans souliers, mouraient de soif et de faim et étaient des pieds à la tête dévorés de vermine. A Salamine, où ils furent conduits tout d'abord, certaines familles athéniennes leur firent la charité de quelques vivres. Fabvier se hâta de les transporter à Méthana pour les réunir à ceux de ses soldats qu'il y avait laissés, ou du moins à ceux d'entre eux qui avaient survécu à la campagne de Phalère. De 600 hommes qui étaient restés après lui dans ce camp, 400 avaient été emmenés par Cochrane, qui les avait mis à la disposition de Church (et qui, du reste, avait enlevé les canons et vidé les magasins du corps régulier). Ces malheureux, envoyés sans cesse au feu en première ligne, avaient été décimés par l'ennemi. Les survivants, vêtus de haillons et privés de tout, étaient aussi mal en point que leurs camarades de l'Acropole. Tant bien que mal, le chef des réguliers rassembla et réconforta tous ces pauvres gens, qui n'a-

1. Colocotronis, maître d'une partie du Péloponèse, n'obéissait, comme d'ordinaire, qu'à lui-même. Les Hydriotes et les Spetziotes n'agissaient que suivant leurs propres inspirations. A Égine, les Psariotes faisaient les maîtres. Les réfugiés crétois se comportaient de même dans les petites Cyclades. Monemvasia, sous Jean Mavromichalis, était un nid de pirates. L'Acro-Corinthe, naguère occupée par Kitsos Tsavelas, l'était maintenant par Jean Notaras, qui l'avait achetée avec ce qu'il avait gagné en vendant une partie des magasins de Church. — Voir Gervinus, *Histoire de la régénération de la Grèce*, II, 405.

2. P. 134-135 : « Ὅλοι ἐν γένει ἦσαν γυμνοί, ἀνυπόδητοι, πεινασμένοι καὶ διψασμένοι· τὰ πρόσωπα των ἦσαν ὠχρά, αἱ δὲ σάρκες των κατακαταληγωμένα: ἀπὸ τὰς ψείρας, ἀκόμη καὶ αἱ ὀφρῦς των, οἱ μυστακές των, καὶ τὰ γένειά των ἦσαν γεμάτα ἀπὸ τὰ σαρκοφάγα ταῦτα ζωΰφια. »



vaient confiance qu'en lui, et, grâce à quelque peu d'argent qu'il reçut alors tant de France que des îles grecques, put leur payer deux mois de solde (sur treize ou quatorze qui leur étaient dus)[1].

Mais il lui eût fallu de tout autres ressources que celles dont il disposait, et avec cela beaucoup de temps, pour reconstituer d'une part son camp retranché, de l'autre sa petite armée et réparer tout le mal que les derniers événements avaient fait à son œuvre. Il lui eût fallu surtout un réconfort moral et des marques de sympathie qui, après tant de souffrances, lui étaient dus et justement lui faisaient défaut. Si quelques patriotes grecs, plus éclairés et plus équitables que la masse de la nation[2], tenaient à honneur de le consoler, de l'encourager, de lui témoigner leur reconnaissance pour les services qu'il venait encore de rendre à leur pays, beaucoup d'autres au contraire à ce moment le traitaient avec la plus révoltante injustice et ne le payaient que de la plus noire ingratitude. La reddition de l'Acropole et l'aggravation du péril national les affolaient au point qu'ils imputaient maintenant à Fabvier la perte de cette forteresse, dont la longue résistance était due à son héroïsme et dont il s'était, on s'en souvient, réfusé à négocier de son chef la capitulation. L'Anglais Church, qui le jalousait et le craignait, oubliait que lui-même avait, plus d'un mois avant ladite capitulation, donné aux défenseurs de la place l'ordre de traiter avec l'ennemi, prétendait maintenant qu'elle eût pu tenir longtemps encore et se plaignait de l'intervention de l'amiral de Rigny, par une lettre que ce dernier releva, comme il le devait, avec la dernière énergie[3]. Excités par lui sans

1. Byzantios, p. 185. — *Papiers de Fabvier.*

2. Papadopoulo, Mavrocordato, etc.

3. «... Vous avez, lui écrivit-il, éprouvé quelque surprise en apprenant que la garnison de l'Acropolis avait manifesté le désir de renouer une capitulation. La mienne n'est pas moins grande en voyant de quelle manière vous interprétez ce qui s'est passé... La garnison de l'Acropolis, depuis l'évacuation de Phalère, n'avait d'autre moyen de salut que la négociation dans laquelle je me suis cru suffisamment autorisé à intervenir... La garnison de l'Acropolis, qui avait dans les mains un ordre signé de vous d'accepter une première capitulation, en était réduite, par des raisons qu'il se-

doute (du moins à ce que crut Fabvier), les anciens capitaines irréguliers de l'Acropole (Kryézotis et les autres) ne voulaient plus se rappeler ni qu'ils avaient retenu malgré lui dans cette place le chef des réguliers, ni qu'ils l'avaient supplié à plusieurs reprises de leur servir d'intermédiaire auprès de l'amiral de Rigny pour traiter avec les Turcs. Ils rejetaient sur lui et sur le commandant de l'escadre française toute la responsabilité de la reddition, et cela par une adresse formelle au gouvernement grec, adresse qui se terminait par ces mots : « Nous demandons de paraître en justice avec Monsieur Fabvier pour que toute la nation apprenne la vérité que renferme cette accusation contre l'auteur de nos malheurs[1]. » Et l'odieuse ineptie d'une pareille imputation était encore surpassée par celle du bruit répandu dans le peuple que la citadelle d'Athènes avait été littéralement vendue à Reschid-Pacha par Fabvier et l'amiral de Rigny.

De pareilles accusations ou de pareils soupçons étaient si monstrueux, que le gouvernement grec ne les accueillit qu'avec un parfait dédain et, fort sagement, dès le premier jour, n'en voulut tenir aucun compte. Le rapport, très exact et très net que le commandant du corps régulier lui adressa, sans doute à cette époque, sur ses opérations depuis son retour de l'Eubée jusqu'à la capitulation d'Athènes, rapport qui se retrouve dans ses papiers et que nous avons déjà plusieurs fois cité, suffisait

rait superflu de détailler ici, à ne plus chercher qu'à se procurer les meilleures conditions possibles. Elle s'est adressée à moi pour cela. Il vous est libre de penser que les forces sous vos ordres étaient mieux disposées pour secourir la citadelle que lorsque les troupes grecques, à portée de fusil du camp turc, présentaient l'apparence d'un secours immédiat. Il m'est permis de penser autrement. J'avais la connaissance exacte de la situation des deux parties. J'ai rempli mon devoir en obéissant aux lois de l'humanité et je l'ai rempli avec chaleur. Je me flatte que vous penserez, quand vous aurez pris connaissance de la capitulation ci-jointe, que ce n'a pas été sans quelque succès... J'ai été obligé, à défaut de barques grecques, d'employer les bâtiments de Sa Majesté au transport de plus de 2 000 personnes. Quant aux moyens que j'ai pris pour rassurer une garnison intimidée par des souvenirs récents, je ne demande à personne de m'en savoir gré. » Lettre citée par Jurien de la Gravière (*La Station du Levant*, II, 140-141).

1. Le texte de cette adresse, datée du 15 juin, se trouve en entier dans l'*Observateur autrichien* (*Œsterreicher Beobachter*, du 15 septembre 1827).

évidemment à édifier sur la conduite de ce vaillant soldat les membres du corps exécutif. Mais cet homme de cœur, qui, on se le rappelle, n'avait jamais été endurant, n'était pas d'humeur à ne traiter que par le mépris les aboyeurs qui venaient de l'outrager. Bondissant sous l'insulte, il voulait qu'ils fussent punis et les dénonçait avec indignation au gouvernement par une série de lettres que nous ne pouvons citer tout au long, mais de l'une desquelles nous extrairons ce passage, pour donner au lecteur une idée de son exaspération :

« ..... Je réitère ma demande officiellement, Messieurs, et exige une rétractation des capitaines ou leur châtiment. Je demande aussi justice des intrigues qui m'ont retenu avec mon corps dans Athènes et réponse du général Church sur les points suivants : 1° pourquoi, sachant que je n'étais pour rien dans le commandement ni dans la garde de l'Acropole, il a engagé M. Le Blanc à s'adresser à moi quand il s'est agi de capituler; 2° pourquoi, ayant donné l'ordre par écrit d'accepter une capitulation honteuse, il permet qu'on m'attaque impunément devant lui, quand il sait que la garnison ne voulait plus tenir et que cependant ce n'est que plus d'un mois après son ordre que nous sommes sortis, avec les honneurs de la guerre, sauvant les familles et les blessés et rendant à la nation un corps qui pourrait la sauver à lui seul et qui vaut mieux que tous les forts de la Grèce.

« J'ai l'honneur de vous le répéter, je veux satisfaction publique. Vous savez que votre nation m'a recherché et que je n'ai rien accepté d'elle. Je veux du moins qu'elle sache qu'elle avait bien placé sa confiance.

« Vous voudrez bien donner le commandement du corps à un autre.

« Il m'est impossible de lutter plus longtemps contre de pareils obstacles. On ne peut combattre pour un pays que quand on a sa confiance. »

Cette démission, offerte ainsi *ab irato* à un gouvernement qui n'osait, tout en lui rendant justice, lui accorder la répa-

ration publique qu'il demandait, fut renouvelée par lui le 7 juillet en termes moins violents, mais tout aussi énergiques, par une lettre que nous reproduirons ici presque tout entière, parce qu'elle est le témoignage le plus expressif, le plus éloquent des sentiments qui l'animaient alors. A cette date en effet, après avoir adressé au pouvoir exécutif les comptes financiers du corps régulier, comptes d'où ressortaient les grands sacrifices d'argent qu'il avait faits pour ses soldats, le chef des Tacticos exposait dans les lignes suivantes ses légitimes griefs et sa résolution de se retirer :

« ... Je ne vous parlerai, Messieurs, ni des intrigues et des pièges auxquels j'ai été en butte, de l'abandon dans lequel on a laissé ce corps, tandis qu'on prodiguait tout aux soldats irréguliers, qui d'ailleurs savaient se procurer d'autres ressources. Je me tais aussi sur les causes qui m'ont retenu à Athènes. Puisque je vous quitte, je laisse les récriminations inutiles. Fatigué de voir un homme demeurer étranger à tous les partis, on a renoncé à ses services en donnant le commandement en chef des troupes de terre à un général napolitain[1]. Vous le savez, Messieurs, je ne suis pas venu ici pour parcourir une carrière militaire. Je n'ai rien voulu recevoir et j'ai tout donné. Mais j'ai demandé et obtenu du gouvernement qui m'avait recherché une autorité absolue sur le corps et de n'avoir d'ordres à recevoir que du gouvernement lui-même. Ce n'est ni l'ambition ni la vanité qui m'ont fait exiger cette condition. C'est la connaissance des hommes et des choses, c'est ma conscience, qui me défend d'instruire une brave jeunesse à combattre de pied ferme les ennemis de son pays pour la voir égorger ensuite sous les ordres d'hommes sans aucune connaissance de la guerre ni du commandement. J'ai vu, Messieurs, périr sous mes yeux trois cents de mes chers enfants, tomber au pouvoir de l'ennemi dix pièces de campagne que j'avais préparées avec tant de soin, vider ces magasins

1. C'est Church qu'il désigne ainsi, parce que cet officier avait gagné son titre de général au service du roi des Deux-Siciles.



que j'avais remplis et conservés depuis deux ans, dépenser à mon insu l'argent qui m'était destiné. Ce corps, de près de mille hommes encore, reste seul, sans argent, sans vêtements, désorganisé. Mais ce débris du moins a fait son devoir; il a acquis de la bravoure et du patriotisme, l'habitude de la privation et de la fatigue. Il renfermait assez d'éléments pour vous former une armée nationale..... On l'a voulu; une main qui ne m'est pas invisible vous a dirigés. L'unique espérance de vos amis va disparaître. C'est avec le cœur navré que j'abandonne une jeune famille, que je quitte un pays digne de tant d'intérêt, tourmenté de si cruelles angoisses. Mais enfin le colonel Fabvier ne peut ni ne doit combattre sous les ordres du général Church. »

Ces derniers mots traduisent une pensée qui à cette époque obsédait sans relâche l'esprit de Fabvier et dont l'expression revenait continuellement sous sa plume. L'idée que, par suite de la nomination d'un généralissime qui n'était pas lui, il cesserait d'exercer le commandement absolu qui lui avait été attribué, lui était odieuse. Celle qu'il pourrait être, lui Français, soldat de Napoléon, subordonné à un Anglais lui était insupportable. Il faut ajouter qu'à tort ou à raison il n'avait qu'une faible estime pour le caractère de Church et faisait fort peu de cas de ses talents. L'élection de Capo d'Istria comme président de l'État grec l'avait déjà fort irrité et, depuis qu'il la connaissait, son intention était de ne rester à la tête de ses troupes que jusqu'à l'arrivée de cet homme d'État qui, tout dévoué à la Russie, ne pourrait manquer, à son sens, d'inféoder la Grèce à cette puissance. Mais obéir à Church en attendant lui paraissait un sacrifice au-dessus de ses forces.

A tant de sommations, de plaintes et de menaces, le pauvre gouvernement de Nauplie, qui ne voulait se brouiller ni avec Fabvier ni avec ses calomniateurs, parce qu'il avait besoin de tous, ne répondait rien ou ne faisait que des réponses évasives et dilatoires. Son embarras fut encore augmenté, en même temps que son impuissance, quand les deux partis qui se dis-

putaient la possession de Nauplie (celui de Grivas et celui de Photomaras[1]), en vinrent aux prises (10 juillet) dans cette ville même, qu'ils bombardèrent, pillèrent et rendirent durant huit ou dix jours inhabitable. La population dut s'enfuir. Le corps exécutif se retira au milieu de la rade, dans l'îlot de Bourdzi : l'Assemblée nationale resta sous le canon des factieux. Éperdus, les malheureux triumvirs appelèrent à leur secours différents chefs et notamment le commandant du corps régulier, qui, ayant pour principe de ne pas s'immiscer dans les querelles des Grecs et d'obéir toujours au gouvernement[2], accourut en toute hâte avec deux bataillons d'infanterie, quelques cavaliers et quelques canons, non sans mettre le corps exécutif en demeure (par une nouvelle menace de démission) de lui répondre enfin catégoriquement. Fabvier ne tarda pas, du reste, à s'apercevoir que, vu les circonstances, la présence aux portes de Nauplie d'un chef étranger, alors mal vu par une partie des Grecs, contribuerait moins à éteindre qu'à raviver la guerre civile et, fort sagement, repartit presque aussitôt pour Méthana[3].

Cette courte expédition eut du moins pour lui ce bon résultat d'amener le gouvernement à s'expliquer enfin dans une certaine mesure, non sur la plainte des chefs de l'Acropole (au sujet de laquelle il continua de garder un silence prudent), mais sur l'offre de démission tant de fois répétée par le colonel Fabvier. Expressément invité à conserver, au moins à titre provisoire, le commandement du corps régulier, cet officier ne crut pas devoir, vu les circonstances, refuser son concours au corps exécutif[4] et se hâta de rentrer dans son camp où, malgré

1. Le premier occupait le fort du Palamidi et le second celui d'Itch-Kalé, qui tous les deux dominent la place.

2. Byzantios, p. 135.

3. Les troubles de Nauplie prirent fin quelques jours après par un arrangement que le commodore Hamilton ménagea entre les deux partis.

4. « Messieurs, lui écrivait-il le 15 juillet, j'ai reçu la réponse que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je pars en conséquence pour Méthana, où je maintiendrai le corps régulier de tous mes efforts, jusqu'à ce que les deux corps réunis (*c'est-à-dire l'exécutif et le législatif*) m'aient ordonné de le remettre à celui qui doit en prendre le commandement. » (*Papiers de Fabvier.*)

les désertions qui continuaient à décimer sa petite troupe, il travailla, non sans succès, durant quelques semaines, à en améliorer l'état moral, en même temps que la condition matérielle.

Il est vrai que, tout en demandant à Fabvier de rester à la tête de ses troupes, les pauvres triumvirs n'avaient pas osé, à ce qu'il semble, faire connaître à Church à quelle condition *sine qua non* il y avait consenti ; si bien que le généralissime anglais se croyait toujours en droit de donner des instructions au colonel et lui en donnait encore (par lettre du 18 juillet[1]) en vue d'une expédition qu'il projetait de faire sur les côtes de la Grèce orientale. A cette dernière communication, le chef des réguliers se contenta de répondre froidement qu'il avait été prié de *conserver son commandement jusqu'à ce que le Corps législatif fût en liberté et qu'aussitôt qu'il aurait reçu la décision des deux corps, il aurait l'honneur d'en faire part* au général[2]. Mais Church ayant fait semblant de ne pas comprendre et s'étant hasardé de nouveau à lui prescrire un mouvement de troupes[3], le bouillant Français crut devoir cette fois riposter sans le moindre ménagement : « ... L'Assemblée de Damala, lui écrivit-il, m'a ôté ce commandement en vous nommant général en chef, et, si je suis resté jusqu'à ce jour à la tête de ce corps, c'est pour lui procurer quelques ressources et le maintenir dans l'ordre. *Du reste, j'espère que vous n'avez jamais pensé sérieusement que je puisse servir sous vos ordres*[4]. »

En même temps, Fabvier mettait le corps exécutif en demeure de prendre enfin à son égard une décision nette, qu'il attendait depuis trop longtemps. « Il ne me convient, écrivait-il, ni de servir sous les ordres du général Church ni de me mettre en rivalité avec lui[5]. » La réponse qui lui fut faite ne le satisfit évidemment pas. Car il y riposta par une lettre extrê-

1. *Papiers de Fabvier.*
2. Lettre du 19 juillet 1827. (*Papiers de Fabvier.*)
3. Lettre du 8-21 juillet. (*Papiers de Fabvier.*)
4. Lettre du 26 juillet. (*Papiers de Fabvier.*)
5. Lettre du 26 juillet. (*Papiers de Fabvier.*)

mement raide où, répétant qu'il n'était point *au service* de la Grèce, qu'il n'était qu'un simple philhellène, et s'exprimant avec une énergique sévérité sur les fautes commises par le gouvernement, il faisait connaître en ces termes ses intentions : « ... Je dois vous rappeler que je ne puis en aucune manière servir sous les ordres de M. le général Church. Il a fait de graves fautes et en fera encore et je ne veux pas y mêler ma responsabilité. Je veux également demeurer, comme par le passé, étranger à toutes les manœuvres politiques qui, à mon sens, ont amené la ruine de ce pays. La seule condition à laquelle j'aurais pu servir encore votre pays était de conserver jusqu'à l'arrivée de M. Capo d'Istria ou tout autre chargé du gouvernement de la Grèce le commandement absolu du corps et la faculté d'agir contre l'ennemi comme je l'entendrais, sans avoir rien à démêler aux affaires intérieures que de fournir au gouvernement la garde qu'il croirait convenable dans un lieu où il n'y aurait pas d'autres troupes[1]... » Et il terminait en se plaignant de nouveau que le corps exécutif ne lui eût jamais répondu catégoriquement au sujet « de la prétendue dénonciation des capitaines de l'Acropole ».

Le même jour, le chef des réguliers, par quelques lignes polies et froides, donnait avis à Church de la lettre qu'il venait d'adresser au gouvernement, avec prière de la lui communiquer. Mais près d'une semaine plus tard le *généralissime* déclarait n'en avoir pas encore connaissance et se bornait à assurer Fabvier de sa haute estime[2], tout en ayant l'air de se considérer encore comme son chef, puisqu'il lui annonçait son intention d'aller voir le corps à Méthana et l'invitait, en attendant, à lui en envoyer un état nominatif et numérique. Nous ne savons ce que le colonel répondit à ses compliments. Mais nous retrouvons dans ses papiers le brouillon de deux lettres qu'il

1. Lettre du 1er août 1827. (*Papiers de Fabvier.*)

2. « ... Je vous prie d'être persuadé de mon désir de vous donner des preuves de mon estime et combien je saurai apprécier un militaire si distingué comme vous l'êtes, dont je connais les belles qualités et les talents... » (Lettre du 7 août 1827. *Papiers de Fabvier.*)



écrivit quelques semaines plus tard (28 août) au corps exécutif et qui dénotent de sa part une intransigeance plus que jamais pressée d'en finir. Par la première, il se plaignait amèrement de la désertion de ses soldats, que Church et Cochrane favorisaient pour les attirer à eux, et déclarait avec hauteur que la situation qui lui était faite *était contraire à son honneur* autant qu'aux intérêts de la Grèce. « Je ne veux pas, écrivait-il, qu'on puisse croire que j'hésite à abandonner ce commandement si l'Assemblée nationale me l'a ôté et je ne veux pas, d'autre part, avoir la charge de soutenir ce corps, tandis que depuis longtemps on fait tout pour me priver de la gloire de combattre l'ennemi. Je vis loin de ma patrie, de mes amis, je supporte privations et fatigues, je ne vous coûte rien, — tout cela avec plaisir, pourvu que cela soit utile à la Grèce... » Par sa seconde lettre, Fabvier informait le gouvernement qu'il lui envoyait plusieurs officiers et sous-officiers du corps chargés de lui réclamer cent mille piastres depuis longtemps promises pour l'entretien de cette troupe. « Ces messieurs, ajoutait-il, vous prieront aussi au nom du corps et du mien de prendre une décision définitive à son égard. Dès le 25 juin, je vous ai écrit pour vous le remettre et je vous envoie cette députation parce que je ne veux rien d'équivoque à mon égard et désire que la nation conserve ce corps en bon état, quel que soit le chef que vous lui donnerez. Le corps régulier n'est ni à Fabvier, ni à Church, ni à Cochrane, ni à Capo d'Istria ; il est à la Grèce et ne servira qu'elle. »

Il semble bien, quoique nous n'en ayons pas la preuve écrite dans ses papiers, que Fabvier, à la suite de cette dernière démarche, obtint enfin gain de cause, du moins en ce qui touchait à son commandement. Les deux corps exécutif et législatif, sans désavouer publiquement ni punir les capitaines de l'Acropole pour leur dénonciation colomnieuse à son égard, acceptèrent pleinement (comme il le rappela plus tard bien des fois) les conditions auxquelles il consentait à rester à la tête des réguliers jusqu'à l'arrivée de Capo d'Istria. Tout

contact fut du reste habilement rendu impossible entre Church et Fabvier et ces deux chefs devinrent d'autant plus indépendants l'un de l'autre qu'ils eurent à faire la guerre, chacun pour son compte, aux deux extrémités opposées de la Grèce. L'Anglais fut effectivement peu après chargé d'aller faire une descente en Acarnanie et en Épire, tandis que le Français, comme on va le voir, reçut mission d'opérer dans l'Archipel, à proximité des côtes d'Asie Mineure.

Les Grecs n'étaient pas restés longtemps dans l'état de dépression morale et de cruelle angoisse où les avait réduits la nouvelle de la capitulation de l'Acropole. Ils s'étaient vite repris à espérer en constatant que Reschid-Pacha, soit par jalousie à l'égard d'Ibrahim, soit par toute autre raison, demeurait immobile à Athènes; qu'Ibrahim lui-même, harcelé, menacé par l'infatigable Colocotronis, se détournait de l'Achaïe pour se porter de nouveau sur la Messénie; enfin que la flotte égyptienne tardait à quitter Alexandrie pour aller rejoindre la flotte turque à Navarin [1]. Mais ce qui par-dessus tout faisait à cette époque renaître en eux le courage, l'espoir et le désir de reprendre l'offensive, c'était la nouvelle du traité de Londres, qui, signé le 6 juillet, fut, au bout de quelques semaines, connu dans toute l'Europe et par conséquent dans tout le monde hellénique.

On sait que, par cette convention, l'Angleterre, la France et la Russie s'unirent pour offrir aux deux parties belligérantes leur médiation et pour la leur imposer au besoin. Ces trois puissances ne se proposaient point, il est vrai, par là de donner une entière satisfaction au peuple hellène. Leur intention était plutôt, d'une part, de se surveiller et de se contenir réciproquement, de telle sorte qu'aucune d'elles ne tirât trop de profit des événements; de l'autre de circonscrire, de limiter la guerre dont l'Orient était alors le théâtre et d'empêcher le feu allumé par les Grecs de consumer l'empire ottoman tout

1. Elle ne parvint dans ce port qu'au commencement de septembre.

entier. N'ayant pu empêcher la Grèce de naître, elles voulaient bien lui garantir enfin qu'elle vivrait. Mais elles prétendaient restreindre son développement au gré de leurs convenances. Aussi leurs flottes, réunies dans la Méditerranée, eurent ordre d'interdire aux Turcs l'approche du littoral hellénique depuis le golfe de Volo jusqu'au golfe d'Arta, mais de ne permettre aux Grecs aucune attaque contre les Turcs en dehors de ce périmètre. Les territoires circonscrits par le traité devaient, avec les Cyclades, former un État autonome, mais tributaire du Sultan, qui en resterait le suzerain.

Ce n'était pas, bien s'en faut, tout ce que souhaitaient les Grecs. Mais le traité de Londres n'en fut pas moins accueilli par eux avec enthousiasme. En attendant l'indépendance absolue et une large extension de territoire, la concession faite par les puissances à leur patriotisme leur paraissait bonne à prendre. Ils comptaient bien, du reste, les entraîner plus loin qu'elles ne voulaient aller. Pour cela que fallait-il? Se hâter de prendre de nouveaux gages. Une fois qu'il y aurait fait accompli, les puissances n'oseraient pas, pensaient-ils, les obliger à restituer leurs dernières conquêtes. *Beati possidentes*, a dit de nos jours un grand politique.

Il y eut alors chez les Grecs, naguère encore abattus et découragés, une fièvre d'espoir et d'ambition qui se manifesta par des attaques multiples et simultanées contre les possessions turques. Church reçut l'ordre d'aller assaillir les provinces de la Grèce occidentale où, depuis la chute de Missolonghi, la domination ottomane s'était maintenue sans partage. Kryézotis et plusieurs autres chefs irréguliers eurent mission de se porter sur l'Attique et la Béotie, pour pousser ensuite, s'ils le pouvaient, jusqu'en Thessalie. Cochrane, Hastings, Miaoulis, durent avec leurs vaisseaux pénétrer dans le golfe de Corinthe pour seconder ce double mouvement du côté de la mer Égée; l'île de Crète, où, malgré les grands succès des Turcs en 1824, plusieurs foyers d'insurrection s'étaient rallumés, redevint un des principaux objectifs du

patriotisme hellénique. Plus loin même, et presque sur le littoral de l'Anatolie, les Grecs résolurent de porter sans retard leur drapeau en chassant les Ottomans de l'importante île de Chio. C'est de cette entreprise, la plus hardie et la plus aventureuse de celles qu'ils tentèrent à cette époque, qu'allait être chargé le colonel Fabvier.

S'emparer de Chio, d'où l'on pourrait surveiller et peut-être saisir le grand port de Smyrne, c'était, à leur sens, porter à la domination ottomane le coup le plus funeste qu'elle pût recevoir sur les côtes de l'Asie Mineure. D'ailleurs, n'était-ce pas un devoir d'honneur pour toute la nation que de venger les dévastations et les affreux massacres dont cette île avait été victime en 1822?

Les Turcs ont passé là, tout est ruine et deuil, avait dit le poète[1]. Vingt-trois mille Chiotes avaient été égorgés, quarante-sept mille avaient été vendus comme esclaves. Quelques milliers étaient restés dans l'île, où ils menaient une vie abjecte et misérable. Les autres avaient fui et n'aspiraient qu'à rentrer daus leur malheureuse patrie. Ce furent ces exilés qui, au mois d'août 1827, soumirent au gouvernement grec le plan de l'expéditon. Une *Épitropie,* ou commission dirigeante, fut instituée par eux pour la préparer d'abord, la surveiller ensuite, et bientôt il ne resta plus qu'à désigner le chef qui la commanderait.

Le gouvernement, entraîné par le courant belliqueux et agressif qui emportait alors toute la Grèce, ne se laissa point arrêter par la pensée que les puissances signataires du traité de Londres pourraient bien s'opposer formellement à une pareille expédition. Il ne se préoccupa guère non plus, à ce qu'il semble, des voies et moyens d'exécution, surtout en ce qui touchait à l'argent. De l'argent, il n'en avait pas. Mais la Commission de Chio s'engageait à faire pour cette entreprise de gros sacrifices (dont elle espérait bien se dédommager en

1. Victor Hugo, *les Orientales.*

s'emparant de toutes les ressources de l'île). Elle offrait même de prendre à sa charge tous les frais de l'expédition[1]. Le corps exécutif n'en demanda pas davantage et, non sans une certaine imprudence, décida que l'expédition aurait lieu. Quant au chef qui aurait à mener cette hasardeuse campagne, il l'avait sous la main dans la personne de Fabvier, qui se plaignait de son inaction relative et réclamait sans cesse l'honneur de marcher à l'ennemi. L'intransigeant philhellène était de ceux que ne contentait pas le minimum de satisfaction promis aux Grecs par le traité du 6 juillet. Les conditions que la diplomatie voulait imposer aux deux parties belligérantes lui paraissaient inacceptables pour l'une et pour l'autre. Il fallait, à son sens, ou que la Grèce succombât ou qu'elle conquît une indépendance absolue et que les limites du nouvel Etat s'étendissent aussi loin que celles de la race hellénique. « ... C'est une honte, Messieurs, lit-on dans la lettre du 28 août déjà citée plus haut, que depuis si longtemps on n'entende pas un coup de fusil contre les Turcs. Cela est contraire aux intérêts et à l'honneur de la nation que vous êtes chargés de gouverner. Si le Sultan refuse, comme je le désire, les honteuses conditions qu'on vous propose, soyez en mesure d'agir ; s'il les accepte, refusez les, vous ; ne vous chargez pas de cette honte d'avoir consacré l'esclavage de vos enfants au mépris de tant de sang versé et de tant de familles ruinées ;

1. C'est du moins ce qui fut affirmé et répété plus tard à maintes reprises par Capo d'Istria, qui, le 17-29 février 1828, écrivait à la *démogérontie* de Chio : « ... Vous avez une seconde fois pris les armes pour délivrer votre patrie, *sans vous être assurés d'avance des fonds indispensables pour y réussir*. Vous vous êtes livrés à cette entreprise hasardeuse dans un moment où le traité de Londres ne pouvait vous donner aucun encouragement..... » Et un peu plus tard, dans une lettre à l'amiral Miaoulis (7-19 mars), cet homme d'État s'exprimait en ces termes : « ..... L'expédition malheureuse de Chio a été faite *pour le compte et aux frais des Chiotes*. Le gouvernement grec que j'ai remplacé eut la faiblesse et l'imprudence d'y donner son assentiment et de prendre sur sa responsabilité, et par conséquent sur celle de la nation entière, une entreprise qui, étant dans le fait indépendante de lui, ne pouvait être utilement sous sa direction. D'ailleurs, quand même elle y aurait été, encore n'avait-il, ou ne pouvait-il espérer, dans sa détresse extrême, les moyens de la soutenir assez vigoureusement pour assurer le sort de Chio... » (*Correspondance du comte Capodistrias*. Genève, Abraham Cherbuliez, 1839, 4 vol. in-8°, t. Ier, p. 441, 498.)

ne perdez pas en un jour le fruit de sept ans de souffrances et de travaux ; prenez un parti glorieux, sachez vivre libres ou mourir. Dans ce cas, je reste le dernier. Mais pour avoir un hospodar et des rajas, vous n'avez pas besoin de volontaires. »

Animé de tels sentiments, le chef des réguliers n'était pas homme à reculer devant une nouvelle aventure, quelque périlleuse qu'elle fût. Il lui venait bien, il est vrai, parfois à la pensée que les entreprises dont les Grecs faisaient alors tant de bruit et auxquelles ils le conviaient n'étaient pas toutes assez sérieuses pour mériter qu'il s'y associât. Nous voyons, par exemple, qu'appelé par les chefs de l'insurrection crétoise à se mettre à leur tête, il croyait devoir, à cette époque même, décliner leur invitation[1]. Il ne paraissait pas, à d'autres moments, éloigné d'admettre que le gouvernement grec *voulait se défaire de lui et l'envoyer avec ses réguliers dans quelque piège comme celui d'Athènes*[2]. Peut-être ne se trompait-il pas tout à fait en pensant ainsi. Mais les hésitations et les soupçons ne pouvaient dominer longtemps cette âme loyale et ferme. Le gouvernement provisoire avait adopté la proposition des Chiotes avec tant d'empressement, il lui offrait ce nouveau commandement avec une insistance si flatteuse, il lui promettait, ainsi que l'*Épitropie*, un concours si résolu, si efficace, que le hardi volontaire ne résista pas longtemps à ces instances. Et, comme d'habitude, une fois qu'il se fut donné, ce fut sans retour.

Le gouvernement, il est vrai, ne le payait guère que de bonnes paroles et cela seul eût dû le rendre méfiant. Après plusieurs semaines de préparatifs, et à la veille de s'embarquer, il n'avait ni argent ni vivres. La commission de Chio, qui allait partir avec lui, ne devait point, lui disait-on, l'en laisser manquer. L'artillerie de siège faisait presque entièrement défaut. Il en était de même de la cavalerie. En fait de troupes, on avait sous la main les mille *tacticos* du camp de Méthana,

1. Lettre au Conseil de Candie, 21 août-2 septembre 1827. (*Papiers de Fabvier.*)
2. Lettre du 16-28 août au Corps exécutif.

habitués jusqu'à un certain point à la discipline, et quinze cents irréguliers, dont l'obéissance était fort douteuse, car ils ne respectaient pas toujours leurs propres capitaines, et la guerre, telle qu'ils la faisaient, ne différait pas du brigandage. Les uns et les autres étaient, du reste, faciles à détacher du drapeau. En août et en septembre, les recruteurs de Church et de Cochrane en avaient fait déserter un certain nombre. En octobre, l'épitropie de Candie venait embaucher les soldats de Fabvier jusque dans son camp et il fallait les lui reprendre de force[1]. La dissolution du corps expéditionnaire ne pouvait être prévenue que par un prompt départ.

1. Cochrane essayait depuis quelque temps de former pour son compte un corps régulier sous les ordres de son compatriote le colonel Urquhart. On voit, par une lettre qu'il adressait à Fabvier le 7 juillet, que, dès cette époque, ce dernier se plaignait que l'Anglais cherchât à lui prendre des hommes. Il se défendait fort, il est vrai, de pareille indélicatesse et désavouait tout agissement de cette nature. Il faut croire cependant qu'il n'était pas sincère ou qu'il se faisait mal obéir, car, le 16-28 août suivant, Fabvier lui écrivait encore : « J'ai l'honneur de vous informer qu'au mépris de vos ordres on enrôle à Syra des hommes du corps que je commande. Plus que cela, ces mêmes hommes écrivent ici, sollicitent à la désertion, promettent en votre nom deux mois de solde d'avance et trois talaris par mois. Le nommé Cornuzi, renvoyé du corps pour lâcheté, est capitaine dans le corps qu'on vous forme. Il a écrit ici à des sergents-majors : les nommés Siximo et Bacal-Oglou sont allés les premiers. Ils ont été reçus. Cette épreuve ayant réussi, douze hommes sont partis, la plupart sous-officiers. J'en ai repris six à Hydra. On dit aux soldats que le gouvernement m'a retiré le commandement du corps, que je me refuse à obéir, qu'en conséquence on a résolu de me jeter avec le corps dans quelque expédition périlleuse... » A ces plaintes nouvelles, l'amiral anglais répondait (le 1er septembre) que ses ordres avaient été méconnus. « Comptez, ajoutait-il, sur ma ferme détermination de les faire exécuter et de punir les infractions qui ont pu avoir lieu en mon absence... » Vers la même époque, le chef des réguliers reprochait amèrement au gouvernement d'être « opposé à la recherche des déserteurs », recherche qu'il faisait faire pour sa part de divers côtés, ordonnant d'*employer la force s'il était nécessaire* pour les ramener sous les drapeaux. Plus tard encore (14 octobre), il lui fallait dénoncer au corps exécutif les manœuvres des Candiotes pour lui enlever ses soldats : « Depuis longtemps je savais que les députés de Candie travaillaient à la destruction du corps. Un nommé Capato, officier chassé du corps pour lâcheté par Gordon, était leur émissaire. On promettait aux soldats 60 piastres par mois, dont 2 d'avance. Je parlai aux soldats et pris quelques mesures, entre autres celle de chercher à faire honte à MM. les députés de Candie. Hier soir, je fus informé qu'une goélette arrivait au pied de Mazomata pour prendre les déserteurs à minuit. Je ne voulus pas les retenir de force, puisque le gouvernement lui-même semble concourir à la destruction du corps en s'opposant à la recherche des déserteurs, malgré la loi qui fixe à trois ans la durée du service régulier. Cette démarche, Messieurs, porte un coup mortel au corps et je ne me sens pas de force à résister à de tels obstacles..... On enrôle aussi pour la Roumélie. On annonce beaucoup d'argent et on offre jusqu'à 150 piastres par mois aux canonniers. Est-ce de la trahison ? ou seulement cette anarchie qui préside aux affaires de la Grèce... ? C'est ce que j'ignore. Mais je dois avouer que ma patience et mes forces

Il était d'autant plus urgent de ne pas différer l'opération projetée que, d'un moment à l'autre, les grandes puissances pouvaient non seulement l'interdire, mais y mettre matériellement obstacle. Déjà les chefs des trois escadres alliées (de Rigny, Codrington, Heyden), suppliés par les Chiotes de s'intéresser à leur entreprise, l'avaient formellement désapprouvée. Vers le milieu du mois, le colonel reçut d'eux une lettre par laquelle ils lui faisaient connaître leur sentiment et le détournaient d'une expédition dont ils entendaient laisser au gouvernement toute la responsabilité. « ... J'ai reçu l'ordre d'aller à Scio, répondit-il, j'irai à Scio. C'est au gouvernement à savoir s'il a donné le droit aux négociateurs européens d'arrêter les hostilités ou s'il veut persister dans les opérations projetées. Ce n'est que dans le cas où le gouvernement donnerait contre-ordre que je renoncerais à l'expédition et je ne m'arrêterais que devant une force supérieure[1]... »

Le gouvernement d'Égine, auquel il en référa, pensa comme lui qu'il ne fallait pas attendre que cette force vînt lui barrer la route. Aussi, profitant de ce que les trois amiraux étaient encore devant Navarin, Fabvier se hâta-t-il de mettre à la voile et de se rendre à Psara, d'où, en quelques heures, il pouvait conduire ses troupes à destination. C'est là sans doute qu'il apprit la destruction de la flotte turco-égyptienne (qui avait eu lieu le 20 octobre). Électrisé, comme tous les Grecs, par cette grande nouvelle, il franchit enfin le dernier pas et vint mouiller devant Chio dès le 28 au soir.

sont à bout et je regrette vivement que le gouvernement n'ait pas repris ce corps, comme je l'en ai prié tant de fois. Il paraît qu'on préfère qu'il périsse entre mes mains. » Et en écrivant aux Candiotes eux-mêmes (le lendemain, 15 octobre), Fabvier s'exprimait en termes encore beaucoup plus vifs : « La conduite que vous tenez envers le corps est contraire aux lois de tous les pays et digne en tout des bandits qui attirent sur la malheureuse Grèce la défaveur qui lui fera dicter des conditions peu dignes de tant de sacrifices qu'elle a faits pour son indépendance... Il faut traiter avec vous par la force. Je vous préviens donc que si, dans le courant de la journée, vous ne rendez pas les hommes que vous avez entraînés du corps régulier et si je trouve encore une trace de vos intrigues, je vous traiterai avec une rigueur qui servira d'exemple pour longtemps. » (*Papiers de Fabvier.*)

1. *Papiers de Fabvier.*

Ce ne fut pas tout à fait sans peine qu'il put opérer son débarquement. A Psara, une partie des troupes s'était révoltée sous prétexte que la solde était en retard. On l'avait apaisée tant bien que mal. Devant Chio, il y eut complot pour ne pas descendre[1]. Mais Fabvier paya d'exemple, ce qui ne lui coûtait guère, et, le voyant à terre, on le suivit. Dans la journée du 29, les Turcs, pris à revers aux abords de la place, furent taillés en pièces. Quatre cents d'entre eux tombèrent morts ou blessés et, si l'on n'eût manqué de cavalerie, on eût aisément fait prisonnier tout le reste. Mais Yousouf-Pacha, qui commandait dans l'île au nom du sultan, put se retirer dans la citadelle avec les débris de sa troupe, pendant que les Grecs occupaient la ville, non sans la piller de leur mieux. Dès le lendemain, le colonel, impatient d'en finir, mit en batterie les quelques pièces dont il pouvait disposer et commença le bombardement du château. Puis il somma la garnison de se rendre, la menaçant, si elle attendait l'assaut, du sort que les Turcs avaient naguère fait subir aux chrétiens de Chio et de Psara (1er novembre[2]). Mais là s'arrêtèrent ses succès.

Après le coup d'éclat par lequel il venait de débuter, ce vaillant homme n'éprouva plus que des mécomptes. Yousouf, qui, lui aussi, était un brave, ne se laissa pas intimider par sa sommation. Il lui restait quelques bons soldats. Il avait 150 pièces d'artillerie. L'importante forteresse où il s'était réfugié commandait la mer d'une part et, de l'autre, était défendue par d'épaisses murailles, où il eût fallu pouvoir pratiquer une brèche avant d'en tenter l'escalade. Or, une brèche, c'est ce que Fabvier ne put jamais faire, parce que l'artillerie nécessaire lui manquait et qu'elle lui fit défaut jusqu'à la fin du siège. Il n'avait que trois pièces de 24, une de 12 et quelques mortiers qui lui furent fournis par Cochrane. Aussi suppliait-il, dès les premiers jours, le gouvernement grec de lui en envoyer d'au-

1. Rapport de Fabvier au gouvernement grec, 25 octobre-6 novembre 1827. (*Papiers de Fabvier.*)

2. *Papiers de Fabvier.*

tres. Il y en avait, disait-il, à Méthana, à Poros, à Égine, à Nauplie. Il demandait, dans sa mauvaise humeur, si *l'on voulait en faire des confitures*[1]; mais les jours, les semaines, les mois s'écoulaient et, malgré ses incessantes réclamations, on ne lui envoya rien, ou à peu près. On promettait, mais on ne tenait pas. On disposait pour d'autres expéditions des envois qui lui avaient été anoncés. On se déclarait dépourvu de tout. Les moyens de transport, disait-on, faisaient défaut. Puis on craignait d'irriter les puissances qui avaient désapprouvé l'entreprise de Chio. Bref, on entendait bien que Fabvier poursuivît ses opérations, mais on ne lui en fournissait pas les moyens. Il fut souvent réduit à ne pouvoir se servir des quelques pièces qu'il avait sous la main. A chaque instant la poudre lui faisait défaut. On ne lui en fournissait que par quantités insignifiantes, cinq ou dix barils à la fois. Il en était de même des projectiles. Aussi lui arriva-t-il souvent, comme sa correspondance en fait foi, de passer des journées entières sans pouvoir tirer un seul coup de canon[2]. Ce siège n'était en réalité qu'un blocus.

Encore, pour que ce blocus fût efficace, eût-il fallu que le château ne pût recevoir du dehors ni munitions, ni renforts ni vivres. Or, les barques turques de Smyrne ou de Tchesmé lui en apportaient presque sans relâche, la nuit, le jour, sous les yeux de Fabvier exaspéré, sans que la flotte grecque, mouillée dans la rade de Chio, fît jamais rien pour les en empêcher. Et cette incurie s'explique par l'excellente raison que ladite flotte était à peu près abandonnée de ses équipages. Formée presque entièrement de navires spetziotes et psariotes que la commission de Chio avait nolisés pour la circonstance, elle était montée surtout par des marins chiotes, naguère exilés, qui

1. Rapport cité plus haut du 25 octobre-6 novembre.

2. « C'est avec une profonde douleur, écrivait-il au gouvernement vers la fin de novembre, que je vois que, pour n'avoir pas les moyens suffisants, voilà dix jours que nous restons au même point et peut-être ces dix jours suffisaient pour prendre la place. Point de cartouches, point de poudre, et cependant nous sommes à portée de pistolet. » (*Papiers de Fabvier.*)

avaient déclaré vouloir servir sans solde et par pur patriotisme. Or, ces héros n'avaient pu revoir leur terre natale sans éprouver un violent désir d'y descendre ; et, une fois descendus, ils n'avaient plus songé qu'à se procurer, par un pillage en règle, d'amples dédommagements aux douleurs de l'exil. « Nous sommes ici sans force navale, écrivait Fabvier le 6 novembre ; les marins chiotes qui, par patriotisme, ont voulu le service sans solde, ont tous déserté et pillent partout[1]... » Un peu plus tard (20 novembre), il signalait leur conduite en ces termes dans une proclamation : « Je ne puis qu'exprimer le blâme le plus violent contre les marins sciotes. Ces hommes qui, disaient-ils, voulaient servir sans solde, se sont jetés comme des vautours sur le pays que nous avions conquis. Sans voir un seul Turc, ils ont ravagé les propriétés de leurs frères. Abandonnant les vaisseaux, ils ont rendu nul le blocus, ont retardé l'arrivée des munitions, des canons, etc. Enfin tous les autres désordres qui ont eu lieu ont été causés par leur exemple. Les Sciotes ont élevé la population indigène contre nous. Ils se trompent s'ils croient que le sang chrétien aura été versé pour satisfaire à l'avidité de quelques brigands, s'ils croient que j'attacherai mon nom à de pareils désordres[2]... »

Mais c'était en vain que l'honnête soldat flétrissait de tels excès. Il eût fallu pouvoir les réprimer. Mais il ne suffisait pas d'en avoir envie. Nous voyons à cette époque et plus tard encore le loyal philhellène édicter les mesures les plus louables, les plus rigoureuses, contre ces déserteurs et ces pillards. Il leur interdit de porter des armes à terre, il veut que les capitaines des navires les retiennent à bord ; il essaie d'organiser une garde rurale pour la défense des champs et des villages ; il prescrit la visite des navires, la saisie des denrées et objets quelconques rapportés de terre sans autorisation. Mais la fréquente répétition de pareils ordres prouve combien ils étaient inefficaces. De fait, jusqu'à la fin du siège, les marins conti-

1. Rapport cité plus haut.
2. *Papiers de Fabvier.*

nuèrent à ravager l'île impunément. La flotte leur servit de magasin et n'eut guère d'autre utilité.

Hâtons-nous d'ajouter que ces singuliers libérateurs ne furent pas seuls à mettre ainsi Chio en coupe réglée. Le jour même du débarquement et aussitôt après leur victoire, les troupes de terre s'étaient répandues dans la ville, et sans scrupule, avaient fait main basse sur tout ce qu'elles avaient trouvé à leur convenance. Les maisons consulaires même n'y avaient pas été respectées ; on y avait enlevé aux gens *jusqu'à leurs chemises*[1]. Le colonel, il est vrai, était bientôt intervenu, avait institué un *politarque* et, grâce à une police militaire surveillée par lui jour et nuit, avait préservé la malheureuse cité d'un pillage plus prolongé. Mais, depuis, les soldats, à l'exemple des marins, s'étaient répandus dans l'intérieur des terres et y vivaient grassement comme en pays conquis, sans se priver de rien et sans plus se soucier de leurs devoirs. Les palicares surtout n'avaient pu résister à la tentation. « Les campagnes, écrivait Fabvier en novembre, commencent à se peupler de bandits qui se permettent tout et dont le nombre grossit chaque jour. Leur exemple entraînera les autres et dans un peu nous serons dans une caverne de voleurs. Demain je commencerai à y mettre ordre. »

1. Je trouve dans les papiers de Fabvier les très vives réclamations adressées à cet égard au chef des réguliers par le consul de France, Fleurat, et par l'amiral Dandolo, commandant de l'escadre autrichienne du Levant (12-14 novembre). Fabvier, répondant à ce dernier, s'excusait de son mieux, mais ne pouvait nier les méfaits reprochés à ses troupes : « ... J'ai fait, ajoutait-il, arrêter et punir deux des coupables et rechercher avec activité, quoique sans fruit jusqu'aujourd'hui, les objets appartenant aux personnes protégées. Je ne désespère pas d'être plus heureux et de pouvoir dédommager ceux qui ont souffert... » (Lettre du 17 novembre.) Un peu plus tard (20 novembre), l'amiral de Rigny, bien renseigné, écrivait sur ce sujet au ministre des affaires étrangères de France : « ... Les nouveaux venus... mirent tout au pillage. Les maisons consulaires furent insultées et pillées. On pénétra même dans le consulat de France, sans égard pour le vice-consul, vieillard respectable, dont le fils venait d'être tué à Navarin sur la *Sirène*. Je dois dire toutefois que Fabvier fit des efforts pour arrêter ces infamies... Les Grecs catholiques, dépouillés, traqués, se réfugiaient dans les consulats, espérant y trouver asile. Mais ces asiles, que dans la sanglante catastrophe de 1822 les Turcs avaient cependant respectés, ne le furent pas par les Grecs en 1827 ; on enleva jusqu'à la dernière chemise de ces malheureux et ils sont dans une telle situation, qu'ils implorent aujourd'hui le secours de leurs coreligionnaires à Smyrne... » — *Arch. de la marine*, BB⁴, 488, fol. 322-335.



Il s'efforça bien, effectivement, de remédier au mal. Il prescrivit des appels et une incessante surveillance ; il fit courir après les déserteurs et en rattrapa quelques-uns. Mais ils ne s'en multiplièrent pas moins. Il fallut bientôt envoyer jusqu'à cinq compagnies (un cinquième ou un quart de l'effectif), pour opérer des battues dans toute l'île, arrêter les pillards, les désarmer, les ramener au corps ou les expulser. Mais les résultats de ces recherches furent médiocres[1]. Il eût fallu employer la moitié du corps expéditionnaire à pourchasser l'autre. Certains brigands, ne trouvant plus rien à prendre, finirent bien par s'en aller, mais ce fut pour porter la désolation dans d'autres îles grecques, où parfois ils prétendaient agir au nom de Fabvier qui, exaspéré, envoyait encore quelques hommes après eux et s'affaiblissait d'autant.

Ce qui aggravait le désordre, c'était le conflit aigu qui, dès les premiers jours, s'était produit entre le chef de l'expédition et l'administration instituée par la commission de Chio dans la ville reconquise. Ce conseil de *démogérontes,* qui prétendait se faire rendre des comptes par Fabvier et l'enfermer strictement dans ses attributions militaires, n'était à ses yeux qu'un comité de marchands lâches, cupides et dignes du dernier mépris. Ces patriotes se cachaient, paraît-il, au bruit du canon et prenaient des précautions ridicules pour leur sûreté. Revenus de l'exil, comme les marins chiotes, ils semblaient avoir pour principal but de centraliser et de régulariser le pillage à leur profit. Quand il voulut mettre la main sur la récolte du *mastic,* revenu public de l'île, pour en faire bénéficier ses troupes dénuées de tout, ils jetèrent les hauts cris. Par contre, quand il leur réclama la solde et les vivres que la commission avait promis de fournir à ses soldats, ils firent en général la sourde oreille. Dès les premiers jours de novembre, il se plaignit de la commission et de ses agents dans les termes les plus énergiques. « Je vous déclare, écrivait-il

1. Ordres du 27 novembre, du 14 décembre, etc. (*Papiers de Fabvier.*)

au gouvernement, que je ne puis continuer les opérations militaires, si au milieu je dois avoir des gens qui sont dominés par la peur et par l'intérêt. Pour un boulet qui approche de la maison qu'on a désignée pour l'autorité civile, tous sont dispersés, et cependant ils prétendent donner des ordres. Avez-vous vu les lièvres commander aux chiens? Comme mon nom m'est plus cher que vos épitropies, que l'île de Chio elle-même, je vous déclare que, si cela continue, je fais arrêter l'épitropie elle-même. J'agirai militairement, mettrai l'île sous la bannière de la croix, et après vous ferez ce que vous voudrez...[1]. »

On voit en effet par diverses lettres de lui qu'il ne craignait pas, quand il le jugeait nécessaire, de se substituer à l'autorité civile. Un jour, par exemple, il soumettait tout un canton au régime purement militaire[2]. Une autre fois, ses hommes n'ayant pas reçu leurs rations, il déclarait qu'il allait les envoyer prendre des vivres dans les campagnes, au risque de provoquer une recrudescence de pillage[3]. Il reprochait au gouvernement de lui avoir promis pleins pouvoirs sur l'île de Chio et de ne lui avoir pas tenu parole. Avait-il tout à fait raison ou tout à fait tort? Je ne sais. Ce qu'il y avait de certain c'était que tant de mauvais vouloir d'un côté et si peu d'endurance de l'autre devait rapidement augmenter le désarroi de l'expédition. Entre deux autorités rivales, qui se réclamaient l'une et l'autre du gouvernement, les troupes étaient partagées. Les marins tenaient pour les démogérontes, qui les comblaient de faveurs; les réguliers restaient fidèles à Fabvier; les irréguliers n'étaient fidèles qu'à eux-mêmes, c'est-à-dire à leurs habitudes. La désertion augmentait. Les tacticos eux-mêmes étaient gagnés par l'indiscipline; des officiers quittaient le corps parce qu'ils se prétendaient victimes de passe-droits, d'autres parce que des soldats avaient refusé de leur

1. Lettre du 25 octobre-6 novembre 1827. (*Papiers de Fabvier.*)
2. Lettre aux démogérontes, 31 octobre-12 novembre. (*Papiers de Fabvier.*)
3. Lettre aux démogérontes, 2-14 novembre. (*Papiers de Fabvier.*)

obéir. A la fin de décembre, une tentative de révolte éclatait et le colonel dut chasser de l'île un capitaine « comme voleur, lâche et révolutionnaire[1] ».

Pendant que Fabvier se débattait ainsi dans son impuissance, Yousouf-Pacha recevait sans cesse de nouveaux renforts. Il eût fallu, pour rendre effectif le blocus illusoire de la forteresse, que les puissances alliées interdissent aux Turcs de la secourir . Or c'était justement ce qu'elles ne voulaient pas faire et les Grecs pouvaient même craindre qu'elles ne les empêchassent eux-mêmes par force de poursuivre l'opération de Chio.

Presque au lendemain de Navarin (24 octobre), les trois amiraux avaient adressé à Égine la note la plus raide et la plus comminatoire. « Nous ne souffrirons pas, lisait-on dans ce document, que, sous de vains prétextes, vous cherchiez à agrandir le théâtre de la guerre... Nous ne souffrirons pas que les Grecs fassent aucune expédition, aucun blocus hors des limites de Volo à Lépante. Nous ne supporterons pas que les Grecs portent l'insurrection à Chio ni en Albanie, pour y exposer les populations à être massacrées en représailles par les Turcs. Il ne vous reste aucun prétexte : l'armistice de mer existe de fait, la flotte turque n'existe plus. Prenez garde à la vôtre. »

1. C'était un certain Georges Carabini, au sujet duquel Fabvier écrivait au gouvernement : « ... Le projet de cet homme était de faire une réunion des Roméliotes, à la tête desquels il se trouverait et qui aurait accommodé ce pays comme ils ont fait la Romélie. Quelques capitaines s'étaient laissés aller à ses belles paroles. Mais, étant devenu l'objet du mépris de tous pour sa lâcheté, il a pris le parti de chercher à soulever les Mongadgis et les soldats contre un capitaine. Le bon esprit qui existe dans les troupes lui a laissé faire peu de progrès. Enfin j'ai pu le renvoyer. Il est heureux pour lui que n'étant pas chargé de mettre l'ordre dans les troupes en général (*sic*), sans cela il aurait perdu la tête. Mais cette sévérité n'aurait pas de but sur un point quand on pardonne tout aux autres... » (*Papiers de Fabvier*.) Voici, d'autre part, en quels termes le colonel avait signifié (le 29 décembre) aux démogérontes l'expulsion de Carabini : « ... Je suis résolu à ne pas souffrir plus longtemps la présence de ce lâche intrigant ; il n'est dangereux, du reste, que parce que vous le voulez ; il peut tromper quelques pauvres soldats d'après le succès qu'a eu leur mutinerie à Ipsara. Qu'il parte donc ce soir et que ceux qui l'accompagnent sachent que les ordres sont donnés pour que demain au matin justice sévère soit faite ; d'après l'ordonnance que j'ai rendue, tout révolutionnaire sera désarmé, dépouillé et embarqué ; et quant au chef, il pourra lui arriver pis, s'il reste demain ici... » — *Archives d'Athènes*, 430.

Si, à ce moment, Fabvier n'eût pas déjà pris la mer, les amiraux l'eussent sans doute arrêté. Rigny, qui se rendit à Smyrne vers la fin d'octobre, se trouva en présence d'un fait accompli et dut tout d'abord se borner à faire des représentations à Cochrane, qui, ayant protégé l'expédition, se trouvait alors dans les parages de Chio et répondit qu'il ne faisait qu'obéir aux ordres du gouvernement grec. Au fond, de Rigny n'avait personnellement nulle envie d'user de rigueur et il ressort de sa correspondance avec son gouvernement qu'il était plutôt d'avis de gagner du temps dans l'espoir que les Turcs, exaspérés par l'affaire de Navarin, seraient rendus plus traitables par la prolongation de la campagne de Chio[1]. C'est tout d'abord par la persuasion seule que, d'accord avec ses collègues, il essaya d'agir sur Fabvier. M. de Reverseaux, commandant la frégate française *la Pomone*, et un capitaine anglais, allèrent communiquer au chef des réguliers la note du 24 octobre. Ils lui représentèrent que, *dans aucun cas, même le château pris, Chio ne pourrait appartenir à la Grèce et qu'ayant agi avec une vigueur extrême contre la flotte turque pour lui imposer l'armistice de fait, ils devaient faire également obéir la flotte hellénique*. Mais ils n'ébranlèrent pas sa résolution. « J'ai dû répondre, écrivait-il le lendemain au gouvernement grec (11 novembre), que, chargé par le gouvernement de réduire l'île de Scio, je ne pouvais l'abandonner que par son ordre... Si des forces européennes se présentent avant l'arri-

1. « ... Dans l'ignorance où nous sommes encore des mesures que peut prendre la Porte, on peut considérer la tentative de Chio comme un moyen que nous avons entre les mains de menacer ou de calmer les Turcs. Supposons donc que Iussuf-Pacha peut tenir au moins 15 jours d'attaque ou de blocus dans le port de Chio; je demande l'avis des représentants (*c'est-à-dire des ambassadeurs des trois puissances à Constantinople*) sur la nécessité ou la convenance de mettre à exécution la menace faite aux Grecs de ne pas souffrir cette expédition. En attendant, je vais envoyer à Chio un bâtiment de guerre pour essayer une suspension d'armes... » (Lettre de l'amiral de Rigny au général Guilleminot, ambassadeur de France à Constantinople, 3 novembre 1827 *Archives de la marine*, BB⁴, 488, fol. 323-325.) — Les instructions données peu après par l'amiral au commandant de Reverseaux, qu'il envoyait à Chio, furent rédigées en conséquence : « ... En vous rendant devant Chio, vous sentirez que, *sans faire de signification formelle*, le but de votre apparition serait d'amener et favoriser toute transaction qui établirait d'abord une cessation d'hostilité entre les Turcs et les Grecs à Chio... » — *Arch. de la marine*, BB⁴, 488, fol. 326.

vée de vos ordres, je ne céderai qu'à la force et je ne veux pas être responsable des événements... M. de Reverseaux me proposa en attendant une suspension d'armes. Je n'ai pu l'accepter et le feu continue[1]... »

Quelques jours plus tard, une goélette autrichienne ayant fait mine de forcer le blocus pour communiquer avec le château, il l'arrêta à coups de canon (15 novembre). Le commodore Hamilton vint, après Reverseaux, lui remontrer qu'il lui faudrait sous peu évacuer l'ile ; que les trois amiraux le voulaient, que déjà Cochrane s'était éloigné de Chio (c'était la vérité). Mais le colonel se référa simplement à sa précédente réponse et répéta qu'il ne bougerait pas tant qu il ne serait pas relevé de sa mission par ceux qui l'en avaient chargé. Or, le gouvernement d'Égine, ne voulant ni le rappeler ni rompre en visière aux trois puissances, avait trouvé un moyen fort simple d'esquiver la difficulté, c'était de ne pas répondre. Et Fabvier, ne recevant pas les instructions demandées, persistait encore en décembre à ne pas bouger.

Cette obstination, fort loyale, était de bonne politique. Les amiraux étaient, au fond, plus embarrassés que lui. Comment l'eussent-ils contraint à quitter Chio, quand leurs gouvernements semblaient à la veille de rompre avec la Porte ? Le sultan, que la dure leçon de Navarin avait exaspéré, se refusait à toute concession et commencait à prêcher la guerre sainte. Le 8 décembre, les ambassadeurs des trois puissances se décidèrent à quitter Constantinople. La guerre pouvait résulter d'une pareille détermination. En attendant, les amiraux crurent devoir fermer les yeux sur le siège de Chio. L'un d'eux, celui que les deux autres avaient spécialement chargé d'amener Fabvier à céder de bonne grâce, lui témoigna même une bienveillance et une sympathie qui ne pouvaient que l'encourager dans sa résistance,

L'amiral de Rigny, depuis longtemps lié d'amitié avec le co-

1. *Papiers de Fabvier.*

lonel, et souhaitant au fond, comme lui, le triomphe de la cause hellénique, désirait le voir sortir de son étrange aventure à son honneur, c'est-à-dire par la prise de Chio. Sans doute il lui déclarait qu'il *ne pouvait protéger son expédition, que, tant que l'état de guerre déclaré n'existait pas,* il ne pouvait empêcher les Turcs « d'aller de chez eux chez eux ». « C'est déjà beaucoup, ajoutait-t-il, que nous vous laissions faire, car je devrais ne pas souffrir une barque grecque dans le canal. » Ce qu'il y avait de certain, c'est qu'il le laissait faire. « Portez-vous bien, lui écrivait-il en confidence ; prenez vite le château. Je suis sûr que, quand vous aurez pris ce château, il faudra rendre Chio, mais alors, du moins, en compensation[1]. »

Fabvier bénéficiait pour le moment de cette condescendance. Mais, à moins que la grande guerre n'éclatât, il n'osait espérer qu'elle durât longtemps. Il savait bien, d'autre part, qu'elle ne pouvait dépasser certaines limites et que Rigny lui-même ne pouvait la pousser jusqu'à tolérer l'impudente piraterie dont les marins grecs s'étaient fait depuis quelques années un si lucratif métier, sous le couvert du patriotisme. Depuis Navarin surtout, ce brigandage maritime rendait l'Archipel intenable pour les navires de commerce. Les forbans grecs ne respectaient aucun pavillon, pas même le pavillon hellénique. Amis, ennemis ou neutres, tout leur était bon à prendre[2].

1. Lettre confidentielle de Rigny à Fabvier, du 27 décembre 1827. « Si, en revenant de Navarin, lit-on également dans cette pièce, je vous avais rencontré allant à Chio, je vous aurais *prié* de rebrousser chemin. Depuis, les choses ont changé, et j'ai pensé qu'il fallait laisser perdre du terrain aux Turcs, puisqu'ils sont si entêtés... » (*Papiers de Fabvier.*)

2. « ... Toutes les expéditions entreprises par des particuliers dans des vues particulières qui imposent leur volonté à un soi-disant gouvernement ne sont que des prétextes destinés à couvrir sous un voile de légalité un genre de guerre et de pillage qui ne s'exerce pas envers les Turcs, mais bien envers les pavillons neutres, guerre lâche, rapace et astucieuse, dont les actes, souvent atroces, ont seuls le singulier privilège de ne point figurer dans les publications quotidiennes, sinon pour y être contestés ou démentis... » (Lettre de l'amiral de Rigny au ministre de la marine, 18 nov. 1827; *Archives de la marine*, BB[4], 488, fol. 330-331.)

On trouve dans une autre lettre de de Rigny au même ministre, écrite le 12 janvier 1828, des détails intéressants sur la façon de procéder des pirates grecs : « ... Dans ces actes de piraterie, il y a une distinction à faire. Les uns sont commis par des bandits de toute espèce, naviguant avec ou sans commission du gouverno-

Vainement les trois amiraux, par la note du 24 octobre, les avaient menacés de leur donner la chasse et de les mettre à la raison *manu militari*. Ils ne semblaient avoir tenu aucun compte de ces menaces. En un mois ils capturèrent, au dire de de Rigny, 81 bâtiments entre la Grèce et l'Asie Mineure. Un brave officier français, l'enseigne Bisson, assailli par une bande de ces malfaiteurs, se fit sauter avec eux plutôt que de leur abandonner son navire[1]. Rigny, comme Codrington et Heyden, dut se mettre en campagne et faire la police de l'Archipel à coups de canon. « Au nom de Dieu, écrivait-il à Fabvier, si vous ne voulez pas que je sois obligé de les chasser (les barques grecques), faites qu'elles ne piratent pas ; car nous avons donné ordre de couler bas tout ce qui croise hors des limites... Si vous pouvez gouverner votre flottille, tenez-la bien, car je crains d'être obligé d'aller la détruire ; les ordres sont donnés de couler bas ce qui s'en écartera. Je vous prie de donner publiquement cet avis à toutes les îles, et si vous n'êtes pas assez fort pour faire un exemple, envoyez-moi les délinquants. Le bagne de Toulon en fera justice. Voilà le moyen de sauver les Grecs. » (3 janvier 1828. *Papiers de Fabvier*.)

ment et pillant tout ce qu'ils rencontrent. Les autres se cachent sous une forme légale et voici comment ils agissent : tel corsaire, appartenant à tel individu d'Hydra et de Spécie, se fait donner par le gouvernement une patente pour aller en course. Muni de cette pièce, il se trouve en règle contre les bâtiments de guerre européens. Il a soin de n'en pas user tant qu'ils sont à vue ou que les marchands sont escortés. Mais il arrête tous les bâtiments qu'il rencontre sans protection, commence par s'emparer de ce qui lui convient, ensuite il conduit à Égine, devant un tribunal dit des prises, celle qu'il a faite. Le gouvernement reçoit 15 p. 100 de la valeur, le reste est au capteur, et on laisse aller le bâtiment nu et dépouillé de tout, même de ses agrès, sous le prétexte de marchandise turque ou contrebande de guerre. Sont-ce des cotons, des soieries, des productions de l'empire ottoman ? Ce sont des propriétés turques, donc confisquables. Voilà le fond et la forme. Cette parodie se joue depuis trois ans. Elle a donné lieu à la lettre du 24 octobre, écrite par les amiraux, qui attaquait le mal dans la racine... » — *Archives de la marine*, BB[4], 500, fol. 9-10.

1. « J'ai appris, écrivait peu après le chef des réguliers, avec une douloureuse indignation, l'horrible attentat de Stampalie et la mort héroïque de mon compatriote... » (Lettre à l'amiral de Rigny, 25 décembre 1827.) Ce dernier rendait pleine justice à Fabvier qui, tant en public qu'en particulier, ne perdait aucune occasion d'exprimer sa réprobation à l'égard des pirates et des pillards. « ... Je vais, lui écrivait-il le 3 janvier 1828, envoyer et faire imprimer en France vos proclamations. Je suis aise qu'un Français s'exprime contre des bandits comme vous le faites... Vous gagnerez au moins l'honneur en marquant votre réprobation contre ces excès... » (*Papiers de Fabvier*.)

Le colonel partageait l'indignation de l'amiral et s'efforçait très loyalement pour sa part de réprimer la piraterie. Il conviait à cette œuvre non seulement les démogérontes de Chio, mais ceux des îles voisines, par exemple ceux de Samos, auxquels il écrivait vers la fin de décembre : « Les criminels excès auxquels se sont portés les voleurs de terre et de mer ont jeté une grande défaveur sur la cause grecque. Il faut faire connaître aux souverains de l'Europe que la nation n'en est point complice, qu'elle ne doit donc pas souffrir dans sa précieuse indépendance des crimes que commettent quelques milliers de brigands... Je vous propose de nous tenir unis pour poursuivre les pirates dans ces parages... Je suis décidé à les poursuivre de tout mon pouvoir[1]... » Son pouvoir, il est vrai, se réduisait à peu de chose. Il n'avait sous ses ordres qu'un seul bâtiment de guerre. Il se hâta de l'envoyer à la chasse des pirates. C'était une petite goélette, dont le capitaine reçut de lui les instructions les plus rigoureuses. « Vous mettrez, lui dit-il, la plus grande sévérité envers tout ce que vous trouverez sans papiers ou avec apparence d'armement. Vous m'amènerez tous les individus suspects et leurs bateaux. En cas de résistance, vous coulerez à fond[2]... » Et peu après, comme des soldats recommençaient à piller les maisons consulaires de Chio, il instituait un conseil de guerre pour en faire justice (8 janvier 1828).

Le succès ne répondait guère, il est vrai, à d'aussi louables efforts. Mais les amiraux savaient gré à Fabvier de ses intentions. Rigny surtout, déplorant plus que jamais l'aventure où il s'était laisser entraîner, avait le plus vif désir de le sauver. Aussi poussait-il envers lui la complaisance jusqu'à l'extrême limite qu'il n'eût pu franchir sans manquer à son devoir. Mouillé dans le voisinage de Chio, tantôt à Vourla, tantôt à Smyrne, il surveillait avec soin la mer, non seulement pour la purger des pirates, mais pour pouvoir signaler en temps utile

1. *Papiers de Fabvier.*
2. Lettre du 25 déc. 1827. (*Papiers de Fabvier.*)

au colonel l'approche d'une flotte turque, depuis longtemps annoncée et qui parut effectivement vers le 10 janvier dans les eaux de Mételin. Dès qu'il en eut connaissance, il ne manqua pas d'en informer Fabvier. Il fit même mieux, car il envoya quelques bâtiments de son escadre reconnaître les forces ottomanes et s'arrangea de façon que cette démonstration fît au Turc l'effet d'une menace et l'amenât à se retirer. « Nous ferons très peur au Turc, lit-on dans une de ses lettres au colonel, et je ne demande pas mieux qu'ils croient que nous les houspillerons. Je ne fais rien pour les détromper. Faites-moi toujours prévenir si vous les voyez venir. Si je suis encore ici ou que j'y aie du monde, j'enverrai *comme pour voir*[1]... »

Tout en lui rendant le grand service d'intimider et d'arrêter l'escadre ottomane, Rigny ne cessait d'insister auprès de son ami pour qu'il évacuât enfin l'île de Chio. Il l'informait que Capo d'Istria arrivait à ce moment en Grèce et l'adjurait d'aller le rejoindre à Égine, où il servirait sûrement mieux que partout ailleurs les intérêts helléniques (10 janvier 1828). « Il est de la nécessité la plus urgente, lui représentait-il, pour la cause des Grecs, de réussir et de concentrer autour de ce nouveau chef le noyau d'une force régularisée par vos soins et qui peut si utilement servir à établir un peu d'ordre et d'autorité au foyer du gouvernement. » Fabvier ne contestait pas la justesse de ces réflexions. Mais son cœur se révoltait à la pensée de *donner le signal du départ quand on parlait de l'arrivée des Turcs* (11 janvier 1828). « Plus de gloire sera mon partage. Laissez-nous courir nos destinées, que le sang

1. Lettre du 12 janvier 1828. Dans une autre, du 2 février suivant, l'amiral s'exprime ainsi : « ... Les bâtiments turcs s'en sont retournés à Constantinople. Vous voyez que, sans bruit ni trompette, et en envoyant de temps à autre les compter à Mételin, ils ont pris peur... » (*Papiers de Fabvier.*) — Le 9 février, Rigny rend compte au ministre de la marine de sa manœuvre. : « L'escadrille qui était venue de Constantinople à Mételin est retournée aux Dardanelles. La position que j'avais prise à Vourla, entre Mételin et Chio, lui a laissé des doutes sur les chances qu'elle courait en quittant le port. J'ai laissé s'entretenir ces doutes en envoyant de temps en temps l'observer et elle a pris le parti de s'en retourner. J'ai réussi par là, et sans choc, à écarter encore une crise qu'il eût été dangereux de voir éclater sur le rivage asiatique et qui eût efficacement secondé l'effort que se propose de faire le Grand Seigneur dans son manifeste... » — *Arch. de la marine*, BB[4], 500, fol. 36.

coule pour la liberté, peu importe. Tous ne feront pas comme moi.... Pour moi, travaux, sang, je donne tout avec plaisir, s'il en retourne quelque chose à la gloire du nom français[1]... »

Ce vaillant homme était décidé à se défendre en désespéré, et il n'admettait pas que personne à Chio fût moins résolu que lui.

Les malheureux habitants de l'île, qui n'avaient pas osé s'armer en sa faveur, mais qui n'en redoutaient pas moins les vengeances turques, commençaient à émigrer. Le colonel déclara aussitôt que *tous étaient libres de fuir le danger, mais qu'une si belle contrée ne devant pas être habitée par un vil troupeau d'esclaves, les biens des fuyards seraient confisqués, moitié au profit de la chose publique, moitié au profit des braves Grecs qui attendaient en chantant l'arrivée de l'ennemi*[2].

Les soldats de Fabvier furent-ils séduits par cette promesse? Furent-ils galvanisés par son exemple? L'un et l'autre sans doute. Le fait est qu'à deux reprises les troupes de Yousouf-Pacha s'étant ruées avec furie sur les assiégeants, ceux-ci les refoulèrent dans la forteresse après en avoir fait un effroyable carnage[3]. Et dans le même temps le capitan-pacha, intimidé par l'attitude énigmatique de Rigny, finissait par s'éloigner de Mételin[4].

Tout cela était certes fort heureux pour les Grecs. Mais le château de Chio n'en continuait pas moins de résister, parce qu'il recevait sans cesse de nouveaux renforts[5]. Fabvier eût voulu détruire dans le port de Tchesmé, qu'il était allé hardiment reconnaître en décembre, les moyens de transport qu'y

1. Lettre du 11 ou du 12 janvier 1828. (*Papiers de Fabvier.*)

2. Ordre du 11 janvier 1828. (*Papiers de Fabvier.*)

3. Dans son rapport au gouvernement grec sur la première de ces deux affaires (pièce écrite du 11 au 19 janvier 1828), Fabvier assure que de 1 000 hommes qui étaient sortis de la citadelle, 150 à peine purent y rentrer et que sept drapeaux furent pris aux Turcs. (*Papiers de Fabvier.*)

4. Voir plus haut.

5. C'est ce qui ressort de diverses lettres adressées par Fabvier à Capo d'Istria (du 19 janvier au 13 février) et aux démogérontes de Chio (22 janvier, 1er, 10 février), lettres par lesquelles il se plaignait amèrement de l'incurie qui rendait possible l'arrivée de ces renforts. (*Papiers de Fabvier. — Archives d'Athènes*, 923, 882, 918.)

entretenaient les Turcs. On voit même dans ses papiers qu'il projetait mieux encore. A certains moments, il rêvait de porter la guerre jusqu'à Vourla, jusqu'à Smyrne, et de révolutionner la population grecque d'Asie Mineure. En janvier 1828, il proposait aux démogérontes de Chio une descente dans la presqu'île de Kara-Bouroun, pour recueillir des vivres et inquiéter l'ennemi sur son propre territoire. Mais, comme d'habitude, les démogérontes refusèrent de le seconder, si bien que, malgré ses récents succès, Fabvier dut reconnaître à son tour la parfaite impossibilité de mener à bonne fin l'entreprise de Chio.

Mais il mettait encore son amour-propre à ne pas quitter l'île que le gouvernement grec ne lui en eût donné l'ordre. Capo d'Istria, après s'être fait attendre bien des mois, venait enfin de débarquer à Égine[1]. Fabvier eût pu maintenant, sans manquer à sa parole, se démettre de son commandement. Il ne s'était engagé à le garder, on se le rappelle, que jusqu'à l'arrivée de cet homme d'État. Mais il voulait que Capo d'Istria le rappelât. Il le lui demandait, du reste, dès le mois de janvier, et dans les termes les plus énergiques : « Le terme de mes sacrifices est arrivé. Le plus difficile a été celui de l'amour-propre, qu'on n'a pas ménagé... Je réitère ma prière, ou plutôt ma sommation, de me remplacer de suite. En tout cas, je ne puis rester dans la situation actuelle, puisque mes moyens ne me le permettent pas et que, d'autre part, je ne veux faire ni l'aventurier ni le pirate, ni être à la solde de qui que ce soit[2]... » Un peu plus tard il revenait à la charge en se plaignant amèrement des *sottises* dont *on lui faisait supporter le poids*. « Je dois combattre les Turcs, qu'on laisse passer, et contenir l'indignation des troupes, ainsi que le découragement des troupes irrégulières, qui est arrivé à l'excès et qui se manifeste par la désertion et le pillage... J'ai déjà prié Votre Excellence que mon remplaçant ait plein pouvoir, ou il ne fera rien.

1. Le 24 janvier 1828.

2. Lettre écrite du 11 au 19 janvier 1828. (*Papiers de Fabvier*.)

J'ajouterai que je ne réponds de rien passé cinq à six jours, et je suis fatigué à l'excès [1]... »

Le rusé diplomate a qui ces plaintes et ces sommations étaient adressées n'était pas homme à y répondre catégoriquement. Docile à la politique européenne, bien résolu à ne pas braver la triple alliance, il n'approuvait pas, il n'avait jamais approuvé l'expédition de Chio; mais il ne pouvait, d'autre part, la désavouer publiquement sans compromettre en Grèce sa popularité [2]. Il se disait que, si Fabvier finissait par s'emparer de la forteresse, les Grecs sans doute ne la garderaient pas, mais pourraient en faire un objet d'échange; que, s'il n'y parvenait pas, il reviendrait diminué, discrédité; dans ce dernier cas, Capo d'Istria ne tarderait pas sans doute à être débarrassé d'un auxiliaire encombrant, hautain, mal vu de l'Angleterre comme de la Russie, et que lui-même au fond n'aimait guère. Quoi qu'il dût arriver, il lui paraissait bon de l'encourager à ne pas lâcher prise. Et c'est ce qu'il fit plusieurs fois (31 janvier, 6 février), le couvrant d'éloges, le piquant d'honneur, lui représentant que *les bons et malheureux habitants de Chio plaçaient en lui toutes leurs espérances*, que nul autre ne pourrait achever ce *qu'il avait si glorieusement commencé*, etc., etc. [3]. Quant à lui envoyer ce qui lui était nécessaire et ce qu'il réclamait soit pour presser le siège, soit pour réduire Tchesmé à l'impuissance, il ne le pouvait pas, disait-il. L'argent, l'artillerie, les munitions, les hommes, tout lui fai-

1. Lettre écrite du 19 janvier au 18 février 1828. (*Papiers de Fabvier.*)

2. La véritable pensée de Capo d'Istria à cet égard se trouve dans une lettre qu'il adressait le 19 mars suivant à l'amiral Miaoulis : « ... Le gouvernement grec que j'ai remplacé eut la faiblesse et l'imprudence d'y donner son assentiment et de prendre sous sa responsabilité, et par conséquent sous celle de la nation entière, une entreprise qui, étant dans le fait indépendante de lui, ne pouvait être utilement sous sa direction. D'ailleurs, quand même elle y aurait été, encore n'avait-il, ou ne pouvait-il espérer, dans sa détresse extrême, les moyens de la soutenir assez vigoureusement pour assurer le sort de Chio. Tel est l'état où j'ai trouvé cette affaire... Je ne pouvais pas la désapprouver en rappelant le corps des troupes régulières et le commandant, le colonel Fabvier, sans compromettre l'existence des malheureux habitants de cette île. Je ne pouvais pas non plus la sanctionner en envoyant au colonel Fabvier les objets de guerre, les munitions, l'argent qu'il me demandait instamment... » (*Correspondance du comte Capodistrias*, I, 498.)

3. *Papiers de Fabvier.*

sait défaut. Il avait bien sous la main la flottille de Miaoulis et il allait, lui annonçait-il, la mettre à sa disposition[1]. Mais plusieurs semaines s'écoulaient encore et la flottille ne paraissait pas dans les eaux de Chio.

Le malheureux soldat, enguirlandé mais abandonné, n'osait malgré tout quitter son poste et se bornait encore à exhaler dans des lettres confidentielles sa légitime irritation : « Je ne sais, écrivait-il au Président vers la fin de février, si je ne me suis exprimé assez clairement. Par la nullité du blocus sont entrés dans la place 2000 hommes..., des munitions, des vivres. Depuis trois mois je suis avec quatre pièces à dominer une place qui en a près de 150. Je manque presque toujours de poudre, bombes et boulets, et je répète que je n'oserais faire la brèche, n'ayant pas assez de troupes capables de monter à l'assaut. Ce n'est donc pas ma faute si ce château n'est pas pris depuis deux mois... Je répète encore à Votre Excellence que ce n'était que pour lui conserver ce corps, que je croyais qu'elle prendrait pour base de son administration, que j'ai consenti à cette expédition. Il est impossible que Votre Excellence ne soit aussi trompée pendant quelque temps sur le compte des troupes irrégulières, et la honte et le ravage dont elles ont couvert la Grèce n'ont pu encore ouvrir les yeux à certains Grecs... Il faudra abattre tous ces capitaines, dont les journaux se sont amusés à faire des héros et dont aucun ne mérite exception... Je prie Votre Excellence de peser mes expressions et de les prendre au pied de la lettre. Elle désire apprendre la chute de Chio, ce ne sera pas par moi. Une main qui me frappe depuis longtemps s'y oppose[2]. Je ne me soucie pas de jouer le rôle de Cassandre... En outre des devoirs et autres motifs qui m'empêchent d'accepter aucun emploi dans un pays étranger au mien, je vous réitère ici ma demande

1. Lettres de Tricoupis et de Mavrocordato à Fabvier (16-18 février 1828). [*Papiers de Fabvier.*]

2. Fabvier fait ici allusion aux intrigues anglaises dont il était en effet depuis longtemps victime.

d'un remplaçant en vous priant d'observer que ce n'est pas une prière de ma part. C'est un droit que j'exerce, ayant promis d'abord d'aider la Grèce pendant deux ans, puis ayant prolongé avec condition de l'arrivée de Votre Excellence, n'ayant reçu des Grecs que des outrages et des comités de l'Europe des promesses... Il est probable que, si nous restons dans cet état, Chio sera évacué avant huit jours... En quittant le commandement je resterai néanmoins près de Votre Excellence, si elle le désire, pour lui donner les renseignements qu'elle croira pouvoir tirer de moi. Après quoi je rentrerai chez moi, faisant des vœux pour sa gloire, c'est-à-dire pour le bonheur de la Grèce[1]... »

C'était là un langage fort clair. Mais Capo d'Istria s'obstinait à ne pas le comprendre. Il voulait que Fabvier gardât jusqu'au bout la responsabilité d'une entreprise inexécutable parce qu'il ne lui donnait pas les moyens de l'exécuter. Au lieu de lui envoyer le remplaçant tant de fois demandé, il l'exhortait encore le 5 mars à « accélérer la chute du château de Chio ». Or, à ce moment il ne devait pas ignorer que le colonel non seulement n'avait aucune chance de prendre le château, mais n'était même pas sûr de pouvoir ramener de Chio les débris de sa petite armée.

Le corps expéditionnaire était en pleine dissolution. Si les tacticos obéissaient encore tant bien que mal, il n'en était pas de même des irréguliers. Dès le 18 février, Fabvier constatait

1. Lettre confidentielle écrite du 18 au 29 février. A cette dernière date, Fabvier en adressait encore au Président une autre où nous lisons ces lignes : « ... Vous n'avez pas voulu me croire, vous n'avez pas voulu nous entourer sur-le-champ de cette force, qui attendait de Votre Excellence une décision plus prompte, envoyer du moins ici, comme je vous l'ai demandé, une personne de votre confiance. Enfin, Monsieur le Comte, tout est brisé. Je vais prendre position pour favoriser l'évacuation. Les démogérontes vous diront le reste... J'ai eu l'honneur de vous dire franchement que je n'ai conservé ce corps que jusqu'à votre arrivée. La première démarche que j'attendais donc de vous était l'envoi d'un remplaçant. Il n'y avait pas matière à hésitation, puisque mes services à la Grèce sont gratuits et mes conventions claires. Les deux ans que j'avais promis de travailler sont passés et j'ai, de plus, maintenu le corps jusqu'à l'arrivée de Votre Excellence. J'ai donc le droit d'exiger d'être remplacé et je l'exige. » Le 2 mars, le colonel renouvelait encore les mêmes plaintes et la même sommation. (*Papiers de Fabvier.*)



tristement *que beaucoup de soldats avaient quitté leurs postes et vivaient tranquilles, tandis que les autres faisaient leur devoir devant l'ennemi comme de vrais chrétiens et de vrais Grecs*. Il lui était d'autant plus malaisé d'empêcher la désertion que, malgré ses réclamations et ses menaces incessantes, les démogérontes étaient toujours en retard pour les vivres et pour la solde. Vers la fin, le pain manqua aux troupes pendant dix jours de suite. L'épitropie de Chio poussait ouvertement à la révolte, non seulement les palicares, mais aussi les réguliers. Elle n'eût pas été fâchée que Fabvier et les quelques Français groupés autour de lui périssent dans une émeute militaire. « J'apprends, lui écrivait le 1er mars l'amiral de Rigny, que la lâcheté des Grecs de l'épitropie va jusqu'à menacer d'un assassinat les Français qui se sont employés dans les troupes grecques et leur chef même. Un tel acte couronne... les infamies dont se couvre à chaque occasion une grande partie de l'expédition de Chio, tant sur terre que sur mer. Je fais savoir que si aucune violence est faite à aucun des étrangers, de quelque nation qu'ils soient, la commission elle-même en répondra ; quant aux bâtiments grecs qui, sous le prétexte du blocus de Chio, ne font que piller, je déclare que je vais les faire chasser et les détruire partout où on les rencontrera. Il faut venger enfin toutes les infamies qui se commettent[1]. »

Fabvier, toujours intrépide et généreux, continuait à faire bonne contenance. Il ne voulait pas qu'on pût croire ses troupes capables de se révolter et il les défendait contre Rigny lui-même. « Je suffis pour les conduire, lui écrivait-il le 2 mars, et n'ai d'elles que des marques d'attachement, malgré les intrigues de quelques mauvais sujets que l'ordre fatigue et qui reçoivent une direction de plus loin. Il pourrait y avoir tout au plus quelque chance d'assassinat ou d'empoisonnement. Mais dans ce cas même je désirerais que la masse ne soit pas punie pour un crime qui lui serait étranger[2]. »

1. *Papiers de Fabvier.*
2. *Papiers de Fabvier.* — L'esprit de révolte n'était que trop réel dans les troupes,

Ce qu'il y avait malheureusement de trop sûr, c'est que la plus grande partie des troupes ne voulait plus se battre. Le 6 ou le 7 mars, la plupart des postes occupés par les Grecs devant le château furent abandonnés. La situation de Fabvier devenait désespérée. Mais malgré tout il ne voulut quitter l'île que quand l'arrivée d'une flotte turque qui vint, le 12 mars, jeter à la fois plusieurs milliers d'hommes dans la forteresse, lui en fit absolument un devoir. Alors eut lieu une retraite lamentable et qui faillit se terminer par un désastre. Les soixante-dix-huit petits bâtiments grecs qui avaient si singulièrement tenu le blocus s'étaient portés sur la côte occidentale de l'île. Les irréguliers, en complète révolte, allèrent les y rejoindre et s'embarquèrent en toute hâte, avec les démogérontes sur cette flottille où beaucoup d'habitants de l'île, fuyant les vengeances turques, ne trouvèrent place qu'à prix d'argent. Des femmes, des enfants, privés de tout, furent abandonnés parce qu'ils ne pouvaient payer le nolis. Quant au colonel et aux sept ou huit cents réguliers qui lui restaient, on n'en eut cure, et on eût été bien aise qu'ils fussent perdus. Scaramanga, l'un des démogérontes, déclara « qu'il verrait la mer rouge de sang qu'il n'enverrait pas une barque pour les sauver[1] ».

Poursuivi et serré de près par l'ennemi, Fabvier n'eut tout d'abord d'autre ressource que de se jeter avec ses hommes dans l'îlot stérile de Mœsta, où il resta plusieurs jours sans pain, sans eau et sous le feu des Turcs. Il y aurait péri si l'amiral de Rigny, informé de sa détresse et de celle des habitants de Chio, n'avait mis à leur disposition un de ses vaisseaux, la

s'il faut en croire de Rigny qui, le 4 mars, écrivait au ministre de la marine : « ... A Chio, des rixes journalières s'élèvent entre les Grecs même. Fabvier a manqué d'en être la victime. On s'est révolté contre lui et on l'a menacé, parce que, ne voulant pas imiter l'usage barbare de maltraiter ou de vendre des prisonniers, il a voulu, pour échapper aux clameurs, leur donner la liberté. Mais l'ignoble commission ou épitropie de Chio, qui n'a fait de cette expédition de Chio qu'une spéculation particulière, a excité les troupes contre lui et il a failli, pour prix de ses services, en être la victime... » — *Archives de la marine*, BB⁴, 500, fol. 84.

1. C'est du moins ce qu'affirme Fabvier dans un Mémoire qu'il adressa quelque temps après au gouvernement grec contre les démogérontes et dont le brouillon se trouve dans ses papiers.



Fleur-de-Lis, dont le commandant, Lalande[1], eut à faire preuve d'autant d'habileté que de sang-froid et d'énergie pour opérer, dans la mesure du possible, le sauvetage de ces malheureux.

C'est au journal de bord de cet officier[2] que nous emprunterons le récit des faits douloureux par lesquels se termina la malencontreuse expédition de Chio. Ils ne sauraient être racontés, croyons-nous, d'une façon tout à la fois plus simple et plus saisissante qu'ils ne l'ont été par ce vaillant homme.

« ... Le 17 (*mars*) à 4 heures du soir, mes trois canots étaient de retour à bord et avaient rapporté 64 femmes, enfants et vieillards, réunis par familles. Les maris étaient restés à terre avec une partie de leurs effets et je leur avais fait promettre de venir les prendre le lendemain matin. Ces malheureux me confirmaient ce que je savais déjà. Ils avaient été obligés de fuir sur ce rocher les soldats grecs, qui battaient, violaient et tuaient en fuyant les Turcs. Un homme dont on avait tué la femme ce jour-là avait apporté deux petits enfants et avait été suivi par deux autres petits enfants dont on avait tué le père et la mère. Aussitôt que j'eus embarqué ces fugitifs, je fis voile pour l'île de Mœsta. Le brick *l'Hébé* avait toujours le signal convenu pour me demander. Il y envoya M. Bellanger, qui revint à bord à 9 heures et demie avec le colonel Fabvier et trois officiers grecs. Je les gardai à bord jusqu'au lendemain à 2 heures du soir... Le colonel Fabvier a si peu d'influence sur les chefs irréguliers et sur la population qu'il n'a même pas pu leur persuader d'aller à Mœsta, point favorable pour que l'embarquement y soit protégé, et qu'ils se jettent sur tous les îlots et les rochers, d'où l'on peut facilement les fusiller de la côte.

« Le colonel Fabvier est retourné au village de Mœsta, où son corps est réuni, et m'enverra dire aussitôt que je reparaîtrai dans quelle position il se trouve.....

1. Cet officier, qui devint plus tard vice-amiral, resta depuis cette époque lié d'étroite amitié avec Fabvier, comme l'atteste le discours ému que ce dernier prononça sur sa tombe en 1845.

2. *Archives de la marine,* BB⁴, 900, fol. 101-108.

« Le 18,... je pris la résolution d'aller déposer nos fugitifs à Syra, afin de trouver les moyens de là faire passer le tout... A 2 heures du soir, je mis en panne près des îles de Mœsta et fis mettre à terre le colonel Fabvier et ses officiers. Les canots que j'avais envoyés à terre apportèrent des familles grecques et m'annoncèrent qu'on allait m'en envoyer autant que j'en pourrais prendre.

« Le colonel Fabvier m'écrivit pour me prier d'envoyer prendre sur le rocher ceux auxquels j'avais promis assistance. Beaucoup de ces malheureux n'avaient pas voulu se fier aux bateaux qu'on avait envoyés et avaient répondu qu'ils m'attendaient. Je restai jusqu'à la nuit près des îles et reçus beaucoup de bateaux, presque tous chargés de femmes et enfants et je louvoyai jusqu'à 10 heures pour gagner le rocher. La nuit était obscure, la brise faible et la mer houleuse, mes canots eurent de la peine à le trouver. Enfin à minuit ils revinrent à bord chargés de 61 femmes et enfants. Beaucoup de bateaux étaient venus chargés de fugitifs dans la journée, et les maris des femmes que j'avais à bord, trompés sans doute par les bordées que je faisais pour m'élever, avaient pensé que je ne viendrais pas les prendre et s'étaient embarqués sur un bateau allant à Tine ou à Miconi. Deux autres bateaux devaient embarquer au jour une grande quantité de ces malheureux. Mes canots apportèrent ceux qui, étant trop misérables pour payer leur passage, seraient restés abandonnés. Enfin il ne resta sur le rocher que 8 femmes qui ne voulurent pas s'embarquer parce que leurs maris étaient restés à terre.

« La brise s'étant levée, je fis route pour le Bougas de Tine. Nous avions pendant la nuit arrimé tout le monde par familles et à la récapitulation nous nous sommes trouvés chargés de 80 hommes valides, 32 vieillards, 129 femmes et enfants, 97 petits enfants, en tout 412 personnes... Je ne pus arriver à Syra que le 20 à 3 heures du matin... ; à midi tous les fugitifs étaient débarqués.

« ... Le 21 mars au point du jour, j'étais à la pointe de

Mœsta. J'envoyai M. Mathieu, enseigne de vaisseau, à bord du brick de Scaramonga. On envoya un exprès au colonel Fabvier pour lui porter la lettre dont je m'étais chargé pour lui et celle que je lui écrivais. M. Mathieu attendait une réponse lorsque le colonel arriva et il fut témoin d'une très vive discussion entre lui et l'épitropie. En voici le résumé : L'épitropie avait à bord de l'argent pour payer les troupes et, comme elle ne les payait pas, il y avait eu révolte au camp. Pour l'apaiser, on avait promis de payer au bout de 48 heures. Ce temps était écoulé et cependant l'épitropie ne voulait pas payer, alléguant qu'il y avait de grands dégâts commis par les troupes et qu'il était juste de retenir leur solde pour les réparer. Le colonel Fabvier leur représentait tous les désordres que pourrait occasionner une pareille résolution, les chargeait de tous les malheurs qu'il prévoyait et les menaçait de les dénoncer au gouvernement comme des voleurs, etc. Et, en effet, les choses en étaient venues à ce point que le colonel, qui comptait venir à bord, y renonça parce que les Grecs qui étaient venus avec lui pour demander la solde n'osaient pas retourner au camp sans lui, dans la crainte d'être assassinés... Le colonel Fabvier, qui ne prévoyait rien que de sinistre, me fit prier d'attendre deux à trois jours, si cela était possible, et convint d'un signal pour communiquer avec moi...

« Le 22 mars au jour, je remarquai beaucoup de mouvements parmi les bâtiments au mouillage des îles de Mœsta et tous appareillèrent successivement dans la matinée, les uns chargés de fugitifs et la plus grande partie à vide. Nous en comptâmes 78 de toute dimension, compris les deux bricks de guerre, qui appareillèrent vers 8 heures. J'envoyai d'abord à bord d'un brick y[1]..., qui me dit que ce mouvement avait été ordonné par le colonel Fabvier, dans la crainte que ses soldats ne prissent la fuite. J'envoyai ensuite à bord du brick de Scaramonga, qui répéta que ce mouvement se faisait d'après les ordres du colo-

1. Ici un mot illisible.

nel Fabvier sans me dire la cause. Il ajouta que les bâtiments de guerre étaient sortis pour escorter une flottille qui se dirigeaït sur Ipsara et qu'ensuite ils viendraient au mouillage. Je ne savais trop que croire de tout cela...

« Le dimanche 23 mars, j'accostais la terre, lorsque je fus joint par un bateau monté par des soldats du colonel Fabvier, qui me priait de lui envoyer le plus tôt possible un canot à l'îlot où il était réfugié avec sa troupe, la victime de la plus infâme trahison. Je lui envoyai aussitôt un canot avec un officier et j'expédiai un autre officier à bord de Scaramonga. Celui-ci fut de retour le premier. Il avait appris de l'épitropie que le colonel Fabvier avait été surpris par un millier de Turcs tout au plus et s'était mis en retraite après quelques coups de fusil; qu'ils lui avaient envoyé des munitions, des vivres et des bateaux pour passer sur l'île; qu'il leur avait demandé de l'eau et qu'ils lui avaient envoyé quatre barriques, la moitié de ce qu'ils avaient à bord. A midi, le canot envoyé à l'île revint à bord et M. Guillet, lieutenant de vaisseau, me rendit ainsi compte de sa mission : Le colonel Fabvier avait été investi d'un pouvoir supérieur par le gouvernement grec. Cependant l'épitropie ne voulait point lui obéir; elle le laissait sans vivres, sans eau, sans munitions et avait fait partir sans son ordre tous les bateaux qui étaient sa dernière ressource. Il me priait de faire en sorte que les bâtiments ne l'abandonnassent pas et lui fournissent des vivres et surtout de l'eau. Il avait appris par quelques esclaves grecs échappés de Chio qu'il passait toujours quelques Turcs de Chesmé à Chio et que les 1 500 Turcs qui étaient venus à Mœsta pourraient bien être suivis aujourd'hui de 1 500 autres. Du reste, le colonel Fabvier était exaspéré contre l'épitropie. Je me rendis immédiatement à bord du brick *le Nelson;* où je trouvai les épitropes aussi mécontents du colonel que le colonel l'était d'eux. Ces messieurs prétendirent qu'ils lui avaient envoyé tout ce qu'il avait demandé en vivres, munitions, et qu'ils n'avaient pas d'eau; qu'ils lui avaient envoyé des barques et des barriques pour en

faire lui-même... ; que le colonel avait tort de se plaindre du départ des 78 bâtiments qui étaient à l'îlot, puisque c'était d'après ses vues que ce départ avait eu lieu et que lui, Scaramonga, était porteur de sa lettre ; enfin que, puisque le colonel avait des vivres, des munitions et pouvait faire de l'eau, ils allaient le laisser et se rendre auprès de l'amiral Miaulis... et qu'ils verraient ce qu'il conviendrait de faire. — Je représentai que cette résolution était un véritable abandon, que je ne pouvais concevoir, qu'ils rendaient en ce moment 3 000 soldats victimes d'une discussion de pouvoir qui n'eût jamais dû exister, puisque le colonel Fabvier était revêtu d'un pouvoir supérieur dont je ne pouvais douter, puisqu'il m'avait envoyé copie de la dépêche du président ; qu'il ne m'appartenait pas de décider entre eux, mais que je trouvais affreux d'abandonner 3 000 malheureux dans un îlot sans seulement s'inquiéter si moi, étranger, je voudrais bien les empêcher de mourir de faim et de soif. Ceci fit un peu changer la nature de l'entretien et amena la communication de nouveaux griefs : « Nous serions « certainement restés si nous ne courions pas les plus grands « dangers en communiquant avec les troupes. Elles ont déjà « maltraité les matelots que nous avons envoyés pour les passer « de terre à l'îlot et nous ne serions plus maîtres de nos bâti« ments s'ils y venaient, nos vies même seraient en danger. » Je représentai encore que ces raisons étaient loin d'être suffisantes pour les livrer aux yeux du monde entier qui les accuserait d'avoir sacrifié leurs compatriotes à une vaine discussion et à leur haine pour un individu. Enfin,.. j'obtins non sans peine qu'ils laisseraient ici un brick chargé de diriger tous les bâtiments éparpillés sur la côte et ceux qu'ils pourraient rencontrer à l'îlot de Mœsta... Scaramonga n'osant même pas laisser communiquer ses canots avec la terre, je me chargeai d'y faire parvenir un peu de biscuit, qu'il désirait y envoyer, et d'y joindre de l'eau de mon bord. Au résumé, je vis que l'épitropie avait une peur terrible du colonel Fabvier et de ses soldats. Mais je ne pus encore dévoiler le vrai motif qui avait

pu les porter à ôter tout espoir de salut aux soldats en fesant évacuer leurs bateaux. Je fis mettre mon grand canot à la mer et je le chargeai d'eau. Le canot-major fut prendre du biscuit à bord du *Nelson* et j'y joignis quelques pains frais. Je chargeai M. Guillet de remettre ces provisions au colonel Fabvier, de lui rendre compte des principaux points de mon entretien avec l'épitropie, de ce qui avait été arrêté et de lui demander quelle était sa dernière détermination ; qu'il me paraissait clair qu'on l'abandonnait et qu'avec la meilleure volonté du monde je ne pourrais emporter seul 3000 hommes. — Les canots revinrent à bord à 7 heures, rapportant des barriques qui avaient été vidées en un clin d'œil et quatre blessés que le colonel Fabvier me priait de recueillir. M. Guillet me remit la protestation ci-jointe du colonel Fabvier[1] et me rendit ainsi

1. Voici le texte complet de ce document : « Monsieur le Commandant, l'horrible attentat commis par la démogérontie de Scio, tendant à faire périr 3 000 chrétiens, me détermine à vous demander, au nom de l'humanité et du gouvernement grec, de prendre la peine de constater les faits suivants, pour que justice sévère en soit faite. En mettant ici en présence les coupables et les témoins, il sera prouvé :

« 1° Que par le refus non fondé de payer ce qui est dû aux troupes, ils ont engagé les irréguliers à commettre des désordres;

« 2° Que la fuite de la commission et de tous ses employés, le 13 mars, laissant les troupes sans vivres, sans munitions, a été la première cause de la désertion des soldats irréguliers;

« 3° Que n'ayant pas obéi à l'ordre de faire passer la cavalerie à Ipsara, puisqu'elle est inutile dans ces rochers et déferrée, elle a déterminé la perte de tous les chevaux, au nombre de 80;

« 4° Qu'ayant donné l'ordre infâme de retirer tous les bâtiments, tandis que j'avais ordonné de tenir prêtes toutes les barques au besoin, elle a jeté dans le désespoir toutes les troupes, qui se sont précipitées sur le rivage, d'où il m'a été impossible de les replacer sur les positions où je les plaçais et où j'espérais tenir plusieurs jours. Les irréguliers, s'étant procuré quelques barques, s'échappèrent en grand nombre;

« 5° Qu'ayant tenu les bâtiments pendant le combat du 23 hors de portée et n'ayant pas envoyé de munitions ni d'eau sur un rocher aride, elle aurait fait passer tout au fil de l'épée sans la bravoure des troupes régulières;

« 6° Qu'en refusant des barques pour la nuit suivante elle rendait notre perte certaine, si on n'avait pas trouvé quelques bateaux, qui ont suffi pour la troupe, qui, arrivée dans un îlot aride, se trouve exposée à un sort plus triste, puisque les bâtiments empêchent toute communication avec elle et que, sans eau et sans vivres, elle serait bientôt anéantie.

« J'attends, Monsieur le Commandant, de votre loyauté, que vous voudrez bien faire cette enquête. Je ne vous demande pas de secourir ces malheureux, c'est une gloire à laquelle s'attache toujours le pavillon français.

« Il y a sur cet écueil quarante familles de Scio qui, épuisées par les contributions exorbitantes de l'épitropie, ont été refusées à bord de Scaramonga, parce qu'elles n'avaient pas de quoi payer le nolis. Nos soldats leur donnent du peu qui leur reste.

« J'ai l'honneur..... »

compte de sa position. Il ne manquait pas de vivres pour le moment, puisqu'il avait quelques bœufs et quelques chevaux à manger. Il avait aussi assez de munitions, puisque les Turcs n'avaient pas de bateaux pour l'attaquer. Mais il ne pouvait rester longtemps ainsi et ne voyait de ressource qu'en moi. Il espérait, à la tournure que prenaient les choses, que je suffirais. Une moitié des irréguliers était déjà partie et le reste cherchait tous les moyens de déserter. Si donc le brick chargé de faire rallier les bateaux remplissait sa mission, il pourrait évacuer demain; que ses instructions prescrivaient bien de se rendre à Égine, mais qu'il irait où je pourrais bien le mettre.

« Le 24 mars, au point du jour j'entrai dans le golfe de Mœsta en même temps que deux bricks, l'un grec et l'autre ionien, qui furent mouiller sur les îles occupées par les Grecs. J'envoyai un canot avec un officier au colonel Fabvier, qui me fit prier d'envoyer aussitôt que possible mes canots à terre prendre ce que je pourrais de ses troupes et qu'il allait aussi en embarquer le plus qu'il pourrait sur les bâtiments qu'il avait à sa disposition, pour les déposer seulement à Ipsara et revenir aussitôt en chercher d'autres. Je fis mettre mes canots et ma chaloupe à la mer et j'espérais bien charger la frégate dans la journée; mais la brise étant très fraîche, les embarcations ne purent transporter à bord que 463 hommes, parmi lesquels se trouvaient les blessés. Dans toute autre circonstance, ce chargement eût été plus que suffisant. Les deux bricks mouillés le matin firent route avec un chargement complet. Une goëlette expédiée par l'amiral Miaulis arriva dans la soirée et remit au colonel Fabvier des dépêches du gouvernement qui avaient été apportées par la frégate du roi *la Junon*. L'amiral Miaulis ignorait la position critique du colonel et la goëlette repartit de suite pour l'en prévenir. On ressentait de plus en plus à chaque moment quelle horrible conduite avait tenue l'épitropie en fesant partir les bâtiments qui étaient à l'île. Tous les malheureux qui n'avaient pu trouver un passage faute d'avoir de quoi le payer et ceux qui avaient d'abord refusé de s'embar-

quer et voulaient, disaient-ils, attendre l'événement, se rendirent en foule sur la côte. La frégate *la Junon* était occupée au nord de l'île à en recueillir le plus qu'elle pouvait. Il était donc de toute urgence que l'amiral Miaulis avisât aux moyens de les sauver et la goëlette lui fut expédiée aussitôt. Nous vîmes dans la soirée partir un petit brick, de l'ouest du rocher, qui nous parut chargé de monde...

« Le 25 mars, la brise fut très fraîche toute la matinée... Je fus obligé d'aller conduire mes canots jusqu'en dedans de l'îlot du large et malgré cela la chaloupe fut en dérive. Je fus la rattraper au large et l'expédiai de nouveau à 10 heures du matin, que la brise devint plus maniable ; mes autres canots furent du voyage. J'avais l'intention de prendre 600 hommes ; il s'en trouva à bord 665.

« Le colonel Fabvier arriva à bord à midi avec son état-major. Il m'annonça que toutes les dispositions étaient prises pour l'embarquement de 500 à 600 soldats qui restaient à terre et qu'il avait laissé un lieutenant-colonel pour en diriger l'embarquement sur les bâtiments qui devaient arriver d'Ipsara ou sur ceux expédiés par l'amiral Miaulis. Ces troupes avaient quelques vivres et je leur envoyai pour obvier à un retard inattendu huit sacs de biscuit. J'embarquai ma chaloupe et mes canots et je me disposais à faire route lorsqu'une goëlette grecque venant du large accosta les îles Mœsta et se dirigea ensuite sur nous. Je mis en panne pour l'attendre. Ce bâtiment était expédié par l'amiral Miaulis avant qu'il n'eût reçu la dernière lettre du colonel Fabvier et l'engageait à différer l'évacuation parce *qu'on disait* qu'il allait arriver des renforts. Cette nouvelle s'était répandue dans l'île et avait causé de la fermentation parmi les troupes. Le colonel répondit à l'amiral, expédia la goëlette à Ipsara pour en ramener des bâtiments, donna de nouveaux ordres à terre et reçut du lieutenant-colonel commandant sur l'île une lettre tranquillisante. Enfin j'attendis jusqu'à 6 heures du soir près de l'îlot du large afin d'être bien certain que tout était tranquille, et je fis route pour

Syra...; ce port étant très fréquenté, le colonel Fabvier devait y trouver plus facilement les moyens de faire transporter ses soldats et d'envoyer des secours et des bâtiments à ceux qui sont restés sur l'île de Mœsta ou sont allés à Ipsara. — Le colonel me répéta ce qu'il avait dit à M. Guillet... : Sa troupe et lui avaient été dans cette occasion victimes de la plus lâche trahison ; l'épitropie, ayant détourné ou gaspillé les vivres, les munitions et la solde des troupes, avait voulu cacher ses déprédations en leur ôtant tout moyen d'échapper au fer de l'ennemi et à la faim ; c'est le comble de l'infamie. Sa position n'était point du tout désespérée avant que l'épitropie ne fît partir les bâtiments qui étaient un moyen de salut certain pour ses troupes, et jusque-là elles avaient assez bien gardé leurs positions. Mais l'appareillage des bâtiments fut le signal d'une vraie déroute. Tous se mirent à fuir vers la marine, où ils eussent été facilement massacrés sans la bonne conduite des troupes régulières.

« Aussitôt que j'eus fait prendre le recensement de tous mes passagers, je casai les soldats par compagnie dans tous les endroits du pont et de la batterie où ils gênaient le moins. Je pris à ma table le colonel Fabvier et six officiers de son état-major ; l'état-major en prit le plus possible et j'installai les autres sur des tables de la cuisine ; tous mouraient de faim. Tout allait bien lorsque nous reçumes dans la nuit une bourrasque de sud assez violente pour être forcés de mettre à la cape, et le mal de mer qui s'empara de nos passagers ne contribua pas peu à nous mettre dans un état dont on peut difficilement se faire une idée.

« Le 26 mars la brise fut molle et variable toute la journée. Je ne pus doubler le Bougas de Tino que le soir.

« Pendant la nuit du 26 au 27 il fit une brise carabinée du nord-ouest variable à l'ouest-nord-ouest. Je louvoyai toute la nuit et mouillai le 27 à 7 heures du matin... près de Syra.

« En mouillant j'envoyai porter au gouvernement une lettre du colonel Fabvier et le fis prier d'envoyer le plus tôt possible

des canots pour débarquer mes passagers. Le consul vint à bord et retourna aussitôt à terre pour hâter l'effet de ma demande. Un envoyé de M. le gouverneur arriva à bord peu de temps après et fit diverses objections sur le débarquement des troupes : « Syra était exempte d'en recevoir ; ne pourrais-je pas porter « celles-ci jusqu'à Égine ou... etc., etc. ? » Je répondis à M. l'envoyé que mes passagers ne m'avaient payé le nolis que jusqu'à Syra, que je les y débarquerais aujourd'hui même et qu'il prît ses mesures en conséquence. Pour lever toute difficulté, le colonel Fabvier se rendit à terre avec trois officiers. M. le gouverneur l'attendait à la Santé et, après bien des difficultés, il fut résolu qu'il allait envoyer des bateaux prendre les troupes et qu'on les débarquerait au lazaret, où elles camperaient. — Pendant ce long colloque, les Chiotes, réfugiés à Syra depuis longtemps et auteurs de la dernière expédition, s'ameutèrent et dirent des injures au colonel lorsqu'il sortit. Il n'en continua pas moins sa route par terre pour aller au lazaret, en disant à M. le gouverneur, qui avait de vives inquiétudes sur l'issue de cette émeute, qu'il songeât bien à maintenir son monde en paix, parce qu'il ne répondait de la tranquillité de sa troupe qu'à cette condition. Le débarquement s'opéra tranquillement ; le peuple était attroupé, mais ne soufflait pas le mot. Le canot qui avait porté le colonel Fabvier à terre amena à bord M. le gouverneur, qui venait me remercier de l'assistance que j'avais donnée à ses compatriotes, me faire part de ses inquiétudes, me demander des renseignements sur la position des hommes restés à Mœsta et réfugiés à Ipsara, enfin me prier d'engager le colonel Fabvier à se modérer[1]. — Lorsque

1. Le récit du capitaine Lalande, qui n'était pas destiné à la publicité, est confirmé, dans ses traits principaux, par divers auteurs, et notamment par Byzantios (Ἱστορία τοῦ τακτικοῦ στρατοῦ, p. 153-155). On peut en rapprocher aussi l'extrait suivant des *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (Joseph Kerviler), publiés par son fils (H. Champion, édit., 1893), p. 195-197 : « 29 mars 1828... En longeant la pointe sud-ouest de Chio, nous découvrimes sur un rocher beaucoup de gens qui nous faisaient des signes de détresse. Nous mimes aussitôt en panne pour y envoyer un canot. A son retour, on nous dit que sur cet ilot, séparé de la côte d'une encablure au plus, s'étaient réfugiées près de 500 personnes ; qu'à la pointe la plus rapprochée étaient des hommes armés qui, à mesure que les fugitifs arrivaient, les dépouillaient com-

le débarquement fut terminé, le colonel revint à bord et me rapporta sa conversation du matin. Il ne savait encore quelles mesures on prendrait pour transporter les troupes et envoyer les secours à Mœsta, mais il était décidé à y envoyer un bâtiment à ses frais, si on hésitait plus longtemps. Il espérait que la tranquillité ne serait point troublée, ne s'inquiétait nullement des clameurs du matin et ne les attribuait qu'à quelques émissaires de l'épitropie, dont il allait dévoiler les turpitudes en exigeant du gouvernement qu'on fît de suite une enquête. On n'avait pas entendu parler à Syra de l'épitrope Scaramonga, mais ses collègues y étaient.

« J'appris le soir par M. le consul qu'une seule rixe avait eu lieu, entre quelques habitants et un soldat grec, mais que, le gouverneur ayant fait publier un ordre de police très sévère et le colonel Fabvier fesant faire des patrouilles et se promenant lui-même en ville, tout était rentré dans la plus parfaite tranquillité. Je pense qu'elle ne sera pas troublée si les Syriotes sont sages, car le colonel a une grande influence sur ses troupes, j'en ai pu juger pendant leur séjour à bord. Je n'en ai jamais vu de plus tranquilles et d'aussi soumises... »

(*A suivre.*) A. Debidour.

plètement, en avaient tué plusieurs qui n'avaient pas d'argent, avaient violé des femmes et exerçaient sur tous les plus révoltantes atrocités. Un bateau, moyennant une gourde par tête, passait sur l'ilot ceux qui avaient pu soustraire quelque argent à la rapacité des palicares, mais les autres restaient en proie à toutes les horreurs de la famine. La position de ceux qui avaient pu atteindre le rocher n'était guère meilleure; depuis quatre jours ils manquaient d'eau et de vivres. Plusieurs femmes avaient accouché dans cette affreuse retraite, où, périssant de froid, quelques-unes étaient mortes quelques heures après. Les bandits de la côte leur refusaient tout et des compatriotes leur faisaient endurer des souffrances que le sabre des Turcs eût au moins terminées, et c'étaient des gens armés et valides qui traitaient ainsi des femmes, des enfants et des vieillards, à qui la faiblesse ne laissait que les moyens de se plaindre. Les troupes de Fabvier seules, disaient-ils, nous protègent sans nous piller et partagent avec nous un morceau de pain... La *Fleur-de-Lys* mouille près de nous; elle a conduit à T... les réfugiés de Chio, et dans un second voyage elle a porté à Syra Fabvier et ses troupes, qu'on y a reçues à coups de fusil. On y a même tenté d'assassiner le général, qui n'est parvenu à dissiper la populace que le sabre à la main et la baïonnette au bout du fusil, à la tête d'une poignée de braves qu'il ramenait... »

LA QUESTION

D'ALSACE ET DE BRISACH

DEPUIS LE TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN DE 1635

JUSQU'AU TRAITÉ DE BRISACH DE 1639

(*Suite et fin*[1].)

XIV.

Toutes les démarches de ces puissances n'eurent qu'un seul résultat, celui d'augmenter les prétentions des Weimariens. Elles leur avaient révélé qu'ils formaient l'armée la plus importante qui tînt alors la campagne dans l'Allemagne du Sud, et que les forteresses qu'ils occupaient avaient une importance considérable. Les colonels, naturellement, voulaient profiter de cette situation pour obtenir du roi de France les conditions les plus avantageuses.

Les promesses des autres puissances ne les tentaient guère; car ils savaient qu'elles ne pouvaient pas les tenir ni leur fournir de grandes sommes d'argent. Un seul prince était alors capable d'assurer leur bien-être: le roi de France; ce fut donc à lui qu'ils offrirent de préférence leurs services. Erlach seul était guidé par des motifs plus désintéressés[2]. Il avait beau-

1. Voir numéros d'avril 1902, p. 205; de juillet 1902, p. 395; de janvier 1903, p. 105.

2. Gonzenbach soutient que les Weimariens ont été guidés par des motifs plus nobles (*op. cit.*, I, *passim*); c'est peu probable. A notre avis, les Weimariens ont surtout considéré la question financière; même Erlach n'a pas été complètement désintéressé.



coup de sympathie pour la France, la vieille alliée de sa patrie contre la maison d'Autriche. Ensuite, il voyait très bien que, sans l'appui de la France, l'armée weimarienne aurait été détruite. Il avait été le confident du duc Bernard et connaissait la véritable situation de son ancien maître vis-à-vis de Louis XIII. Que l'armée weimarienne avait été réorganisée avec l'argent de ce roi, qu'elle était à sa solde, que Bernard ne l'avait commandée que sous son autorité, le major général ne l'ignorait pas. Connaissant mieux que les autres colonels la question des places fortes, il savait que Bernard n'avait pu résister complètement aux demandes du roi. Il ne fallait pas songer à obtenir de la France les mêmes conditions qu'un prince de l'Empire, comme Bernard de Weimar. D'Erlach s'en rendait bien compte ; mais il était néanmoins résolu à s'associer aux autres directeurs pour obtenir de Louis XIII un traité avantageux. Car enfin, lui non plus n'oubliait pas ses propres intérêts, et il lui semblait tout naturel d'exiger un prix très élevé pour les services qu'il allait rendre au roi [1].

Ce fut dans ces dispositions qu'ils commencèrent à négocier avec Choisy, Guébriant et d'Oysonville. Pendant tout le mois d'août des conférences eurent lieu entre ces derniers et le général d'Erlach [2]; celui-ci prit connaissance des propositions du roi, mais ne voulut pas traiter sans les autres directeurs, qui se trouvaient alors dans le Palatinat. Ces premières conférences n'avancèrent donc pas les négociations ; les deux partis s'étaient contentés de prendre contact et de reconnaître le terrain. D'Erlach avait affirmé que les colonels avaient promis à Bernard mourant de rester unis ; tous ses efforts devaient ainsi tendre à faire reconnaître par le roi que l'armée weimarienne formait un corps distinct et indépendant. Les commissaires français, au contraire, fidèles à leurs instructions, cherchaient

1. Gonzenbach, I, p. 463.

2. Pour ces négociations, voir Aubery, *Histoire*, p. 355 ss. ; Le Laboureur, p. 130 ss. ; *Mercure français*, XXIII, p. 34, 308-309 ; *Theatrum Europæum*, IV, p. 31-34 ; Reuss, I, p. 96-97 ; Gonzenbach, I, p. 164 ss. ; Molitor, p. 46 ss.



toujours à engager les colonels séparément. Une phase nouvelle dans les négociations commença le 29 août, lorsque le duc de Longueville vint à Colmar. Sa présence stimula le zèle de Guébriant et de Choisy. D'Erlach, de son côté, pria les colonels Œhm, Nassau et Rosen de venir à Brisach, et comme ils prétendaient ne pas pouvoir quitter l'armée, les commissaires français se rendirent eux-mêmes à Landau, auprès de ces trois officiers. Le comte de Nassau et Œhm désiraient soumettre les propositions françaises à leurs officiers. Il s'agissait pour eux de dégager leur propre responsabilité et surtout de se faire appuyer par toute l'armée, afin de donner plus de poids à leurs demandes [1]. Il n'y eut cependant pas de conférences à Landau, à cause de l'approche des Impériaux, qui attaquèrent vigoureusement les Weimariens. Ceux-ci furent repoussés et perdirent les forteresses qu'ils occupaient dans le Palatinat, parce que le général du Hallier, retenu par le siège de Moyenvic, n'avait pas pu les secourir à temps [2]. Cet échec démontra une fois de plus aux Weimariens que sans l'appui de la France ils étaient perdus. Eux aussi avaient donc intérêt à faire aboutir les négociations le plus vite possible. Œhm, Rosen et le comte de Nassau retournèrent à Brisach, et ce fut dans cette ville qu'eurent lieu les premières conférences sérieuses entre les commissaires français et les directeurs weimariens [3].

Le 12 septembre, d'Erlach exposa oralement les propositions de ses compagnons [4]. Ils exigèrent avant tout que l'armée formât un corps autonome et indépendant dans l'armée royale. Leur intention était de marcher contre les Bavarois et d'envahir le Palatinat et la Franconie. Mais avant d'envoyer les soldats contre l'ennemi, il fallait les payer et assurer leur entretien. A cet effet, les directeurs demandaient que le roi payât les 4,000,000 de subsides annuels qu'il avait promis à Ber-

1. Molitor, p. 47; Le Laboureur, p. 143; Gonzenbach, I, p. 464-465.
2. Le Laboureur, p. 143; Molitor, p. 47; Gonzenbach, I, p. 465.
3. Sur ces négociations, voir le rapport de Choisy : Aubery, *Mémoires*, II, p. 145.
4. Gonzenbach, I, p. 466; Molitor, p. 47.

nard par le traité de Saint-Germain, et pour faire face aux besoins les plus urgents, ils réclamaient le versement immédiat des quartiers échus en mai et en août.

Enfin, leur armée devait être renforcée par un corps français de 8,000 fantassins et de 2,000 cavaliers. Pour appuyer et justifier leurs propositions, les colonels donnèrent aux commissaires français un extrait du testament de Bernard de Weimar [1].

Ces demandes des Weimariens étaient exagérées. Par le traité de Saint-Germain, le roi s'était engagé à payer 4,000,000 de subsides pour l'entretien de 18,000 soldats. Or, Bernard de Weimar, au moment de sa mort, ne comptait sous les drapeaux que 12,000 à 13,000 hommes et n'avait, par conséquent, droit qu'à 2,400,000 francs de subsides. Les directeurs ne pouvaient donc pas réclamer 4,000,000 de livres en vertu du traité de Saint-Germain. Ils l'avaient reconnu eux-mêmes quelques semaines auparavant, quand ils avaient envoyé Flersheim à Paris. Celui-ci n'avait demandé que 2,400,000 livres.

Plus justifiée était la demande de toucher de suite les deux quartiers échus, d'autant plus que l'agent Hœufft avait averti les directeurs que l'argent était prêt à être versé aux délégués de l'armée [2]. Pour ces deux quartiers, les directeurs n'avaient réclamé que les 500,000 livres par quartier accordées au duc de Weimar. On peut donc conclure qu'ils avaient demandé 4,000,000 de livres, afin d'obtenir les plus fortes sommes possibles. La question financière devenait ainsi la plus importante de toutes. Dès qu'elle sera réglée, l'accord se fera facilement sur les autres points.

Les commissaires français, de leur côté, avaient tout de suite reconnu l'impossibilité de faire des traités particuliers

1. Gonzenbach, I, p. 467, a établi que ce ne fut qu'à ce moment que les directeurs communiquèrent aux commissaires français le testament de Bernard de Weimar.

2. Gonzenbach, I, p. 469; Gonzenbach, bien que favorable à Erlach, trouve les demandes des directeurs un peu exagérées.

avec les différents colonels ; mais, ne perdant pas de vue le but qu'il fallait atteindre, ils n'hésitèrent pas à négocier avec les directeurs qui représentaient l'armée tout entière. Fidèles à leurs instructions, ils refusèrent les 4,000,000 de subsides annuels. Au début des négociations, ils rencontrèrent de puissantes oppositions presque sur tous les points[1]. Il fallait s'entendre : 1° sur le commandement de l'armée ; 2° sur son entretien ; 3° sur le gouvernement des places fortes. Les propositions de la France étaient fondées sur le traité de Saint-Germain. En vertu de ce traité, le roi réclamait le droit de nommer le généralissime de l'armée. Les directeurs s'engageraient à former une armée de 8,000 fantassins et de 4,000 cavaliers ; cette armée serait placée sous l'autorité du roi, et ses chefs promettraient de le servir envers tous et contre tous. M. de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie royale, aurait la haute direction de l'artillerie weimarienne. L'auditeur général de l'armée demanderait au roi des brevets le confirmant dans ses fonctions[2]. Toutes ces propositions étaient fondées, en somme, sur l'article secret du traité de Saint-Germain, qui plaçait l'armée weimarienne sous l'autorité du roi de France. Les directeurs cependant leur opposaient une certaine résistance. Ils ne voulaient pas être commandés par un général français, mais par un prince « de leur nation ». Peut-être songeaient-ils au jeune Palatin, qui briguait alors la succession de Bernard de Weimar et qui était non seulement leur compatriote, mais aussi leur coreligionnaire ; peut-être envisageaient-ils aussi la grande influence et la situation prépondérante que leur donnerait à eux-mêmes le commandement de troupes nombreuses et aguerries, comme les Weimariens.

Les commissaires français pouvaient bien leur rappeler les articles secrets du traité de Saint-Germain ; ils ne leur arrachèrent aucune concession. D'Erlach déclara qu'ils ne vou-

1. Voir : Aubery, *Mémoires*, II, p. 445 ss. ; *Histoire*, p. 355 ; Molitor, p. 47 ; Gonzenbach, I, p. 474.
2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 443 ; Gonzenbach, I, p. 470 ss.

laient pas céder « pour les prétextes de leur intérêt d'honneur[1] ». A l'exception du major général, ils prétendaient tous ne pas connaître ces articles, « disant que Son Altesse ne les avait pu obliger aux conditions portées par son traité secret, comme entièrement contraires à l'alliance des princes confédérés ». Il est indéniable qu'ils n'avaient pas tout à fait tort. Bernard de Weimar n'avait certainement pas eu le droit de mettre sous l'autorité du roi de France une armée dont il n'était que le général payé ; mais les confédérés de Helbronn n'avaient pu le soutenir et ne s'étaient plus occupés de ses troupes; ce fait avait justifié sa démarche incorrecte. Nous avons vu, du reste, qu'il n'en avait pas ignoré l'irrégularité, et que, pour cela, ni lui ni les ministres français n'avaient divulgué cet article du traité de Saint-Germain[2]. Mais, malgré ce semblant de raison, l'attitude des directeurs était pleine de contradictions. Ce n'était d'abord pas à eux de protester contre les articles secrets ; c'était l'affaire des princes confédérés. Ceux-ci ignoraient toujours l'existence de ces articles; mais même s'ils les avaient connus, auraient-ils pu protester contre eux? Il leur avait été impossible d'entretenir l'armée weimarienne, le seul soutien de leur cause. Louis XIII la payait ; mais elle ne défendait pas moins leurs intérêts ; sa perte aurait été suivie de la ruine de la « cause commune ». Ils se garderont bien d'attaquer le traité de Saint-Germain, grâce auquel cette armée existait encore.

Ensuite, les colonels prétendaient que le duc n'eût pas pu les « obliger au roi », sous prétexte qu'ils n'avaient jamais eu connaissance des articles secrets. Mais ils n'avaient pas non plus connu les articles publics, et ils ne réclamaient pas moins le paiement des subsides. S'ils exigeaient l'exécution des uns, il fallait aussi qu'ils se soumissent aux autres. Ils reconnurent, du reste, eux-mêmes leur tort et acceptèrent le duc de Longueville comme généralissime. Cette nomina-

1. Aubery, *Mémoires*, p. 447; Aubery, *Histoire*, p. 355.
2. Voir les numéros d'avril, p. 242; de janvier 1903, p. 108.

tion leur donnait même une certaine satisfaction, le duc faisant partie du Saint-Empire comme prince de Neuenbourg.

L'affaire devint de plus en plus un marché. Les questions financières présentaient naturellement de grandes difficultés; car d'un côté les Français cherchaient à réduire les dépenses que le roi devait faire pour l'armée, et de l'autre les directeurs voulaient obtenir le plus de subsides possible. Guébriant et Choisy commencèrent par déduire des subsides annuels le traitement de 200,000 livres que le traité de Saint-Germain avait accordé au duc Bernard. Cette déduction pouvait être justifiée; mais ils voulaient en outre retenir 50,000 livres du quartier échu en mai, c'est-à-dire six semaines avant la mort de Bernard de Weimar. Pour le quartier échu en août, ils ne proposaient que 250,000 livres, sous prétexte que le duc de Weimar avait déjà reçu 300,000 livres pour la réorganisation de son armée; cette somme n'avait certainement pas encore été dépensée et devait se trouver dans le trésor de l'armée[1]. En recevant le quartier échu en mai, les directeurs pourront donner aux soldats un mois de solde, et aux officiers deux mois et demi. Le roi promettait de faire payer les subsides en quatre quartiers, à partir du 1er janvier 1640. Avant de verser la somme échue, les contrôleurs royaux passeraient les Weimariens en revue et feraient payer ensuite quatre mois de solde aux troupes de campagne et dix aux troupes de l'artillerie et aux officiers supérieurs. Le roi voulait retenir l'argent pour l'entretien des troupes de garnison. Le généralissime aurait le droit de retenir quarante livres pour chaque cavalier et douze livres pour chaque fantassin qui manquerait à la revue trimestrielle. L'entretien des soldats et le paiement des rançons devaient être à la charge des directeurs.

Les directeurs réclamaient au contraire avec énergie qu'on leur payât la solde de six mois, 1,000,000 d'écus d'or de sub-

1. Gonzenbach, I, p. 470, note, reproche ces déductions aux commissaires français. Il ne faut cependant pas oublier que Richelieu leur avait recommandé de ménager l'argent du roi.



sides annuels, et allèrent même jusqu'à désavouer Flersheim, qui n'avait demandé que 800,000 écus[1]. Aucun d'eux cependant ne voulait s'engager à avoir un nombre fixe de soldats sous les drapeaux, moyennant ce million d'écus. A la fin, pourtant, ils voulaient bien se contenter de quatre mois de solde par an. Restait la question des places fortes, qui soulevait l'opposition la plus vive du côté des Weimariens. Là aussi, ils parlèrent « de leur intérêt d'honneur », qui leur défendait de céder ces places à une puissance étrangère. Le roi en désirait la cession et le droit de nommer les gouverneurs. A ces conditions, les garnisons pourraient être composées de Français et d'Allemands, après entente avec les directeurs. Ceux-ci alléguaient « que toutes leurs récompenses consistaient en ces places, et remboursement d'un nombre infini de « montres »[2] dues à eux par feue Son Altesse », et qu'avec cela leur honneur et leur conscience les engageaient à ne s'en pas dessaisir, et de les garder pour le bien de la « cause commune ». Le patriotisme allemand ne les poussait certainement pas à prendre cette attitude intransigeante; tout au plus craignaient-ils les reproches du parti impérial et de quelques-uns de leurs compagnons d'armes, qui détestaient les étrangers et voulaient les repousser de l'Empire. Mais ils voyaient plutôt le grand rôle qu'ils pouvaient jouer dans la suite, s'ils tenaient des positions aussi importantes que celles de Brisach, de Fribourg et des villes forestières. Les gouverneurs de ces forteresses seront forcément au premier plan pendant le reste de la guerre, et pourront facilement gagner beaucoup de gloire et des richesses considérables. Fallait-il, dans ces conditions, abandonner les places au roi de France, sans avoir obtenu des compensations suffisantes? Ils persistaient donc dans leur refus. Choisy et Guébriant leur objectèrent que la question des places ne regardait que leurs gouverneurs, et menacèrent même de rompre

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448; Aubery, *Histoire*, p. 356; Gonzenbach, I, p. 474; Molitor, p. 48.

2. La solde d'un mois.

les négociations. Finalement, on tomba d'accord pour présenter des propositions écrites[1].

XV.

Ainsi à la fin de ces premières conférences on était encore loin d'une entente. On ne s'était même pas mis d'accord pour la forme de l'engagement. Les Français voulaient régler toutes les questions par une simple déclaration du roi, tandis que les Weimariens demandaient un traité formel. Cette dernière forme présentait beaucoup d'inconvénients pour le roi ; d'abord il serait moins maître de l'armée que s'il la prenait à son service par une simple déclaration. Ensuite il serait obligé d'exécuter fidèlement toutes les clauses du traité ; car autrement l'armée ne serait pas non plus tenue à remplir ses engagements. Les Weimariens, au contraire, voulaient faire un traité pour être plus indépendants et surtout pour être mieux payés. Dans les conférences suivantes, il y eut un échange de propositions et de réponses écrites. Le mémoire des directeurs contient dix articles[2] :

1° Ils affirment « que leurs inclinations et volontés sont toujours portées à rendre fidèlement et constamment service à Sa Majesté et à la cause commune, pour le rétablissement des princes et États opprimés et dépossédés » ; ils y sont obligés par les traités faits entre le roi et le duc de Weimar, traités qu'ils veulent observer en tous les points et clauses.

2° Le second article a trait au paiement de l'armée. Les officiers se contenteront de quatre mois de solde par an, « sur le pied de la capitulation faite avec eux durant la vie de Son Altesse », pourvu que l'argent soit livré « sans perte ni rabais, en bonnes espèces qui aient cours en leur pays ».

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448 ; *Histoire*, p. 356 ; Molitor, p. 48.

2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 440 ; Gonzenbach, I, p. 474 ss.



3° Pour les troupes de l'artillerie ils exigent dix mois de solde par an ; le roi, en plus, « fournira toutes les munitions de guerre, comme aussi tous les frais extraordinaires, lesquels on ne saurait précisément spécifier ».

4° Le roi fournira le pain aux troupes de l'infanterie et de l'artillerie ;

5° Leur procurera de bons quartiers d'hiver, pour qu'on puisse réorganiser la cavalerie.

6° En cas de pertes nombreuses, le roi doit donner aux directeurs des subsides extraordinaires pour la réorganisation de l'armée.

7° Passant à la question des places fortes, ils demandent « que les villes et forteresses que l'on gagnera sur les ennemis, appartenant à quelques-uns des princes et États alliés, soient pourvues de troupes de leur corps, au bénéfice de ceux à qui elles ont appartenu l'année 1617 avant ces guerres ».

8° Ils désirent que le roi paie la rançon des officiers et des soldats prisonniers de l'ennemi. Pour le moment ils réclament les généraux impériaux Jean de Werth et Enkeforth, pour les échanger contre le major général de Taupadel et le colonel de Schaffelizky.

9° Ils se déclarent prêts à « rendre toutes les déférences et respects au général que Sa Majesté établira pour commander son armée, comme Son Altesse a fait à M. le cardinal de la Valette » ; mais ils exigent par contre que toutes les mesures soient prises « d'un commun conseil et contentement ». Leur armée formera un corps particulier, commandé par un chef de leur nation.

10° Afin de « se remettre en bon état de service », ils désirent que le quartier de mai leur soit payé comptant, et que celui d'août leur « soit assigné en bonnes assignations ».

Dans ces nouvelles propositions, les Weimariens avaient fait quelques concessions. Ils reconnaissaient surtout le traité de Saint-Germain, même les articles secrets, et par conséquent ne refusaient plus de se soumettre à un généralissime fran-

çais[1]. Ils n'exigeaient pas non plus des subsides annuels de 4,000,000 de livres, mais se contentaient de quatre « montres » par an. Malgré ces concessions, le roi de France pouvait-il accepter toutes leurs propositions? Pouvait-il accorder à de simples colonels la clause de l'article 9 et leur laisser une situation quasi indépendante dans son armée? Lui seul payait cette armée. Dans ces conditions, n'était-il pas juste qu'elle le servît avant tout, qu'elle luttât surtout pour les intérêts de la France? Quant aux places fortes, les prétentions des directeurs étaient exagérées. Le roi n'aurait pas le droit de disposer librement de ses conquêtes et d'y mettre les garnisons qu'il lui plaisait? Il ne devait pas garder sa liberté d'action en cas de négociations de paix? Non, Choisy et Guébriant ne pouvaient accepter des conditions aussi contraires aux intérêts et à la dignité de la France! Aussi leurs propositions diffèrent-elles sensiblement de celles des directeurs. Leur mémoire contient également dix articles[2].

1° Ils affirment que « l'intention du roi n'est autre que le rétablissement des princes et États oppressés de l'Allemagne, et l'avancement de la « cause commune ». Le roi exige des colonels qu'ils continuent « de fidèlement et constamment servir Sa Majesté envers tous et contre tous », en un mot, il réclame l'exécution du traité de Saint-Germain; mais il demande en plus que l'armée lui prête serment.

2° Cet article contient les propositions pour le paiement de l'armée. Le roi ne veut pas accorder aux Weimariens une somme « pour le tout »; il préfère leur payer un certain nombre de « montres » et se charger des autres dépenses. Le mémoire veut démontrer que les « quatre montres » demandées par les directeurs et les dépenses pour les vivres et les munitions excèdent de beaucoup la somme que Sa Majesté a accordée à feu Son Altesse, « pareillement aussi celle qu'eux-mêmes ont fait demander par leur député ». Liés par leurs instructions,

1. Gonzenbach, I, p. 483; Molitor, p. 48.
2. Aubery, *Mémoires*, I, p. 441; Gonzenbach, I, p. 474 ss.

les commissaires ne peuvent pas promettre à l'armée une somme pareille. Ils offrent « trois montres et demie par an, ladite demie employée aux recrues et établissement des troupes ».

3° L'artillerie recevra huit « montres » par an et sera placée sous les ordres du grand-maître de l'Artillerie royale, M. de la Meilleraye, qui fournira à l'armée toutes les munitions nécessaires et payera les dépenses extraordinaires.

4° Le roi est prêt à fournir le pain aux soldats de l'infanterie et aux officiers de l'artillerie.

5° Il promet de donner à l'armée les moyens de prendre les quartiers d'hiver « les plus avantageux qu'ils se pourront ».

6° Il « donnera moyen aux officiers de remettre leurs troupes, si elles viennent à se ruiner par quelque mauvaise rencontre de guerre, ou autre accident inévitable ».

7° Cet article répond à l'article 7 des directeurs. Les commissaires observent avec raison que cet article est inutile, « le Roi n'étant en guerre que pour procurer auxdits princes et États alliés le rétablissement ». Ces princes et États ne pourront « faire moins que de tenir directement de la main de Sa Majesté ce que ses armées auront repris du leur sur les ennemis communs ».

8° Le roi promet de racheter les officiers et les soldats qui pourront être faits prisonniers et veut bien procurer la liberté au général Taupadel[1] et au colonel Schaffelizky.

9° Le roi a l'intention de nommer le duc de Longueville généralissime de l'armée weimarienne, et demande aux colonels « de ne faire aucune difficulté de reconnaître et prendre les ordres d'un prince de telles conditions et mérite ». Le duc de Longueville se servira de leurs « bons conseils et avis, pour la résolution de toutes choses ». Le roi refuse cependant de nommer un général allemand, comme le demandent les directeurs; ceux-là seuls devront commander l'armée weimarienne que le duc Bernard a désignés dans son testament.

1. Aubery écrit *Dubald*.

10° On ne veut pas payer les deux quartiers demandés par les directeurs avant qu'on ait constaté quand « aura fini le traité de feue Son Altesse et quand commencera celui des montres ». Il faut aussi examiner quelles sommes ont déjà été versées au duc de Weimar dans le courant de l'année 1639, « afin de venir à bon compte avec les officiers de feue Son Altesse ».

Ces propositions des commissaires français furent discutées pendant plusieurs jours[1]. Les directeurs voulaient absolument maintenir l'article 7.

La déclaration de Choisy était en réalité un peu vague et n'engageait le roi à rien. D'Erlach et ses collègues cherchaient naturellement à obtenir un texte net et clair, en premier lieu pour observer fidèlement les dernières recommandations de leur ancien maître. Ils craignaient sans doute aussi les reproches de leurs compatriotes d'avoir trahi la « cause commune », et même quelques défections parmi leurs officiers et leurs soldats, dont beaucoup n'aimaient pas les étrangers et se méfiaient de la France[2]. Sans doute avaient-ils encore un vague sentiment de patriotisme, la conscience d'être des Allemands, qui les retenait d'abandonner aux étrangers une partie de l'Empire. Les populations alsaciennes parlaient leur langue et étaient allemandes ; il semble assez naturel qu'ils aient voulu les conserver à un prince allemand. L'article 4 des Français ne leur convenait pas non plus. Ils demandaient que toutes les troupes de leur armée restassent réunies, et refusaient par conséquent de placer l'artillerie sous les ordres du maréchal de la Meilleraye[3]. Les commissaires renoncèrent alors à cette clause. La question du commandement donnait lieu, elle aussi, à des discussions. Les directeurs étaient prêts à reconnaître le duc de Longueville comme généralissime ; mais ils persistaient à

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448 ; *Histoire*, p. 356 ; Gonzenbach, I, p. 482 ss. ; Molitor, p. 48.

2. Voir les ouvrages cités ci-dessus.

3. Gonzenbach, I, p. 482 ss.

demander que leur corps fût commandé par un général allemand, subordonné au duc de Longueville; en outre, aucune mesure ne devra être prise sans entente préalable avec eux. Un pareil arrangement présentait de grands inconvénients; il pouvait même paralyser les mouvements de l'armée et devenir par conséquent très dangereux[1]. Ensuite, on ne pouvait pas donner à un condottiere allemand une situation prépondérante et privilégiée dans l'armée française. L'exemple du duc de Weimar en avait montré les dangers. En somme, les Weimariens voulaient former une armée auxiliaire ayant une existence propre en dehors et à côté de l'armée française proprement dite; les commissaires au contraire entendaient incorporer leurs régiments dans l'armée française et en faire des régiments royaux. Ils rejetèrent donc l'article 9 des directeurs. Tout espoir de s'entendre sur ce point n'était cependant pas perdu.

Les questions financières présentèrent les difficultés les plus grandes. L'armée avait besoin d'une réorganisation complète, et pour cela il lui fallait beaucoup d'argent. Les officiers, en outre, entendaient se faire payer cher leurs services. Le roi avait besoin de l'armée; ils ne l'ignoraient pas et voulaient profiter de la circonstance pour augmenter leurs propres revenus. Ils exigeaient avec énergie quatre mois de solde par an et le paiement intégral des quartiers de mai et d'août[2]. Comme Guébriant et Choisy ne leur proposaient que trois « montres », et demie, la discussion dégénéra en un véritable marchandage. On n'arriva pas à s'entendre, et finalement on résolut d'envoyer une députation à la cour pour traiter avec les ministres eux-mêmes.

Mais qu'allait devenir l'armée dans l'intervalle? Les Impériaux, s'avançant le long du Rhin, menaçaient ses positions. Les soldats étaient mécontents, et si on ne les payait pas, une débandade générale était à craindre. Tous les avantages acquis

1. Gonzenbach, I, p. 483, a très bien montré ces inconvénients.
2. Gonzenbach, I, p. 484-485.



dans ces dernières années auraient ainsi été perdus. Les deux partis avaient intérêt à éviter un désastre pareil. Ces considérations amenèrent une reprise des débats à Brisach. Les commissaires français présentèrent quelques propositions et cette fois-ci encore firent quelque concessions[1]. L'artillerie restera attachée à l'armée weimarienne, et aucune réduction ne sera faite sur le quartier de mai. Mais on ne veut toujours pas accorder les quatre mois de solde demandés par les directeurs, ni les dix « montres » exigées pour les officiers et les troupes de l'artillerie. Seuls les officiers du train des équipages recevront dix « montres » par an, pour « l'entretien des chevaux ». Le roi payera en outre les dépenses extraordinaires de l'armée, quand elle sera en campagne. Le duc de Longueville sera obligé de consulter les directeurs sur les mesures à prendre; mais ceux-ci devront exécuter les ordres du duc. Ils promettront de « continuer à servir Sa Majesté envers tous et contre tous, quelque ordre ou mandement qui leur puisse être donné au contraire, et de conduire l'armée en tous les lieux et entreprises que Sa Majesté désirera ». En somme, il y aura dans l'armée un conseil supérieur de guerre, composé des généraux français et des quatre directeurs, que le généralissime consultera pour les mesures de détail. L'autorité de ce généralissime ainsi limitée, comment éviter les dangers d'un haut commandement composé de plusieurs têtes? Que faire, si les directeurs s'opposent aux ordres d'un général français ou même du roi de France, si des princes étrangers les poussent à une révolte? Ne faut-il pas s'assurer que cette armée, qui est payée par Louis XIII, n'obéisse qu'à lui? Voilà pourquoi Choisy exige des directeurs les deux engagements contenus dans ses nouvelles propositions. Le dernier surtout ne fait que reproduire l'article secret du traité de Saint-Germain.

Les directeurs se montrèrent aussi moins intransigeants qu'à la première conférence. Ils renonçaient à ce que leur corps fût

1. Gonzenbach, I, p. 485 ss.

commandé par un Allemand ; mais ils maintenaient par contre leur demande de quatre « montres » par an et exigeaient toujours le paiement du quartier d'août sans aucune réduction. Toutes les dépenses extraordinaires de l'armée seront à la charge du roi. Les directeurs, de leur côté, soumettront leur gestion aux commissaires royaux. Sur plusieurs points, les propositions des Weimariens sont plus nettes que celles des Français, notamment en ce qui concerne le commandement[1]. Du vivant de Bernard de Weimar, il y avait eu dans son armée des régiments français commandés par du Hallier, Guébriant et Turenne. Ces généraux avaient été subordonnés à Bernard, tout en conservant une certaine indépendance et en gardant le commandement direct de leurs troupes, et si l'intérêt du roi avait semblé l'exiger, ils auraient même pu se séparer des Weimariens. Les directeurs voulaient avoir une situation analogue dans l'armée française, et être, non pas des généraux français, mais des « condottieri » soutenant la politique française. Ils maintenaient encore l'article 7 de leur premier mémoire, qui avait trait aux places fortes. Il est manifeste qu'ils cherchaient à s'assurer une situation indépendante dans l'armée française et à obtenir le plus de subsides possible. Ils refusaient toujours de se mettre sous l'autorité du roi seul et voulaient s'engager à servir le roi et la « cause commune ». D'Erlach surtout se montrait inflexible sur ce point[2]. C'était un calviniste convaincu et de plus l'ami de Bernard de Weimar, qui n'avait combattu que pour la « cause commune ». Le sentiment du patriotisme allemand ne pouvait guère se trouver chez lui, qui était Suisse ; mais il voulait rester fidèle aux dernières instructions de son ami et maître et combattre surtout pour la cause du protestantisme. Quant à ses compagnons, étaient-ils mus par des sentiments patriotiques, ou bien par leurs intérêts et leurs ambitions personnelles ? Vingt et une années de guerre avaient développé chez ces soldats fiers et vaniteux une grande ambition et une soif énorme

1. Gonzenbach, I, p. 485 ss.
2. Gonzenbach, I, p. 496.

de richesses. Ils avaient vu des généraux se conduire comme de véritables souverains et établir dans de grandes provinces un régime de despotisme militaire. Beaucoup d'entre eux avaient pris part à la révolte de l'armée suédoise de 1633 et se souvenaient qu'à cette époque l'orgueilleux chancelier Oxenstierna avait été obligé d'écouter les soldats mutinés et de leur accorder leurs demandes. Le général suédois Baner était presque indépendant de son gouvernement et en profitait pour amasser un butin immense. N'était-il pas possible qu'eux-mêmes eussent une situation pareille vis-à-vis de la France? Il faut remarquer que les directeurs, à chaque nouvelle entrevue, cèdent sur des points secondaires, mais restent inflexibles pour les subsides et pour l'indépendance relative de leur armée. Ne faut-il pas conclure qu'ils aspirent à jouer un grand rôle dans la guerre et à s'enrichir ?

Leurs nouvelles demandes étaient encore inacceptables. Les commissaires français ne pouvaient accorder à de simples colonels ce qu'on avait refusé au duc Bernard lui-même, qui s'était engagé à ne servir que le roi de France. Guébriant l'exposa à d'Erlach dans une longue lettre[1]. Jusqu'alors la question de Brisach et des forteresses alsaciennes, la plus importante de toutes pour les Français, n'avait pas été effleurée dans les conférences. Dans sa lettre, Guébriant indiqua nettement les demandes du roi; les places devront être remises au roi, qui en nommera des gouverneurs français ou allemands, selon son bon plaisir. Bien que cette demande fût absolument justifiée, les directeurs ne répondirent même pas à Guébriant, et interrompirent les négociations, après le 24 septembre. Le major général aurait voulu communiquer la lettre de Guébriant à l'armée; mais cette démarche aurait entraîné une nouvelle perte de temps[2]. Quand enfin pourra-t-on signer le traité et assurer l'avenir de l'armée? Quand touchera-t-on les 600,000 livres que le baron d'Oysonville avait apportées et qui n'avaient

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448; Gonzenbach, I, p. 496; Molitor, p. 49.
2. Gonzenbach, I, p. 497; Molitor, p. 49.

pas encore été distribuées aux soldats? Quand allait-on rentrer en campagne avec le général du Hallier, qui venait d'arriver à Colmar[1]? A quand la conquête des quartiers d'hiver? Toutes ces raisons et les belles promesses de Choisy rendirent les Weimariens moins exigeants et les amenèrent à reprendre les négociations. Les commissaires français, de leur côté, avaient hâte de gagner l'armée weimarienne et les places fortes qu'elle occupait. Ils proposèrent aux directeurs de se réunir à Colmar, « afin que la présence et l'autorité du duc de Longueville servît à abréger les longueurs » et à faciliter la conclusion du traité[1]. Ces pauvres gentilshommes, ces rudes guerriers allaient-ils montrer la même arrogance, la même obstination en face du duc de Longueville, d'un des principaux personnages de la cour de France?

XVI

Les conférences de Colmar durèrent du 24 septembre jusqu'au 2 octobre[2]. Il fallait « recommencer tout de nouveau »[3]. On y aborda résolument la question des places. Les directeurs refusent énergiquement de les remettre au roi, soutenant qu'elles doivent appartenir à l'armée. Dans la seule forteresse de Brisach, le roi pourra mettre un détachement français, parce que ses troupes ont contribué à la prise de la ville. Un tiers de la garnison sera composé de régiments français. La France cependant a le droit d'occuper les places de l'Alsace, que les traités de Paris et de Wismar lui ont données. Le duc de Weimar lui-même, dans son testament, a ordonné que leurs garnisons seront composées de troupes françaises et de Weimariens. Guébriant et Choisy soutiennent énergiquement les droits de leur souverain, et comme les colonels ne veulent pas

1. Aubery, *Histoire*, p. 356; *Mémoires d'Erlach*, I, p. 64 et 67; Molitor, p. 49.
2. Aubery, *Histoire*, p. 356.
3. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448; *Histoire*, p. 356; Le Laboureur, p. 144; Molitor, p. 49-50; Gonzenbach, I, p. 498 ss.

céder, le duc de Longueville menace de se retirer dans le comté de Bourgogne; car tant que le roi ne sera pas maître de Brisach il n'aura pas de centre d'opération sur le Rhin, son armée ne passera pas ce fleuve[1]. Or, si cette menace est exécutée, les Weimariens ne pourront pas prendre leurs quartiers d'hiver dans les riches contrées de la Franconie. Plutôt faire de nouvelles concessions[2]! Ils veulent maintenant abandonner au roi le choix des gouverneurs des places fortes, « pourvu qu'il les prenne du corps allemand ». La moitié des garnisons de Brisach et de Fribourg pourra être composée de régiments français. De quel droit cependant veulent-ils garder les autres places? Ils ne peuvent même pas s'appuyer sur le droit de conquête, car ils ont conquis l'Alsace et le Brisgau avec l'aide d'une armée française et grâce aux subsides français. Mais cette occupation leur apporte de trop nombreux avantages pour qu'ils y renoncent de plein gré. Elle est un gage précieux pour s'assurer le concours de la France, un moyen de jouer un grand rôle dans la guerre. Ces forteresses, en effet, étaient trop importantes pour que le gouvernement français mécontentât jamais leurs garnisons, et celles-ci étaient sûres d'avoir une situation privilégiée dans l'armée royale.

Les négociateurs français rejetèrent même ces propositions modifiées[3]. Les décisions du roi de France ne pouvaient être limitées par des colonels allemands à sa solde; il était libre de choisir les gouverneurs de ses forteresses. Et pouvait-on renoncer à la politique nationale à cause de la résistance de quelques *condottieri?* Il fallait à la France une compensation pour ses nombreux sacrifices; elle réclamait l'Alsace et la frontière du Rhin. Guébriant regretta que les directeurs fussent si peu conciliants et le leur reprocha vivement. Une deuxième fois on faillit rompre les négociations. D'Erlach et les autres colonels

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448.
2. Voir surtout Gonzenbach, I, p. 449 ss.
3. Le Laboureur, p. 144.

retournèrent à Brisach, et l'auditeur général Wœlker resta seul à Colmar.

Choisy et Guébriant cependant ne renoncèrent pas à gagner l'armée et s'adressèrent à Wœlker pour reprendre les négociations. L'intérêt du roi exigeait une solution prompte et favorable de la question de Brisach. Les Weimariens, de leur côté, se trouvaient dans une situation lamentable et avaient besoin des subsides français. Wœlker le comprit, et se mit d'accord avec Guébriant et Choisy sur la question des places. Le roi aura le droit de nommer gouverneurs de Brisach et de Fribourg des Allemands ou des Français, selon son bon plaisir ; les garnisons de ces villes seront composées par moitié de troupes françaises et de troupes allemandes. Pour les autres forteresses, le roi ne pourra nommer que des gouverneurs allemands. Ces places, beaucoup moins fortes que les deux premières, étaient aussi moins importantes et constituaient des positions moins avancées. Le roi pouvait les abandonner momentanément aux Weimariens ; il n'en était pas moins le maître. Il n'avait qu'à retirer les subsides aux garnisons pour réprimer la moindre révolte. Ensuite, sera-ce si difficile de trouver un gouverneur allemand qui, moyennant une bonne pension, servira fidèlement la France ? L'essentiel était que le roi fût maître de Brisach et de Fribourg. Ces considérations décidèrent Choisy et Guébriant à accepter ce compromis. Le nouvel article fut envoyé au colonel Œhm, pour qu'il le soumît à l'armée ; Wœlker se rendit lui-même à Brisach pour le communiquer au major général d'Erlach[1].

Les commissaires français, convaincus qu'il fallait conclure le traité le plus tôt possible, envoyèrent à leur tour Choisy à Brisach[2]. Afin d'éviter de longues discussions stériles, les deux partis résolurent de désigner chacun un plénipotentiaire. Les deux personnages arrêteront les lignes générales du traité ;

1. *Theatrum Europæum*, IV, p. 34 ; Aubery, *Mémoires*, II, p. 448 ; Gonzenbach, I, p. 501 ss.

2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 448 ; *Histoire*, p. 359 ; Gonzenbach, I, p. 503 ss.



leurs collègues n'interviendront que pour la rédaction définitive. Les directeurs chargèrent d'Erlach de représenter l'armée, tandis que les commissaires français avaient délégué Choisy. Le major général était de plus en plus pénétré de la nécessité absolue de faire aboutir les négociations; les officiers et les soldats réclamaient leur solde avec instance ; plus que jamais une mutinerie et une débandade générale étaient à craindre[1]. Le 3 octobre, Choisy, d'Erlach et le colonel Bernhold, gouverneur de Rheinfelden, se réunirent pour débattre les lignes générales du traité. Le premier soumit aux colonels une série d'articles qui furent acceptés à l'exception de ceux qui concernaient les places fortes et le serment des troupes. D'Erlach défendit avec énergie les intérêts des Weimariens et les siens propres. Ni lui ni Bernhold ne voulaient accepter l'article rédigé par Wœlker; leurs postes étaient trop importants et leur donnaient de trop grands avantages pour qu'ils eussent pu se résoudre à les abandonner[2]. L'armée, prétendent-ils, désire que le roi l'assure « de ne mettre dans Brisach et dans Fribourg que des gouverneurs du corps allemand[3] ». Nous verrons dans la suite que l'armée ne s'en souciait que très peu ; la question financière lui importait davantage. D'Erlach et Bernhold ne pouvaient guère ignorer ses véritables sentiments, et s'ils n'acceptaient pas le compromis proposé par Wœlker, c'était uniquement par ambition personnelle. Ils repoussèrent aussi le serment de ne servir que le roi de France, et ne consentirent qu'à jurer de « conserver les places pour le service du roi et des princes confédérés et de ne les remettre jamais à qui que ce fût sans le consentement du roi »[4]. Choisy, trouvant cette formule trop vague, ne l'accepta pas et maintint également le

1. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 201, lettre du colonel Schœnbeck.

2. Gonzenbach prétend que d'Erlach a été très désintéressé. Le major général n'a certainement pas été un traître; mais il était ambitieux et voulait rester gouverneur de Brisach pour pouvoir jouer un grand rôle.

3. Aubery, *Mémoires*, II, p. 447.

4. *Id.*, *ibid.*, II, p. 447.

droit du roi de nommer les gouverneurs des places. Les trois négociateurs se séparèrent sans s'être entendus.

D'Erlach cependant était décidé à ne pas rompre les négociations; car il savait que la France seule pouvait préserver l'armée d'une ruine certaine. Ce n'était certes pas son intention d'accepter les propositions de Choisy, d'abord par ambition personnelle, ensuite pour ne pas effaroucher quelques officiers qui se souciaient encore de la « cause commune » et ne songeaient pas uniquement à leurs propres avantages. Mais l'attitude intransigeante de Choisy et le mécontentement des soldats ne laissa pas de causer au major général de vives inquiétudes. A son avis, il fallait hâter la conclusion d'un traité fondé sur les propositions de l'armée.

D'Erlach fit alors avertir Choisy des dangers de la situation ; il eut recours à une ruse, afin de l'amener à des concessions. Il lui communiqua une lettre de la reine de Suède, rappelant aux directeurs que leur armée avait appartenu autrefois à la Suède[1]. Choisy comprit la gravité de la situation. Mockhel, l'agent suédois qui résidait à Benfeld, avait formé un parti suédois dans l'armée; si cette lettre de la reine de Suède est connue, un grand nombre d'officiers et de soldats ne se rangeront-ils pas sous les drapeaux suédois? La France aura ainsi perdu une armée qu'elle a entretenue pendant quatre ans, et en même temps tous les avantages acquis depuis 1633. Mieux valait encore accepter les conditions des colonels. Choisy, cependant, ne voulait pas endosser seul la responsabilité d'un traité aussi contraire à ses instructions ; il pria donc les deux autres commissaires de venir le rejoindre à Brisach. Lui-même ne resta pas inactif et eut un nouvel entretien avec Erlach à propos de la fameuse lettre de la reine de Suède; car il voulait avoir une certitude absolue sur sa portée.

D'Erlach lui conseilla de faire des concessions, s'il voulait retenir l'armée weimarienne au service de Louis XIII. Mais

1. Aubery, *Mémoires*, II, p. 447 ss.; *Histoire*, p. 358; Gonzenbach, I, p. 504-509.

malgré cela, les commissaires français hésitaient encore à accepter les propositions du major général. Quelle différence entre ces propositions et les instructions de Richelieu ! Et pouvaient-ils, de leur propre initiative, dépasser les ordres du roi jusqu'à ce point ? Ils avaient déjà fait une grande concession en acceptant de faire un traité formel avec les Weimariens; mais fallait-il en faire davantage ? Fallait-il demander de nouvelles instructions, ou bien devait-on accepter les propositions des directeurs ? Guébriant et surtout Choisy se prononcèrent pour la seconde solution. L'essentiel était de gagner l'armée et d'occuper Brisach ; voilà ce qui ressortait clairement de toutes leurs instructions. Toute prolongation des débats pouvait causer la perte des deux. Retarder encore davantage la conclusion, et attendre de nouveaux ordres pendant quinze jours, c'était courir le risque d'échouer dans les négociations. Qu'importait-il, au fond, que les Weimariens prêtassent serment au roi et aux princes confédérés, puisque ces derniers dépendaient eux-mêmes de la France et n'étaient pas capables de s'opposer à ses volontés. On connaissait les sentiments du général d'Erlach, des colonels Bernhold et Kannofsky, les gouverneurs de Brisach, de Rheinfelden et de Fribourg, et on était persuadé qu'ils resteraient fidèles au roi. Pourquoi alors ne pas les maintenir dans leurs postes ? Autre raison pour hâter la conclusion du traité ! Un retard pouvait empêcher l'armée de poursuivre sa campagne dans le Palatinat. Il faudrait donner à cette soldatesque insolente et peu disciplinée des quartiers d'hiver en France. Un arrangement pareil reviendrait encore plus cher au roi que le paiement des sommes d'argent réclamées par les colonels. Après tout, si le gouvernement avait indiqué nettement à ses négociateurs le but à atteindre, il leur avait laissé une grande initiative dans le choix des moyens. En acceptant les propositions des Weimariens, ils les retenaient au service du roi, s'assuraient les places fortes et remplissaient ainsi leur mission. Mais avant de reprendre les négociations avec d'Erlach, ils voulaient encore consulter le duc de Longueville. Allait-il les autoriser

à signer le projet de traité élaboré à Brisach ? Choisy se rendit à Colmar le 5 octobre, et conféra avec le duc. Celui-ci accepta que la moitié seulement de la garnison de Brisach fût composée de Français, et qu'on payât aux colonels le quartier de mai, à condition que l'armée prît ses quartiers d'hiver dans le Palatinat. Choisy aurait volontiers fait une autre concession à propos du serment des troupes et des gouverneurs ; mais le duc ne voulait pas d'un serment prêté au roi et aux princes confédérés, parce que Bernard de Weimar lui-même avait promis de ne servir que le roi de France. Choisy revint à Brisach et soumit ces nouvelles propositions au major général.

Pour la question des places, on adopta un compromis. D'Erlach, qui possédait une fortune personnelle assez considérable, ne pouvait guère être gagné par une pension et par des avantages purement matériels. Mais il était ambitieux et se croyait le véritable successeur de Bernard de Weimar. Il fallait donc le confirmer dans ses fonctions importantes de gouverneur de Brisach et de premier directeur de l'armée. D'un autre côté, il fallait aussi réserver le droit absolu du roi de France de pouvoir nommer un gouverneur de son choix. On tomba d'accord d'inscrire ce droit du roi dans le traité, mais d'accorder par un article secret le gouvernement de Brisach à d'Erlach. Bernard de Weimar avait accordé à ce dernier des pouvoirs très étendus et avait en quelque sorte placé toutes les garnisons de la Haute-Alsace et du Brisgau sous ses ordres. En le maintenant dans le gouvernement d'un groupe de forteresses de la plus grande importance, le roi de France lui fit une situation privilégiée dans l'armée française, et on peut dire que d'Erlach, comme gouverneur militaire de Brisach, devint un des personnages les plus considérables du royaume. Ces avantages personnels lui firent accepter sans difficulté le compromis proposé par Choisy. Restait la question du serment. Le major général refusa longtemps d'accepter la formule de Choisy, et il ne céda que sur les instances des autres colonels. Ces guerriers avides avaient

obtenu ce qu'ils désiraient : des subsides, des pensions et des promesses formelles de « récompenses ». Ils gardaient tous leurs postes de colonels et de gouverneurs. Pourquoi prolonger encore les débats pour une question d'étiquette? Ils se souciaient fort peu, au fond, de la cause pour laquelle ils se battaient, et l'idée de prêter serment au roi de France ne les effarouchait guère, puisqu'il les payait bien. Ils conseillèrent donc à d'Erlach de conclure le traité et lui annoncèrent qu'ils acceptaient l'article rédigé par l'auditeur général Wœlker[1]. Cette unanimité écarta tout danger d'une discorde et d'une révolte provoquée par les prétentions du roi de France. Tous les difficultés étaient ainsi aplanies, et les négociateurs purent rédiger le traité définitif le 8 octobre. D'Erlach n'avait plus soulevé aucune objection ; le lendemain, 9 octobre, il signa le traité avec Choisy, Guébriant, d'Oysonville et les Weimariens Œhm, comte de Nassau, Kannofsky, Bernhold, Hattstein, Flersheim, Kluge et Remchingen. Les autres colonels le signèrent sans exception dans le courant du mois d'octobre.

XVII.

Le traité de Brisach est fait sur le modèle du traité de Saint-Germain et porte sur trois points. Il règle :

1° La question financière ;

2° La situation des Weimariens dans l'armée royale ;

3° La question de Brisach et des forteresses alsaciennes.

1° « Pour le rétablissement de la liberté germanique », le roi de France promet de continuer à payer l'armée weimarienne, comme il s'est engagé à le faire par le traité de Saint-Germain. Il donnera trois mois et demi de solde aux soldats et huit mois aux officiers, à partir du 1er octobre 1639. La fourniture du pain et des munitions est à sa charge, sans qu'il puisse faire des rete-

1. Gonzenbach, I, p. 510.

nues de solde. Le quartier de mai sera payé immédiatement, le quartier d'août le plus tôt possible. Quant aux dépenses extraordinaires de l'armée de campagne, elles sont également à la charge du roi. En cas de grandes pertes, le roi s'engage à payer des subsides extraordinaires pour la réorganisation de l'armée. Il conserve naturellement le droit de faire contrôler les effectifs des régiments weimariens. Enfin les colonels, officiers et soldats peuvent réclamer « le don de quelques terres et maisons assises en pays conquis » et le roi promet de « leur en faire telles gratifications que chacun d'eux aura tout sujet d'en être satisfait ».

2° L'armée weimarienne formera un corps indépendant et autonome, commandé par les directeurs que le duc de Weimar a désignés, et conservera son artillerie. Le généralissime français ne pourra donner aucun ordre directement ni à un officier ni à un soldat weimarien ; il s'adressera d'abord aux directeurs, et c'est par leur intermédiaire que ses ordres parviendront à l'armée. Les Weimariens, de leur côté, s'engagent à « continuer à fidèlement et constamment servir Sa Majesté envers tous et contre tous, quelque ordre ou mandement qui leur puisse arriver au contraire, et à marcher avec l'armée en tous les lieux et entreprises que Sa Majesté désirera, en France, en Allemagne, Bourgogne, Lorraine ou Pays-Bas, « pour le rétablissement de la liberté publique et des États oppressés ».

3° Les places fortes seront remises au roi, qui y maintient les gouverneurs nommés par le duc Bernard. Dans Brisach et dans Fribourg, la moitié des garnisons sera composée de troupes françaises ; le roi a le droit d'en nommer les gouverneurs. Toutes les troupes des garnisons lui prêteront serment. Par un article secret, d'Erlach et Kannofsky sont maintenus comme gouverneurs de Brisach et de Fribourg.

Les gouverneurs weimariens des places fortes prêtent le serment de « garder la ville et forteresse, la maintenir et la défendre fidèlement, courageusement et comme homme de bien et d'honneur est obligé de faire, pour le service de Sa Majesté envers tous et contre tous, et de ne les remettre jamais entre

les mains de qui que ce soit que par ordre et mandement exprès de Sa dite Majesté et les officiers de l'armée ».

Par le traité de Brisach du 9 octobre, les Weimariens obtenaient en somme des conditions très avantageuses ; les négociateurs français, avant la conclusion du traité, avaient dû leur faire des concessions importantes. Le roi, qui d'abord s'était montré économe de ses deniers, leur accordait des subsides très larges, des traitements élevés et de belles pensions. Ce sont bien ces avantages matériels qui les ont amenés à se placer sous l'autorité du roi de France ; dès que la question financière a été réglée, ils n'ont plus parlé de leur « honneur » et de leur « devoir » envers les princes confédérés ; ils ont radouci leurs voix et abandonné la mine fière et hautaine des premiers jours des pourparlers ; et si, dans le traité, nous trouvons une clause qui maintient les droits des princes confédérés dans les négociations futures, si l'armée doit combattre pour les « libertés germaniques » autant que pour le roi, ce ne sont certes ni les Œhm, ni les Rosen, ni les Betz qui ont formulé ces réserves ; c'est le major général d'Erlach, qui a été un ambitieux et un guerrier du XVIIe siècle, ayant souvent changé de maître, mais qui néanmoins a été un honnête homme, moins rapace, moins âpre au gain que ses compagnons d'armes. Fidèle aux dernières recommandations de son ami et maître, le duc Bernard de Weimar, il a voulu conserver au parti anti-autrichien et protestant cette belle armée weimarienne, qui, en 1638, a inflig aux Impériaux des défaites décisives et qui semble devoir porter la guerre dans les pays héréditaires même de leurs plus grands adversaires, dans la Bavière et dans les duchés autrichiens. Mais si les promesses d'argent n'ont eu que peu de prise sur d'Erlach, il a été mû par son ambition personnelle et son désir de jouer un grand rôle dans cette guerre, dont on ne prévoit pas encore la fin. Voilà pourquoi il a voulu rester gouverneur de Brisach et directeur principal des Weimariens. Voilà pourquoi il a insisté avec une fermeté inébranlable pour que son armée forme un corps particulier et autonome, une division à

part dans les troupes qui servaient le roi de France, et qu'elle ait son existence propre à côté de l'armée royale et même un peu en dehors d'elle. Jusqu'aux traités de Westphalie, d'Erlach a été considéré par les anciens guerriers de Bernard de Weimar comme le véritable successeur de leur maître et comme leur chef, et lui-même s'est toujours comporté comme tel, tant que l'armée weimarienne a existé. Parmi les généraux de la dernière époque de la guerre trentenaire, il a été un des plus influents et des plus remarquables, il a su plus d'une fois imposer ses volontés au gouvernement français, pour qui son bon vouloir a été de la plus haute importance. Même après la guerre, et jusqu'à sa mort, survenue à Brisach en 1650, il a joué un grand rôle comme général des anciens régiments weimariens et comme gouverneur de Brisach. C'est certainement pour avoir une haute situation dans le monde militaire et politique de l'époque, pour être, comme jadis Bernard de Weimar et comme les généraux suédois, au premier rang parmi ses contemporains que d'Erlach n'a pas pris service purement et simplement dans l'armée française et qu'il a voulu être le directeur d'un corps d'armée autonome et auxiliaire. C'est pour cela qu'il a exigé des plénipotentiaires français un traité formel entre les Weimariens et le roi de France, dont les clauses ne sauront être violées impunément ni par l'une ni par l'autre partie contractante. C'est là, en apparence au moins, la concession la plus importante qu'il a arrachée à Guébriant et à Choisy, qui ont voulu prendre les colonels séparément, les uns après les autres, au service du roi. Maintenant, si ce dernier veut que les Weimariens le servent fidèlement, il n'aura qu'à observer loyalement le traité de Brisach.

Les autres colonels weimariens, nous l'avons déjà dit, avaient fait avant tout un marché avantageux et assuré ainsi leur avenir. Autant que d'Erlach, si ce n'est pour les mêmes raisons, ils avaient tenu à ne pas disparaître dans l'armée royale, à conserver une large autonomie et une indépendance relative, et à rester, comme gouverneurs, dans leurs forteresses. Ils y

voyaient surtout le moyen le plus sûr de faire fortune. Sachant que leurs soldats, payés convenablement, n'abandonneront pas leurs drapeaux, et que l'appui des armées françaises ne leur manquera pas, ils se proposaient de porter la guerre dans des contrées fertiles où tout vestige de prospérité n'avait pas encore disparu, d'y organiser le pillage méthodique qu'ils entendaient à merveille, et de ramasser, de cette façon, un butin considérable. Et si, par impossible, le roi de France s'avise de ne pas tenir ses engagements, de ne pas leur payer régulièrement les subsides promis ou de leur refuser l'appui de ses armées, alors gare ! Ces fiers soudards sauront lui rappeler qu'ils sont les maîtres de ces boulevards formidables de l'Alsace et du Brisgau, dont la possession décidera de l'issue de la guerre, et ils n'hésiteront pas à le menacer d'une rupture. Enfin, si, par un réveil tardif de leurs consciences, ils ont des scrupules d'obéir à un prince étranger, eux, des Allemands, il y aura toujours le préambule du traité de Brisach pour les rassurer. Ne combattent-ils pas pour la « cause commune » et pour le « rétablissement de la liberté germanique » autant que pour le roi de France ? Le traité du 9 octobre 1639 était un succès pour les colonels weimariens; ils gagnaient honneurs et richesses. Le gouvernement français, au contraire, n'avait pu obtenir les conditions qu'il avait d'abord posées. Néanmoins, même à un examen superficiel on s'aperçoit que Choisy et Guébriant avaient remporté une grande victoire diplomatique. L'armée weimarienne se plaçait ouvertement sous l'autorité du roi et acceptait le commandement suprême d'un généralissime français, tandis que Bernard de Weimar n'avait jamais été sous les ordres d'un autre. Les liens qui rattachaient les Weimariens à la France, étaient ainsi resserrés. Mais le succès le plus important pour Richelieu, c'était sans contredit le règlement favorable de la question des places fortes. Ce que Bernard de Weimar avait obstinément refusé au roi, le droit de mettre des détachements français dans les villes de l'Alsace et du Brisgau, ses colonels avaient dû le lui accorder, et s'ils en

étaient gouverneurs, ils lui prêtaient même le serment de fidélité. Le conflit entre feu le duc et Richelieu avait ainsi trouvé sa solution. Voilà les avantages que le traité même accorde à la France. Si nous allons maintenant au fond des choses, si nous examinons quelle a été l'attitude des Weimariens après 1640, nous constaterons que le traité de Brisach a véritablement amené le triomphe de la politique de Richelieu, qu'il a été un des points de départ de la grandeur de la France au XVII[e] siècle. Au premier abord, le traité ne semble être que la continuation du traité de Saint-Germain ; quelle différence cependant entre les deux ! Le traité de Saint-Germain avait été conclu par un prince de l'Empire, par un des hommes les plus remarquables de l'époque, qui avait eu un prestige et une autorité considérables ; un homme de cette envergure, Richelieu n'avait pu le traiter comme un simple aventurier, un condottiere ordinaire ; plus d'une fois il avait fallu tenir compte de ses prétentions, de son orgueil et ménager sa susceptibilité ; car, en somme, bien qu'il eût manqué d'argent sans la France, il aurait pu se rendre plus indépendant d'elle, grâce à son influence sur la soldatesque allemande et à ses éclatants succès ; peut-être son génie, fertile en ressources, aurait-il trouvé un moyen de faire subsister son armée quand même. De cette façon, le cardinal aurait vu se dresser devant lui cet allié de la veille, dont il avait fait la grandeur et qui maintenant aurait voulu secouer le joug trop pesant de la France étrangère. Il fallait bien faire entrer cette éventualité dans les prévisions politiques. Or, avec les colonels weimariens, pareille chose n'était pas à craindre. Aucun d'eux n'avait une autorité suffisante pour s'opposer aux volontés du gouvernement français et contrecarrer ses projets politiques ou militaires. S'ils allaient protester contre l'annexion d'un territoire allemand par la France, leurs voix ne seraient entendues nulle part ! Devant qui porteront-ils leurs réclamations, et où feront-ils entendre leurs plaintes ? Bernard de Weimar, qui avait été un prince de l'Empire, aurait pris part aux négociations de

paix ; le traité de Saint-Germain obligeait même le roi de France de l'y admettre et de ne pas négocier sans lui. Le traité de Brisach ne contenait aucune clause pareille et les directeurs n'avaient aucun titre pour se mêler aux négociations diplomatiques. Ils dépendaient par là beaucoup plus étroitement du roi que Bernard. Si par impossible ils ne veulent pas se soumettre aux ordres de la cour, celle-ci n'aura qu'à fermer sa bourse et à ne pas payer les subsides, et les colonels ne persisteront pas longtemps dans leur mauvais vouloir; car, si la soldatesque allemande est restée fidèle à Bernard de Weimar, même sans toucher sa solde, il n'en sera pas de même sous les successeurs, qui n'ont ni son autorité ni sa valeur, et qui ne pourront la retenir sous les drapeaux qu'en la payant régulièrement. Abandonnés par leurs soldats, les colonels auraient vu s'écrouler tous leurs rêves de grandeurs et de richesses ! Ils avaient donc tout intérêt à se montrer dociles envers la cour de Saint-Germain. En outre, les ministres français savaient qu'on pouvait les rendre plus maniables par des dons et des récompenses. Tous les colonels acceptèrent dans la suite des grades dans l'armée royale ; le corps des Weimariens disparut en 1647 en tant que corps auxiliaire ayant une existence propre dans les armées de la coalition anti-autrichienne ; mais la plupart de ses chefs, retenus par l'appât du gain au service du roi, reformèrent leurs régiments, sans toutefois obtenir la situation privilégiée que leur avait accordée le traité de Brisach. Tous furent royalement récompensés par Louis XIII et par son successeur et reçurent des propriétés en Alsace. Ainsi Reinhold de Rosen devint seigneur de Bollwiller, de Herrenstein et de Soultz ; les bailliages de Thann, de Ferrette, de Cernay et de Schirmeck furent donnés à Œhm, à Taupadel, à Schœnebeck et à Schaffelizky. Les seigneuries d'Altkirch et d'Isenheim échurent à Betz et à Jean de Rosen ; celle de Hohlandsberg fut promise à d'Erlach, qui mourut cependant avant la donation définitive.

Que signifie enfin la clause de lutter « pour le rétablissement

de la liberté germanique et des États oppressés »? Les adversaires acharnés des protestants allemands n'étaient-ils pas aussi les ennemis de la France? Ce « rétablissement de la liberté germanique » ne correspondait-il pas à la destruction de la puissance impériale, à l'abaissement de la maison d'Autriche, c'est-à-dire au but que Richelieu s'était proposé ? L'armée weimarienne, en combattant pour la « cause commune », servait à merveille la politique française. Aussi, malgré les restrictions du traité de Brisach, appartenait-elle complètement au roi de France, qui en disposait à son gré.

Le traité du 9 octobre n'a été qu'une convention militaire entre le roi de France et les Weimariens; mais c'est une convention qui a eu des conséquences politiques très grandes. Grâce à elle, l'armée française occupait effectivement la plus grande partie de l'Alsace et le Brisgau. Le roi était maître de Brisach, de Rheinfelden, de Fribourg, des trois places qui gardaient la grande voie du Rhin supérieur et le défilé du Val-d'Enfer à travers la Forêt-Noire; les villes les plus importantes de l'Alsace étaient entre ses mains: Belfort, Ferrette, Altkirch, Thann, Colmar, Munster, Schlettstadt, Haguenau, Saverne, Bouxwiller et d'autres avaient des garnisons françaises; Benfeld et Obernai seules appartenaient encore aux Suédois, et Strasbourg maintenait avec peine son autonomie à la fois contre les attaques des Impériaux et contre les intrigues de la France. Ces territoires et ces places, Louis XIII les acquit juste au moment où l'empereur Ferdinand III commençait à être épuisé par une guerre déjà trop longue, au moment où les Suédois victorieux s'avançaient à travers l'Allemagne vers la Bavière et la Bohême et où deux grandes armées impériales avaient été détruites à Rheinfelden et à Wittenweyer. La puissance autrichienne était ébranlée dans ses fondements, quand la France, ayant enfin une base offensive sur le Rhin et une bonne armée, se jeta avec une ardeur nouvelle dans la mêlée et se mit à mener la guerre avec la dernière vigueur. Elle tenait le gage qu'elle convoitait pour obtenir une paix avantageuse; il s'agissait

maintenant de contraindre l'empereur à la signer. A partir de 1640, une nouvelle période commence dans cette guerre terrible qui dure déjà depuis vingt-deux ans, la période décisive. Richelieu fait les plus grands efforts pour frapper de grands coups. Les armées royales prennent partout l'offensive; leurs généraux, Guébriant, puis Turenne et Condé, pénètrent en Allemagne et écrasent les dernières armées impériales à Kempen (1643), à Fribourg (1644), à Nördlingen (1645) et à Zusmarshausen (1648), pendant que le Suédois Torstenson remporte les brillantes victoires de Leipzig (1642) et de Jankau, en Bohême (1645). Le fidèle allié des Habsbourg, le champion du catholicisme en Allemagne, Maximilien de Bavière lui-même, demande la paix ; enfin, l'empereur, n'ayant plus ni argent, ni armée, ni alliés, accepte les conditions de la France et de la Suède. Les négociations de Munster et d'Osnabruck, commencées en 1642, aboutirent aux traités de Westphalie de 1648. La France y gagna définitivement les territoires alsaciens qu'elle occupait depuis 1639. L'empereur avait opposé à cette cession la résistance la plus énergique et n'y avait consenti finalement que parce que la continuation de la guerre lui était impossible. Les Français, fortement retranchés à Brisach et dans les forteresses alsaciennes, ne pouvaient plus en être délogés ; ils avaient un grand centre d'opérations, des troupes nombreuses, solides et victorieuses, d'excellents généraux et des ressources financières plus considérables que celles de leurs adversaires ; contre une telle puissance, l'empereur ne pouvait plus continuer la lutte; il n'avait plus qu'à accepter les conditions qu'elle lui posait. Cette situation prépondérante à la fin de la guerre, la France la devait sans contredit à la convention militaire du 9 octobre 1639. Si ses négociateurs à Osnabruck, Abel Servien et le comte d'Avaux, réclament avec tant d'énergie la cession de l'Alsace et de Brisach, c'est que leur roi les occupe déjà effectivement et qu'ils voient tous les efforts des Impériaux se briser devant la barrière formée par les places alsaciennes, devant leurs remparts hérissés de canons

français[1]. Depuis le 9 octobre 1639, le roi tient les territoires dont il réclame la cession, et l'empereur, impuissant à les lui reprendre, est bien obligé de les lui abandonner par le traité de paix. Cette convention militaire de Brisach, entre les Weimariens et la France, a ainsi eu des conséquences politiques très grandes; c'est elle surtout qui a amené l'acquisition de l'Alsace par la France. Il est vrai que les Weimariens avaient demandé que l'Alsace restât à l'Empire; mais comment pouvaient-ils s'opposer aux volontés et aux décisions du roi de France, eux, de simples condottieri, de très petits chevaliers et barons, qui ne prenaient aucune part aux négociations diplomatiques? Dès la conclusion du traité de Brisach, Richelieu, décidé à ne pas remettre l'Alsace aux Habsbourg, y avait organisé immédiatement une administration française. Le baron d'Oysonville fut nommé lieutenant du roi à Brisach et « intendant de justice, police et finances de l'Alsace, du Brisgau et du Sundgau[2] ». Le roi et son premier ministre « commençaient à se gérer en légitimes propriétaires, tout au moins des terres autrichiennes de la Haute-Alsace[3] ».

Le traité de Brisach avait ainsi amené et préparé le triomphe de la politique extérieure de Richelieu ; la maison d'Autriche, épuisée par trente années de guerre, contenue par les princes allemands jaloux de sa puissance, n'était plus dangereuse pour la France; la limite du Rhin était atteinte au moins sur un point; la France pouvait enfin achever son unité territoriale. Le grand cardinal, dont le génie avait guidé son pays dans la voie du succès, n'avait plus vu la fin de la guerre et le triomphe final de la France; ce fut son élève et son successeur, Mazarin, qui dirigea les négociations diplomatiques qui aboutirent aux traités de Westphalie.

1. Sur ces négociations, voir Reuss, *Alsace*, I, p. 133.

2. Reuss, *Alsace*, I, p. 97.

3. *Id.*, *ibid.*, I, p. 98.

CONCLUSION.

Si nous résumons en quelques lignes le résultat de nos recherches et de notre étude, nous voyons que le gouvernement français, à partir de 1634, prépare lentement mais sûrement l'annexion des territoires alsaciens. Ses troupes s'infiltrent peu à peu dans la région vogéso-rhénane, quand les Suédois, écrasés à Nördlingen, sont obligés de leur ouvrir les portes de Schlettstadt, de Colmar et d'autres forteresses. Jusqu'alors, agissant avec beaucoup de prudence et une habileté consommée, Richelieu n'est pas intervenu directement dans la guerre allemande et a ménagé les forces de son pays. En 1635, le moment paraît venu d'une grande action décisive. La France entre résolument en lutte ouverte contre les Habsbourg et prend la direction de la coalition anti-autrichienne. Ses alliés allemands et suédois lui cèdent en dépôt les possessions autrichiennes de la vallée supérieure du Rhin. Il est évident qu'elle réclamera plus tard une « récompense » territoriale pour les sacrifices qu'elle s'impose, et cette récompense ne peut guère être qu'un territoire de l'Empire. Il est peu probable que les protestants allemands, bien qu'ils aient toujours exigé le retour de l'Alsace à l'Empire, y aient songé sérieusement. Pour les plus avisés parmi eux, il n'a pu guère y avoir de doute sur les véritables intentions de la France. La question d'Alsace est donc posée. Elle se complique par le traité de Saint-Germain entre Bernard de Weimar et Louis XIII. Celui-ci promet à son nouvel allié le landgraviat de Haute-Alsace, c'est-à-dire les possessions autrichiennes ; mais il le fait en des termes si ambigus, qu'on ne sait pas ce qu'il donne au Weimarien. En 1635, il ne peut lui céder que le droit de lever des contributions dans ces régions. S'est-il engagé à l'installer plus tard en Alsace comme souverain indépendant ? Nous avons vu qu'il ne l'a pas fait d'une façon formelle,

que par aucun de ses actes il n'a favorisé ou même admis l'établissement de Bernard en Alsace. Celui-ci cependant, après sa brillante victoire de Rheinfelden et la prise de Brisach, a voulu arracher à la France une proie qu'elle convoitait depuis quatre ans, et conserver Brisach et les territoires alsaciens à l'Empire. Le conflit devient aigu. Il est certain que le roi est dans son droit, quand il réclame le pouvoir de mettre des régiments français dans Brisach et dans les villes alsaciennes; car elles ont été conquises par ses troupes et par une armée qu'il paie et qui est placée sous son autorité. Bernard de Weimar songe un moment à se séparer de la France; mais il est bien obligé de revenir à elle, afin d'en obenir des subsides. Il a entrepris une tâche qui est au-dessus de ses forces; sans ressources financières, sans territoire bien organisé, avec une armée réduite et éprouvée par une campagne très dure, comment aurait-il pu s'opposer à la longue aux volontés du roi et lui interdire l'accès de l'Alsace, où Colmar, Schlettstadt, Saverne et Haguenau, les forteresses les plus importantes, ont des garnisons françaises ? Il n'est pas douteux que Richelieu n'a jamais voulu laisser l'Alsace au duc, puisque c'est encore de son vivant que le roi a nommé, le 24 mai 1639, un intendant de la justice, police, finances et villes en la Haute et Basse-Alsace[1]. Il n'est pas douteux non plus que Bernard de Weimar lui-même aurait été obligé d'admettre les prétentions du roi et de lui abandonner le droit de garnison dans Brisach. Sa mort foudroyante amène la solution de la question d'Alsace et de Brisach. L'armée weimarienne, afin de pouvoir continuer la guerre contre la maison d'Autriche, s'adresse à la France et lui demande des subsides; elle les obtient par la convention militaire du 9 octobre 1639; mais, en échange, elle abandonne à la France Brisach, Fribourg et toutes les places fortes qu'elle occupe en Alsace et dans le Brisgau. La France, par cette convention militaire, acquiert une telle

1. Reuss, *Alsace*, I, p. 136.

supériorité sur ses adversaires, qu'elle se maintient dans ses nouvelles acquisitions malgré leurs efforts désespérés et que, finalement, elle en obtient la cession définitive par les traités de Westphalie. Il est certain qu'après la bataille de Nördlingen de 1634, la France, puissamment organisée, supérieurement dirigée, avec ses ressources intactes, en se jetant résolument dans la mêlée, devait nécessairement faire des conquêtes territoriales sur ses adversaires fatigués par une longue lutte. La détresse des Suédois et des confédérés de Heilbronn lui livra une partie de l'Alsace. L'imprévoyance de Bernard de Weimar, chez qui l'homme d'État et le diplomate étaient inférieurs au général, fit qu'elle s'y maintint et qu'elle y fit de nouvelles conquêtes. Ce prince, par le traité de Saint-Germain, se plaça sous l'autorité du roi de France; puis, se ravisant, il voulut s'en affranchir, tracer des limites aux ambitions territoriales du souverain qui le payait, lui et son armée, et s'interposer entre lui et les princes allemands. La mort lui évita le chagrin de voir l'échec de ses combinaisons trop hardies. Les colonels, désireux de poursuivre la guerre contre les Habsbourg, avides de gloire et de richesses, abandonnèrent à la France les conquêtes de leur maître. Si la France acquit l'Alsace en 1639, ce fut grâce à l'habileté politique de Richelieu qui sut profiter de la détresse des Suédois en 1634, de l'imprévoyance de Bernard de Weimar et de l'avidité de ses colonels.

Émile Reybel.



LES

FAUX SAUNIERS

SOUS LOUIS XIV[1]

I. Causes de la fraude; moyens proposés et employés pour y remédier. — II. La pratique du faux saunage en diverses régions du royaume. — III. Le faux saunage des gens de guerre. — IV. Quelques prêtres et nobles faux sauniers. — V. Émeutes au sujet de la gabelle. — VI. Les juridictions en matière de faux saunage. — VII. La pénalité.

I.

« Était réputé faux saunier ou fraudeur, dit M. Rambaud, non seulement quiconque se procurait du sel étranger ou passait le sel d'une province à l'autre, mais le paysan qui épargnait le sel de sa cuisine pour saler son porc, qui employait à sa cuisine le sel du poisson ou du porc salé, qui fabriquait du sel avec l'eau de mer, qui faisait boire de cette eau à ses bestiaux pour éviter de leur donner du sel[2]. »

1. Notre bien regretté étudiant, Pierre Beaulieu, décédé à La Flèche, avait laissé à peu près terminées les deux thèses qu'il avait préparées pour le doctorat ès lettres. Les notes qu'il avait rassemblées pour sa thèse latine ont été mises en œuvre par M. Georges Lods, professeur au collège de Montbéliard et elles doivent être publiées dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*. M. Godard, professeur au lycée du Puy, s'est chargé de publier la thèse française, qui paraîtra prochainement chez Berger-Levrault et Cie. De cette thèse nous détachons le chapitre suivant que nous offrons à nos lecteurs en mémoire de notre ancien étudiant. Ils pourront ainsi apprécier la haute valeur scientifique de l'œuvre.

2. *Histoire de la civilisation française*, II, p. 161.

Les fraudes à l'égard de la gabelle ont eu des causes générales bien diverses : l'avidité des employés de la ferme ; la différence du prix du sel entre les provinces du royaume ; au début du règne, le désordre provenant de la Fronde ; plus tard, la misère du peuple, causée par des augmentations du prix du sel et par l'aggravation du poids de tous les impôts par suite de guerres presque ininterrompues. L'intendant Foucault dit sans ambages, en 1706, dans un mémoire, que le faux saunage ne fait qu'augmenter, « car il est certain que la misère et la pauvreté dans laquelle les peuples sont réduits leur fait perdre tout respect pour les lois et les met au-dessus de la crainte des peines ».

Pendant la Fronde, en 1650, la mévente était telle, à cause de l'augmentation du faux saunage qui s'élevait à 17 ou 18 millions de livres, que le roi dut abandonner à Datin un fonds de 2 200 000 livres, à 7 000 muids par an [1]. Mazarin dut se décider à donner la ferme à forfait, et à ne placer des soldats qu'aux frontières de Champagne, de Picardie et du Soissonnais pour diminuer le faux saunage : ailleurs, ils étaient complices des faux sauniers. Le bail fut conclu avec Simon Le Roux en 1656 pour neuf années moyennant 8 000 000 de livres. De nouveaux cas de faux saunage dans l'armée amenèrent des réclamations des traitants, et la peine de mort fut portée contre tout soldat faux saunier, contre tout officier qui le favoriserait celle de la cassation, ainsi que la dégradation de noblesse. Des intendants furent par suite envoyés dans les généralités où les soldats étaient mis en quartier d'hiver, pour faire leur procès aux faux sauniers en dernier ressort [2]. Les villes coupables du même délit devaient être privées de leurs octrois et

1. Datin était le principal fermier des gabelles : il profita ainsi d'une sorte d'escompte complémentaire. Arch. nat., G^7, 1176. — La distinction de pays de franc-salé dans le royaume et le prix excessif du sel dans les provinces de gabelle... « sont comme une pierre d'achoppement et de scandale jetée aux pieds des peuples pour les faire trébucher, et comme un piège à leur fortune, à leur liberté et à leur vie même ». (Arch. nat., K, 883, *Mém. Duvivier*.)

2. Arch. Contrôle général.



privilèges, et condamnées au paiement du prix du « faux sel » apporté par les gens de guerre.

Un mémoire dû à un fermier général dit que, sans hyperbole, la moitié du royaume, en pays de gabelle, faisait le faux saunage, soit en vendant, soit en achetant le faux sel, à cause des augmentations excessives du sel des greniers et de la mauvaise régie, de la mauvaise tenue des sextés, grâce à laquelle certains aisés échappaient à l'impôt : la gabelle, disait La Fayolle, « serait le Pérou de la France si elle était plus adroitement et plus soigneusement maniée[1] ».

Mais les grandes guerres amenèrent plusieurs augmentations du prix du sel : la déclaration du 30 août 1674 l'augmenta de 30 sols sur chaque minot vendu dans tous les greniers de la ferme générale[2]. Le 19 septembre 1676, cette augmentation fut étendue aux provinces de petite gabelle. Toutefois, le 27 décembre 1678, l'augmentation fut révoquée par suite de la paix de Nimègue.

Les guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne amenèrent des augmentations encore plus fortes. Après deux augmentations de 30 sols chacune par minot en 1689, augmentations qui furent maintenues, il y en eut une autre de 4 livres, le 11 novembre 1702, dans les greniers de la ferme

1. Arch. nat., G^7, 1252. Les sextés étaient les registres mentionnant les gabellants.

2. A. C. G. Le bureau de la gabelle régla par ordonnance du 1er octobre 1674 le prix du sel à petite mesure : 1/2 boisseau, 118 sols 4 deniers ; 1/4, 59 s. 2 d. ; un demi 1/4, 30 s. 6 d. ; le litron, 15 s. 9 d. ; le 1/2, 9 s. 3 d. ; la 1/2 livre, 4 s. 6 d. ; le quarteron, 2 s. 6 d. ; le 1/2 quarteron, 1 s. 2 d. Le 4 février 1688, le prix du sel par regrat fut ainsi fixé par le bureau de Paris : par boisseau, 11 livres 9 sols 3 deniers ; par 1/2 boisseau, 118 s. 4 d. ; par quart, 57 s. 3 d. ; par 1/2 quart, 28 s. 7 d. 1/2 pite ; par litron, 14 s. 3 d. 3/4 de pite ; par 1/2, 7 s. 1 d. 7/8 de pite ; par 1/4, 3 s. 6 d. 15/16 de pite ; par 1/2 quart, 1 s. 9 d. 31/97 de pite ; par mesurette, 10 d. 63/64 de pite. (A. C. G.) Le 29 janvier 1710, le tarif des greniers à sel était :

	A Paris.		A la campagne.	
Litron	17 s.	6 d.	17 s.	9 d.
1/2 litron. . .	8	9	9	»
1/4 de litron .	4	6	4	6
1/2 quart. . .	2	3	2	3
Mesurette. . .	1	3	1	3
1/2 mesurette.	»	»	»	9

générale et du Lyonnais, et de 40 sols dans les provinces de petite gabelle, pour la durée de la guerre ; les privilégiés payèrent 10 livres par minot et 7 dans le Lyonnais au-dessus des droits qu'ils acquittaient jusque-là; 4 livres dans le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, et 40 sols en Roussillon. D'autre part, les États de Bourgogne votèrent, en 1711, une crue de 9 livres 10 sols par minot pour acquitter les dons gratuits et d'autres charges. Le 3 mars 1705 fut établie une augmentation de 2 sols par livre, dont le Roussillon et les pays de salines furent exemptés[1]. Il est vrai que le 21 octobre 1710 fut accordée une diminution de 4 livres par minot; que le 12 septembre 1713 le sel des pays du *grand parti* fut déchargé des deux augmentations de 30 sols établies les 22 février et 25 octobre 1689; que les provinces du Midi furent déchargées de l'augmentation de 20 sols établie cette même année; que, le 7 octobre 1703 et l'année suivante, le roi supprima les augmentations plus récentes, en rétablissant le tarif du 18 mars 1687[1].

Ces diminutions, quoique tardives, eurent d'heureux résultats.

Un donneur d'avis écrivait à Desmarets, en 1710 : « Si vous sçaviez, Monsieur, les bénédictions que le petit peuple de Paris vous donne d'avoir fait diminuer le sel à petite mesure, vous vous efforceriez tous les jours à oster quelques droits crians qui ne produisent que fort peu de chose au roi. Ce pauvre petit peuple court en foulle quérir du sel et il faudrait qu'il y eût pendant quelques mois plus de distributions qu'il y en a à présent[2]. » Les fermiers Hénault et de Cantobre écrivirent le 12 septembre 1713 : « C'est une chose presque incroyable que l'effet opéré par la diminution du prix du sel en Rouergue[3]. » Le faux saunage diminua d'une manière très sensible.

Plus complexes sont les causes locales ou temporaires qui augmentaient la fraude sous ses diverses formes. Le faux sau-

1. Arch. nat., G[7], 1157. Le grand parti était la région des grandes gabelles.

2. B. N. ffr., 1289.

3. Arch. nat., G[7], 1247.

nage, vers 1680, avait grandi dans la Touraine, le Poitou, le Berry, l'Auvergne et le Bourbonnais, au rapport d'un fermier, parce que les fournisseurs des dépôts et les voituriers vendaient du sel aux faux sauniers: le moyen d'y remédier était de faire fournir le sel aux dépôts par les fermiers, qui le donneraient à meilleur prix et non falsifié comme celui des fournisseurs. Le fermier Arnault aurait voulu le rétablissement de la peine de la marque pour les faux sauniers. Les collecteurs d'Argentan, de La Châtre, paroisses trop éloignées des greniers de Buzançais et d'Issoudun, étaient tentés de faire du faux saunage pour leur usage quand ils venaient aux greniers : donc il fallait ériger dans ces villes deux chambres dépendantes. De même, en 1681, de Benoist, fermier général, demanda que Bressuire fût mise dans le « département » du contrôle du Poitou, parce qu'on y faisait des amas de sel très considérables, que les marchands qui fournissaient les six dépôts de Thouars y venaient prendre du sel, et que les faux sauniers s'y fournissaient[1].

Le faux saunage, dans l'étendue de la ferme de la traite de Charente, était considéré simplement comme une fraude et une contravention aux droits de la ferme générale: aussi les délinquants étaient-ils punis seulement d'une amende ainsi que de la confiscation de leurs sels et de leurs voitures, qu'ils avaient souvent volées. Le fermier Le Juge, à la suite d'une tournée, réclama du contrôleur général des peines plus sévères, attendu que les faux sauniers n'étaient que « des misérables qui ne pouvaient pas payer l'amende » et qui récidivaient, ou des gens plus aisés qui déguisaient leur nom.

Bien tardivement, une déclaration du 21 avril 1705 fit défense aux marchands regrattiers et autres vendant du sel dans les pays rédimés d'en vendre à des gens inconnus, sous des peines très sévères[2].

Basville constata que le faux saunage était fréquent dans les diocèses d'Alais, de Mirepoix et la région appelée Corbière,

1. Arch. nat., G7, 1143.
2. *Ibid.*



parce que la principale richesse y consistait dans les bestiaux, qui avaient besoin de sel pour corriger l'âcreté des herbes, de sorte qu'il serait bon de leur en fournir au même prix que les faux sauniers. Il leur fallait une livre de sel par an pour une brebis ou un mouton, trois pour un bœuf ou une vache : on pouvait suffire à ces besoins avec 3 250 minots, en les donnant à 10 livres 13 sols au lieu de 25 livres 15 sols. Il obtint l'arrêt qu'il réclamait[1].

Foucault, intendant de Caen, parvint en 1703 à faire recommander à Desmarets, par des fermiers, son mémoire sur les moyens qui se pourraient mettre en usage pour arrêter le faux saunage dans les provinces. Il regrette que les difficultés n'eussent pas rendu impossible un *impôt général* du sel : cependant, dit-il, on peut innover maintenant et remettre à la paix les moyens radicaux : diminuer le prix sensiblement ; composer les brigades de gens de main, de vieux soldats ; changer l'établissement de certains greniers ; établir un dépôt spécial pour les faux sauniers âgés et les femmes ; enrôler dans la milice les faux sauniers jeunes et hardis. L'ordonnance de 1722 s'inspira de ce projet, mais resta inexécutée.

Foucault veut pour contrôleurs généraux des sujets zélés, vigilants et prudents, car c'est sur leurs avis que les intendants font arrêter les faux sauniers. « Il ne faut pas, dit-il, compter sur les dénonciations des syndics et autres habitants : les syndics ne pourraient déclarer les faux sauniers sans s'exposer à leur ressentiment, et l'on ne doit attendre de la part des habitants que de la connivence et de la faveur pour les faux sauniers, car l'on peut dire que tout le peuple l'est d'inclination, et que ceux qui ont du bien le seraient en effet s'ils n'avaient rien à perdre. Ils gardent entre eux une fidélité inviolable sur tout ce qui s'appelle fraude. Elle se garde même entre les plus grands ennemis, qui ne se décèlent que très rarement, et il serait d'ailleurs dangereux de s'arrêter aux témoignages des syndics, qui

1. Arch. nat., G^7, 1176.

souvent ne songeront qu'à satisfaire leur vengeance en dénonçant des gens qui ne feraient point le faux saunage[1]. »

Le contrôle général tenait ordinairement compte de ces avis des commissaires départis : les fermiers généraux envoyés dans les provinces en 1710 reçurent la recommandation expresse d'agir de concert avec eux pour s'opposer au faux saunage, qui augmentait de jour en jour[2].

Cette entente était surtout nécessaire à propos de la répartition des archers. Paillet, grenetier au grenier de Troyes, proposa d'adopter l'avis de d'Harouys, intendant de Champagne, qui voulait plusieurs détachements de cavalerie pour travailler avec les archers, moyennant 8 sols que le fermier donnerait par jour à chaque cavalier[3]. De même, les fermiers Martin, Langlois, Hénault et de Cantobre réclamaient l'emploi des troupes, à qui l'on pourrait donner ce que l'ordonnance du 15 juillet 1706 accordait aux communautés, les chevaux et charrettes, et 10 livres par minot saisi ; mais les soldats devaient être accompagnés d'employés sachant et pouvant verbaliser[4]. Le fermier général Lebel voulait remplacer les moins zélés des gardes par des soldats et des invalides, « gens accoutumés à une vie dure, à aller au feu, et qui n'ont ni femme, ni famille à nourrir[5] ».

Un rapport de Caumont, subdélégué, nous apprend qu'à Dieppe les habitants abusaient de leur sel de franchise, et que le faux saunage y provenait à la fois des matelots, des cabaretiers, des marchands : anéantir les privilèges, c'eût été ruiner Dieppe, qui ne vivait que de la pêche ; il fallait changer tous les commis des gabelles, expulser un invalide cabaretier au Pollet, dont le cabaret était comme « le bureau d'adresse de

1. Arch. nat., G⁷, 1222.

2. Arch. nat., G⁷, 1159. Dans l'Amiénois, on n'osait dénoncer, par peur d'incendie. (*Ibid.*, G⁷, 1154.) A Amiens, les bourgeois ne permettaient pas aux gardes de faire des rondes sur les remparts. (*Ibid.*, 1170 à 1708.)

3. Arch. nat., G⁷, 1236 : 12 décembre 1707.

4. Arch. nat., G⁷, 1231 (1708).

5. Arch. nat., G⁷, 1233 (1709). C'est le système de Foucault.

tous les faux sauniers » et punir sévèrement quelques particuliers[1].

A Blois, les gens arrêtés soutenaient devant les officiers du grenier que le sel trouvé sur eux provenait de la gabelle : les officiers du grenier voulaient nommer un mesureur, mais les bourgeois étaient d'avis contraire. On nommait un tiers. Or, les officiers avaient pris l'habitude de nommer un bourgeois ou un artisan, qui donnait raison aux fraudeurs. Le roi ordonna que, s'il fallait un expert, on le choisirait dans le grenier le plus prochain[2].

Sous Louis XIV, les intéressés aux fermes, dans leurs tournées, réglaient arbitrairement la répartition, sur les frontières de la région du *grand parti,* des brigades destinées à réprimer la fraude. La police n'était pas uniforme dans les provinces limitrophes (pays exempts, rédimés, et pays de salines) : ceci n'était pas fait pour faciliter la répression de la fraude. En outre, les brigades étaient soumises à des changements assez fréquents, au gré des fermiers généraux qui faisaient une visite, et, défaut bien français, aimaient à modifier ce que leur prédécesseur avait établi[3].

D'ordinaire, six brigades à pied gardaient à l'est la frontière bretonne. En 1690, il y avait une première ligne de 48 brigades à une demi-lieue de cette frontière dans le Maine et l'Anjou : cette troupe était commandée par deux capitaines à cheval, payés 900 livres, et 10 à pied, payés 600, ayant chacun un cavalier ou un garde d'escorte ; chaque brigade était commandée en sous-ordre par un lieutenant payé 300 livres, et comprenait 3 gardes à 240 livres. Une seconde ligne était en arrière des bureaux d'entrée : elle comprenait 12 brigades ambulantes, chacune de 3 gardes et d'un lieutenant, dirigées par deux capitaines que suivaient deux valets. Un contrôleur

1. Arch. nat., G[7], 1240.
2. A. C. G., 3 décembre 1712.
3. Cf. éd. du 20 novembre 1624. *Encyclopédie méthodique,* I, p. 494.

ambulant visitait les bureaux de la frontière. A Laval, il y avait 13 gardes ; à Mayenne 6, avec un lieutenant ; à Château-Gontier 12. — Il fallut établir une troisième ligne en embuscade sur la Mayenne : elle comprit 14 brigades ambulantes et un capitaine ; plus, à Lané, un capitaine, un lieutenant et 6 gardes ; et à Laval 4 gardes, commandés par le receveur. On créa même une brigade de 6 anciens gardes (à 300 livres), chacun ambulant pour tout le département et même les voisins, chargés de dresser le signalement des faux sauniers détenus, de relever « leurs nom, surnoms, âge et demeure, poil », etc., afin de pouvoir reconnaître les récidivistes. Ces hommes coûtaient en tout 11 119 livres ; de plus, il y avait à Fougères, Vitré, Laguerche, Châteaubriant, un huissier général à 480 livres ; et 3 huissiers bailliagers à 24 livres[1].

En Picardie, le fermier Rémond supprima 4 brigades à cheval comme inutiles, parce que le faux saunage se faisait « à porte-col ou avec quelques bourriques » ; et il augmenta trois postes sur les confins du Cambrésis, dont les habitants passaient pour avoir trouvé le moyen de griseler le sel blanc. A Cambrai, il s'entendit avec M. de Gruselières, pensionnaire des États de Cambrésis et subdélégué de l'intendant Le Pelletier, puis avec ce dernier, enfin avec le contrôleur général, dont il reçut des instructions. Une ordonnance de l'intendant défendit aux fermiers du domaine de Hainaut d'affermer dans chaque village ou ville la faculté de vendre du sel blanc, créa des dépôts, avec obligation d'y acheter du sel, et interdit à tout autre qu'au sous-fermier de vendre du sel blanc et de distribuer à petite mesure[2]. On réussit parfois à gagner quelque chef de bande fait prisonnier : en 1710, Lamouche, chef des faux sauniers de Picardie, fut pris et fit des révélations importantes. Les passages de la Somme, d'après un mémoire qu'il écrivit, étaient libres par connivence ou par la facilité des lieux. Il conseilla de poster des brigades à Saint-Maurice pour exercer Vigna-

1. Arch. nat., G^7, 1143.
2. Arch. nat., G^7, 1143.

court, Briqueville, Rubempré et Fléchelle, où arrivaient tous les paysans d'Artois, qui livraient le sel à ceux de Picardie, ou aux soldats lorsqu'il y en avait dans les garnisons voisines, pour le venir vendre à Beauvais, Clermont, Pontoise, Gisors et jusqu'à Mantes. Lamouche fut nommé brigadier avec une forte brigade[1]. De ce côté, à la même époque, les fermiers obtinrent plusieurs fois d'être appuyés par des forces tirées des armées royales[2]. Le marquis de Vauchelle, lieutenant du roi en Picardie, proposa contre les faux sauniers armés de transformer en pont-levis les ponts à barrière de l'Authie, de faire des fossés autour des corps de garde et redoutes des brigades : « de ces fortins 10 ou 12 hommes pourraient, hors d'atteinte d'être insultés, faire grand feu et arrêter sur le cul de 300 à 400 hommes[3]. »

Sur la ligne de la Meuse, il y avait la même année plusieurs brigades, qui coûtaient 50 000 livres, d'autres en deuxième ligne, depuis Soissons jusqu'à l'embouchure de la Suippes, et le long de cette rivière, puis jusqu'à Pougny sur la Marne, de ce point à Droulincourt, dernier poste du département de Châlons, et de celui-ci à Chazaul, dernier poste du département de Langres : ces postes de deuxième ligne coûtaient 179 580 livres. Mais il aurait fallu en outre que les troupes, ne faisant pas elles-mêmes le faux saunage, appuyassent ces brigades[4].

Dans la région de Dax, voisine de Bayonne, pays de franc-salé, il y avait 9 brigades à cheval et 7 à pied[5].

Le fermier des gabelles aurait voulu en Franche-Comté des contrôleurs dans tous les entrepôts des 3 lieues de frontière des gabelles de France et de Lyonnais, pour vérifier la délivrance du sel aux particuliers sur certificats des curés et des

1. Arch. nat., G[7], 1207.

2. Arch. nat., G[7], 1239. (Le détachement de l'hiver de 1708 a été de 27 000 à 28 000 hommes, celui de 1709 de 5 000 à 6 000, celui de 1710 de 11 000 à 12 000, celui de 1715 de 12 000 à 15 000, en 5 mois.)

3. Arch. nat., G[7], 1251.

4. Arch. nat., G[7], 1258.

5. Arch. nat., G[7], 1143.

maires; une augmentation des entrepôts; la création d'une ligne de brigade dans cette région; le renforcement de celle qui était sur la frontière de Bresse et de Bourgogne, la suppression des brigades placées sur la frontière de la Suisse et de la Lorraine, l'augmentation du prix du sel de rozière ou d'extraordinaire[1].

Un des moyens usités contre la fraude par mer était l'emploi de bateaux armés sur les cours d'eau, de postes sur leurs bords, ainsi que sur les côtes : ces postes étaient distribués en brigades formant des capitaineries générales. Quelquefois il y avait deux lignes de brigades. En outre, des brigades ambulantes faisaient des embuscades et des perquisitions[2]. Une déclaration du 26 février 1656 parle de maîtres de navires qui, sous prétexte d'importer des huiles, remplissaient des barriques de faux sel, particulièrement à Rouen, et permet de faire sonder ces barriques[3]. Outre le grenier à sel, il y avait pourtant à Rouen un bureau spécial pour la vérification de l'entrée des sels : le mesurage de Rouen comprenait quatre magasins pour recevoir les sels qui venaient de Brouage, Honfleur et le Havre, soit pour le garder, soit pour l'envoyer dans les greniers de la ferme. Il se composait d'un commis de la ferme, d'un président, d'un contrôleur et d'un greffier, tous trois officiers du roi. A ces magasins étaient rattachées les caves du rocher de Dieppedalle près de Rouen[4].

A Tours, on établit un bureau dont les officiers faisaient secouer les morues en leur présence, parce que l'eau salée et le sel de ces poissons servaient à faire tort aux greniers; mais ce système fut abandonné en 1677[5].

1. Arch. nat., G^7, 1248 (1714). En 1705, le roi avait créé des juridictions à Dôle, Gray, Jussey, Lons-le-Saunier, Saint-Amour, St-Claude (1 président, 1 procureur, 1 greffier) pour connaître, sauf appel à la Chambre des comptes de Dôle, des matières concernant la gabelle et le faux saunage. (A. C. G.)

2. Arch. nat., G^7, 87.

3. A. C. G.

4. Arch. nat., G^7, 1143. Il y avait aussi à Rouen les bureaux de la direction des cinq grosses fermes, de la douane, du poisson, des droits de consommation, de fret, du sel pour livre, des jurés vendeurs de poissons, du tabac et d'entrée des aides.

5. Arch. nat., G^7, 1143 (26 août 1681. Visite de de Benoist); G^7, 1255. (A Orléans,

La gabelle se préoccupa aussi de certaines sources salées, dont l'eau était employée, avec ou sans privilège. Un arrêt du Conseil, le 26 janvier 1706, défendit de prendre l'eau de celle de Saint-Père près Vézelay. Des gentilshommes, propriétaires du puits salé du pays de Scize, à deux lieues et demie de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'affermaient à des particuliers d'Ancile, qui en tiraient l'eau tous les 15 jours, travaillaient à faire le sel toutes les 7 semaines, le cuisaient en 7 ou 8 fourneaux et en débitaient 400 et 500 couques à 3 livres chacune. Une des deux fontaines de Salies, appartenant aux habitants, rendait par semaine 120 à 140 couques à 26 trinels de 40 pots, pesant 104 livres ; cette eau donnait 22 sacs de sel pesant 45 à 46 livres chacun, dont le prix n'excédait point, par décision des États, 22 sols 6 deniers. Le roi avait deux contes d'eau par semaine. Le roi maintint l'ancien ordre de choses malgré quelques contestations des habitants de ce pays et des fermiers des sels [1]. La ferme parvint à faire mélanger les eaux des sources salées de Mérindol en Dauphiné à des sources non salées : les habitants, en effet, n'avaient pas un privilège reconnu.

II.

Il faut distinguer autant de régions de faux saunage qu'il y avait de pays rédimés ou privilégiés bornés par des pays de gabelle : 1° la région de l'Ouest, où venaient les faux sauniers bretons et poitevins ; 2° la région du Nord, où s'introduisaient ceux de l'Artois ; 3° celle du Midi, sillonnée par ceux du Béarn et de la Navarre ; 4° celle de l'Est, où passaient des bandes venues de la Lorraine, de la Franche-Comté et du pays de Gex ; 5° celle du Centre, où le sel était vendu par des fraudeurs venant de l'Auvergne septentrionale et de la Marche. Le Rouergue et le Languedoc étaient ouverts au faux saunage

le receveur de mer a 80 000 livres de débet : il se présente des négociants pour acheter la recolte, ce qui serait d'une dangereuse conséquence.)

1. Inv. des Arch. des Basses-Pyrénées. Introd. — Arch. nat., G^7, 1388, 1287 (an 1710).

du Quercy et du Poitou; le Lyonnais, le Forez, le Velay, le Gévaudan, la partie sud de l'Auvergne, à celui de la Haute-Auvergne; la Bresse recevait du sel franc-comtois; une autre source de faux saunage était l'exemption conservée à certaines enclaves dans les pays de petites gabelles (Dombes, Foix, comté de Sault, Chalabre [1], Avignon, Arles, vallée de Barcelonnette et Briançonnais).

Le faux saunage fut toujours pratiqué par quantité de gens sur la frontière de la Bretagne. Contre les fraudeurs, appelés cadets de Bretagne, le parlement de Rennes lança des arrêts interdisant sous des peines sévères de faire des amas de sel dans la région frontière. Le gouverneur de la province ordonna au lieutenant des gardes de sa compagnie de veiller à l'exécution de l'arrêt, même avec l'aide des milices des paroisses, et au grand prévôt des maréchaux de fournir des archers s'il en était requis. Mais le parlement de Bretagne entrava l'exercice de la surveillance de l'adjudicataire des gabelles [2]. Les faux sauniers éludaient les peines légales par leurs dénégations, souvent par des inscriptions de faux qui rendaient les poursuites difficiles ou impossibles, et en cas de récidive ils se donnaient de faux noms. Les officiers subalternes montraient peu de zèle, les uns par crainte, les autres par ressentiment contre le fermier à cause de la recherche des déchets, d'autres enfin par connivence.

Le commissaire Vallier constata durant sa visite que les voituriers par eau, peu payés, se dédommageaient par le faux saunage: en se retirant dans des îles sous prétexte de vent con-

1. Sault-de-Navailles (Basses-Pyrénées), Chalabre (Aude).

2. Le faux saunage breton était non moins important après Louis XIV, malgré les arrêts du Parlement rendus les 25 avril 1665, 21 janvier 1672, 28 avril 1675, 18 mars 1677, 29 avril 1689, et la déclaration royale de décembre 1680. Des Normands et des Angevins se fixaient dans la région frontière. « Rien n'est respectable pour eux, dit un mémoire de 1780, ni la religion, ce lien sacré de l'homme à la divinité, et la base la plus solide des trônes; ni la nature, cette mère toujours tendre et compatissante pour ses enfants; ni le patriotisme, ce sentiment qui élève tous nos vœux vers la prospérité commune; ni les mœurs, ce charme social qui force l'estime publique en faveur de tous les rangs; ni enfin le travail des arts utiles, cette ressource vivifiante de tous les empires. » (Arch. nat., K., 865.)

traire, les uns trempaient les sacs dans des cuviers d'eau chaude sans les délier ; les autres substituaient aux sacs de sel des sacs de sable, ou supposaient des naufrages pour dissimuler leurs vols[1].

Dans ces régions de l'Ouest, comme dans les autres, le faux saunage augmentait encore pendant les grandes guerres : jamais il ne fut plus intense que dans les dernières années du règne. En 1705, dans les départements de Laval et du Mans, des bandes de faux sauniers marchaient armées en plein jour, par suite de l'augmentation du prix du sel : il fallut augmenter les brigades d'un tiers, ce qui coûta cher à la ferme. Les faux sauniers de cette région n'étaient nullement des gens de sac et de corde : un rapport nous fait savoir que le jour de la Saint-Jean, une bande de 200 hommes, venue à Saint-Marceau, fit dire la messe à un prêtre qui reçut un liard de chacun[2].

Des voituriers normands, sous prétexte de voiturer du sel blanc dans les paroisses qui avaient le privilège d'en user, le versaient dans les paroisses qui devaient se procurer du sel gris : le fermier Langlois, à la suite de la tournée qu'il fit en 1694, obtint des intendants Foucault et Pomereu des ordonnances interdisant aux habitants des paroisses de sel blanc de se faire voituriers, à peine de 50 livres d'amende, et obligeant chacun à prendre lui-même sa provision aux salines[3]. En Normandie, le faux saunage fut toujours très fréquent : comme ailleurs, il augmenta durant les dernières années du règne[4].

Dans les provinces du Nord, le faux saunage prit une extension extraordinaire lors des guerres contre l'Espagne et des troubles civils de la Fronde. En même temps que les habitants des villes situées sur le cours moyen de la Loire avaient fait descendre plus de cent bateaux pour aller charger du sel à Nantes et les avaient ramenés sous escorte de 1000 à

1. Arch. nat., G^7, 1216.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, 1144.
4. *Ibid.*, 1160

1 200 hommes, les faux sauniers, en partie soldats, formaient des bandes de 500 à 600 hommes dans la Picardie, la Champagne et le Soissonnais[1].

Les documents officiels conservés nous donnent moins de renseignements sur le faux saunage dans les provinces du Centre que sur celui qui s'exerçait dans le Nord. Ils mentionnent un chef de bande appelé Godet, qui se joignait, en 1691, à des bûcherons, à des forgerons du Berry, pour livrer des combats aux gardes[2]. Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, ce fut une recrudescence de faux saunage dans le Bourbonnais et l'Auvergne : le 9 juillet 1704, il y eut un combat où les brigades furent mises en fuite après avoir vu tomber mort l'inspecteur d'Albagnac. Les faux sauniers pénétrèrent alors dans le Morvan : on vit passer à Decize des bandes de 60 à 80 hommes ayant la baïonnette au bout du fusil ; pendant que 1 000 à 1 200 hommes s'organisaient sur la frontière d'Auvergne et enrôlaient le plus de monde qu'ils pouvaient. « Franchement, Monseigneur, écrit de Ruau Pallu, cette affaire devient tous les jours plus sérieuse ; et il y a tout à craindre de la part de gens armés dont le faux saunage est le moindre crime[3]. » Dans le Bourbonnais, des bandes de 60 à 200 hommes, tous à cheval, armés de fusils, de pistolets, de hallebardes et de sabres, marchaient audacieusement en plein jour avec des fifres et des musettes à leur tête. Ils forçaient les habitants à les nourrir, eux et leurs chevaux. Des gentilshommes les favorisaient, et les fendeurs de bois s'unissaient à eux pour combattre. Leurs retraites étaient les forêts de Coulette, de Boismal, de Vacheresse, de Froulais, de Bagnolet, de Grosbois, de Messarges, de Dorne, de Vandenesse, de Saint-Saulge, de Cru, de Saint-Révérien, de Decize, de Montenoison. Le roi

1. Arch. nat., H. O. (6 juillet 1649 : commission de la cour des aides à 2 délégués. Soulèvement à Blois après une arrestation : les officiers des gabelles n'osent plus exercer. Le faux sel se vend publiquement dans la Beauce, le pays chartrain, le Dunois, le Vendômois, le Gâtinois et jusque dans Paris.)

2. Arch. nat., G^7, 1266 (octobre 1691).

3. Arch. nat., G^7, 1223 (13 juillet 1704).

permit aux gardes des gabelles d'y faire des visites en se faisant accompagner des entrepreneurs de coupes[1]. En Auvergne, l'intendant Le Blanc ne put gêner le faux saunage que par l'emploi de plusieurs compagnies de dragons. Les fermiers inspecteurs n'avaient jamais visité le pays de Viadesme, non plus que les intendants. « C'est, dit Le Blanc, une retraite de tous les scélérats, et vous aurez peine à croire le nombre d'assassins et de voleurs de grands chemins qui s'y sont réfugiés du Languedoc, du Rouergue, du Quercy et de l'Auvergne : ce sont ces gens qui font le faux saunage attroupés et bien armés. » En 1710, à la suite d'une recrudescence du faux saunage l'année précédente, il fallut une conférence à Montpellier du duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc, de l'intendant Basville, et du fermier général Legendre, pour organiser un envoi de troupes dans le Gévaudan, en même temps que Legendre, intendant de Montauban, agissait dans le Rouergue[2]. L'année suivante, plus de 100 personnes furent arrêtées par des commissaires de la cour des aides de Montauban[3].

Basville, en novembre 1705, réclama qu'une déclaration royale punît de mort tous ceux qui seraient trouvés porteurs de faux sel avec des armes, même au nombre de moins de cinq personnes, parce que souvent les contrebandiers allaient armés au nombre de 4 pour ne pas tomber sous le coup de la peine capitale[4].

Le fermier Thiroux, après une tournée, demanda comme l'intendant Legendre une diminution du prix du sel, pour faire

1. Arch. nat., G^7, 1225 (14 juin 1704); G^7, 1263 (1705 et 1712).

2. Arch. nat., G^7, 1176 (1705); G^7, 1154 (22 janvier 1708) : Antoine-Raymond de Laccarière, écuyer, vice-bailli de la Haute-Auvergne, subdélégué à Aurillac : procès-verbal parlant de 60 hommes à cheval à Saint-Céré, d'une chasse faite avec une compagnie ; G^7, 1236 (an 1709), bande de 200 à 400 hommes ; G^7, 1237 (28 février 1710 : Lettre de Roquelaure.)

3. Arch. nat., G^7, 1242. Foucault dit sans ambages en 1706 dans un mémoire que le faux saunage ne fait qu'augmenter : « Il est certain que la misère et la pauvreté dans laquelle les peuples sont réduits leur fait perdre tout respect pour les lois et les met au-dessus de la crainte des peines. » (G^7, 1176.) Il écrit cela trois ans avant le terrible hiver de 1709.

4. De Boislisle, *Corresp.*, II, 921.

cesser l'entrée du sel de Poitou et de Quercy dans le Rouergue et l'évêché d'Albi. « Je trouvai le faux sel dans cette province de Rouergue dans un excès que j'aurais peine, Monseigneur, à vous exprimer : il ne s'y vend et il ne s'y consomme aucun sel de gabelle, mais il n'y a pas une semaine qu'il ne passe deux ou trois bandes de faux sauniers de 150 et de 200 hommes armés et attroupés conduisant un grand nombre de bestes chargées de sel[1]. » Quand cet avis fut écouté, le faux saunage diminua notablement.

Transportons-nous dans la région du Nord. Busigny en Cambrésis était le principal entrepôt et la retraite des faux sauniers, parfois au nombre de 300, qui ne vivaient que de ce commerce. A la suite d'un combat, où fut tué un maréchal des logis de la garnison de Saint-Quentin, et où plusieurs gardes furent tués ou blessés, le roi y fit mettre deux compagnies de dragons[2]. Le faux saunage devint de plus en plus considérable en Picardie par des gens venus de l'Artois, qui se cachaient près de l'Authie dans des endroits sillonnés de ravins, de chemins creux, de fossés, et remplis de jardins fermés de grandes haies[3].

En Champagne, les bandes de faux sauniers devinrent si hardies, qu'une d'elles obligea le sieur Floriot, receveur du grenier de Sézanne, d'acheter de leur sel, sous peine d'être brûlé dans une ferme qu'il possédait. Le roi envoya 200 hommes de son régiment des gardes pour aider à lutter contre les fraudeurs. Plus tard, les fermiers généraux lui demandèrent encore un détachement de 100 de ses gardes, moyennant 10 sols par jour à chaque soldat, pour venir à bout du faux saunage, « ce terrible désordre que l'on ne pouvoit faire cesser qu'en disposant des troupes du Roy[4] ». La Chaussée, fer-

1. Arch. nat., G^7, 1243 (12 septembre 1711).

2. Arch. nat., G^7, 1217 (1697).

3. Arch. nat., G^7, 1251 (an 1708).

4. Arch. nat., G^7, 1153 (an 1706); G^7, 1230 (avril 1707 : combat près Rocroi); G^7, 1158 (*ibid.*); G^7, 1256 (décembre 1707); G^7, 1236 (2 décembre 1709).

mier général, se transporta sur les lieux, et l'intendant d'Ormesson donna ordre à la cavalerie de courir sus aux faux sauniers, sur les avis qui seraient donnés par les brigades. A Fromentières, les dragons de la garnison de Verdun tuèrent 9 faux sauniers, dont 6 Lorrains, et dispersèrent une bande importante[1]. Le faux saunage se faisait même dans la généralité de Paris. En 1709 surtout, pendant le grand hiver, quantité de gens se firent faux sauniers. « Nous viendrons encore en plus grande troupe, disaient-ils en quittant une bourgade, nous ne craignons rien, nous vendrons notre vie pour nous tirer de la misère où nous sommes, n'ayant point d'argent, nos blés et nos vignes étant gelés. »

Au rapport du subdélégué, à Tonnerre, il y avait tous les jours sur le pavé et aux portes 500 pauvres, quoique la ville n'eût que 900 feux : et dans les autres paroisses à proportion. « Il est à craindre, écrivit-il, que les plus pauvres et les plus mauvais ne se joignent à ces faux sauniers, et que tous ensemble ne vollent, pillent et ne fassent de grands désordres partout. Cette affaire peut devenir sérieuse, et il serait bien à propos d'en prévenir les suites. » Un envoi de troupes fut alors ordonné[2].

Une lettre d'Auteuil, directeur à Beauvais, montre quelque pitié pour la misère du peuple. « Je me crois indispensablement obligé d'avoir l'honneur de dire à Votre Grandeur que les faux sauniers viennent icy en très grandes bandes et de jour en autre, tellement que ce département est entièrement perdu. Il est absolument nécessaire d'y opposer la force. Si je cherchois mon intérêt je me contenterois de faire faire des recherches chez les peuples, ce quy ne serviroit qu'à les tourmenter presque inutilement. Il fault aller à la cause. Je dois aux bontés de Votre Grandeur la vérité et le fond des choses. Quand nous ferons condamner de pauvres paysans à l'amende qu'ils ne

1. Arch. nat., G⁷, 1236 (18 décembre 1709); G⁷, 1235 (11 février 1709); G⁷, 1238 (3 mai 1710); G⁷, 1240 (1er avril 1711); G⁷, 1170.
2. Arch. nat., G⁷, 1233 (4 février 1709).

payeront pas ou qu'on en tirera des frais, c'est tout perdre dans un temps si malheureux[1]... »

Au mois d'août 1710, les faux sauniers arrivèrent par bandes dans l'élection de Melun, et les fermiers généraux, n'ayant pas de brigades mobiles, mobilisèrent trop tard les brigades de Paris, Compiègne et Nogent-sur-Seine pour les arrêter[2].

A Versailles et à Saint-Cloud, la même année, on saisit quantités de faux sel jusque dans la domesticité royale[3].

Le faux saunage se faisait encore par les pays de salines. Les fraudeurs de Lorraine allaient en Champagne et jusque dans le Berry, en s'entendant avec les paysans.

En Lyonnais et en Bourgogne, c'étaient des vagabonds qui vendaient du sel comtois, et commettaient parfois des vols et des meurtres[4].

Le sel de Peccais, qui valait 5 livres 15 sols, était revendu 6 livres en Franche-Comté par des Suisses, et des faux sauniers y faisaient des entrepôts : les brigades de Bresse et de Bugey n'avaient pas le droit d'y entrer; et le fermier ne pouvait faire des visites qu'en Lyonnais et en Bourgogne[5].

A Saint-Genis en Savoie, il se faisait des entrepôts de sel et de marchandises de contrebande, qui étaient ensuite déversés dans le Lyonnais et le Dauphiné : les fermiers généraux proposèrent l'établissement d'une patache sur le Rhône à l'embouchure du Guiers[6]. A Berre, il fallut construire un fort en 1706 pour mettre à couvert les salines contre les incursions des faux sauniers[7].

En 1705, il se forma des attroupements qui repoussèrent les 25 à 30 gardes placés dans la plaine de la Crau pour empêcher

1. Arch. nat., G^7, 1237 (2 février 1710).
2. Arch. nat., G^7, 1258 (juillet 1710).
3. Arch. nat., G^7, 1259.
4. De Boislisle, *Corresp.*, III, 1041, 1053.
5. A. C. G. — B. N. ffr., 1222 (1705).
6. Arch. nat., G^7, 1143.
7. Arch. nat., G^7, 1240 (1706).

qu'on ne fît usage du sel laissé l'hiver par les eaux de la mer dans une vingtaine d'étangs appelés *launes*. L'intendant Lebret fit faire par Laurent Vallon, architecte de la province, le devis d'un canal qui partirait de Pachion et amènerait dans la Crau les eaux du Rhône. Mais personne ne se présenta pour l'adjudication. Le canal fut fait, selon un autre devis, à partir du mas de Peloux, jusqu'à l'étang des Launes, dit de Madame[1]. Les faux sauniers prirent alors le parti de se fournir de sel en saisissant les barques : 50 d'entre eux prirent une barque avec le sel qu'elle portait, après avoir lié les quatre gardes qu'elle contenait. Le receveur du bureau d'Arles réclama deux compagnies de dragons : « Elles écarteront toute cette canaille : si on la laisse grossir, un régiment sera à peine suffisant[2]. » En 1710, il fallut un grand déploiement de forces pour faire avorter un projet de 1 000 faux sauniers, suivis de 500 femmes, qui voulaient envahir les salines d'Hyères[3]. Il n'y avait jusqu'alors qu'une felouque en mer, insuffisante pour empêcher la fraude que faisaient pêcheurs et matelots, ou encore des Génois au moyen de barques[4].

III.

L'emploi des soldats eux-mêmes avait ses inconvénients : les gens de guerre se mêlaient de faux saunage depuis un temps immémorial. Un arrêt du Conseil punissait de mort tout soldat faux saunier ; une déclaration de 1660 est moins sévère, et punit ce délit d'une amende, ou à son défaut des galères, peut-être parce que les conseils de guerre n'appliquaient pas cette dure pénalité. L'ordonnance du 17 février 1669 règle que les officiers payeront les amendes auxquelles les soldats auront été condamnés.

1. Arch. nat., G[7], 1228.
2. Arch. nat., G[7], 1155.
3. Arch. nat., G[7], 1252, 1237.
4. Arch. nat., G[7], 1239. (Le faux saunage se faisait aussi par le comté de Nice.)

En 1657, de Fieux, puis d'Ormesson, intendant, instruisirent l'affaire de la sédition des chevau-légers d'Amiens, qui, sans opposition du maire et des officiers, avaient délivré deux d'entre eux emprisonnés pour faux saunage. La ville dut payer le prix de 12 muids enlevés[1].

En temps de guerre, la surveillance d'une grande quantité de soldats était fort difficile; la paix était-elle signée, nombre de soldats licenciés refluaient à l'intérieur du royaume pour s'unir aux faux sauniers et aux vagabonds.

Le conseil de guerre de Saumur, le 14 janvier 1693, condamna 5 cavaliers du régiment de Saint-Simon à tirer au billet pour que deux fussent envoyés aux galères à perpétuité, et les autres à la prison « jusqu'à ce que la cour en eût ordonné[2] ». A Ernée, le 27 février de la même année, 5 dragons d'Asfeld furent condamnés de même.

Durant leur quartier d'hiver, les régiments se livraient en grand aux faux saunage; et beaucoup de soldats désertaient au printemps pour vendre le sel amassé. En 1692 et 1693, il y eut des plaintes générales contre le faux saunage des soldats dans la Picardie, le Soissonnais, la Champagne, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Berry, la Touraine et la généralité de Caen; malgré l'ordonnance du 15 septembre 1692, qui défendait aux soldats de sortir de leur garnison, les uns, comme à Sainneville en Picardie, enfonçaient les portes d'un grenier, les autres, comme à Montereau, emmenaient de force des gardes vendre avec eux du faux sel. Les ordonnances des intendants ne suffisaient pas à empêcher le faux saunage dans ces régions, non plus que sur les frontières de Bretagne et de Normandie[3]. Les dragons logés à Craon allaient, avec la connivence des capitaines, au nombre de 60 à 80 et en ordre de bataille, charger du sel en Bretagne, et intimidaient tellement les archers en les menaçant de les brûler dans leur corps de garde, qu'il était im-

1. L'ordonnance du 20 avril 1734 résume les ordonnances antérieures. A. C. G.
2. Arch. nat., G[7], 1217 (la populace avait aidé les soldats à assaillir les gardes).
3. Arch. nat., G[7], 1216, 1217.

possible de les assembler. Le directeur écrivait à un fermier général : « Si vous ne venez promptement avec des ordres du ministre pour calmer l'orage, on jouera du faux saunage pour plus de dix ans dans ce département et dans ceux du Mans et d'Alençon [1]. »

Les années suivantes furent aussi troublées : la Bretagne, la Picardie, le Bourbonnais, Langres, étaient toujours les centres d'un faux saunage auxquels prenaient part les soldats, surtout les Français d'origine : en 1696, on mit des régiments étrangers en Picardie ; en août 1697, Amiens, Abbeville, Doullens et quelques autres villes demandèrent des troupes étrangères, parce que « les troupes françaises faisaient plus de faux saunage en quatre jours de temps que les troupes étrangères n'en font pendant le quartier. » Le roi envoya des compagnies de dragons en Picardie, en Poitou, à Langres, pour soutenir les archers [2].

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il y eut une recrudescence du faux saunage des soldats. En Provence, les officiers des galères et les forçats y concouraient. Dans la région du Nord, les soldats vendaient beaucoup de faux sel quand ils revenaient de campagne en quartier d'hiver dans les provinces sujettes à la gabelle. Chambley de Landremont, major de Douai, recommandait de faire lire aux troupes une ordonnance chaque année, de réclamer la venue des fermiers généraux sur le passage des soldats allant en quartier d'hiver, pour forcer les commis à visiter les voitures de l'armée, d'exiger la présence des officiers dans les quartiers, pour que l'appel soit fait deux fois par jour, d'employer le long de la Somme des régiments étrangers, « qu'on contient plus aisément que des troupes françaises ». Desmarets adopta ce système, et envoya les fermiers Berthelot de Saint-Laurent, Thiroux, Le Bel, de La Porte, en Picardie et en Champagne, pour tenir la main à l'exécution d'une ordonnance du 1er octobre 1708. Il fallut encore une ordonnance de Chamillart pour obliger les officiers de rester

1. Arch. nat., G7, 1216, 1217.
2. *Ibid.*



dans les quartiers[1]. Du reste, ceux-ci se prêtaient parfois de mauvaise grâce aux demandes des employés de la gabelle: le marquis de Montpezat refusa de mettre en bataille son régiment des gardes pour faire faire la visite selon l'ordonnance, et se contenta de le faire défiler par le flanc avec rapidité, ce qui rendait la visite impossible[2].

Année par année, particulièrement pour la région du Nord, les archers du contrôle général mentionnent des faits nouveaux de faux saunage dont les auteurs sont des soldats. En février et avril 1709, le fermier Daguessau écrit des lettres désespérées : « Les officiers ont beau me dire qu'ils font ce qu'ils peuvent, l'on ne s'en aperçoit nullement[3]. » Les simples soldats avaient trop de complices : deux cavaliers du régiment de Villequier, condamnés à mort le 10 novembre 1709 comme faux sauniers, sortirent de prison le 27 pour aller au faux saunage. Le fermier de Ruau Pallu fit arrêter un de ces cavaliers : cette fois, le conseil de guerre ne le condamna qu'à six mois de prison. Il en résulta que les soldats de ce régiment devinrent insolents et menacèrent les employés des fermes.

Les gardes françaises se mêlèrent de faire la contrebande du sel et du tabac. Des dragons du régiment de la Colonelle générale, joints à des fantassins du régiment de Piémont, enlevèrent à Amiens 12 soldats faux sauniers, qui étaient escortés d'un brigadier, d'employés de la gabelle et de 24 grenadiers[4].

Selon Priolo, tout le mal venait des soldats en Picardie: « Tout y est sage sans trouppes, mais aussitôt qu'il y arrive une garnison, tout se réveille[5]. »

Dans le Maine, la Normandie, des faits analogues étaient signalés, au sujet du régiment de Tarente, et de Royal-Cravatte, dont 500 cavaliers étaient allés en Bretagne charger du

1. A. C. G.
2. Arch. nat., G^7, 1155, 1156 (15 décembre 1703 : autres troupes bien visitées, parce que les officiers y tinrent la main).
3. Arch. nat., G^7, 1235 (février 1709).
4. Arch. nat., G^7, 1159.
5. Arch. nat., G^7, 1233.

faux sel avec 600 chevaux[1]. En Touraine, le faux saunage des cavaliers de trois régiments était tel, que la province allait être fournie de sel pour quatre années, car ils passaient et repassaient tous les jours à force ouverte, et ils avaient été assez audacieux pour faire entrer à Tours, la nuit du 19 au 20 décembre 1709, malgré la résidence qu'y faisaient l'intendant et l'état-major, 55 chevaux chargés de sel de contrebande. Les cavaliers frappaient à la porte des employés et menaçaient de les tirer comme des lièvres s'ils les rencontraient, au point que les « gabeloux » cherchaient un refuge ailleurs que dans leurs maisons. Là aussi, les officiers subalternes étaient complices de leurs soldats et en recevaient quelque chose, parce qu'ils n'étaient point payés « de subsistance, fourrage et ustensile[2] ». A Crissé, 12 cavaliers, poursuivis par les employés, se fortifièrent dans un cabaret et envoyèrent ce billet aux assiégeants : « A M. Bersil, capitaine général des gabelles. En qualité d'honnestes gens, nous vous demandons ce que vous voulez faire de nous. A ces causes envoyez-nous deux de vos employés sans armes. De notre part l'un de nous se rendra auprès de vous, et après nous avoir déclaré le sujet de vos intentions nous y répondrons autant que la raison le permettra. Sinon, vaincre ou mourir. » Ces soldats se rendirent à condition de recevoir chacun un écu de 100 sols, moyennant quoi ils abandonnèrent 25 chevaux, 55 sacs de sel, 2 paysans et 2 femmes, que l'on mit en prison[3].

En mars 1700, de Chaillon écrit : « Il se fait un faux saunage horrible dans toute la généralité de Paris et dans toutes les autres de la fermé des gabelles par les troupes qui sont en quartier d'hiver, qui se meslent avec les faux sauniers. Il n'y a pas de brigade de la ferme qui s'y puisse opposer, et le faux sel se vend publiquement partout à main armée[4]. » La même

1. Arch. nat., G[7], 1236, 1233 (janvier 1709).
2. Arch. nat., G[7].
3. Arch. nat., G[7], 1256, 1237, 1240 (le fait de Crissé est de février 1711).
4. Arch. nat., G[7], 1237 (mars 1710).

année, Lenormand de Tournehem écrivit de Guise : « Les officiers que j'ai veu, Monseigneur, m'ont dit qu'ils n'avoient pas été en état de se charger de quoi que ce soit ; qu'ils n'avoient pas un sol. » Ainsi s'excusaient-ils de ne pas arrêter le faux saunage des troupes[1]. Dans la Champagne, le Maine, l'Anjou, le Bourbonnais, le faux saunage ne diminuait pas sensiblement. Dans la généralité de Moulins, les faux sauniers commettaient des violences : Daverly écrit le 7 février 1712 : « Ces scélérats tuent, volent, bruslent dans tous les lieux où ils passent[2]. »

L'audace des soldats faux sauniers s'explique à la fois par la tolérance de leurs chefs et par l'hésitation des intendants eux-mêmes à les punir de mort lorsque le roi avait tant besoin de bons soldats. « Il y a à Beauvais, dit Voysin, prisonniers 18 soldats et 5 paysans accusés de faux saunage... Les soldats seront condamnés à mort, les paysans aux galères.. Peut-être serait-il fâcheux d'exécuter tant de soldats en un même jour. » Il demanda donc que 5 d'entre eux désignés par le sort fussent fusillés : mais le contrôleur général commua leur peine[3]. C'est ainsi qu'en 1709, pour éviter des frais nombreux, 20 soldats condamnés aux galères et retenus en prison à Beauvais furent réincorporés dans leur régiment et purent se dire :

Remettons-nous, Messieurs, d'une alarme si chaude[4].

IV.

L'édit de juin 1660 avait augmenté les amendes qui frappaient les ecclésiastiques, les nobles et autres privilégiés usant de faux sel. Mais il était bien difficile d'empêcher les couvents, les presbytères et les châteaux d'être complices des fraudeurs.

1. Arch. nat., G^7, 1163.
2. Arch. nat., G^7, 1245, 1242.
3. Arch. nat., G^7, 1236 (12 décembre 1709).
4. Arch. nat., G^7, 1236.

C'est à peine si les Archives nationales renferment quelques rapports au sujet des curés coupables du délit de faux saunage. Difficilement pourrait-on évaluer le nombre des coupables qui ne furent pas inquiétés.

Le curé de Saint-Hylaire à Noyon dissimulait très ingénieusement du faux sel dans l'orgue de l'église, sous le grand autel et sous celui de la Vierge. Il protesta contre la saisie, et le lendemain, il parla en chaire avec violence contre les officiers et les employés des gabelles, en les traitant de juifs. C'était surtout, d'après une enquête de l'intendant, le marguillier qui pratiquait le faux saunage : la punition du curé fut laissée à l'évêque[1].

A Tours, le curé de Saint-Venant avait chez lui tout un attirail de commerçant en sel : en 1707, l'intendant Turgot, après une première perquisition, étouffa l'affaire ; mais en 1710 le fermier Ruau de Tronchet obtint de l'archevêque que ce faux saunier récidiviste fût exilé à Montpellier, d'où il revint l'année suivante[2].

Les Archives nationales ne contiennent guère plus de pièces au sujet des nobles faux sauniers.

Le 9 janvier 1658, un arrêt condamna le sieur de Roussy-Villette à avoir la tête tranchée, et son valet à assister nu en chemise à l'exécution et à être banni pour 9 ans comme coupables d'avoir excité une émeute au son du tocsin, et d'avoir tué le sieur Dortu, capitaine des gabelles. Ils durent aussi payer une amende, dont furent rendus solidaires les habitants de Manre, pour la veuve et les enfants de Dortu[3].

Les intendants, sous le ministère de Colbert, firent notablement diminuer les délits et les crimes trop fréquents de la noblesse : toutefois, vers la fin du règne de Louis XIV recommencèrent les abus de toute espèce et en particulier les délits de faux saunage.

1. Arch. nat., G^7, 1237 (an 1710).
2. Arch. nat., G^7, 1235.
3. Arch. Cour des Aydes (9 juin 1658).

En 1691, le comte de Molanges, dont les terres étaient dans le Rouergue, menaça de couper les oreilles à des gardes envoyés par le directeur des gabelles de Toulouse pour effectuer une visite. Le fermier général Martin alla le voir avec un ordre du contrôleur général. « Je vous ferai couper les oreilles ! » s'écria le colérique gentilhomme. « Et, dit naïvement Martin, appréhendant comme estant dans son château qu'il me fit donner dessus, je fus obligé de luy dire que j'étois là tant seulement pour exécuter les ordres qu'on m'avoit donné, si ce n'est ceux qu'il auroit la bonté de me donner. Ne trouvez pas étrange, s'il vous plaît, Monseigneur, si nous nous sommes retirés sans faire aucune visite. » Le contrôleur général fit alors intervenir l'intendant de Bouville[1].

Une pauvreté trop réelle est l'excuse des gentilshommes qui plus tard se firent faux sauniers. Moret de La Fayolle écrit au contrôleur général le 1er juillet 1705 qu'il ne tiendrait pas à commencer l'épreuve du sexté par le Bourbonnais, parce que « ce département est comme un corps malade à qui il est dangereux de donner un remède, quelque doux qu'il puisse être, avant que les émotions y soient calmées... La misère est si grande dans ce département, qu'il y a plus de 400 gentilshommes qui sont contraints de faire le faux saunage pour subsister [2]. »

En 1712, à Couternon, dans le ressort du grenier de Vézelay, le sieur de Saint-Maure réunit ses gens et les habitants, les fit armer de bâtons, fourches et crocs, et força à la retraite les « gabeloux » qui voulaient faire une perquisition[3].

Dans la généralité de Caen, en 1707, des gentilshommes se trouvaient à la tête des fraudeurs.

En Auvergne, des gentilshommes jouaient le même rôle et faisaient publier au son du tambour que quiconque s'enrôle-

1. Arch. nat., G7, 1216. Voir G7, 1217 (procès-verbaux).

2. Arch. nat., G7, 1252. Voir Arch. nat., G7, 1253 (Savignac, gentilhomme chef de bande).

3. Arch. nat., G7, 1245. Voir G7, 1112 (les gens du comte de Charlus, lieutenant du Roy de la province de Bourbonnais, protègent les francs sauniers).

rait dans le régiment des faux sauniers aurait 60 livres et un cheval[1].

Cependant le roi ménageait sa noblesse. S'il faut en croire un mémoire, on ne saisissait pas les biens des nobles et des ecclésiastiques après des condamnations à l'amende et à la restitution des droits de gabelle[2].

V.

La perception des droits de gabelle provoquait plutôt le faux saunage que des actes de rébellion ; mais l'introduction de la gabelle dans des pays exempts de cet impôt, ou l'augmentation des charges existantes, dans des régions en partie privilégiées, amenèrent, avec une recrudescence de faux saunage, des échauffourées et même de graves révoltes.

En 1664, les privilèges du pays basque ayant subi une notable diminution, un homme hardi, Audijos, se mit à la tête d'une bande de faux sauniers, et, soutenu par la complicité presque universelle de ses compatriotes, parvint à tenir tête aux archers ainsi qu'aux soldats pendant plusieurs années. L'Espagne, il est vrai, fut pour lui un pays de refuge à diverses reprises. Pellot, intendant de Bordeaux, employa finalement des dragons pour venir à bout des troubles de Bayonne et d'Hagetmau, causés par les droits de gabelle, et mit à prix la tête d'Audijos[3].

En 1668, il fallut à l'intendant Macqueron un secours de 6 000 hommes pour venir à bout d'une révolte des miquelets roussillonnais, que soutenaient les Catalans, contre les employés des gabelles. Une seconde révolte eut lieu en 1670 dans la même province[4].

1. De Boislisle, *Corresp.*, II, 1308, 668.
2. Arch. nat., G[7], 87 : ce mémoire, très optimiste, dit que les receveurs accordaient souvent des remises d'amende aux non-nobles.
3. Depping, *Correspondance administrative*, III, v. 60. *Arch. hist. de la Gascogne*, t. XXIV : Art. de M. Communay. P. Clément, *Lettres de Colbert*, II, 338, 363.
4. Depping, *loc. cit.*, I, 176.

Les habitants de Châtellerault s'étaient en vain pourvus contre un règlement de janvier 1635 qui avait établi chez eux des commis et des gardes, malgré les privilèges du Poitou. Ils profitèrent des troubles de la Fronde pour les chasser, piller leur maison et faire en grand le faux saunage. Le 29 mars 1656, un arrêt du contrôle général rétablit des gardes à Châtellerault pour empêcher tout amas de sel; mais l'arrêt confirma les privilèges des Poitevins et fit défense de faire courir le bruit de l'établissement de la gabelle en cette province, sous peine d'être arrêté comme perturbateur du repos public[1].

On connaît l'histoire de la sédition du papier timbré en Bretagne. La seule menace de l'établissement de la gabelle souleva 7 000 paysans, qui dévastèrent deux bureaux de perception du papier timbré à Fougères et à Rennes, insultèrent le gouverneur et ne se soumirent qu'à la suite de l'envoi de 6 000 soldats, de l'expulsion des habitants d'un quartier de Rennes, et de la pendaison d'un grand nombre de rebelles[2].

A la même époque eut lieu le célèbre soulèvement de Bordeaux, qui s'étendit en Périgord, à l'Aunis, à une partie de la Guyenne, au sujet de la gabelle, du papier timbré, du contrôle ou marque de l'étain.

Dans la dernière période du règne de Louis XIV, les émotions populaires furent nombreuses, sans offrir le même caractère de gravité. A Charousat, deux gardes furent laissés pour morts, parce qu'ils avaient eu l'imprudence d'arrêter un faux saunier au milieu d'une fête du village. Un capitaine, détesté pour ses vols et ses violences, fut blessé par les paysans. Après une enquête de l'intendant, il fut révoqué: mais les villageois payèrent 100 livres d'amende[3].

A Solornay en Mâconnais, le curé excita les villageois et les soldats de recrue à repousser les archers qui venaient saisir du

1. A. C. G.
2. Lemoine, *La Révolte du papier timbré*, 1898.
3. Arch. nat., G⁷, 1251. V. de Boislisle, *Corresp.*, II, 198 (échauffourée à Felletin); G⁷, 1157 (avril 1709) : Émeute de femmes à Laval; G⁷, 1246 (8 février 1713) : Émeute à Issoudun; G⁷, 1246 : Troubles à Hallenard, à Dun-le-Palleteau (1715).

sel blanc de la Comté : « Allons, mes enfants, faites votre devoir ! » Et à une dame qui intervenait : « Il ne faut point écouter ces canailles et les abandonner entièrement au peuple. » Il y eut un tué et plusieurs blessés. L'intendant reçut une commission pour juger cette émeute [1].

VI.

Les greniers à sel étaient compétents pour juger les délits commis en matière de gabelle ; on pouvait en appeler de leurs sentences à une cour des aides [2].

Les conseils de guerre, il est vrai, connaissaient du faux saunage exercé par les militaires ainsi que des actes de violence qui souvent l'accompagnaient.

D'autre part, les prévôts des maréchaux étaient compétents pour juger les vagabonds, les voleurs de grand chemin ; comme ces gens étaient souvent aussi des faux sauniers, il y eut plus d'un conflit de juridiction.

Les inculpés, pour gagner du temps, cherchaient à en soulever. Des dragons de Rennes, en garnison au Mans, ayant pillé un corps de garde de la gabelle, il y eut un conflit de ce genre entre les officiers du grenier à sel, instruisant l'affaire à la requête du fermier, et le lieutenant criminel du présidial du Mans, intervenant à la requête des dragons. Le fermier se pourvut au Conseil ; et Desmarets décida que les charges des informations seraient apportées au greffe du Conseil, que l'instruction serait continuée par les officiers du grenier, et que défense serait faite au lieutenant criminel de poursuivre celle qu'il avait commencée [3]. De même, à la suite d'une rébellion qui obligea

1. G[7], 1248 (21 février 1714).

2. Celles de Paris, Aix, Clermont, Montauban, Bordeaux, Montpellier, Rouen (unie à la Chambre des comptes), Pau, Rennes et Metz (unies à un parlement) connaissaient en appel des gabelles, tailles, droits d'octroi, d'aides, des exemptions de ces taxes ; en première instance et en dernier ressort, des contrats et actes passés entre les fermiers, traitants et munitionnaires.

3. Arch. nat., G[7], 1230 (1707).

les gardes à se retirer du bourg de Contre, les officiers du grenier à sel de Chiverny décrétèrent d'ajournement personnel le curé et quelques habitants : ceux-ci pour faire diversion, engagèrent le prévôt des maréchaux de Blois à informer contre les gardes comme voleurs de grand chemin. Le prévôt s'adressa au présidial pour y faire juger sa compétence; mais ce tribunal le déclara incompétent et renvoya les parties au Conseil. Ce dernier confia l'instruction au grenier jusqu'au jugement définitif exclusivement[1].

Trois habitants de Saint-Vaury ayant été arrêtés à la suite d'une sanglante échauffourée, le contrôleur général porta au contraire défense au grand Conseil, devant qui les prévenus s'étaient pourvus, et à tous autres juges que les officiers du grenier à sel de Bourges de connaître de cette affaire de gabelle. Un arrêt du contrôle général, rendu le 20 octobre 1657, cassa les décrets décernés par l'avocat du roi au présidial de Bourges, par le lieutenant de la maréchaussée du Berry, et par le présidial, contre un archer des gabelles et les commis de l'adjudicataire, en leur défendant à l'avenir de prendre connaissance du fait de gabelle[2].

Les cas non prévus par les ordonnances étaient réglés par le contrôleur général : un faux saunier pris seul armé devait-il être puni comme s'il faisait partie d'une troupe? Le contrôleur général répondit qu'il devait être puni des galères comme porteur d'armes[3].

L'intendant pouvait être chargé par une commission spéciale de juger une affaire de gabelle avec un présidial en des gradués : sinon, il ne devait pas juger de son propre mouvement. Son rôle était plutôt de stimuler le zèle des juridictions compétentes.

Ainsi Turgot, intendant de Tours, donna l'ordre aux maréchaussées d'Anjou et du Mans de dissiper les bandes de faux

1. Arch. nat., G^7, 1248 (3 novembre 1713).
2. A. C. G. (20 juin 1656-20 octobre 1657).
3. Arch. nat., G^7, 1228 (1705).

sauniers et d'en pendre une cinquantaine pour faire un exemple; ensuite, le procès fut fait par l'intendant avec un présidial choisi à cet effet. Le lieutenant criminel de Tours acheva l'instruction. Puis les accusés furent traduits au Mans; et l'intendant prononça le jugement définitif[1]. Dans une autre circonstance, les officiers du grenier du Mans demandèrent au roi de confirmer leurs privilèges et d'interdire aux officiers de la maréchaussée de s'y immiscer, enfin de décider que des voies de fait commises par des officiers de la maréchaussée contre les gardes des gabelles seraient jugées par-devant le juge que l'intendant pourrait choisir[2].

Voici un autre exemple, non de conflit, mais de rivalité de ces juridictions: à la suite d'une bagarre entre des faux sauniers et le prévôt de la maréchaussée de Melun, ce prévôt ayant pris six faux sauniers, les officiers du grenier de Sens commencèrent l'instruction du procès, où assista le lieutenant criminel de la ville, subdélégué de l'intendant; puis le parlement de Paris commit le prévôt à l'instruction[3].

Il y eut aussi certaines variations de la part du Conseil et du contrôle général. Ainsi, l'intendant de Montpellier, en 1710, fut chargé d'instruire et juger les procès des faux sauniers; tandis que le 3 septembre 1711 le roi chargea spécialement la cour des comptes et aides de Montpellier de les faire poursuivre et de commettre dans les lieux de son ressort tels officiers ou gradués qu'elle jugerait à propos[4].

Aussi ne faut-il pas s'étonner de ce que les intendants eux-mêmes, bien que les juges ordinaires fussent habitués à les voir chargés de juger des faits graves, aient été parfois en conflit avec des juridictions locales au sujet de la gabelle.

L'intendant de Montauban avait fait arrêter vingt faux sauniers et averti le premier président de la cour des aides que

1. Arch. nat., G^7, 1225 (juin-juillet 1705).
2. Arch. nat., G^7, 1217.
3. Arch. nat., G^7, 1226 (11 juillet 1706).
4. Arch. nat., G^7, 1245.

celle-ci aurait à les juger. Mais le contrôleur général lui envoya un arrêt d'attribution avec ces mots : « Quand le feu éclate à un certain point, il faut sortir ces sortes d'affaires des justices réglées, dont les démarches sont lentes et rarement suivies d'exemples ; n'en ayant pas vu faire un seul depuis dix ans que je suis ici ; et voilà ce qui cause tant de désordres. » Le ministre en avertit la cour des aides. Celle-ci lui répondit : « Si nous sommes privés d'en connaître, nous pouvons dire qu'il ne nous reste plus que le regret de devenir inutiles au service du Roi. Le commissaire départi a déjà la moitié de notre juridiction ; il trouve le moyen de prendre tous les jours sur ce qui nous reste, et il ne faudrait que cette dernière attribution pour nous réduire à rien [1]. »

La cour des aides de Clermont avait fait, en 1692 et 1695, deux règlements qui parurent aux fermiers généraux si propres à produire un bon effet, qu'une déclaration royale du 21 avril 1705 les rendit, sur leur demande, communs à l'universalité des provinces rédimées. Toutefois, cette cour des aides avait les mêmes défauts que celle de Montauban. Un rapport de Le Blanc signale la lenteur de la procédure. La cour des aides de Clermont connaissait du franc-alleu, de la gabelle en Auvergne, dans le Limousin et la Marche. Or, une partie de ce ressort était régie par l'ordonnance de 1680, une autre par le règlement des petites gabelles : il en résultait des difficultés pour la discussion des procès. Les fermiers généraux entretenaient à Clermont un agent pour suivre les affaires qui se traitaient à cette cour : mais cet agent, presque sans appointements, était sans relations et sans autorité sur les employés. Ces fonctions étaient confiées à un homme de la province, souvent lié de parenté ou d'intérêt avec les gens accusés de contraventions et hors d'état de demander justice avec énergie, parce que les intérêts de sa famille l'obligeaient à ménager les gens qui accordaient leur protection aux accusés. Les direc-

1. De Boislisle, *Corresp. des Contrôleurs généraux*, III, 101, 310 (21 février 1709).

teurs de Moulins, de Lyon et de Toulouse, qui dépendaient de l'Auvergne pour les gabelles, étaient tellement éloignés de Clermont qu'ils n'étaient pas informés assez vite des désordres qui avaient lieu dans les magasins, pour pouvoir y porter remède. Le Blanc proposa de supprimer l'agence près la cour des aides de Clermont, le contrôle général de Brioude, et de créer une inspection des fermes en Auvergne[1].

Pourtant le contrôle général ne cherchait pas systématiquement l'annulation des cours des aides. Colbert écrivit aux commissaires départis de bien surveiller la répartition et la levée des tailles. « Vous devez, ajouta-t-il, donner le mesme soin et application à tout ce qui peut concerner les impositions des gabelles, des aydes et des cinq grosses fermes ; mais faites cette différence que, comme ce sont anciennes impositions bien établies, vous devez laisser agir les juges qui en doivent connoistre, vous informer seulement des commis qui sont sur les lieux de l'estat auquel elles sont, et ne prendre connoissance que des affaires grandes et extraordinaires qui y arrivent et dont vous serez requis par lesdits commis[2]. »

C'est avec une certaine lenteur que les intendants, grâce à la défaveur dans laquelle étaient tombées les cours des aides, attirèrent à eux la connaissance des plus graves délits au sujet des gabelles. Leur compétence en matière de justice militaire les y amena dans certaines régions[3].

Après le ministère de Colbert, les intendants furent chargés plus souvent encore de juger les faux sauniers. Une circulaire de Le Pelletier, le 5 mars 1686, enjoignit aux intendants des pays de gabelle de réprimer le faux saunage et la contrebande

1. Arch. nat., G^7, 1176.
2. P. Clément, *Lettres de Colbert*, II, 1, 375.
3. A. C. G., 1660 (8 mai-8 octobre 1660) : Lalement, maître des requêtes, est commis pour informer du faux saunage sur les frontières de Normandie. A. C. G. (décembre 1671). Les officiers du régiment de Bourgogne ne veulent pas livrer des soldats aux gardes-archers pour qu'ils soient jugés par le grenier à sel de Guise : un arrêt du Conseil, le 4 janvier 1672, attribue à l'intendant de Soissons le jugement en dernier ressort de ce procès criminel commencé. Un autre arrêt, du 3 mai 1662, commet Voisin, intendant de Champagne, pour informer sur la frontière des procès intervenus en opposition aux articles 45 et 46 du règlement de Bordeaux, donné en juin 1660.



du tabac[1]. Le Pelletier, à la suite d'une dénonciation des fermiers contre les Élus de Limoges, propriétaires de salines, qui favorisaient le faux saunage, demanda même à l'intendant de Gourgues s'il n'y avait pas lieu de leur enlever, pour l'attribuer aux intendants, la connaissance « des affaires de conséquence[2] ». Ce projet ne fut pas mis à exécution. Mais très fréquemment, « pour accélérer le jugement et éviter les suites d'un appel », les fermiers généraux, dans leur intérêt pécuniaire, demandèrent au contrôleur général et obtinrent qu'une affaire dont les officiers d'un grenier à sel avaient commencé l'instruction fût renvoyée à un intendant pour être jugée en dernier ressort. Quand un régiment était éloigné du lieu d'un crime ou d'un délit commis par des soldats faux sauniers, l'intendant de la province ou de l'armée était d'ordinaire choisi pour juger souverainement. Les directeurs des fermes et les fermiers généraux, craignant la connivence des juges et des officiers inférieurs de l'armée, étaient les premiers à demander l'intervention du commissaire départi[3].

Mais parfois les intendants confiaient enquête et jugement à un de leurs subdélégués. Aussi les fermiers généraux, en 1711, demandèrent-ils un retour à la justice ordinaire. D'Harrouys, en Champagne, avait des subdélégués peu au courant de cette sorte d'affaires : ils y avaient employé beaucoup de temps et commis nombre d'erreurs, qui avaient entraîné la nullité de la procédure et amené des frais nouveaux. En conséquence, les fermiers souhaitaient que l'intendant jugeât seulement les chefs de bande arrêtés par les prévôts des maréchaux ou sur l'indication du fermier général ayant l'inspection de

1. De Boislisle, *Corresp.*, I, n° 252.
2. Ch. Godard, *Les Pouvoirs des Intendants sous Louis XIV*, p. 275 (Larose, éd.).
3. Arch. nat., G⁷, 1226 (demande des fermiers) : 27 juillet 1706. Arch. Cour des Aydes (19 janvier 1708 et sqq.). Dangeau, *Journal inéd.*, éd. Lemontey (5 décembre 1707). Arch. nat., G⁷, 1246 (20 janvier 1713 : soldats que l'intendant de Bourges jugera à Dun-le-Palleteau) ; *ibid.*, 18 mars 1712. J. E. Turgot condamne à mort 2 cavaliers. Arch. nat., G⁷, 1244 (août 1712 : le directeur de Rouen propose que l'intendant juge). Arch. nat., G⁷, 1245 (1er mars 1712 : pour faire un exemple plus prompt [en Berry] il est à propos de commettre l'intendant). A. C. G. (décembre 1675 : Tubeuf commis pour juger à Tours des soldats coupables de faux saunage).

cette province. Le contrôleur général fit droit à cette réclamation [1]. Ainsi, en 1711, il restait encore quelque chose à régler en matière de juridiction des gabelles.

VII.

La législation de Louis XIV a été singulièrement dure à l'égard des faux sauniers : pourtant il faut signaler un certain nombre de fluctuations.

Les arrêts du Conseil des 22 novembre 1657 et 9 mars 1658 interdisent de commuer les amendes en peine du fouet et portent que les galères les remplaceront ; mais le 25 mars 1659 fut prise une disposition contraire. Un édit fit envoyer « en îles d'Amérique » jusqu'à 1 200 hommes et femmes de 18 à 50 ans : après 3 ans de « service », ils étaient déchargés de toute condamnation. L'édit de juin 1660 (ou de Bordeaux) punit le faux saunier « à porte-col » de 100 livres d'amende, ou de 5 ans de galères s'il ne peut la payer et n'a ni chevaux ni bateaux. L'édit du 17 février 1663 le punit du fouet et de la flétrissure, au lieu des galères. L'ordonnance de 1680 rétablit la peine des galères : sauf pour les femmes, les enfants et les vieillards, qui seront punis du fouet et de la flétrissure, ainsi que du bannissement si la peine des galères pour les hommes est de neuf ans au moins. En outre, si l'amende n'est pas payée dans le délai d'un mois, elle est convertie, pour les hommes, en trois ans de galères, pour les femmes, en un bannissement pour cinq ans du ressort du grenier, de celui de leur domicile et de Paris. La peine de mort était appliquée aux commis, gardes et archers coupables. L'acheteur du sel aux faux sauniers était puni d'une amende de 200 livres, qui était augmentée en cas de récidive. D'après une ordonnance de 1700, l'amende

1. Arch. nat., G^7, 1240 (17 septembre 1710). V. Arch. nat., G^7, 1242. Le ministre donne à juger une sédition de Villefranche-de-Rouergue à l'intendant malgré la cour des aides (août 1711).



en ce cas devait être de 300 livres, et la peine, en cas de non-paiement, était de neuf années de galères : la première récidive était punie de trois ans, la troisième de six ans de galères, et de 300 livres d'amende.

Le faux saunage avec chevaux ou bateaux et sans armes, d'après l'édit de 1660, était puni de 1 000 livres d'amende et des galères à perpétuité ; d'après la déclaration du 22 février 1667, de cinq ans de galère, convertissables en 300 livres d'amende pour la première fois ; les récidivistes étaient punis d'une amende de 400 livres et des galères à perpétuité, de neuf ans de galères depuis l'ordonnance de 1680.

Le faux saunage « à port d'armes » était puni de mort par l'ordonnance de 1660, de 500 livres d'amende et neuf ans de galères par la déclaration de 1687, de neuf ans de galères et de 500 livres d'amende, de la pendaison en cas de récidive, par l'ordonnance de 1680. Les femmes subissaient la première fois la peine du fouet si elles ne pouvaient payer l'amende, la deuxième, le fouet et la marque (le bannissement d'après l'ordonnance de 1680)[1].

Ceux qui donnaient asile aux faux sauniers étaient punis des mêmes peines.

Les acheteurs et revendeurs de faux sel avaient leurs maisons et châteaux rasés, et, s'ils étaient nobles, ils devenaient roturiers.

Les voituriers, commis et gardes chargés de la conduite du

1. L'ordonnance de 1680 n'avait statué aucune peine contre les femmes et filles « faux saunières » qui ne paieraient pas l'amende : quelques juges la convertissaient en la peine du fouet. Un arrêt du Conseil, le 5 janvier 1700, dit que l'intention du législateur était que cette amende ne fût pas ainsi convertie. Cependant l'arrêt du 8 décembre 1706 et un autre de 1711 la convertirent en un bannissement de 5 ans hors de la province.

Les faux sauniers bretons furent punis, par l'ordonnance de 1680, d'une amende de 500 livres, sans distinction de sexe ni d'âge, et, en cas de non-paiement, du fouet, de la flétrissure et du bannissement. Le Parlement de Rennes confirma cette règle par divers arrêts. Un édit d'août 1685 rétablit la peine des galères au lieu du bannissement, en autorisant les officiers des galères à enfermer les condamnés dans l'hôpital des forçats invalides : un arrêt du Conseil, le 14 octobre 1687, cassa un arrêt de la cour des aides de Rouen et fit conduire au bagne un faux saunier octogénaire. (*Encycl. méthodique.*)

sel, d'après l'édit de février 1696, devaient être pendus comme voleurs domestiques, et leurs biens étaient confisqués.

D'après un édit du 8 octobre 1695, les domiciliés qui achetaient du faux sel étaient passibles de 200 livres d'amende pour la première fois, de 500, de 1 000 en cas de récidive.

Le règlement de mars 1691 accorda aux gardes un tiers de l'amende de 200 livres, payable par le condamné, déduction faite des frais de justice; la ferme avançait 6 livres au garde aussitôt après l'arrestation; en cas de récidive, le faux saunier devait encore 15 livres pour le capitaine et les gardes. Selon le règlement du 7 mars 1696, un tiers du total de l'amende et du produit de la capture devait être au dénonciateur et à ceux qui contribuaient à l'arrestation; un tiers au receveur du grenier; un sixième au directeur général et 1 p. 100 au fermier. Puis la délibération du 15 avril 1699 régla que toute amende serait divisée en 18 parts, frais déduits : 9 au dénonciateur et aux capteurs; 3 au receveur du grenier ou contrôleur du dépôt; 3 à partager entre le directeur et le contrôleur général; 3 à l'adjudicataire; on prélevait en outre 6 livres pour les gardes lors de l'emprisonnement; 9 livres en supplément si le faux saunier avait un cheval, 15 s'il portait des armes; 20 sols pour chaque minot de sel capturé; 55 livres par chaque faux saunier condamné aux galères étaient partagées de la même manière[1].

L'édit du 5 juillet 1704 punit de mort les faux sauniers réunis en armes au nombre de cinq et au-dessus; s'ils étaient moins de cinq armés, ils étaient passibles de trois ans de galères et de 300 livres d'amende; de la mort en cas de récidive; les faux sauniers à porte-col sans armes étaient condamnés comme auparavant à l'amende, et en cas de non-paiement au fouet et à la marque du « G ». L'arrêt du 15 avril 1699 confisque au profit du fermier les animaux servant à porter le faux sel : auparavant on les tuait et leurs membres étaient

1. Basville exempta de recrues pour une levée les communautés qui livreraient des faux sauniers (Arch. nat., G^7, 1333, an 1707). Il eût voulu rétablir le carcan (1706).

dispersés; mais les habitants des villages se plaignaient de l'infection. On ne procédait à leur vente qu'à la requête et en présence des commis.

D'après l'ordonnance du 20 décembre 1705, la conversion des peines ne put avoir lieu désormais que du consentement de l'adjudicataire. Un arrêt du Conseil d'État, rendu le 19 juillet 1712, condamna en conséquence les officiers du grenier à sel d'Ernée à payer 3 000 livres, somme à laquelle se montaient les amendes prononcées contre plusieurs faux sauniers élargis en vertu d'une sentence rendue par eux, sans qu'ils aient subi les peines auxquelles les amendes avaient été converties. C'était un exemple pour intimider les juges complices ou indulgents. Desmarets, sur l'avis des fermiers généraux, accueillit la proposition faite par M. de Radiolle, directeur et contrôleur général à Moulins, où un grand nombre de femmes, après avoir subi la peine du fouet, retournaient néanmoins au faux saunage : les récidivistes, en vertu d'ordres du roi, furent enfermées à la Salpêtrière[1]. Des faux sauniers, réduits à une extrême misère, restaient en prison au lieu de payer l'amende, afin d'y être nourris par le roi pendant un temps illimité : on y remédia en évitant de garder ces hommes, et en les faisant remettre promptement aux conducteurs de la chaîne pour qu'ils fussent conduits aux galères[2].

En vertu de leur commission, les intendants inspectaient toutes les prisons de leur ressort : l'un d'eux écrivit à Colbert, le 6 avril 1678, au sujet des prisons de Caen : «... J'y ay trouvé plusieurs faux sauniers, à l'esgard desquels il m'a paru de la négligence de la part de Messieurs des gabelles, qui ne font pas juger assez promptement leur procès et prétendent avoir droit de les retenir pendant plusieurs années pour empescher

1. Arch. nat., G^7, 1246 (14 mai-6 juin 1715) : ceci était contraire aux ordonnances.

2. A. C. G., 1662 : avril. (A Laval, émeute au sujet du départ de la chaîne sous la surveillance d'un sieur Fournier : le geôlier arme lui-même 60 faux sauniers, qui résistent aux soldats. Fournier est assiégé dans son logis par la populace armée et contraint de se retirer dans le couvent des Jacobins ; il en appelle au maire, qui se dit incompétent. Fournier s'échappe de nuit.) Cf. Depping, *Corresp.*, II, 896.

les récidives en leur faisant donner du pain très médiocrement.... Il y en a qui serviraient très bien aux galères, d'autres qui n'estans condamnez qu'à des amandes légères ne devroient ce semble pas estre retenus tant de temps, d'autant plus que ces amandes ne touchant en rien la compagnie de Messieurs des gabelles mais leur commis, ce ne peut estre que le proffit particulier du commis qui retarde leur sortie de prison[1]. »

Le témoignage suivant mérite aussi d'être conservé pour montrer ce qu'étaient certaines prisons royales durant le grand règne.

« Nous soussignés certifions à tous ceux qu'il appartiendra que dans la tour Grenetière située sur le rampart de la ville de Saumur, en Anjou, il y a trois chambres où les faussonniers condamnés aux galères sont renfermés et couchés sur de la paille pourrie et pleine de vermine; qu'à peine y peut-on respirer, l'air n'y entrant que par une fenestre fort étroite; que les deux dernières années il y a eu plus de soixante prisonniers en chaque chambre qui s'infestoient et s'étouffoient les uns les autres, tant ils y étoient pressés; que la dissenterie et la peste y en firent mourir plus de deux cents. Et, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que nous fûmes obligés, mon vicaire et moy, d'administrer souvent à quatorze ou quinze mourants tout à la fois les sacremens de viatique et d'extrême-onction dans ce lieu plein d'ordure et d'infection au péril de nos vies, et nous regardons comme une espèce de miracle que, pendant un si long temps, nous n'y soyons pas morts. Ce qui augmente la misère de ces pauvres prisonniers, c'est que non-seulement ils sont mal nourris, n'ayant qu'un peu de pain à manger et l'eau pure à boire, entassés les uns sur les autres, dans un lieu fort étroit et sans air, mais ils sont attachés deux à deux par le cou avec une chesne de fer en sorte qu'ils ne peuvent quasi se remuer sans se blesser, et ceux qui se portent bien

1. Arch. nat., G[7], 213.

sont infectés par l'haleine et le voisinage de ceux qui se portent mal. Les jours de beau temps que le géolier avait coutume de les tirer de ces cachots pour leur faire un peu respirer le grand air sur les tours, les uns tomboient roide morts sur l'escalier et les autres n'ayant la force que de traîner leur vie languissante jusque sur la tour y expiroient aux yeux de leurs camarades et souvent en nostre présence, ce que nous ne pouvons rapporter sans estre touchés jusqu'à répandre des larmes. La première année la chaîne passa deux fois par Saumur. Ces pauvres gens demandoient en grâce qu'on les y attachast et ils s'empressoient à qui y seroit mis les premiers pour estre délivrés d'une prison qu'ils trouvoient plus insupportable que les galères et que la mort mesme. Mais la pluspart furent privés de cette affligeante consolation, car les uns expirèrent à la porte de la prison dès qu'ils furent attachés à la chaîne, et les autres, ayant pris le grand air, moururent, partie dans les rues de la ville et des faux bourgs, partie dans les chemins. Ceux qui eurent plus de force pour résister à la mort portèrent la peste et le mauvais air partout où ils passèrent, en sorte que plusieurs hostes qui les logèrent et plusieurs gardes qui les conduisoient à Marseille en furent frappés et en moururent. On ne peut attribuer la mort de ces misérables qu'à l'obscurité et à l'infection de leurs prisons, qu'au peu de soin qu'on prend d'eux lorsqu'ils sont malades, à la mauvaise nourriture qu'on leur donne et surtout au trop grand nombre de prisonniers qui sont dans une mesme chambre..... (Et pour y remédier les soussignés demandent au Roy cinq choses : ouverture d'une seconde fenestre par chaque salle ; réduction du nombre des prisonniers par salle ; transport des moribonds à l'Hôtel-Dieu de Saumur ; distribution de vin aux malades ; remplacer plus souvent la paille qui leur sert de couche...) Par ce moyen on préservera de la mort un très grand nombre de prisonniers qui pourroient utilement servir le Roy sur ses galères. Il est à remarquer que la mort de ces galériens ne diminue pas le nombre des prisonniers, parce que les gardes

ayant pris depuis peu la coustume, contre les défenses du Roy, de tirer sur les faussoniers lors même qu'ils s'enfuyent et qu'ils sont sans armes et sans défense, on les amène blessés et souvent estropiés dans la tour Grenetière. Et la cruelle exactitude de ces gardes va si loin que, dernièrement, un faussonier fuyant devant l'un d'eux dans les rues de Saumur entra dans l'église de Saint-Pierre pour y trouver un asyle assuré, le garde le poursuivit et le coucha en joue jusqu'aux pieds des autels au grand scandale du peuple assemblé pour assister aux divins mistères[1]. »

A Marseille, l'entretien des forçats était à la charge de la ferme des gabelles.[2]

Comme le ministère donnait bien moins d'importance que n'en donna Colbert à l'augmentation du nombre des galères, plus d'une fois on vida les bagnes encombrés comme les prisons, pour faire de nouveaux envois « aux îles françaises d'Amérique[3] ».

Colonels et capitaines faisaient aussi agir leurs protecteurs pour obtenir comme soldats de jeunes faux sauniers qui n'avaient pu payer l'amende[4]. C'était moyennant des lettres de grâce que ces hommes pouvaient servir dans un régiment.

1. Arch. nat., G[7], 1242. Saumur, 9 novembre 1711. Godineau, vicaire de Nantilly, de Saumur. Le Brun, curé de Saumur. Lettre d'envoi et de recommandation de l'évêque d'Angers (1er décembre 1711).

2. Arch. nat., G[7], 1233 (27 avril 1709) : 53 faux sauniers emprisonnés à Saumur, la maladie se mettra dans ces prisons et les autres si l'envoi de la chaine est retardé. A Moulins, les prisonniers entassés commencent à être attaqués de flux de sang. G[7], 1233 (5 mai 1707) : 20 paysans prisonniers à Château-Gonthier ; leur nombre augmente tous les jours. Il faut envoyer des récidivistes à la tour de Saumur. G[7], 1237 (an 1710) : la cour des aides de Montpellier veut que le fermier fournisse 7 livres 10 sous par prisonnier mensuellement. G[7], 1237 (1710) : les forçats malades et invalides coûtent à la ferme 10 000 à 11 000 livres par an.

3. Arch. nat., G[7], 1255 (an 1705) : 120 faux sauniers embarqués. G[7], 1258 : Gitton, marchand de La Rochelle, enverra 150 faux sauniers au cap Français à Saint-Domingue : ils seront engagés 36 mois (septembre 1700).

4. Arch. nat., G[7], 1228 (7 février 1707) : De Blois, fermier général, demande 3 faux sauniers, condamnés à l'amende et insolvables, pour le régiment de Languedoc-Infanterie, où son neveu, le chevalier de Vivens, est capitaine. G[7], 1238 : Villiers, capitaine du régiment de Champagne, demande 14 hommes pour compléter sa compagnie parmi les prisonniers de Saumur (9 février 1709). G[7], 1245 : Desmarets fait obtenir à 41 prisonniers de Saumur des lettres de grâce pour servir dans Touraine.

Mais certains capitaines relâchèrent ceux qui purent se racheter, et ceux qui restèrent au régiment enseignèrent les procédés du faux saunage à leurs camarades. Le 11 octobre 1710, les intéressés aux fermes envoyèrent cet avis à Desmarets : « Les fermiers généraux ont l'honneur de représenter à Monseigneur que les 3/4 des faux sauniers qui ont été donnés aux officiers des troupes, sont revenus deux mois après dans le pays, pour y continuer plus vivement le faux saunage, parce qu'ils le font plus hardiment, en qualité de soldat ou cavalier qu'ils ne faisaient comme paysan ; aussi il n'y a rien de si contraire à la ferme des gabelles, que de faire passer les faux sauniers dans les troupes[1]. »

L'administration des gabelles s'avisa un jour de faire offrir une amnistie aux faux sauniers à charge de venir faire leurs aveux et soumission de ne plus récidiver à peine de la vie : nombre de faux sauniers champenois profitèrent de cette offre, et leur chef Lestaing fut saisi, jugé et condamné.

Près de Decize, un certain Cavalier profita de l'amnistie que Chamillard avait fait offrir : mais ce fut pour faire le faux saunage sur une plus grande échelle[2].

Les mesures de clémence ne réussissaient pas mieux que les mesures de rigueur. On évaluait à 100 le nombre des hommes tués chaque année dans les rencontres ou « heurtements » sans parler des condamnés à mort pour attroupements en armes[3], et en 1701 il y eut 1175 condamnations aux galères, chiffre qui fut encore plus fort les années suivantes. Après la mort de Louis XIV, le faux saunage continua : et les économistes affirment qu'il y avait par année 4 500 saisies dans l'intérieur des maisons, 10 000 sur les routes et chemins, 300 condamnations aux galères, 1 700 à 1 800 emprisonnements.

E.-P. Beaulieu.

1. Arch. nat., G^7, 1238 (11 octobre 1710).
2. Arch. nat., G^7, 1241 (an 1711).
3. B. N. ffr., 7726, fol. 235.

BIBLIOGRAPHIE

Dr Georges Hervé. — I. *La Taille en Alsace*. — II. *Le Renouvellement de la population alsacienne au* XVIIe *siècle*. — III. *Alsaciens contemporains et Alsaciens du Moyen Age*. (Extraits de la *Revue de l'École d'Anthropologie de Paris*, juin 1901, septembre 1902, novembre 1902.)

M. le Dr Georges Hervé a publié, dans la *Revue* signalée, trois leçons qui sont consacrées à l'anthropologie de l'Alsace. Dans la première, consacrée à la taille, le Dr Hervé admet les observations du Dr Brandt (dans le second fascicule des *Beiträge zur Anthropologie Elsass-Lothringens*). La taille moyenne s'élève à 1m,67 en Basse-Alsace, à 1m,66 seulement en Haute-Alsace. Mais surtout les petites tailles sont plus nombreuses au sud qu'au nord du *Landgraben*. Elles se trouvent surtout dans l'arrondissement de Thann et aux cantons de Guebwiller, Soulz et Rouffach, de l'arrondissement de Guebwiller, et encore dans les villages welsches de l'arrondissement de Ribeauvillé (La Poutroye, Orbey, le Bonhomme). On peut sans doute chercher une explication de ce fait dans la situation montagneuse de ces régions et dans le développement de l'industrie; mais, en réalité, la cause de ces différences est plus profonde : il s'agit d'une différence de races. Ces petites populations sont-elles des populations celtiques qui auraient été refoulées à l'Ouest par les invasions des Alamans et des Francs? M. Hervé incline plutôt à croire qu'elles sont venues de la Lorraine, à des époques différentes, qu'elles ont occupé le faite des Vosges et sont descendues dans les vallées du versant Est. L'explication peut être soutenue pour les populations welsches; elle est plus contestable pour les habitants des environs de Thann qui ne connaissent que la langue allemande. — Dans sa seconde étude, M. Hervé montre, à la suite de Rod.

Reuss, combien, dans les temps modernes, la population de l'Alsace a changé. La guerre de Trente ans avait fait du pays un véritable désert, et Louis XIV y attira une foule d'étrangers. Des colons allemands et suisses viennent défricher les campagnes; des ouvriers s'établissent dans les villes ou autour de la manufacture du Klingenthal ou travaillent dans les mines d'argent de Sainte-Marie; des Italiens tiennent des commerces d'épicerie; les fils des fonctionnaires français restent à demeure dans le pays; et les anciens officiers suédois y fondent des dynasties nobiliaires : « L'Alsace, écrit La Grange en 1697, est présentement remplie de plusieurs nations depuis les guerres de Suède. » M. Hervé prouve qu'il faut faire une place à ces divers éléments dans l'ethnographie de l'Alsace. — La population actuelle se présente ainsi fort mélangée aux anthropologues, ce qui n'empêche pas ceux-ci de décrire le type de l'Alsacien actuel en soi. Ils voient en lui un « brachycéphale leptoprosope ». Ils signalent comme caractéristique la conformation faciale étroite et longue et l'association d'un nez saillant et relativement mince à des orbites assez hautes. Mais, au delà de ce type mélangé, M. Hervé veut trouver l'Alsacien pur et il mesure des crânes antérieurs à la guerre de Trente ans. Il reconnaît une parenté très grande entre eux et ceux des Auvergnats qu'a jadis étudiés le Dr Broca. Le fond de la population serait ainsi celtique. Nous ne nions point la rigueur des observations scientifiques du Dr Hervé; mais elles nous déconcertent un peu. Les infiltrations germaniques ne datent pas seulement du XVIIe siècle. Sans remonter à Arioviste et aux Triboques, l'Alsace a été occupée au Ve siècle par les Alamans qui ont fait triompher leur langue; ce facteur ethnique a-t-il donc été si insignifiant ? Quoi qu'il en soit, c'est avec plaisir que nous signalons ces études, consacrées à notre province; elles sont de lecture agréable et nous font réfléchir.

Chr. Pfister.

Les Strasbourgeois en Franche-Comté. Héricourt, Blamont, 1474-1475. Notice historique éditée par J. E. Gerock, à l'occasion du mariage de M. Pierre Perdrizet, pasteur à Blamont, avec Mlle Renée Mégnin. Imprimé à Strasbourg, par J. H. Ed. Heitz. Brochure grand in-8°, 33 pages.

Dans l'histoire de la lutte entre Charles le Téméraire et les Suisses, qui se termina sous les murs de Nancy, il faut distinguer deux périodes. La guerre fut déclarée par les Suisses à Charles, à la suite de la ligue de Constance qu'ils venaient de conclure avec leur ennemi héréditaire, le duc Sigismond d'Autriche, le 30 mars 1474, et elle eut pour théâtre pendant

la première période (1474-1475) le pays de Montbéliard; seuls, les lieutenants de Charles y prirent part, alors que le duc tournait tous ses efforts contre la bicoque de Neuss. En 1476, Charles conduisit en personne les opérations : Grandson, Morat et Nancy marquent les étapes de cette seconde période. M. Gerock, dans cet écrit de circonstance imprimé avec grand luxe, nous raconte la première période. Il remonte aux origines de la lutte, à cette guerre des six deniers qui mit aux prises la république de Mulhouse avec la noblesse autrichienne du voisinage, puis avec les officiers de Charles le Téméraire; puis il nous raconte la conclusion de l'*ewige Richtung* de Constance et celle de la Basse-Ligue; il nous dit la mort de Pierre de Hagenbach. Les Suisses et les Alsaciens cherchèrent, aussitôt la guerre déclarée, à prendre la Franche-Comté; à la fin de 1474, ils attaquèrent Héricourt qui appartenait au sire de Blamont, tout dévoué aux intérêts du Téméraire; le 13 novembre, ils défirent l'armée bourguignonne qui venait au secours de la place, et, le 16, Héricourt capitulait. Dans l'été de 1475, les Suisses et les Alsaciens revinrent dans ces régions; cette fois-ci ils mirent le siège devant Blamont, qui fut contrainte de se rendre le 9 août. Heinrich Witte nous avait raconté autrefois ces deux expéditions dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* 1891. M. Gerock, grâce à sa connaissance des lieux, a pu rectifier sur certains points le récit de Witte et donner des détails complémentaires. Il faut lui savoir gré d'avoir raconté à nouveau le *Zug für Ellekort* et le *Zug für Blamont,* pour reprendre le langage des vieilles chroniques strasbourgeoises[1].

C. P.

E. Doumergue. — *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps.* T. II. *Les premiers essais.* Ouvrage orné de la reproduction de 75 estampes anciennes, autographes, etc., et de 75 dessins originaux par H. Armand-Delille. 1 vol. grand in-4° de 815 p. Lausanne, Bridel, 1902.

Des cinq livres qui composent ce tome second, seul le troisième et une partie du quatrième nous intéressent ici. Le troisième (p. 293-526), *à Strasbourg,* donne la relation la plus complète, sinon la plus critique, du séjour de Calvin dans la capitale de l'Alsace, du 1er septembre[2] 1538 au 1er sep-

1. Signalons une légère erreur, p. 11. En 1473, Charles le Téméraire ne descendit pas les Vosges par Saverne. Il arriva par le col de Sainte-Marie-aux-Mines. Voir son itinéraire d'après les comptes de son maître d'hôtel dans Commines, édit. de Lenglet du Fresnoy, t. II, p. 210.

2. Environ. Il était venu à Strasbourg le 10 juillet, pour quelques jours seulement, après s'y être déjà arrêté dans sa fuite de décembre 1534, en route pour Bâle.

tembre 1541. Il y fut le fondateur et le premier guide spirituel de l'église française de Strasbourg (*ecclesiola gallicana*) qui disparut 20 ans plus tard par l'intolérance de Marbach. Il professa aussi au collège Saint-Guillaume[1] et accompagna les réformateurs strasbourgeois aux colloques de Haguenau, Worms et Ratisbonne. Le premier de ces colloques (juin-juillet 1540) donne à M. Doumergue l'occasion de faire une description de Haguenau au XVI[e] siècle et de ses presses alors si célèbres[2] (quatrième chapitre du quatrième livre, p. 600-605), de même que l'arrivée de Calvin à Strasbourg lui fournit le prétexte de développer tout un tableau de cette cité au moment de l'introduction de la Réforme (p. 299-356). Dans le récit des pourparlers qui précèdent et provoquent l'arrivée de Calvin, nous relevons la note 4 de la page 297, qui cherche à établir l'identité d'un certain Firmius, cité comme strasbourgeois d'importance dans la correspondance du réformateur. A propos de cette correspondance, ajoutons que M. Doumergue a usé largement et consciencieusement des matériaux rendus accessibles par l'achèvement de la magistrale édition Reuss-Cunitz-Baum[3] des œuvres calviniennes. Il a étudié aussi de très près, mais sans arriver à leur rendre pleine justice, les historiens vieux catholiques Kampschulte et Cornelius[4], dont le point de vue est bien différent du sien. Mais nous n'avons pas ici à entrer dans le fond même du débat que soulève toute biographie de Calvin. Il nous suffit de dire que M. Doumergue nous donne une relation agréable, complète et fidèle (autant que le permet son parti pris d'auteur systématiquement apologétique) du séjour de Calvin à Strasbourg, séjour dans lequel rentrent aussi son mariage et diverses publications liturgiques[5] et qui eut, on peut le dire, une importance capitale dans le développement du réformateur[6].

Th. Schœll.

1. Voir A. Erichson. *Das theologische Studienstift Collegium Wilhelmitanum*, Heitz, 1894.

2. Les études de l'abbé A. Hanauer sur les imprimeurs de Haguenau (en cours de publication dans la *Revue d'Alsace*) n'ont plus pu être consultées par M. Doumergue.

3. On sait que c'est M. Erichson qui a eu le grand mérite de mener à bonne fin cette entreprise colossale, couronnée par sa *Bibliographia calviniana* qui réunit en un triple catalogue chronologique, systématique et alphabétique l'immense bibliographie calvinienne (*Berolini*, Schartschke, MCM).

4. Qui vient de mourir. Voir *Revue historique*, mars-avril 1903, p. 445. — Ce même numéro s'occupe de M. Doumergue, p. 441 et 442.

5. Sans parler de la 2[e] édition de l'*Institution*, de sa traduction en français, de la réponse à Sadolet, etc.

6. Voir Kampschulte, I, 322.

Henri Bardy. — *La Tour de Milandre*. Montbéliard, imprimerie montbéliardaise, 1902. Broch. in-12 de 12 pages.

La tour de Milandre dresse ses ruines en Suisse, non loin de la frontière française, aux environs de Delle. Elle se trouvait jadis au centre du pays d'Ajoie ; et certains savants expliquent ce mot par « au milieu du pays ». M. Bardy recueille tous les renseignements que les chartes nous fournissent sur l'histoire de ce château ; il énumère les nombreuses familles qui l'ont occupé jusqu'au jour où Turenne, lors de son fameux mouvement tournant, le fit démanteler (28 décembre 1674). Il rappelle aussi fort agréablement les légendes attachées à ce monument ; les grottes qui se trouvent à sa base étaient jadis le séjour de prédilection de la fée Arie.

C. P.

R. Reuss. — *Un chapitre de l'histoire des persécutions religieuses. Le clergé catholique et les enfants illégitimes protestants et israélites en Alsace, au* xviii*e* *siècle et au début de la Révolution*. (Paru au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français,* janvier-février 1903, p. 6-31.)

Une déclaration royale de 1682 édictait que, le Roi étant seul en droit de tenir lieu de père aux enfants illégitimes, ils devaient être nourris et élevés dans la religion catholique, encore que leurs parents appartinssent tous deux à l'hérésie. Cette déclaration, rendue bientôt inutile pour le reste du royaume par la révocation de l'Édit de Nantes, finit par être appliquée, *avec vertu rétroactive,* en Alsace et même à Strasbourg protégée par une capitulation spéciale, non seulement aux sujets directs du roi, mais aussi à ceux des princes possessionnés. A l'instigation du haut clergé d'Alsace, le parquet du Conseil souverain en réclamait depuis longtemps l'extension aux dissidents de la province, lorsque l'application en fut réglée (1727) par un simple ordre du ministre d'État, secrétaire à la guerre (on sait que l'Alsace dépendit jusqu'à la Révolution du ministère de la guerre). Nous ne pouvons reproduire ici les « données précises » que M. Reuss a réunies récemment aux archives de Strasbourg », et qui « font voir avec quelle âpreté jalouse l'Église, au mépris des droits des parents, et du respect des consciences, a veillé jusqu'au dernier moment au maintien de privilèges exorbitants... ». On vient de lire : « jusqu'au dernier moment ». Rien n'est plus vrai et l'auteur relève des exemples de sauvage intolérance jusqu'à l'an 1791. Ainsi le clergé, « déjà menacé sérieusement lui-même, alors que tout lui faisait une loi de se montrer conciliant, provoquait encore des

colères légitimes en essayant de violenter les consciences... et l'Église, à l'aurore de la *grande persécution* qu'elle ne cesse de reprocher aux révolutionnaires, restait elle-même persécutrice ».

Th. Schœll.

Fernand Lambert des Cilleuls. — *L'École supérieure de pharmacie de Strasbourg*. 1 vol. in-8° de 174 pages. Nancy, Sidot, 1903.

Le 21 germinal an XI (11 avril 1803), une loi du Consulat créa dans l'étendue du territoire français six écoles de pharmacie : Paris, Montpellier, Strasbourg, Turin, Coblence et Bruxelles. Les trois dernières villes cessèrent d'être françaises en 1815 ; les trois premières écoles subsistèrent sous la Restauration et ont eu des destinées fort honorables. Paris et Montpellier célébreront leur centenaire cette année même ; M. Lambert des Cilleuls, secrétaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, a voulu que le centenaire de Strasbourg, dont Nancy a pris la place en 1872, ne passât pas inaperçu. Il avait à sa disposition le registre des délibérations des professeurs de l'École, et il en publie de longs extraits (p. 76-116) : il y a joint comme annexes divers textes (ordonnances municipales de Strasbourg antérieures à 1790, documents législatifs, délibérations du Conseil général du Bas-Rhin et du Conseil municipal de Strasbourg) sur l'exercice de la pharmacie ou intéressant l'histoire spéciale de l'École alsacienne. Puis il nous donne par ordre alphabétique une biographie des professeurs de Strasbourg, avec la liste de leurs principaux travaux. Une introduction qui précède ces documents et ce dictionnaire retrace à très grands traits l'histoire de la pharmacie en France et signale quelques épisodes de l'histoire de l'École de pharmacie de Strasbourg. L'auteur n'a point voulu épuiser même le dernier de ces sujets : son intention a été d'offrir des documents à l'historien qui voudra le traiter dans la suite. Nous devons lui exprimer toute notre reconnaissance des matériaux qu'il a ramassés.

Signalons aux amateurs d'*alsatiques* une double reproduction en héliogravure qui accompagne cette brochure. C'est d'abord celle de la fameuse ordonnance de Strasbourg, de 1675, sur le « *collegium medicum* » ; — elle institue un Conseil supérieur d'hygiène pour la petite République et un tribunal spécial pour le corps des médecins (voir Reuss, *L'Alsace au* xviie *siècle,* II, p. 134) ; — la brochure de 1675 était devenue rarissime. C'est ensuite celle d'une lettre écrite le 6 juillet 1850 par Pasteur, alors professeur à l'École de pharmacie, à son directeur M. Persoz ; il demande que le Conseil académique mette à sa disposition un crédit supplémentaire de 500 francs, pour l'acquisition de substances d'un prix assez élevé, sur

lesquelles portent ses recherches : asparagine, acide malique ; nous ne savons point quelle suite fut donnée à cette modeste supplique.

C. P.

Henri SCHOEN, professeur à la faculté des lettres d'Aix-Marseille. — *Le Théâtre populaire en Alsace*. (Paru dans la *Revue Chrétienne,* février 1903, p. 117-136, et mars, p. 223-237.)

Nous parlions récemment ici (t. XVII, 144) de l'efflorescence de la littérature alsacienne, réveillée à la vie après un assoupissement de trois siècles. Cette résurrection, sensible surtout dans le domaine lyrique et dramatique, a décidé M. Schœn à en étudier de plus près une des manifestations les plus puissantes. Remontant aux origines mêmes du théâtre populaire, il nous montre, d'après les archives de Colmar, de Guebwiller et de Thann, « tout un mouvement dramatique », dès le début du XVIe siècle. Le nom du poète colmarien Wickram est attaché à cette renaissance qui brilla d'un éclat assez bref: car arrivèrent bientôt les malheurs de la guerre de Trente ans. (Cf. Mossmann, *Origines du théâtre à Colmar,* 1878.) L'aurore du renouveau est annoncée par le *Pfingstmontag* du doyen de la Faculté de droit de Strasbourg Arnold, hâtée par les pièces du pâtissier colmarien Mangold, et par les trois Stœber[1], transformée en jour radieux par Hessler, Greber et Stoskopf. Dans son second chapitre (p. 127), M. Schœn raconte en détail *les débuts et l'organisation du nouveau théâtre alsacien*[2]. Cette organisation est l'œuvre de M. Alexandre Hessler, ancien directeur du théâtre municipal de Strasbourg, qui, lorsque « tout était prêt pour la naissance d'un théâtre populaire », sut saisir avec énergie le moment propice et « grouper autour de lui les meilleures forces des associations disparues » (février 1898). L'auteur énumère ensuite (p. 223) *les principaux poètes du théâtre alsacien :* « Parmi les derniers venus, ceux qui paraissent avoir le plus d'avenir sont MM. Charles Abel et René Prévôt, les deux auteurs du

1. Notamment par Auguste dans son *Firove im e Sundgauer Wirtshüs,* mis en musique par Joseph Heyberger (1835-1892) et repris, ces temps-ci, à Mulhouse.

2. Voir Anselme Laugel, *Le Théâtre alsacien de Strasbourg* et *Le Théâtre alsacien, les théâtres de Colmar et de Mulhouse,* dans la *Revue alsacienne illustrée* de 1900 et de 1901 ; l'*Introduction* de Max Lundner à *Das Elsaessische Theater zu Strassburg* (Strasbourg, 1901); la notice de Paul Acker dans le *Correspondant* du 25 janvier 1902 ; l'article d'Erich Grupe-Lœrcher sur *Stoskopf* dans *Velhagen und Klasings Monatsheft* de janvier 1902 ; celui de Curtius (actuellement président du Directoire de la Confession d'Augsbourg à Strasbourg) dans la *Deutsche Rundschau* de juillet 1899 : *Poesie und Politik im Elsass*.

Moulin de la Forêt. Ils suivent plutôt la voie indiquée par M. Greber dans sa *Lucie* que celle de M. Stoskopf. Ils ne cherchent pas avant tout à exciter le rire, mais s'efforcent de trouver un conflit tragique dans la vie du peuple. On dirait qu'avec eux le théâtre populaire tende à se rapprocher du drame historique et le public semble les suivre avec plaisir dans cette voie. On sent que le théâtre, après avoir conquis droit de cité en Alsace, va franchir bientôt les limites de sa province. »

Le chapitre IV (p. 225) décrit *les œuvres principales* de MM. Stoskopf et Greber, le V[e] (233) les *interprète*. Les *conclusions* (p. 235) sont, dans leur partie essentielle, les suivantes : « Les pièces tout à fait insignifiantes ou de très mauvais goût sont relativement rares. Les œuvres absolument immorales sont inconnues... Avec son amour passionné de la nature et du sol natal, sa conception élevée de l'amour, sa haine de la pose, ses aspirations morales et religieuses, le théâtre est bien l'expression des sentiments populaires de l'Alsace.... Lui aussi a un amour très vif de la famille et le mépris de l'argent comme tel. Du premier sentiment découle l'attachement au foyer, qui est le siège de la famille, et l'amour ardent de la petite patrie, qui en est le berceau. Au second sentiment se rattache la conception de l'amour désintéressé qui traverse comme un refrain tout le théâtre alsacien [1]. »

Th. Schœll.

P. Souriau. — *L'Imagination de l'artiste*. 1 vol grand in-8°. Paris, Hachette, 1901.

M. Souriau s'est efforcé, dans son intéressante étude, de dégager nettement quelle est la faculté maîtresse de l'artiste et quels sont les caractères essentiels de cette faculté. Il montre d'abord que ce qui caractérise l'artiste, ce ne peut être ni le développement extraordinaire de telle ou telle faculté — il ne faut pas voir en lui une sorte de « surhomme » ni de génie universel, — ni le développement exclusif et anormal du sens de la vision ou de l'instinct des couleurs — on n'est pas peintre parce qu'on a une vue exceptionnelle, — mais bien la prédominance de l'imagination, l'aptitude à évoquer, par un effort de vision mentale, des images empruntées à la réalité extérieure, ou même à rivaliser presque avec la nature dans son œuvre de production plastique. — M. Souriau établit ensuite que cette imagination doit être à la fois *représentative* et *créatrice*. L'artiste doit, en effet, posséder la mémoire pittoresque qui emmagasine les images du monde extérieur, l'imagination visuelle qui interprète et transforme les données de la

1. Voir encore l'*Alsacien-Lorrain* du 1er mars 1903.

réalité, l'imagination symbolique qui lui permettra de suggérer à l'aide d'images visuelles des représentations qui par leur nature ne se prêtent pas à être fixées sur la toile ou à prendre une forme concrète et matérielle. Il doit, en outre, ne pas se contenter de reproduire la réalité, mais faire œuvre d'inventeur, de créateur, perfectionner sans cesse par de nouvelles inventions ses procédés techniques, transformer même les images de la nature, soit en combinant d'une manière originale des éléments empruntés au monde extérieur, soit en modifiant ces éléments, en les idéalisant, de manière à dépasser la nature et à réaliser un degré aussi élevé que possible de perfection et de beauté, soit enfin en créant librement des formes nouvelles, en s'aventurant hardiment dans le domaine illimité de la fantaisie.

Ce qui fait la valeur du livre de M. Souriau, c'est, avant tout, l'effort qui s'y marque pour dégager de la masse des jugements si divergeants qui ont été formulés sur les questions d'esthétique un ensemble d'opinions moyennes présentant le plus haut degré possible de vérité objective. Également éloigné de tous les partis pris extrêmes, répugnant à toutes les intransigeances de goût et de doctrine, il apprécie avec un souci d'équité tout à fait louable les tendances les plus diverses de l'art ancien ou moderne. Il cherche à trouver le juste milieu entre les excès du réalisme et ceux de l'idéalisme, entre les exagérations contraires de ceux qui ne voient point de salut hors de l'imitation littérale de la réalité et de ceux qui s'abandonnent sans contrôle suffisant aux inspirations de leur imagination plastique ou aux caprices de leur fantaisie créatrice. Largement éclectique, respectueux de l'art classique et curieux de l'art moderne, plein d'admiration pour les chefs-d'œuvre consacrés du « grand art » en peinture et en sculpture comme aussi pour les productions non moins intéressantes de l'art décoratif et industriel, M. Souriau ne proscrit ni les études consciencieuses et serrées de la nature, des réalités même les plus humbles, ni l'effort idéaliste qui prétend styliser la nature et vise à créer des types idéaux d'hommes ou même de dieux. Il ne s'effare d'aucune hardiesse : il admet presque toutes les audaces du symbolisme, presque tous les raffinements de l'invention technique moderne. C'est à peine si, çà ou là, on le trouve plus sévère, peut-être, que de raison pour telle ou telle catégorie d'œuvres. On s'étonne, par exemple, de trouver sous sa plume une condamnation en bloc de l'impressionnisme et du pointillisme (p. 164 ss.) dont M. Lamprecht vient de donner une interprétation contestable à coup sûr, mais ingénieuse et qui méritait peut-être d'être discutée. Je serais aussi tenté, pour ma part, de moins craindre que M. Souriau certains « excès » de la fantaisie créatrice, et ne condamnerais ni les mascarons grotesques (271) ni les centaures (278) dont Bœcklin a donné des types inoubliables et presque vraisemblables à

force de naturel. Mais ce sont là des détails et dans l'ensemble on ne peut que rendre hommage à la belle impartialité et à la large tolérance de l'auteur.

Le seul regret que me laisse ce livre si judicieux, et de lecture si attrayante, c'est que j'aurais voulu que M. Souriau y marquât parfois davantage comment ses jugements esthétiques se rattachent à une théorie générale de la sensibilité et de l'imagination artistiques. Pour prendre un exemple particulier : M. Souriau discute (p. 91 ss.) le symbolisme des couleurs et la question si délicate des correspondances de sensations ; n'eût-il pas été intéressant de nous mettre au courant de ce que nous apprennent à ce sujet les physiciens et les physiologistes ; les constatations si curieuses faites sur les effets physiologiques des lumières de différentes couleurs (action excitante et irritante de la lumière rouge par exemple, etc.) ne pourraient-elles peut-être pas fournir une base objective et scientifique à une théorie des couleurs ? Je me demande aussi, d'autre part, si le chapitre « Vers l'idéal », où M. Souriau étudie comment l'artiste peut arriver à retoucher et à parfaire l'œuvre de la nature, n'eût pas gagné à s'appuyer sur une analyse plus approfondie de la notion du *beau* dans la nature et dans l'art. — On suit avec un intérêt soutenu les discussions ingénieuses et fines instituées par M. Souriau à l'occasion des problèmes qu'il rencontre sur son chemin. On voudrait parfois connaître avec plus de précision les principes premiers et les conceptions générales, théoriques ou historiques, qui le guident dans ses investigations et qui déterminent ses appréciations. J'espère, du reste, que l'*Esthétique rationnelle* que prépare M. Souriau nous donnera d'une façon complète et définitive cet exposé doctrinal que je souhaite et que tous les lecteurs de M. Souriau suivront certainement avec le plus vif intérêt.

H. L.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Alsace-Lorraine.

Revue d'Alsace[1]. Nouvelle série. Deuxième année. Tome LII, 1901. 1 vol. de 608 pages, plus un appendice pour l'index. — Troisième année. Tome LIII, 1902. 1 vol. de 622 pages, plus un appendice pour l'index. Paris, Picard.

Année 1901. — P. 5. Ch. Hoffmann, *L'abbaye de Marbach. Note iconographique,* qui introduit et explique un plan de l'abbaye à la fin du XVIII[e] siècle, fait par M. Winkler, d'après une vue à vol d'oiseau de 1726 (aux archives de Haute-Alsace), d'après un plan topographique de 1793, une aquarelle de 1809 (par Henri Lebert), quelques vues de Rothmuller, l'acte de vente du 30 prairial an VI, etc.

P. 8, 242, 417. A. Hanauer, *Les imprimeurs de Haguenau.* — Cette étude est destinée à compléter les travaux de Charles Schmidt[2], Barack[3] et Steiff, le bibliothécaire de Stuttgart. Ce dernier, dans *Der erste Buchdruck in Tübingen* (Tubingue, 1881), a longuement parlé d'Anshelm qui habita Tubingue avant de s'établir à Haguenau ; dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1892, p. 297 ; 1893, p. 20), il a fait à fond la biographie de Setzer, successeur d'Anshelm. Ici, M. Hanauer nous donne[4] d'abord (p. 12)

1. Pour l'année 1900 de la *Revue d'Alsace,* voir *Annales de l'Est,* XVI, 118.

2. *Les imprimeurs alsaciens avant 1520* (*Revue d'Alsace,* 1884, p. 202-208) et *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken.* Strasbourg, 1882.

3. *Elsässische Büchermarken.* Strasbourg, 1892.

4. Cf. *Revue catholique d'Alsace,* 1895 : *Dibolt Lauber et les calligraphes de Haguenau.* (*Annales de l'Est,* XIII, 487.)



celle de Henri Gran, qui imprima à Haguenau en 1489 un *Cornutus* de Jean de Garlandria, joua un rôle important dans le tirage de la loterie organisée à l'occasion du grand concours de tir de 1498, et eut des rapports si étroits avec Jean Rynman, le grand typographe d'Augsbourg, qu'on s'est demandé (à tort, assure M. Hanauer) s'il ne fut pas simplement l'agent de ce dernier. Son prote, Wolfgang Augst[1], de Kaysersberg, fut reçu bachelier à Francfort en 1507, après y avoir eu pour condisciple Ulrich de Hutten, qui lui consacra un distique en 1510, et travailla chez Gran en 1514-1515. M. Hanauer n'ose décider s'il faut identifier Wolfgang Augst avec un imprimeur Hans Augst, dont il a trouvé la trace à Haguenau de 1511 à 1515 et en 1519. Quoi qu'il en soit, le départ de Wolfgang en 1515 ne nuisit pas à Gran, dont l'industrie compta encore plusieurs années de prospérité et qui mourut vers 1527.

Après la biographie de Gran, M. Hanauer donne celle de Thomas Anshelm (1516-1522).

P. 22. Dr L. Ehrhard, *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand.* — La correspondance entre le duc d'Aiguillon et le prince Louis de Rohan pendant l'ambassade de ce dernier à Vienne (Archives des affaires étrangères à Paris, section Autriche, volume 320) prouve « qu'à Stockholm comme à Vienne et à Versailles on croyait en 1772 à un accord conclu entre Joseph II et Frédéric pour rendre l'Alsace et la Lorraine à la maison de Habsbourg ». M. Ehrhard dépouille cette correspondance, en discute les données et conclut : « Il est difficile de savoir si la promesse de Frédéric était sérieuse ; car la guerre n'ayant pas éclaté, il ne fut pas obligé de se montrer reconnaissant de services que l'empereur n'avait pas rendus » (p. 47)[2].

P. 49, 290, 464. J. Beuchot, *Les origines de la congrégation des sœurs de la Providence de Ribeauvillé* (suite). — II. La *dispersion* en 1791 (l'œuvre comptait alors dix-neuf religieuses, dans une dizaine de postes) fut la suite du refus de serment à la Constitution civile. Les sœurs de Colmar fermèrent leurs classes le samedi 23 juillet, avant qu'on eût trouvé à les remplacer. Celles de Stephansfeld ne se dispersèrent que lorsque la loi de déportation du 26 août 1792 arracha à son poste leur supérieur, l'abbé Hürstel et son vicaire, l'abbé Kremp, qui passèrent le temps de la terreur sur terre badoise. — III. *Première réorganisation* jusqu'en 1808. Statuts de l'Association des sœurs de la Providence de Strasbourg (1807), loi fondamentale, aujourd'hui encore, de tout l'Institut. — IV. La maison-mère de Schlestadt. On voulut d'abord l'établir dans l'ex-couvent de la Madeleine à Strasbourg, mais le fisc militaire refusa de céder ce bâtiment. Ce refus

1. Voir Charles Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace, etc.*, II, 154-158.
2. Voir à ce sujet l'article de M. Pariset dans les *Annales de l'Est*, t. XVI, p. 616.

retarda de quelques années l'essor de la Société ; mais la situation centrale de Schlestadt ne tarda pas à compenser ce retard ; le 16 avril 1812 y furent dressés les statuts qu'on trouvera page 472. — V. Édouard Bruno Mertian succéda à l'abbé Kremp en 1817. La mort l'arracha à son tour à cette œuvre déjà après vingt-six mois, mais il fit en ce court temps « plus que d'autres, et des meilleurs, n'en auraient osé entreprendre en autant d'années ». Son énergie se marque dans le décret de réformation d'octobre 1818, reproduit page 487.

P. 76. E. Blech, *Les origines de l'industrie textile à Sainte-Marie-aux-Mines.* — « Il y a cinquante ans, on voyait encore sur une maison d'Echery, portant la date de 1503, un écusson représentant l'emblème des drapiers : une navette et des ciseaux en sautoir. » Mais c'est surtout l'immigration de Réformés qui favorisa le développement des nouvelles industries. « Un recensement officiel de 1567 nous apprend qu'il y avait alors, parmi les réfugiés huguenots, sept drapiers. » Au XVII[e] siècle, les draps de Sainte-Marie sont cités couramment parmi les principales productions de l'Alsace. Toutefois, « l'industrie textile proprement dite ne s'implanta » dans cette cité « qu'au milieu du XVIII[e] siècle, par suite de l'arrivée de plusieurs Mulhousois », d'abord de Philippe Steffan et de son beau-frère Médard Zetter, puis de Jean-Georges Reber et de son oncle Philippe-Henri Bregentzer. Deux appendices communiquent : 1° l'acte de confirmation (29 juillet 1723) des privilèges accordés, quatre ans auparavant, par le duc Léopold de Lorraine pour l'établissement, dans l'ancien châtelet des ducs[1], d'une manufacture de galons d'or et d'argent par J. J. Sauer, banquier à Nancy et concessionnaire des mines lorraines du val de Liepvre ; 2° le privilège accordé (29 mars 1756) par l'intendant d'Alsace, M. de Lucé, aux sieurs Steffan et Bian, pour leurs manufactures de coton à Sainte-Marie et Sierentz.

P. 139, 354, 517. Marc Dubruel, S. J., *Fulrad, archichapelain des premiers rois carlovingiens, et abbé de Saint-Denis en France.* — Ce travail a été entrepris sous les auspices de M. Luchaire, membre de l'Institut, professeur d'histoire du moyen âge à la Sorbonne. En voici les subdivisions : Ch. I. *Sources et livres :* Continuation de Frédégaire, *Clausula de Pippini Regis consecratione,* Annales de Lorsch, Chroniques de Réginon de Prüm, de Widikind de Corbie, de Sigebert de Gembloux, d'Ekkehard de Saint-Gall ; la *Vita Stephani* du *Liber pontificalis,* les *Miracula Sancti Dionysii,* les *Areopagitica* d'Hilduin de Saint-Denis, l'Histoire de l'église de Reims par le chanoine Flodoard, le *De ordine Palatii* d'Hincmar de Reims et ses lettres ; les six bulles papales accordées à Fulrad, les nombreux diplômes royaux qui le mentionnent, etc. Les ouvrages qui traitent spécialement de

1. A la place de l'hôtel de ville actuel.

lui sont : Les Histoires de l'abbaye de Saint-Denis par D. Doublet (1625) et Félibien (1706); les *Éloges* par Henschenius (Amiens, 1658) et Mabillon, la Vie de saint Fulrad (1878) par l'abbé Rapp, vicaire général de Strasbourg; enfin les ouvrages généraux, sur l'époque, de Richter, Hahn, Œlsner, Abel et Simson, Duchesne, Diehl, Fustel de Coulanges.

Ch. II. Rôle religieux et politique de Fulrad. 1° Son origine. 2° Son rôle religieux. 3° Le changement de dynastie. — Ch. IV. L'établissement du pouvoir temporel des papes (753-757) [à suivre].

P. 153, 385. A. Gendre, *Le Protocole du Magistrat de Massevaux vers la fin du XVII° siècle* (fin). — Résumé chronologique des faits et procès soumis au jugement de ce magistrat, de 1654 à 1676. Le Protocole commence par un *Gerichtstag* et s'achève par un *Rathszinstag,* toujours sous le même président, Jean-Adam Chagué, « dont la sage et ferme administration mérite certainement l'éloge et l'attention ».

P. 161. J. B. Fleurent, *Berryer à Colmar*. — Le célèbre avocat avait 74 ans lorsqu'il vint à Colmar, le 13 mars 1864, pour défendre son confrère Tachard, le député de 1869 et de 1871, que le sénateur baron de Heckern, maire de Soultz, avait assigné en police correctionnelle à la suite des élections législatives de 1863. Le conseil de l'ordre des avocats à Colmar décida qu'il serait offert à Berryer un banquet auquel seraient invités tous les barreaux de l'Alsace. Cette fête eut lieu le soir du lundi 14 mars à l'hôtel des Deux-Clefs, où une table de cinquante-trois couverts attendait les invités, dont il ne reste plus aujourd'hui à Colmar que l'auteur de cet article. M. Fleurent nous communique le compte rendu complet de la solennité, tel qu'il fut rédigé par le bâtonnier et le secrétaire de l'ordre, Charles Gérard (Longwy 1814-Nancy 1877) et Charles Sandherr (1820-1886).

P. 182. Angel Ingold, *Jean d'Aigrefeuille* (suite). Fin des démêlés entre Nessel et la municipalité de Rouffach au sujet d'une coupe de bois.

P. 198, 390, 559. J. Liblin et A. Gasser, *La chronique de François-Joseph Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller, 1560-1825* (suite). — Années 1778-1810. Les années de la Révolution ont forcément un intérêt un peu plus général. Quelques-uns des passages qui s'y rapportent sont même fort curieux, surtout lus dans l'original, qui leur laisse la saveur du terroir. Le récit des guerres de l'empire ne manquera pas non plus d'intérêt.

P. 214. Ch. Rouge, *Un artiste alsacien, Martin Feuerstein*. — Né en 1856 à Barr, M. Feuerstein fit ses études au collège catholique de Colmar, puis passa cinq ans à l'Académie d'art de Munich où, depuis 1898, après un séjour à Paris et en Italie, il enseigne l'art chrétien, ayant comme collègue le sculpteur H. Waderé, de Colmar. Beaucoup d'églises d'Alsace ont déjà des tableaux, fresques ou vitraux de lui.

P. 225. H. Bardy, *L'avant-dernier bourgeois de Belfort. — Le comte de*

Gestas, colonel du régiment de la *Marine*, né en 1751 à Saint-Georges de Bonjeux (Marne), guillotiné le 27 décembre 1793, reçut le droit de bourgeoisie à Belfort le 15 août 1789, en prenant le commandement de la garde nationale de cette ville, qu'il quitta un an après, avec son régiment. Nommé maréchal de camp en mai 1791, il commandait la division militaire de Bayonne, lorsqu'il fut suspendu de ses fonctions en septembre 1792. Au bout d'une nouvelle année, il fut arrêté à Bordeaux.

P. 232. J. Bourgeois, *L'Église du prieuré de Liepvre aux XVII*[e] *et XVIII*[e] *siècles* (*Documents inédits extraits des archives de Meurthe-et-Moselle*). Ce sont des extraits de journaux des voyages faits au val de Liepvre, en 1602, 1613, 1652, 1685 et 1717, par des chanoines du chapitre de Saint-Georges de Nancy, pour s'assurer de l'état de conservation du prieuré qui, on se le rappelle, avait été réuni en 1602 à l'église collégiale de Saint-Georges. Ils trouvèrent dans un état lamentable l'église qui, seule, était restée intacte après la guerre de Trente ans (le cloître et les habitations conventuelles avaient presque entièrement disparu). On la répara de loin en loin, mais elle resta délabrée. En 1790, il ne restait plus que le chœur, qui fut converti en maison particulière. Ces extraits font partie de la collection de documents réunis par Jules Degermann en vue d'une histoire du prieuré, histoire que la mort ne lui a plus permis d'écrire.

P. 267, 448. Ch. Hoffmann, *Les premières municipalités de la Haute-Alsace* (suite de 1900, p. 577). — Ici l'on trouvera l'exposé des rapports, assez hostiles, entre la nouvelle administration municipale et les seigneurs, baillis et anciens administrateurs, à commencer par l'Intendant ; puis des affaires de Lauterbach et de Soulzmatt, et des difficultés entre la Commission intermédiaire et le Conseil souverain.

P. 323. Vicomte de Reiset, *Une famille alsacienne de soldats : Le lieutenant-général de Reiset et ses parents* (avec trois portraits). — Les portraits sont ceux du vicomte de Reiset, né à Colmar en 1775, mort à Rouen en 1836 ; de son père, Jean-Jacques, qui fit construire l'hôtel de la rue des Deux-Clefs (n° 39) où naquit le lieutenant-général ; enfin de la femme de ce dernier, Anne-Amélie de Fromont, épousée en 1808 au château de Vic-sur-Aisne[1] après quatre ans de fiançailles, et qui lui donna trois filles et un fils. Celui-ci, né à Paris en 1815, mourut à Mayence en 1869, après

1. Où son petit-fils vient d'écrire l'article même dont nous rendons compte ici, tout en publiant les *Souvenirs* de son grand-père, dont les trois volumes viennent de paraître. Cf. *Annales de l'Est*, t. XVI, p. 285, et XVII, p. 140. — Le père du lieutenant-général était receveur général des finances, membre du Conseil souverain, maître général des Eaux et Forêts, bailli et subdélégué à Ensisheim, Sainte-Croix, Thann et Bas-Landser, enfin seigneur de Chavanatte et de Boron.

avoir été page de Charles X, puis receveur des finances. La famille de Reiset, originaire de Lorraine, s'était établie en Alsace dès le XIV[e] siècle et la vieille église des Dominicains de Colmar renferma de nombreuses tombes d'elle. Ce fut Kléber, pendant son séjour à Colmar, qui décida de la vocation militaire du jeune vicomte, le neuvième de dix-sept enfants et destiné aux ordres. Kléber éprouva, paraît-il, une violente passion pour une sœur aînée du lieutenant-général, laquelle ne se décida qu'après la mort du héros à se marier. Le jeune de Reiset reçut le baptême du feu et fut grièvement blessé à Wissembourg, le 15 juin 1793 ; un an après, fait prisonnier à Tongres dans une charge, il bouscule, avec huit dragons captifs comme lui, le poste qui les gardait et rejoint sur des chevaux ennemis son régiment émerveillé. Atteint d'un coup de lance au passage de la Sieg (6 septembre 1795), d'une balle à Stockach, il entre le premier dans Zurich le 29 septembre 1799 et est encore blessé par un boulet à Engen (3 mai 1800). Il combat à côté de Ney sur le pont d'Elchingen, fait prisonnier, de sa propre main, le prince Auguste de Prusse à Iéna, guerroie trois ans en Espagne où les fatigues ininterrompues le mirent à deux doigts de la tombe, assiste au début de la campagne d'Allemagne, où un coup de lance lui porte sa douzième blessure, se couvre de gloire à Dresde et, après Leipzig, commande la place de Mayence, dont il ne remet les clefs qu'entre les mains de Louis XVIII. Quand Napoléon revint, ce fut lui qui escorta les princes en Belgique avec la maison militaire. De 1824 à 1828, il fut à la tête du corps d'occupation de Catalogne. En 1830, il accompagna Charles X jusqu'à Cherbourg, puis demanda sa mise en disponibilité. En même temps que lui, huit Reiset avaient porté l'épaulette sous Napoléon, entre autres son frère Louis (1779-1852), et son cousin le baron Édouard, sous le nom duquel Ney put quitter Paris en 1815 et se séfugier en Auvergne.

Cet intéressant article renferme malheureusement trois grosses négligences, pages 329 et 330. Iéna ne fut pas livré le 29 octobre 1805, mais le 14 octobre 1806. En 1808, il n'y eut d'autre campagne qu'en Espagne, où le lieutenant-général, d'après la ligne suivante, ne doit être allé qu'en 1809. Enfin la campagne de 1813 fut celle d'Allemagne et non d'Autriche. — A la page 507 de la *Revue* on trouvera un compte rendu, par M. Angel Ingold, des *Souvenirs* complets.

P. 341, 438, 541. H. Danzas, *Les Châteaux de Saint-Hippolyte, l'Estuphin, le Haut-Kœnigsbourg, le siège de 1633.* — La mort a empêché l'auteur de profiter des travaux de MM. Gény, Gebhard et Wigand. L'intérêt de cet article est donc plutôt rétrospectif. Il reproduit le témoignage d'Odon de Deuil (Diogilo), déjà cité par Stæhlin dans son Histoire du Wurtemberg, et par Erb dans sa brochure sur le Kœnigsbourg. Ce témoignage, contemporain de la deuxième croisade, augmente d'un siècle l'his-

toire de l'Estuphin, dont la première mention ne serait sans cela que de 1250. M. Danzas raconte ensuite la destruction de l'Estuphin par les partisans d'Othon de Brunswick et la construction du premier Kœnigsbourg, appelé Haut pour le distinguer du château de Kinzheim (Kunigsburg) et acquis bientôt par la Lorraine, puis les mutations de seigneurs aux XIIIe et XIVe siècles. Les derniers chapitres insérés ici (VIII-X) traitent de l'ère des brigandages, des Thierstein et de leur entreprise de restauration, des dehors et de la distribution intérieure du manoir (à suivre).

P. 410. Du même, *Origine de la vigne rouge de Saint-Hippolyte-Rodern.* — En cédant à quelques hospices lorrains les terres domaniales de Saint-Hippolyte, où la vigne paraissait réussir, le duc de Lorraine leur fournit en même temps le plant, le pineau noir de Bourgogne. Cette culture réussit et se propagea dans les environs. Vers 1825, les hospices vendirent ces vignes, trop lointaines, à des particuliers.

P. 492. A. Gasser, *Des impositions seigneuriales d'une petite ville de la Haute-Alsace.* — Fait suite aux articles publiés depuis 1892 sur Soultz. C'est un tableau chronologique des données successives que l'histoire nous fournit sur les impositions directes. Les premières mentions sont empruntées aux *Annales* des Dominicains de Colmar (XIIIe siècle). L'auteur passe ensuite en revue les impositions indirectes, surtout l'*umgeld* (p. 497).

P. 513. A. Waltz, *Le tableau de Rembrandt du Musée des Unterlinden de Colmar* (avec une gravure). — Il s'agit d'un portrait de jeune dame, coiffée à la Ninon, dans le costume du XVIIe siècle, tenant un épagneul sur ses genoux. Ce portrait, don du peintre Lebert (1842), vient d'être reconnu par le directeur de la galerie royale de peinture de Berlin[1] comme une œuvre superbe et authentique de Rembrandt, admirablement conservée, de la dernière manière du maître (1662-1665).

Ce présent volume donne, à la suite de chacun des six fascicules qui le composent, et avec une pagination particulière, le commencement de la *Table des Matières* (*alphabétique, analytique, bibliographique*) *de la Revue d'Alsace* (1850-1899) par le Dr H. Weisgerber, précédée d'une *Notice historique et littéraire* (par M. Rod. Reuss) sur *Les premières Revues d'Alsace* (1834-1837)[2]. L'*Index alphabétique* (par noms d'auteurs) va de la page 35 à la page 91. Les noms les plus représentés sont ceux de Henri Bardy (1851 à 1897), Arthur Benoît (1867-1899), Th. Berdellé (1861-1896), F. G. Bergmann (1852-1870), Félix Blanc (1867-1870), Charles Bœrsch (1834-1837), Léon Brièle (1859-1891), A. Coste (1851-1864), Dagobert Fischer (1853-

1. Dr Wilhelm Bode, auteur de : *Rembrandt. Beschreiben und Verzeichniss seiner Gemälde mit den heliographischen Nachbildungen. Geschichte seines Lebens und seiner Kunst.* 8 vol. in-folio.

2. Cf. *Annales de l'Est*, t. XVII, p. 143.

1879), Charles Grad (1863-1880), abbé Grandidier (manuscrits inédits (1834-1898), Aug. Krœber (1865-1872), J. J. Laurent (1863-1870), Louis Levrault (1834-1858), X. Mossmann (1850-1899), Aug. Quiquerez (1856-1877), Reiner (1834-1837), R. Reuss (1869-1899), Max de Ring (1852-1869), Ch. Schmidt (1836-1896), Louis Schnéegans (1836-1858), L. Spach (1838-1867), A. Stœber (1851-1884), P. E. Tuefferd (1874-1886), etc. Les deux dernières feuilles de ce volume donnent le début de l'*Index analytique* qui embrassera dix rubriques : Généralités — Philosophie — Sciences sociales — Philologie — Sciences — Sciences appliquées — Beaux-Arts — Littérature — Histoire et Géographie.

Année 1902. — P. 5. A. Hanauer, *Jean Setzer, imprimeur polémiste de Haguenau, 1523-1532*. Cette étude fait suite aux articles précédents sur les imprimeurs de Haguenau pendant la Renaissance. A Thomas Anshelm succéda Jean Setzer, son prote et son beau-frère, de Lauchen (Würtemberg). Il eut des relations amicales avec Reuchlin et Mélanchthon, avec le poète strasbourgeois Gerbelius, avec Eobanus Hessus — l'*Ecclesiæ afflictæ* de celui-ci fut le premier ouvrage sorti de ses presses, — avec Servet, dont il imprima (mais sans se nommer) le *De Trinitatis erroribus*. Il eut une fin soudaine et horrible dont on ignore le détail. Il avait fait environ 200 publications (« chiffre moins imposant en réalité qu'en apparence, à cause du nombre considérable des plaquettes ») qui « se partagent presque par moitié entre la théologie et les autres branches de la littérature ». « La théologie est surtout représentée par une collection considérable de commentaires exégétiques composés par Luther, Mélanchthon, Bugenhagen, Brenz et Agricola ». Le reste du contingent comprend surtout des grammaires latines et grecques, des traités de rhétorique et de dialectique.

Un second article (p. 257), est consacré par M. Hanauer à *Pierre Brubach (1532-1536)*, employé à Strasbourg en 1525 dans l'atelier de Wolfgang Kœpfel, et qui « paraît avoir été un élève de Mélanchthon ». Brubach a dû entrer en 1528 chez Setzer, dont il devint le gendre et auquel il succèda à la tête de l'imprimerie. « Ce devait être un bon helléniste » et « il était regardé comme un bon latiniste. » Sur une soixantaine d'ouvrages qui sortirent de ses presses, un tiers appartient à la théologie.., le reste est consacré aux humanistes modernes et surtout aux classiques de l'antiquité. Il ne semble d'ailleurs pas avoir fait de bien bonnes affaires. Aussi se transporta-t-il bientôt à Hall, puis à Francfort, où il mourut en 1567.

P. 35 et 274. Marc Dubruel, *Fulrad, archichapelain des premiers rois carlovingiens et abbé de Saint-Denis-en-France* (suite). — Chapitre III. L'abbé de Saint-Denis. 1) L'élection. 2) Domaines acquis ou recouvrés et fondations. 3) Les privilèges fiscaux. 4) Procès (instructifs pour

la connaissance de la procédure de l'époque). 5) Privilèges ecclésiastiques. 6) Reconstruction de l'église. 7) Mort de Fulrad en 784. Alcuin lui composa son épitaphe en six distiques qui « résument bien le caractère et la vie de son ami ».

P. 57, 264, 510 et 582. Ch. Hoffmann, *Les premières municipalités de Haute-Alsace* (fin). — Chapitre V. Services rendus par les municipalités. Elles excitent la colère des seigneurs qui revendiquent la propriété des biens communaux, notamment des ducs de Wurtemberg et de Deux-Ponts; les seigneurs cherchent à humilier les municipalités. Chapitre VI. L'Administration provinciale, en butte à tant d'attaques, eût dû se montrer unie; mais la Commission intermédiaire était en désaccord avec les Bureaux ; les municipalités et les syndics eux-mêmes ne veulent pas obéir aux décisions des Bureaux ou de la Commission ; les municipalités rencontrent du reste une forte opposition de la part de l'ancien magistrat, et le découragement est général. VII. Sur l'invitation du ministre Lambert, la Commission intermédiaire de Strasbourg charge ses procureurs syndics de demander aux Villes impériales une note sur leur organisation. Colmar s'alarme de cette démarche et adresse un mémoire particulier au Ministre, tandis que les Villes en envoyaient un autre, collectif, au gouverneur général, maréchal de Stainville, puis un troisième, rédigé par le Syndic Chauffour de Colmar, au roi lui-même. La Décapole conjura ainsi pour le moment le danger d'assimilation qui la menaçait ; mais la Commission ne renonça pas au dessein d'établir des municipalités dans les Villes libres et ne fit que changer de tactique. — Appendice : *L'hiver de 1788-89.*

P. 80, 187. J. Beuchot, *Les Origines de la congrégation des sœurs de la Providence de Ribeauvillé.* — Chapitre VI. Histoire des débats que le déplacement de quelques religieuses suscite par suite de l'intervention de l'abbé Maimbourg, entre la ville de Colmar (dont le maire était alors le baron de Müller) et l'abbé Bruno Mertian, nouveau supérieur de la Congrégation des sœurs de la Providence. C'était en 1818. Le dernier chapitre (VII) raconte la création de la maison-mère de Ribeauvillé par l'abbé Mertian, qui « avant de quitter le monde, eut la consolation d'avoir assuré l'avenir par l'achat de l'ancien couvent des Augustins de Ribeauvillé ». Le contrat d'acquisition de cet immeuble fut signé le 19 mai 1819, en l'étude du notaire Stahl à Ribeauvillé.

P. 105. F. Louvot, *Six lettres inédites de J. J. Oberlin, professeur à l'université protestante de Strasbourg,* trouvées à la bibliothèque de Besançon (nº 630 du dépôt des manuscrits) à l'occasion de la recherche des correspondants de Grandidier. Le correspondant bisontin d'Oberlin est le littérateur-avocat Claude-Louis Corte, bibliothécaire de l'École centrale de sa ville au moment où il recevait ces lettres (21 décembre 1800 2 fé-

vrier 1805) ; elles donnent quelques détails intéressants sur la réorganisation de l'enseignement et des bibliothèques après la tourmente révolutionnaire, ainsi que sur la question des canaux, traitée par les deux correspondants dans des ouvrages précédents Oberlin mourait d'apoplexie un an après avoir écrit la dernière de ces lettres et allait rejoindre son maître Schoepflin à l'église Saint-Thomas, tandis que Corte, bien plus jeune, vécut encore 29 ans.

P. 121, 408, 486. Angel Ingold, *Les troubles de Landser il y a quelque cent ans*, d'après un *Mémoire sur l'origine et la progression des maux qui accablent la commune de Landser* communiqué par la comtesse Cuenot d'Alaize. — C'est surtout de dissentiments ecclésiastiques, encore que peu édifiants, qu'il s'agit ici. On y trouvera quelques lettres de l'évêque Saurine de Strasbourg (2 et 28 septembre 1802, 1er août 1804, 16 mai 1811), une de son secrétaire Maimbourg (30 août 1810), une de l'évêque de Mayence, Louis Colmar (7 juillet 1808), une de Fleuron. Fleuron était l'un des deux curés qui se disputaient la commune ; l'autre était Weissrock. Leur rivalité ne manqua pas d'être exploitée et envenimée par des intrigues et des passions féminines.

P. 158, 462. H. Danzas, *Les châteaux de Saint-Hippolyte* (fin). — XI. L'ameublement et le chauffage. XII. Armement et garnison. XIII. Les châtelains d'Autriche. XIV. Engagement aux Bollwiller et aux Fugger. Les curieux détails qu'on trouvera ici sont fournis surtout par l'inventaire de 1530, dressé lors de l'installation du dernier *Burgvogt* autrichien, Jean de Fridingen. En effet, l'Autriche rentra dans son alleu par un traité passé avec le dernier Thierstein, en 1518, et elle le conserva 15 ans, en y plaçant des gouverneurs qui résidaient à Bergheim. En 1533, les archiducs l'engagèrent aux fils de François de Sickingen, dont les descendants le possédèrent paisiblement et sans aucun incident politique, jusqu'en 1606. C'est alors que le baron Rodolphe de Bollwiller, déjà engagiste de la grande seigneurie du Val de Vallé, ambitionna l'investiture du Kœnigsbourg pour procurer à ses vassaux un lieu de refuge plus proche que Schlestadt. Il mourut en 1616 (et non 1606, p. 171) et eut pour successeur son gendre, le comte Ernest Fugger d'Augsbourg. XV. La conquête suédoise. XVI. Siège et capitulation. XVII. Occupation française, la série des possesseurs. Appendice : 10 notes sur le déplacement de la limite territoriale, sur la donation de Charlemagne, sur le Mémoire de M. Héring (*Jahrbuch des Vogesen-Clubs*, 1883), etc.

P. 173, 324. E. Keller, *Saint-Nicolas ou un prieuré dans les Vosges*. — Saint-Nicolas-des-Bois, détruit pendant la guerre de Trente ans, est situé près de Rougemont (Rothenburg, canton de Massevaux). Baquol nous dit que ce prieuré fut fondé vers la fin du XIIe siècle par Raymond de Bar et

son frère Frédéric de Ferrette. Mais d'après M. Keller ce serait Pierre l'Ermite lui-même qui en serait le fondateur. Vers 1080, venant de Molesme (Côte d'Or) où ne se dressait pas encore la célèbre abbaye de Bénédictins, il se serait établi dans le petit vallon sauvage qui débouchait près de Rougemont et qui prit alors le nom de Belval. Après son pèlerinage en Terre Sainte, « il revint un instant dans son petit monastère d'Alsace, y éleva un autel à saint Nicolas, puis voulant en assurer l'avenir... il en fit don... par un acte qui nous a été conservé ». Gérard, seigneur de l'Allenjoye, soumet cette maison à l'abbé de Molesme, à condition d'y maintenir la règle de saint Benoît... C'est en présence de l'ermite Pierre que cet acte a été rédigé. Mais le Pierre du cartulaire de Molesme est-il bien Pierre l'Ermite? Et c'est sans doute par inadvertance que l'auteur a écrit (p. 364, cf. 369): « Pendant le xive et le xve siècle, l'Allemagne a presque toujours joui d'une paix profonde ». Il a oublié la guerre des Hussites.

P. 219. E. Müntz, *Une ville de la Basse-Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans : Wœrth.* — M. Müntz que la mort vient d'enlever[1] nous donne plus que son titre ne promet. Son étude n'est pas un simple chapitre de l'histoire de Wœrth, c'est toute une ébauche de cette histoire ; car elle mène le lecteur, à grands pas, sans doute, depuis le moment où Wœrth entre dans l'histoire (1206) jusqu'à la victoire de Hoche le 22 décembre 1793, en s'attardant au xviie siècle. La principale source de M. Müntz, ce sont les registres paroissiaux, dont le plus ancien, allant de 1572 à 1694, lui a déjà fourni la matière de ses notices sur Bernhard Hertzog et son gendre Fischart (*Revue d'Alsace*, 1873) et sur l'atelier monétaire de Wœrth (*Revue archéologique* du 15 mars 1873 et *Affiches alsaciennes* du 22 mai 1873). Ces registres sont l'œuvre des 19 pasteurs de Wœrth, dont M. Müntz nous donne une liste (p. 222) qui complète celle de M. Kiefer (*Pfarrbuch der Grafschaft Hanau-Lichtenberg,* Strasbourg, 1890). Le dernier paragraphe de cet article est consacré au village voisin de Gœrsdorf, qui fut quelque temps le rival de Wœrth.

P. 323. R. Reuss, *Une médaille alsatique. Documents inédits relatifs à la célébration de la fête séculaire de la réunion de Strasbourg à la France*[2] (1781). — Dix-neuf pièces documentent l'histoire de la confection de la médaille commémorative. « Elle ne nous fournissent pas une histoire complète de ce document numismatique, devenu assez rare ; mais elles nous initient aux discussions archéologiques qui ont précédé sa naissance ; elles nous permettent d'entrevoir les compétitions qui s'élevèrent entre fonctionnaires et simples amateurs, désireux d'en posséder un exemplaire ; elles nous montrent surtout combien le Magistrat avait perdu l'habitude d'agir

1. Voir la notice de M. Angel Ingold, en tête du dernier fascicule.
2. Sur cette fête, cf. *Revue d'Alsace,* 1899, p. 259-277.

par lui-même ». Ce sont des lettres du Magistrat au préteur[1] « qui se trouvait pour lors en affaires à Paris », au ministre de la guerre (marquis de Ségur) ; de M. Holdt, avocat général de la ville, et de M. Mathieu, secrétaire des XIII, au préteur ; d'un bénédictin de Munster[2] ; des listes des personnes à qui on donnera la médaille, soit en or, soit en argent, en étui ou sans étui, etc. Un des personnages qui jouèrent un rôle important à cette occasion, fut M. Gambs, archiviste de la ville de 1759 à 1787. La dernière pièce n'est pas la moins instructive : État des frais de la médaille, soit 5 904 livres, 17 sols, 6 deniers.

P. 377 et 543. J. Liblin et A. Gasser, *La chronique de François-Joseph Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller, 1560-1825* (suite et fin). — 1811 à 1814. Très curieuse cette campagne de Russie vue à travers les yeux d'un brave paysan alsacien. Géographie amusante : « Alexandre a envahi la Pologne et s'est avancé jusqu'en Silésie ». Mais « Napoléon l'a chassé... jusqu'à la ville de Kremlin ». Puis, quand « l'armée a voulu battre en retraite », « 300 000 cosaques à cheval lui ont barré le chemin ». On apprendra aussi avec intérêt que Napoléon a dû « emprunter 600 francs aux gendarmes pour pouvoir arriver jusqu'à Paris », et qu'après Leipzig, il « prit la fuite à Francfort avec l'aide des Juifs qui l'ont emporté dans un cercueil ».

P. 435. P. A. Helmer, *La manufacture d'armes blanches d'Alsace établie au Klingenthal,* avec une gravure. Ch. I : Histoire générale. 1) Introduction sur les circonstances qui ont amené l'établissement de la manufacture. 2) L'entrepreneur Henry Anthès (1730-1736). 3) Wolff (1736-55). 4) Maupetit (1755-65). 5) Gau (1765-84). 6) La Révolution. 7) L'Empire. Concurrence de Versailles et de Solingen. 8) La fin. Dès que Châtellerault suffit aux besoins des armées, la manufacture royale d'armes blanches d'Alsace fut supprimée et (1838) les usines et propriétés du gouvernement furent vendues aux enchères et achetées par l'entrepreneur Coulaux qui, maire de Strasbourg au coup d'État, siégea de 1852 à 1870 comme membre gouvernemental au Corps législatif.

P. 521. E. Clarac, *A travers notre dialecte alsacien. Recherches étymologiques* sur les mots suivants : *Blotzbruder* (frère-lai), *beghart* (à suivre).

P. 531. Julien Feuvrier, *Le Sundgau en 1785, d'après le P. Tiburce,* gardien du couvent des Capucins de Besançon, né à Jussey en 1736, mort à Rome général de son ordre en 1795. Parmi ses manuscrits se trouve une *Description géographique des montagnes du Jura, des Vosges et de la Forêt-*

1. M. de Gérard, né à Massevaux en 1730, préteur du 10 mars 1781 à juillet 1789, † 1790.

2. Où furent élaborés les projets de devise. « L'abbaye possédait une collection de médailles fort importante et sur laquelle d'intéressants documents sont conservés aux archives départementales de Colmar, fonds Ræss, carton 10 » (p. 341, n. 2).

Noire avec le cours des rivières, etc., qui renferme une géographie du Sundgau dont M. Feuvrier communique les passages intéressants.

P. 575. *Soldats alsaciens.* II. *Le chef d'escadron Martin* (*1776-1856*) par Lortet. — Le n° I de cette série parut en 1895 (p. 499) sous le titre de *Le commandant Gasser.* Martin naquit à Klingenthal et partagea les destinées du 8e hussards de 1795 à 1814.

A la suite de chacun des 6 fascicules on trouvera la continuation de la *Table générale des matières* commencée en 1901. Ce qui en a paru en 1902 remplit les pages (numération à part) 97 à 184 et comprend l'*Index analytique,* l'*Index bibliographique* et celui des *Planches, Gravures, Lithographies,* etc.

Th. SCHŒLL.

Mittheilungen der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass. II Folge, 20 Band, II Lieferung. Imprimerie strasbourgeoise, 1902, p. 359 à 376 et 113* à 128*, plus 79 pages (numération particulière) pour les procès-verbaux des dix-sept séances du comité (10 février 1899 au 15 mars 1901), des deux assemblées générales de 1899 et de 1900, et pour le compte rendu des recettes et dépenses des trois derniers exercices.

P. 359. Abbé Joseph Lévy, *Urkundenbüchlein der ehemaligen Ritterburg zu Dehlingen.* C'est le modeste cartulaire d'un village situé à onze kilomètres à l'est de Saarunion, sur une voie romaine allant de Dieuze à Mayence. Le nom de Dehlingen paraît en 737 sous la forme *Diluquifiaga super fluvio Aquila.* La famille noble qui le lui emprunta est mentionnée pour la dernière fois en 1393 et non en 1334, comme l'affirme Clauss, *Historisch-topographisches Wörterbuch des Elsass.* Le recueil de M. Lévy a été collectionné aux archives de Saarunion, Strasbourg, Wiesbade, Darmstadt et Munich ; il se compose de treize pièces, espacées entre les années 1212 et 1393.

Auszüge aus den Zeitungen. Sous ce titre, les quinze dernières pages du fascicule racontent les fouilles faites à l'église Saint-Pierre-le-Jeune, au quai Kléber, au Königsbourg, donnent deux notices du Dr Kassel sur l'église d'Oberschäffolsheim et sur une chapelle restaurée de Hohfelden, et apportent enfin, par la plume du Dr Forrer, de nouvelles données sur l'histoire de la construction du cloître roman de Sainte-Odile.

Th. SCHŒLL.



Bulletin du Musée historique de Mulhouse, t. XXV. Année 1901. Bader, Mulhouse, 1901. 115 p.

P. 8. Jules Lutz. — *Les Réformateurs de Mulhouse* (suite[1]). III. *Une lettre de Guillaume Farel de 1526*, adressée de Bâle à Capiton et à Bucer et racontant son passage à Mulhouse (il revenait de Strasbourg). M. Lutz donne la lettre en français. L'original latin est à Neuchâtel et a été publié par Herminjard[2] avec une notice explicative dont M. Lutz relève les erreurs et les lacunes. Le nom effacé sur l'original est celui du prédicateur Augustin Gschmus. Un appendice (p. 19) contient outre le texte latin de la lettre de Farel (n° 3), neuf autres lettres de la même époque, se rapportant au même sujet et adressées (sauf les trois dernières) au magistrat de Mulhouse par Capiton (n°s 1 et 3), Œcolampade (n° 2), Georges d'Andlau (4 et 6) et la ville de Schlestadt (5).

P. 32. *Voyage à Prague du greffier-syndic de Mulhouse, Jean-George Zichle. 14 novembre 1597-27 février 1598.* — Ce voyage fut fait avec le greffier-syndic de Zurich et un membre du conseil de Berne, pour réclamer auprès de l'empereur qui, profitant des embarras intérieurs de la ville de Mulhouse, l'avait mise en demeure, par un message daté du 22 mars, d'acquitter, dans le délai d'un mois, la contribution contre les Turcs et d'autres charges de l'Empire qu'elle avait cessé de payer depuis qu'elle était alliée des Cantons. Dans la *Schrifftliche Relation meiner Böheimischen Reise*, etc., qui couvre 37 pages du *Bulletin*, « Zichle décrit par le menu tous les incidents, tant du voyage aller et retour que du séjour à Prague..... Il donne sur chaque localité des détails caractéristiques... c'est un observateur attentif et sagace. » Dans son récit, il renvoie fréquemment à un quintuple appendice, dont il ne donne dans son manuscrit que la première pièce. La rédaction du *Bulletin* a retrouvé les deux suivantes aux archives de Mulhouse ; quant aux deux dernières, « elles ne contenaient évidemment que des formules de politesse ». La mission échoua par suite de l'influence occulte du Saint-Siège qui « espérait que les revendications de l'empire auraient pour effet de faire rentrer la ville dans le giron de l'Église ». Ce calcul fut déjoué par l'appui énergique des cantons protestants qui permit à Mulhouse de différer sa réponse définitive jusqu'au renouvellement du traité d'alliance avec Henri IV (1602), « traité qui la mentionna expressément parmi les alliés de la France » et la mit ainsi à l'abri d'un coup de main.

P. 83. *Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans.* —

1. Voir *Annales de l'Est*, XIV, p. 130 et 323.
2. Tome I de la *Correspondance des Réformateurs de langue française*.

Deux lettres adressées par le magistrat de Mulhouse à celui de Bâle et donnant des détails sur la prise de Benfeld, Marckolsheim et Colmar par les Suédois.

Th. Schœll.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass Lothringens. XVII, 1901, 272 pages; XVIII, 1902, 330 pages. — *Mitteilungen aus dem Vogesenclub*, n° 35 et n° 36. — *Bulletin du club vosgien*[1], n° 18 et n° 19. Strasbourg, Heitz.

Année 1901. — P. 12. C. Winkler, *Geschichtliche Mitteilung über eine Zeichnung Dürers die Ortenburg und den Ramstein bei Schlettstadt darstellend*. — Reproduction d'une vue des deux châteaux de Scherwiller, faite par Albert Dürer vers 1490 à Schlestadt, d'où il alla voir Martin Schœngauer à Colmar.

P. 17. Knepper, *Ein elsässischer Arzt der Humanistenzeit als deutscher Poet*. — Il s'agit de Jean Muling dit Adelphe[2], condisciple de Beatus Rhenanus et plus tard médecin de la ville de Schaffhouse. On ne trouvera pas ici sa biographie, ni même une notice littéraire, comme le titre le ferait supposer, mais simplement la reproduction de quelques poésies extraites de sa *Vie de Barberousse* et de sa *Chronique turque*.

P. 25. Émile Ettlinger, *Ein ungedrucktes Gedicht von Moscherosch*. — Impression de deux poésies trouvées à Carlsruhe dans une copie de la fin du XVII[e] siècle. La première est signée Melander von Schwarzwald[3], la seconde Philander von Sittewald. Mais M. Ettlinger croit que les deux sont de Moscherosch. L'une a pour titre *Stätt und Felder Lob*, l'autre *Philanders Antwort zu Lob der Stätte*.

P. 33. M. Bollert, *Beiträge zu einer Lebensbeschreibung von Franz Michael Leuchsenring*. — C'est ce même Leuchsenring que Gœthe mentionne au livre XIII de *Dichtung und Wahrheit* comme l'auteur des correspondances circulaires qui eurent tant de vogue avant la Révolution. Gœthe le rencontra dans le salon de M[me] de La Roche à Ehrenbreitstein, lorsqu'il était lui-même à Wetzlar. Leuchsenring peut être considéré comme Alsacien, parce que Kandel, village aujourd'hui bavarois, où il naquit en 1746, fit, comme Landau, partie de l'Alsace pendant tout le XVIII[e] siècle. Il fut lié avec

1. Voir *Annales de l'Est*, XV, p. 490.

2. Voir Charles Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace au XVI[e] siècle*, p. II, 133.

3. D'après Pariser, auteur des *Beiträge zu einer Biographie Moscherosch's* (Munich, 1891), ce pseudonyme indiquerait un ami de Moscherosch, Melchior Erhardt, de Strasbourg.



Herder, Wieland, Gleim, Jacobi, Lavater, Haller, Merck, mais nous intéresse davantage par le séjour qu'il fit à Paris[1] de 1773 à 1779, et par le *Journal de lecture ou choix périodique de littérature et de morale* qu'il y fonda.

P. 113. D[r] A. Hertzog, *Die letzten Jahre des Colmarer Baarfüsserklosters und Jakob Einfalt aus Geberschweier, dessen letzter Guardian.* — C'est en 1543 que le couvent des Franciscains de Colmar fut vendu à l'hôpital et que l'église du couvent fut gratuitement restituée à la ville. Le récit que nous fait M. Hertzog des dernières années de son existence n'est que le développement des pièces justificatives dont il le fait suivre. Ces pièces, au nombre de 17, comprennent la correspondance échangée entre le magistrat de Colmar, le provincial franciscain de Strasbourg, le chapitre de Wurzbourg et Jacques Einfalt, prédicateur de ce chapitre et gardien du couvent minorite de Colmar. Elles peuvent servir de contribution à l'histoire de l'introduction de la Réforme dans cette dernière ville, et sont conservées dans le fonds des Franciscains, déposé aux archives de l'hôpital civil, qui occupe l'ancien couvent.

P. 150. Manfred Eimer[2], *Züricher Flüchtlinge im Elsass zur Zeit der Revolution und Restauration.* — C'est plus une contribution à l'histoire de Suisse qu'à celle d'Alsace. Néanmoins, plusieurs passages intéressent l'histoire locale de notre province, par exemple celui sur le séjour du démagogue zurichois Pfenninger au presbytère de Beblenheim, où son compagnon d'exil Nehracher mourut le 16 janvier 1797, et celui sur les rapports qui s'établirent à Sainte-Marie-aux-Mines entre M[me] de Krudener et les fugitifs suisses.

P. 182. Louis Spach, *Autobiographische Aufzeichnungen* (suite). — Accueil enthousiaste fait au général Foy à Munster, visite à Ittenwiller chez la veuve et les fils du général de Coehorn, présentation au préfet baron Le Malouet, succès des premiers essais poétiques, relations avec la famille Hartmann, les vendanges de 1822, les études de droit, préceptorat dans la famille Mathieu de Faviers à Kientzheim, voyage à Paris en diligence (novembre 1823), séjour dans la capitale, où le jeune Alsacien entend Talma et Mars, fréquente le professeur Ozaneaux, assiste à l'entrée triomphale du duc d'Angoulême retour d'Espagne, à l'exécution de l'empoisonneur Castaing, étudie les musées, admire les portraits de Guérin, son compatriote d'Obernai, rencontre Franz Liszt encore inconnu, suit les cours de Villemain, fait la connaissance de Casimir Delavigne ; en mars 1824, retour à Kientzheim, où le jeune Mathieu prépare Saint-Cyr avec Schwilgué comme professeur de sciences.

1. Où il habita chez le banquier Dandiran, rue Michel-le-Comte.

2. Voir *Annales de l'Est*, XV, 149.

P. 225, Ernst Martin, *Karl August Barack* (avec un portrait). — Article nécrologique.

P. 241. J. Spieser, *Bemerkungen zu V. Henry's Arbeit über die Kolmerer Mundart*. — Voir *Annales de l'Est* XV, 474.

P. 249. Id., *Friedrich Bresch*. — Article nécrologique sur le pasteur Bresch, de Metzeral, collaborateur du *Jahrbuch*.

Année 1902. — P. 7. Wilhelm Bode, *Ludwig Heinrich von Nicolay* avec portrait tiré du tome LXXX de l'*Allgemeine deutsche Bibliothek* de 1788. Nicolay naquit à Strasbourg en 1737 ; son père fut archiviste de la ville, puis rapporteur au Petit Conseil et membre des XIII. Le jeune homme étudia le droit dans sa ville natale et se lia de bonne heure avec La Fermière[1] et Pfeffel. En 1760, il alla à Paris où il fréquenta Diderot et d'Alembert dans le salon de Mlle de l'Espinasse. La Fermière était toujours avec lui et Diderot trace de leur amitié un portrait touchant dans une lettre à Falconet et dans une autre du 25 octobre 1761 à Mlle Voland. L'année suivante, il accompagna, en qualité de secrétaire, le prince Gallitzin à Vienne, où il connut Metastase, Glück et son propre compatriote, le baron de Fries[2]. En 1763, il revint à Strasbourg comme secrétaire du préteur royal, mais ne se plut guère dans ce poste et accepta avec empressement, au bout de deux ans, la proposition d'accompagner, dans un voyage de trois ans à travers l'Europe, les fils du président de l'Académie des sciences de Pétersbourg, le comte Rasumowky. Enfin il devint (1769) précepteur du grand-duc Paul, dont son inséparable La Fermière fut le secrétaire, et désormais sa fortune fut faite. Les deux amis accompagnèrent le comte et la comtesse du Nord dans leur fameux voyage à Vienne et Paris (1781-1782), si longuement raconté par Mme d'Oberkirch (t. I, p. 151). Le fils de Nicolay, élevé chez Voss à Eutin, épousa une princesse de Broglie, petite-fille du maréchal. Lui-même mourut à 83 ans dans son domaine finlandais de Monrepos près Wiborg. Ses descendants servirent la Russie comme ambassadeurs, ministres ou généraux. — Cette intéressante biographie[3] est suivie (p. 22) d'une étude sur l'œuvre littéraire de Nicolay, étude qui échappe au domaine de notre *Revue*.

P. 42. *Autobiographische Aufzeichnungen von Ludwig Spach* (fin). Le récit reprend fin mai 1824, lorsque le futur archiviste du Bas-Rhin devint précepteur des enfants du comte de Saint-Aulaire, beau-fils du duc Decazes,

1. Cf. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, I, p. 342, et Pfannenschmid, *Pfeffels Fremdenbuch*, p. 228.

2. Pfannenschmid, p. 222.

3. L'auteur fait un emploi bizarre de l'expréssion *nichts im Sinne haben mit*.



rue de l'Université. Il retrouva à Paris le fidèle appui d'Ozaneaux [1] qui habitait quai d'Orléans, dans l'île Saint-Louis, eut Villemain comme commensal à son premier dîner chez les Saint-Aulaire, fit la connaissance de Mlle Mendelssohn, fille du philosophe et tante du musicien et alors gouvernante du général Sébastiani, au faubourg Saint-Honoré ; visita Casimir Delavigne dans sa propriété de Fleury-sous-Meudon et fit d'agréables séjours dans la campagne des Saint-Aulaire à Étiole près de la forêt de Sennars (le château d'Étiole avait appartenu à Mme de Pompadour), à Louville, entre Voves et Auneau (Eure-et-Loir), où la marquise du Roure, mère de la comtesse de Saint-Aulaire, passait la belle saison, et chez le comte Mollien [2] près d'Étampes, sur l'Essonne. Il eut occasion de voir aussi Lamartine, dont on raffolait à l'hôtel de Saint-Aulaire, et de revoir son ami Henri Lebert, dont l'atelier, établi dans une dépendance de l'ancienne abbaye de Munster, s'était ouvert pour la première fois à Spach en juillet 1821 [3]. Au printemps 1825, il suivit Mme de Saint-Aulaire à Zurich, où elle habita la maison d'Henri Meister, le successeur de Grimm à la *Correspondance littéraire* [4], qu'elle avait appris à connaître par un ami commun, le baron Auguste de Staël. Spach décrit avec beaucoup de verve et de couleur ses promenades sur les bords du lac, dans l'Albis, au Rigi, à Einsiedeln, à Rapperschwyl, aux lacs de Lowerz, de Zug et de Greifen, à l'île d'Ufenau, où mourut Ulrich de Hutten, puis dans l'Oberland, à Lauterbrunnen, Grindelwald, Rosenlauï, Meiringen, enfin dans la vallée supérieure du Rhin, à Ragaz, Coire, Thusis, d'où M. de Saint-Aulaire, qui a rejoint sa famille, va la conduire en Italie. Malheureusement le récit s'arrête juste à la frontière de ce pays. M. le professeur Kraus de Fribourg, en la possession duquel était le manuscrit, se proposait d'y joindre des notes, que la mort l'a empêché d'écrire. Nous regrettons vivement l'état fragmentaire de cette autobiographie, et tous nos compatriotes qui la liront éprouveront certainement les mêmes regrets.

P. 109. Wilhelm Kahl, *Pfalzburg zur Zeit des jungen Gœthe* (1770). Gœthe, étudiant à Strasbourg, visita Phalsbourg le 24 juin 1770 avec ses amis Engelbach et Weyland. L'auteur profite habilement de cette circonstance pour ressusciter le tableau qui a dû frapper les yeux du jeune poète dans la patrie de Mouton, Rottembourg, Gérard, Uhrich. C'est une descrip-

1. Né à Paris en 1794, professeur de rhétorique au collège de Colmar de 1817 à 1821, il y eut comme élève Édouard Verny, qui le suivit à Paris, lorsqu'il fut nommé suppléant de philosophie à Charlemagne. Ozaneaux se lia aussi à Colmar avec Golbéry et le préfet de Castéjà. Voir le bel article que lui a consacré Spach, p. 239 à 268 du tome II de ses *Biographies alsaciennes* (Vve Berger-Levrault et fils, 1866).

2. Oncle du voyageur en Afrique.

3. Voir p. 450 du même tome II des *Biographies alsaciennes*.

4. La *Revue des Deux-Mondes* a publié une biographie de Meister en 1902.

tion complète des remparts, de la ville, des fonctionnaires, de la vie municipale, militaire, sociale, des postes et diligences, des édifices, etc. L'auteur constate en finissant que, dès 1770, Phalsbourg avait pris tout à fait l'aspect et l'allure d'une cité française, où dès 1628 l'usage de notre langue prédominait.

P. 124. Th. Vulpinus, *Die Inschrift am Sankt Nikolausportal von Sankt Martin in Colmar*. Essai d'interprétation d'une inscription obscure gravée sur un des portails de l'église Saint-Martin de Colmar.

P. 127. Du même, *Matthias Ringmann* (1482-1511). M. L. Gallois a présenté, au Congrès de géographie de Florence, qui a coïncidé avec les fêtes en l'honneur d'Améric Vespuce (1898), un travail sur *Améric Vespuce et les géographes de Saint-Dié* qu'il a publié, quelque peu modifié, au *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* (1900, 1er trimestre, p. 66), en y ajoutant une notice sur *Le gymnase vosgien*. On y trouvera d'intéressants détails sur Ringmann ou Philesius[1]. Ici on essaie de trouver son village natal. D'ordinaire son nom de Philesius faisait songer au val de Villé, *Philesia vallis*. Grandidier et Ch. Schmidt proposaient plutôt la région de Pairis ; mais un vers du poème vosgien place formellement la maison paternelle du poète sur les bords de la Scher ou Scheer, ce qui a décidé Mossmann à mettre en avant le nom de Scherwiller. Mais ce village est dans la plaine, tandis que Ringmann parle à diverses reprises de sa *vallée* natale[2] et se qualifie de *Vogesigena;* puis la rivière voisine s'appelle le Giessen et ne prend le nom de Scheer qu'en recevant le ruisseau ainsi appelé, qui a sa source sur la pente orientale de l'Ungersberg, dans le territoire de Reichsfeld, premier village arrosé par lui. Or, c'est ce hameau (437 habitants en 1895), pittoresquement niché dans un vallon verdoyant des hautes Vosges, à la naissance même de la Scheer, que M. Renaud (Vulpinus) voudrait considérer comme le lieu natal de Ringmann. L'hypothèse est vraisemblable.

P. 131. Dr Karl Hölscher, *Zum Falle Strassburgs*. L'auteur a publié en 1896, à Munich, *Die öffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs*. Il y a déjà mentionné un pamphlet simulant une correspondance entre la cathédrale de Strasbourg et celle de Vienne et conservé à la bibliothèque grand-ducale de Gotha dans un volume de dissertations philosophiques. Il le reproduit ici tout entier.

P. 203. A. Landau, *Bemerkungen und Berichtigungen zum Wörterbuch*

1. Ch. Schmidt lui a aussi consacré un important chapitre du tome II de son *Histoire littéraire de l'Alsace*, chapitre résumé par Knod au tome I du *Jahrbuch* (1885), en guise d'introduction à une traduction libre d'un poème vosgien de Philesius.

2. *Paganus viridi prodeo valle satus.*

Et ailleurs il dit :

Sic ego qui Vogesi penes alta cacumina montis.....



der elsässischen Mundarten, Band I. Liste d'omissions, rectifications, additions et fautes d'impression, dans le genre de celle que M. E. Clarac a donnée dans la *Revue critique* pour le dictionnaire du patois de Colmar de M. Victor Henry.

P. 206. Georg Martzolff, *Drei Volksmärchen aus dem Gebirgsdorf Reipertsweiler bei Lichtenberg.* Reipertswiller est dans le canton de la Petite-Pierre.

P. 213. *Dialektgedichte.* 1. *S'Münster in d'r Owesunn!* par Auguste Ziegel. — 2. Deux poésies datant de 1899, par Eugène Fallot dont les recueils ont paru sous le pseudonyme de E. F. Landsmann. Né en 1837 à Mulhouse, Fallot descend de réfugiés du Vivarais.

P. 220. Aug. E., *Ludwig Alfred Erichson. Lebensumriss.* Courte, mais substantielle biographie de M. Erichson, dont le nom est connu des lecteurs de nos *Annales,* qui lui ont consacré une notice nécrologique[1]. La biographie est suivie de la liste de ses 26 écrits, dont 4 sont en français, et 2 en latin.

Le n° 35 des *Mitteilungen aus dem Vogesenclub* ne contient, outre le rapport annuel des travaux faits par le Comité central et les 45 sections, que 7 pages d'une relation écrite en 1778 par un ex-professeur de l'Institut de Dessau, pour raconter une ascension du Schneeberg. Cette relation doit être suivie de quelques autres communications du même genre, destinées à être réunies sous le titre commun de *Vogesenreisen in alter Zeit.* Le n° 36 renferme une notice de Ch. Matthis sur *Ein frühgeschichtliche Ringmauer und alte Steinbrüche auf dem Riesberge bei Niederbronn :* c'est une recherche sur une vieille enceinte fortifiée, trouvée récemment près de la Wasenbourg[2]. Au n° 18 du *Bulletin,* on trouvera le rapport de l'année 1901, en français, avec un aperçu des différentes sections et de leurs travaux. On y lira aussi le compte rendu de la trente et unième assemblée générale tenue à Metz. Dans le n° 19 du *Bulletin,* on verra le compte rendu de la 32° assemblée, tenue dans la nouvelle section des Trois-Épis.

Th. Schœll.

1. XV, 461, par la plume autorisée de M. R. Reuss, qu'une étroite amitié liait de longue date à M. Erichson.

2. Cf. pl. XXIII des *Vues pittoresques* de Rothmuller.

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, XIII. Jahrgang. 1901. 1 vol. in-4° de 520 p. et 11 tables. Metz, Scriba[1].

P. 1. Dr R. Forrer, à Strasbourg, *Keltische Numismatik der Rhein- und Donaulande*. — C'est une étude toute technique qui n'exclut pas, cependant, quelques déductions sur l'histoire des Celtes. Et d'abord fixons la terminologie employée par M. Forrer et énoncée par lui, p. 12. Tandis que nous appelons monnaies gauloises toutes les pièces d'origine celtique, il n'admet cette appellation que pour celles qui proviennent de la Gaule proprement dite et nomme les autres, selon leur origine, bretonnes (*britisch*), gallo-italiennes, celtibériques, etc. C'est ce point de vue qui l'amène à affirmer, dès la page 3, que beaucoup des monnaies dites gauloises des musées de Paris et passant pour provenir de la Gaule même, ont été trouvées en dehors de ses frontières, spécialement dans les bassins du Rhin et du Danube, et ont peu à peu, sans qu'il y eût préméditation d'ordinaire, perdu la marque de leur origine exotique. Si cette affirmation est exacte — et M. Forrer s'efforce de la corroborer — elle est évidemment destinée à modifier l'aspect général de la numismatique celtique. Hâtons-nous d'ajouter que l'auteur se plaît à reconnaître le zèle, la perspicacité et la bonne foi des numismates français d'aujourd'hui qui ont déjà, ce sont ses propres termes, fait faire de grands progrès à ce travail de restitution, lequel, toutefois, est, paraît-il, loin d'être achevé. M. Forrer cite l'exemple typique de la grande médaille d'argent qui porte l'inscription *Conge* et que Lelewel attribua, en 1840, à l'Arverne Congentiac; l'avis unanime des connaisseurs actuels lui donne une origine autrichienne. Ce sort a été celui de beaucoup d'autres pièces. — 65 figures illustrent les développements de cet important article.

P. 36. Fr. G. Thiriot, des Frères-Prêcheurs, à Corbara[2], *Un aventurier messin au XVIIIe siècle. Théodore de Neuhoff, roi de Corse*. — On aura ici une biographie complète du fameux Théodore-Étienne Ley de Pungelscheid, baron de Neuhoff, descendant d'une antique famille westphalienne, mais né, selon toutes les probabilités, sinon à Metz même, du moins en pays messin[3]. Fr. Thiriot suit son héros avec sollicitude dans toutes les phases si variées de son inquiète et, en somme, si peu utile existence, depuis sa naissance vers 1686[4] jusqu'à sa tombe, creusée au cimetière de Sainte-Anne à

1. Voir *Annales de l'Est*, t. XVII, p. 153.

2. C'est dans ce solitaire couvent corse qu'a été exilé le P. Didon avant ses voyages d'Allemagne et de Palestine.

3. Seul, Grégorovius, dans ses *Corsica*, le fait naître à Altena en Westphalie, sur la foi d'une lettre probablement apocryphe publiée dans un pamphlet génois.

4. Son père, contraint de s'expatrier à cause d'une mésalliance, avait obtenu, par la protection de la duchesse d'Orléans, le commandement d'un petit fort de Metz.

Westminster et ornée d'une épitaphe[1] par les soins d'Horace Walpole, qui se chargea des funérailles du pauvre détrôné. C'est en 1732, étant résident de l'empereur Charles VI, à Florence, qu'il avait commencé à se lier avec des Corses exilés. Sa vie rappelle le mot que Bakounine adressa à l'officier prussien chargé de son escorte après l'insurrection de Dresde, en mai 1849 : « En politique, le succès seul décide entre le crime et l'action d'éclat. » Si Neuhoff avait eu la moitié de la chance qui présida à l'élévation du petit-fils d'un de ses obscurs sujets, le porteur du nom alors insignifiant de Buonaparte, il serait un grand homme ; et ce petit-fils, s'il avait échoué le 18 brumaire ou était mort de la peste à Jaffa, serait un aventurier[2]. — Appendices : I. Acte d'élection de Théodore, 15 avril 1736 (p. 110), avec carte spéciale de la Corse. — II. Décret de fondation de l'ordre de la Délivrance et statuts de cet ordre, 16 septembre 1736. — III. Convention entre le roi de France et l'empereur, pour la Corse, 12 juillet 1737. — IV. Convention entre la république de Gênes et la cour de France, 10 novembre 1737.

P. 145. Abbé Franz Cuny, *Der Vertrag von 23. August 1581 zwischen Karl III von Lothringen und Philipp von Nassau-Saarbrücken, betreffend die Vogteirechte über die Klöster zu Lubeln, Wadgassen*[3], *Fraulautern und Herbitzheim, die Herrschaft Bolchen, die Saline von Salzbronn*, etc. — Le texte de ce traité, communiqué d'après l'original des archives royales de Coblence, et qui couvre près de 8 pages, est précédé d'une introduction historique qui montre l'origine et la nature des démêlés clos par lui. Ces démêlés ne surprendront pas, si l'on se rappelle que le comte de Nassau-Sarrebrück n'était pas seulement voisin du duc de Lorraine sur une partie de la frontière actuelle de la Prusse et du Reichsland, mais possédait encore, en pleine terre lorraine, une série d'enclaves et de droits provenant en partie d'alleux des anciens comtes de Sarrebrück, en partie d'anciennes avoueries. Même, il exerçait encore alors d'importants protectorats sur des abbayes situées en territoire lorrain. De plus, le comté de Sarrewerden, également enserré particllement entre des domaines ducaux, était rattaché à Sarrebrück depuis 1527. Les sujets de litiges ne manquaient donc pas. Quant aux stipulations

1. Elle mérite d'être lue : « Près d'ici est enterré Théodore, roi de Corse, qui mourut dans cette paroisse le 11 décembre 1756, aussitôt après avoir quitté la prison de la cour du banc du roi sous le bénéfice de l'acte d'insolvabilité, par l'effet duquel il laissait à ses créanciers la jouissance du royaume de Corse. » C'est un bel exemple d'humour britannique. — Notons encore qu'un oncle de Garibaldi épousa, en 1736 (Registres paroissiaux à Ruggeberg, comté de la Marche), une Catherine-Amélie de Neuhoff, dont on ignore malheureusement la relation de parenté avec Théodore.

2. P. 63, l. 23, au lieu de Bologne, lire *Balagne*, nom du district où est Calvi.

3. Le *Jahrbuch* signale plus loin (page 439) une *Geschichte der Abtei Wadgassen, zugleich eine Kultur- und Kriegsgeschichte der Saargegend*, de Michaël Tritz, Wadgassen, 1901.

et concessions réciproques du traité de 1581, on les trouvera résumées p. 155.

P. 164. Dr E. Müsebeck, à Metz, *Die Benediktinerabtei St.-Arnulf vor Metz in der ersten Hälfte des Mittelalters.* — I. Histoire générale de l'abbaye jusqu'au XIIIe siècle. On sait que cette histoire est intimement liée à celle même de l'évêché de Metz. — II. Situation juridique de l'abbaye vis-à-vis de l'évêché et des couvents voisins. — III. Ses concessions. Une annexe (p. 226) donne les registres de l'abbaye (24 pièces) avec deux tableaux chronologiques des chartes impériales et papales, l'un pour les possessions, l'autre pour les privilèges. Ces chartes sont au nombre de 9, et s'étendent entre celle d'Othon Ier en 948 et celle de Clément V en 1311.

P. 245. Abbé V. Chatelain. *Le comté de Metz et la vouerie épiscopale du VIIIe au XIIIe siècle* (suite et à suivre). — III. Les comtes de Metz et la grande vouerie du xe au XIIIe siècle. 1. Période de transition obscure (960-1030). Les trois premiers comtes messins. 2. Les commencements des comtés de Trèves, de Toul et de Verdun. 3. Titres, situations et fonctions des comtes de Metz aux XIe et XIIe siècles. 4. Charte d'Udon, évêque de Toul, touchant le comté de la même ville (1069). 5. « Droit du voué de Mets, monsr le conte de Dabor », à la fin du XIIe siècle. 6. Engagement de la vouerie de Metz (1200). Origine du comité des Treize. 7. Charte de la commune paix (1215); réforme de la justice criminelle. Les wardours[1] de la paix. 8. Extinction du comté de Metz (1225). 9. Liste des comtes du palais au xe siècle (7 noms, avec indication des documents qui les mentionnent). 10. Liste critique des comtes de Metz de la maison d'Alsace et de celle de Lunéville-Dagsbourg, du xe au XIIIe siècle, avec une table généalogique des Folmar de Lunéville.

P. 312. Émile Huber à Sarreguemines, *Notes sur le château et la fortification de Sarreguemines,* avec 8 figures et un plan de la ville et du château en 1749. — L'auteur prépare une histoire de la ville de Sarreguemines et de ses environs. Les figures qui illustrent son texte sont des photographies qu'à la demande de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, il a prises des ruines du château avant leur disparition. En effet, « le tunnel percé récemment sous la côte de la ville pour la ligne du chemin de fer de Béning, a ruiné la plus grande partie des constructions et fortifications de l'ancien château. Il n'en subsiste plus que la porte principale d'entrée et la grosse tour y attenante ». Ce château doit probablement son origine à « un point de défense élevé par les anciens *voués* de l'abbaye de Saint-Denis, à qui appartinrent, de 777 à 1125, les terres qui devaient former la châtellenie de Sarreguemines ». Il fut démoli en 1634 par ordre de Richelieu,

1. Les Treize jurés.

mais restauré en 1680 pour servir d'habitation aux commandants militaires; il logeait la gendarmerie depuis 1798.

(*Kleinere Mitteilungen.*) P. 337. H. V. Sauerland, *Vatikanische biographische Notizen zur Geschichte des XIV. Jahrhunderts.* — Ce sont dix-neuf extraits datés entre 1326 et 1351 et relatifs, les huit premiers, à Lupold de Bebenburg, le seizième à Jean de Lichtemberg (1347) et le dernier à Guillaume d'Aigrefeuille[1], cardinal-légat de Clément VII à Metz de 1379 à 1381.

(*Fundberichte.*) P. 348. Dr G. Wolfram, *Vorläufiger Bericht über die Aufdeckung der römischen Mauer zwischen Höllenturm und Römerthor,* avec 3 gravures dans le texte, plus 8 grandes planches à la fin du volume. — C'est une addition à un article précédent de l'auteur, inséré dans ce même *Jahrbuch* (IX, 124), sur *Die räumliche Ausdehnung von Metz in römischer und frühmittelalterlicher Zeit,* addition suggérée par la mise au jour, en 1900-1901, d'un mur romain entre la Tour d'Enfer et celle des Wassieux.

P. 355. J.-B. Keune, *Spät-merovingischer Friedhof bei Gross Moyeuvre.* — Ce cimetière fut découvert en automne 1901 sur la rive droite de l'Orne et fouillé partiellement. On trouvera ici la description des objets déterrés et une grande planche marquant l'emplacement des 23 tombes explorées.

P. 366. J.-B. Keune, *Das Briquetage im oberen Seillethal.* — Notice historique et aperçu provisoire des résultats acquis par les fouilles que la Société d'histoire et d'archéologie lorraine a fait exécuter dans l'été de 1901. 9 dessins dans le texte, plus 8 planches (IX, X et XI) à la fin du volume, et (p. 391) la bibliographie du Briquetage de la Seille. Le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine* (1901) a aussi consacré à ces fouilles un article du comte Beaupré, dont le présent *Jahrbuch* donne un compte rendu, p. 420.

Parmi les autres comptes rendus (*Bücherschau*) citons :

P. 428. Colonel Laussedat, *La délimitation de la frontière franco-allemande.* Delagrave.

P. 435. Ruppersberg, *Geschichte der ehemaligen Grafschaft Saarbrücken* Nach Friedrich und Adolf Köllner neubearbeitet und erweitert. II. Teil. *Von der Einführung der Reformation bis zur Vereinigung mit Preussen.* 1901. (La 1re partie a paru en 1899.)

Le reste du volume est rempli par le compte rendu des travaux de la Société[2], par la liste des dons, par le tableau des membres (409, contre

1. Sur un autre membre de cette famille, voir *Revue d'Alsace,* 1900, p. 79, jusqu'à 1901, p. 182.

2. A signaler les conférences ou communications de MM. Wolfram sur la *limite des nationalités en Lorraine* (p. 453), Kaufmann sur l'*origine du duché de Lorraine* (467), Wolfram sur l'*étymologie du nom de Lorraine* (469), Grotkass sur l'*histoire de Thionville pendant la guerre des Bourguignons* (477).

362 l'an passé), enfin par la table des treize premiers volumes du *Jahrbuch*, dressés par M. E. Paulus.

Th. Schœll.

2° Revue allemande.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — Neue Folge. Band XVI. 1 volume de 772 (m 130) pages. Bielefeld, Carlsruhe, 1901.

P. 28. J. Bernays, *Zur Biographie Johann Winthers von Andernach* — Rendant compte, ici même (IV, 323) du livre de Charles Schmidt sur *Michael Schütz genannt Toxites*, Mossmann dit de ce dernier qu' « à Strasbourg il s'était lié avec Gonthier d'Andernach, qui lui avait appris la pratique » de la médecine. C'est ce Gonthier dont M. Bernays nous retrace la vie, ou plutôt sur lequel il complète nos connaissances biographiques à l'aide de renseignements fournis par les archives de Strasbourg et non utilisés par les biographes « d'Handernaique », comme l'appelle l'échevin messin Gaspard de Heu dans une lettre à Farel du 10 avril 1543. Ces biographes sont d'abord le Silésien Calaminus, dont l'ouvrage parut en latin à Strasbourg en 1575, un an après la mort de Gonthier ; puis Herissant qui fit, dans une thèse de la faculté de médecine de Paris (1765), *l'Éloge historique* du *médecin ordinaire de François Ier* ; et J. J. Hœveler, l'auteur de *Joannes Guinterius Andernacus* (*Programm* du Progymnase d'Andernach, 1899) ; on peut y ajouter les *Vitæ Germanorum medicorum* de Melchior Adam (Heidelberg, 1620), la *Geschichte der Medizin und ihrer Lehranstalten in Strassburg* (Strasbourg, 1885), et *Gymnase, Académie et université de Strasbourg* de Fournier et Engel (1894). Qu'est-ce que M. Bernays a ajouté à ces travaux ? Il a d'abord établi la date de la naissance de Gonthier : 1497, et non 1487, comme l'ont répété tous les biographes, induits en erreur par la faute d'impression qui se lit sur le portrait dans l'ouvrage de Calaminus. Puis il a éclairé la longue et fidèle amitié de son héros et de Jean Sturm, qui fut l'auditeur de Gonthier à Louvain, où ce dernier enseigna le grec avant d'aller étudier la médecine à Paris en 1526, et après avoir déjà professé à Goslar. La Faculté parisienne le fit docteur en 1532 et professeur en 1534. L'année suivante il devenait un des médecins ordinaires du Roi. Comme tel il fut envoyé en mission politique à Wittemberg par le cardinal du Bellay[1]. M. Bernays suppose qu'il s'agit de l'ambassade de M. de Gonnor, qui passa par Stras-

1. Voir *Jean Sleidan et le cardinal du Bellay*, par V. L. Bourrilly, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, du 15 mai 1901, p. 225-242. Cet

bourg en janvier 1541. Dans ce cas Gonthier aurait quitté la France dès son retour; car en octobre de la même année nous le trouvons à Bertrange près de Metz; et l'année suivante, il est membre actif de la paroisse réformée de cette ville, avec le syndic Jean Brunon de Nidbruck, beau-père de Sleidan et « médecin stipendié de Metz depuis 1520 », comme Rabelais le sera en 1545. (*Annales de l'Est*, IV, 535 et 567.) Son mariage avec la fille de Pierre de Schwarzenbourg, veuve du D[r] François Frosch, avocat de la ville de Strasbourg de 1532 à 1540, le fit désirer par le magistrat de cette république, qui l'appela à une chaire de grec en automne 1544, en attendant la succession de Sebald Hauenreuter, qui s'apprêtait à commencer son cours de médecine à l'école de Strasbourg et que Gonthier remplaça vers 1550. Nous ne pouvons dépouiller plus en détail le travail de M. Bernays qui est bourré de faits et de renseignements inédits sur toutes les personnes de l'entourage de Gonthier, sur ses publications médicales, sur la famille de sa femme, sur Catherine Zell et la secte de Schwenkfeld, etc. Disons seulement que Gonthier mourut d'un refroidissement contracté au cours d'une visite médicale faite à Kienzheim à Lazare de Schwendi, laissant la réputation d'être un des plus habiles praticiens de son temps[1].

P. 59. Heino Pfannenschmid, *Die Gründung der Kriegsschule des Dichters Pfeffel in Colmar.* — M. l'archiviste de Haute-Alsace, qui a eu le mérite de publier et d'annoter le *Fremdenbuch* de Pfeffel (*Annales de l'Est*, VIII, 456), communique ici le résultat des recherches faites dans les archives confiées à ses soins et où il a trouvé, dans le fonds provenant de la chancellerie épiscopale de Strasbourg, 16 pièces relatives à l'école militaire de Pfeffel (*Annales de l'Est*, IX, 538) et spécialement aux efforts du cardinal de Rohan pour faire fermer cette école protestante. M. Pfannenschmid a réussi à mettre en lumière le rôle odieux de Bellefontaine, ce singulier associé de Pfeffel qui ne songea qu'à le trahir et à le supplanter et qui faillit par ses basses intrigues faire échouer l'œuvre pédagogique du poète aveugle. Ces communications de M. Pfannenschmid sont d'autant plus précieuses que Pfeffel anéantit tous ses papiers pendant la Terreur, et ce qui échappa par hasard à cette mesure de prudence périt dans l'incendie du château de Vizille en 1825. L'auteur formule un reproche que nous ne pouvons accepter sans protester. Il dit que les auteurs alsaciens et français qui ont parlé de l'École militaire de Colmar ont, sciemment ou non,

article mentionne l'asile que les parents d'Andernach offrirent à Guillaume du Bellay, frère du cardinal, durant son ambassade de 1536, et cite différents ouvrages médicaux de lui (p. 226, n. 3).

1. Une *Annexe* donne (p. 57) une lettre latine d'Andernach à Bucer (Metz, 25 juin 1542).

tu le fait qu'elle était une copie de l'institution de Basedow et ont voulu la faire passer pour une création tout à fait originale. L'assertion de M. Pfannenschmid peut être vraie pour Paul Lehr ; mais la formuler d'une manière absolue, comme il le fait, n'est point juste. A notre tour, nous demanderons à M. Pfannenschmid s'il n'a pas entendu parler du bel ouvrage de M. Pinloche sur le Philanthropinisme. Il lui est permis de ne pas le connaître ; mais alors qu'il évite de telles généralisations.

P. 161. Hans Kaiser, *Ulrich Meiger von Waseneck.* — Voilà encore une célébrité oubliée que l'on essaie de ressusciter. Meiger ou Maiger a été greffier de la ville de Strasbourg de 1410 à 1419 et a, comme tel, joué un rôle prépondérant dans les ambassades envoyées à l'empereur Sigismond, au pape et au concile de Constance. La situation était grave pour le magistrat qui, de concert avec le chapitre, avait emprisonné l'évêque Guillaume et encouru l'excommunication pour cet acte de violence. Meiger défendit avec zèle et, en général, avec habileté les intérêts de la république, qui pourtant finit par le congédier. Il lui en garda rancune et rentré au service du margrave de Bade, puis passé à celui de l'empire, il saisit toutes les occasions de lui nuire. Sa vie n'avait pas encore été racontée. Seul Finke s'était occupé de lui incidemment dans ses ouvrages : *Die reichsstädtische Politik König Sigismunds* et *Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils* et dans son article des *Strassburger Studien,* t. II : *Der Strassburger Elektenprozess vor dem Constanzer Conzil.* Il convient donc de savoir gré à M. Kaiser d'avoir porté la lumière dans ce coin obscur de l'histoire médiévale. Le château de Waseneck, berceau de la famille de Meiger, domine la petite ville d'Oberndorf, dans la vallée du Neckar; il avait auparavant servi de résidence aux ducs de Teck, et n'appartenait plus aux Meiger, lorsque Ulrich naquit, vers 1375.

P. 246. Gustave Knod, *Oberrheinische Studenten im 16. und 17. Jahrhundert auf der Universität Padua.* C'est la suite de l'article commencé en 1899 (p. 197 et 432). On y trouvera 77 noms d'étudiants en droit et 27 noms d'étudiants ès arts alsaciens, non strasbourgeois. Leur lieu d'origine n'est pas toujours porté sur la matricule, mais M. Knod a toujours pu l'établir grâce aux registres d'autres universités, telles que Heidelberg et Fribourg. Seuls les étudiants en droit portent des noms connus ; citons ceux de Truchsess de Rheinfelden (nos 187, 193), Reinach (197), Hanau (202, 211, 236, 260), Fleckenstein (213, 244), Linange (226, 227, 237, 242, 243, 253, 256), Landsberg (228), Salm (230), Schauenbourg (238), Berstett (239). Parmi les *artistæ*, un seul mérite une mention, c'est Georges Benjamin Gloxin (nº 285), immatriculé à Padoue le 24 octobre 1683. Médecin et fils de médecin, il fut stettmeister dans sa villenatale de Colmar, où il mourut en 1719, âgé de 60 ans.

P. 273. Emil Ettlinger, *Badische Geschichtslitteratur des Jahres* 1900. — Ce répertoire contient un certain nombre d'indications bibliographiques qui touchent à l'histoire d'Alsace : assassinat des ambassadeurs à Rastatt (n[os] 49, 53 et 350), souvenirs de 1870 (n[os] 61-67), siège de Fribourg en 1713 (97), passage de la dauphine Marie-Antoinette en 1770 (101, 111), navigation sur le Rhin au XIX[e] siècle (166), Charles Egon de Furstemberg (241), l'origine des comtes de Linange (243), Mathias Erb (283), origine d'Hylacomylus (312).

P. 331. Jos. Schmidlin, chapelain à Fribourg, *Die Augrafschaft, die letzte elsässische Markgenossenschaft*. — Parmi les seigneuries qui morcelaient encore l'Alsace au XVIII[e] siècle, la plus curieuse et la plus petite était le comté d'Au, qui n'appartenait ni à un noble, ni à une ville, ni à l'Église, mais tout simplement aux bourgeois de Blotzheim et n'avait qu'une étendue de 550 arpents. Blotzheim était alors une paroisse du décanat d'*inter colles* et formait une prévôté du bailliage supérieur de Landser; aujourd'hui ce village appartient au canton d'Huningue. Il apparaît dans l'histoire en 728 sous le nom de Flabotesheim, avait une léproserie en 1279, un couvent de femmes réuni à Lucelle en 1450 et reçut un couvent de capucins en 1738. M. Schmidlin, qui paraît très versé dans les questions de l'Alsace médiévale[1], nous expose toute l'histoire de ce minuscule domaine féodal depuis sa formation au XI[e] siècle jusqu'au procès de 1852, terminé par l'arrêt en cour d'appel, de 1857, qui mit fin à son existence légale[2]. D'après la tradition, ce serait un comte Schenk de Schenkenberg qui en aurait fait cadeau, pendant le XIII[e] siècle, aux communes de Blotzheim et de Bartenheim. Un château et une seigneurie de Schenkenberg se trouvaient dans le Frickthal (Suisse), et l'abbé d'un couvent badois portait encore ce nom vers 1400. Toutefois, il est plus probable que le comté d'Au doit son origine à l'empereur Henri II qui, le 21 juin 1016, dans le village voisin de Kembs (*Cambete* sur l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne), où il s'arrêta en guerroyant contre la Bourgogne et en assiégeant Bâle, donna la forêt de la Hart à l'évêque de cette dernière ville. Or, la charte de cette donation nous apprend qu'il la fit *assentiente omni populo ejusdem saltus hactenus usum habente*. Il est donc naturel de supposer qu'il dédommagea les villages les plus lésés par elle en leur cédant ce domaine. Quoi qu'il en soit, les Almanachs d'Alsace indiquent comme « seigneurs du comté de l'Auw » les bourgeois de Blotzheim de 1782 à 1784, et ceux de Bartenheim de 1785 à 1789. Toute une hiérarchie de fonctionnaires étaient char-

1. Il est l'auteur de *Ursprung und Entfaltung der habsburgischen Rechte im Oberelsass*.

2. Encore après l'annexion les bourgeois de Blotzheim essayèrent, mais en vain, de rouvrir le procès d'après les lois prussiennes.

gés de son administration. A la tête se trouvait un comte élu par les bourgeois tous les trois ans et appelé, pour cela, comte triennal ; il devait être confirmé dans ses fonctions par le Conseil souverain, devant lequel il allait, aussitôt nommé, prêter le serment de fidélité au roi de France. C'était lui qui choisissait la plupart des autres fonctionnaires, notamment le juge ou bailli, le procureur fiscal ou receveur des impôts, le greffier, le tabellion, le sergent, à la fois garde champêtre et garde forestier, etc., qui tous prêtaient aussi un serment enregistré dans les actes du Conseil et recevaient ainsi une confirmation officielle. D'autres traditions curieuses se rattachent encore à l'existence du comté d'Au ; nous ne citerons que celle de la rosière de Blotzheim (*Liliengräfin, gekrönte Jungfrau*), sur laquelle on pourra consulter Ravenez, l'*Alsace illustrée*, IV, 144 ; la *Revue catholique d'Alsace* de mai 1892, l'*Elsässischer Hausschatz* de 1899, les *Erzählungen aus dem Wasgau* de Hermann Ludwig von Jan (Strasbourg, Le Roux, 1899, p. 75).

P. 464. (*Miscellen*) Hermann Bloch, *Zum ersten Strassburger Stadtrecht.* — Dans la *Zeitschrift*, t. XIV, 271, l'auteur avait discuté et essayé de réfuter les opinions de Caro sur le sujet indiqué dans le titre ci-dessus ; ici il s'engage dans la discussion des conclusions émises par F. Keutgen dans l'*Historische Vierteljahrsschrift* de 1900 (III, 78), conclusions qui contredisent aussi celles de M. Caro, mais ne s'accordent pourtant pas absolument avec celles de M. Bloch, surtout dans l'appréciation d'un texte de Grandidier. Un post-scriptum nous apprend la découverte, faite récemment aux archives départementales, de copies des xvi[e] et xvii[e] siècles qui reproduisent une partie du texte latin du premier urbaire strasbourgeois, et qui achèvent, paraît-il, de ruiner la thèse de M. Caro et de confirmer celle de M. Bloch[1].

P. 638. Ernst Hauviller, *Alsatica aus der Pariser Nationalbibliothek zur Geschichte des 17. und 18. Jahrhunderts.* Ce titre indique assez clairement le contenu de l'article, qui décrit d'abord les Mémoires officiels sur la défense, la topographie, l'administration, les montagnes, cours d'eau, industries, etc. d'Alsace, puis des rapports ou relations de voyage d'origine

1. Les *Mitteilungen der Badischen Historischen Kommission* (n° 23), joints, avec pagination spéciale, à chaque fascicule de la *Zeitschrift*, contiennent, dans le numéro de juillet, une publication qui intéresse également l'Alsace, à savoir : l'*Archiv der Freifrau von Mentzingen-Andlaw-Birseck zu Hugstetten bei Freiburg*, édité par Karl Rieder. On y trouvera le résumé des archives des familles d'Andlaw (1357-1826), de Ferrette (1522-1703), Reich de Reichenstein (2 pièces seulement, 1743 et 1745) et Flachsland (1612-1676). Le numéro d'octobre donne l'intéressante communication de Hans Kaiser, *König Sigmunds Einkünfte aus dem Zehnten des Bistums Strassburg*, aussi bien sur la partie cisrhénane que transrhénane du diocèse. C'est, par conséquent, une contribution très utile à l'histoire d'Alsace en 1419 ; la *Zeitschrift* de 1902 nous en donne la fin.

privée, dont le plus important est *l'Histoire naturelle de la province d'Alsace* par le médecin parisien Maugue[1].

P. 707. Hans Kaiser, stagiaire aux archives départementales de Strasbourg, *Elsässische Geschichtslitteratur des Jahres* 1900. — Toujours sur le même plan et toujours aussi complet.

Th. Schœll.

2° Revue française.

Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Tome X. Chartres, Garnier, 1901.

A signaler (p. 29) une communication de M. Lehr sur le *Voyage d'un Alsacien en Perche et Beauce* pendant l'hiver 1644-1645. Le voyageur est Elie Brackenhoffer, âgé alors de 26 ans, qui disputa sa ville natale de Strasbourg à Louis XIV en 1681 et mourut l'année suivante. « Il passa les années 1644 à 1647 à parcourir la France, l'Allemagne et l'Italie et en rapporta de belles collections d'antiquités et de médailles... Il notait au jour le jour ses impressions ; sa relation, qui remplit un gros volume et un cahier converts d'une écriture très fine, révèle un esprit net, de remarquables facultés d'observations et un certain talent d'écrivain. »

Les fragments trop courts, dont M. Lehr donne une excellente traduction, confirment tout à fait ce jugement et provoquent le désir de voir bientôt cette relation imprimée *in extenso*.

Th. Schœll.

1. Voir Rod. Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, I, 546, n. 1.

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Légion d'honneur. — A l'occasion du centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'École française de Rome, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Albert Martin, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy : ancien membre de l'École française de Rome; correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Charles Diehl, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, chargé d'un cours complémentaire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris : ancien membre de l'École française d'Athènes, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Promotion de classe. — Par arrêté ministériel en date du 7 avril 1903, M. Krantz, professeur de langue et littérature françaises, a été promu de la 3e à la 2e classe (choix).

Assesseur du doyen. — Par arrêté en date du 21 janvier 1903, M. Collignon, professeur d'histoire de la littérature latine, membre du Conseil de l'Université, est nommé assesseur du doyen de la Faculté des lettres.

Bibliothèque Universitaire. — Dans sa réunion du 14 janvier 1903, l'assemblée de la Faculté des lettres a élu M. Thiaucourt, professeur de langue et littérature latines, comme délégué à la Commission de la Bibliothèque Universitaire, en remplacement de M. A. Martin, nommé doyen.

Conférences de pédagogie. — Par arrêté de M. le Recteur de l'Académie de Nancy, en date du 21 février 1903, M. Godart, professeur d'allemand au lycée de Nancy, est chargé de conférences de pédagogie appliquée à l'enseignement des langues vivantes à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Soutenance de thèses. — Le vendredi 3 avril, M. Joseph Combet a soutenu, devant la Faculté des lettres, deux thèses :

Thèse latine : *De Pygmæis Africanis*.

Thèse française : Louis XI et le Saint-Siège (1461-1483).

M. J. Combet a été déclaré digne du grade de docteur.

Nous rendrons compte de la soutenance dans le prochain numéro des *Annales*.

Enseignement colonial. — Pendant le dernier semestre, l'Université de Nancy a inauguré avec succès un enseignement colonial à l'organisation duquel M. Gain, professeur adjoint à la Faculté des sciences, a travaillé avec beaucoup de zèle et d'activité. Les maîtres ont eu la satisfaction de grouper autour d'eux plusieurs jeunes gens qui se vouent à la carrière coloniale, si bien qu'un diplôme spéciai a dû être créé. Les Facultés, l'École forestière, l'École supérieure de commerce ont collaboré à cette œuvre. Il nous appartient ici de signaler la part que la Faculté des lettres y a prise.

M. Pariset a exposé en une série de conférences quelques questions générales : *Politique coloniale de l'Angleterre au* XIX*e* *siècle* — *Politique coloniale comparée de la France et de l'Allemagne au* XIX*e* *siècle*. — *Les peuples latins et leur expansion mondiale*.

M. Rovel, secrétaire des Facultés de droit, des sciences et des lettres, a traité des *Antilles françaises, de leur histoire et de leurs besoins actuels*.

M. Auerbach a professé pendant toute la durée du semestre un cours de géographie sur l'*Indo-Chine française*, témoignage de reconnaissance bien légitime envers ce jeune état d'Extrême-Orient, qui a doté l'Université lorraine d'un organisme nouveau. Cette généreuse initiative a été imitée : le gouvernement de Madagascar a inscrit au budget du prochain exercice une subvention de 1 500 fr. en faveur de l'Université de Nancy. L'Indo-Chine et Madagascar ont la conscience de travailler à leur propre fortune en sollicitant la propagande de la science coloniale.

Cours et conférences. — Les cours et conférences du 2e semestre de

l'année scolaire 1902-1903 reprendront le lundi 20 avril. Nous en publions ci-dessous le programme :

Philosophie : M. Paul Souriau, professeur. — Le *vendredi*, à 2 heures 1/4. — Cours de psychologie.

Le *samedi*, à 2 heures 1/4. — Préparation à la licence; exercices pratiques.

Le *samedi*, à 3 heures 1/2. — Explication critique d'auteurs philosophiques.

Langue et littérature grecques : M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi*, à 2 heures. — Étude sur l'*Agamemnon* d'Eschyle. (Agrégation.)

Le *lundi*, à 3 heures 1/4. — Explication des *Cavaliers* d'Aristophane. (Licence.)

Le *jeudi*, à 11 heures. — Grammaire grecque et exercices pratiques. (Agrégation.)

Archéologie et philologie grecques : M. Perdrizet, maître de conférences. — Le *mardi*, à 3 heures 1/2. — Exercices pratiques d'archéologie. *Les fouilles de Delphes : bronzes, céramique.*

Le *mercredi*, à 9 heures 1/2. — Démosthène, *Harangue sur la liberté des Rhodiens*. (Agrégation.)

Le *jeudi*, à 9 heures 1/2. — Isocrate, *Discours panégyrique*. (Licence.)

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *mercredi*, à 2 heures. — La philosophie à Rome à l'époque de Cicéron. Explication du livre VII du *de bello Gallico*. Correction de dissertations latines. (Licence.)

Le *jeudi*, à 2 heures. — Explication improvisée. Correction de thèmes latins. (Agrégation.)

Le *vendredi*, à 9 heures 1/2. — Explication du livre I de Tite-Live et du *pro Ligario*. (Agrégation.)

Histoire de la littérature latine : M. Albert Collignon, professeur. — Le *lundi*, à 10 heures 1/2. — Explication d'Horace, épître 2e du livre II. Correction de thèmes latins. (Licence.)

Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Explication de Virgile, *Géorgiques*, livre IV. (Licence.)

Le *jeudi*, à 10 heures. — Explication de Lucrèce, livre III. Correction de versions latines. (Agrégation.)

Langue et littérature françaises : M. Émile Krantz, professeur. — Le

mardi, à 2 heures 1/4. — Leçons d'élèves. Correction de dissertations. (Licence.)

Le *jeudi,* à 3 heures. — Cours de littérature française : Beaumarchais.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. — Leçons d'élèves. (Agrégation.)

Le *vendredi,* à 3 heures 1/2. — Explication d'auteurs : J.-J. Rousseau.

Langue et littérature du moyen âge : M. Étienne, docteur ès lettres, chargé de cours complémentaires. — Le *mardi,* à 10 heures 1/4. — Les plus anciens monuments de la langue française. (Licence.)

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. — Textes anciens du programme d'agrégation. Ronsard.

Langue et littérature françaises : M. R. Harmand, docteur ès lettres, chargé de conférences complémentaires. — Le *samedi,* à 9 heures. — Explication des auteurs de licence. Alfred de Vigny, *Préface de Chatterton. Poésies.* — Taine, *Origines de la France contemporaine.*

Grammaire des langues classiques : M. G. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. — Explication de Thucydide. (Agrégation.)

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Métrique grecque et latine.

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — Explication de Polybe. (Licence.)

Langues et littératures étrangères : M. H. Lichtenberger, professeur. — Le *jeudi,* à 8 heures 1/4. — Explication d'auteurs d'agrégation (Treitschke, *Deutsche Geschichte*).

Le *jeudi,* à 2 heures. — La philosophie de Nietzsche.

Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques.

Philologie allemande : M. C. Baron, maître de conférences. — Le *lundi,* à 2 heures. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

Le *mercredi,* à 2 heures 1/2. — Gœthe à Weimar (1re période, *suite*).

Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. — Mörike : *Gedichte;* C.-F. Meyer : *Die Hochzeit des Mönchs.*

Exercices pratiques d'allemand. — M. H. Haag, lecteur. — Le *lundi,* à 9 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le *mardi,* à 8 heures. — Exercices pratiques. (Licence.)

Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Licence.)

Le *mercredi,* à 4 heures. — Cours en langue allemande : *Lessing in Wolfenbüttel.*

Le *jeudi,* à 9 heures 3/4. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Conférences d'anglais et de littératures modernes comparées : M. HUCHON, maître de conférences. — Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Conférence d'anglais : traductions et dissertations.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Langue et littérature anglaises : Sujets divers.

Le *vendredi,* à 9 heures 3/4. — Explication d'un auteur anglais pour l'Agrégation d'allemand : George Eliot's Essays.

Histoire ancienne : M. Ch. DIEHL, professeur. — M. LAURENT, maître de conférences, chargé du cours. — Le *mercredi,* à 3 heures 1/4. — Les Institutions romaines.

Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques.

Le *vendredi,* à 9 heures. — Épigraphie grecque.

Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France : M. PFISTER, professeur. — M. Robert PARISOT, docteur ès lettres, chargé du cours. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Le régime féodal. (Agrégation et Licence.)

Le *jeudi,* à 3 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques. (Licence.)

Histoire moderne : M. G. PARISET, professeur. — Le *lundi,* à 9 heures. — Histoire du blocus continental.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques ; Histoire de la science historique au XIX[e] siècle. (Licence.)

Le *jeudi,* à 2 heures. — Questions d'histoire moderne. (Agrégation.)

Géographie : M. AUERBACH, professeur. — Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. — La France. Bibliographie géographique.

Le *vendredi,* à 2 heures. — Questions de géographie physique.

Le *samedi,* à 4 heures. — Géographie générale ; anthropogéographie.

Le *samedi,* à 5 heures 1/4. — (Diplômes d'études agronomiques et coloniales.) 1° Les chemins de fer africains ; 2° Géographie des céréales.

BACCALAURÉAT. — Une session extraordinaire pour le baccalauréat classique (2[e] partie, lettres-philosophie) a eu lieu devant la Faculté des lettres les lundi et mardi 30 et 31 mars. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

A. La charité est-elle plus méritoire que la justice ?

B. Le fondement du droit de propriété.

C. Rapports de la morale et de l'économie politique.

Composition scientifique.

Mathématiques.

A. Résolution de deux équations du premier degré à deux inconnues. Application aux équations $\frac{3}{8}x - y = \frac{3}{4}$;

$$\frac{5}{4}x + \frac{1}{3}y = \frac{3}{2}.$$

B. Connaissant la mesure de l'aire du rectangle, déterminer la mesure de l'aire d'un parallélogramme, d'un triangle, d'un trapèze, d'un polygone régulier convexe et d'un cercle.

C. Définition et détermination de l'ascension droite et de la déclinaison d'une étoile.

Sciences physiques et naturelles.

A. Propriétés préparatoires et usages du chlore.

B. Carbone; charbons naturels et artificiels. — Combinaisons du carbone avec l'oxygène.

C. Ammoniaque. — Propriétés préparatoires. Production de l'ammoniaque dans la nature.

11 candidats se sont fait inscrire, dont 4 étaient déjà admissibles. 7 candidats ont subi les épreuves écrites, 5 ont été déclarés admissibles, 2 ont été éliminés. A la suite des épreuves orales, les 9 candidats admissibles ont été reçus, dont 2 avec la mention *assez bien* et 7 avec la mention *passable*. Proportion : 81 p. 100.

Le Gérant,
Chr. Pfister.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1].)

Mécontentement de Fabvier. — Son désaccord avec Capodistrias. — Sa rentrée en France; accueil qui lui est fait. — Mission qu'il reçoit du ministère Martignac. — Mésintelligence persistante entre Capodistrias et lui. — Il quitte définitivement la Grèce.
(1828-1829.)

A la fin de mars 1828, Fabvier était de retour à Méthana, où il ralliait et reconstituait tant bien que mal sa petite armée régulière, réduite maintenant à un millier d'hommes par le feu de l'ennemi, par les maladies, enfin par la désertion, qui avait surtout sévi sur les soldats restés au camp pendant son absence. Il revenait de Chio exaspéré moins encore par son nouvel échec que par le mauvais vouloir et les perfidies de ceux qui, après l'avoir entraîné dans sa dernière expédition, l'avaient si mal servi, puis si cruellement abandonné. Sa colère contre l'épitropie, dont il avait eu tant à se plaindre, s'exhalait en menaces et en accusations d'une violence extrême, que les témoins impartiaux de sa dernière campagne[2] ne trou-

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893, de janvier 1898, de janvier 1900, d'octobre 1902, de janvier et d'avril 1903.

2. Notamment l'amiral de Rigny qui, dans plusieurs de ses dépêches au ministre de la marine, et notamment dans celle qu'il lui adressait le 31 mars 1828, appréciait avec une juste sévérité la conduite des prétendus patriotes de Chio, fauteurs de l'expédition. (*Arch. de la marine*, BB4, 500, fol. 117-118.)

vaient guère exagérées. « J'accuse de concussion et de trahison, écrivait-il au chef du gouvernement grec, l'épitropie de Scio, et la plupart des employés de désobéissance, les capitaines Papa-Nicoli et Lebeschi et (*ici un mot illisible*) d'un complot tendant à faire périr trois mille Grecs dans les plus terribles angoisses. Je prie Votre Excellence de prendre connaissance de cette affaire et de faire justice, sans quoi elle verrait éclater des vengeances particulières, de pareils forfaits ne pouvant demeurer impunis[1]... »

D'autre part, le chef du Tacticon n'était guère moins irrité contre Capodistrias. Ce dernier, depuis plus de deux mois qu'il gouvernait, ne l'avait jamais payé que de bonnes paroles. Tout en l'encourageant à poursuivre jusqu'au bout une entreprise qu'il blâmait et dont il déclinait pour sa part la responsabilité, il l'avait constamment laissé sans secours. Se croyant — non sans quelque raison — berné et joué par cet homme d'État, il était moins que jamais disposé à garder son commandement. On se rappelle que depuis longtemps, et même avant sa dernière expédition, il avait à maintes reprises annoncé l'intention bien arrêtée de le résigner dès que le personnage à qui l'assemblée de Trézène avait conféré le pouvoir exécutif serait arrivé en Grèce.

Fabvier n'avait jamais éprouvé pour Capodistrias, au temps où il ne pouvait le connaître que de réputation, la moindre sympathie. Ses préventions contre lui s'aggravèrent encore et le portèrent à le juger non seulement avec sévérité, mais parfois même avec une certaine injustice quand il l'eut vu de près et eut à entretenir avec lui des rapports personnels. Il y avait incompatibilité radicale d'humeur, de caractère et d'habitudes entre ce soldat si ouvert, si franc, si primesautier, si peu capable de contenir ses sentiments et le diplomate caute-

1. Extrait d'une lettre dont nous trouvons la minute dans ses papiers et qui fut portée à Capodistrias par le capitaine Karadja. Cet officier était chargé de lui donner de vive voix des détails circonstanciés sur les méfaits de l'épitropie et sur la conduite de Fabvier. Le Président l'interrompit, du reste, en lui disant qu'il savait à quoi s'en tenir. (Byzantios, p. 154.)

leux, retors, que la Grèce avait maintenant à sa tête, digne rival de Metternich dans l'art de la feinte et du mensonge, fertile en expédients et en subterfuges (πολυμηχάνευς, comme le vieil Ulysse), sachant mener de front les intrigues les plus compliquées et les plus contradictoires, disant rarement le fond de sa pensée, et dissimulant avec un art infini ses répugnances, ses aversions sous les apparences de l'approbation, de la sympathie ou de l'amitié. En second lieu, sous le rapport des mœurs et tendances politiques, il ne pouvait y avoir aucun point de contact entre un Français fils de 89 qui, après avoir si longtemps conspiré pour la liberté dans son propre pays, s'était donné pour tâche de servir dans toute l'Europe la cause, sacrée à ses yeux, de la Révolution, et ce Corfiote russifié dont l'idéal politique paraissait être l'autocratie des tsars ; entre un soldat citoyen qui, sans croire à la nécessité de la République, n'admettait pas du moins qu'un gouvernement, digne de ce nom, pût être fondé sur autre chose que sur la volonté nationale, la liberté de la presse et de la parole, le partage des pouvoirs, la puissance de l'opinion et des assemblées, et ce politique autoritaire qui, en Grèce comme en Russie, proclamait l'excellence de la dictature; qui, dès son arrivée à Égine, venait de suspendre la constitution de Trézène, d'écarter de lui la représentation du pays, de la remplacer par une commission purement consultative[1], de s'emparer de tous les pouvoirs, enfin de supprimer les libertés communales, si chères de tout temps au peuple hellène. Malgré certains ménagements de pure forme, Capodistrias, dès cette époque, ne témoignait, en fait, que peu de confiance et peu d'attachement aux promoteurs de constitutions qui, comme les Mavrocordato et les Condouriotis, avaient toujours voulu que la Grèce fût non seulement indépendante de l'étranger, mais pourvue de tous les organes d'un gouvernement libre. Il aspirait visiblement au temps où il pourrait sans danger les écar-

1. Le *Panhellénion*, dont les membres, au nombre de vingt-sept, avaient tous été nommés par lui.



demment[1] qu'elle le fût par l'Angleterre ; c'était à la France qu'elle devait avant tout se recommander ; c'était de la France seule qu'elle pouvait attendre un patronage à la fois efficace, libéral et désintéressé.

En résumé, Fabvier, à son retour de Chio, était bien résolu à résigner un commandement qu'il ne croyait pouvoir conserver ni avec dignité ni avec profit pour la Grèce sous le gouvernement de Capodistrias. Mais il n'était pas homme à se retirer sans tenir aucun compte des circonstances difficiles où se trouvait le pays et à refuser même à un politique qu'il n'aimait pas les services que ces circonstances pouvaient pour le moment exiger de lui. C'est pourquoi nous le voyons à cette époque se conformer au désir du gouvernement en mettant un peu d'ordre dans son établissement de Méthana, en relevant le moral et la discipline de sa petite troupe, dont il s'efforce de nouveau d'assurer le recrutement. Le 7 avril, il reçoit au camp la visite du chef de l'État, qui passe le Tacticon en revue, le réconforte par de bonnes paroles et comble d'éloges tant le général que les soldats. Les jours suivants, d'après le désir de Capodistrias (qui, à peu près désarmé au milieu des troupes irrégulières, était bien aise d'avoir le corps régulier sous la main pour occuper certaines places), il équipe divers détachements et les envoie tenir garnison à Nauplie, à Corinthe, à Poros, etc. Lui-même se rend dans la première de ces villes pour s'y concerter avec le Bavarois Heideck, qui y commande (et que le Président, *in petto*, lui a déjà désigné pour successeur). Puis, au commencement de mai, la peste étant signalée à Hydra et à Spetzia, il est requis de prendre les mesures nécessaires pour isoler ces îles et empêcher le fléau de se répandre sur la terre ferme. Pendant plusieurs semaines, il consacre toute sa vigilance et son activité à cette pénible tâche et acquiert ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance de la Grèce[2].

1. Voir les trois chapitres précédents.
2. Les instructions de Capodistrias et les minutes des lettres du colonel relatives

Cette besogne accomplie, Fabvier n'entendait pas se laisser détourner de la résolution tant de fois manifestée par lui de démissionner. Du reste, le nouveau chef du gouvernement grec, aussi désireux, dans le fond, de le voir partir qu'il l'était lui-même de s'en aller, semblait prendre à tâche d'augmenter son exaspération et ses dégoûts en retardant indéfiniment les satisfactions que le vaillant capitaine avait déclaré lui être dues pour l'affaire de Chio. L'épitropie, mise en cause par Fabvier, avait, de son côté, porté contre lui diverses accusations, lui reprochant par exemple des abus de pouvoir, des violences, des opérations mal conçues ou mal conduites, lui imputant à crime la levée du siège du château, la retraite sur Mœsta, et rejetant sur lui toutes les responsabilités non seulement militaires, mais pécuniaires de l'expédition. Ces imputations, bien que manifestement absurdes, avaient été prises en considération par le gouvernement, qui avait institué pour prononcer sur ce litige une commission arbitrale de trois membres, dont le premier serait nommé par lui, le second par le *Syntagmatarque* et le troisième par les démogérontes. L'arbitre désigné par Fabvier, Papadopoulo, s'était récusé, à raison de ses rapports d'amitié avec les deux parties; il lui avait fallu en trouver un autre[1] et tout un mois s'était ainsi perdu en préliminaires. Après cela, le semblant d'enquête commencé par la commission s'était prolongé plusieurs semaines sans aucun résultat appréciable. Fabvier avait, par une longue note (dont nous retrouvons le brouillon dans ses papiers), formulé avec précision et en détail ses nombreux griefs contre l'épitropie. Il voulut aussi être entendu, fut confronté avec ses adversaires et n'eut pas de peine à les confondre. Mais on ne lui rendit pas pour cela justice, ou du moins on ne la lui ren-

à ces diverses opérations se trouvent dans les papiers de Fabvier que nous avons sous les yeux.

1. Il fut représenté dans la commission par Clonaris, avocat général à la Cour de cassation hellénique. C'était un Grec ami de la France, qui avait fait son droit à Paris et qui, au dire d'un historien (le général Pellion), jouissait en Grèce d'une réputation bien méritée de jurisconsulte habile et de magistrat intègre. Les deux autres commissaires furent, pour le gouvernement Gennatas et pour l'épitropie Massou.

dit pas comme il le voulait. En juillet, le procès était encore pendant. Capodistrias, tant pour exaspérer l'orgueil de Fabvier que pour ne pas attirer sur lui-même la haine de ses ennemis, manœuvra sourdement de façon à ce que, malgré l'évidence des faits, ces derniers ne subissent pas le châtiment réclamé contre eux par le chef du corps régulier. Après plusieurs mois de procédure, la commission se contenta de disculper Fabvier et n'ordonna pas de poursuites contre ses calomniateurs, se bornant à les déclarer pécuniairement responsables (pour la partie de la solde correspondante à l'expédition qui restait due aux troupes ramenées de Chio[1]). Et encore cette déclaration devait-elle rester à peu près lettre morte puisque Fabvier, une année plus tard, put encore constater que les épitropes ne s'étaient pas acquittés de leur dette[2].

Le bouillant philhellène n'attendit pas jusque-là, tant s'en faut, pour donner enfin sa démission tant de fois annoncée. Encore s'il eût pu, dans une certaine mesure, s'entendre avec Capodistrias sur l'organisation et la direction militaire du corps régulier, peut-être eût-il fini par se rendre aux instances peu sincères du rusé Corfiote, qui l'invitait à garder son commandement. Mais à cet égard, comme à tant d'autres, ses vues étaient diamétralement opposées à celles du Président et aucune entente n'était possible entre ces deux hommes. Fabvier voulait, comme il l'avait toujours voulu, que le Tacticon fût pour la Grèce une armée nationale et qu'elle n'en eût pas d'autre. Il fallait donc, à son avis, supprimer les bandes irrégulières et les absorber dans le corps régulier, soumettre enfin

1. « Κατεδίκασε τὴν ἐπιτροπὴν τῶν Χίων νὰ πληρώσῃ τοὺς μισθοὺς ὅλους τοῦ στρατοῦ καὶ ἀθώωσε τὸν Φαββιέρον ἀφ' ὅλας τὰς κατηγορίας, τὰς ὁποίας Χῖοι τινὲς ἠθέλησαν νὰ τὸν προσάψωσιν. » Byzantios, p. 156.

2. « ...Il m'est pénible, écrivait-il à Capodistrias le 17 mai 1829, de voir que de braves gens sous mes ordres ont été privés de ce qui leur était dû d'autant plus légitimement que V. E. sait que la commission d'enquête a déclaré que les livres de celle de Scio étaient falsifiés. J'éprouve une vive douleur de cette injustice, et vous la comprendriez, Monsieur le Président, si vous connaissiez les sentiments que doit porter un chef à ses soldats. Je me trouve moi-même privé de ce que j'ai avancé, ce qui est d'autant plus remarquable que je n'ai jamais reçu d'appointements, ni même de vivres dans le pays conquis... (*Papiers de Fabvier*.)

la nation entière à la loi de 1825 sur le recrutement (qui n'avait jamais été sérieusement appliquée), faire que la nouvelle armée eût non seulement un chef unique, seul responsable, avec une hiérarchie forte et respectée, mais un centre administratif et militaire où toutes les parties du corps et tous les services fussent étroitement rattachés ; enfin que les fonds nécessaires à l'entretien des troupes et du matériel lui fussent en tout temps garantis. Fabvier voulait aussi qu'un vaste camp fût établi près des frontières turques. Assuré de la possession du Péloponèse par les trois puissances signataires du traité de Londres, le gouvernement d'Égine devait employer toutes ses forces, reconstituées à l'européenne, à délivrer enfin la Grèce continentale, où Church et Ypsilanti, à la tête de bandes sans cohésion, luttaient alors péniblement et sans succès [1]. A ce moment même l'armée russe entrait en campagne du côté du Pruth. Il fallait profiter sans retard du désarroi où cette agression allait mettre la puissance turque pour pousser résolument jusqu'en Épire, en Thessalie, en Macédoine et prendre sans retard possession des territoires qui devaient constituer le grand État rêvé par Fabvier. Tout cela (tant l'organisation militaire que la conquête) était, aux yeux du confiant et hardi soldat, d'une exécution facile. Il y avait, dans de pareils calculs et de pareils plans, des exagérations et des illusions contre lesquelles devait forcément réagir un diplomate de profession, circonspect et défiant, comme Capodistrias. Ce dernier ne croyait pas qu'on pût de longtemps encore obtenir l'abdication des chefs de bandes et la fusion de leurs troupes dans l'armée régulière, non plus que la soumission du pays à un système légal de recrutement. Il ne pensait pas non plus que les grandes puissances — pour des motifs très divers, mais qui n'é-

1. Church opérait du côté de l'Acarnanie et du golfe d'Arta, Ypsilanti du côté de l'Attique et de la Béotie. Le premier avait pour auxiliaire un brave officier français, le colonel Dentzell, qui, persécuté comme Fabvier par le gouvernement de la Restauration, était lui aussi venu depuis quelque temps offrir son épée à la Grèce. Plusieurs lettres de Dentzell se retrouvent dans les papiers de Fabvier. Il ressort de l'une d'elles que ce dernier ne l'avait pas vu sans une vive contrariété consentir à servir sous les ordres d'un général anglais.



taient que trop réels — fussent disposées à laisser le nouvel État grec absorber la plus grande partie de la péninsule des Balkans. Enfin il faut ajouter que cet homme d'État, s'il ne tenait guère à l'argent, tenait en revanche prodigieusement au pouvoir ; que, très jaloux de son autorité et désireux de la garder intacte le plus longtemps possible, il ne voulait à aucun prix voir près de lui un *généralissime* qui, disposant à son gré de toutes les forces militaires de la Grèce, eût pu le tenir en échec ou lui faire la loi. Il redoutait surtout la coopération d'un homme aussi entreprenant, aussi autoritaire, aussi peu endurant que Fabvier, qui, s'il était investi du commandement qu'il rêvait, serait aussi puissant que lui et même davantage. Politique prudent et un peu timoré, habitué à tabler moins sur les chances de la guerre que sur les possibilités diplomatiques, il était d'avis que l'intérêt de la Grèce était de ne pas heurter de front les grandes puissances et d'avoir l'air tout d'abord de se contenter du peu qu'elles lui concéderaient, sauf à en profiter pour tâcher plus tard de s'élargir et d'obtenir davantage. En ce qui touche à l'organisation des troupes, on voit par maint passage de sa correspondance[1] que, pour le moment, le mieux était, à son sens, qu'elles se composassent de trois éléments distincts : 1° un corps régulier de trois à quatre mille hommes, aux ordres immédiats du gouvernement ; 2° des bandes irrégulières formant, au total, un effectif d'égale force ; 3° enfin un contingent à peu près équivalent recruté à l'étranger (en Suisse ou en Allemagne par exemple) et à la solde de l'État grec. C'étaient là trois armées indépendantes et étrangères l'une à l'autre, qui, habilement maniées par le rusé politique qu'était Capodistrias, devaient, à ce qu'il pensait, se contrebalancer et, en toute circonstance, lui donner le moyen de demeurer le plus fort.

Fabvier, s'étant vite convaincu de l'impossibilité de lui faire partager ses vues, lui adressa, vers la fin de mai, une lettre à

1. Voir notamment l'importante lettre qu'il écrivit sur ce sujet au général de Loverdo le 15 décembre 1828. (*Corr. de Capodistrias*, II, 454-466.)

la fois dure et triste pour lui notifier sa résolution de se retirer. Après lui avoir rappelé comment il avait toujours entendu que le corps régulier fût recruté, entretenu, commandé, «... V. E., ajoutait-il, ne trouvera dans ce pays aucune lueur de patriotisme ni d'instruction, si ce n'est dans le corps régulier. De plus, il faut encore le dire, ce peuple, si longtemps plongé dans l'esclavage et privé de l'usage des armes, n'est pas naturellement brave. L'éducation et le sentiment de l'honneur peut le rendre tel. Difficilement vous arracherez des jeunes gens à leurs familles, surtout quand ils pourront y vivre en paix, pour leur faire parcourir une carrière toute de privations et de dangers. Il faudra avoir recours à la force; et cependant après, telle est bonne l'essence de ce peuple trop calomnié, lorsqu'ils auront compris que leur drapeau les conduit dans le chemin de l'honneur, qu'ils se verront estimés du gouvernement et chéris du peuple, vous pouvez en attendre des prodiges. Telle est la troupe que j'ai l'honneur de commander aujourd'hui; telle elle sera sans doute sous tout autre chef que vous lui donnerez, pourvu qu'il soit sincère dans sa marche, simple dans ses mœurs. — Il y a deux ans, Monsieur le comte, que j'avais 3 500 hommes sous les armes, un arsenal suffisant pour leurs besoins, le germe de tous les établissements militaires. Ce phénomène rassurant pour la population, qui n'aurait rien coûté à l'État, conjura contre lui tous les ennemis de l'ordre et même les intrigants étrangers. On le frappa de toutes parts, il s'écroula et avec lui mon espérance de voir la Grèce acquérir son indépendance avec plus de gloire qu'elle n'en obtiendra des décisions des puissances européennes. Ce qui est demeuré près de moi a bravé l'abandon, la trahison même, et ne doit son existence et sa gloire qu'à sa propre vertu... — Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire déjà, j'ai chaque jour des preuves qu'on ne me permettrait pas d'achever quelque œuvre glorieuse. Indépendamment donc des autres motifs qui me contraignent de me retirer, et l'honneur me permettant de le faire puisque les dangers sont passés, c'est encore un service

à rendre à la Grèce de laisser un autre recueillir le fruit d'un arbre que j'ai planté. Et croyez, Monsieur le Comte, qu'après la France, la Grèce est ce que j'ai de plus cher au monde[1]... »

En même temps le chef du Tacticon adressait ses adieux tant aux troupes demeurées à Méthana qu'aux divers détachements envoyés à Nauplie et dans d'autres places. Nous voyons, par plusieurs lettres qui lui furent adressées peu après par ses subordonnés ou par ses amis, quelle émotion et quels regrets sa détermination excita tant chez les Grecs que chez les Philhellènes qu'il avait eus sous ses ordres[2]. Fabvier était non seulement respecté, mais aimé comme un père par des soldats auxquels il avait toujours donné l'exemple non seulement du courage, mais de l'abnégation et de l'endurance dans les privations ou dans le malheur. Il comptait, tant en dehors du Tacticon que dans ses rangs, des admirateurs et des amis

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Un de ses officiers, nommé Cavallo, lui écrivait le 31 mai de Nauplie : « Je ne puis vous exprimer la consternation que vos adieux apportèrent dans l'âme de vos enfants. Des sanglots, des pleurs, plus de contenance, et personne ne pouvait y résister. La scène que vous avez voulu épargner par votre absence n'a été que plus triste. Ils se réunirent aussitôt, les officiers et sous-officiers, après la lecture de vos adieux, et vinrent chez moi me témoigner le déplaisir et le regret de perdre un père aussi bienfaisant. Le jour suivant ceux du Palamidi, cavalerie et artillerie, tour à tour s'écrièrent mille fois : « *Vive le colonel Fabvier! Vive notre père!* Et tout loin qu'il « puisse être, il sera toujours présent à notre mémoire ; son souvenir servira de dé« lassement toujours à nos peines et à nos fatigues à venir. » Ils vous prient avant de vous en aller de leur procurer l'occasion de vous prouver leur reconnaissance et leur attachement tant mérités et le regret de ne vous avoir pas toujours. Mon colonel, vous qui m'avez procuré l'honneur de servir d'interprète de leurs acclamations, agréez que je répète avec eux : *Vive à jamais le colonel Fabvier!* »

Le commandant Justin, dans une lettre du 7 juin (datée de Tacticopolis), lui exprimait, pour sa part, ses regrets en ces termes : « ...Croyez, mon colonel, que j'éprouve un regret bien sincère de vous voir quitter le corps régulier. C'est maintenant que vous serez peut-être à même de juger combien je vous ai toujours regardé comme le seul capable de le conduire ou de lui imprimer avec de faibles moyens le sceau du véritable honneur... » — Un peu plus tard (17 juillet), le colonel de Heideck, son successeur dans le commandement des Tacticos, ne se montrait pas moins affligé de son départ : « ...Je ne veux pas vous laisser partir sans vous répéter encore par écrit ce dont je vous ai assuré verbalement tant de fois, l'assurance de mon estime sans bornes et de mon amitié la plus sincère... Je suis bien peiné de la résolution que vous avez prise de quitter ce beau pays, et croyez-moi qu'il y en a beaucoup d'autres qui partagent cette peine avec moi. La seule récompense, mais sûrement aussi la meilleure, que vous emportez pour le bien que vous avez fait à cette malheureuse Grèce est dans votre conscience et dans l'estime des hommes qui ont eu l'avantage de vous connaître. Mais elle vous suffit et vous n'en avez jamais demandé d'autres... » (*Papiers de Fabvier.*)

fidèles, qui ne pouvaient oublier, malgré la rudesse parfois blessante de ses façons et de son langage, son infini dévouement à la Grèce et l'amour passionné qu'il lui portait encore. On lui savait gré d'avoir appris l'idiome des Hellènes, d'aimer à le parler, de porter leur costume et de ne perdre aucune occasion d'exprimer sa foi dans l'avenir de leur race[1].

Tout cela, Capodistrias ne l'ignorait point, et c'était une raison pour que, tout en souhaitant au fond que Fabvier quittât le pays au plus tôt, il usât envers lui de ménagements flatteurs et se dît vivement contrarié de sa démission. Il n'était pas non plus sans savoir que si ce vaillant chef était très populaire en Grèce, il l'était plus encore en France, où les poètes célébraient sa gloire[2], où le parti libéral l'élevait aux nues, où

1. Un officier de la marine française, qui eut occasion de le voir vers cette époque (en juin 1828), rend compte en ces termes de ses propos : « ...Il portait le costume albanais, qui, disait-il, lui convenait mieux à cause de l'aisance qu'il procure. Il avait avec lui, comme aide de camp, M. Molière, joli garçon dont les formes mâles ressortent parfaitement sous la veste et la jaquette grecques, et qui paraissait l'accompagner plutôt comme ami que comme subordonné. Ces messieurs, soit pour se conformer aux coutumes du pays qu'ils sont venus défendre, soit par habitude, ont pris toutes les attitudes et les gestes des Grecs, de telle sorte qu'il serait impossible maintenant de les reconnaître pour étrangers... La conversation roula sur le caractère grec et on le pria de dire ce qu'il en pensait. Il nous assura que, quoiqu'il fût peut-être de tous ceux qui avaient embrassé leur cause celui à qui ils avaient fait le plus de mal, il ne pouvait cependant pas s'empêcher de les aimer. Le caractère du Grec moderne, disait-il, est absolument le même que celui de l'ancien. S'ils sont dans l'inaction, si quelque grand intérêt ne les force pas à agir, enfin s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils deviennent susceptibles d'ingratitude et de tous les crimes. Mais si vous pouvez les émouvoir par de belles actions, si, pressés de toutes parts, ils sont contraints de se montrer, il n'est pas de choses dont ils ne soient capables. Désintéressement, grandeur d'âme, intrépidité, tout semble naturel en eux. Cependant ils ont encore leurs jours, il faut les prendre à point. En un mot, ce sont des hommes très difficiles à mener. Mais si l'on a su se les attacher et les connaître, on peut en faire tout ce que l'on veut. Lorsqu'on prend le commandement, ce n'est point un langage particulier qu'il faut leur parler, c'est celui de tout le monde, c'est le langage en action. Si vous les menez au combat, marchez-y le premier, ils vous suivront; faites des prodiges de valeur, ils vous surpasseront; mais ils seront perdus si vous n'êtes pas assez fort pour leur frayer la route... » (Joseph Kerviler, *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, p. 215-216.)

2. Voir dans les *Orientales* la pièce intitulée *Enthousiasme*, qui fut écrite en 1827 et d'où je détache cette strophe :

« Commande nous, Fabvier, comme un prince invoqué !
Toi qui seul fus au poste où les rois ont manqué,
Chef des hordes disciplinées;
Parmi les Grecs nouveaux ombre d'un vieux Romain,
Simple et brave soldat, qui, dans ta rude main,
D'un peuple as pris les destinées! »



le gouvernement lui-même (surtout depuis l'avènement du cabinet Martignac[1]) ne voyait presque plus en lui le conspirateur de 1820, le proscrit de 1823, et commençait plutôt à le regarder comme un auxiliaire utile de sa politique en Orient. Le nouveau ministère français pensait qu'après le grand éclat de Navarin il y avait à faire pour la Grèce autre chose que des vœux diplomatiques et qu'il y aurait pour le drapeau blanc de la légitimité, peu gâté de la gloire jusqu'en 1827, à la fois honneur et profit à prêter au peuple hellène une assistance moins platonique et plus efficace. A ce moment, les armées russes pénétraient par grandes masses en Arménie d'une part, en Bulgarie de l'autre. Leurs progrès au sud du Danube étaient une menace pour l'équilibre européen et devaient forcément inquiéter les deux cabinets de Londres et de Paris, qui, en s'alliant, le 6 juillet 1827, à celui de Saint-Pétersbourg, avaient eu pour but non de l'aider à détruire l'empire ottoman, mais bien plutôt de l'en empêcher. Autant pour ôter au tsar tout prétexte de pousser ses succès jusqu'en Grèce que pour retenir la Grèce dans le cas où, profitant des circonstances, elle eût voulu s'étendre démesurément vers le nord, les deux grandes puissances occidentales décidèrent, on le sait (d'accord, du reste, avec la Russie elle-même, qui ne pouvait s'y opposer et avait intérêt à ne pas rompre avec ses alliés de Navarin) qu'un corps expéditionnaire serait envoyé en Morée, pour obliger Ibrahim, qui s'obstinait à y rester, à évacuer cette presqu'île. Ce corps, naturellement, ne devait pas être fourni par la Russie. L'Angleterre ne pouvait être non plus chargée de l'expédition, parce que, déjà maîtresse des îles Ioniennes, on eût craint qu'une fois établie dans le Péloponèse elle ne fût tentée de le garder ; d'ailleurs, s'étant toujours présentée, se présentant encore vis-à-vis de la Porte comme sa protectrice attitrée, elle croyait avoir intérêt à ne pas froisser le sultan en

1. Ce cabinet, relativement libéral au dedans, et très désireux de relever le prestige ainsi que l'autorité de la France au dehors, avait été formé en janvier 1828, à la suite d'élections générales qui avaient obligé le ministère Villèle à se retirer.

exécutant elle-même une opération militaire à laquelle ce souverain ne pouvait pas se montrer insensible. Il fut donc décidé, par le protocole du 19 juillet 1828, que le corps expéditionnaire serait exclusivement français, sauf au roi Charles X à rappeler ses troupes dès que leur présence en Morée ne paraîtrait plus strictement nécessaire.

Avant même qu'il parvînt à destination, le cabinet de Paris, comme ceux de Londres et de Saint-Pétersbourg, avait résolu de se faire représenter à titre officieux auprès du gouvernement grec par des agents diplomatiques et avait pour sa part expédié en Grèce pour le représenter le colonel Juchereau de Saint-Denis[1]. Cet officier était arrivé à Égine vers le milieu de juin et y avait été d'autant mieux reçu qu'il apportait à Capodistrias un subside de cinq cent mille francs, avec l'espoir de mensualités importantes pour l'avenir[2].

Le moment eût été, on le voit, mal choisi pour rudoyer Fabvier ou pour le traiter avec dédain. Juchereau de Saint-Denis était un de ses anciens compagnons d'armes. Il en était de même du général Guilleminot, ambassadeur de France en Turquie, retiré depuis le mois de décembre 1827 à Corfou, où il délibérait avec ses collègues de Russie et d'Angleterre[3] sur les destinées futures de la Grèce. C'est pourquoi Capodistrias, loin de paraître pressé de voir partir l'ancien chef du Tacticon

1. Juchereau de Saint-Denis, né en 1778, avait été autorisé, plus de vingt ans auparavant, à entrer au service de la Turquie comme directeur et instructeur du génie militaire. Fabvier avait pu le voir à Constantinople en 1807. Rappelé depuis par Napoléon, il avait pris une part importante à la guerre d'Espagne comme colonel du génie. Il était chef d'état-major du 2e corps pendant la campagne de Belgique en 1815. Plus tard il était retourné en Espagne sous Molitor, en 1823, puis avait été chargé d'une mission d'étude en Angleterre (1826). Rentré en France en 1829 (après son voyage de Grèce), il fut attaché à l'expédition d'Alger comme sous-chef d'état-major général (1830), fut nommé maréchal de camp (1831) et mourut en 1842. On a de lui : *Révolutions de Constantinople en 1807 et 1808* (Paris, 1819, 2 vol. in-8) ; — *Considérations statistiques, politiques et militaires sur la régence d'Alger.*

2. Le gouvernement français déboursa pour la Grèce, dans la seule année 1828, la somme de 8 588 000 fr., sans compter, bien entendu, ce que lui coûta l'expédition du général Maison. (Pellion, *la Grèce et les Capodistrias*, 129.)

3. Ribeaupierre et Stratford-Canning. — Les trois ambassadeurs se transportèrent quelque temps après à Poros, où, d'octobre à décembre, ils négocièrent directement avec Capodistrias sur les limites et les conditions d'existence politique du nouvel État.



(dont il avait, dès le commencement de juin, offert la succession à l'Allemand Heideck[1]), témoignait — en paroles — le plus vif désir qu'il revînt sur sa démission et allait jusqu'à lui faire en présence de l'agent français des reproches pour l'avoir donnée. Fabvier, qui n'était pas dupe de cette comédie, mais qui ne voulait pas avoir aux yeux du colonel Juchereau le tort de refuser purement et simplement ses services à la Grèce, crut devoir répondre aux avances apparentes du Président en lui renouvelant une fois de plus, dans les termes les plus nets, l'exposé des conditions auxquelles il entendait exercer le commandement du corps régulier.

« ... Je ne me suis jamais considéré, lui écrivit-il (le 30 juillet), comme étant au service de la Grèce. En conséquence, je n'ai accepté aucun des avantages qu'il pouvait m'offrir, les lois de mon pays s'y opposant. D'ailleurs ma persuasion était que les Grecs n'ont besoin de secours d'aucun genre ; il leur fallait seulement apprendre l'art de la guerre, auquel ils sont tout à fait étrangers. J'avais accepté pour un temps assez court la tâche d'organiser un État militaire régulier. Si le gouvernement s'était confié à cette institution, comme la nation le désirait, la Grèce se trouverait dans une situation plus digne d'elle.

« Aujourd'hui que le gouvernement français montre avec tant de loyauté l'intérêt qu'il porte à la nation grecque, je ferais volontiers le sacrifice d'oublier le passé pour faire de nouveaux efforts pour un peuple que j'aime et admire, pour seconder V. E. dans sa pénible et glorieuse tâche; mais, Monsieur le Président, je vous le répète, je ne puis agir que dans ma conviction ; je répondrais mal à votre confiance en entreprenant ce que je ne me sens pas en état d'exécuter.

« V. E. m'a dit que nous partions de deux bases opposées. Cette conviction m'a appris que j'étais désormais inutile.

« Je croyais qu'il était dans l'intérêt de cette cause d'élargir autant que possible le territoire grec, le purger par les

1. *Corr. de Capodistrias*, II, 139-140.

armes de l'ennemi qui le souille. J'ai la conscience que la chose est possible. Je crois que quelques lauriers de plus ne rendraient pas les Grecs indignes de la bienveillance qu'on leur témoigne ; c'est le seul point qui m'intéresse.

« ... Cette institution (*l'armée régulière*) ne peut être accessoire ; elle doit être la base de tout ou succomber...

« Voici comment je crois possible de réunir ces deux avantages de former promptement un corps suffisant pour tous les besoins de l'État et délivrer ses provinces :

« Réunir tout ce corps en un camp où arriveraient des recrues volontaires en grand nombre, si on autorise l'enrôlement des irréguliers ; les conscrits appelés par la loi le compléteraient. Que ce camp soit à la frontière et que ces troupes entreprennent le plus tôt possible une expédition. Dans ce cas, en y joignant un nombre convenable d'irréguliers et avec plein pouvoir d'agir, je ne doute pas qu'il ne soit possible de dégager la partie de la Romélie qu'il y aurait espoir de conserver.

« En suivant cette marche, j'accepte, Monsieur le Président, votre confiance et toutes les responsabilités qu'elle entraîne[1]... »

Fabvier ne se faisait sans doute pas la moindre illusion sur les chances qu'avait une pareille proposition d'être acceptée par Capodistrias. Ce dernier fit bien, il est vrai, semblant de réfléchir quelques jours. Puis, le 13 août, bien assuré maintenant que le corps expéditionnaire français ne lui ferait pas défaut[2], il répondit à l'exigeant philhellène par une fin de non-recevoir absolue.

« ... Vous ne pouvez plus douter, Monsieur le Baron, lui écrivit-il, des regrets avec lesquels je vois par votre lettre que le point de vue sous lequel vous envisagez l'institution du corps régulier ne peut pas être — *pour le moment* — celui du gouvernement grec.

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Ce corps était alors réuni à Toulon, où il s'embarqua pour la Grèce le 17 et le 19 août.

« Je dis pour le moment et je me dispense ainsi d'entrer dans d'autres détails qui seraient déplacés ici.

« Le corps régulier existe; le gouvernement fait et fera ce qu'il faut pour lui donner de la consistance et, lorsque les circonstances le permettront, ce corps remplira sans doute la mission qui lui est réservée.

« S'il vous plaît jusque-là de réserver à votre tour au gouvernement grec l'espoir des services que vous pouvez lui rendre, vous ajouterez de nouveaux titres à ceux que vous avez déjà à sa reconnaissance[1]... »

C'était un congé en bonne et due forme. Fabvier, bien qu'il s'y attendît, en fut mortifié et plus encore irrité. Vainement, deux jours après, Capodistrias essaya-t-il d'atténuer la dureté froide de sa dernière lettre par les formules flatteuses et melliflues de celle qu'il lui adressa (15 août) au sujet de la liquidation de ses comptes[2]. C'était là pure comédie. Fabvier ne pouvait point, du reste, ne pas remarquer que cette liquidation, qu'on lui faisait attendre depuis trois mois, consistait

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Le Tacticon, malgré les promesses prodiguées par le Gouvernement grec à Fabvier, n'avait jamais eu de caisse ni de comptabilité régulières. Bien des dépenses avaient été opérées sans que le colonel pût les prouver par des pièces justificatives. C'est ce qu'il avait établi par une longue note adressée le 19 juillet au commissariat de la guerre et dont la minute se trouve dans ses papiers. Cette note était si convaincante que, dans sa lettre du 15 août, Capodistrias crut devoir s'exprimer dans les termes suivants au sujet de ses comptes : « ...Il est évident que le gouvernement ne peut pas confirmer des comptes qui n'ont pas subi le contrôle exigé par les règles; mais il n'hésite pas à déclarer que ceux que vous avez présentés offrent tellement les garanties d'une fidélité scrupuleuse qu'il a cru de son devoir d'accorder immédiatement le paiement des 52 000 piastres que vous avez demandées sur le déficit de 11 500 colonates pour l'acquittement de vos dettes. — Ces garanties sont : 1° Qu'une grande partie des sommes manifestées dans vos recettes, provenant de donations particulières directement adressées à vous et ne se trouvant pas par conséquent dans les livres du gouvernement, n'aurait jamais pu être connue si vous n'en aviez pas fait la déclaration; 2° que la totalité des dépenses, comparée au nombre des individus qui ont composé le corps dans les différentes époques, est loin de présenter un excès, mais est extrêmement modique. — A ces garanties, suffisantes par elles-mêmes, le gouvernement se plaît à apprécier celles que présente votre dévouement à la cause grecque et le caractère noble, généreux et loyal que vous avez manifesté dans toutes les occasions et pendant toute l'époque de votre commandement. — Le gouvernement ne se dispense pas de faire reviser régulièrement vos comptes et de vous donner, ou plutôt de se donner à lui-même, la satisfaction de les publier un jour, accompagnés des témoignages de sa gratitude pour l'offre que vous avez faite pour l'excédant de la somme de 52 000 piastres. » (*Papiers de Fabvier.*)

simplement dans la promesse de lui payer les 52 000 piastres dont il s'était personnellement endetté pour le corps régulier et qu'on lui avait demandé de renoncer en faveur de l'État à tout ce qui lui était dû en sus de cette somme (ce à quoi du reste il avait consenti généreusement et sans hésiter). Il n'avait jamais reçu ni voulu d'appointements. Aucune satisfaction ne lui était donnée au sujet de la part de prise du *Tagliaferro* (bâtiment capturé, on s'en souvient, en 1826 par sa goélette l'*Euphrosyne*), part de prise retenue jadis en grande partie par le gouvernement grec et sur laquelle Fabvier estimait qu'il lui revenait encore 333 000 piastres, somme qu'il entendait non pas s'approprier, mais distribuer à titre de récompenses à ses anciens compagnons d'armes[1]. En résumé, Fabvier se trouvait joué de toutes façons par le Président. Aussi, éprouvait-il en partant un violent désir de se venger de lui, ce en quoi du reste il était persuadé qu'il servirait bien la Grèce et en même temps la France.

Il s'embarqua le 23 août, à Navarin, sur un bâtiment de l'escadre française où l'amiral de Rigny lui avait donné passage. Malgré les instances de ce dernier, il ne voulut pas attendre en Morée l'arrivée, annoncée comme très prochaine, du corps expéditionnaire français, dont le chef, le général Maison, s'était embarqué à Toulon le 17 août. Cette détermination de sa part surprit quelque peu ses amis. On croyait en effet généralement, tant en France qu'en Grèce, que, vu les dispositions relativement favorables que lui témoignait le ministère Martignac, il allait être rappelé dans l'armée avec un grade supérieur à celui de colonel. D'aucuns disaient que Maison lui apportait son brevet de maréchal de camp. D'autres, sans être aussi affirmatifs — comme son neveu Charles Fabvier[2], de

1. On trouve dans ses papiers plusieurs minutes de lettres relatives à cette réclamation et un tableau indiquant la répartition qu'il désirait faire des 333 000 piastres.

2. « ...Puisque l'honneur revient sous nos drapeaux, écrivait Charles Fabvier (le 11 août), bientôt, nous l'espérons, vous y reviendrez aussi. Déjà plusieurs journaux ont annoncé qu'une brigade serait mise sous vos ordres. M. Trézel, ce modèle des hommes et des amis, nous écrit que toutes les occasions possibles vous seraient

Nancy, — lui représentaient qu'il ne tenait qu'à lui de mettre un terme à sa longue disgrâce professionnelle et l'engageaient — discrètement — à se montrer moins cassant et moins raide envers le gouvernement de la Restauration. Mais le fier soldat laissait dire et avait d'autres idées. Outre qu'il était moins que jamais d'humeur à se faire courtisan, ce n'était pas pour le moment un grade qu'il voulait demander au ministère français. Le général Maison, dont il fit la rencontre en mer, à cinquante lieues de Navarin, lui offrit de le remmener en Morée comme attaché à son état-major. Il déclina poliment cette proposition et préféra continuer sa route.

Désireux avant tout de reparaître en Grèce avec un grand pouvoir et avec une liberté d'action à peu près absolue, il avait conçu le dessein et l'espoir de faire imposer à Capodistrias sa collaboration par le gouvernement français, qui avait quelque peu le droit de parler haut en Grèce et d'exiger que le corps régulier fût reconstitué suivant ses vues. C'est ce qu'à mots couverts il donnait à entendre au marquis de Caux, ministre de la guerre, en lui écrivant, dès son arrivée à Toulon, où il était retenu en quarantaine (4 septembre) pour se mettre à sa disposition en ce qui concernait les affaires de la Grèce[1]. C'est

offertes de rentrer dans les rangs de l'armée française. Comme cette nouvelle nous a comblés de joie! C'est presque le seul moment heureux que votre pauvre mère ait passé depuis votre départ. Elle a pensé que ses plus ardentes prières seraient enfin exaucées et qu'elle pourrait vous embrasser encore. Le souvenir de sa tendresse pour vous, celui de l'attachement si profond que vous portent tous ceux qui vous connaissent et dont mille fois chaque jour je vois de nouvelles preuves adouciront, je l'espère, l'amertume qu'auraient pu jeter dans votre âme ces injustices et ces vexations sans nombre dont on vous a abreuvé ici. Peut-être mettrez-vous un peu plus de douceur, plus d'amitié dans vos relations avec le gouvernement, en songeant qu'il y a ici deux vieux bras qui veulent vous presser encore avant de se raidir pour toujours... » Cette lettre se retrouve dans les papiers de Fabvier, ainsi que celle que Regnault de Saint-Jean-d'Angély, son ancien lieutenant, lui adressait de Paris le 15 août et où nous lisons ces lignes : « ...Il y en a ici qui prétendent que le général Maison vous porte un brevet de maréchal de camp. Si, renonçant à la Grèce, votre projet était de rentrer dans l'armée, vous ne pourriez le faire par une meilleure porte, et Trézel, comme sous-chef d'état-major, peut graisser le pêne et les gonds... »

1. Après lui avoir fait part de son désaccord avec Capodistrias, il ajoutait : « ... Au point où en sont venues les choses, j'ai cru devoir me réserver pour attendre la volonté de mon souverain et conserver toutes les chances honorables de servir en même temps la cause de l'humanité et l'intérêt de mon pays, et mon premier devoir

ce qu'il déclarait fort nettement dans une lettre à son jeune ami Grasset, secrétaire de l'agence de France en Grèce (8 septembre). « Il faut, lisons-nous dans cette pièce, songer que sans doute un jour ou l'autre on sera forcé d'évacuer, mais il faut qu'alors la Grèce soit établie et que l'alliance nous en reste. Sans tant de paroles, il faut que j'organise la force armée, et c'est pour rester dans cette chance que je n'ai pas voulu prendre rang dans l'armée française. J'aimerais mieux que cela se fût fait sans cela. Mais cet autre n'a pas voulu et, si on ne prend pas des mesures sages, on nous donnera encore de la pelle au c.. sans qu'il y ait rien de fait[1]... ». Avec un peu moins de précision, mais en termes suffisamment clairs, Fabvier croyait devoir, vers la même époque, révéler aussi à Capodistrias lui-même ses espérances et ses projets par une lettre où, lui rappelant ses précédentes propositions et exprimant de nouveau le regret qu'elles n'eussent pas été acceptées, il ajoutait : « ... Si j'ai quelque qualité reconnue, c'est la droiture et la sincérité. On y trouve même quelque chose d'un peu âpre... Vous avez senti que je ne serais à ma place ni en commandant un corps grec dans ces circonstances, ni en changeant tout à coup et prenant du service dans l'armée d'occupation. Je ne pouvais pas agir comme particulier. Si le gouvernement de mon pays m'ordonne maintenant de travailler pour la Grèce dans cette nouvelle direction, je le ferai avec zèle, mais le devoir me dispensera de la responsabilité[2]... »

On voit par d'autres passages (de ses lettres à Grasset) que ce n'était pas seulement une mission du gouvernement français qu'il désirait obtenir. Il eût voulu en recevoir une aussi d'une assemblée nationale de Grèce, ce qui eût sans doute mis Capodistrias tout à fait à sa merci « ...Je suis très disposé à aller leur faire une force nationale et après ils seront chez eux. Mais

dans ce cas est d'offrir le résultat de mes études et de mon expérience dans un pays mal connu, digne de s'élever sous la protection de la France et d'un poids qui peut devenir considérable... » (*Papiers de Fabvier.*)

1. *Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8385.

2. Lettre datée de Toulon, septembre 1828. (*Papiers de Fabvier.*)

je vous avoue que je crains la fourberie de cet autre. Ainsi je ne serais pas fâché s'il était possible, comme *c'était l'intention*[1], que je fusse nommé par l'assemblée nationale pour commander et organiser les forces grecques[2]... A part tout intérêt, je désire fort être renvoyé là-bas et n'ai pas voulu suivre le général Maison pour conserver cette chance. Si on me rappelle, que ce soit pour diriger toute l'affaire militaire, de bonne foi, je suis le seul qui y soit propre... Je serais bien aise que, comme on en avait le projet, ce fût l'assemblée nationale qui prît cette décision. Ce serait une tâche un peu fatigante ; mais j'ai encore quelques bonnes années dans le ventre[3]... »

Ces pensées, qu'il remuait constamment dans sa tête pendant sa longue quarantaine au lazaret de Toulon[4], y prirent une telle place qu'elles en exclurent presque absolument, à ce qu'il nous semble, toute autre préoccupation. Absorbé dans son projet grec, Fabvier fut préservé des entraînements politiques où eût pu le jeter la joie de se retrouver en France après un si long exil, étant donné surtout l'accueil quasi triomphal que lui valut, partout où fut signalée sa présence, sa glorieuse popularité. Le retour de ce brave soldat, qui, depuis quelques années, avait porté si haut en Orient l'honneur du nom français, causa dans tout notre pays une émotion sympathique et joyeuse, constatée non seulement par les journaux du temps (qui relatent les visites, les adresses de bienvenue et de félicitation, les invitations reçues par le colonel à Toulon et ailleurs), mais aussi par les nombreux rapports de police qui furent à cette époque adressés sur son compte au ministère de l'intérieur et que nous retrouvons aux Archives nationales[5]. En apprenant son débarquement, le sous-préfet de Toulon et le

1. L'intention de qui ? Sans doute de certains amis que Fabvier avait en Grèce, Mavrocordato et autres chefs du parti constitutionnel.

2. Lettre du 8 septembre citée plus haut.

3. Lettre du 20 septembre. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8388.)

4. Elle dura tout un mois, car, arrivé le 4 septembre, il n'obtint la libre pratique qu'à partir du 3 octobre suivant.

5. *Arch. nat.*, F^7, 6993, dossier 13970.

préfet du Var se demandèrent, tout d'abord, s'il n'était pas sous le coup de quelque condamnation ou passible encore de poursuites pour sa participation aux complots et mouvements du parti libéral de 1820 à 1823 et s'il n'y avait pas lieu, par conséquent, de le mettre en arrestation. Ne sachant que faire, ils demandèrent des renseignements et des instructions à Paris, d'où il leur fut répondu que le colonel n'avait jamais été condamné et que ses agissements en 1823 n'avaient donné lieu à aucune instruction contre lui[1]. Il fallait donc le laisser libre et se contenter de le surveiller étroitement, mais discrètement, ce qui fut fait tout le temps que dura son séjour en France. Nous voyons donc par les rapports dont il fut l'objet qu'il lui fut, en diverses villes, notamment à Toulon, Marseille, Valence, Lyon, etc., offert des banquets ou des sérénades, mais qu'il se déroba le plus possible à toutes ces manifestations. A Paris, les étudiants voulurent le fêter au quartier latin. Plusieurs officiers émirent l'idée d'une souscription par laquelle les membres militaires de la Légion d'honneur lui abandonneraient le dixième de leur traitement de légionnaires[2]. Mais Fabvier, loin de répondre à tant d'avances, semblait prendre à tâche de se montrer le moins possible et d'éviter tout ce qui eût pu faire croire au gouvernement qu'il revenait en agitateur. Il était, il est vrai, descendu à Paris rue d'Anjou-Saint-Honoré, chez Lafayette, dont il avait pu, jadis, blâmer les légèretés et les imprudences, mais dont il était depuis longtemps redevenu l'ami le plus respectueux et le plus dévoué. Il s'y tint fort tranquille et s'efforça de n'y pas attirer l'attention sur sa personne. En Lorraine même, où il ne manqua pas d'aller embrasser son frère et sa vieille mère, il ne voulut rester que deux jours (6-8 novembre), pendant lesquels il étonna tout le monde par sa réserve et ne contenta pas « les curieux qui le questionnaient sur les affaires publiques et sur les siennes

1. Ministère de la guerre, *Archives administratives* (dossier du général Fabvier).

2. Ne pas oublier que depuis le 1er décembre 1824 Fabvier était rayé des cadres de l'armée et n'avait droit comme colonel à aucun traitement.



personnelles ». Tout au plus, voulut-il bien dire qu'il avait été reçu avec bienveillance dans le monde gouvernemental et qu'il allait retourner en Morée. Puis il se hâta de rentrer dans la capitale, où le ramenait le souci de sa grande affaire.

La grande affaire lui paraissait, du reste, en très bonne voie. Dès son arrivée à Paris, il était allé voir plusieurs ministres pour les entretenir de la Grèce. Celui de la guerre, M. de Caux, l'avait fort bien reçu. Celui des affaires étrangères, M. de la Ferronnays, l'avait embrassé. Bien plus, il avait été présenté au roi et au dauphin; tous deux lui avaient fait l'accueil le plus encourageant et le plus flatteur. Bref, il n'eut pas de peine, à ce qu'il semble, à faire admettre au gouvernement français ses idées au sujet de l'organisation de l'armée grecque et c'est lui que le ministère voulut bien pour sa part charger de cette opération. Des instructions qui lui furent données par le Ministre de la guerre le 18 novembre (et dont communication fut faite au général Maison), il résulte qu'il était chargé par le roi d'aller en Grèce proposer à Capodistrias la reconstitution du Corps régulier suivant les vues et les principes dont il avait tant de fois et si vainement demandé l'adoption. Le Tacticon (pour l'entretien duquel Charles X promettait un subside mensuel) serait mis en état de pouvoir se substituer aux troupes irrégulières d'une part, et, de l'autre, au corps expéditionnaire français (qui coûtait fort cher et que l'on ne pouvait laisser plus longtemps en Morée sans porter ombrage à l'Angleterre)[1]. Fabvier en ferait ainsi une armée vraiment nationale. Il semble bien, de plus, que le gouvernement français, sans oser le dire, ne répugnait pas à l'idée que cette armée prît à bref délai l'offensive contre les Turcs et leur enlevât, pour arrondir convenablement le nouvel État, une partie de

1. Ce corps, dont l'effectif était de 14000 hommes, avait débarqué en Morée à la fin d'août 1828. L'évacuation de cette presqu'île par Ibrahim, évacuation que Méhémet-Ali avait prescrite à ce dernier par suite de la convention que les Anglais lui avaient fait signer à Alexandrie, s'était ensuite opérée sans autre résistance que celle du *château de Morée*, qui avait obligé les Français à tirer quelques coups de canon (septembre-octobre).

la Grèce continentale, notamment l'Attique, sans compter l'île d'Eubée[1].

Le fait que l'ancien conspirateur de 1820, l'ancien manifestant de la Bidassoa, était si bien traité par les ministres de Charles X et par Charles X lui-même, devait naturellement lui valoir une grande considération dans le monde politique, particulièrement dans les milieux où l'on souhaitait de tirer quelques avantages particuliers de la révolution hellénique. Nous ne sommes donc pas surpris des avances qui paraissent lui avoir été faites à cette époque par le duc d'Orléans qui, malgré sa déconvenue de 1826, n'avait pas tout à fait renoncé à l'espoir de faire de son second fils, le duc de Nemours, un roi des Hellènes. On se souvient de l'opposition que Fabvier avait faite autrefois à la candidature de ce jeune prince, mise en avant avec tant d'imprudence et de maladresse par le général Roche. Louis-Philippe pensait — non sans raison — que, les circonstances n'étant plus les mêmes, et le parti français paraissant devoir être le plus fort en Grèce, le colonel n'aurait plus de motifs pour contrecarrer cette candidature et qu'au moyen de quelques marques flatteuses d'estime et de sympathie, il serait aisé de transformer cet ancien adversaire en un nouvel auxiliaire de sa politique. C'est, sans doute, pour le gagner ainsi que ce prince calculateur le fit venir à Neuilly, où nous constatons, par le témoignage d'un contemporain, qu'il fut, le 14 novembre, invité à dîner et traité par le duc et par ses enfants comme un véritable héros[2]. Et ces avances

1. La minute des instructions données à Fabvier se trouve dans son dossier personnel aux *Archives administratives* de la guerre (nº 1116).

2. « ... J'ai vu Fabvier ce soir, écrivait à cette date même un familier du duc d'Orléans. Il a diné à Neuilly. C'est un homme d'assez haute stature; une tête énorme; cheveux et moustaches noirs; la moustache des plus épaisses. La figure est douée d'une expression tour à tour bienveillante et dure; son sourire est plein de finesse, comme sa parole. On a peine à le suivre, tant son débit est rapide et saccadé. Il paraît avoir quelque peine à s'exprimer, mais il y a du mouvement et comme une couleur orientale dans son langage. Il s'aide du geste et de l'œil; son ton est moqueur et il est rare qu'il ne critique pas; ses éloges sont à ce prix. — Il aime la Grèce et les Hellènes, mais il en parle sans emphase, comme un homme qui les connaît autrement que par les gazettes. Sa sympathie pour le peuple grec appartient à des sentiments élevés; son zèle pour leur cause ne l'a pas aveuglé sur les vices



ne furent pas faites tout à fait en pure perte. Car on verra plus loin qu'ultérieurement, à diverses reprises, l'idée d'offrir aux Grecs comme roi un prince français (c'est-à-dire un fils du duc d'Orléans) fut présentée par Fabvier comme très opportune, en même temps que très profitable à la France.

Cependant Capodistrias, ordinairement très bien renseigné sur ce qui se passait à Paris, ainsi qu'à Saint-Pétersbourg et à Londres, n'était pas sans savoir ce que l'ancien chef du Tacticon avait obtenu du ministère Martignac. Aussi s'efforçait-il de réagir, par la plume ainsi que par la parole, contre les préventions dont il se sentait l'objet de la part du gouvernement français. On voit notamment, par une lettre fort longue et très soignée qu'il adressait le 15 décembre 1828 au général de Loverdo[1] quel mal il se donnait pour prouver qu'il n'était pas, comme on le disait, une créature et un complaisant du gouvernement russe, pour se disculper de l'accusation de n'être pas libéral, pour se défendre d'avoir eu des torts envers les chefs du parti constitutionnel. Mais on y voit aussi

de leur caractère social, mais il les aime pour les avoir adoptés, défendus, disciplinés, et il se loue de leur attachement à leur personne. — Capo d'Istria fait de longs discours, mais il réussit peu là-bas avec ses finesses diplomatiques. Les philhellènes ne sont pas tous attirés en Grèce par des motifs désintéressés; ils ont plus d'une fois compromis cette sainte cause par l'ardeur de leurs prétentions, leur zèle pour les places. La Bavière s'est distinguée dans cette ambition funeste; quelques Bavarois ont exposé à plusieurs reprises des bâtiments grecs dont une confiance maladroite leur avait attribué le commandement; une fois l'équipage fit justice de son capitaine en le déposant sur la plage dans le golfe de Patras. M. Eynard a employé son crédit à déborder sur la Grèce le torrent des aventuriers ignorants et incapables; il a donné protection spéciale à ceux de la Bavière. Aussi Fabvier répondit-il à l'un d'eux, qui lui demandait quelle opinion les Grecs avaient conçue de son pays : « Les Grecs ! Ils croient que la Bavière est une île au milieu du lac de Genève. » Cette réponse fut rapportée au roi Louis, auquel elle ne plut pas. — Telle est en substance la conversation que le colonel a eue avec le prince. Il se plaint amèrement des préjugés répandus par les ambitieux inutilement accourus au service des Grecs, contre cette malheureuse nation. Pour lui, il retourne à son poste, muni des pouvoirs du gouvernement français, pour appliquer à l'organisation d'une armée régulière une partie des sommes qui sont accordées aux Grecs, et qui se montent, je crois, à cinq cent trente mille francs par mois. — Pendant toute cette soirée, les yeux des jeunes princes étaient fixés sur le *héros*, que l'auguste auditoire n'embarrassait nullement; il est vrai qu'il n'aurait pas trouvé chez de simples citoyens plus de sympathie, de bon accueil et de bienveillance... » — Cuvillier-Fleury, *Journal intime*, I, p. 3 et suiv.

1. *Corr. de Capodistrias*, II, 454-466.

dans un passage relatif à Fabvier combien, malgré l'éloge affecté qu'il faisait de lui, il souhaitait peu de l'avoir de nouveau pour coopérateur. « J'apprécie infiniment, écrivait-il, les nobles sentiments qui animent cet officier distingué en faveur de la Grèce et les services *qu'il s'est efforcé de lui rendre*. Je crois aussi que parmi les étrangers aucun ne peut lui être plus utile *du moment qu'il voudra être moins absolu et moins exclusif dans ses opinions*. S'il se décide à revenir en Grèce, je ne négligerai aucun soin pour le mettre à même d'atteindre le but qui aura motivé son retour... ».

Ce style ne dénotait à coup sûr ni une extrême sympathie pour Fabvier ni un vif désir de le revoir à Egine. — Du reste, en décembre, Capodistrias, s'il ne croyait pas pouvoir l'empêcher de revenir, ne désespérait pas de le réduire en peu de temps à l'impuissance. Il n'ignorait pas en effet qu'il venait d'être pris, à Londres, des mesures qui allaient renverser tous les projets de l'entreprenant philhellène. Des trois puissances représentées dans la conférence, deux n'avaient pu voir qu'avec déplaisir les projets du ministère Martignac à l'égard de la Grèce : la Russie, parce qu'il pouvait en résulter la chute de Capodistrias qu'elle voulait à tout prix maintenir au pouvoir ; l'Angleterre, parce que, sans parler de l'accroissement de l'influence française en Grèce, elle redoutait que le nouvel État ne prît trop d'extension aux dépens de la Turquie (et aussi qu'il ne devînt un centre d'attraction pour les îles Ioniennes). C'est de leurs alarmes qu'avaient pris naissance le protocole du 16 novembre 1828, auquel la France, par crainte de voir l'alliance brisée, n'avait pas cru devoir refuser son adhésion[1]. Cette importante convention portait : 1° que les trois puissances alliées, sans préjuger la question des limites définitives de la Grèce, ne lui garantissaient pour le moment que la possession de la Morée et des îles ; 2° que la

1. Le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, montrait alors personnellement une certaine complaisance pour la politique anglaise. Plus tard, au contraire, quand il fut ministre, il fut plutôt russophile.



France, maintenant qu'Ibrahim avait évacué la Morée, rappellerait le gros de ses troupes, mais pourrait en entretenir encore une petite partie dans cette péninsule jusqu'à ce que le gouvernement grec fût jugé en état de se passer de ce secours. C'était là, on le comprendra sans peine, porter le coup le plus funeste au plan du colonel Fabvier. En effet, il était bien évident d'une part que Capodistrias, assuré du maintien de plusieurs régiments français en Morée[1], se refuserait obstinément à augmenter l'effectif du corps régulier dans la proportion indiquée par ce philhellène ; et de l'autre que, le gouvernement grec s'abstenant, pour complaire aux trois puissances, de nouvelles attaques sur la Grèce continentale, la fusion que Fabvier voulait provoquer entre les bandes irrégulières et le Tacticon serait impossible. Ces bandes se trouvaient alors presque toutes dans la Grèce continentale, où elles faisaient la guerre à leur guise ; il ne fallait pas compter qu'elles en revinssent de gaîté de cœur pour s'amalgamer en Morée avec le corps régulier et se mettre aux ordres d'un étranger.

Fabvier, tablant sur les instructions qu'il avait reçues des ministres de Caux et de la Ferronnays, était parti de Paris plein d'ardeur et de confiance, sans rien savoir de ce qui venait de se passer à Londres. Quand il put se rembarquer à Toulon (le 3 décembre), il ignorait la teneur des dépêches, qui, en conséquence du protocole, avaient été envoyées, le 26 novembre, au général Maison. Il n'en eut connaissance qu'en arrivant à Navarin où, après une traversée prolongée par le mauvais temps, il n'aborda que le 21 décembre. Sa déception fut profonde et fort douloureuse. Les nouvelles instructions portaient que le corps régulier serait bien organisé de façon à pouvoir être substitué aux troupes françaises, mais qu'il n'aurait

1. Le corps expéditionnaire du général Maison formait un effectif de 14 000 hommes divisé en trois brigades. C'est une de ces brigades, soit environ 4 500 hommes, qui, sous les ordres du général Schneider, fut laissée en Grèce l'année suivante quand il repartit pour la France.

d'autre destination que de pourvoir à la sûreté du gouvernement et à la garde des places fortes (du Péloponèse). Du reste, comme on semblait prévoir que Capodistrias prendrait prétexte de cette reculade pour s'efforcer de réduire à des proportions misérables le corps qui devait être confié à Fabvier, il y était dit que cet officier était autorisé à n'accepter le commandement qu'à des conditions convenables et dignes de lui. Si, comme il est probable, le chef du gouvernement grec eut entièrement connaissance de ces instructions, il sut comment il devait s'y prendre pour que Fabvier ne s'opiniâtrât pas à lui offrir ses services.

Quant à ce dernier, malgré la surprise pénible qu'il venait d'éprouver, il faisait encore bonne contenance et ne paraissait pas disposé à quitter la partie. On en a la preuve par les lettres qu'il adressait de Modon, le 27 décembre, à M. de Caux et à M. de la Ferronnays. « ...Le général Maison, écrivait-il au ministre des affaires étrangères, avait reçu avant mon arrivée des instructions à mon sujet renversant à peu près le projet que Votre Excellence avait adopté. Je crois avoir reconnu la source d'où est venue l'opposition. Cependant, il me semble toujours utile d'essayer si M. le Président sera convaincu de la nécessité d'avoir une organisation, dans le cas où on aurait l'espoir d'arriver au but progressivement... » ; dans sa lettre au ministre de la guerre, après avoir répété combien il serait désirable que « la force réglée fût de dix mille hommes appuyés sur une population bien encadrée », il revenait à l'idée de marcher contre les Turcs et d'agir énergiquement sur l'assemblée nationale[1] ; « on pourrait s'emparer de l'Eubée, malgré toute la puissance turque, et de là on commande véritablement en Romélie... L'assemblée nationale va avoir lieu. Il serait utile qu'un envoyé français recommandable se trouvât près d'elle. Le Président a amené les choses au point

1. Cette assemblée, que Capodistrias avait promis de convoquer pour le mois d'avril 1828, n'avait pas encore été formée, et le prudent homme d'État n'avait garde de la réunir tant qu'il n'était pas assuré de la composer à son gré et d'y être le plus fort.



qu'il peut s'y traiter des choses très graves et que la France y aurait tout poids...[1]. »

Dans les premiers jours de janvier, il partit de Modon et se rendit à Egine avec le général Durrieu, chef d'état-major du corps expéditionnaire français, qui avait à se concerter avec le Président sur les conditions de l'évacuation et sur la remise de certaines places fortes aux troupes régulières du gouvernement grec. Capodistrias était un diplomate trop consommé pour ne pas lui faire ostensiblement l'accueil le plus gracieux et le plus flatteur. Mais Fabvier s'aperçut bientôt qu'il n'avait absolument rien gagné sur lui. Après des pourparlers préliminaires qui n'avaient pas eu pour effet de les mettre d'accord, le Président l'invita à lui « donner par écrit le plan que, selon ses lumières et ses connaissances, il jugerait dans l'état actuel des choses devoir proposer au gouvernement grec...[2] ».

Peut-être était-ce pour le communiquer aux agents de la Russie et de l'Angleterre accrédités auprès de lui et obtenir d'eux, par suite, une aide plus efficace. Quoi qu'il en soit, après une huitaine de jours de réflexions ou d'entretiens nouveaux, l'entente, comme il était facile de le prévoir, ne se fit pas, et Capodistrias, par diverses lettres, fit savoir expressément qu'il la tenait pour tout à fait impossible.

«...Il est de toute impossibilité, écrivait-il le 15 janvier au comte de la Ferronnays, vu les antécédents malheureux et les circonstances actuelles de ce pays, de fonder l'ordre intérieur sur l'organisation exclusive de troupes régulières nationales. M. le colonel Fabvier ne partage pas cette opinion, mais il fonde la sienne sur un plan complètement contraire.

« J'apprécie infiniment les nobles sentiments qui animent cet officier en faveur de la Grèce; j'apprécie encore plus la droiture avec laquelle il m'a développé les motifs de sa conviction. Cependant il a reconnu avec moi que, la responsabi-

1. *Papiers de Fabvier.*
2. Lettre au général Durrieu du 9 janvier 1829. (*Corr. du comte Capodistrias*, II, 505-506.)

lité d'une décision quelconque sur une question si grave pesant tout entière sur le gouvernement, c'était à lui et à lui seul à prononcer...

« Il a reconnu aussi qu'en limitant l'organisation dont il s'agit à la seule formation des garnisons des forteresses et dans le but unique de maintenir l'ordre dans la péninsule, il n'entrevoyait pas l'occasion de rendre à ce pays les services importants qui seuls peuvent justifier à ses yeux la part active qu'il prendrait dans les circonstances actuelles à cette réforme. Nous avons 2000 hommes organisés déjà en troupes régulières. Comme il ne s'agit pas d'armer les forteresses pour les mettre en état de se défendre contre une agression extérieure, il ne serait pas difficile de porter ces 2000 hommes à un nombre suffisant à ce service, sans procéder pour le moment à une réorganisation générale.

« Quels que soient mes regrets, je dois néanmoins reconnaître à mon tour qu'une pareille tâche ne serait pas à la hauteur des talents de M. le colonel Fabvier, d'autant plus qu'elle n'est nullement conforme à ses opinions...[1]. »

Un peu plus tard, le Président instruisait le colonel de Heideck (qui commandait maintenant le corps régulier) des vastes projets de Fabvier et de ses déconvenues. Il témoignait à l'égard de cet officier toute l'aigreur qu'il avait dissimulée dans sa dépêche à la Ferronnays et se montrait bien décidé à ne pas céder, quand même la France le menacerait, à l'instigation de Fabvier, de le priver de ses subsides. « Si l'on adopte ce mode pour nous faire suivre une autre marche, déclarait-il, on se trompe. Nous avons de quoi vivre jusqu'au 15 du mois de février; nous pouvons donc attendre... J'accepte avec reconnaissance tout ce qu'on voudra faire pour augmenter et pour perfectionner le corps de troupes régulières qui existe déjà, en conservant les mêmes bases quant aux choses et aux hommes; et je n'accepte rien, si l'on veut me

1. *Corr. du comte Capodistrias*, II, 517-518.

forcer à bouleverser le tout pour admettre de nouvelles bases quant aux choses et aux hommes...

« Si (*le général Durrieu*) vous questionne dans le sens d'une réforme ou réorganisation générale, il vous sera facile de vous retrancher dans les limites que vous impose le cercle de vos attributions...[1]. »

Enfin, s'adressant (le 31 janvier) au général Maison, le Président du gouvernement grec l'invitait assez clairement à le débarrasser de Fabvier en l'appelant auprès de lui : « ... Le plan de M. le colonel Fabvier ayant fait l'objet de mes communications au ministère de S. M. T. C., il ne dépend plus de moi d'utiliser pour le moment les nobles sentiments qui animent ce brave officier en faveur de la Grèce. Je lui ai donné lecture de mes réponses à M. le comte de la Ferronnays et j'ai abandonné à ses propres décisions le parti qu'il jugera convenable de prendre. Puisque Votre Excellence est disposée à l'appeler à son quartier général, il ne me reste qu'à témoigner le regret que j'éprouve de n'avoir pas pu utiliser les talents dont cet officier a donné tant de preuves...[2]. »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ces lettres celles que Fabvier, dans le même temps, adressait tant à Maison qu'à la Ferronnays. On y voit que, tout en constatant le complet échec de ses propositions auprès du Président, il paraissait encore disposé non pas à renoncer à la partie, mais à passer outre.

Rendant compte, fort longuement, au général (le 25 janvier) de ses entretiens avec Capodistrias, il disait lui avoir rappelé tout ce qu'il avait fait pour le corps régulier, lui avoir reproché l'abandon où ce corps avant été laissé, le traitement privilégié dont avaient joui, dont jouissaient encore les bandes irrégulières. Il avait déclaré au Président qu'il était, lui, Fabvier, meilleur juge que personne en pareille matière; que si on voulait le laisser mettre les choses sur un autre pied, il ferait

1. *Corr. du comte Capodistrias*, II, 534-535.
2. *Corr. du comte Capodistrias*, III, 14.

de son mieux, qu'il respecterait le gouvernement et qu'aussitôt l'organisation terminée, il se retirerait, « lui laissant le fil à la main ». Il lui avait représenté tout ce qu'il devait de reconnaissance et d'égards au gouvernement français; il lui avait enfin mis le marché à la main en lui déclarant qu'il ne pourrait pas accepter une situation « peu digne de la confiance dont il avait été honoré » par son gouvernement. Tout avait été inutile; le Grec n'avait pas cédé[1].

Dans sa lettre au ministre des affaires étrangères (le 31 janvier), il représentait pour la vingtième fois qu'il fallait faire de la Grèce un état vraiment fort, capable de se suffire à lui-même, d'exercer une action prépondérante dans la péninsule des Balkans et d'y former une barrière solide contre l'ambition moscovite. Il remontrait que l'occasion était opportune. La Russie, dont les armes avaient été, en somme, assez malheureuses pendant la campagne de 1828[2], pouvait prendre sa revanche; il ne fallait pas attendre qu'elle y eût réussi. Les Grecs ne demandaient qu'à marcher. Ils détestaient les Russes. Quant à Capodistrias, « ...j'ai tout tenté, écrivait Fabvier, pour convaincre le Président de la loyale bienveillance du gouvernement. Je suis resté avec lui en bons termes... J'ai feint d'ignorer ses manœuvres... » Le peuple grec, ajoutait-il, « est admirable dans sa résignation ; dernièrement, à Poros, Stratford Canning voulait préparer un changement. Le personnage que vous m'avez dit avoir été proposé par les Anglais et dont je vous ai garanti le patriotisme[3] a eu avec ses collègues la sagesse de se refuser à toute démarche qui pourrait amener quelques troubles, attendant un meilleur sort de la bienveillance des souverains. L'assemblée nationale aura bientôt lieu. Le Président la prépare par la corruption. Néan-

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Les troupes russes avaient dû lever le siège de Silistrie et opérer une retraite pénible, que Metternich (non sans beaucoup d'exagération, du reste) comparait à la retraite de Napoléon en 1812.

3. Nous ne savons au juste qui Fabvier voulait désigner ainsi. Peut-être était-ce Mavrocordato.

moins elle serait unanime si on lui proposait quelque chose de positif... En tout cas... il est indispensable que près de l'assemblée nationale il y ait une personne de confiance, un projet arrêté sur la marche que le gouvernement français a l'intention de suivre...[1]. »

On voit par ces citations que Fabvier, loin de s'avouer définitivement vaincu par le rusé corfiote, roulait encore dans sa tête des idées de revanche, qu'il jugeait fort réalisables. Mais il eût fallu, pour que l'exécution en devînt possible, que le gouvernement français voulût s'y prêter, et c'est ce qui n'eut pas lieu. Le général Maison avait maintenant à son égard pour instructions de le contenir plutôt que de le seconder et, dans le cas où ses agissements lui paraîtraient compromettants pour le ministère, de le rappeler formellement auprès de lui. Il était autorisé à l'attacher officiellement à son état-major. Cette mesure une fois prise, Fabvier n'était plus qu'un officier enchaîné par la discipline et n'avait plus qu'à obéir. Maison, qui avait pour lui beaucoup de considération et de sympathie, n'eût pas voulu le contrister ou le froisser par de trop impératives injonctions. Il commença par lui donner à entendre — amicalement — qu'il ferait bien de ne pas rester à Égine, où, depuis le refus du Président d'entrer dans ses vues, il semblait bien qu'il n'avait plus rien à faire[2]. Mais Fabvier ne voulait pas comprendre à demi-mot. Il persistait donc à demeurer à Égine, il y était encore en février. Qu'y faisait-il? Nous ne savons au juste. Mais il n'est pas téméraire de penser qu'y ayant retrouvé ses amis du parti constitutionnel, les Mavrocordato, les Condourioti, les Papadopoulo, etc., tous ennemis du Président, il s'entretenait avec eux des moyens de réagir contre sa politique, suivant lui et suivant eux funeste à la Grèce. C'est sans doute à cette époque qu'il envoyait au général Sébastiani un mémoire dont nous retrouvons la copie dans ses papiers et que Mavrocordato avait rédigé pour pro-

1. *Papiers de Fabvier.*
2. Lettre du 24 janvier 1829. (*Papiers de Fabvier.*)

tester contre le tort que le protocole du 16 novembre faisait à la cause hellénique en restreignant à la Morée et aux îles la garantie des trois puissances.

Invité sans doute par Capodistrias, qu'impatientait la persistance du colonel à ne pas quitter Égine, Maison lui écrivit le 19 février pour l'informer qu'il l'attachait décidément à son état-major. Mais comme il ne lui enjoignait pas formellement de revenir, Fabvier se contenta de répondre (1er mars) qu'il acceptait cet honneur, mais qu'il croyait devoir attendre à Egine le débarquement du nouveau résident en France, le baron Rouen, qui tardait à venir et qui, de fait, ne devait y arriver que plusieurs mois plus tard. Il se montait la tête de plus en plus. Il voulait que le gouvernement français prît Capodistrias par la famine, en cessant de lui fournir les subsides pécuniaires sur lesquels il comptait pour l'entretien de son administration et de ses troupes régulières. D'autre part, le Président, qui, à ce moment même quittait Égine pour se rendre à Nauplie et commencer une campagne électorale dans le Péloponèse, tenait à ne pas y laisser derrière lui un mécontent aussi porté que Fabvier aux entreprises et aux coups de main. Ce fut pour répondre à son désir que Maison, par lettre du 8 mars[1], invita enfin — courtoisement, mais fort nettement — le colonel à venir le rejoindre à Modon. Le bouillant philhellène obéit, non sans maugréer et, une fois de plus, le diplomate grec put se réjouir sournoisement de sa déconvenue.

A ce moment, du reste, la fortune semblait vouloir se montrer de plus en plus favorable à Capodistrias. Depuis le mois de décembre précédent il avait fait adopter à la conférence de

1. *Papiers de Fabvier.* — Ce même jour, 8 mars, Maison écrivait au Ministre de la guerre : « . . . La mission dont vous aviez chargé le colonel Fabvier étant entièrement manquée, aux termes de mes instructions, je l'ai rappelé près de moi en lui annonçant qu'il serait traité comme colonel d'état-major. Je prie V. E. de faire confirmer cette disposition par le Roi. . . » — Un peu plus tard (20 mars), il ajoutait : « . . . . J'ai positivement ordonné au colonel Fabvier de revenir ici ; je compte l'emmener en France avec mon état-major ; sa présence ici inquiéterait le Président. . . » — Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146.



Poros[1] un projet d'arrangement qui, s'il ne donnait pas encore pleine satisfaction à la Grèce, devait cependant lui être beaucoup plus agréable que le protocole du 16 novembre. Ce projet, transmis à Londres, donna naissance au protocole du 22 mars, qui constituait sans conteste un sérieux progrès pour la cause hellénique. En prévision de la réouverture — alors imminente — des hostilités sur le Danube, l'Angleterre voulait être armée d'un texte diplomatique qui empêchât les Grecs de se jeter sur les Turcs au midi pendant que les Russes les attaqueraient de nouveau par le nord. Mais pour avoir le droit d'exiger d'eux qu'ils se tinssent tranquilles en de pareilles circonstances, il fallait bien leur accorder quelques avantages. En conséquence, la conférence de Londres fixait maintenant aux golfes d'Arta et de Volo la limite du futur État hellénique, c'est-à-dire qu'elle lui promettait une portion relativement considérable de la Grèce continentale. Il est vrai qu'en retour elle les invitait en termes exprès non seulement à s'abstenir de toute marche en avant, mais à évacuer tout ce qu'ils avaient occupé par les armes en dehors de la Morée et des îles. Le protocole portait en outre que la Grèce tout en devenant autonome, resterait vassale et tributaire de la Porte. Son gouvernement devait être celui de la monarchie héréditaire ; enfin le prince appelé à gouverner la Grèce, ne devrait être pris dans aucune des familles régnantes d'Angleterre, de France ou de Russie.

Cet arrangement satisfaisait dans une certaine mesure la Russie par la clause de vassalité imposée au nouvel État[2]; l'Angleterre par l'exclusion dynastique dont il frappait la fa-

1. C'est-à-dire aux trois ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie en Turquie (Guilleminot, Stratford Canning, Ribeaupierre) qui, après s'être retirés à Corfou (déc. 1827), s'étaient transportés à Poros (oct. 1828) pour délibérer avec le Président sur l'avenir de la Grèce.

2. Cette puissance, qui s'était posée depuis longtemps comme protectrice des populations chrétiennes dans l'empire ottoman, ne voulait pas les voir acquérir une pleine indépendance politique, qui les aurait soustraites à son ingérence ; elle tenait au contraire beaucoup à ce qu'elles restassent rattachées à cet empire par un lien de vasselage qui lui servirait constamment de prétexte pour renouveler son intervention.

mille de Bourbon ; la France par l'extension notable de territoire qu'il accordait à la Grèce. Chacune de ces trois puissances faisait, du reste, au fond, ses réserves et se promettait bien de profiter des circonstances qui lui permettraient de le transformer en un règlement plus favorable à ses intérêts propres. Quant à Capodistrias, il ne pouvait, sans doute, sous peine de perdre dans son pays toute sa popularité, se déclarer pleinement satisfait. Il fit savoir aux agents de la Triple-Alliance, que, tout en reconnaissant comme il le devait ce qu'elle venait de faire pour le peuple hellène, il lui était impossible de rappeler ses troupes de Romélie ; il crut même devoir profiter du moment où les Russes rouvraient les hostilités contre les Turcs sur le Danube pour envoyer quelques renforts à Ypsilanti et à Church qui, jusque-là tenus en échec, firent des progrès sensibles dans la Grèce continentale pendant le printemps de 1829[1]. Mais, d'autre part, en affectant de prendre le protocole au pied de la lettre et de regarder la Grèce comme définitivement constituée par la nouvelle garantie des puissances, il put se montrer plus que jamais réfractaire au plan de réorganisation militaire proposé par Fabvier.

Du reste, il avait trouvé un moyen assez ingénieux de prévenir ou d'atténuer le mécontentement que son opposition à ce plan eût pu causer au gouvernement français. C'était de lui demander de mettre à sa disposition environ deux cents officiers et sous-officiers du corps expéditionnaire, pour les attacher momentanément au corps régulier, dont ils deviendraient les instructeurs et organiseraient définitivement les cadres. Le maréchal Maison[2] avait agréé cette proposition, ce qui n'était pas sans augmenter quelque peu la mauvaise humeur de Fabvier. Il est vrai qu'il voulut aussi donner pour comman-

1. Les Grecs occupèrent Vonitza, Lépante, et finirent, en mai, par reprendre possession d'Anatoliko et de Missolonghi. Church, qui était, lui aussi, en dissentiment avec Capodistrias, quitta son commandement après ces derniers succès et laissa ses troupes sous les ordres du colonel Dentzel.

2. Le chef du corps expéditionnaire français venait d'obtenir le bâton de maréchal par ordonnance royale du 22 février 1829.

dant en chef au Tacticon un Français, son propre sous-chef d'état-major (le général Trézel), dont le Président se serait bien passé[1]. Mais en somme Trézel ne lui inspirait ni l'aversion ni les craintes que lui faisait éprouver Fabvier. Puis, il avait obtenu cette satisfaction que l'effectif du corps régulier ne serait pas sensiblement augmenté et que, pour longtemps encore, il y aurait en Grèce trois éléments militaires distincts et à peu près équivalents, entre lesquels, par d'habiles manœuvres, il pourrait continuer à demeurer le maître.

Au milieu de toutes ces combinaisons nouvelles, l'ancien chef des réguliers ne cessait de maugréer contre le Président qui l'avait joué, contre Maison, qui s'était laissé gagner par lui, et contre le gouvernement français, qu'il regardait aussi comme la dupe de ce rusé diplomate. Sa tête fumeuse enfantait des projets violents, qui n'allaient à rien moins qu'au renversement de Capodistrias. Mais ce dernier le surveillait, de près, de loin, redoutant de sa part quelque coup de main, et n'était pas homme à lui laisser la liberté de soulever contre lui soit le corps régulier, soit la population civile. On voit par sa correspondance que, dès le mois de janvier, il se préoccupait des tentatives que Fabvier pourrait faire pour entraîner dans son parti ses anciens soldats du Tacticon. « ...On nous travaille de toutes parts, écrivait-il à Heideck le 14 de ce mois... Il est d'un grand intérêt de veiller de près à vos tacticos. Il ne serait pas impossible qu'on tâchât de pervertir leur esprit, afin de les porter à vouloir d'autres règlements ou d'autres régulateurs...[2]. » A partir de mars, les dispositions du colonel à son égard devinrent si hostiles et si inquiétantes, que le Président crut devoir demander à Maison de le retenir à Modon, sans lui permettre la moindre excursion dans l'inté-

1. On voit par plusieurs de ses lettres que, ne pouvant absolument éviter cette tutelle de l'état-major français, il eût voulu tout au moins voir à la tête du Tacticon un officier moins avancé en grade, par conséquent moins à ménager, que le général Trézel. Il se serait accommodé d'un simple chef de bataillon, mais toutes ses finesses furent inutiles, et il lui fallut accepter Trézel, qui, après le départ de Maison, succéda comme chef du corps régulier au colonel de Heideck (août 1829).

2. *Corr. du comte Capodistrias*, II, 510-511.

rieur de la Morée, où il eût pu essayer de soulever les esprits contre lui. Capodistrias fit pourtant encore bon visage à son ennemi en avril, quand il alla faire ses adieux au maréchal, qui allait s'embarquer sous peu pour retourner en France. Mais il fut offusqué, paraît-il, de le retrouver encore vêtu à la grecque et en témoigna quelque mécontentement[1].

Il est certain que Fabvier rêvait à ce moment de révolutionner la Grèce et d'écarter du pouvoir le protégé de la Russie. Il ne dissimulait nullement ni ses désirs ni ces projets dans les lettres qu'il adressait à cette époque à ses correspondants ordinaires (Sébastiani, Guilleminot, de Caux, La Ferronnays, Grasset, etc.), lettres dont nous retrouvons les minutes dans ses papiers. Voici par exemple ce qu'il écrivait au commencement d'avril : « ...Le Président a dit à d'autres : Un chef français, de l'argent français, ce serait trop... Il me fait mille compliments et dit ailleurs que je suis absolu, etc. Si je voulais dire ce que j'ai supporté personnellement, certes on serait surpris... Avec un faible corps français on pourrait enlever tout jusqu'au Vardar, d'un seul élan, entraînant avec soi 40,000 Grecs en armes. Pour cela, il faut avant tout renvoyer le Président, obstacle au bien par ses vues funestes et son incapacité en fait de gouvernement. Si on ne veut pas l'ôter soi-même, que les deux cabinets[2] appuient seulement les Grecs en signifiant que les sacrifices qu'ils ont faits ne doivent pas avoir pour but d'établir en Grèce le pouvoir absolu, mais un système analogue à celui qui nous régit. Il n'y pliera jamais

1. « Le Président avait écrit au maréchal que ma présence à Égine l'inquiétait, ce qui a engagé le maréchal à me rappeler. Ici il m'a fait mille politesses à sa manière, mais a déclaré au maréchal qu'il n'y avait personne plus en état que moi de faire et commander l'armée, mais que j'avais trop d'influence et qu'il pourrait se trouver quelque circonstance politique où je l'embarrasserais, qu'il voulait pour gouverner avoir tout le pouvoir et que j'avais pour la Grèce des sentiments exagérés, etc... Les inquiétudes du Président paraissent redoubler ; il a vu avec un vif déplaisir que je portais l'habit grec et craint mes voyages... Le Président a désiré que je ne fisse aucun voyage, parce que, dit-il tout franchement, j'ai trop la confiance des Grecs... » Lettres de Fabvier à Édouard Grasset, 17, 27 avril 1829. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8390, 8389.)

2. La France et l'Angleterre.

et les Grecs feront le reste. Ce n'est pas de ma part que je parle ; c'est l'opinion de ce qu'il y a de mieux... Vous, mon général, qui portez tant d'intérêt à ce pays, qui jouissez à tant de titres de la confiance publique, vous qui aspirez à voir la France reprendre son rang et sa gloire, engagez le gouvernement à prendre en ces circonstances un parti digne d'elle et qu'elle ne recueille pas pour prix de tant de sacrifices une déconsidération inévitable. N'est-il pas temps que nous reparaissions au rang d'où nous sommes tombés ? N'est-ce pas là le moyen de réunir toute la France dans les mêmes sentiments? Vous le savez, ce n'est ni de repos ni d'industrie que nous avons soif, c'est de gloire...[1]. »

« ...On pourrait, lisons-nous dans une autre lettre (du 8 avril), se porter rapidement en avant, s'emparer des populations nombreuses et guerrières de la Thessalie, Macédoine, Épire, etc., enfin avec l'aide des puissances intéressées on créerait une nation grecque qui, dans vingt ou vingt-cinq ans, serait plus forte et surtout plus mobile que la Turquie... Quant à moi, mon général, je me trouve heureux d'avoir acquis ici comme particulier une influence à offrir à mon gouvernement. Si on ne l'utilise pas, il me restera le souvenir d'avoir au prix de mon sang soutenu ce malheureux pays jusqu'à ce qu'on soit venu à son secours et offert de belles chances. J'attends en silence ce qu'on jugera à propos de faire[2]. »

A de pareilles propositions, Fabvier ne recevait pas de réponses, ou n'en recevait que d'évasives ou de peu encourageantes. Mais il persistait à vouloir sauver et constituer la Grèce à sa façon. Vers la fin d'avril, il mettait très nettement en avant l'idée d'appeler un prince français, sans se soucier aucunement des protocoles. « Si on se déclare pour un prince français, écrivait-il le 27 à Grasset, il est probable que cela s'arrangerait avec l'Angleterre et l'Autriche, qui sont dans

1. Lettre au général Sébastiani.

2. Lettre au général Guilleminot.

leurs petits souliers[1] ; le ministère français serait probablement entraîné et dans ce cas il est maître de faire ce qu'il veut... »

Le même jour, dans une lettre au ministre de Caux, il s'exprimait non moins clairement : « ...Je ne conserve de relations avec personne et ne sors pas d'ici pour condescendre aux désirs de M. le Président et de M. le Maréchal. Néanmoins, on m'a envoyé prévenir que, si le gouvernement y consentait, un fort parti de l'assemblée nationale appellerait un de nos princes au trône de la Grèce... Votre Excellence sait qu'il y a quelques années j'ai refusé de me joindre à de vils intrigants qui, par des manœuvres coupables et vaines, compromettaient un nom illustre. Aujourd'hui les choses sont changées. La France a fait beaucoup. Elle peut d'un mot faire plus, sauver ce peuple du funeste sort qui l'attend de tomber, pour prix de tant d'efforts et de malheurs, au rang d'une province russe, éviter à l'Europe le danger de voir dans quelques années les Barbares à 48 heures de l'Italie et enfin ajouter un nouvel éclat à la couronne française qui deviendrait la protectrice de la Méditerranée... »

Cette proposition d'offrir la couronne à un prince français était, à l'en croire, on ne peut plus sérieuse. « ...Ce ne sont plus, écrivait-il à Guilleminot, comme autrefois, quelques comédiens qui voulaient être maréchaux, chambellans, ambassadeurs, etc., surtout escroquer de l'argent. C'est tout ce qu'il y a de plus considérable sur le continent et dans les îles. Le moment est pressant. Car, quoi qu'on en dise, le jour est arrivé où la Russie veut mettre la dernière main au plan suivi depuis longtemps. Tout s'y prête... Le Président a sur son habit des boutons au Phénix avec la date de 1821, le signe d'Ypsilanti. Tout ce qui est russe est à ses ordres et, quoiqu'en vain, il cherche à porter les affections du peuple grec de ce côté... Je crois que tout dépend en ce moment de la France, que par conséquent c'est sur elle que pèseront les reproches si

1. A cause de la reprise des hostilités par les armées russes.

on laisse consommer le crime de laisser pénétrer les Russes dans ces contrées...[1]. »

Fabvier dut bien, à la fin, se rendre compte qu'il parlait et écrivait en pure perte. Vers la fin d'avril il exprimait en ces termes son amer désappointement : « ...J'attends qu'on me renvoie d'un pays qui peut-être n'aurait plus eu besoin de libérateur et de gouverneur si je n'y avais pas été avant eux. Je rentrerai chez moi tranquille et sans envier les faveurs qui sont tombées de toutes parts ; ma part dans le passé me suffit[2]. » Il est certain que Maison commençait à le trouver encombrant et gênant. Sur le point de quitter la Morée, le chef du corps expéditionnaire français ne voulait pas le laisser derrière lui en Grèce; son gouvernement désirait qu'il le ramenât; il le fallait pour complaire à Capodistrias, que l'on voulait de plus en plus ménager, tout en le surveillant. Le maréchal eût désiré sans doute que Fabvier, en demandant à le suivre, lui eût épargné la peine de lui en donner l'ordre. Mais l'obstiné philhellène tenait sans doute à ce qu'il fût bien prouvé qu'il n'avait pas abandonné volontairement la partie. Le 13 mai, c'est-à-dire à un moment où le maréchal faisait déjà ostensiblement ses préparatifs de départ, il lui adressait encore une longue lettre pour lui rappeler ce qu'il avait fait en Grèce, ce qu'il avait voulu, ce qu'il voulait encore et, après y avoir raconté ses déceptions, la terminait tristement et dignement par ces mots : « Quant à moi, le souvenir d'avoir soutenu cette lutte dans sa direction légitime jusqu'à l'arrivée de l'armée française tempère le regret de n'avoir rien pu depuis. Vous savez que mes instructions sont d'attendre les ordres du ministre. Néanmoins, Votre Excellence étant mon chef direct, je la prie de vouloir bien décider ce qu'elle jugera à propos[3]. »

En réponse à cette lettre, Fabvier reçut, dès le lendemain

1. Lettre du 27 avril 1829.
2. Lettre à Édouard Grasset, du 29 avril 1829. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8391.)
3. *Papiers de Fabvier*.

(14 mai), un ordre formel de départ. Cet ordre était conçu dans les termes les plus flatteurs pour lui. Mais il n'en était pas moins catégorique. « ...Personne, écrivait le maréchal, ne rend plus que moi justice aux nobles sentiments qui ont dirigé votre conduite en Grèce. Il n'est pas possible de porter plus loin le courage, la constance et le désintéressement. Je sais aussi que vous pouviez être d'une grande utilité dans ce pays pour la formation des troupes régulières, si votre mission eût été agréée par le gouvernement grec. Il n'en est pas ainsi, et je dois dès lors la considérer comme terminée. Le gouvernement du roi m'ayant ordonné de vous rappeler près de moi et de vous donner les ordres que je jugerais convenables, j'ai rempli cette première partie de mes instructions en vous invitant à vous rendre à Modon. Maintenant je juge non seulement inutile à la cause que vous voulez servir, mais peu convenable pour vous-même la prolongation de votre séjour en Grèce et je désire que vous reveniez en France avec moi. Quand il n'y aurait aucune autre considération, la nouvelle position dans laquelle vous vous trouvez placé par le gouvernement du roi vous impose le devoir de rentrer en France. Vous faites partie de l'état-major général de l'armée et ce qui n'a pas été désigné pour faire partie de la brigade d'occupation doit quitter la Grèce...[1]. »

Fabvier s'était lié les mains en acceptant de faire partie de l'état-major du corps expéditionnaire. A une injonction aussi nette il ne pouvait qu'obéir. Il partit donc, exaspéré contre Capodistrias, qui, cette fois, ne lui adressait pas même un remerciement et, malgré ses instances, ne lui donnait pas, en faisant droit à ses réclamations pécuniaires (au sujet du *Tagliaferro*), la satisfaction de récompenser ses anciens compagnons d'armes. Il annonçait, du reste, que tout n'était pas fini, qu'il serait pour le Président plus redoutable encore à Paris qu'à Égine ou à Modon[2]. Mais c'était là simple propos

1. *Papiers de Fabvier.*
2. Lettre du 15 mai à Édouard Grasset (*Arch. de la Société historique et ethnolo-*

d'homme en colère. Il ne pouvait plus se faire beaucoup d'illusions sur les chances qui lui restaient de faire adopter ses vues par le gouvernement français. Il n'était, du reste, pas moins irrité contre ce gouvernement que contre Capodistrias lui-même et, la nature ne l'ayant pas fait courtisan, il n'était guère disposé à faire quoi que ce soit pour gagner sa confiance ou ses bonnes grâces.

Fabvier et la question grecque en 1829 et 1830. — Voyages en Lorraine et en Italie. — Journées de juillet : Fabvier général et commandant de la place de Paris. — Sa démission. — Sa participation aux affaires de Pologne et d'Espagne. — Nouveau mémoire sur la Grèce. — Fabvier candidat à la députation.

(1829-1834.)

Malgré tant de mécomptes et de déceptions, Fabvier ne revenait, en 1829, ni dégoûté de la Grèce ni moins disposé que précédemment à la servir. Il avait l'âme trop noble et trop forte pour ne pas persister dans son apostolat ; d'autre part, il avait l'imagination trop portée aux chimères pour ne pas nourrir encore avec complaisance le désir et l'espoir de réaliser les rêves qu'il avait faits tant de fois pour l'indépendance et la grandeur du peuple hellène. A peine rentré en France (vers la fin de juin[1]), il se hâta de se rendre à Paris, où il s'efforça de réveiller le zèle de ses amis personnels, aussi bien que celui du gouvernement, en faveur d'une nation que, malgré bien des défauts et bien des torts, il ne pouvait s'empêcher d'aimer. Il n'est pas téméraire de supposer que Lafayette et

gique d'Athènes, 8387) : « ... Je pars, écrivait-il,... mais cela vaut mieux... Là-bas, je soignerai les affaires plus efficacement qu'ici et vous en verrez des marques... » — Quatre jours plus tard (19 mai), il s'exprimait encore dans ces termes : « Je suis bien aise d'aller à Paris, où je peux plus qu'on ne pense. Le maréchal s'est trompé, mais il n'a pas plus de poids que bien d'autres... » (Autre lettre à Édouard Grasset, *Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8392.)

1. Le préfet du Var annonce le 26 qu'il est arrivé la veille à Toulon sur la frégate *la Didon* avec le maréchal Maison et le général Durrieu. (*Arch. nat.*, F[7], 6722, liasse 8982 o. g.)

Sébastiani qui, fort peu après son retour (le 9 juillet), prirent la parole à la Chambre des députés pour critiquer avec une certaine sévérité le protocole du 22 mars, furent soigneusement documentés par lui sur l'état de la Grèce et sur le gouvernement de Capodistrias. Nous savons aussi par divers passages de ses écrits ultérieurs qu'il alla voir le ministre de Caux, tant pour lui rendre compte de sa conduite que pour l'éclairer sur la politique du Président, le détourner de lui accorder d'autres subsides tant qu'il y persisterait et lui soumettre de nouveau ses plans pour l'extension et l'organisation de la Grèce.

Fort peu après, il est vrai (8 août 1829), le ministère Martignac fut renvoyé par Charles X et remplacé par le cabinet Polignac. Ce dernier, s'inspirant surtout des sentiments qui avaient animé les ultra-royalistes en 1815 et en 1822, devait naturellement témoigner moins de bienveillance que son prédécesseur à Fabvier, regardé, non sans raison, comme un libéral impénitent. Nous trouvons, il est vrai, dans les papiers du colonel et dans les notes qui nous ont été fournies sur lui par son petit-neveu [1], la trace des relations courtoises qu'il eut à cette époque avec le nouveau chef du gouvernement français. Fabvier n'était pas un inconnu pour M. de Polignac qui, étant ambassadeur à Londres, avait eu connaissance de sa mission de 1828 et, à certains moments, avait paru approuver ses plans. Le colonel alla rendre visite à cet homme d'État qui, au dire de M. Édouard Fabvier, lui fit un accueil aussi empressé que flatteur. L'ancien chef des réguliers développa sans doute, pour la centième fois, devant le favori de Charles X, cette idée qu'il fallait non seulement donner à la Grèce l'indépendance, mais la pourvoir d'un territoire assez vaste et d'une organisation assez forte pour qu'elle pût se suffire à elle-même et surtout qu'elle pût se passer de la Russie.

Il faut se représenter qu'à ce moment le tsar paraissait plus menaçant que jamais, non seulement pour l'Orient, mais pour

1. M. Édouard Fabvier, de Nancy, décédé depuis 1895.

l'Europe entière. La campagne de 1829 était pour les Russes une revanche éclatante de celle de 1828. Au commencement d'août, maîtres des places du Danube et de la Bulgarie, ils franchissaient les Balkans et le 19 de ce mois ils étaient à Andrinople; encore quelques marches et, les armées turques n'étant plus capables de les arrêter, ils semblaient devoir arriver sans obstacle jusqu'à Constantinople. Dans ces circonstances, l'idée de faire dans la péninsule des Balkans un grand État grec, assez consistant pour arrêter le débordement de l'ambition moscovite, n'était pas pour déplaire au prince de Polignac. On sait, du reste, que sous l'impression des victoires remportées par Nicolas Ier, ce ministre, beaucoup plus enclin que Fabvier lui-même aux rêves grandioses et aux utopies, parla un moment de refaire en grande partie la carte de l'Europe par une combinaison dont la Grèce eût été l'élément initial et dont l'empire ottoman eût fait principalement les frais. Suivant ses vues, tandis que la Russie eût pris pour elle la Moldavie et la Valachie et que la Bosnie avec ses entours eût été attribuée à l'Autriche, le nouvel État hellénique, comprenant la plus grande partie de la péninsule des Balkans, eût été adjugé au roi des Pays-Bas, dépossédé de ses États, dont la moitié méridionale (Belgique, Luxembourg) serait devenue française et la moitié septentrionale (Hollande) eût été allouée à la Prusse; cette dernière puissance eût, de plus, acquis le royaume de Saxe, dont le souverain serait venu régner sur l'ancienne Prusse rhénane[1].

M. de Polignac fit-il part à Fabvier de son étrange et colossale rêverie (dont il prétendit faire, on en a la preuve, une base de négociation avec la Russie)? Nous ne savons. Du reste, le traité d'Andrinople, conclu peu après (14 septembre[2])

1. Pour obtenir le consentement de l'Angleterre à cette combinaison, on lui aurait offert les colonies hollandaises. — La Bavière, grâce à une certaine augmentation de territoire, cesserait de former deux tronçons séparés. — Les États barbaresques deviendraient indépendants.

2. Par ce traité, sans parler des territoires qu'elle obtenait en Arménie et aux bouches du Danube, de l'indemnité de guerre qu'elle exigeait, des conditions nou-

allait couper les ailes à cette imagination déréglée. Ce que nous pouvons affirmer, d'après les professions de foi que Fabvier fit ultérieurement à diverses reprises et qui reçurent parfois une grande publicité, c'est que le plan gigantesque de Polignac, à supposer qu'il en eût reçu la confidence, ne l'aurait sans doute pas séduit. Le ministre de Charles X pensait, parlait en homme de 1815 et de la Sainte-Alliance, taillant l'Europe, comme on l'avait fait au Congrès de Vienne, avec la plus sereine insouciance du droit des nationalités, tout prêt à disposer du sort des peuples sans songer seulement à leur demander leur consentement. Fabvier, fils de 89, n'admettait pas, n'admit jamais qu'on les partageât ainsi comme de vils troupeaux et ne voulait de remaniements territoriaux que s'ils étaient demandés ou librement acceptés par les populations intéressées.

Il ne s'attarda pas, du reste, beaucoup à Paris (nous en avons la preuve) après l'avènement de Polignac, et ses relations avec cet homme d'État furent on ne peut plus éphémères. Les tendances ultra-royalistes et rétrogrades du nouveau cabinet étaient trop manifestes pour que l'idée de se mettre à son service lui entrât seulement dans l'esprit. Les vieux libéraux ses amis (comme Lafayette) ne lui auraient pas plus pardonné qu'il ne se fût pardonné à lui-même d'avoir cherché à plaire aux hommes qui, par les ordonnances de Juillet, devaient rendre une nouvelle révolution inévitable. Tout ce qui, parmi les hommes politiques de ce temps-là, tenait, même modérément, à la Charte et aux libertés publiques s'était prononcé dès le premier jour contre un ministère dont la composition semblait un défi prémédité de l'esprit de l'ancien régime à la France nouvelle. L'amiral de Rigny, à qui le portefeuille de la marine avait été offert dans cette combinaison, n'avait pas osé l'accepter. Fabvier, qui n'avait reçu du cabinet Martignac

velles qu'elle imposait pour la Moldavie et la Valachie d'une part, pour la Serbie de l'autre, la Russie obligeait la Porte (art. 10) à adhérer au traité du 6 juillet 1827 et au protocole du 22 mars 1829.



d'autre grâce que d'être relevé de son état de réforme et replacé dans le cadre des officiers à demi-solde[1], ne voulut rien demander de plus au cabinet Polignac. Le nom du nouveau ministre de la guerre (Bourmont) lui inspirait une sorte d'horreur et il lui eût cruellement répugné d'avoir à solliciter quoi que ce soit de l'ancien chouan qui, passé au service de Napoléon, avait, la veille de Waterloo, passé à l'ennemi[2].

Il reprit donc simplement, le 26 août[3], le chemin de la Lorraine, son pays natal, qu'il avait à peine revu en 1828 et où il se proposait de faire cette année un séjour de quelque durée. Mais il ne se désintéressait pas pour cela des affaires de la Grèce. Nous voyons, au contraire, par ce qui nous reste de sa correspondance, quelle place importante elles tenaient encore dans ses préoccupations, vers la fin de 1829 et vers le milieu de l'année suivante. En octobre, en novembre, il s'étendait longuement, dans ses lettres à Grasset, sur la question hellénique, déplorant les fautes suivant lui commises et se déclarant toujours prêt à les réparer. Le traité d'Andrinople ne lui inspirait que sarcasmes et dérisions... « On va mettre un Russe à recueillir le fruit de tant de sang versé en Grèce et on lui prodigue les moyens de tout genre, et lui vous paye en insolences et en ingratitude. Le voyez-vous maintenant pourquoi il ne voulait pas de quelqu'un qui pût rapidement orga-

1. Par une décision royale du 4 juillet 1829, qui le rétablissait dans la jouissance d'un traitement de non-activité de 3 000 fr. à compter du 1er novembre 1828. — Le rapport du Ministre de la guerre au Roi provoquant cette décision porte qu'on n'avait pu établir que Fabvier eût été transfuge en Espagne en 1823; que, d'autre part, il pouvait être excusé d'avoir pris du service en Grèce sans autorisation du gouvernement français; que, du reste, il avait constamment professé, depuis son arrivée dans ce pays, des sentiments de respect et de dévouement pour le Roi » et « tenu une conduite judicieuse et fort honorable dans toutes les affaires de la Grèce ». — Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146. — Le ministre s'exprimait ainsi d'après un long rapport qui lui avait été adressé à lui-même en janvier 1829 sur la situation personnelle de Fabvier par les bureaux, rapport que nous avons retrouvé dans les mêmes *Archives* (même dossier).

2. « Seul, lisons-nous dans une lettre qu'il écrivait à Grasset le 28 novembre, armé seulement de ma sincérité de cœur, j'ai fait plus pour l'honneur du nom français que 15 000 hommes et un maréchal. En voilà assez, mon cher ami, pour se passer des faveurs des gens qui osent mettre un Bourmont à la tête de l'armée... » (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8394.)

3. *Arch. nat.*, F7, 6993.



niser la nation grecque militairement, transporter les limites au delà même de celles désignées ? Car on aurait dû cette année avoir la Thessalie et soulever l'Albanie... Au lieu de cela, rien que la corruption...[1]. »

Capodistrias, qui, depuis son départ, avait réuni à Argos un semblant d'assemblée nationale (en juillet), en avait obtenu sans peine la confirmation des pouvoirs dictatoriaux qu'il exerçait depuis dix-huit mois[2]. « ... Je n'ai point été surpris, écrivait Fabvier, du potage d'Argos. On a ce qu'on a voulu. Vous vous rappelez que j'avais protesté contre la remise de l'argent. Je savais ce qu'on en ferait, et, quoique je fasse peu de cas de ce bien suprême, je trouve qu'il est ridicule de le donner pour se faire moquer de soi et pour faire du mal à un peuple qui ne vous demande que de le laisser tranquille...[3]. »

Un peu plus tard (28 novembre), il rappelait encore, avec insistance et avec tristesse, quel rôle il eût entendu jouer en Grèce si on eût voulu le seconder. « ... Je sais qu'aucun individu grec ou étranger n'a acquis la confiance que j'y conserve.

« ... Il n'y avait rien de facile, vous le savez, comme de profiter de la disposition des Grecs, qui ont un si grand esprit de nationalité, pour fonder un État destiné à recueillir tous les débris de la Turquie et l'élever contre la Russie. Au lieu de cela on gorgeait d'argent un Russe qui n'en faisait que plus l'insolent; et puis, allez-y : des grades et des décorations à tout le monde...[4]. »

On sait qu'après la paix d'Andrinople, la question hellénique préoccupait encore beaucoup la conférence de Londres. L'Angleterre et la France craignirent, en maintenant la Grèce

1. Lettre du 29 octobre 1829. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8393.)

2. Le panhellénion fut seulement remplacé par un sénat de 27 membres, dont 6 devaient être nommés directement par le Président et les autres choisis par lui sur une liste triple de présentation formée par l'Assemblée nationale. Capodistrias était, du reste, chargé de pourvoir librement aux vacances, au fur et à mesure qu'il s'en produirait. En somme, il gardait le pouvoir absolu.

3. Lettre du 29 octobre citée plus haut.

4. Lettre à Grasset. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8394.)

dans l'état de vassalité vis-à-vis de la Porte, d'augmenter les moyens qu'avaient déjà la Russie de se mêler, sous couleur de protéger les chrétiens, des affaires de l'empire ottoman. La première de ces deux puissances ne voulait pas, d'autre part, que le nouvel État grec fût trop voisin des îles Ioniennes. Bref, après plusieurs mois de délibérations, la conférence avait rendu, sous la forme d'un nouveau protocole (le 3 février 1830), un arrêt diplomatique par lequel la Grèce était enfin déclarée indépendante, mais par lequel aussi l'Acarnanie était retranchée de son territoire; le prince Léopold de Saxe-Cobourg[1] était en outre désigné par cet acte comme le futur souverain du nouvel État. Tous ces arrangements ne charmèrent que médiocrement Fabvier, dont le mécontentement s'exhalait encore en ces termes (dans une lettre du 5 mai 1830) : « ... Dites-moi ce que vous saurez de Saxe-Cobourg. Quant à moi, je désire grand bien aux Grecs; mais je ne vois pas que les emprunts, les expéditions, etc., les aient rendus plus heureux et plus moraux. Capo d'Istria doit avoir un peu le nez cassé, quoiqu'il n'en fasse pas le semblant. Toujours est-il que je n'aurai pas grande peine à le remercier, car je suis le seul, je crois, qui n'ait reçu pas même une lettre de compliment quand je suis parti. Je ne sais si le prince de Saxe-Cobourg fera le même cas du sang et des services de ceux qui ont soutenu l'existence de ce peuple jusqu'à ce qu'il est arrivé pour les gouverner...[2]. »

Fabvier n'oubliait donc pas la Grèce. Il faut bien dire cependant qu'à l'époque de son histoire où nous sommes parvenus, c'est-à-dire de 1829 à 1830, elle ne le préoccupait plus, comme précédemment, au point de lui faire négliger son pays

1. Né en 1791, mort en 1865. Il avait épousé en 1816 la fille unique du prince de Galles (plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Georges IV). Devenu veuf peu après et sans enfants, il était néanmoins resté en Angleterre, où il jouissait d'une grande influence. On sait qu'ayant refusé le trône de Grèce, il devint un peu plus tard roi des Belges (1831).

2. Lettre à Édouard Grasset. (*Arch. de la Société historique et ethnologique d'Athènes*, 8396.)

natal et ses affections privées. On voit au contraire cette âme de soldat qui, si longtemps, semblait n'avoir aimé que la guerre et la liberté, s'attendrir visiblement et redevenir accessible aux sentiments plus doux qui avaient charmé sa jeunesse. Revenu de Grèce pour la seconde fois, il passa plus de quatre mois dans sa chère Lorraine, au milieu d'amis d'enfance et de compatriotes qui, comme son vieux protecteur le général Drouot[1], lui étaient chers à bien des titres, près de ce frère qu'il avait jadis si souvent rudoyé sans jamais cesser de l'aimer, près de ce neveu, devenu maintenant un homme, auquel il avait, à diverses reprises, adressé par écrit de si virils conseils. Il put enfin donner à sa mère, parvenue au terme d'une très longue vie, la consolation de ne pas mourir loin de lui.

C'est aussi à cette époque que nous voyons reparaître dans sa vie un sentiment plus vif et plus ardent que les affections de famille, sentiment dont nous avons signalé la naissance discrète et romanesque en racontant sa jeunesse et dont le réveil allait donner à sa destinée une orientation toute nouvelle. Il venait en effet de retrouver en Lorraine la femme, autrefois par lui distinguée et admirée sans espoir, qui allait devenir la compagne de son âge mûr et de sa vieillesse. On se souvient des lettres passionnées qu'il écrivait jadis à son frère[2], au sujet de la duchesse de Frioul qui, élevée au faîte des honneurs, semblait encore, après son veuvage, trop au-dessus de lui par son titre et par les conventions sociales, pour consentir à lui accorder sa main. Du reste, après la mort de Duroc (qui avait eu lieu, on se le rappelle, en 1813), la jeune duchesse avait paru vouloir se consacrer sans réserve à l'éducation de sa fille, alors au berceau. Fabvier avait-il éprouvé d'elle quelque refus? La crainte d'être rebuté l'avait-elle empêché d'exprimer nettement son désir? Nous l'ignorons, rien dans sa correspondance ne pouvant nous éclairer

1. Fabvier avait jadis servi sous ses ordres dans la garde impériale et n'avait cessé depuis d'entretenir avec lui les relations les plus affectueuses.

2. Voir les chapitres 2, 3, 4 et 5 de cet ouvrage.

à cet égard. Les notes de son petit-neveu, mentionnées plus haut, nous apprennent qu'en 1816 et 1817, il avait été quelque temps question pour lui d'un mariage avec une jeune Polonaise, mais que, pour des motifs ignorés, ce projet avait été bientôt abandonné. Fabvier avait-il gardé au cœur, dès cette époque, le vague espoir que, s'il pouvait offrir un jour à la duchesse de Frioul un nom illustre et une grande situation militaire, elle voudrait bien agréer ses vœux ? Nous ne le savons pas non plus. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis ce temps les luttes politiques, les conspirations, puis la guerre de Grèce ne lui avaient guère laissé le loisir de penser au mariage.

Mais à l'automne de 1829, quand il rentra dans son pays, relativement jeune encore et tout auréolé de gloire, et qu'à proximité de sa ville natale, il retrouva au château de Clémery [1] la veuve de Duroc, alors âgée de quarante ans à peine, il éprouva certainement le désir de lui plaire. Elle de son côté, touchée sans doute de sa constance, non moins que flattée des hommages d'un soldat maintenant célèbre dans toute l'Europe, ne se défendit pas plus à son égard de la sympathie que de l'admiration. Les rapports de police dont le colonel était encore l'objet à cette époque mentionnent le bruit, répandu vers la fin de septembre 1829 à Pont-à-Mousson et aux alentours, d'un projet d'union entre la veuve de Duroc et lui. Nous y lisons notamment que, le 22 de ce mois, devait avoir lieu au château de Clémery une réunion où assisterait le général Drouot et où il serait traité d'un double mariage : celui de la duchesse de Frioul avec Fabvier et celui de sa fille (alors âgée de dix-sept ans) avec le fils du général Marie [2].

Cette fête de famille n'eut pas lieu parce que sur ces entre-

1. Près de Nomeny et à peu de distance de Pont-à-Mousson. Ce château avait été acheté vers 1804 par Duroc qui, on se le rappelle, était, comme Fabvier, natif de Pont-à-Mousson.

2. *Arch. nat.*, F[7], 6993, dossier 13970.

faites Hortense Duroc était tombée malade et si gravement qu'au bout de fort peu de jours on désespéra de la sauver. Le 23 septembre l'infortunée jeune fille rendait le dernier soupir. La douleur de la duchesse fut si vive et donna à ses amis de telles craintes pour sa santé que Fabvier ne put se résoudre à s'éloigner d'elle. Au lieu de retourner à Nancy ou à la maison de campagne de Pagny où son frère passait alors ses vacances, il s'établit pour quelque temps à demeure, avec le général Drouot, dans un hôtel de Pont-à-Mousson, où il fut rejoint par la duchesse Decrès qui, liée depuis longtemps avec la malheureuse mère, accourut de Paris pour lui offrir aussi ses consolations. Il y demeura pendant la plus grande partie des mois d'octobre et de novembre, allant chaque jour voir la duchesse de Frioul à Clémery, jusqu'au moment où elle vint elle-même demeurer à Pont-à-Mousson chez sa belle-sœur, Mme Duroc[1], dont elle était tendrement aimée.

Fabvier fut pour sa part très peu après cruellement frappé par la mort de sa mère, dont les funérailles eurent lieu le 6 décembre. Quelques semaines plus tard, le marquis d'Alménara, père de la duchesse de Frioul, accourant d'Espagne pour la consoler aussi, fut arrêté par la maladie à Paris, où elle se rendit pour le soigner (décembre)[2]. Tant de malheurs accumulés en si peu de temps rendirent plus étroite l'affection forte et sérieuse qui unissait le colonel à la veuve du grand-maréchal. Dès lors il ne voulut plus la quitter et elle-même, en attendant que son deuil et sa santé lui permissent de réaliser son projet de mariage, ne put se résoudre à se séparer de lui. Les médecins lui ayant ordonné de voyager, elle résolut, au commencement de 1830, d'aller visiter l'Italie. Il

1. On désignait sous ce nom une sœur du grand maréchal Duroc, née en 1774 jadis mariée avec un certain M. Georges, qui l'avait rendue fort malheureuse, et redevenue depuis longtemps libre par le divorce. (*Notes de MM. Eugène et Édouard Fabvier.*)

2. Tous ces détails et la plupart de ceux qui précèdent nous sont fournis par les rapports de police mentionnés plus haut. — Le marquis d'Alménara mourut à Madrid quelques mois plus tard (septembre 1830).



fut décidé que Fabvier l'y accompagnerait. Mme Duroc, sa belle-sœur, dut être aussi du voyage[1].

Le départ eut lieu peu de temps après. Le 25 janvier on était à Lyon. Le 9 février on franchissait le Pont-du-Var. En mars on était à Rome, où, croyons-nous, on fit un séjour d'environ deux mois. C'est de cette époque, à ce qu'il nous semble, que datent les rapports d'intimité affectueuse qui, jusqu'à la fin de la vie de Fabvier, devaient exister entre lui et la famille Bonaparte. Bien qu'il eût, au temps de sa jeunesse, servi dans la garde impériale et plusieurs fois approché l'Empereur, il ne paraît pas qu'il eût eu, jusqu'à l'époque qui nous occupe, de relations privées avec les parents de Napoléon. Il les vit de près et se lia d'amitié avec plusieurs d'entre eux pendant le voyage dont il est ici question et par l'entremise de la duchesse de Frioul, qui avait jadis longtemps vécu aux Tuileries et se trouvait, de plus, être une amie d'enfance d'Hortense de Beauharnais[2]. L'ex-reine de Hollande avait été jadis élevée dans la maison d'éducation de Mme Campan avec Mlle d'Alménara, qu'elle avait gardé l'habitude de tutoyer. Il n'est pas téméraire de penser qu'elle avait contribué à son premier mariage; peut-être même avait-elle été la marraine de la malheureuse jeune fille que venait de perdre son amie[3]. La reine Hortense habitait alors la ville de Rome avec ses deux fils, dont l'aîné devait succomber l'année suivante au milieu de l'insurrection des Romagnes et dont le plus jeune, Louis, devait être un jour le restaurateur de l'Empire en France. Son salon, très fréquenté, où se pressaient les libéraux et les carbonari, était le rendez-vous de tous ceux que quelque regret ou quelque espérance rattachait au nom de Bonaparte. La politique n'en excluait pas les plaisirs. Celui de Madame Læ-

1. C'est du moins ce qui nous semble résulter d'une lettre par laquelle Fabvier, à son retour, écrit de Paris à son neveu que Mme Duroc doit lui apporter un cadeau de la part de la duchesse.

2. Ce détail et plusieurs autres qui suivent nous ont été fournis par M. Eugène Fabvier, fils du général.

3. Et qui portait comme elle le nom d'Hortense.

tizia, mère de Napoléon, qui tenait aussi sa petite cour à Rome, était plus austère, mais n'attirait guère moins de visiteurs. L'ex-roi Jérome était également fixé dans la capitale de l'État pontifical, avec ses enfants[1], depuis 1823. Le prince de Canino (Lucien Bonaparte) y demeurait de son côté. Tout ce monde de mécontents et d'agités, qui ne parlaient que de gloire et de liberté, fut vu de près par Fabvier qui, sans devenir l'ami politique des Bonaparte ou du moins sans souhaiter le rétablissement de l'Empire, ne se défendit pas d'une certaine sympathie personnelle pour ces exilés. Il la leur témoigna plus tard, tant sous la monarchie de Juillet que sous la seconde république, avec quelque imprudence peut-être, mais à coup sûr avec un complet désintéressement, et Napoléon III, dont il était l'ami personnel, ne devait jamais l'avoir pour courtisan.

De Rome, les voyageurs gagnèrent Naples, où ils étaient dans la première quinzaine de mai. Puis, ils reprirent, par Florence où ils paraissent avoir aussi séjourné quelque temps, le chemin de France. En juillet la duchesse de Frioul s'arrêtait encore à Aix-en-Savoie, pendant que Fabvier, se séparant d'elle pour la première fois depuis plus de six mois, continuait sa route vers Paris. Pourquoi le colonel s'était-il décidé à retourner sans elle dans la capitale ? Nous ne savons au juste. Mais on peut supposer, sans invraisemblance, que les circonstances politiques d'où allait résulter une révolution n'étaient pas étrangères à sa détermination. Peut-être ses amis de Paris, en prévision des événements graves que préparait l'inconsciente folie de Charles X, l'avaient-ils invité à hâter son retour. A l'adresse des 221, avertissement suprême qu'il s'était refusé à comprendre, le roi avait répondu par la prorogation, puis par la dissolution de la Chambre des députés. Les élections nouvelles venaient de lui donner tort. Allait-il se soumettre? On le connaissait trop, lui et Polignac, pour le croire.

1. La princesse Mathilde, née en 1820, et le prince Napoléon, né en 1822.



Le bruit qu'un coup d'État était imminent se répandait de toutes parts. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que Fabvier, même sans avoir été averti, voulût accélérer sa rentrée, pour voir de près ce qui allait se passer.

Quoi qu'il en soit, il dut, croyons-nous, se féliciter de n'être pas resté plus longtemps en route. Le jour même où il rentrait à Paris, le 27 juillet, la révolution commençait. La veille, les fatales ordonnances, depuis longtemps pressenties par le public, avaient paru dans le *Moniteur*. Presque aussitôt, les journalistes, à l'instigation de Thiers, Mignet et Carrel, avaient déclaré publiquement qu'ils n'y obéiraient pas. Vingt-quatre heures après, les premières barricades s'élevaient, les premiers coups de feu étaient tirés dans les rues. L'insurrection se propageait comme une traînée de poudre. Le 28 au matin la grande bataille éclatait dans toute la capitale ; la cocarde et le drapeau tricolore reparaissaient de toutes parts, et Fabvier, sans trop savoir comment tourneraient les choses, écrivait à la hâte les lignes suivantes à son neveu :

« Mon cher ami, me voici arrivé à Paris depuis hier au soir. Je suis tombé au milieu d'un tapage auquel je ne comprenais rien. Aujourd'hui cela augmente encore. Il y a déjà des tués et des blessés en bon nombre. Dieu sait où tout cela nous conduira ! Dieu sait aussi qui diable a mis tout cela en train ! A moins que ce ne soit la conséquence inévitable de ce qui existe depuis quinze ans. On dit que Rouen est en l'air, que Lyon va suivre. Où va-t-on ? Qui le sait ? Mais la couleur d'aujourd'hui est bien grave. On abat dans tout Paris le signe royal et les prudents marchands devancent les insurgés. Ce soir on prétend de part et d'autre frapper le grand coup. La plupart des postes ont été désarmés ce matin avec peu de résistance. On dit que la ligne ne veut pas tirer ; la garde seule tient. Polignac a des troupes bivouaquées dans son jardin et sur le boulevard. On parle d'arrestations et, en attendant, le peuple est le maître. C'est toute la masse et non une plaisanterie de jeunes gens comme autrefois. Comme si c'était

une fatalité, c'est le maréchal Marmont qui commande Paris ! C'est de l'huile sur le feu.

« On vient de me dire que la préfecture, l'hôtel de ville, la préfecture[1] et tous les faubourgs supérieurs des deux rives sont au pouvoir du peuple. La garde nationale s'organise. Le nombre des tués et blessés augmente. Le 5e de ligne a refusé de faire feu, etc.

« Adieu. Je ne sais si les postes partiront ce soir... »

Cette lettre est le seul document précis qui nous reste sur le rôle joué par Fabvier pendant les *trois glorieuses*. Étant donnés son passé, ses amitiés, son amour des trois couleurs, il est à présumer qu'il ne resta pas inactif au milieu de la bataille. Mais que fit-il au juste ? C'est ce que nous ignorons. Deux jours après avoir tracé les lignes que nous venons de citer, nous le retrouvons à l'hôtel des Invalides. Qu'y faisait-il ? Y exerçait-il un commandement ? C'est bien probable. Mais nous ne savons pas lequel. A cette date (30 juillet), les deux protecteurs et amis les plus influents qu'il eût dans le parti libéral, Lafayette et le général Gérard, venaient d'être chargés par la commission municipale installée à l'hôtel de ville, l'un du commandement de la garde nationale, l'autre du ministère de la guerre et du commandement des troupes actives. Ce dernier, à qui le colonel s'était empressé d'écrire, lui répondait sur le champ par le billet suivant, dont nous retrouvons l'original dans les papiers de Fabvier :

« Je reçois votre lettre, mon cher colonel. Je vous envoie le colonel Smalikowski que vous me demandez pour vous remplacer à l'hôtel des Invalides. Si voulez venir me trouver au Carrousel et me servir de chef d'état-major, vous me rendriez service.

« Amitiés.

« Comte Gérard. »

« 30 juillet. »

1. Il faut sans doute ajouter ici : *de police*.

Fabvier se rendit aussitôt à cet appel, et voilà comment le vaillant soldat mis à l'écart depuis tant d'années par la Restauration sortit enfin de sa longue disgrâce. Il fut donc étroitement mêlé, par ses fonctions nouvelles, aux grands événements qui s'accomplirent pendant ces jours troublés où l'on vit tout d'abord Lafayette, investi d'une sorte de dictature populaire, l'abdiquer — un peu naïvement — entre les mains du duc d'Orléans, Charles X réduit, après avoir résigné la couronne, à reprendre avec ses proches le chemin de l'exil, enfin Louis-Philippe proclamé roi des Français après la revision de la Charte. Tous ces événements firent tressaillir d'aise son âme tout enfiévrée de gloire, de patriotisme et de liberté. Voir Paris arborer de nouveau ce drapeau national abattu en France depuis les triomphes de l'étranger; voir les libertés publiques, naguère encore si menacées, garanties par un contrat solennel entre le chef de l'État et les représentants du pays, c'était tout ce qu'il avait souhaité dans ses longues années d'exil. Fabvier n'avait jamais demandé la République; il ne la désira jamais. Une royauté constitutionnelle, soucieuse de l'honneur national, respectueuse de la liberté, fidèle à ses engagements, tel était à ses yeux le gouvernement qui convenait le mieux à la France. Aussi la monarchie de Juillet, qu'il devait servir loyalement jusqu'au bout, trouva-t-elle en lui dès le début un de ses partisans les plus convaincus, les plus fermes et les plus dévoués.

Est-ce à dire pour cela qu'il y eut chez lui, comme chez tant d'autres qui en saluaient alors à grand bruit l'avènement, quelque arrière-pensée d'intérêt personnel et qu'au moment où tant d'affamés se ruaient à l'assaut des places ou des faveurs, il eut lui-même quelque envie de prendre part à la curée ? Il y songeait si peu que, juste au lendemain de cette révolution qui lui rouvrait en France toute grande la carrière des honneurs, il se préoccupait encore de la Grèce et semblait souhaiter d'être renvoyé dans ce pays pour y reprendre, au nom de la France, son œuvre interrompue.

La condition du peuple hellène, loin de s'améliorer depuis le protocole du 3 février 1830, s'était au contraire singulièrement aggravée. Capodistrias, qui voulait garder à tout prix le pouvoir et faire le bonheur de la Grèce à sa façon, avait, tout en simulant le désir de voir l'élu des grandes puissances monter sur le trône, manœuvré sournoisement de telle sorte que Léopold de Saxe-Cobourg, ne trouvant ni sécurité, ni dignité dans la royauté qui lui était offerte, avait pris le parti de la refuser (21 mai). Depuis ce temps la conférence de Londres était dans le plus grand désarroi. Elle ne savait de quel prince faire choix pour gouverner l'État qu'elle avait créé. En Grèce, le Président redoublait d'autoritarisme et se faisait chaque jour de nouveaux ennemis par ses complaisances pour la Russie aussi bien que par son mépris des libertés publiques[1]. Les primats des îles, de Romélie et du Magne qu'il avait écartés systématiquement du pouvoir, commençaient à lui refuser l'obéissance. La guerre civile fermentait de toutes parts autour de lui. C'est dans ces circonstances que Fabvier, fort au courant de ce qui se passait à Nauplie, fit parvenir au général Gérard une note relative aux affaires helléniques, document dont il n'était pas l'auteur, mais auquel il crut devoir joindre ses propres réflexions sur cette matière. Ces réflexions remplissaient une *lettre d'envoi*, très étendue, dont il existe une copie dans ses papiers et où il s'efforçait une fois encore de démontrer qu'il y avait intérêt majeur pour l'équilibre européen à ce que la Grèce fût un grand État, capable d'arrêter

1. Sur le gouvernement de Capodistrias et les causes de la catastrophe par laquelle il devait se terminer, voir, d'une part, Papadopoulo Vretos, *Mémoires biographiques et historiques sur le président de la Grèce, le comte Jean Capodistrias* (Paris, Didot, 1837, 2 vol. in-8°), ouvrage on ne peut plus favorable à la politique du Président; — de l'autre, Pellion (général), *La Grèce et les Capodistrias pendant l'occupation française de 1828 à 1834* (Paris, Dumaine, 1855, in-8°), livre où cette politique est au contraire sévèrement jugée. — Voir également la *Correspondance* de Capodistrias, que nous avons plusieurs fois citée; — les *Lettres et documents officiels relatifs aux derniers événements de la Grèce qui ont précédé et suivi la mort du comte Capodistrias jusqu'au 31 octobre 1831*, publiés par plusieurs membres du comité grec de Paris (Paris, Didot, 1831, in-8°); — Lesur, *Annuaire historique*, de 1829 à 1833; — G. Isambert, *L'Indépendance grecque et l'Europe* (Paris, Plon-Nourrit, 1900, in-8°), etc.

les Russes dans la péninsule des Balkans ; qu'elle subirait l'influence prédominante du tsar tant qu'elle serait gouvernée par Capodistrias ; que cette influence elle l'abhorrait et souhaitait passionnément d'en être délivrée et qu'il était en somme facile de lui donner satisfaction.

« ... Le mal que l'on a fait, disait-il, est grand, le cadre de la tyrannie la plus odieuse est formé, la corruption a tout desséché. Néanmoins, il y a un remède. Qu'un homme généreux, si on en trouve un parmi les princes, se jette en Grèce, sans argent, sans troupes, il réussira et bénira le ciel d'avoir entrepris cette belle tâche. Je pense que le gouvernement pourrait s'entendre avec l'Angleterre à ce sujet. Rien de plus simple alors. Si l'on n'était pas de suite d'accord sur le choix du prince et qu'on eût l'espoir de quelque temps de paix pour la France, je m'engagerais à réaliser ce que j'ai indiqué. Je ne demande qu'une frégate et un an, pas un sou et pas un homme... »

Fabvier ne s'abusait-il pas sur son influence, sur ses moyens, sur les dispositions des Grecs et sur les facilités de l'entreprise qu'il méditait ? Nous ne saurions le dire. Du reste sa proposition n'eut aucune suite. Louis-Philippe ni ses conseillers de prédilection (les Dupin, les Molé, les Sébastiani, les Guizot) n'étaient gens à se jeter dans de pareilles aventures et à y compromettre la royauté encore chancelante que venait d'enfanter la révolution de Juillet. Gérard voulait si peu pour sa part laisser repartir Fabvier pour l'Orient que, le jour même où ce dernier lui adressait la lettre que nous venons de citer (c'est-à-dire le 4 août 1830), il le faisait nommer maréchal de camp[1] et l'investissait en même temps du commandement de la place de Paris et du département de la Seine. Peu après, Louis-Philippe constituait son premier ministère (11 août). Gérard, pourvu du bâton de maréchal de France, y gardait le

1. On sait que, depuis la Restauration, ce titre, équivalant à celui de général de brigade, avait reparu dans notre hiérarchie militaire, en même temps que celui de lieutenant-général (correspondant à celui de général de division).

portefeuille de la guerre. Lafayette devenait de son côté, le 16 août, commandant général des gardes nationales du royaume. La présence de ses meilleurs amis au pouvoir, dans des circonstances encore fort difficiles, ne lui permettait pas de se dérober à la tâche honorable, mais ingrate autant que pénible, qui lui était offerte. Il ajourna donc encore en l'acceptant la réalisation de son rêve hellénique. Mais il songeait si peu à prolonger son nouveau commandement pour en tirer un parti quelconque qu'avant d'entrer en place il annonça l'intention bien arrêtée de le résigner dès que le rétablissement complet de l'ordre public rendrait ses services moins utiles qu'ils ne l'étaient pour le moment au gouvernement de Juillet[1].

La mission qui incombait alors au commandant de la place de Paris était on ne peut plus ardue, demandait autant de vigilance que d'énergie, de sang-froid et de présence d'esprit. La capitale était encore profondément troublée par la révolution dont elle venait d'être le théâtre. Tous les services publics étaient en désarroi. Les nouvelles autorités avaient beaucoup de peine à fonctionner régulièrement au milieu des débris de la monarchie qui venait de s'écrouler. Le nouveau général avait, comme il l'écrivit quelques mois plus tard, « à licencier la garde royale, à disposer sans éclat de ces nombreux, zélés et bruyants volontaires qu'avait soulevés la révolution, à reconstituer les corps de la garnison de Paris, remettre en ordre les divers détachements que la fermentation avait écartés de leurs corps et dirigés sur Paris,... maintenir l'ordre dans Paris si agité, enfin régler le service commun entre la troupe de ligne et la garde nationale au moment de la création...[2] ».

1. « Dans les premiers jours d'août, M. le général Gérard, dont j'étais le chef d'état-major général, passant au ministère de la guerre, me proposa le commandement de la place de Paris. Je refusai d'abord et mes motifs étaient l'ignorance de ces fonctions et le peu de goût que je me sentais pour elles. Cependant je cédai devant les considérations d'utilité et avec cette condition, que voulut bien agréer M. le général Gérard, que ce ne serait que jusqu'au jour où les choses auraient repris leur cours naturel... » Lettre adressée par Fabvier au maréchal Soult, ministre de la guerre, le 2 janvier 1831. (*Papiers de Fabvier.*)

2. Même lettre.

Fabvier eut la satisfaction de remettre dans l'ordre, comme il disait, sans avoir à employer la violence et par le seul ascendant moral qu'il exerçait sur elles, toutes les troupes auxquelles il eut affaire à cette époque troublée. Veut-on savoir par un trait précis comment il s'y prenait pour les faire rentrer dans la discipline et dans le devoir? « En 1830, a-t-il écrit beaucoup plus tard, la nouvelle de l'insurrection de Paris arrive à Bourges. Le général qui y commandait fait monter à cheval le 5e régiment de cuirassiers pour le conduire dans la Vendée. Tous les officiers le suivent, tout le reste du régiment marche sur Paris. J'y commandais alors. Un sous-officier vint m'annoncer l'arrivée du 5e à Sèvres. J'y cours, je le passe en revue; il était magnifique. Je lui adresse des paroles sévères : « Vous ne pouvez vous justifier d'avoir cédé au sentiment patriotique qui a saisi toute la France qu'en redoublant de discipline et de subordination. » J'ajoute : « Comme je tiens à l'honneur de votre numéro, que j'ai vu si beau sur les champs de bataille, je vous promets qu'aucun sous-officier ne sera fait officier. » Un unanime cri de joie me répond. Je place le régiment à la caserne des Célestins. Par sa modestie et sa tenue il contribue puissamment au rétablissement de l'ordre. Quelques jours après, le corps d'officiers m'arrive à son tour. Je les présente au régiment, que j'avais fait monter à cheval, et je fais sonner un ban. Sans me laisser le temps de parler, les rangs se rompent; officiers, sous-officiers, cuirassiers, tous se mêlent et s'embrassent en pleurant. Certes, j'aurais plaint le carré ennemi qui se serait trouvé ce jour-là devant le 5e cuirassiers...[1]. »

1. Fabvier, *De l'armée et de la nécessité de créer un conseil supérieur de la guerre* Paris, Garnier, 1849), p. 9. On voit aussi par la correspondance officielle du commandant de la place de Paris quelle peine il dut prendre, en août et septembre 1830, pour amener certains corps de formation récente et révolutionnaire (comme les *Volontaires de la Charte*, le bataillon de la *Garde nationale de Paris*, etc.) à quitter la capitale et en répartir les hommes entre diverses garnisons de province, pour rétablir l'ordre dans certains régiments (comme les 15e et 53e de ligne, le régiment des hussards de Chartres), leur faire prêter serment au nouveau roi, etc. — Ministère de la guerre, *Archives historiques*. (Correspondance militaire générale, août, septembre 1830.)

Ce n'étaient pas seulement des régiments désorientés que Fabvier avait à remettre dans la bonne voie. Il lui fallait aussi ramener au calme et au respect des lois les masses populaires qu'échauffait encore par moments la fièvre des barricades et rétablir le calme dans les rues sans les arroser de sang. Il fallait faire face à des foules soupçonneuses et crédules, que les journaux et les clubs pouvaient encore facilement porter à faire le coup de feu et auxquelles le nouveau gouvernement n'inspirait pas toujours une confiance sans mélange. « J'ai commandé ici, a dit plus tard Fabvier, pendant six mois et demi après Juillet, et pendant ce temps j'ai reçu sur ma poitrine des émeutes et des tempêtes aussi fortes qu'on en pouvait braver. J'ai mis ma poitrine partout, mon épée nulle part, et pendant six mois que j'ai commandé, pas une goutte de sang n'a coulé... Savez-vous quelles mesures j'ai prises? Je les ai trouvées dans mon cœur, j'ai parlé d'honneur et de patrie...[1]. »

Dans ces pénibles circonstances, il pensait, comme Lafayette, que le premier devoir d'un chef était de payer de sa personne et de faire l'impossible pour prévenir tout conflit entre le peuple et les soldats. Plus d'une fois la patience et la longanimité de cet homme de cœur furent mises à de rudes épreuves, d'où il sortit toujours victorieux. Le procès des ministres de Charles X l'obligea notamment à plusieurs reprises à déployer vis-à-vis de ses concitoyens ameutés plus d'énergie et de vrai courage qu'il ne lui en eût fallu vis-à-vis de l'ennemi sur un champ de bataille. On sait que Polignac et trois de ses anciens collègues, arrêtés sur divers points de la France et déférés à la Cour des pairs par un vote de la Chambre des députés, étaient enfermés à Vincennes en attendant leur mise en jugement. Louis-Philippe et ses conseillers ne voulaient pas que leurs têtes tombassent. Mais dans la population parisienne, qui avait vu en juillet le sang couler à flots par leur

1. Discours prononcé à l'Assemblée législative le 16 février 1850. (*Moniteur*, 1850, p. 577-578.)



faute, on demandait à grands cris qu'ils fussent punis de mort. Le 17 et le 18 octobre, une foule hurlante et furieuse se porta devant le donjon où ils étaient détenus, puis devant le Palais-Royal, demeure de Louis-Philippe, en proférant des cris de mort. On ne parvint qu'à grand'peine à la dissiper et l'honneur de ces deux journées, où l'effusion du sang fut, comme d'ordinaire, évitée, revint pour une bonne part au nouveau commandant de la place de Paris[1]. Quand il fallut transférer les accusés au Luxembourg, où ils devaient être jugés (le 10 décembre), c'est Fabvier qui se mit à la tête de leur escorte et qui, non sans mérite, les préserva de toute violence. Enfin, le 21, au moment où un peuple immense et menaçant vint se presser autour du palais, d'où il était à craindre qu'ils ne sortissent que pour être mis en pièces, si même la foule n'y pénétrait de force pour les massacrer, c'est encore lui qui, à la tête de deux cents cavaliers, protégea miraculeusement leurs personnes et les ramena sains et saufs jusqu'à Vincennes[2].

Chose étrange, cette attitude à la fois si courageuse, si franche et si humaine vis-à-vis de l'émeute ne lui valut pas la faveur du gouvernement qu'il servait avec tant d'intelligence et de loyauté. Fabvier, qui n'était pas un courtisan, et dont l'indépendance de caractère, comme de langage, n'abdiquait jamais, ne tarda pas à comprendre que, dans l'entourage de Louis-Philippe, on lui savait peu de gré des services qu'il rendait. Deux partis, on le sait, se disputaient la direction du nouveau gouvernement : celui de la *résistance* qui, s'inspirant uniquement des principes conservateurs, s'efforçait avant tout de comprimer l'esprit révolutionnaire au dedans et ne voulait

1. Voir la correspondance militaire générale d'octobre 1830 au ministère de la guerre. (*Archives historiques*.)

2. Le temps pressait et les anciens ministres paraissaient si en péril qu'on crut devoir les reconduire au donjon aussitôt après la clôture des débats et sans attendre que l'arrêt eût été rendu (on sait qu'ils furent condamnés à la détention perpétuelle). — On trouve d'intéressants détails sur ces journées si troublées dans la Correspondance militaire générale de décembre 1830 au ministère de la guerre (*Archives historiques*) et notamment dans les dépêches de Fabvier au général Pajol, qui était alors commandant de la 1re division militaire.

lui donner aucun encouragement au dehors ; et celui du *mouvement*, qui admettait à l'intérieur le développement progressif des libertés publiques et à l'extérieur la revanche des nationalités opprimées contre la politique de la Sainte-Alliance. Louis-Philippe était de cœur à cette époque et devait être toute sa vie avec le premier. Fabvier, dont les meilleurs amis appartenaient au second, ne pouvait être *persona grata* auprès du nouveau roi. A tort ou à raison il était regardé au Palais-Royal comme une créature de Lafayette, et l'on sait que Louis-Philippe, n'ayant plus besoin de ce dernier pour s'élever au trône, avait hâte de se débarrasser de cette espèce de maire du palais. Depuis le 16 novembre, le commandant de la place de Paris avait pour chef immédiat non plus le maréchal Gérard, qui, prétextant sa mauvaise santé, avait résigné le ministère de la guerre, mais le maréchal Soult, politique sans foi qui ne pouvait inspirer aucune confiance au parti libéral. Après l'affaire des ministres, Lafayette, dépouillé du commandement général des gardes nationales du royaume, renonça par dépit à celui de la garde nationale de Paris (26 décembre). Dupont de l'Eure[1], le plus vieux et le plus autorisé de ses coreligionnaires politiques, ne tarda pas à le suivre dans la retraite. Restait encore au pouvoir Laffitte, qui, abreuvé de dégoûts par Louis-Philippe, prolongea péniblement quelques semaines de plus l'existence du cabinet du 2 novembre[2], mais dut enfin se retirer aussi dans les premiers jours de mars 1831 pour faire place au ministère résolument conservateur que présida Casimir Périer.

Le général Fabvier n'attendit pas si longtemps pour résigner son commandement. La lettre par laquelle il adressait sa démission au ministre de la guerre, sollicitant de lui la *faveur* d'être mis en disponibilité, est du 2 janvier 1831[3].

1. Ministre de la justice.

2. Ce cabinet, où dominaient les hommes du mouvement, avait été formé après la dissolution de celui du 11 août, où les hommes de la résistance (Molé, Guizot, de Broglie, etc.) n'avaient pas voulu rester plus longtemps.

3. Correspondance militaire générale de janvier 1831 au ministère de la guerre. (*Archives historiques*.)

Hâtons-nous d'ajouter que fidèle, comme il devait le rester jusqu'en 1848, à la royauté de Juillet, il ne prit point en quittant son commandement l'attitude d'un mécontent ou d'un frondeur. Le gouvernement, de son côté, ne le regarda point comme tel. Nous voyons en effet que, vers la fin de mars, il fut appelé à figurer à la tête d'une brigade dans une grande revue passée par le roi[1], et que le 27 juillet suivant il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Il n'en demeura pas moins, de fait, et cela pendant plusieurs années, dans un état de disponibilité où, s'il n'avait nulle envie de faire de l'opposition au nouveau régime, il avait du moins ses coudées franches et le droit de servir à sa guise la cause de la liberté. Il profita tout d'abord du répit que lui laissaient les affaires publiques pour réaliser enfin le projet de mariage qui, depuis longtemps, lui tenait tant au cœur. C'est, en effet, peu après avoir quitté le commandement de la place de Paris, en avril 1831, qu'il épousa la duchesse de Frioul. Mais cette union, malgré le bonheur intime qu'elle lui procura, ne pouvait entièrement satisfaire un soldat citoyen dont la politique ou la guerre sollicitaient sans cesse l'activité. Bien que je n'en aie pas la preuve, j'inclinerais à croire qu'en résignant l'emploi militaire qu'il venait d'exercer, il avait quelque peu cédé à l'attrait des honneurs parlementaires, moins par vanité que par légitime désir de se faire une place en rapport avec ses vues sur l'avenir de son pays et de son parti. Bien que la nature ne l'eût pas fait orateur et que son caractère entier dût peu se prêter aux compromissions et aux intrigues du Palais-Bourbon, il espérait sans doute se faire remarquer à la Chambre des députés et y acquérir assez d'autorité pour égaler ceux de ses compagnons d'armes qui, par cette voie, étaient devenus hommes d'État. C'est par le mandat de député que les Sébastiani, les Gérard et plusieurs autres généraux avaient pris dans le monde politique une importance qui obligeait le gou-

1. *Papiers de Fabvier.*

vernement soit de compter avec eux, soit de recourir à leurs services. Il se disait peut-être que pareille fortune lui était réservée. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il profita des élections générales du 5 juillet 1831 pour poser sa candidature dans le cinquième collège du département de la Meurthe (circonscription de Sarrebourg), d'où sa famille était originaire. Sa gloire et sa popularité très réelle eussent sans doute constitué pour lui de sérieuses chances de succès auprès du suffrage universel. Mais la petite oligarchie des électeurs censitaires était beaucoup moins sensible à l'honneur d'être représentée par un soldat illustre qu'à l'avantage d'avoir pour député un riche industriel, s'inspirant avant tout des intérêts locaux. Le concurrent de Fabvier, Chevandier de Valdrôme, propriétaire des grandes verreries de Saint-Quirin, fut élu sans peine par 72 suffrages, tandis que l'ancien philhellène n'en obtenait que 48. Trois mois plus tard, ce dernier s'étant présenté dans le 5ᵉ collège du Loiret (Montargis), en remplacement de Cormenin (qui, élu dans quatre collèges, avait opté pour un autre), fut encore battu, cette fois par un propriétaire foncier, nommé Bleuart, qui ne lui laissa que 100 voix et en réunit pour sa part 174 (1ᵉʳ octobre 1831).

Comme il était difficile à décourager, il devait encore — on le verra plus loin — recommencer plusieurs fois. En attendant, il crut pouvoir user largement de la liberté d'action qu'il avait recouvrée comme citoyen en soutenant de son mieux la cause — toujours sacrée à ses yeux — des peuples qui revendiquaient soit leur indépendance nationale, soit leurs libertés intérieures méconnues. A l'encontre de Casimir Périer et de ses collègues, il croyait que la France, après s'être délivrée elle-même par la révolution de Juillet, devait aider les autres nations à se délivrer aussi ; qu'il y allait non seulement de son honneur, mais de l'avenir même du régime constitutionnel qu'elle venait d'adopter ; et que, s'il ne lui était pas possible de mettre ouvertement ses armées en campagne, au moins devait-elle ménager aux peuples soulevés l'aide qu'ils étaient en droit

d'attendre d'elle sous forme de secours pécuniaires ou d'enrôlements volontaires. Aussi trouvons-nous à cette époque le nom et la main de Fabvier dans les diverses œuvres de propagande et d'assistance révolutionnaire du parti du mouvement. Il était, depuis 1830, président de la commission des récompenses nationales, et à ce titre s'efforçait de dédommager les proscrits et les victimes de la Restauration de leurs souffrances passées. En 1831, il est de plus secrétaire du comité polonais dont Lafayette est le président, et on le voit seconder de loin, par tous les moyens en son pouvoir, le gouvernement insurrectionnel de Varsovie[1]. Il en recommande la cause, par un chaleureux appel (dont nous retrouvons un exemplaire dans ses papiers) à ses compatriotes de Lorraine. A plusieurs reprises il envoie à ces *Français du Nord*, dont la cause était alors si populaire dans notre pays, des médecins, de l'argent, des armes. Le 3 septembre, au moment où la cause polonaise est déjà presque perdue, où l'ordre, suivant l'expression cruelle de Sébastiani, va régner à Varsovie, il fait encore partir un convoi de volontaires, de munitions et de fusils[2]. Bref, il ne dépend pas de lui que le drapeau de la liberté, relevé un moment aux bords de la Vistule, n'y demeure triomphant comme il l'a fait à Paris et à Bruxelles.

A une autre extrémité de l'Europe, sa sollicitude, toujours en éveil, vient également en aide à d'autres opprimés, qui, eux aussi, veulent redevenir libres. On sait quels liens de sympathie politique et d'amitié personnelle l'unissaient depuis 1823 aux libéraux espagnols, dont la cause, identique à celle des libéraux français, avait été si vainement secondée par lui. Beaucoup d'entre eux, et des plus illustres, fuyant la cruelle et lâche tyrannie de Ferdinand VII, s'étaient réfugiés en France ou en Angleterre et y attendaient une occasion propice de reparaître dans leur pays pour y relever le drapeau

1. On sait que l'insurrection, qui avait éclaté dans cette ville à la fin de novembre 1830, se prolongea jusqu'au mois de septembre de l'année suivante.

2. *Papiers de Fabvier*.

constitutionnel. Ils avaient cru la trouver dans le grand ébranlement politique communiqué à l'Europe entière par la révolution de Juillet. Dès le mois d'août 1830, une junte insurrectionnelle, dont les principaux membres (Mendizabal, Isturitz, Calatrava, San-Miguel, Martinez de la Rosa, etc.) avaient jadis pris une part importante à la révolution de 1820, avait été formée à Paris par ces réfugiés et s'était mise en rapport avec un comité français pour la délivrance de l'Espagne, comité formé de Dupont de l'Eure, Viardot, Marchais, Schœlcher, Chevallon, Étienne Arago, etc. Tandis que ces deux groupes délibéraient, deux patriotes espagnols qui étaient hommes d'action plutôt que de parole, le général Torrijos et Flores Calderon, s'étaient rendus au pied des Pyrénées et y avaient promptement réuni un assez grand nombre de leurs compagnons d'exil, à la tête desquels ils se proposaient de rentrer dans leur pays pour y donner le signal d'une révolution nouvelle. Le général Juan Valdès, qui paraissait agir sous leurs ordres, avait adressé de Bayonne, dès le 8 août, tant au maréchal Gérard qu'au général Fabvier, des lettres que nous retrouvons dans les papiers de ce dernier et par lesquelles il accréditait auprès d'eux le colonel Lopez Pinto pour solliciter le concours du nouveau gouvernement français. Cet officier s'était efforcé de démontrer au maréchal, par un mémoire daté du 15 septembre et que nous avons sous les yeux[1], combien Louis-Philippe, menacé à ce moment d'une coalition des vieux gouvernements absolutistes et non reconnu encore par Ferdinand VII, avait intérêt au renversement de ce souverain, combien cette opération était facile si le roi des Français voulait s'y prêter. Ce dernier, qui, pour le moment, jugeait bon de faire peur au despote espagnol, avait donné des espérances aux patriotes, les autorisant par exemple à faire des dépôts d'armes dans les départements du Midi, fermant les yeux sur l'enrôlement des volontaires qui allaient rejoindre

1. *Papiers de Fabvier.*

Valdès et prenant envers Torrijos des engagements — au moins moraux — qui ne devaient pas peu encourager ce général dans ses entreprises. Peu après, il est vrai, le *roi des barricades*, que Ferdinand VII, effrayé, avait fini par reconnaître, avait cru devoir retirer son appui à ces malheureux. Abandonnés par lui, Valdès et Mina, qui avaient pénétré en octobre 1830 dans les provinces basques et en Navarre, avaient subi le plus lamentable échec. Depuis, à deux reprises, un certain nombre de réfugiés, partant de Gibraltar, sous le commandement de Torrijos, s'étaient portés sur Cadix (janvier, mars 1831), mais n'avaient pas été plus heureux ; beaucoup d'entre eux, faits prisonniers, avaient été impitoyablement fusillés.

Ces déceptions et ces malheurs n'avaient pas découragé les libéraux espagnols. Torrijos, retiré à Gibraltar, s'y préparait activement à une nouvelle entreprise sur les côtes méridionales de la péninsule. A la fin de juillet 1831, il chargeait son beau-frère, le colonel Miniussir, de se rendre à Paris, où sa femme se trouvait déjà depuis plusieurs mois (ainsi qu'un fils de Flores Calderon), pour tâcher d'intéresser à sa cause le roi, les ministres, les chefs du parti libéral, et il donnait avis de cette mission à Fabvier, lui demandant son concours personnel et ne semblant pas douter qu'il ne lui fût assuré[1]. Mais c'est

1. « ... Vous, lui écrivait-il, le défenseur courageux de la liberté de tous les pays, vous ne serez pas indifférent au sort d'une nation grande et courageuse, à laquelle une armée française arracha le bonheur dont elle jouissait et ces institutions qu'elle avait conquises. Vous êtes témoin et c'est par votre entremise que, malgré de bien grands embarras, nous fîmes pour la France opprimée tout ce qui était en notre pouvoir. Je puis avec orgueil vous rappeler ce que je fis moi-même sous ma seule responsabilité, et plus qu'un autre je dois espérer de vous et des patriotes français un retour bienveillant. Le gouvernement français abandonne aujourd'hui la cause espagnole, comme en 1823 le gouvernement espagnol en fit de même envers la France ; mais si alors il y eut des hommes dévoués aux bons Français, n'y aura-t-i maintenant personne qui s'occupe des bons Espagnols ? L'influence bien méritée et le crédit dont vous jouissez parmi les patriotes ne vous donneront-ils pas les moyens et l'occasion de nous rendre service pour service ? Ces patriotes associés et réunis pour soutenir la liberté, l'honneur et la dignité de la France, compteront-ils pour rien notre conduite d'alors ? Ne se croiront-ils pas obligés à réparer les maux que cette même France nous a causés au point de ne pas faire quelque chose pour nous, qui ne nous permîmes jamais ni offense ni outrage envers elle ? C'est impossible... » (*Papiers de Fabvier*.)

seulement en octobre que cet officier paraît être arrivé en France. Nous le voyons, à cette époque, adresser à Fabvier un mémoire pathétique pour l'éclairer sur le régime de terreur que subissait alors la malheureuse Espagne, sur l'intérêt qu'il y aurait pour la France à y mettre un terme, et sur la nécessité d'un secours pécuniaire qui permît aux patriotes opprimés de reprendre les armes[1]. Un peu plus tard (novembre) il lui communiquait une longue lettre qu'il avait reçue de Calderon et de Torrijos. « Dites à toutes les patriotes, écrivaient ces deux chefs, et surtout aux généraux Lafayette et Fabvier, que le sort du peuple espagnol est entre leurs mains et que par notre organe il a recours à eux, car sa liberté et sa prospérité est identifiée avec la sécurité et la conservation des deux pays..... Le sort de l'héroïque Pologne, ajoutaient-ils en terminant, peut se décider en Espagne, mieux peut-être qu'en Pologne même. Comme nouveau venu sur la terre politique et profitant de l'à-propos du triomphe, le gouvernement libre de l'Espagne reconnaîtra l'existence politique de ce pays dans ses anciennes limites... Cet exemple serait suivi par la France libérale et .. cette noble résolution serait soutenue sur les bords de la Vistule par 200 000 Français, 100 000 Espagnols et 50 000 Portugais...[2]. »

A l'époque où ces lignes avaient été tracées (le 15 octobre), la Pologne libre n'existait déjà plus. Miniussir n'en renouvelait pas moins, le 22 novembre, dans ces termes pressants, ses instances auprès de Fabvier : « ... Vous connaissez la confiance si bien méritée que vous inspirez au général Torrijos et à tous les Espagnols, qui pensent avec justice que vous n'oubliez pas un peuple dont vous saluâtes les drapeaux aux jours de sa liberté. Cette attente ne sera pas trompée, si la volonté, si le vœu d'un vaillant patriote, de l'ami des Espagnols et des Grecs, ne trouve pas des obstacles insurmontables. C'est (*pour*) connaître s'il nous reste l'espérance de lutter victorieusement

1. *Papiers de Fabvier.*
2. *Id.*

pour la plus belle des causes que cette lettre vous est principalement adressée, ou si l'âme en deuil, le cœur navré je dois désabuser le général Torrijos et lui dévoiler l'impuissance de faire quelque chose pour lui, en revanche de ce qu'il a fait en d'autres temps pour les patriotes français...[1]. » En même temps, Miniussir faisait parvenir au général une note sur la « *possibilité d'organiser une légion d'émigrés espagnols avec destination à la côte d'Afrique, pour servir au besoin d'appui aux opérations de l'armée constitutionnelle de la péninsule, si des circonstances particulières obligeaient la France à changer de politique* ». Il exprimait l'assurance que ce corps pouvait être aisément porté à un effectif de 1 600 hommes. Il émettait l'idée de le répartir entre plusieurs dépôts d'instruction qui seraient établis dans des villes du midi de la France (Aix, Avignon, Toulon, Digne) et rappelait dans les dernières lignes que la question du chef à lui donner avait déjà été soumise à Fabvier, sur l'avis de qui il en avait été référé au général Torrijos[2].

Quelle part l'ancien commandant de la place de Paris prenait à cette époque aux préparatifs des patriotes espagnols, c'est ce que nous ne saurions dire avec précision ; il ne nous reste aucun écrit de lui sur cette affaire. Nous pouvons seulement affirmer qu'il s'intéressait vivement à l'entreprise de Torrijos. Il venait d'avancer de sa bourse une somme de six cents francs pour venir en aide à la femme de ce général, qui se trouvait sans ressource, à Paris et à qui Lafayette témoignait aussi une vive sollicitude, quand tout à coup (vers le milieu ou la fin de décembre sans doute), il reçut de ce dernier les lignes suivantes : « ... Il m'arrive ce soir même une désastreuse nouvelle. On m'assure que notre pauvre Torrijos, trahi par des agents provocateurs, est tombé avec soixante hommes dans le piège que je redoutais depuis longtemps pour lui et qu'il a été fait prisonnier à discrétion. Puisse cet aver-

1. *Papiers de Fabvier*.
2. *Id.*

tissement n'être pas vrai! Mais, quoiqu'il me vienne d'un côté qui n'est pas le nôtre, j'ai peur qu'il ne soit trop réel..[1]. »

La nouvelle était malheureusement exacte[2] et la catastrophe qu'elle faisait pressentir s'était accomplie depuis plusieurs semaines. L'infortuné Torrijos, sorti de Gibraltar avec cinquante-deux patriotes, s'était laissé attirer dans un véritable guet-apens et avait été fusillé sans jugement à Malaga, le 5 décembre, avec tous ses compagnons. Cette cruelle exécution, coupa court, pour un temps, à tous les projets des libéraux espagnols; Miniussir ne demanda plus dès lors à Fabvier que d'aider Mme de Torrijos à obtenir de Louis-Philippe la pension à laquelle paraissaient lui donner droit les engagements secrets de 1830[3] et qu'après d'assez longues démarches, il lui fit accorder, comme il ressort d'une lettre adressée par elle à son bienfaiteur le 4 mai 1832[4].

Ainsi, tant au midi qu'au nord de l'Europe, la cause de la liberté, sur laquelle Fabvier avait fondé tant d'espérances, succombait lamentablement. S'il regrettait l'avortement de la révolution espagnole, il déplorait bien plus encore celui de la révolution polonaise. Il avait compté sur cette dernière non seulement pour faire renaître une grande nationalité amie de la France, mais pour diminuer sensiblement la puissance de la Russie et donner à la Grèce, qu'il n'oubliait jamais, la possibilité de se faire enfin des limites dignes d'elle.

Depuis les derniers mois de 1830, l'État hellénique, gouverné despotiquement par Capodistrias, était en combustion. La révolte, qui couvait depuis longtemps dans les îles, avait éclaté

1. *Papiers de Fabvier.*

2. Elle fut confirmée à Fabvier le lendemain par un billet du comte d'Harcourt qui se retrouve dans ses papiers.

3. Dans une lettre adressée quelque temps après au général à propos de cette affaire, Mme de Torrijos dit expressément : « ... Le général Castellar et le brigadier Sancho, qui étaient sous les ordres de M. Torrijos, ont du gouvernement quatre mille francs pour la convention que mon malheureux mari avait faite... » (*Papiers de Fabvier.*)

4. Cette lettre, avec plusieurs autres que Mme de Torrijos avait déjà écrites au général, fait aussi partie de ses papiers.



ouvertement à cette époque et avait pris pour quartier général l'île d'Hydra, où Mavrocordato, Condouriotis et quelques autres chefs du parti constitutionnel ou anti-russe, réunissant autour d'eux une sorte d'assemblée nationale, avaient formé un gouvernement en opposition avec celui de Nauplie. L'arrestation arbitraire du vieux Pierre Mavromichalis, que le Président avait fait enfermer au Palamidi, avait amené le soulèvement des Maïnotes. En juillet 1831, Miaulis était venu, pour le compte des Hydriotes, s'emparer de la flotte grecque dans la rade de Poros; en août, plutôt que de la laisser tomber au pouvoir de l'amiral russe qui était venu l'attaquer au nom du Président, il y avait mis le feu. Le 9 octobre, Capodistrias avait été assassiné par Georges et Constantin Mavromichalis, l'un fils et l'autre frère du prisonnier. Son frère Augustin, proclamé président à sa place, n'avait pu garder longtemps le pouvoir. L'assemblée nationale, réunie peu après, s'était en majorité prononcée contre lui. Les insurgés, qui avaient maintenant pour eux la plus grande partie du pays, l'avaient resserré dans Nauplie; finalement, en avril 1832, ils le contraignirent à abdiquer et à quitter la Grèce. Un gouvernement de sept membres, représentant le parti constitutionnel, fut aussitôt constitué. Mais il ne put faire reconnaître son autorité dans la totalité du pays; les Capodistriens et le parti russe (avec Colocotroni) dominaient à Patras, en Arcadie, en Messénie. La guerre civile semblait devoir s'éterniser.

La conférence de Londres, qui s'épuisait depuis longtemps en combinaisons nouvelles pour mettre un terme à cette anarchie, élaborait à ce moment un nouveau protocole, qui fut signé le 7 mai et en vertu duquel la Grèce, agrandie du territoire acarnanien, devait avoir pour roi le jeune Otton, second fils du roi de Bavière [1].

Cette solution n'était point celle qu'avait souhaitée Fabvier,

1. Né en 1815, ce prince, devenu roi des Hellènes, ne sut pas se faire aimer de son peuple, qui le renversa en 1862. Il retourna alors en Bavière, où il mourut en 1867.

qui, n'ayant point interrompu ses relations avec ses anciens amis de Grèce[1], n'avait sans doute pas renoncé à tout espoir de jouer un grand rôle politique ou militaire dans ce pays. Son avis était toujours qu'avant de lui donner un roi, il fallait le pacifier, l'organiser, le rendre assez fort pour se suffire à lui-même. Il paraissait toujours disposé à se charger de cette tâche, après l'accomplissement de laquelle, un prince français pourrait, à son sens, être appelé à régner sur les Hellènes. En février ou mars 1832, comme il le rappela dans l'écrit que nous allons citer, Casimir Périer lui avait demandé *un rapide exposé de sa persuasion sur les affaires helléniques et lui avait promis de le faire appeler pour traiter à fond cette question*. Nous ne possédons pas la note qu'il avait remise à cet homme d'État. Mais nous pouvons en deviner le sens et la portée d'après ses déclarations antérieures, tant de fois répétées et d'après le mémoire très étendu qu'il rédigea sur la même question, et sans doute aussi à l'adresse du gouvernement français, quelques semaines après la mort de Casimir Périer[2].

Ce dernier document, daté du 12 juin 1832, et dont il existe une copie dans ses papiers, débute par un exposé des fautes commises par la diplomatie, puis des dispositions et des intérêts des grandes puissances (Russie, Autriche, Angleterre, France) dans les affaires helléniques. Viennent ensuite des considérations sur le rôle joué par la Turquie depuis le commencement de la guerre de l'indépendance; après quoi, l'auteur étudie le caractère de la nation grecque prise dans son ensemble, puis passe en revue, avec plus de précision, les différentes populations dont elle se compose (1° Roméliotes; 2° Magniotes; 3° Marins d'Hydra, Spetzia et Psara; 4° Moraïtes; 5° Insulaires de l'Archipel). Il retrace l'histoire du corps régulier et s'étend assez longuement sur sa conduite personnelle depuis le moment où il est arrivé en Grèce. Plusieurs pages sont, après cela, consacrées à l'énumération des fautes et des abus de pouvoir

1. On en trouve la preuve dans ses papiers.
2. On sait que ce ministre mourut du choléra le 16 mai 1832.

commis par Capodistrias. Abordant enfin la question des mesures les plus propres à pacifier et à fortifier intérieurement le nouvel État, Fabvier pose en principe qu'il faut avant tout et à tout prix désarmer les bandes irrégulières, ce qui sera un premier avantage, et transformer en colons dans les parties fertiles et pourtant incultes du pays les hommes qui les composent, ainsi que les vagabonds d'origine grecque chassés des provinces turques, les montagnards qui meurent de faim au milieu de leurs rochers, etc., ce qui ne sera pas pour la Grèce d'une moindre utilité.

« Pour cela, comme pour tout le reste, écrit Fabvier, j'offre tous les développements nécessaires. J'ai toujours tendu à l'exécution de ce projet ; j'en ai jeté les bases, qui ont été comprises par tout ce qu'il y a d'éclairé et par le peuple....

« La justice et la politique s'accorderont dans cette opération.

« En fixant dans des communes entourées d'un riche territoire ces bandes toujours errantes de malheureux expatriés, Souliotes, Albanais, Macédoniens, etc., connus sous le nom de Roméliotes, et tous les expatriés de Smyrne, Constantinople et de pays aujourd'hui sous la domination turque, en reconnaissant les services glorieux qu'ils ont rendus, en soulageant leur misère, en donnant un asile assuré et un travail productif et paisible à leurs familles, aujourd'hui sans asile et sans autre secours que ce que peuvent arracher les armes, on les dérobera à l'influence de leurs capitaines, qui se servent d'eux comme de moyens de rapines et les tyrannisent ensuite, tandis que ces mêmes chefs, placés dans des postes honorables, comme je l'indiquerai, préféreront un état stable et heureux à des gains chaque jour plus rares et plus périlleux. Je parle ainsi parce que je connais les dispositions de tous.

« Quand on offrira aux Magniotes, ces sauvages héros, des terres fertiles dans les plaines, on en verra un grand nombre descendre des montagnes pour prendre des mœurs plus douces. Ceux qui y demeureront se trouveront plus à l'aise et seront moins dangereux.

« Ces hommes, ainsi répartis, en devenant cultivateurs et propriétaires, respecteront la propriété d'autrui. Aujourd'hui chacun porte sur soi ce qu'il possède et, n'ayant rien d'assuré, cherche à pousser à fond toute occasion de gain.

« Les Hydriotes, Spetziotes, etc., trop entassés dans leurs îles, seraient répandus dans les vallées qui entourent les ports. Leurs familles y trouveraient dans mille travaux des moyens d'existence que leurs rochers stériles leur refusent et qu'elles ne doivent attendre que de la solde des marins, d'où la piraterie quand le commerce ou la guerre leur manque.

« Cette population ainsi casée, on organisera facilement la défense de l'État. On peut compter en Grèce 60 000 fusils, car chacun se fait gloire d'en porter, et 20 000 marins. Avec la constitution physique du pays et de pareils défenseurs, il n'y a rien à craindre d'un ennemi.

« Divisant cette population en trois classes, avec des chefs et des devoirs différents, des règlements bien établis, on mettra fin à tout désordre.

« J'ai présenté à M. de Caux un projet pour cette organisation, en y comprenant une armée permanente de 10 000 hommes restant trois ans sous les drapeaux.

« Quant aux finances, les revenus sont plus que suffisants, mais il faut que la perception en soit laissée, comme autrefois, aux autorités municipales.

« L'assemblée nationale aurait à consacrer ce système municipal qui a rendu possible tant de prodiges et contre lequel est venue se briser la tyrannie de Capo d'Istria, et à décréter l'organisation dont j'ai tracé une légère esquisse, à régler la forme du gouvernement central, puis ensuite, dans les autres sessions, elle se bornerait à la question des impôts, qui seront toujours payés avec zèle. — Un Sénat renfermant tout ce qui s'est illustré dans la guerre de l'indépendance, tout ce qui mérite la vénération du pays, pourrait représenter d'une manière permanente la Grèce, d'ailleurs régie dans ses diverses localités par des règles qu'il est impossible de rendre uniformes.

« C'est alors, je le répète, que seulement on peut songer à envoyer un roi. Je le répète encore : une fois le pays organisé, rien ne pourra le détacher de la France.

« *Conclusion.* — Le gouvernement, adoptant la marche que j'indique, pourrait, ce me semble, déclarer à la conférence que les mesures prises jusqu'ici ne lui paraissent pas satisfaisantées et ne terminent rien ; que la nomination d'un roi qui ne veut pas partir sans argent et dont rien ne garantit l'établissement dans ce pays non organisé n'amènerait que de nouveaux embarras pour les cabinets qui s'en mêlent et surtout pour le gouvernement français, le plus intéressé, puisqu'il a le désir bien naturel de retirer ses troupes et de cesser des dépenses sans objet.

« Qu'il demande en conséquence que, toutes choses cessantes, on s'occupe de l'organisation du pays avant de lui proposer un roi. En voyant présenter ces intentions à l'assemblée nationale par une personne de confiance qui promettrait l'appui de la France, les Grecs comprendraient le but de ces propositions et s'y livreraient avec une grande joie.

« Il faut surtout que les Grecs sachent qu'on ne les livrera pas à la vengeance du czar. Car quelques Grecs influents tiennent encore à ce parti par suite de cette crainte.

« Pour peu qu'on réfléchisse sur la marche des événements qui se sont passés en Orient depuis un siècle, on voit un peuple qui tend à renaître. C'est à la France qu'il appartient de seconder une si heureuse résurrection. C'est au prince éclairé qui, le premier, a compris cette question dans toute son étendue à recueillir une gloire pure et exempte de tout danger pour la France, en dirigeant ce peuple, qui s'attachera à lui par le double lien de l'intérêt et de la reconnaissance. »

Ce remarquable mémoire, par lequel Fabvier, très discrètement, mais visiblement, persistait à s'offrir pour diriger l'organisation de la Grèce, arrêta-t-il quelque temps l'attention du roi Louis-Philippe et de son ministre des affaires étrangères (Sébastiani) ? Nous ne saurions le dire. Ce qu'on n'ignore pas,

c'est que l'un et l'autre étaient, à cette époque, moins que jamais[1], disposés à se jeter dans les aventures d'Orient et à favoriser la politique du mouvement. Ajoutons que l'Angleterre et surtout la Russie eussent sans doute fait fort mauvais accueil à un projet que son auteur déclarait lui-même devoir profiter surtout à la France. Du reste, la conférence de Londres était d'autant plus décidée à s'en tenir au protocole du 7 mai que le roi de Bavière s'était empressé d'accepter pour son fils la couronne qu'on venait de lui offrir. Plusieurs mois se passèrent encore, pendant lesquels la guerre civile continua de faire rage dans diverses parties de la Grèce. Les troupes françaises elles-mêmes subirent parfois le contre-coup de ces désordres. En janvier 1833, il y se produisit à Argos entre elles et les bandes irrégulières qui s'y étaient accumulées un conflit sanglant, qui coûta la vie à plusieurs centaines de Grecs et dont nous trouvons le récit dans une longue lettre adressée à Fabvier par un de ses anciens lieutenants du corps régulier, le commandant Maillet[2]. C'est peu après ce pénible incident que le jeune Otton, accompagné de 3500 soldats bavarois, débarqua en Grèce (6 février 1833), où la régence instituée par son père pour exercer le pouvoir jusqu'à sa majorité, prit aussitôt la direction des affaires[3]. Dès lors, Fabvier, déçu une fois encore dans ses plus chers désirs, ne cessa pas de s'intéresser à l'avenir de la Grèce (diverses lettres qu'il reçut ultérieurement de ce pays en font foi)[4], dut renoncer à l'espoir

1. Les embarras intérieurs venaient de renaître en France par suite de l'agitation républicaine d'une part et des menées légitimistes de l'autre. Une insurrection venait d'éclater à Paris et la duchesse de Berry était en Vendée. La révolution belge était la seule en Europe que la royauté de Juillet eût l'intention de soutenir avec quelque énergie.

2. *Papiers de Fabvier*. — Cet officier qui, comme on l'a vu plus haut avait quitté le corps régulier après l'expédition d'Eubée (1826), était depuis retourné en Grèce, où il avait quelque temps servi d'aide de camp à Fabvier. Depuis il était devenu chef de bataillon dans la brigade française d'occupation. Il périt à Navarin peu de temps avant le rapatriement de cette brigade, qui eut lieu au mois d'août 1833. — Pellion.

3. Cette régence avait à sa tête le comte d'Armansperg, assisté du général de Heideck et de M. de Maurer.

4. Voir notamment dans ses papiers ce que lui écrivait, le 21 octobre 1835, le

de la servir selon ses vues et de réaliser à l'avantage de la France les plans tant de fois élaborés par lui pour sa régénération.

Comme il n'était pas homme à demeurer oisif, il chercha bientôt à satisfaire par d'autres moyens sa légitime ambition. La carrière parlementaire continuait à le tenter. Aussi le voyons-nous, au mois de mai 1833, tenter de nouveau la fortune électorale, cette fois dans la circonscription où il paraissait avoir le plus de chances de succès, c'est-à-dire dans le 2e collège de la Meurthe (Nancy *extra muros*), circonscription dont sa ville natale, Pont-à-Mousson, était de beaucoup la localité la plus importante. Le député de ce collège, M. Thouvenel, venait de donner sa démission. Le général Fabvier crut devoir briguer sa succession et publia dans le *Journal de la Meurthe*[1], le 24 mai, la profession de foi suivante :

« *A Messieurs les électeurs de la circonscription de Nancy* (*extra muros*).

« Messieurs, s'il est vrai que plusieurs d'entre vous m'aient jugé digne de représenter un arrondissement auquel m'attachent tant de liens, je crois ne pouvoir mieux répondre à un si haut honneur que par l'exposé des principes qui sont la règle de ma conduite.

« Après de longues et glorieuses guerres, nous n'avions obtenu qu'une charte *octroyée*, que, sous le drapeau blanc, on ne pouvait invoquer qu'en vain. Aujourd'hui le drapeau tricolore témoigne que ce que la France a fait en 1830 elle l'a fait dans le plein exercice de sa puissance et de sa liberté. Ainsi

major Tourret, ancien philhellène, qui était entré au service de la Grèce et qui y est mort longtemps après, sur le despotisme de la régence bavaroise, la dispersion des anciens tacticos, etc.

1. J'adresse ici mes plus vifs remerciements à M. Favier, conservateur de la bibliothèque municipale de Nancy, qui, à la suite de patientes recherches, a bien voulu me communiquer d'intéressants extraits de ce journal et d'autres feuilles locales sur les diverses candidatures politiques du général de 1833 à 1849 inclusivement.

cette charte, qui garantit nos droits et trace nos devoirs, est consacrée et légitime.

« La France veut la monarchie constitutionnelle ; hors d'elle, en effet, je ne vois que désastres et déchirements ; avec elle, au contraire, je conçois la jouissance régulière de ces droits inappréciables, de ces libertés de personne, d'opinion et de conscience, de cet empire de l'ordre et de la loi sans lequel il n'y a pas de société. Appuyés sur ce principe, les députés de la nation peuvent veiller à la garde de nos droits, les réclamer sans faiblesse comme sans hostilité ; ils peuvent obtenir pour ce peuple, dont l'héroïsme a tant fait, la part de prospérité qui lui appartient. Jamais, il est vrai, les classes aisées n'ont plus fait que dans ces derniers temps pour celles qui ne le sont pas. Mais cette bonté, qui est dans nos mœurs, doit passer dans nos lois. Propager l'instruction primaire, éteindre les monopoles, diminuer les charges publiques par un emploi exact des deniers de l'État, voilà ce qu'il faut obtenir. Mais, Messieurs, de tels biens ne peuvent découler que d'un état de choses stable et respecté, d'une confiance entière entre la Nation et le Roi ; car le dévouement du peuple répondra toujours à la loyauté du prince.

« Député ou non, je soutiendrai donc cette charte désormais légitime et l'ordre de choses auquel elle sert de base ; député ou non, je m'opposerai de tout mon pouvoir à tout ce qui peut exciter dans notre patrie des discussions propres seulement à diminuer nos forces et compromettre notre indépendance, le bien le plus précieux, celui dont dérivent tous les autres.

« Tels sont mes sentiments, Messieurs, je vous les présente avec confiance, parce qu'ils m'animent depuis que j'ai respiré le même air que vous, et que je n'ai donné à personne le droit d'en douter.

« Je suis avec respect, Messieurs, votre dévoué concitoyen.

« Le général FABVIER. »

Cet exposé de principes paraissait de nature à satisfaire un corps aussi profondément conservateur que l'était alors le collège de Nancy (*extra muros*). Mais il ne pouvait plaire aux légitimistes, qui s'y trouvaient, en nombre fort restreint sans doute, mais suffisant entre deux candidats pour faire pencher la balance en faveur de celui auquel ils accorderaient leurs suffrages. Or, le baron de Lacoste du Vivier[1], concurrent du général, leur inspirait, par ses opinions et par ses relations personnelles, plus de sympathies que l'ancien proscrit de la Restauration et que l'ancien chef d'état-major du maréchal Gérard. Ce candidat était, du reste, comme Fabvier, enfant du pays. Comme lui, c'était un soldat, que recommandaient d'honorables services. Sans témoigner de préférence en sa faveur, le général Drouot, dont il avait été aide de camp, se portait publiquement garant de son mérite, qu'il croyait devoir attester impartialement, comme celui de Fabvier[2]. Bref, le résultat de l'élection ne fut pas favorable à ce dernier, qui, sur 166 votants, n'en réunit que 66, tandis que le commandant de Lacoste obtenait 97 suffrages (30 mai).

Ce nouvel échec ne découragea pas le général qui, l'année suivante, à l'occasion des élections générales, crut devoir se présenter à la fois dans deux collèges : d'une part dans celui

1. Lacoste du Vivier (Marie-Joseph-Maurice, baron de), né à Pont-à-Mousson le 19 octobre 1789, chef d'escadron d'artillerie, élu député du 2e collège de la Meurthe le 23 mai 1833 ; réélu le 21 juin 1834, le 20 février 1836 (après sa promotion au grade de lieutenant-colonel), le 4 novembre 1837, le 29 septembre 1838 (après sa promotion au grade de colonel), le 2 mars 1839 et le 9 juillet 1842 ; maréchal de camp le 28 octobre 1845 ; réélu encore le 29 novembre 1845 et le 1er août 1846 ; éloigné du parlement par la Révolution de février ; général de division le 14 juillet 1851 ; mort à Vichy (Allier) le 10 juillet 1854.

2. Le *Journal de la Meurthe* publia le 26 mai sur les deux candidats une note de Drouot ainsi conçue : « ... C'est dans la campagne de 1809 que j'ai commencé à avoir des relations de service militaire et d'amitié avec le général Fabvier. Il entra à cette époque dans l'artillerie à pied de la garde impériale, que j'avais l'honneur de commander. J'ai pu dès lors apprécier les généreux sentiments de cet estimable général, qui n'est pas moins distingué par ses qualités militaires que par la noblesse et la loyauté de son caractère. — M. Lacoste, après avoir fait la campagne de Russie, a été nommé mon aide de camp, et il a fait près de moi en cette qualité les campagnes de 1813, 1814 et 1815, pendant lesquelles il a servi avec beaucoup de zèle et de distinction. Je me fais un devoir de rendre justice à ses bonnes qualités et à la loyauté de son caractère... »

de Nancy *extra muros*, où M. de Lacoste, en vertu de la force acquise, n'eut pas beaucoup de peine à triompher de lui et fut élu par 103 voix contre 59 ; de l'autre dans celui de Toul, où l'amiral de Rigny, qui était né dans cette ville et qui, après avoir été longtemps ministre de la marine[1], l'était présentement des affaires étrangères, le battit d'autant plus aisément que les républicains seuls, au nombre de 25, se prononcèrent pour la candidature de Fabvier (21 juin 1834)[2].

Ces deux nouveaux mécomptes, ajoutés à tant d'autres, furent sans doute fort sensibles à l'âme fière et impressionnable de Fabvier. Ils suffisent, je crois, pour expliquer la retraite presque absolue dans laquelle, durant plusieurs années à partir de cette époque, il parut vouloir se confiner.

(*A suivre.*) A. DEBIDOUR.

1. Du 31 juillet au 11 août 1830, puis du 13 mars 1832 au 4 avril 1834.
2. L'amiral fut élu par 110 suffrages.

LES

ORIGINES DU ROYAUME FRANC

DE LORRAINE[1]

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une émotion bien naturelle que je m'assois aujourd'hui dans cette chaire. M. Pfister, qui l'occupait depuis de longues années, et qui en reste le titulaire, a été autrefois mon maître. J'ai pu apprécier en lui les mérites éminents de l'homme, du professeur, de l'érudit; je sais quelle place considérable il avait prise à Nancy, de quelle autorité il jouissait dans le monde savant. Vous ne serez donc pas surpris si je me déclare troublé, et pour ainsi dire paralysé par le sentiment très net que j'éprouve de mon insuffisance.

Arrivé à Nancy en 1884 comme maître de conférences, nommé trois ans plus tard professeur d'histoire et de géographie, il devenait en 1892 titulaire de la chaire d'histoire de l'Est de la France. Cette chaire venait d'être créée à la suite d'une entente intervenue entre l'État, les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, la ville de Nancy et la Société des Amis de l'Université. Au mois de juillet dernier, vous

1. Leçon d'ouverture du cours public d'histoire de l'Est de la France, 10 janvier 1903.

le savez, M. le ministre de l'Instruction publique appelait M. Pfister à l'École normale supérieure pour y suppléer M. Gabriel Monod. M. Pfister, dont la nouvelle situation n'est que provisoire, garde la chaire qu'il a si magistralement occupée; toutefois, il est à craindre que Paris, qui l'a pris, ne nous ne le rende plus.

Qu'il me soit permis, avant d'aborder le sujet de cette leçon, de rappeler brièvement l'œuvre multiple, l'œuvre considérable accomplie par mon maître pendant les dix-huit années de son séjour à Nancy. Elle a été d'une importance qu'on ne saurait exagérer en ce qui concerne les études d'histoire régionale. Certes, il serait profondément injuste, et rien n'est plus loin de ma pensée, de prétendre qu'avant l'arrivée de M. Pfister le passé de la Lorraine eût été négligé. Dans le courant du XIX[e] siècle les Lepage, les Digot, les Guerrier-de-Dumast, pour ne parler que des morts, avaient honorablement continué la tradition des Benoît Picart, des Hugo, des dom Calmet, des dom Pelletier, des Durival et des Lionnois. Mais il restait encore beaucoup à faire.

M. Pfister, et cette partie de sa tâche est la mieux connue, a élucidé quantité de questions obscures de l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine. Connaissance approfondie des sources, qu'il étudie avec la méthode scientifique la plus rigoureuse, et dont il détermine l'exacte valeur, examen attentif des travaux consacrés avant lui à la question, exposé lumineux, précis et complet, voilà quelques-uns des mérites qui recommandent les ouvrages de M. Pfister. A ce propos, j'ai le devoir de rassurer les personnes qui, en apprenant le départ de M. Pfister, éprouvèrent la crainte que la publication de l'*Histoire de Nancy* ne s'arrêtât après le premier volume, le seul qui eût paru jusqu'à présent. Ces inquiétudes sont mal fondées. L'intention bien arrêtée de M. Pfister est de ne point abandonner la tâche qu'il avait entreprise. Sans doute, ses nouvelles occupations ne lui permettront pas de l'achever aussi vite qu'il l'eût voulu, mais soyez certains qu'il la mènera à bonne fin.

M. Pfister ne s'est pas contenté de donner dans ses travaux des modèles justement admirés. Il s'est appliqué à former des élèves capables de le seconder et de continuer son œuvre. Les érudits locaux s'étaient auparavant formés eux-mêmes. Avant aussi bien qu'après la création de la chaire d'histoire de l'Est de la France, ceux qui voulaient étudier le passé de nos provinces trouvèrent en M. Pfister ainsi qu'en ses collègues des maîtres qui leur enseignèrent comment on doit travailler. D'ailleurs, ce ne fut pas pour eux le seul avantage qu'ils retirèrent de leur passage à la faculté des lettres. Ils en sortirent avec une culture littéraire plus développée, avec une connaissance plus approfondie de l'histoire générale. On leur apprit enfin que l'ignorance de la langue allemande est une grave lacune dans l'éducation de quiconque prétend s'occuper d'une province que des liens étroits rattachèrent dans le passé à l'Allemagne.

Ce double rôle d'érudit et de professeur n'a pas absorbé, il s'en faut bien, toute l'activité de M. Pfister. Avec une complaisance inépuisable et un oubli complet de lui-même, nous le voyons se dépenser pour sa famille, pour ses amis, pour ses élèves, ainsi que pour les sociétés nancéiennes qui recherchaient sa collaboration. Directeur des *Annales de l'Est,* membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine, président de la Société de géographie, M. Pfister était intimement mêlé à la vie intellectuelle et scientifique de notre cité.

Le départ de M. Pfister a donc créé un vide qu'il est impossible de combler. Tous ceux qui l'ont connu et apprécié, amis, anciens élèves, auditeurs, ont été attristés par la nouvelle de sa nomination à l'École normale, et je pourrai, sans craindre que personne me démente, lui adresser en leur nom et au mien, l'hommage des sentiments d'admiration et de reconnaissance que nous lui conservons fidèlement dans nos cœurs.

Messieurs, peut-être vous rappelez-vous que les premiers cours publics de M. Pfister avaient été consacrés aux origines de l'Alsace et du duché de Lorraine. Le début du xe siècle, si

j'ai bonne mémoire, marque la date à laquelle s'était arrêté mon maître, dont les recherches prirent ensuite une autre direction. Mon intention est non pas de recommencer une besogne faite et bien faite, mais d'étudier depuis sa naissance le royaume qui, de son premier souverain, Lothaire II, prit un peu plus tard le nom de Lorraine ; de voir ensuite comment ce royaume se morcela en plusieurs principautés laïques et ecclésiastiques, dont l'une des plus importantes fut notre duché de Haute-Lorraine.

Avant d'aborder l'histoire du royaume franc de Lorraine, nous croyons utile de rechercher quelle place les territoires qui le constituèrent avaient tenue dans l'empire carolingien, dont ils avaient fait partie avant 843 : c'est étudier par là même la naissance et le développement de cet empire. Puis après avoir exposé pourquoi tomba en décadence l'État qu'avaient fondé les Pépins et les Charles, nous parlerons en terminant de son démembrement, que consacra en 843 le traité de Verdun-sur-Meuse.

I.

A qui appartient en effet l'honneur d'avoir fondé l'empire carolingien ? Aux Francs, et plus spécialement aux Francs d'Austrasie, c'est-à-dire à cette partie de la nation franque qui habitait les vallées du Rhin, de la Moselle et de la Meuse. Dès le VII[e] siècle les Austrasiens ont pour chefs les ancêtres de Charlemagne, dont les domaines sont situés sur les bords de la Moselle et de la Meuse. D'abord maires du palais en Austrasie, où ils suppriment la royauté, puis rois des Francs, les Carolingiens étendent, petit à petit de la fin du VII[e] à celle du VIII[e] siècle, leur autorité à l'ouest sur les différentes contrées de l'ancienne Gaule, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine, au sud-ouest sur une partie de l'Espagne, au sud-est sur l'Italie, à l'est enfin sur les tribus germaniques et slaves de la rive droite du Rhin.

L'année 800 voit s'accomplir la restauration de la dignité impériale en faveur de Charlemagne; mais Rome ne devient pas la capitale de l'empire ainsi rétabli. C'est en terre franque, dans l'ancienne Austrasie, dans la future Lorraine, qui s'appelle alors la *Francia Media*, la France centrale, c'est à Aix-la-Chapelle que le grand empereur établit sa résidence.

Il serait inexact de prétendre que les Francs jouissaient dans l'empire de privilèges inscrits dans les lois; mais ils se considéraient comme le peuple dominateur, et leur manière de voir était partagée par les populations qu'ils avaient vaincues et subjuguées. Nous avons une preuve certaine de cette prédominance, preuve qu'admettent tous les historiens modernes : la plupart des hauts fonctionnaires de l'empire appartenaient à la race franque, et beaucoup d'entre eux étaient originaires de cette partie de la *Francia* située entre la Meuse et le Rhin, qui deviendra plus tard la Lorraine.

Nos ancêtres, plus heureux que leurs descendants habitués à se voir le jouet de puissants voisins, nos ancêtres ont donc connu au VIIIe et au IXe siècle une époque glorieuse, où leur pays, centre et cœur d'un grand empire, jouissait d'une tranquillité parfaite, où eux-mêmes gouvernaient l'État dont ils avaient été les fondateurs.

Ainsi l'empire franc ne se confond pas avec le royaume de France, non plus qu'avec l'Allemagne; ces deux États, comme celui de Lorraine, sont nés du démembrement de l'empire carolingien; mais tandis que les contrées, dont s'est formé un peu plus tard le royaume lorrain, avaient dans l'empire carolingien une situation prépondérante, la plupart de celles qui constituèrent les royaumes de France et d'Allemagne n'étaient entrées dans cet empire que soumises par la force des armes; elles n'y occupaient qu'une situation subordonnée, sans pourtant, nous l'avons déjà dit, être réduites à la condition de pays conquis. C'est là une constatation qu'il importait de faire, en réponse aux vues erronées qui ont encore cours aujourd'hui dans une partie du public sur les situations res-

pectives au IXe siècle de la Lorraine, de la France et de l'Allemagne.

Nous avons d'autant plus le droit d'être fiers de l'œuvre accomplie par nos ancêtres qu'elle ne fut pas seulement une œuvre de conquête brutale. La paix et la tranquillité régnèrent dans la vaste étendue de territoires que gouvernait Charlemagne ; la vie économique reprit quelque activité ; la langue, les lettres et les arts, tombés dans une décadence complète, fleurirent à nouveau. La religion chrétienne enfin fut prêchée aux peuples qui ne l'avaient pas encore embrassée.

Vous le voyez, Messieurs, la gloire qu'ont acquise nos ancêtres du VIIIe et du IXe siècle comme conquérants et civilisateurs est un patrimoine que nous avons le devoir de revendiquer et de défendre contre ceux, quels qu'ils soient, qui, n'y ayant aucun droit, prétendent nous en dépouiller pour se l'approprier indûment.

II.

Nous avons recherché comment s'était formé l'empire carolingien et quelle place prépondérante y tenaient les territoires francs qu'arrosent la Moselle, la Meuse et le Rhin. Abordons à présent l'examen des causes qui ont amené l'effondrement de l'édifice qu'avaient élevé Charlemagne et ses ancêtres.

Ces causes, ne les cherchons point dans un prétendu antagonisme des races qui habitaient l'empire carolingien, dans un sentiment national français, allemand ou italien, qui aurait pris naissance dès cette époque. Parler en particulier d'un patriotisme français ou allemand au début du IXe siècle est une absurdité, un non-sens, pour l'excellente raison qu'à cette époque il n'existe ni Allemagne, ni France, au sens du moins que nous donnons aujourd'hui à ces termes. Si le peuple franc, le peuple dominateur, est peut-être animé d'un sentiment comparable à ce que nous appellerions aujourd'hui le patriotisme, on ne constate chez les autres races de l'empire qu'un esprit

particulariste, ce qui n'est pas la même chose. Non, c'est ailleurs qu'il convient de chercher l'origine de la dissolution de l'empire carolingien.

L'insuffisance des institutions combinée avec les tendances de la société, les fautes de Louis le Pieux qu'aggrave encore l'ambition de ses fils et des grands de l'empire, voilà les causes principales qui amenèrent la dislocation de l'état franc.

Les institutions franques n'étaient guère qu'une copie plus ou moins défigurée, plus ou moins altérée, des institutions romaines. A aucun moment elles n'avaient fonctionné de façon satisfaisante, mais leurs défauts devinrent encore plus manifestes lorsque l'état franc eut pris au temps de Charlemagne les proportions d'un vaste empire.

Quels sont donc les vices principaux que présente l'organisation administrative et militaire d'alors ? Le premier, et l'un des plus graves, était la concentration dans les mêmes mains de tous les pouvoirs qui de nos jours se trouvent répartis entre quatre ou cinq fonctionnaires différents. Supposez un homme qui aux attributions d'un préfet joindra celles d'un président de tribunal, d'un colonel de gendarmerie, d'un général commandant de subdivision, enfin d'un receveur des finances, et vous aurez une idée exacte de ce qu'était un comte de l'époque carolingienne, le principal représentant du pouvoir central dans les provinces. Qui trop embrasse mal étreint. Les occupations du comte sont trop nombreuses pour qu'il ait le loisir et la compétence de satisfaire à toutes ; il en négligera donc une partie. Comme l'État ne lui alloue pas de traitement, il ne se fera aucun scrupule de pressurer ses administrés, de s'enrichir à leurs dépens. Longue est la liste des abus de pouvoir qu'il commet et qui ont pour cause première sa cupidité. Mais, objectera-t-on, le comte n'est-il pas nommé par le roi ? Celui-ci ne possède-t-il pas le droit de le révoquer ? Ne le fait-il pas surveiller par ses *missi dominici*, sortes d'inspecteurs généraux qui chaque année parcourent les provinces et rappellent les fonctionnaires à l'accomplissement de leur tâche ? Sans doute, tout

cela est vrai en principe, mais qu'il y a loin de la réalité à la théorie! En fait, le comte échappe plus ou moins à l'action du pouvoir central. Cette demi-indépendance, il la doit en partie à l'étendue de ses attributions, en partie à l'autorité qu'il tire de sa naissance et de ses richesses; presque toujours en effet il appartient à une puissante famille.

Du vivant de Charlemagne, homme actif, énergique, décidé à se faire obéir, les comtes, sans devenir des fonctionnaires modèles, éviteront pourtant de se compromettre par des manquements trop graves à leurs devoirs; ils se conformeront tant bien que mal aux instructions du souverain. Mais qu'un prince faible ou malheureux occupe le trône, il n'en sera plus de même. Les comtes en prendront à leur aise avec des ordres qu'ils sauront dépourvus de sanction. Les abus renaîtront et resteront impunis.

Au lieu de ces comtes trop puissants et non rétribués, il eût fallu à l'empire franc plusieurs corps de fonctionnaires, dont chacun aurait eu sa mission spéciale, et qui eussent été payés par l'État.

L'incurie, les abus de pouvoir et les prévarications des comtes ne sont pas le seul point faible de l'administration carolingienne.

Les guerres incessantes de Charlemagne font ressortir l'insuffisance des institutions militaires. Sont astreints au service tous les hommes libres ou peut-être les seuls propriétaires fonciers. Ce service, ils le font entièrement à leurs frais, et, comme chaque année amène une ou plusieurs expéditions, vous imaginez aisément de quel poids les guerres de Charlemagne pesaient sur les habitants de l'empire. Une armée permanente dont les corps eussent été répartis aux frontières, voilà ce que réclamait la sécurité de l'état fondé par les Carolingiens.

Mais une armée permanente et des fonctionnaires convenablement rétribués supposent l'existence d'impôt réguliers. Or, le système d'impôts que les Romains avaient établi avait disparu petit à petit au temps de la royauté mérovingienne. Les

produits des terres du domaine royal, des dons en argent ou en nature, des péages, telles étaient les ressources assez médiocres, il faut en convenir, qui alimentaient le budget de l'État.

Il ne semble pas que Charlemagne ait songé à ressusciter les institutions qui avaient permis à l'État romain de subsister durant de longs siècles. En eût-il eu du reste la pensée et la volonté, que très certainement il se serait heurté à une résistance que, malgré son génie et son prestige, il n'eût pas réussi à dompter. On ne saurait accuser les contemporains de Charlemagne d'avoir été hostiles au rétablissement de l'empire; mais il est bien évident qu'ils ne se rendaient nullement compte des obligations nouvelles que leur imposait cette restauration. Ajoutons que leurs idées, que leurs aspirations étaient en contradiction formelle avec les nouveaux besoins de l'État. Si on leur avait parlé de fonctionnaires payés par le pouvoir et placés dans son étroite dépendance, d'armée permanente et d'impôts réguliers, ils eussent protesté, et au besoin pris les armes contre le prince téméraire qui eût osé se mettre ainsi en opposition avec les tendances générales de la société.

Institutions administratives, militaires et financières défectueuses, voilà un premier point. Peut-être cette cause n'aurait-elle pas suffi à provoquer la chute rapide de l'empire franc. C'est Louis le Pieux qui, par sa faiblesse, par l'arbitraire qui présida aux règlements nombreux de sa succession, devait porter un coup mortel à l'œuvre qu'avaient édifiée ses devanciers.

On avait cependant pu tout d'abord fonder sur lui quelques espérances. Souverain pacifique autant que son père avait été belliqueux, Louis ne se montra soucieux que de conserver, sans l'agrandir, l'empire dont il avait hérité. Au lieu de conquérir par la force des armes les peuples encore païens de la Slavie et de la Scandinavie, il essaya, en leur envoyant des missionnaires, de les amener tout ensemble au christianisme et à

l'empire. Politique en apparence habile, mais qui n'aura pas, disons-le tout de suite, les résultats qu'en attendait Louis le Pieux. Pourtant elle présentait déjà cet avantage d'affranchir les habitants de l'empire des expéditions militaires qui leur avaient été si onéreuses sous le règne de Charlemagne.

D'autre part, trois ans après son avènement Louis s'était décidé à régler sa succession. Alors qu'auparavant les États d'un souverain étaient partagés entre ses fils, comme on l'eût fait des domaines d'un particulier, Louis, sans rompre absolument avec l'ancien système, s'efforça d'en atténuer les mauvais effets, dont le principal était de provoquer entre les princes francs des dissensions et des guerres intestines. Les fils cadets de l'empereur, Louis et Pépin, reçurent avec le titre de roi le premier la Bavière, le second l'Aquitaine, mais devaient rester subordonnés à leur aîné, Lothaire, qui eut en partage outre la dignité impériale les trois quarts au moins de l'État franc. La force matérielle, la puissance mise aux mains de Lothaire était assez grande pour que ce prince fût en état d'imposer à ses frères sa volonté et de n'avoir rien à redouter de leurs intrigues ni de leurs révoltes.

L'œuvre des prédécesseurs de Louis le Pieux se trouvait consolidée, l'avenir de l'empire carolingien assuré par l'acte de 817. L'honneur de ses dispositions doit revenir non à l'empereur lui-même, mais à quelques-uns de ses conseillers, gens d'église pour la plupart. C'est chez les hauts dignitaires du clergé qu'il faut chercher alors l'intelligence, l'instruction et les vues politiques. Le but d'Adalard, de Wala, de saint Agobard, ainsi que des autres évêques ou abbés qui déterminèrent Louis à prendre les mesures que nous venons de mentionner était, en sauvegardant l'unité de l'empire, d'éviter les guerres civiles, de maintenir la paix et la concorde aussi favorables dans leur pensée à la société laïque qu'à l'Église elle-même. Bien loin d'incriminer leurs intentions et d'amoindrir la valeur de l'acte qu'ils avaient inspiré, comme l'ont trop souvent fait les historiens français ou allemands, nous devons les louer

hautement de la sagesse et de la prévoyance dont ils firent preuve[1].

Plût à Dieu que leur œuvre eût reçu son plein et entier effet! Malgré les germes de dissolution qu'il renfermait, l'empire franc aurait pu subsister longtemps encore et repousser les ennemis du dehors qui ne devinrent vraiment redoutables que du jour où se produisirent les dissensions dont il nous reste à parler.

L'origine de ces déchirements doit être cherchée dans les atteintes portées par Louis le Pieux lui-même à l'acte de 817, dont il était cependant l'auteur. Si, en première analyse, les défauts des institutions carolingiennes ont contribué à la ruine de l'empire, on a le droit d'affirmer que Louis le Pieux l'a précipitée par la faiblesse capricieuse de sa politique. L'empereur avait eu le malheur de perdre sa femme Ermengarde, mère de Lothaire, de Pépin et de Louis. La solitude lui pesant, il contracta, à la suite d'un véritable concours de beauté, une nouvelle union avec Judith, noble jeune fille d'origine bavaroise. En 823, cette princesse mit au monde un fils, que la postérité connaît sous le nom de Charles le Chauve. Quel était le véritable père du nouveau-né ? Plusieurs des contemporains eurent à cet égard des doutes, que Louis ne semble pas avoir partagés. Tout au contraire Judith avait pris sur lui l'influence qu'une femme jeune et belle exerce sur un mari déjà mûr, amoureux et crédule. A l'instigation de sa femme, qui voulait pourvoir le petit Charles d'un royaume, Louis anéantit les sages dispositions prises en 817, et refit à quatre reprises le règlement de sa succession. Cela n'alla pas sans résistance. Les enfants du premier lit et à leur tête Lothaire, que lésaient gravement les changements apportés par leur père à ses dispositions primitives, les conseillers inspirateurs de celles-ci, qui voyaient leur œuvre compromise par les ca-

1. Nous avons été heureux de voir M. A. Kleinclausz, dans *l'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, se ranger à notre avis et rendre pleine justice aux conseillers de Louis le Pieux qui inspirèrent l'acte de 817.

prices de l'empereur, se concertèrent dans une action commune pour contraindre Louis à rétablir les choses en l'état où les avait mises la charte de 817. A deux reprises les coalisés triomphèrent. Même la seconde fois Louis, solennellement déposé, dut céder la place à Lothaire. Par malheur, cette victoire fut de courte durée. Les défenseurs de l'unité impériale avaient d'abord contre eux les partisans que le vieil empereur avait conservés; ils ne furent pas soutenus par la masse de la population, qui ne comprenait pas la grandeur ni la sagesse de leurs conceptions politiques; quelques-uns de leurs alliés qui ne songeaient qu'à satisfaire leur ambition et leur cupidité, compromirent la cause dont ils se disaient les soutiens. Enfin, les impérialistes, pardonnez-moi ce terme, furent abandonnés par Pépin et par Louis le Germanique, qui n'avaient qu'une pensée, augmenter la part que leur avait assignée l'acte de 817, et qui, pour arriver à leurs fins, usaient sans scrupules de tous les moyens.

Les résultats de ces discordes ne tardèrent pas à se montrer. Les comtes profitèrent de luttes où chaque parti invoquait leur assistance pour se rendre de plus en plus indépendants du pouvoir central. Les Sarrasins, les Slaves, les Normands prirent une attitude menaçante et s'enhardirent jusqu'à piller les provinces frontières de l'empire.

III.

La situation de l'État franc était donc gravement compromise, et surtout par la faute de Louis le Pieux, lorsque ce prince mourut en 840. Cet événement n'apporta d'ailleurs aucun remède aux maux dont souffrait l'empire. Tandis que Lothaire revendiquait et la situation et les provinces qui lui avaient été attribuées par l'acte de 817, le seul valable à ses yeux, ses frères Louis et Charles réunis par la crainte d'un ennemi commun repoussaient avec énergie les prétentions de

leur aîné, dont ils entendaient être les égaux en dignité et en puissance. En conséquence, une nouvelle et plus terrible guerre civile mit aux prises les trois fils de Louis le Pieux. Lothaire eut pour lui la grande majorité des Francs, en particulier ceux de la future Lorraine; les Italiens et une partie des Aquitains se rangèrent également sous ses étendards; la plupart des Germains se prononcèrent en faveur de Louis, une partie des Francs de l'ouest et des Aquitains pour Charles le Chauve. La sanglante bataille livrée le 25 juin 841 à Fontenoy-en-Puisaye fut une défaite pour Lothaire; mais si elle empêcha ce prince d'atteindre le but de ses ambitions, elle ne l'affaiblit pas au point de le mettre à la merci de ses adversaires. Pendant plus d'une année encore la guerre traîna en longueur. Enfin, à l'instigation des évêques et des grands que la lassitude avait fini par gagner, des pourparlers s'ouvrirent qui durèrent longtemps, vu la difficulté qu'il y avait à satisfaire les prétentions opposées des trois fils de Louis le Pieux. Ce fut seulement dans le courant d'août 843 que la paix entre les princes francs fut signée à Verdun-sur-Meuse. Ils se partageaient en même temps les États qu'avait gouvernés leur père. A Lothaire étaient attribuées la moitié orientale de la *Media Francia* avec Aix-la-Chapelle, capitale de l'empire, et l'Italie qu'il gouvernait depuis longtemps. Les *pagi* bourguignons situés à l'est de la Saône et la Provence rattachaient l'Italie aux territoires francs, accrus au nord de la Frise. Louis avait dans son lot, avec la France orientale, les territoires allemands de la rive droite du Rhin, ainsi que les pays slaves tributaires; Charles enfin la moitié occidentale de la France centrale et de la Bourgogne, la Neustrie et l'Aquitaine.

Disons-le tout de suite, aucun souci des races ni des langues, aucune préoccupation de tenir compte des limites dites naturelles n'ont inspiré les auteurs du partage accompli à Verdun en 843. On a si peu songé même aux nationalités qu'on a coupé en trois la seule nation qui existât alors, la seule qui eût conscience d'elle-même, la nation franque en un mot. Ce

n'était d'ailleurs pas, soit dit en passant, l'effet d'un hasard. Les Francs, fondateurs de l'empire carolingien, jouissaient, nous ne saurions trop le répéter, d'une véritable prépondérance. Louis et Charles, princes francs, auraient cru, en ne régnant que sur des nations soumises jadis par les Francs, se trouver dans une situation moralement inférieure à celle de leur frère aîné. Ils entendaient avoir comme celui-ci des Francs pour sujets, d'où leur insistance à obtenir dans leur lot des morceaux de la France. Ajoutons qu'ils s'intitulèrent ou furent appelés rois des Francs.

Si nous nous demandons à quels mobiles obéirent les auteurs du partage opéré à Verdun en 843, nous n'en trouvons que deux : donner satisfaction à certaines convenances personnelles des fils de Louis le Pieux et en même temps constituer des parts aussi égales que possible.

Quand on examine d'ailleurs sans parti pris les États des trois frères, on est forcé de reconnaître qu'aucun ne présentait d'unité. Dans celui de Louis il y avait des Romans en petite quantité, des Slaves et des Germains, ceux-ci ne formant point un corps de nation, mais divisés en tribus. Charles gouvernait des Francs, des Neustriens, des Bretons, des Aquitains, des Gascons, des Bourguignons, distincts les uns des autres par la langue et par les mœurs. Les contrastes étaient encore plus accusés dans l'État attribué à Lothaire, où se rencontraient des Frisons, des Francs, des Bourguignons, des Provençaux et des Italiens.

Est-il exact de prétendre, comme on l'a fait trop souvent, que la France et l'Allemagne furent injustement dépouillées en 843 des territoires francs de la rive gauche du Rhin sur lesquels elles avaient des droits incontestables? Si vous m'avez suivi avec quelque attention, vous reconnaîtrez avec moi combien est erronée cette manière d'envisager les faits, et combien elle se trouve en contradiction avec les données positives de l'histoire. Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop y insister, avant 843 ni la France ni l'Allemagne n'existent

encore. Ajoutons qu'elles auraient pu ne jamais se constituer; il s'est produit après 843 des partages analogues à celui de Verdun, partages qui ont morcelé tant le royaume de Louis le Germanique que celui de Charles le Chauve. Et si l'état de choses créé par ces démembrements avait subsisté, l'histoire eût pris une direction autre que celle où elle s'est engagée.

Il convient en somme de ne pas exagérer l'importance du traité de Verdun ; comme nous venons de le dire, d'autres partages survenus dans le cours du IXe siècle ont modifié la carte politique de l'Europe occidentale. Pourtant, en 887, après la déposition de Charles le Gros, qui avait un instant reconstitué l'empire franc dans son intégrité, le royaume des Francs occidentaux, celui-là même qui en 843 était échu à Charles le Chauve, se retrouvera — et pour de longs siècles — avec les limites que lui avait assignées le traité de Verdun.

Ce qui nous semble incontestable, c'est que ce partage, en faisant trois tronçons de la nation franque, portait à la prépondérance de celle-ci un coup dont elle ne se relèvera pas ; c'est encore et surtout qu'il a été funeste aux régions franques de la Moselle et de la Meuse. Elles perdent la situation tranquille et glorieuse dont elles jouissaient dans l'empire carolingien. L'autonomie qu'elles conservent encore n'aura qu'une durée éphémère, et bientôt vont venir les mauvais jours. Disputées et partagées entre la France et l'Allemagne, destinées après avoir servi de champ clos à leurs querelles à devenir la proie du vainqueur, elles connaissent désormais, avec toute son incertitude, avec toutes ses tristesses, toutes ses misères, le lamentable sort réservé aux provinces frontières.

Nous avons le droit de l'affirmer, l'année 843 est l'une des dates les plus fatales de notre histoire. Elle marque la fin d'une période de gloire et de prospérité comme notre pays n'en a jamais connu de semblable, avec elle commence une ère de trouble et d'insécurité dont nous attendons encore aujourd'hui la fin.

Robert PARISOT.



SOUTENANCE DES THÈSES DE DOCTORAT

De M. J. COMBET

PROFESSEUR AU LYCÉE DE VESOUL

La soutenance a eu lieu le vendredi 3 avril dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. Le matin, à 10 heures, la Faculté a entendu la soutenance de la thèse latine : *De Pygmæis africanis.*

M. MARTIN, doyen, ouvre la séance en rappelant que M. Combet est un ancien élève de la Faculté où il a préparé et subi heureusement l'examen de licence. Il le félicite d'avoir, une fois rentré dans l'enseignement, continué à travailler. Il remercie M. Pfister d'avoir bien voulu apporter à ses collègues l'appui de sa compétence. M. Pfister a été le maître de M. Combet : il a été l'inspirateur de la thèse française : l'auteur n'a fait que remplir un devoir de reconnaissance en dédiant son travail à son ancien maître. Passant ensuite à l'examen de la thèse latine, M. Martin dit qu'il ne s'occupera que de ce qui concerne l'antiquité. Il regrette que, pour cette partie, la recherche n'ait été ni assez complète ni assez méthodique. Il indique deux textes d'Aristote qui ont échappé à la diligence de M. Combet ; l'un, *De Natura Animalium,* II, 8, attribue l'origine du Pygmée à un trouble survenu pendant la gestation ; l'autre, *Problèmes,* X, 12, voit en lui un effet du climat. Il montre à M. Combet que d'autres textes, par exemple le fragment d'Hécatée, reproduit dans les scholies de l'*Iliade,* III, 2, n'ont été ni transcrits ni expliqués avec critique.

La parole est donnée ensuite à M. B. AUERBACH.

M. Combet, dit ce professeur, s'est attaqué à un des plus curieux problèmes de l'ethnographie moderne. S'il ne peut se flatter d'apporter ici,

comme pour sa thèse française, des documents recueillis sur place, il était tenu de réunir toutes les données et notions actuellement connues, de les systématiser, de les critiquer. M. Combet s'est borné à une compilation incomplète, impersonnelle, souvent inexacte, et que ne rachètent ni l'élégance du style ni même la correction de la langue.

L'insuffisance de la méthode et de l'effort est dénoncée par une bibliographie où les impropriétés et les erreurs sont nombreuses. La distribution des ouvrages sous cinq rubriques est des plus arbitraires. L'une de ces rubriques est intitulée : *Hæc opera legimus pertinentia ad ipsos Pygmæos*. La soutenance a amplement démontré que l'assertion était hasardée. M. Auerbach a exprimé le regret que ses indications relatives à la bibliographie du sujet aient été reproduites à la légère. En somme cette nomenclature dont M. Combet a pris les éléments dans Stuhlmann, Schlichter ou tel autre de ses devanciers, ne rendra aucun service et ne pourrait qu'embrouiller les recherches de ceux qui seraient tentés de la consulter.

Les divisions générales de la thèse sont acceptables. Dans l'introduction les sources sont classées par ordre de mérite ou de créance, sans que cet ordre soit justifié par des arguments à l'appui. La principale autorité de M. Combet est Stuhlmann qui est appelé *explorator novissimus*, ce qui prouve que l'information de M. Combet retarde.

Un indice de l'imprécision — sinon de la pensée du moins de la rédaction — est à relever dès la première ligne du *procemium :* M. Combet signale les *genera varia Pygmæorum,* alors qu'ailleurs (p. 17, 50, 53) il insiste sur l'unité ethnique.

Le premier chapitre *Quid de Pygmæis memoriæ traditum sit* est traité avec une grande insouciance des textes originaux : les citations grecques sont toutes défigurées et M. Combet a été empêché — et pour cause — d'en traduire une de vive voix. C'est à propos de la légende des Nasamons que se rencontre l'unique essai d'interprétation originale : le théâtre de ce récit serait le Bahr el Gazal. L'hypothèse de M. Combet n'a rien d'invraisemblable, rien non plus de décisif. Encore eût-il fallu en tirer quelque induction sur la migration des tribus pygmées. Les citations d'Aristote et celles de Strabon méritaient un commentaire. M. Combet eût sagement fait de s'attacher aux idées exposées dans l'article de M. Monceaux au lieu d'y copier simplement les références qui défraient ce chapitre.

Au seuil du suivant : *De partitione Pygmæorum in terra Africana,* M. Combet a oublié de se poser une question importante : les Pygmées sont-ils fatalement voués à l'habitat de la forêt ? Une lecture plus attentive des explorations lui eût appris que des colonies de pygmées vivent dans la steppe ou la savane, sur des terrains de culture. M. Combet a d'autre part accepté la répartition géographique de Schlichter; et sa carte, où l'on note de

fausses positions (p. ex. explorations de von François et Greenfeld [*sic*]) ne porte pas trace des essaims de Pygmées établis à l'est du lac Victoria. La limite entre Pygmées forestiers ou équatoriaux et Boschimans de l'Afrique australe n'a pas été indiquée.

M. Combet a cru devoir mentionner les Dokos de l'Abyssinie et les Kimos de Madagascar, sans rien trahir de la controverse dont ils ont fait l'objet. Ce qui témoigne que M. Combet n'a pas manié les sources, c'est qu'il a pris Commerson, le premier vulgarisateur de l'existence de Pygmées à Madagascar, pour un naturaliste anglais.

Le chapitre III : *De corporis Pygmæorum conformatione,* soulevait une intéressante question : celle de l'action du milieu sur les caractères physiques de la race. M. Combet ne l'a même pas effleurée. Autre défaut de méthode : M. Combet ne distingue pas les mensurations prises sur le squelette ou sur le vif, il ne signale pas les métissages qui ont frappé la plupart des voyageurs. En dépit de ces lacunes ce chapitre est le mieux traité.

Le suivant : *Pygmæorum usus moresque describuntur,* est l'assemblage de notions superficielles. M. Combet ne s'est pas inquiété des origines des us et coutumes propres aux Pygmées. Est-ce un legs atavique ? en quelle mesure les civilisations ambiantes ont-elles contaminé les conceptions et les mœurs des Pygmées ? M. Combet n'a point su classer les faits : ainsi sur l'état politique de ces tribus, tantôt parias et parasites, tantôt groupées sous des chefs quasi indépendants ; sur les croyances religieuses, au lieu d'un maigre et vague paragraphe, M. Combet eût trouvé des informations suggestives dans Lloyd, van den Briesen, etc. M. Combet n'a tiré aucun parti des observations de Ratzel, Luschn, Frobenius (qu'il cite tous trois) sur les armes et outils, sans parler du travail de Wenle qu'il ignore.

La question de l'origine des Pygmées, qui forme la matière du chapitre final, exigeait des recherches auxquelles M. Combet s'est dérobé. Aussi les termes fondamentaux du problème lui échappent-ils. L'heure avancée n'a point permis d'en aborder la discussion.

L'argumentation s'est d'ailleurs réduite à un monologue ; le candidat a observé le silence, bien qu'il fût sollicité d'en sortir à plusieurs reprises ; en revanche, il a pris des notes copieuses qui lui faciliteront les corrections et remaniements nécessaires, s'il donne de son œuvre une version française.

M. Collignon examine d'abord la partie de la thèse où sont cités les auteurs latins ayant parlé des Pygmées.

M. Combet s'est contenté de citer Pline l'Ancien, Pomponius Mela et saint Augustin. Mais il aurait été bon de mentionner d'autres auteurs encore, Stace, Juvénal, Claudien xxx, *Ep. ad Serenam,* etc.



De plus, il est regrettable que, pour ses citations de Pline, M. Combet ait suivi le texte de la collection Nisard. Il aurait fallu prendre un texte plus sûr, celui de Detlefsen. Enfin l'auteur a négligé dans Pline l'Ancien (l. VII, chap. 2) un passage intéressant relatif aux Pygmées de l'Inde, passage auquel se réfère Aulu-Gelle (IX, 4), dont le nom est également omis ici.

Passant au latin de la thèse, M. Collignon le juge assez inégal. Certaines pages sont écrites avec pureté et correction, on pourrait presque dire avec élégance. D'autres parties sont d'un style plat, pénible, rempli de gallicismes, et contiennent de trop fréquentes incorrections, même si, sur ce dernier point, on fait une large part aux fautes d'impression.

C'est ainsi que nous trouvons : Page 2, ligne 6 : *indicia.... digna qui* au lieu de : *digna quæ*. — P. 8, l. 3 : *oasis aliquis* au lieu de : *aliqua*. Id., l. 24 : *vigenti* pour *viginti, sinum* pour *sinus*. — P. 9, l. 14, *arbores... conspectos* au lieu de : *conspectas*. — P. 16, l. 10 et 12 : deux barbarismes : *facerint* et *profeceret*. — P. 22, l. 22, *non eadem subire sortem hac,* au lieu de : *non eamdem... ac*. — P. 39, l. 14, *faciatur* au lieu de : *fiat*. — P. 41, l. 10, *per aliquot tempus* au lieu de : *aliquod*. — P. 43, l. 13, *neque nemini unqvam aperitur*. Les deux négations se détruisant, la phrase signifie absolument le contraire de ce que l'auteur veut lui faire dire. Ces exemples, dont on pourrait facilement allonger la liste, suffisent à prouver qu'une revision attentive et des remaniements auraient été nécessaires.

M. Pfister déclare qu'il apporte à M. Combet un souvenir sympathique de M. Marcel Dubois à qui la thèse latine est dédiée ; il pose ensuite au candidat quelques questions sur Maudave et Commerson qui ont signalé des Pygmées à Madagascar à la fin du XVIII[e] siècle, et sur la valeur de l'article d'Escayrac de Lauture paru dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* en 1855 sur les prétendus Mala-Gilaghé du Baghirmi.

M. Thiaucourt signale encore quelques incorrections et quelques fautes d'impression relevées dans les dernières pages de la thèse.

La séance est levée à midi.

La discussion de la thèse française commence à deux heures. Cette thèse française a pour titre *Louis XI et le Saint-Siège* (1461-1483).

M. Martin reconnaît que, dans cette histoire des rapports de Louis XI avec le Saint-Siège, il y a un travail considérable, dont il faut tenir compte à l'auteur ; il regrette seulement que M. Combet n'ait pas tiré des documents qu'il avait réunis tout le parti qu'ils pouvaient fournir. M. Combet ne sait pas animer son sujet ; sauf Louis XI, tous les person-

nages qu'il nous montre prenant part à des négociations si délicates, passent devant nous comme des ombres vagues, sans caractère, sans originalité : ce sont tous cependant des hommes de la Renaissance, fins lettrés et en même temps esprits pratiques, caractères énergiques : ainsi Pie II, Paul II, le cardinal Bessarion, etc. Parmi ces humanistes diplomates, M. Martin s'occupera exclusivement du cardinal Bessarion et du recteur de la Sorbonne Fichet. M. Combet n'a presque rien dit de ces deux personnages ; ils sont cependant, à un moment donné, au premier plan. Si M. Combet avait poussé sa recherche plus avant, il aurait pu trouver, sur l'ambassade de Bessarion en France et sur l'état de l'opinion publique dans notre pays à propos des affaires religieuses, quelques documents inédits qui ne sont pas sans importance. M. Combet dit simplement que Fichet favorisa l'établissement de l'imprimerie ; il a fait davantage : c'est lui qui, avec un de ses amis, installa dans la Sorbonne même le premier atelier d'imprimerie qui ait fonctionné à Paris. Bien plus, un des premiers livres qui furent imprimés en France est précisément un ouvrage du cardinal Bessarion. Le cardinal avait donc des relations en France avant son ambassade : il y avait à Paris des gens qui connaissaient et appréciaient ses travaux. L'ouvrage de Bessarion imprimé par Fichet est intitulé : *Orationes contra Turcas*. Il nous en a été conservé un certain nombre d'exemplaires dont quatre sont à la Bibliothèque Nationale de Paris ; le plus important est un numéro de la réserve, Z, 14. Cet exemplaire offre ceci de curieux qu'on a relié avec les *Orationes* un recueil de lettres de Bessarion et de Fichet. La plupart de ces lettres roulent sur le projet d'ambassade du cardinal en France ; elles nous montrent combien le monde universitaire à Paris désirait la venue du cardinal. L'opinion publique est affolée par les succès des Turcs ; depuis qu'ils ont pris Constantinople en 1453, ils ne se sont pas arrêtés ; ils viennent de s'emparer de Négrepont ; ils menacent l'Italie ; de là ils viendront en France. Louis XI, lui, est plus raisonnable ; il reste calme ; il sait que la chrétienté a des réserves de forces pour arrêter l'envahisseur ; il ne croit pas au péril turc. Il connaît d'autres dangers plus voisins, plus pressants ; il ne veut pas qu'en invoquant la détresse de la chrétienté, on l'oblige à faire une paix mauvaise avec ses grands vassaux toujours en révolte ; il veut aussi régler tranquillement ses différends avec le Saint-Siège. Pour le monde universitaire de Paris, l'ambassade de Bessarion n'a qu'un objet, la croisade ; et, pour faire la croisade, la paix doit être imposée au roi avec ses grands vassaux et avec le Saint-Siège. Louis XI vit le danger, il le conjura en faisant échouer l'ambassade de Bessarion. Une lettre de Fichet mérite d'être relevée, c'est celle où il raconte à Bessarion l'audience qu'il a obtenue du roi pour lui remettre le livre des *Orationes* du cardinal ; le roi fait exprès de ne pas lire un seul mot du texte, il se contente de regarder

les miniatures dont le livre était orné ; et Fichet comprend très bien cette malice : il n'ose pas dire au roi un seul mot ayant rapport au sujet du livre qu'il lui offre, c'est-à-dire la croisade.

Ces lettres sont donc intéressantes en ce qu'elles sont un document de première main ; qu'elles nous donnent des détails piquants sur Bessarion et Fichet ; qu'elles nous font connaître l'état de l'opinion publique à Paris au sujet des négociations de Louis XI avec le Saint-Siège ; enfin qu'elles nous indiquent pourquoi l'ambassade de Bessarion a échoué.

M. Pfister compare la soutenance d'une thèse à l'attaque d'une place forte où le candidat est l'assiégé, l'examinateur l'assiégeant ; il s'en prendra successivement aux ouvrages extérieurs : index, bibliographie, pièces justificatives, avant d'en venir au corps même de la thèse.

Il félicite M. Combet d'avoir dressé un index : mais il constate que cet index est incomplet. On n'y trouve pas les noms de tous les personnages mentionnés dans le volume ; cet index ne s'étend point aux notes ni aux pièces justificatives, pour lesquelles il serait surtout nécessaire. Il est fait sans méthode rigoureuse ; l'auteur mentionne tantôt les personnages par leur prénom : Charles le Téméraire, tantôt par leur titre : Anjou (Charles d') ; il contient de véritables erreurs : Médicis (Laurent de), *duc de Florence ;* Ferrare (*Toscane*), etc.

La bibliographie est assez bien connue ; mais il est regrettable que les titres allemands soient presque tous estropiés. Godefroy, *Histoire de Charles VIII,* n'est pas un ouvrage de seconde main, mais une collection d'auteurs originaux ; le candidat aurait dû mentionner Châtelain et Olivier de la Marche ; quelques livres comme Durand de Maillane : *Les libertés de l'Église gallicane,* auraient dû être consultés. Quelques articles isolés ont aussi échappé à M. Combet, par exemple un article de M. Arnaud : *Louis XI et les Vaudois en Dauphiné* paru dans le *Bulletin historique et philologique* de 1895, p. 513.

M. Pfister demande ensuite au candidat quelques renseignements sur les fonds italiens qu'il a visités ; il lui est reconnaissant des pièces inédites qu'il apporte ; ces pièces ne fournissent sans doute point de renseignement général bien nouveau ; mais elles nous font connaître une foule de détails curieux sur des points secondaires. On aurait voulu que le candidat complétât ses recherches en fouillant dans les archives de Naples, puisque aussi bien il a montré dans son volume l'importance de la question napolitaine. Ces documents sont bien publiés, quoique M. Combet eût dû résoudre un certain nombre de sigles. Ce sont ces documents qui rendront surtout service à l'historien.

Parcourant ensuite la thèse elle-même, M. Pfister signale un certain

nombre d'erreurs dont quelques-unes lui paraissent graves. M. Combet ne fait aucune différence entre l'ancien et le nouveau style ; on ne sait jamais exactement avec lui à quelle année se rapportent les événements des mois de janvier, février et mars ; tantôt la correction est faite, tantôt elle ne l'est pas, au hasard des livres consultés. P. 66, il faut lire Jean Balue parvient à l'évêché d'*Évreux,* non à l'évêché de *Poitiers ;* p. 177, il est question d'un *évêque* de Tonnerre. Les considérations présentées p. 135 sur la trêve de Soleuvre, l'union de Constance, etc., ne sont pas assez précises et sont parfois inexactes. Mais surtout M. Combet n'a pas su donner à son sujet une ordonnance claire et nette. Le travail a été fait par surcharges successives et n'est pas assez fondu. Le même document est cité à deux pages de distance et souvent dans les mêmes termes. Exemple p. 96 et 98. Puis surtout M. Combet ne nous prévient pas des changements de domination en Italie; il nous parle tour à tour à Milan de François Sforza, de Galéas-Marie, de Jean Galéas, sans nous signaler l'avènement de ces personnages ou la mort de leur prédécesseur; et lui-même les confond parfois en son *index.* Pour les Médicis, il donne p. 13 de la bibliographie, en note, des dates erronées, ce qui ajoute à la confusion.

Arrivant au fond même de la thèse, M. Pfister s'attache au concordat signé entre Louis XI et Sixte IV en 1472 ; M. Combet fait à ce propos une exposition de la situation des relations de l'Église et de l'État à la date donnée. M. Pfister critique quelques-unes des assertions du candidat ; il relève des erreurs. Que sont, p. 112, ces ordonnances de 1422 et 1431 qui auraient conféré au pape la collation des bénéfices pendant huit mois de l'année ? Que signifie surtout cette phrase : « La Pragmatique *sanctionna* cet usage. » Le candidat déclare qu'il faut lire « *supprima* ». Puis M. Pfister reproche à M. Combet de n'avoir pas bien expliqué les termes : « dignités consistoriales », « annates », « menus services », « services communs » ; d'avoir cru, p. 119, que Boniface IX était antérieur à Jean XXII, à cause d'un passage mal compris de Thomassin. Le candidat répond qu'à son avis une question surtout lui paraissait capitale dans sa thèse : les relations avec les puissances d'Italie qui sont comme une préface de la guerre de 1494. M. Pfister croit que l'intérêt du sujet était plutôt ailleurs : dans la suppression de la Pragmatique, dans ce concordat de 1472 qui est comme un précédent du concordat de 1516, et l'on ne s'exagérera jamais l'importance de ce dernier acte : il a livré l'Église de France au roi et il est en somme une des principales causes qui ont arrêté en notre pays les progrès du protestantisme. M. Pfister et M. Combet présentent ensuite quelques réflexions sur le caractère de Louis XI, qui agit toujours par soubresauts et qui a souvent gâté les résultats de sa politique par sa terrible rancune contre certains personnages et son désir de vengeance. M. Pfister

remercie M. Combet de lui avoir dédié sa thèse : il le félicite d'avoir déjà un autre travail sur le métier ; cette soutenance n'aura pas été inutile, si le candidat reste convaincu que l'histoire est une science difficile.

M. Pariset soumet à M. Combet un certain nombre de remarques de détail qu'il énumère autant que possible dans l'ordre où elles se sont présentées au cours de la lecture.

Page iv. Qu'est-ce que le gallicanisme ? Quels en sont les principaux modes ? La définition des « Libertés de l'église gallicane » a été donnée d'après Pithou. A quelle époque vivait celui-ci ? Ses doctrines, qui datent de 1594, sont-elles toutes applicables au temps de Louis XI ? Questions importantes, auxquelles la thèse ne répond pas. — P. v. La définition des « régales » (Cf. p. 42 : bénéfices vacants en régale) est à peu près inintelligible ; mais M. Combet corrige oralement les termes de sa rédaction. — P. xiv et p. xviii : on note, tout au moins dans la forme, une contradiction sur le caractère aristocratique de la Pragmatique. Contradiction analogue p. 28 et p. 33 ; p. 24 (sénéchal) et p. 26 (maréchal) : il eût été aisé de faire disparaître ces petites négligences de plume. — P. 1. Le portrait du pape Pie II est insuffisant, de même que p. 51 et p. 95 les portraits de Paul II et Sixte IV. M. Combet se contente de reproduire, sans critique, les jugements de Pastor, dont il n'ignore pas les tendances. D'une façon plus générale, aucun personnage n'est présenté de manière vivante et personnelle, sauf peut-être Louis XI. — P. 8 : L'analyse de l'abrogation de Tours, du 27 novembre 1461, est incomplète ; M. Combet aurait pu tirer parti des remarques faites par les éditeurs des « Anciennes lois françaises ». Mais, bien qu'il le cite dans sa bibliographie, il ne semble pas avoir utilisé le volume du recueil d'Isambert afférent au règne de Louis XI (Ex. p. 56, 132, 176, 191 ; cf. Isambert, t. X, p. 509, 757, 825, 909). Par contre, il aurait pu citer dans sa bibliographie et dépouiller pour son exposé une collection conciliaire. — Pages 10, 11, 39, 51, 56, 62 et 68 : On éprouve quelque difficulté à suivre l'histoire des protestations et remontrances du Parlement de Paris contre l'abrogation. Finalement, M. Combet date les remontrances en 89 articles de 1467, malgré l'opinion généralement établie qui les place au début de 1465 et qui les suppose, non sans raison, contemporaines de l'avis demandé par le roi à Basin. M. Combet ne justifie pas l'opinion qu'il adopte ; au reste, l'analyse des remontrances est très écourtée, encore que ce document soit de grand intérêt. — P. 21 : M. Combet ne parle pas de l'ambassade de Regnault de Dormans et de Jean de Torcy, que Louis XI envoya auprès du pape en 1462. Pourtant, cette ambassade est mentionnée par M. Chasseriaud dans les « positions » de son mémoire d'École des Chartes. Il ne paraît pas que M. Combet ait lu

d'assez près le sommaire, si précis et si clair, que M. Chasseriaud a donné de son « Étude sur la Pragmatique Sanction sous le règne de Louis XI ». Deux exemples, parmi beaucoup d'autres, suffiraient à le prouver. P. 66-69, si l'on s'en rapporte au récit de M. Combet, l'abrogation d'Étampes serait due à l'influence de Jean Balue. M. Chasseriaud signale, très justement, deux autres causes au moins aussi importantes : la mort de Philippe le Bon (que M. Combet oublie de mentionner) et les affaires d'Italie (que M. Combet n'expose qu'ensuite, et sans les rattacher à l'abrogation d'Étampes ; p. 71, 72). De même p. 73, 75 (cf. p. 53, 54), 77 et 90, M. Pariset relève plusieurs divergences entre l'histoire de l'ambassade de Fichet et des relations avec Podiebrad, telle qu'on la trouve dans les positions de M. Chasseriaud et la thèse de M. Combet. Pourquoi M. Combet n'a-t-il pas pris la peine de justifier ses assertions contre M. Chasseriaud? Il y avait là une série de problèmes critiques qui n'ont même pas été posés, et on peut regretter que la thèse de M. Combet ne dispense pas de s'en référer au travail de M. Chasseriaud, bien qu'elle soit de six ans postérieure. — P. 39 et suiv. : L'explication des ordonnances gallicanes de 1463-1464 n'est pas toujours assez précise et exacte. Ni la date et l'ordre de succession, ni, dans certains cas, la progression de ces ordonnances au point de vue gallican, ne sont élucidés. La conclusion (p. 44) que « le roi voulait l'absolutisme en matière religieuse comme dans le domaine politique » paraît trop simpliste à M. Pariset. Au fond, la pensée constante de Louis XI semble avoir été concordataire (cf. p. 8, 59, 60 et 85), malgré toutes les variations de ses rapports avec les papes. — P. 78, 79, 83 et 122 : les détails donnés sur l'université de Bourges et la primatie (s'agit-il de la primatie de Bourges ?) sont peu exacts, et obscurs par endroits. — Les chapitres IV (mal intitulé « le Conflit » : en réalité, il y a plutôt essai d'entente pour l'affaire Balue), VII et VIII sont particulièrement intéressants et nourris de faits nouveaux, d'importance inégale il est vrai. Mais on relève de fréquentes différences de dates entre M. Combet et ses prédécesseurs (p. 110 et 124, 144-146, 156, 159 et 161). Il eût fallu les justifier. La chronologie manque de certitude (cf. p. 150, n. 1).

En somme, la thèse de M. Combet n'est pas sans défauts. Elle apporte des documents inédits qui ont quelque valeur, mais elle ne donne pas des relations entre « Louis XI et le Saint-Siège » un exposé définitif ou qui renseigne de façon complète sur l'état actuel des recherches. M. Combet aurait fait sans doute œuvre plus utile et plus durable — plus modeste aussi — s'il s'était contenté de publier ses textes inédits, avec introduction, commentaires, notes et tables soigneusement établis, au lieu de les rejeter, à la muette, dans un appendice qui tient près du tiers du volume (p. 211 à 300).

M. Parisot dit qu'il a lu avec intérêt la thèse de M. Combet, et que cette thèse est assez bien proportionnée et pas trop longue, mais il a dès l'abord un grave reproche à lui faire. M. Combet a mal posé la question : il n'a pas vu que l'Église au xve siècle a un caractère spirituel et un caractère temporel; il n'a pas assez remarqué que l'un de ces trois facteurs (papauté, royauté et Église de France), l'Église de France est entre les deux et n'a rien à espérer de leur accord, et enfin il ne s'est pas rendu compte que les embarras des papes venaient surtout de la fiscalité et du temporel, car avant tout le pape est le chef d'une famille et un prince italien.

Enfin M. Parisot reproche à M. Combet quelques erreurs ou omissions :

P. xxvi, M. Combet, en citant l'Espagne, l'Angleterre, Frédéric III, l'Italie, oublie le duc de Bourgogne.

P. 11, il commet une erreur au sujet du duc de Lorraine.

P. 60, au lieu du duc de Pont, c'est du marquis de Pont qu'il s'agit.

P. 135, à signaler l'erreur faite au sujet du traité de Nancy.

P. 208, est-il bien vrai que Louis XI aurait voulu aller en Italie ? Cette opinion est contestable.

A 5 heures 1/2, la Faculté se retire pour délibérer; elle décerne à M. Combet le grade de docteur.

BIBLIOGRAPHIE

Henri BARDY. — *Miscellanées*. 12e série. Saint-Dié, C. Cuny; brochure de 86 pages in-8°.

M. Henri Bardy, avec une activité infatigable, continue de nous raconter l'histoire des environs de Saint-Dié et de Belfort. Dans cette nouvelle série de *Miscellanées,* il nous rend compte de l'ouvrage de l'abbé Georges Flayeux : *Étude historique sur l'ancien ban de Fraize*. Il nous démontre fort bien qu'un curieux chapiteau de la cathédrale de Saint-Dié représente une *femme-poisson,* une sirène, et non une *femme-serpent* et on aurait tort d'y trouver une allusion à la légende de Mélusine. Au demeurant, c'est à tort qu'on a voulu voir le nom de Mélusine dans le hameau de Merlusse, commune de Lusse : ce nom n'est qu'une déformation de *Menue-Lusse,* la petite Lusse. L'abbé Delille avait une femme qu'il épousa en justes noces, après plusieurs années de vie commune; et cette femme, Marie-Jeanne Vaudechamp, était née aux environs de Saint-Dié, à Mandray. Le poète fit sa connaissance à Metz, lors de son voyage en Allemagne (1784); il emmena avec lui cette enfant et l'installa au Collège de France, où il occupait la chaire de poésie latine; il finit par l'épouser à Londres, en 1790. C'est elle qui décida le poète à s'installer en 1794 à Saint-Dié, où il acheva sa traduction des *Géorgiques ;* et voilà pourquoi il y a, dans la petite ville, une rue Jacques-Delille. Mme Delille survécut de longues années à son mari; elle n'est morte qu'en 1831. M. Bardy rapporte à son sujet une série d'anecdotes fort amusantes.

Bonne année..., sous ce titre, M. Bardy nous signale des chansons que les jeunes gens chantaient pour célébrer le changement de l'année; les unes sont du pays de Montbéliard; les autres de Fraize et de la vallée supérieure de la Meurthe. Enfin, dans un dernier article, M. Bardy nous dit la légende de saint Maimbœuf, le saint du pays d'Ajoie qui a Montbé-

liard et Belfort comme centres. Maimbœuf vivait à l'époque de Louis le Pieux et était d'origine irlandaise. Il invitait les peuples de l'*Alsgau* à mener une vie plus chrétienne; mais, un jour, il fut assassiné par des habitants de Dampierre-les-Bois, qui le croyaient riche, parce qu'il portait des gants! Ses reliques furent, dans la suite, transportées au château de Montbéliard, dont la chapelle fut placée sous son vocable.

C. P.

J. Favier. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy*. Supplément, numéros 1138 à 1471. Paris, Plon. 41 pages in-8°.

On connaît le beau catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Nancy qu'a rédigé M. J. Favier pour la collection du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Mais ce catalogue date de l'année 1886; depuis cette date la Bibliothèque a fait l'acquisition de nombreux *codices*, et il devenait nécessaire de donner un complément à la première liste. Ce complément ne comprend pas moins de 334 numéros. Il est vrai que ce chiffre ne doit pas trop faire illusion. Il y a peu d'ouvrages anciens : tout au plus pouvons-nous signaler la vie du pape saint Grégoire par Paul Diacre, manuscrit du xie siècle (n° 1277) et la vie de saint Hidulphe, du xiiie (n° 1278), l'une et l'autre provenant de Moyenmoutier. Il y a en revanche beaucoup de copies toutes modernes : pièces de procès, observations météorologiques, cahiers d'écoliers, etc. Quelques-uns de ces manuscrits modernes ont toutefois une réelle importance ; ce sont les mémoires qu'a couronnés l'Académie de Stanislas : on y trouvera par exemple la très intéressante étude d'E. Duvernoy sur les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar au xive et xve siècles (n° 1213).

Les manuscrits nouveaux proviennent surtout de deux fonds : la collection Beaupré et la collection Ch. Mehl. A la première appartiennent les 14 volumes du Journal de Durival l'aîné (n°s 1310-1323). Le secrétaire de La Galaizière, le lieutenant de police de Nancy — office qui équivalait à celui de maire, — a consigné au jour le jour les événements de son époque ; et l'importance historique de ce recueil est considérable. Comme il est dommage qu'il y ait une lacune de 1767 à 1770 ! Comme surtout nous regrettons que les dernières années ne soient remplies que par des observations de température ! De la collection Mehl font partie les papiers de Schweighæuser, notamment les lettres qui lui ont été adressées (n°s 1258-1265) ; il y en a un certain nombre de Guillaume de Humboldt, dont M. Laquiante a publié jadis la traduction [1], d'autres du poète Pfeffel.

1. Voir *Annales de l'Est*, t. VII, p. 92.

Est-il besoin d'ajouter que ce catalogue est fait avec un soin minutieux et enrichi d'une excellente table ? Ceux qui ont feuilleté souvent les catalogues de M. Favier — et peut-être personne ne les a consultés plus souvent que nous — savent quelle confiance entière on peut y avoir.

C. P.

Félix-Henri-Joseph Chauffour, dit le Syndic — *Chronique de Colmar* publiée par André Waltz, avec un portrait de F. H. J. Chauffour. Colmar, J. B. Jung et Cie, 189 p. in-8°, 1903.

Cette chronique fut écrite par le greffier-syndic Chauffour, dans le loisir que lui fit la Révolution, en supprimant sa charge. Elle se divise en trois parties qui sont naturellement de valeur très inégale. La première jusqu'en 1316 est faite à l'aide d'ouvrages imprimés : Schœpflin, Laguille, Hergott, Annales des Dominicains de Colmar. La seconde, de 1316 à 1730, a pour source les documents conservés dans les archives de la ville ; Chauffour désigne par leurs marques l'armoire, *scrineum,* et la boîte, *lade,* dont il se servait. De 1730 à 1788 le Syndic consigne les faits dont il a été directement témoin. Les derniers faits rappelés sont la destruction du Conseil souverain de Colmar en mai 1788, puis le rétablissement de ce Conseil en octobre, lors du second ministère de Necker. Ce rétablissement donna lieu à de grandes réjouissances : « Pendant la messe, la musique du régiment des chasseurs d'Alsace, venue de Brisach, a joué. M. le premier Président a régalé le Conseil, et tous les députés des corps [1], au nombre de 70, ont dîné, soupé et dansé. Le magistrat a fait tirer les boîtes, illuminé les fallots pendant la nuit et les particuliers ont illuminé leurs maisons. »

M. Waltz a publié cette chronique avec un soin minutieux. Il y a ajouté en appendice diverses études de Chauffour : la liste des redevances que devait Colmar au XVIIIe siècle, celle des tribus de la ville, celle des commandants du roi de France, des prêteurs royaux, des stettmeisters et des conseillers (*Rathsherren*) de la ville aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'éditeur a comblé un certain nombre de lacunes de l'auteur

Le livre est publié avec élégance. Le portrait en tête du volume est la reproduction d'un portrait à l'huile du peintre colmarien Hohr, conservé dans la famille Chauffour.

C. P.

1. Les villes, seigneurs, chapitres, abbayes, consistoires, qui avaient envoyé des délégués pour féliciter le Conseil.



Joseph KNEPPER. — *Jakob Wimpfeling (1450-1528), Sein Leben und seine Werke* nach den Quellen dargestellt, 1 vol. gr. in-8° de XX-375 p. Fribourg, Herder, 1902. Forme les fascicules 2-4 du t. III des *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*[1], herausgegeben von Ludwig Pastor.

Les œuvres de Wimpfeling ont été étudiées d'abord par le juriste fribourgeois Riegger dans ses *Amœnitates litterariæ Friburgenses*[2]; ses premiers biographes furent Paul de Wiskowatoff (Berlin, 1867), B. Schwarz (surtout au point de vue pédagogique, Gotha, 1875), Ch. Schmidt (1879) que critiquèrent L. Geiger dans divers écrits et Maurenbrecher dans sa *Geschichte der katholischen Reformation* (Nordlingen, 1880) et auquel Knepper reproche, après l'avoir cité avec beaucoup d'éloges, de traiter séparément la vie et l'œuvre (p. VII, n. 1) ; se sont encore occupés de Wimpfeling entre autres écrivains : Bezold (*Geschichte der Reformation*, Berlin, 1890), Dorlan, Erhard (*Geschichte des Wiederaufblühens wissenschaftlicher Bildung*, Magdebourg, 1827-1830), Freundgen, qui a traduit et commenté ses écrits pédagogiques (Paderborn, 1892), Hartfelder dans une série d'écrits sur l'humanisme, Holstein de même, Kalkoff (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, t. XII et XIII), Knod, dans diverses publications, E. Martin, traducteur et commentateur de la *Germania* (Strasbourg, 1889), etc., etc. Ce personnage, qui certes ne manque pas d'intérêt, n'a-t-il pas été surfait, parce qu'il fournit des arguments à la thèse qui veut prouver l'ardent patriotisme allemand des Alsaciens des XVe et XVIe siècles? La faveur qui semble s'attacher à l'humaniste de Schlestadt ne serait-elle que de la politique rétrospective? Ce n'est pas le lieu de discuter ici cette question ; nous nous contentons d'attirer sur elle l'attention du lecteur. En ce qui concerne spécialement M. Knepper, nous avons déjà eu l'occasion d'émettre un pareil doute, en signalant un de ses ouvrages précédents, et la lecture de la présente biographie ne peut que confirmer cette supposition. Non pas qu'il montre de la partialité ou sollicite trop vivement ses textes. Mais il les exploite avec un visible plaisir, ce dont on ne peut décemment lui faire un reproche, tant qu'il ne tente pas de conclure du XVIe au XXe siècle. Au reste, si Wimpfeling appartient à l'Alsace par ses origines et si son caractère porte l'empreinte indélébile du terroir, son activité s'exerce en grande partie à l'Université d'Heidelberg, qu'il fréquenta soit comme élève soit comme professeur de 1469 à 1483 et de 1498 à 1501, et à l'église de

1. Voir *Annales de l'Est*, XIV, 455 et XV, 308.

2. Ulm, 1775, et non 1875, comme le *Litteratur-Verzeichnis* porte par erreur.

Spire qu'il servit de 1484 à 1498, sans parler de ses années d'études à Fribourg et à Erfurt. En effet, à 13 ans déjà, la mort de son père l'obligea à quitter le collège de Schlestadt, que le westphalien Louis Dringenberg[1] dirigeait avec grand succès depuis 1441 ; c'est alors que son oncle, curé de Soultz-les-Bains, l'envoya à Fribourg, où Geiler, immatriculé depuis 4 ans, venait d'acquérir la maîtrise et devait être recteur en 1476. C'est de là que date l'étroite amitié qui lia toute leur vie le savant de Schlestadt et le grand prédicateur de Kaisersberg. Le premier devint à son tour recteur en 1481 et ce fut bientôt après que la peste le chassa des bords du Neckar. Parmi ses écrits de jeunesse, il convient de mentionner ici ses deux chants : *De supplicio Petri Hagenbacchii* et *De strage ducis Burgundiæ ante Murthenn* (Morat) *oppidum*, contemporains des événements qu'ils célèbrent ; puis sa polémique avec Robert Gaguin, à propos du renvoi, par Charles VIII, de sa fiancée, la fille de Maximilien, offense qui blessa vivement le loyalisme de Wimpfeling et lui inspira de véritables cris de haine contre le roi de France ; enfin ses ouvrages pédagogiques et scolaires, tels que son *Manuel de stilistique latine* et son *Isidoneus* (εἴσοδος νέος) ou *Guide de la Jeunesse*, qui est le principal fruit de son activité à Spire et la synthèse de ses opinions et expériences pédagogiques. — De son séjour à Strasbourg, dans la seconde partie de sa vie, retenons sa création de la Société littéraire, dont Ch. Schmidt a tracé le portrait au chap. XVII de son *Histoire littéraire*[2] et dont faisaient partie Brant, Jacques Sturm, Matthias Schurer, le musicien Jean Rudolfing, Jérôme Guebwiller, etc. Rappelons aussi qu'en 1513 Wimpfeling refusa l'offre de faire des cours de théologie à Strasbourg ; cette offre lui fut adressée par le commandeur de Saint-Jean, Balthasar Gerhart, qui voulait organiser ces cours dans son propre couvent. — Les dernières années de Wimpfeling sont importantes par la part qu'il prit aux luttes religieuses qui aboutirent au succès définitif du catholicisme à Schlestadt ; ce succès, M. Knepper l'attribue en partie, avec une courageuse franchise dont il faut lui savoir gré, à l'influence d'intérêts locaux purement matériels, notamment aux rapports tout spéciaux dans lesquels la ville se trouvait vis-à-vis de la Curie romaine. Ici, comme d'ailleurs partout, l'auteur a su sauvegarder l'indépendance de son jugement et faire preuve d'une fière impartialité, sans cacher pour cela le moins du monde ses préférences catholiques, ce qui montre, une fois de plus, qu'il y a toujours moyen de s'entendre sur le terrain de la science, pour peu qu'on y

1. Voir la bibliographie sur lui et son école, p. 6, note.

2. Voir aussi Hartfelder, *Erziehung und Unterricht im Zeitalter des Humanismus*, dans la *Geschichte der Erziehung* de K. A. Schmied (Stuttgart, 1889); et O. Heuse, *Jakob Wimpfeling*, dans l'*Archiv für Litteratur-Geschichte*, II, 322. La Société fit un accueil solennel à Erasme, lorsqu'il traversa Strasbourg en 1514, à son retour d'Angleterre.

mette de part et d'autre de la sincérité et du sérieux. Mais, à un autre point de vue encore, le livre de M. Knepper se distingue de beaucoup d'autres. Il ne plane pas dans l'abstraction et les lieux communs, et s'efforce de nous présenter en Wimpfeling un Alsacien authentique, non accommodé au goût du jour, mais tel que la nature l'a façonné : fruste, rude dans sa franchise, colère et rancunier, plus intransigeant qu'opportuniste, ignorant des nuances et des subtilités, mais d'une profonde sensibilité, d'une sincérité à toute épreuve, ayant l'horreur de toute affectation, attaché d'un ardent amour à sa petite patrie et surtout fidèle à toutes ses promesses et à toutes ses amitiés.

On trouvera enfin dans ce livre un inventaire bibliographique de tous les écrits de Wimpfeling (p. XI-XIV), une liste raisonnée de ses manuscrits (XV-XVI), la bibliographie du sujet (XVII-XX), un Appendice (333-366) avec, entre autres *Wimpfelingiana,* 34 pièces inédites ; enfin un index des noms de personnes.

Th. SCHŒLL.

L'œuvre de Ligier Richier. Numéro spécial de l'*Art pour tous* (mars 1903). In-fol. de 4 pages avec 8 planches.

Le journal d'art décoratif, *l'Art pour tous,* fort connu du public, inaugure une série de numéros spéciaux, qui constitueront autant de monographies des grands maîtres. Il a consacré son premier numéro à notre célèbre sculpteur lorrain, Ligier Richier, trop peu connu en France. Huit planches reproduisent les principales œuvres du maître : la *Pâmoison de la Vierge,* à Saint-Mihiel ; l'*Enfant à la crèche,* du Musée du Louvre et la *Tête du Christ* conservée à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français (l'attribution de cette dernière œuvre à Richier n'est pas certaine) ; le retable d'Hattonchâtel ; la *Pieta,* à l'église d'Étain ; la *Mise au tombeau,* à Saint-Mihiel ; le tombeau de Philippe de Gueldre à l'église des Cordeliers de Nancy, avec celui de René de Beauvau et de sa femme Claude de Baudoche au Musée lorrain ; la statue funéraire de René de Chalon, appelée vulgairement le squelette de Bar ; la cheminée de la maison de Ligier Richier, jadis à Saint-Mihiel, aujourd'hui à Han-sur-Meuse. Ces planches sont précédées d'un texte qui nous donne un jugement sur l'œuvre de Ligier Richier, une biographie sommaire — trop sommaire — de l'artiste, l'explication des planches [1] et un essai de bibliographie qui n'est pas com-

1. L'épitaphe de Philippe de Gueldre est mal reproduite. Nous renvoyons à notre reconstitution, *Histoire de Nancy,* t. I, p. 561.

plet, mais qui rend service. C'est une œuvre d'excellente vulgarisation ; mais qui nous donnera le livre définitif sur Ligier Richier que nous attendons encore ?

C. P.

Ph. Aug. Becker. — *Johann Barclay*. 1582-1621. Tirage à part de la *Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*. Neue Folge. Band XV. Heft 1-2. Berlin, Felber, 1903. In-8°, 86 p.

L'étude que M. le Dr Ph. A. Becker, professeur à l'Université de Budapest, a récemment consacrée à Barclay doit être signalée comme une des plus intéressantes qui aient été publiées sur cet écrivain. L'auteur a résumé avec beaucoup de précision les travaux de ses devanciers en les complétant sur un certain nombre de points, relatifs soit à la vie de notre compatriote mussipontain, soit à ses œuvres qu'il analyse et juge avec finesse.

Un appendice bibliographique donne les éditions et traductions des écrits de Barclay. J'y ai puisé l'indication d'une traduction danoise de l'*Argenis* qui avait échappé à mes recherches. Elle a été faite par Paus et a paru à Copenhague en 1744.

A. C.

Edmond Ungerer. — *Eine Kirche der Wüste in Lothringen. Erinnerungsblätter aus Courcelles-Chaussy*. Avec une carte. Gr. in-8° de 148 p. Strasbourg, Heitz, 1900.

On trouvera dans ce livre de précieuses notes sur 45 familles nobles du pays messin, notamment sur les Guyot de Silly ; sur les nombreux Duclos de Courcelles, — quelques pans de murs de leur château seigneurial subsistent encore autour du presbytère et de l'école protestante de Courcelles ; — sur les Jennet ou Genette, dont un membre, chassé par la Révocation, écrivit l'*Histoire de la république des Provinces Unies*... (La Haye, 1704) ; les De Pas de Feuquières, parmi lesquels figure un gouverneur des Trois-Évêchés. mort en 1640 des suites d'une blessure reçue en défendant Thionville contre les Impériaux ; les Houllon d'Urville ; les Persode de Maizery ; les Vigneulle de Domangeville anoblis par le duc de Lorraine en 1601 ; les Souchay de Mainvilliers ; la grande famille, primitivement tourangelle, des Couët du Vivier ; les Chenevix de Béville, issus de Chartres[1], qui acquirent

1. Béville-le-Comte est une des plus fortes communes du canton d'Auneau, et l'avant-dernière station de l'embranchement Chartres-Auneau.



la bourgeoisie messine en 1621, et étaient alliés aux Gobelins — le représentant le plus connu était ce membre du parlement de Metz en 1633, qui refusa d'abjurer et dont le cadavre fut jeté à la voirie (novembre 1686) ; — les Saint-Aubin de Vaudreville ; les de Dompierre ; les Jassoy ; les Lallouette de Vernicourt, et tant d'autres. Ce livre réunit en outre tous les renseignements connus, dont beaucoup inédits, sur la communauté huguenote de Courcelles-Chaussy, d'après les registres paroissiaux tenus de 1668 à 1685 par le pasteur Jean Jennet, un parent des Saint-Aubin et des Duclos. L'auteur, pasteur à Courcelles au moment où il écrivit son livre, a continué, depuis, ses recherches sur ces familles et a publié quelques nouveaux résultats dans l'organe du *Hugenotten-Verein, Die fransösische Colonie,* 1901, n[os] 4 et 6.

Th. SCHŒLL.

Histoire documentaire de l'industrie de Mulhouse et de ses environs au XIX*e siècle*. Avec 261 illustrations dans le texte, 46 planches et cartes en phototypie hors texte. Ouvrage in-4° de 1094 pages (en deux tomes) publié par la Société industrielle de Mulhouse, chez Bader, 1902.

Cette colossale *enquête centennale* est, comme le dit fort bien M. Ingold [1], « plus qu'un livre d'or », c'est un *monument*. La *Statistique générale* de 1831, par le D[r] Penot, avait déjà été suivie de plusieurs enquêtes faites par la Société industrielle soit sur l'état général de l'industrie dans la région mulhousienne, soit (à l'occasion des expositions de Paris) sur les institutions privées de charité ; et la Société préparait une nouvelle enquête décennale, lorsque M. Ernest Meininger, appuyé par le Comité d'histoire, de statistique et de géographie, proposa un travail résumant l'histoire industrielle de l'Alsace et particulièrement de Mulhouse pendant tout le XIX[e] siècle. Ce sujet figurait, depuis 1886, dans la liste des prix du Comité de commerce. On constitua aussitôt une commission d'exécution, qui étendit ses recherches jusqu'à Altkirch, Massevaux, Thann, Wesserling, Guebwiller et Soultzmatt, et ne renonça qu'à regret à Colmar, Munster et Sainte-Marie, dont beaucoup d'établissements furent, à l'origine, « en quelque sorte des colonies de Mulhouse ». Les illustrations furent exécutées par MM. Braun, Clément et C[ie]. Les 138 portraits, empruntés en général à la galerie de la Société, ne reproduisent, sauf de petites exceptions, que des personnes décédées. Quant aux vues, beaucoup sont des originaux faits d'après nature. On trouvera, à la fin de l'avant-propos, le tableau des divers groupes d'études avec

1. *Revue d'Alsace,* 1903, p. 98.

les noms des membres et des rapporteurs. Leurs rapports correspondent aux divers chapitres de l'ouvrage et se suivent à peu près dans le même ordre, après une sorte d'introduction générale : *Notes sur l'histoire municipale de Mulhouse,* « extraites en grande partie des procès-verbaux du conseil municipal », en 18 chapitres. Voici les passages saillants de cette histoire municipale : récit douloureux des événements de 1870, p. 24-27 ; liste et portraits des maires de Mulhouse, p. 31-33 ; tableau des budgets annuels depuis 1806, p. 43-45 ; tout le chapitre III sur les *Écoles* et la Bibliothèque municipale [1] ; V, histoire de la Société industrielle ; plan de Mulhouse en 1830, p. 144 ; élections législatives depuis l'an VIII, p. 215. L'histoire industrielle proprement dite commence par la filature de coton ; puis viennent le tissage, l'impression des tissus, la filature de laine peignée, la laine cardée et la fabrication des draps, et ainsi de suite, chacune de ces études spéciales ayant une introduction historique qui sera la partie capitale pour beaucoup de lecteurs. Ne pouvant énumérer tous les chapitres, nous nommerons au moins ceux sur l'*imprimerie* (nomenclature de toutes les presses et de tous les périodiques mulhousiens), p. 701 ; la *brasserie,* p. 767 ; les *moyens de communications,* p. 857 ; les listes partielles des commerçants et industriels mulhousiens à diverses époques ; la table générale par ordre alphabétique des maisons de commerce dans la région de Mulhouse, de 1740 à 1900, p. 965 ; le Musée historique, p. 1011 ; la sécurité des ateliers, p. 1021 ; l'Assistance publique, p. 1026 ; les œuvres de secours à domicile et de sauvetage de l'enfance, p. 1034. Dans les pièces justificatives et complémentaires, il convient de citer le Relevé des propriétés immobilières de la ville en janvier 1901, p. 1042 ; le Livre d'or de l'hôpital, la liste des associations et sociétés existantes en 1900 (la simple énumération des titres prend 7 pages), enfin la Bibliographie, p. 1077 [2].

On voit que cet ouvrage tient lieu de toute une bibliothèque ; il fait honneur à la fois à la Société qui l'a produit et à la cité de Mulhouse. Quel chemin cette dernière a parcouru en un siècle !

Th. Schœll.

1. Dans la république de Mulhouse, l'enseignement était gratuit pour les pauvres et obligatoire pour tous. L'école primaire communale ne fut fondée qu'en 1831. Le collège date de 1813, mais ne devint de plein exercice qu'en 1849, et eut pour premier principal Berger, le gendre de Pfeffel et directeur des écoles de Mulhouse avant 1810, remplacé par Verny en 1830 (voir p. 84 la liste des professeurs).

2. Voir les comptes rendus faits par MM. Haller (*Revue générale des sciences* du 15 mai, p. 520), Hauser (*Revue Critique* du 18 mai, p. 394, et *Revue historique,* juillet 1903, p. 322), Millot (*Société de géographie de l'Est,* 1903, p. 101), etc.

Dr Werner Wittich, professeur d'économie politique à l'Université de Strasbourg. — *Le Génie national des races française et allemande en Alsace*. Traduction française d'André Korn. Grand in-8° de 100 pages. Giard et Brière, 1903. Extrait de la *Revue internationale de Sociologie*.

L'original a paru d'abord dans la *Revue Alsacienne illustrée* de 1900 sous ce titre : *Deutsche und französische Kultur im Elsass*, puis à part, orné d'illustrations de divers artistes alsaciens, chez Schlesier et Schweikhardt (1901). Dans une première partie, qui comprend juste la moitié de l'ouvrage, l'auteur étudie le génie national des Alsaciens dans le domaine économique et social, religieux et intellectuel, moral, dans la vie journalière. Puis il montre les Allemands en contact avec les Alsaciens; il parle du rôle intellectuel et artistique de ceux-là. L'auteur, dans sa conclusion, essaie de prévoir ce qui sortira de ces deux sociétés en présence. Ce livre est plein d'aperçus profonds et ingénieux ; il s'efforce d'être impartial et y réussit en général. L'auteur, originaire de Darmstadt, « aime l'Alsace, qu'il associe à ses plus chères affections, puisqu'il dédie son œuvre à son père, en souvenir des années que celui-ci a passées à Strasbourg, de 1840 à 1847. On sent aussi qu'il aime et admire le génie de la France. Sans doute, il nous dit çà et là quelques vérités assez dures ; il émet, sur nos mœurs publiques et privées, des appréciations quelque peu exagérées... Mais il ne ménage pas non plus ses compatriotes ». S'il faut louer le fond de l'ouvrage dans son ensemble et la rare clairvoyance que montre M. Wittich en disséquant les deux génies nationaux, on ne peut que regretter la lourdeur et le pédantisme de la forme. Tout cela aurait beaucoup gagné à être dit plus agréablement et d'un ton moins doctoral. Et ce reproche touche même le traducteur qui a trop consciencieusement traduit les longues phrases allemandes, au lieu d'enlever délibérément aux idées leur vêtement exotique pour les habiller tout à la française. Les idées seraient restées intactes, mais nous les aurions goûtées bien davantage [1].

Th. Schœll.

Paul Léon. — *Le port de Strasbourg*. Paru dans les *Annales de Géographie* de janvier 1903, p. 67-72, d'après le *Jahresbericht der Handels-Kammer zu Strassburg i. E.*, années 1895-1901.

Les dernières lignes de cet article méritent d'être reproduites : « Dans ces derniers temps s'est manifesté le très vif désir de renouer avec la France

1. Voir *L'Alsacien-Lorrain* du 12 avril, p. 4.

de nouvelles relations économiques. Une société s'était formée pour établir un service de navigation directe par chalands automoteurs entre Strasbourg et Nancy. On devait amener en France des produits chimiques de Mannheim, ramener des bois, des phosphates, des scories et diverses marchandises. Jusqu'ici la tentative s'est heurtée à la malveillante indifférence de notre administration qui se refuse à accorder aux bateaux alsaciens la réciprocité du traitement consenti au nôtre : le libre passage de la frontière et la visite douanière retardée jusqu'à la destination définitive. Mais là encore Strasbourg s'obstine, et nul doute qu'elle ne réussisse à vaincre les résistances. Cette ville qui travaille, par sa jonction avec le Rhin, à devenir le grand port d'arrivages de l'Allemagne occidentale, cherche en étendant sa zone d'action vers Bade, vers la Suisse et vers la France, à devenir aussi le grand port de distribution approvisionnant l'Europe centrale. »

M. Léon relate tous les efforts tentés par Strasbourg pour atteindre ce but et pour supplanter Mannheim, qui défend désespérément sa supériorité précaire et empêche le gouvernement badois d'accéder à la régularisation du cours du Rhin, décidée en principe dès 1895 par la conférence de Baden-Baden. La répartition des dépenses était déjà réglée et une première contribution votée par la Délégation d'Alsace-Lorraine. « Les travaux allaient être engagés, quand brusquement les deux États riverains (Bade et Bavière) se dérobèrent..... Il est facile de s'expliquer cet échec retentissant qui fait une fois de plus sentir à l'Alsace son isolement dans l'Empire. Le jour où la régularisation serait achevée, Strasbourg, se trouvant au point terminus de la navigation rhénane, deviendrait le grand port de transbordement, expédiant par fer vers l'Europe centrale les marchandises provenant de la voie d'eau. Or, c'est précisément cette situation de port d'échange qui est aujourd'hui la raison d'être de Mannheim ». Aussi les Badois, appuyés par l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, s'efforcent même « de détruire le trafic actuel de Strasbourg, en entravant la réexpédition par fer des marchandises venues par eau[1] ».

Th. Schœll.

Jean Brunhes. — *Allemands et Romands en Suisse*, d'après de récents travaux[2]. Paru dans les *Annales de géographie*, janvier 1903, p. 72-77.

L'auteur, professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse),

1. L'*Alsacien-Lorrain* du 15 mars annonce la création d'une société d'études pour la construction d'un canal latéral, et le numéro du 3 mai donne la liste des 18 membres du comité. Le capital est de 150 000 marks, et le canal irait provisoirement jusqu'à Lauterbourg, sauf à être prolongé plus tard jusqu'à Ludwigshafen.

2. Cf. Heinrich Morf, *Deutsche und Romanen in der Schweiz*. Zurich, Fasi et Beer,



communique une étude de toponymie, dont les résultats sont en partie applicables à notre région. Il s'agit surtout des noms en *acus* (désinences *y*, *ier* et *ies*), antérieurs au IV[e] siècle, et de ceux en *ens*, qui traduisent le suffixe germanique *ing* introduit par les Burgondes et qui n'auraient pas été romanisés avant le VIII[e] siècle [1].

Th. SCHŒLL.

Rappolsteinisches Urkundenbuch, 759-1 500. Colmar, 1891-1898. 5 vol. in-4°.

Nous avons signalé (*Annales de l'Est*, t. XV, p. 284) toute l'importance de cette œuvre pour l'histoire d'Alsace. Le docteur Karl Albrecht qui l'a éditée vient de mourir. Nous prévenons nos lecteurs que sa veuve offre les derniers exemplaires de ce cartulaire pour la somme de 80 marks, soit 100 francs.

C. P.

1901. — Ch. Morel, *Allemands et Romands en Suisse*. (*Étrennes helvétiques*, Lausanne, Bridel, I, 1901, p. 175-211.)

1. D'après Jean Stadelmann (*Études de toponymie romande*, Fribourg, Fragnière, 1902), qui « prétend que les Burgondes ont mis beaucoup plus de temps qu'on ne l'a souvent dit à se romaniser ».



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, 2e année, 1902. Nancy, Crépin-Leblond, 1902 ; 1 vol. in-8° de 288 pages et 14 planches.

Antiquités. — P. 22, Poirot, *Note sur la mise à jour des restes d'une villa romaine, à Pont-Saint-Vincent, et sur l'une des causes probables de la rareté des découvertes de stations préhistoriques humaines dans les vallées de nos régions*. — P. 272, Beaupré, *Compte rendu des fouilles exécutées en 1902 pour le compte de la Société d'Archéologie lorraine dans des tumulus situés dans le bois communal de Serres*.

Archéologie. — P. 13, R. Wiéner, *Portraits lorrains à la galerie des Offices de Florence*. La plupart représentent des membres de la maison ducale. — P. 99, L. Germain, *Fragment d'études sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port. Les vitraux du chœur, d'après feu A. Bretagne*. On identifie les saints, saintes, ducs de Lorraine figurés dans ces vitraux. — P. 242, L. Wiéner, *Panpan Devaux et Eustache Pointu*. Une statuette du Musée lorrain était attribuée jusqu'à présent à Cyfflé, et représentait, disait-on, Panpan Devaux, lecteur du roi Stanislas ; en réalité, elle est de Le Riche, sculpteur à la manufacture de Sèvres sous Louis XVI, et représente un acteur de la Comédie française dans le rôle du procureur Eustache Pointu. — P. 247, de Souhesmes, *Le panonceau de Xonville*, canton de Chambley, indiquait ce qu'on devait payer au seigneur pour droit de passage quelques années avant la Révolution. — P. 269, Bernard, *Une tête d'ange de l'école Sammielloise*, en pierre, retrouvée à Saint-Mihiel, et datant de la fin du xvie siècle.

Epigraphie. — P. 70, Nicolas, *Une inscription dans la citadelle de Stenay,* datée de 1734. — P. 92, Nicolas, *Inscriptions funéraires de l'église de Brouennes,* canton de Montmédy, datées de 1592, 1739, 1836. — P. 125, Nicolas, *Inscriptions funéraires de l'église d'Inor,* canton de Stenay, allant de 1745 à 1820. — P. 147, Nicolas, *Inscriptions funéraires de l'église de Petit-Verneuil,* canton de Montmédy, allant de 1674 à 1763. — P. 213, Nicolas, *Inscriptions funéraires de l'église de Bazeilles,* canton de Montmédy, allant de 1507 à 1778. — P. 235, L. Germain, *Épitaphe de Claudine de Rune, veuve de Louis de Heumont, à Rehon,* canton de Longwy, datée de 1554.

Cloches. — L'étude des anciennes cloches tient à la fois à l'archéologie et à l'épigraphie ; comme toujours elle est représentée dans le *Bulletin* par divers articles. — P. 23, Duvernoy, *Le fondeur de cloches Pierre Huart, 1637*. — P. 113, L. Germain, *La cloche ancienne de Mont-Saint-Martin,* datée de 1549. — P. 83, 108, Marchal, *Noms de fondeurs de cloches extraits des registres du bailliage de Bassigny* et compris entre 1559 et 1750. — P. 95, L. Germain, *Bénédiction d'une cloche de Boncourt-sur-Orne en 1738,* canton de Conflans. — P. 189, L. Germain, *Une cloche de Romans (Drôme) fondue par Nicolas Dubois, de Neufchâteau, 1545*.

Sceaux et armoiries. — P. 111, L. Germain, *Note sur les armoiries de Mirecourt*. — P. 123, E. des Robert, *Sceau du maire de Neufchâteau en 1298*. — P. 172, E. des Robert, *Sceau de Jean de Bourlémont, grand archidiacre de Toul,* pendu à un acte de 1300. — P. 186, L. Germain, *Note sur les armoiries de Gérardmer*. — P. 230, L. Germain, *Le sceau de Salomon et le monogramme de Diane de Dommartin,* à la fin du xvie siècle.

Histoire. — P. 17, Duvernoy, *Chartes lorraines pour l'abbaye de Cluny,* extraites du recueil des chartes de cette abbaye publié dans la collection des *Documents inédits ;* il y en a seize, comprises entre 1030 et 1197. — P. 32, Duvernoy, *Le droit de grenouillage* ; il y en a très peu d'exemples authentiques, et là où on en trouve, ce droit n'a pas un caractère oppressif. — P. 43, Pfister, *Un mémoire de l'abbé de Bulle sur les tombeaux des ducs de Lorraine et sur Nancy pendant la Révolution ;* cet abbé avait été chargé de veiller à la translation des ossements des anciens ducs en 1791 et 1792 ; écrit en 1799 seulement, son rapport contient quelques inexactitudes fort explicables après ce laps de temps.

Personnes et familles. — P. 36, Clanché, *François Bracquet, de Nancy, sculpteur,* né vers 1752, mort en 1812. — P. 66, de Braux, *Une lettre de Faber, 1649*. — P. 150, L. Germain, *La famille des médecins Callot,* additions à un travail paru en 1901. — P. 163, 178, 211, L. Germain, notes biographiques sur la famille d'*Avocourt* au xiiie et au xive siècles ; elle était alors fixée dans le pays de Montmédy. — P. 168, 174, L. Ger-

main, *Un acte de Jean d'Aix, évêque de Verdun, 1250;* cet évêque était sans doute d'origine luxembourgeoise. — P. 219, 278, L. Germain, recherches sur *Robert de Baudricourt,* et sur sa famille, qui serait originaire de Baudrecourt, au canton de Delme.

LOCALITÉS. — P. 5, 26, Chatton, *La terre de Saint-Denis au* XIIe *siècle (commune de Moriviller),* canton de Gerbéviller. Ce domaine fut cédé en 1175 par l'abbaye de Saint-Mihiel à celle de Beaupré ; antérieurement, il appartenait au prieuré de Salone qui avait longtemps dépendu de l'abbaye de Saint-Denis, d'où le nom de cette terre. — P. 140, 160, L. Germain et F. des Robert, *Mets en Lorraine,* discutent contradictoirement dans quel sens on a le droit d'employer cette expression. — P. 193, Robert, *Notice historique et descriptive sur le château de Prény ;* cette importante forteresse s'élevait au-dessus de la Moselle, non loin de Pont-à-Mousson ; elle fut détruite en 1636 ; il en reste des ruines assez bien conservées pour que M. Robert ait pu tenter la restitution du château et en dessiner un plan et une vue cavalière de fort bel aspect. — P. 217, E. des Robert, *Un lieu dit : les jolis fous, près de Rémilly.* — P. 257, L. Germain, *Identification de quelques localités pour la liste des vassaux du comté de Bar en 1311,* suite d'un travail paru en 1901.

VARIA. — P. 37, Larzillière, *Le nécessaire de table du nain Bébé, donné au Musée lorrain.* — P. 79, Mangenot, *Manuscrit grec des Évangiles d'Hector d'Ailly, évêque de Toul ;* ce manuscrit du XIIe siècle est conservé à la Bibliothèque nationale. — P. 181, Clanché, *Notes historiques sur les proses, les hymnes et les récitatifs du supplément tullo-nancéien de 1887 au graduel et à l'antiphonaire.* — P. 192, L. Germain, *Le pontifical de Renaud de Bar, évêque de Metz (XIVe siècle).*

E. DUVERNOY.

2° Revues françaises.

Mettensia, t. III. — Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze, par Paul MARICHAL. Paris, C. Klincksieck, 1902, in-8° de 105 pages.

M. Marichal, archiviste aux archives nationales, est un Lorrain. Par ses travaux sur l'inventaire de Dufourny et son catalogue de la Collection de Lorraine, il a déjà singulièrement facilité les recherches des lotharingistes ; par ses *Remarques... sur le Cartulaire de Gorze*, il vient en quelque sorte de mettre au point le recueil édité par M. d'Herbomez. M. Marichal n'est



pas seulement un diplomatiste d'une science impeccable, c'est un esprit vigoureux et logique. Il sait que dans les recherches minutieuses de la géographie historique l'hypothèse est de rigueur; mais les hypothèses de M. Marichal, appuyées sur des faits incontestés, ont toujours le mérite d'être plausibles. Aussi l'auteur ne craint-il pas de les pousser jusqu'au bout : certaines de ses conclusions ont le caractère et la valeur d'une déduction. Si l'on ajoute que M. Marichal, par sa connaissance du pays et du langage, a rendu, il faut le dire, ses droits au dialecte lorrain en matière de toponymie [1], on comprendra l'intérêt que présentent ses *Remarques*.

L'auteur se demande d'abord si les critiques qui ont été formulées ici-même [2] contre l'édition du *Cartulaire de Gorze*, à savoir l'absence de confrontation avec les originaux et le cartulaire du grand séminaire de Nancy, sont acceptables, et il lui semble que non. Tous les archétypes qu'il a pu retrouver datent au plus tard de la seconde moitié du XIe siècle et sont fidèlement reproduits dans le *Cartulaire ;* les originaux des chartes les plus anciennes et, par suite, les plus intéressantes à connaître, semblent avoir disparu. D'autre part, la comparaison des notes marginales du manuscrit de Metz avec celui de Nancy a permis à M. Marichal de prouver que le premier a directement servi à l'exécution du second. Un tableau synoptique en indique la concordance.

Au point de vue chronologique, la plupart des chartes de Gorze possèdent un luxe d'éléments, souvent contradictoires, qui ont amené M. d'Herbomez à douter de leur valeur. M. Marichal, moins pessimiste, croit que, si beaucoup d'indications ont été ajoutées par le scribe, il a respecté celle de l'année du règne et du mois, parfois du quantième qui furent les éléments chronologiques primitifs, et il détermine ces années avec une grande rigueur. Quant aux chartes qui sont datées dans le Cartulaire par la formule *anno quo supra*, M. Marichal croit qu'elles ne portaient aucune indication chronologique. Il arrive cependant par l'observation attentive du texte à en dater quelques-unes, et à corriger le millésime de certaines autres. Ainsi l'année de la translation à Gorze des reliques de Saint-Gorgon (765), tirée des *Annales laureshamenses*, lui fournit un point de départ pour dater les

1. Qu'on nous permette une observation : « Pour souscrire à l'identification de la *finis Cimboloniaga* avec Chambley, il faudrait admettre qu'en Lorraine comme en Picardie le *c* placé devant un *i* est devenu *ch* (*Remarques*, p. 39). » Cela est vrai; mais la charte 45 du *Cartulaire*, une de celles où les noms de lieux sont les plus nombreux et les plus difficiles à identifier, n'en reproduit pas forcément l'orthographe exacte. Ne peut-on supposer que la syllabe *Cim* a été mal transcrite pour *Cam?* La formation de Chambley serait alors aussi régulière que celle de Champs (*Campi*), *Charey* (*Cadericensis finis, Careica villa*, chartes 50 et 128). La proximité de Thiaucourt, de Xammes et de Beney, que nous croyons, avec M. d'Herbomez, reconnaître dans les vocables de la charte 45, permet de croire qu'il s'agit bien de Chambley.

2. *Annales de l'Est*, t. XV, p. 135.

premières chartes où l'abbaye est placée sous le vocable du nouveau patron ; le sens particulier des mots *pagus* et *finis* lui permet de rejeter jusqu'au règne de Charles le Simple les chartes 18 et 19 que le scribe avait cru pouvoir dater de celui de Charlemagne et sur lesquelles pesait un certain soupçon.

Après la chronologie, l'identification des noms de lieux a attiré les observations de l'auteur. C'est là le travail le plus pénible, mais non le moins utile, que nécessite l'édition d'un cartulaire, et ici, comme l'a montré M. Marichal, les *Dictionnaires topographiques* des départements de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse égaraient plus qu'ils n'éclairaient le chercheur. Aussi a-t-il repris un certain nombre de vocables qu'il a examinés de nouveau au point de vue philologique et topographique, rectifiant certaines identifications, en proposant d'autres, toujours avec une logique rigoureuse.

L'expression *sive et* comprise entre deux noms de lieu nous avait permis de supposer l'identité de *Witel villa* avec Pompey (*Remarques*, p. 86-89) ; M. Marichal, généralisant le procédé, a pu proposer l'identité de *Daulfivilla* et de Buxières, de la *finis Mauriacensis* avec Montauville ou Mamey. D'autre part, il s'efforce de rechercher quelles sont les localités dont les noms anciens ont fait place au vocable du saint auquel était dédiée leur église. Le terrain ainsi débarrassé de vocables parasites, l'identification n'en est que plus facile à établir pour les autres.

Parmi les hypothèses qu'a proposées M. Marichal, les plus curieuses et les plus neuves portent sur la rivière *Alsoncia*, le *pagus Gerbercensis* et le *pagus Ornensis*. Sur la première, nous ferons quelques réserves. Jusqu'ici on s'accordait généralement à reconnaître l'Alzette dans le *fluvium Alsoncia* ou *Alsontia ;* M. Marichal, s'appuyant sur « un diplôme de Louis le Pieux pour Salonnes, qui place *in pago Scarbonensæ* une localité nommée *Vuatcurte super fluvio Alsontia* », croit que l'*Alsontia* arrosait le *pagus Scarponensis* et *Vuatcurte*. Comme le prieuré de Salonnes dépendait, à l'origine, de l'abbaye de Saint-Denis, l'auteur recherche « parmi les paroisses de la région correspondant à l'antique Scarponais » celles qui ont ce saint pour patron, et il ne trouve que Bouillonville, au confluent de la Madine. Ainsi l'*Alsontia* serait la Madine et Bouillonville l'ancienne *Vuatcurte*. Cette hypothèse est fortifiée par la charte 68 de Gorze qui mentionne l'*Alsoncia*, comme arrosant au moins *Hodingas* dans le Scarponais et *Bracenlingas* dans la Woëvre ; la Madine prend, en effet, sa source dans la Woëvre ; la mention de Nonsart dans la même charte semble encore appuyer cette donnée. — L'hypothèse serait très acceptable s'il ne s'agissait dans le diplôme de Louis le Pieux que du *pagus Scarponensis ;* mais il y est étroitement allié au *pagus Salnensis* et c'est à ce dernier, croyons-nous, qu'appartient *Vuat-*

curte [1]. Reprenant la méthode de M. Marichal, nous trouvons, en effet, qu'entre autres villages placés sous le vocable de saint Denis est *Vannecourt,* situé près de Salonnes et dont le nom rappelle *Vuatcurte* ou *Watcurte.* Le ruisseau qui l'arrose, affluent de la haute Seille, serait ainsi l'*Alsontia*. Quant à l'*Alsoncia* de la charte 69, nous croyons que c'est bien l'Alzette, dont le cours « était, au moins en partie, compris dans la Woëvre » comme le dit M. Marichal qui reconnaît aussi que « les noms de lieux en *ingas* sont extrêmement communs dans le bassin de cette rivière » (p. 42). A cette dernière remarque il objecte, il est vrai, que la région où le suffixe *ingas* fut en usage a pu s'étendre « au delà des limites que les données de la toponomastique moderne permettent de tracer » et donne comme exemple Challerange, situé dans le département des Ardennes. Mais c'est là, à notre connaissance, une seule exception ; *Hodingas, Brancelingas,* suivis immédiatement dans le charte de *Gendingas* et *Wis,* sont en trop grand nombre et de formes trop germaniques pour qu'on pût les chercher ailleurs qu'en pays de langue allemande. Quant à l'indication *in pago Scarponense,* elle est, croyons-nous, erronée ; mais l'expression *in comitatu Berneri* qui la suit pourrait seule justifier cette hypothèse si nous trouvions dans le *pagus Matinsis* un comte du nom de *Bernerus.*

Les identifications des *pagi* nous paraissent bien mieux établies. M. Marichal nous semble avoir définitivement prouvé que le *pagus Ornensis* s'étendait sur les bords de l'Ornain, et non de l'Orne. Quant au *pagus* ou *comitatus Gerbercensis,* qu'une charte place *in pago Mettense,* l'auteur nous montre qu'il « comprenait Vernéville et dépassait l'Orne au moins à La Neuveville (commune de Valleroy) ». C'est tout ce qu'on en sait ; mais M. Marichal a su élargir la question. A propos de ce *pagus*, nommé aussi *comitatus,* l'auteur nous a donné des règles générales indiquant le rapport qui existe entre ces deux expressions : « 1° l'adjectif s'appliquant au comté n'est jamais formé sur le nom d'une région ; 2° quand la désignation du *pagus* et celle du comté sont toutes deux d'ordre géographique, l'adjectif s'appliquant au *pagus* rappelle le nom d'une région, tandis que l'adjectif désignant le comté dérive du nom d'une localité ; 3° quand l'adjectif s'appliquant au *pagus* est formé sur le nom d'une localité, le comté est désigné sous le nom du comte. »

Les *Remarques* de M. Marichal dépassent, on le voit, le *Cartulaire de Gorze :* elles peuvent servir à toute étude de géographie historique. Après

1. *Dedit... Hilduinus abba, ex ratione præfati monasterii sui Sancti Dyonisii seu Sancti Privati Salnensæ, memorato Hildulfo, in suprascripto pago seu et in pago Scarbonensæ, in villabus quarum vocabula sunt: in Vuatcurte, super fluvio Alsontia, necnon in alio loco...* » Ce « *supradictus pagus* » ne peut être, croyons-nous, que le *pagus Salnensis,* dont le nom est cité plus haut sous la forme de Salonnes.

le recueil de Gorze, les *Mettensia* doivent entreprendre la publication du *Cartulaire de Saint-Mihiel*. Puisse cette nouvelle publication, s'inspirer de l'esprit qui a guidé M. Marichal ! La Lorraine servirait ainsi pour sa bonne part à l'élaboration de ce « Corpus topographique du monde ancien » que réclamait récemment M. Camille Jullian. Que ne pouvons-nous, nous aussi, participer à cette œuvre dans la mesure de nos forces !

Louis DAVILLÉ.

Revue de la Renaissance (ancienne *Revue des provinces de l'Ouest*). T. I : janvier-juin 1901. Paris, Lechevalier.

A signaler (p. 32) une notice de A. Henri Becker sur *Louis des Masures* (Masurius), mort à Sainte-Marie-aux-Mines vers 1580. Né à Tournai en 1523, secrétaire du cardinal Jean de Lorraine, estimé de François Ier, il alla, après la mort de ses deux protecteurs, à Rome, puis en Suisse, puis à Nancy, où il fut secrétaire de Christine de Danemark, douairière de Lorraine, et où, vers 1558, il s'affilia aux protestants, qui se réunissaient secrètement à Saint-Nicolas-du-Port. Lorsqu'ils eurent été découverts, des Masures s'enfuit à Metz, où il devint ministre ; il le fut ensuite aussi à Strasbourg. Il avait été membre de la Pléïade, lié avec Ramus, Théodore de Bèze, Marot, Rabelais, avec lequel il rompit lorsqu'il passa à Calvin. Ses *Œuvres poétiques* parurent à Lyon chez Jan de Tournes, 1557. Sa traduction de Virgile : *Douze livres des Énéides,* fut publiée par Jean Boral en 1572, et par Claude Micard (1574 et 1577), à Paris. Il mit aussi les *Vingt psaumes de David* en vers français. Sa vie tourmentée est bien celle d'un fils authentique du XVIe siècle et mériterait d'être étudiée de plus près.

Th. SCHŒLL.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Visite de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur. — L'Université de Nancy a reçu la visite de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, qui a présidé, le lundi 8 juin, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Bleicher, directeur de l'École de pharmacie de Nancy, dans la cour de cette École.

Le lendemain, mardi 9, M. Bayet, qu'accompagnait M. le Recteur, a réuni les professeurs de la Faculté des lettres et s'est entretenu avec eux de ce qui a été fait et de ce qui reste encore à faire pour l'organisation et l'installation des divers ordres d'enseignement. Il a parcouru ensuite les locaux de la Faculté et s'est particulièrement intéressé à l'Institut archéologique, de récente création.

Le soir de ce même jour il a assisté à l'inauguration du nouveau cercle des étudiants, édifié sur une partie du jardin de la Rotonde.

Remise de décoration. — Le lundi 25 mai, dans le grand salon de l'Académie, devant le Conseil de l'Université et les professeurs de la Faculté des lettres, auxquels s'étaient joints M. le Maire et plusieurs notabilités de Nancy, M. le recteur Adam a remis à M. le doyen Albert Martin la croix de la Légion d'honneur. Il a rappelé que cette distinction, conférée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'École française de Rome, est la récompense de brillants services universitaires et de savants travaux qui ont valu à leur auteur le titre de correspondant de l'Institut.

Le samedi 6 juin, les membres de la Faculté ont fêté la décoration de leur doyen en un repas intime auquel assistait M. le Recteur.

CONFÉRENCES DE PÉDAGOGIE AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES. — Des conférences de pédagogie ont été organisées à la Faculté des lettres, à l'usage des instituteurs et institutrices du département et des élèves de nos écoles normales. Elles ont eu lieu le jeudi matin, pendant le semestre d'été. Elles ont réuni plus de deux cents adhérents. M. Paul Souriau, professeur de philosophie à la Faculté, les a dirigées. Il a pris, comme sujet de leçons et de discussions, l' « enseignement de la morale à l'école ». Il serait à désirer que ces conférences, qui répondent à un vœu exprimé par nos maîtres et à un besoin réel, fussent inscrites d'une manière définitive au programme de nos cours.

CERTIFICAT D'ÉTUDES FRANÇAISES POUR LES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES.

(*Du 27 mai 1903.*)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ;

Vu les délibérations, en date des 26 janvier et 12 mai 1903, du Conseil de l'Université de Nancy ;

Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Arrête :

Sont approuvées les délibérations susvisées du Conseil de l'Université de Nancy instituant, pour les étudiants de nationalité étrangère, un certificat d'études françaises et en réglementant les conditions de scolarité.

J. CHAUMIÉ.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE.

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy.

Le Conseil de l'Université de Nancy,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ;

Vu les propositions de la Faculté des lettres,

Délibère :

Art. 1er. — Il est institué près la Faculté des lettres de l'Université de Nancy un certificat d'études françaises, réservé aux étudiants de nationalité étrangère.

Art. 2. — Nul n'est admis à subir l'examen, s'il n'est étranger et si, régulièrement immatriculé à l'Université, il n'a suivi les cours pendant au moins un semestre.

Art. 3. — L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales :

A. — *Épreuves écrites :*

1° Traduction en français d'un texte pris dans une langue étrangère choisie par le candidat et acceptée par la Faculté ;

2° Exercice de rédaction en français.

Il est accordé 2 heures pour la première épreuve et 3 heures pour la seconde.

B. — *Épreuves orales :*

1° Interrogation sur un cours de littérature française ou de philologie française suivi à la Faculté par le candidat ;

2° Interrogation sur un cours d'histoire de France ou de géographie de la France suivi à la Faculté par le candidat ;

3° Interrogation à option, soit sur un passage tiré d'un auteur français choisi par le candidat parmi ceux qui ont été expliqués devant lui à la Faculté, soit sur un cours de la Faculté, au choix du candidat, autre que ceux énumérés aux paragraphes 1 et 2.

Art. 4. — Les épreuves sont notées de 0 à 20. Il faut avoir obtenu 20 points pour être admissible aux épreuves orales et 50 points pour recevoir le certificat.

Art. 5. — Le jury, désigné par le doyen de la Faculté, se compose de trois membres au moins auxquels peuvent être adjoints, pour les épreuves de langues vivantes, des examinateurs pris en dehors de la Faculté.

Art. 6. — L'examen a lieu chaque année en mars, en juin et en novembre.

Art. 7. — Le certificat est délivré au nom de l'Université par le Recteur, sur le rapport du doyen de la Faculté.

Cours de français pour les étrangers. — Nous extrayons de la brochure publiée par le comité de patronage des cours de français pour les étrangers les renseignements qui suivent :

Les cours de français, organisés à l'Université pour les Étudiants étrangers, ont pour but : 1° de préparer au Certificat d'études françaises délivré aux étrangers par l'Université de Nancy ; — 2° de compléter pour les étudiants en philologie moderne les cours réguliers de l'Université ; — 3° de donner rapidement aux étudiants étrangers, nouveaux venus à Nancy et insuffisamment maîtres du français, la connaissance pratique de notre langue, nécessaire pour écouter avec profit des cours faits en français ; — 4° de faire connaître aux étrangers la France moderne et contemporaine (littérature, langue, histoire, art, économie politique, industrie, commerce, droit, institutions, etc.).

Pour satisfaire ces différents auditeurs, les cours de français ont reçu l'organisation suivante :

1° Ils ont lieu pendant l'année scolaire et pendant les vacances ;

2° Ils comportent à la fois un enseignement rudimentaire de notre langue et les éléments d'une haute culture française.

Voici le programme de ces cours pour l'année qui s'étend de Pâques 1903 à Pâques 1904 :

Littérature française. — Semestre d'été (en 1903, par exception, il commencera le 21 avril). — La poésie française au XIXe siècle (André Chénier, les précurseurs du Romantisme). — *M. Magrou,* professeur au Lycée.

Alfred de Musset. — *M. Krantz,* professeur à la Faculté des Lettres.

Le théâtre de V. Hugo. — *M. Despois,* professeur au Lycée.

Vacances. — La poésie française au XIXe siècle (le Romantisme). — *M. Magrou.*

La poésie française à la fin du XIXe siècle. — *M. Collignon,* professeur à la Faculté des Lettres.

Le théâtre de Sardou ; le théâtre libre. — *M. Despois.*

Philosophes contemporains : Taine, Renan. — *M. Souriau,* professeur à la Faculté des Lettres.

Semestre d'hiver. — La comédie en France au milieu du XIXe siècle (Casimir Delavigne, Émile Augier). — *M. Krantz.*

Les origines du Romantisme français ; la composition en français (exemples empruntés à Lamartine, à V. Hugo). — *M. Harmand,* chargé de cours à la Faculté des lettres.

La poésie française au XIXe siècle (les Parnassiens). — *M. Magrou.*

Le théâtre français : Alexandre Dumas fils, Rostand, de Curel. — *M. Despois.*

Langue et grammaire. — Semestre d'été. — Phonétique ; grammaire historique (Molière : *les Femmes savantes*). — *M. Étienne,* chargé de cours à la Faculté des Lettres.

La langue et la grammaire d'Honoré de Balzac. — *M. Harmand.*

Grammaire pratique (à propos d'un auteur contemporain). — *M. Job,* professeur au Lycée.

Diction. — *M. Caillard,* directeur de la Comédie Lorraine.

Vacances. — Phonétique ; grammaire historique (La Rochefoucauld). — *M. Étienne.*

Grammaire pratique (à propos d'un auteur contemporain). — *M. Job.*

Diction. — *M. Caillard.*

Semestre d'hiver. — Phonétique ; histoire de la conjugaison française ; explication de Villon. — *M. Étienne.*

La langue philosophique, étude sur le style de quelques philosophes français contemporains. — *M. Souriau.*

Grammaire pratique (à propos d'un auteur contemporain). — *M. Job.*

Diction. — *M. Caillard.*

Littératures étrangères et Littérature comparée. — Semestre d'été. — Exercices de traduction, dirigés par des professeurs de la Faculté ou du Lycée.

Vacances. — La question de la langue internationale. — *M. Maresquelle,* professeur au Lycée.

Méthode d'enseignement des langues vivantes. — *M. Camerlynck,* professeur au Lycée.

Lessing et le théâtre français. — *M. Bahon,* maître de conférences à la Faculté des lettres.

Exercices de traduction, dirigés par des professeurs de la Faculté et du Lycée.

Semestre d'hiver. — Rapports du Romantisme allemand et du Romantisme français. — *M. Bahon.*

Exercices de traduction, dirigés par des professeurs de la Faculté et du Lycée.

Histoire et Institutions. — Géographie. — Semestre d'été. — La troisième république (1870 à nos jours). — *M. Pariset,* professeur à la Faculté des Lettres.

L'Indo-Chine. — *M. Auerbach*, professeur à la Faculté des Lettres.

VACANCES. — La Révolution française. — *M. Parisot.*

Nancy pendant la Révolution. — *M. Floquet*, professeur au lycée de Pau.

La condition civile de la femme en France. — *M. Blondel*, doyen de la Faculté de Droit.

Organisation constitutionnelle de la France. — *M. Lespine*, avocat à la cour.

Individualité géographique de la France : la région lorraine et les Vosges. — *M. Auerbach.*

Les animaux domestiques des colonies françaises. — *M. Bouin*, de la Faculté des Sciences.

Les villes d'eaux des Vosges. — *M. le Dr Michel*, professeur agrégé à la Faculté de Médecine.

Le sel et le fer en Lorraine. — *M. Arth*, directeur de l'Institut chimique.

SEMESTRE D'HIVER. — La méthode historique au XIXe siècle. — *M. Harmand.*

Les institutions de la France. — *M. Laurent*, maître de conférences à la Faculté des Lettres.

Questions de géographie économique. — *M. Chantriot*, professeur au Lycée.

Travaux écrits. — Les auditeurs des cours de français ont droit à une correction de devoir écrit par quinzaine. Ils sont libres de choisir le professeur auquel ils en demanderont le sujet et la correction.

Enseignement élémentaire du français. — Cet enseignement est donné pendant toute l'année, même pendant les vacances

Il comporte les cours suivants : 1° Étude du vocabulaire et de la grammaire ; exercices de dictée ; explication de textes faciles. — 2° Histoire sommaire de la littérature française, faite à l'aide de morceaux choisis ; explication et biographie des principaux auteurs ; exercices de rédaction en français.

Il est donné par *MM. Moutier*, directeur de l'école des Cordeliers, et *Antoine*, professeur au Lycée.

Admission aux Cours. — Pour être admis à suivre les cours spéciaux pour les étrangers, il faut :

a) Pendant l'année scolaire,

1° Être immatriculé à l'Université ;

2° Acquitter un droit de cours fixé à 20 francs par semestre.

b) Pendant les vacances,

Acquitter un droit d'immatriculation fixé à 40 francs pour un mois et à 10 francs pour chacun des mois suivants. Maximum de versement : 60 francs.

Certificat d'immatriculation. — Il est délivré, sur leur demande, aux étudiants étrangers, à la fin de leur séjour à l'Université.

STATISTIQUE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS. — Les cours de français pour les étrangers ont commencé le 20 avril 1903. Voici la statistique des étudiants, de cette date au 30 juin :

Inscrits.

Hommes	18
Femmes	29
	47

Nationalités.

Allemagne	30
Angleterre	6
Autriche	3
Russie	6
Siam	1
Suède	1
	47

L'INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE.

Depuis longtemps, la Faculté des Lettres de Nancy recevait de l'État un crédit annuel de 3 750 francs, dit « crédit de collections », dont elle capitalisait une partie en vue de la création d'un musée d'archéologie classique[1], analogue à ceux qui existent dans les Universités allemandes, Strasbourg par exemple, ou Heidelberg, ou Bonn, pour ne citer que nos voisines de la

1. Cf. le règlement adopté par l'assemblée de la Faculté, dans la séance du 20 février 1895, pour l'emploi du « crédit de collections ». Il y est spécifié que « les dépenses ne devront pas dépasser annuellement la somme de 2 000 fr., le surplus du crédit annuel étant mis en réserve pour l'organisation ultérieure d'un musée de moulages archéologiques ».

région du Rhin. A la date du 23 janvier 1903, les économies formées à cette intention s'élevaient à la somme de 22 555 francs 82 c., à laquelle s'ajoutait une somme de 6 000 francs, allouée il y a quelques années par le Ministère pour le futur musée.

Le transfert de la Faculté de médecine dans des locaux nouveaux s'étant achevé durant l'année académique 1901-1902, le Conseil de l'Université alloua au service de l'archéologie la majeure partie du rez-de-chaussée de l'ancienne Faculté de médecine. Sur les fonds dont elle dispose, l'Université de Nancy, par un vote de son Conseil à la date du 21 avril 1902, mettait à la disposition de l'architecte un crédit de 22 552 francs 05 c., pour l'appropriation des locaux alloués au service d'archéologie. Par un vote à la date du 10 juin 1902, l'assemblée de la Faculté des lettres accordait un crédit de 6 000 francs pour le mobilier du nouveau service ; pour le dire en passant, ce crédit ne sera pas, tant s'en faut, dépensé entièrement, une partie du mobilier ayant pu être payé avec les économies réalisées par l'architecte. — Enfin, par un vote à la date du 7 mars 1903, la Faculté des lettres allouait à M. Perdrizet, qui avait accepté la tâche supplémentaire et gratuite d'organiser le nouveau service, un *premier* crédit de 15 000 francs, destiné aux achats.

Ce service comprendra un musée de moulages et antiquités, et un « séminaire », le tout formant un Institut d'archéologie.

I. — Le Musée.

Les salles affectées au musée représentent une superficie totale de 460 mètres carrés. L'éclairage en est convenable, la hauteur suffisante. Il est regrettable qu'aucune ne soit assez large pour qu'on y puisse présenter de grands ensembles d'un seul tenant, les frontons d'Egine par exemple, ou ceux d'Olympie. Il est entendu que lorsque le musée aura reçu des moulages de grands morceaux architecturaux — qui seront nécessaires si l'on doit y faire un cours d'architecture classique — on les logera dans la cour intérieure de l'ancienne Faculté de médecine ; cette cour sera transformée en hall vitré, éclairé d'en haut ; la superficie du musée atteindra alors 540 mètres carrés. Voici donc comment on peut imaginer que le musée d'archéologie se présentera dans quelques années : le visiteur entrant par la porte de la place Carnot se trouvera dans une *aula* où se dresseront des colonnes de temples surmontées de leur entablement, et où jailliront les stipes élancés des grands ex-voto, tels que la colonne de Naxos ou la colonne d'Acanthe. Le large vestibule qui précède cette cour intérieure et par où l'on accède, à droite au secrétariat, à gauche à la Bibliothèque

Universitaire, restera vide, pour ne point gêner la circulation ; rien, d'ailleurs, n'empêchera d'accrocher aux murs, aujourd'hui sales et maussades, mais qu'il sera facile d'égayer d'une peinture claire, les grands bas-reliefs romains et gallo-romains.

Un musée archéologique ne peut se passer d'un atelier, où l'on restaure les moulages arrivés endommagés (le cas n'est que trop fréquent), et où l'on essaie des restitutions nouvelles. Du reste, il fallait à l'Institut d'archéologie une salle où installer les jeunes artistes de l'École des Beaux-Arts, qui voudraient dessiner ou modeler d'après les plâtres du musée : comme il n'est pas chauffé, le musée sera, pendant les longs froids de l'hiver lorrain, une véritable glacière. L'ancien amphithéâtre de la Faculté de médecine a donc été transformé en atelier chauffé ; l'hiver, on y pourra faire les démonstrations pratiques, car toutes les statues du musée seront montées sur socles à galets, et rien ne sera plus facile que de rouler dans l'atelier celles qui devront faire l'objet de la conférence.

Comme dépôt de caisses, et débarras, le musée aura la salle basse du rez-de-chaussée, à l'angle de la place Carnot et de la rue de Serre.

Le musée d'une École de Beaux-Arts peut se borner à n'être qu'une galerie de moulages : tel, par exemple, le musée des plâtres de l'École des Beaux-Arts de Paris. Il n'en va pas de même d'un musée universitaire, où l'archéologie doit être cultivée d'abord et surtout pour ce qu'elle apprend sur l'antiquité. A ce titre, la branche de l'archéologie classique à laquelle il faut faire la première place dans l'enseignement universitaire, ce n'est pas la sculpture, mais bien la céramique. Or, il est impossible d'étudier les vases peints uniquement dans les livres ; il faut se faire *de visu* une idée des techniques, avoir entre les mains des spécimens originaux, ne fût-ce que des tessons. L'Institut d'archéologie a déjà reçu de M. Perdrizet une série de fragments de divers styles. D'autre part, le musée du Louvre, par l'obligeante entremise de M. Pottier, a promis un don important de vases, et le musée de Saint-Germain a envoyé un lot de 30 pièces consistant surtout en poteries gauloises, fragments de terre sigillée, terres-cuites gallo-romaines. Enfin M. Cavvadias a fait espérer un envoi de vases et terres-cuites pris parmi les ἄχρηστα du musée d'Athènes. L'Institut d'archéologie a reçu un lot considérable d'antiquités égyptiennes, provenant des fouilles de M. Jouguet, à Tehneh (Fayoum) ; de la Délégation scientifique en Perse quelques briques inscrites de Suze ; du musée Guimet deux caisses contenant des momies et des étoffes trouvées à Antinoë. L'utilité de pareils envois à un musée d'archéologie classique peut être discutée. Il eût fallu les réserver aux Universités qui possèdent ou qui se proposent de créer un enseignement de l'archéologie orientale.

II. — Le Séminaire.

Le « séminaire » est installé à côté de l'atelier, à l'angle de la place Carnot, dans les deux pièces d'entresol qui servaient précédemment l'une de cabinet au doyen, l'autre de bureau au secrétaire de la Faculté de médecine. Cette installation est dès à présent terminée. Elle a pu être faite sans grands frais, d'une façon non seulement confortable et plaisante, mais élégante aussi et telle qu'il convenait pour la « chambre haute » d'un Institut d'art. Les deux pièces servent l'une de salle de travail pour les étudiants et le public, et de salle de conférence, l'autre de cabinet pour le professeur. Il y faut joindre un vaste cabinet noir, qui a été transformé en chambre de photographie.

Les deux salles du séminaire renferment, ou renfermeront, dans des meubles qu'on a tâché de faire aussi pratiques que possible, les collections de photographies, clichés pour projections, cartes, plans en relief, estampages, moulages de pierres gravées et de monnaies, et la bibliothèque de l'Institut d'archéologie.

La Faculté possédait déjà depuis assez longtemps un bon nombre de photographies des ruines de Rome et de Pompéi, des musées de Rome, Naples, Londres, Paris, Berlin, Munich. Il est regrettable que ces photographies aient été achetées collées sur de grands cartons in-folio : ainsi présentées, elles tiennent trop de place, et il n'en faut pas beaucoup pour faire une charge énorme. Elles étaient conservées dans un bahut à rayons coulissés qu'il a bien fallu admettre dans l'installation nouvelle, bien que massif et peu pratique. Désormais, les photographies seront collées sur des bristols de dimensions raisonnables, ou sur toile de lin ; sur chacune seront inscrites les indications nécessaires ; elles seront classées, comme à l'Institut archéologique allemand d'Athènes, par ordre géographique, dans des boîtes en carton. Il convient de remercier ici les personnes qui ont contribué gracieusement au développement de cette collection photographique : Mlle Mathilde d'Andlau, M. George Caro, privat-docent de l'Université de Bonn, MM. Jean De Mot et Wilhelm Vollgraff, membres étrangers de l'École française d'Athènes, M. le lieutenant de vaisseau F. Raynaud, M. Clerc, conservateur du musée Borély.

La Faculté possédait aussi un bon nombre de clichés pour projections, qui avaient été exécutés par la maison Belliéni pour des cours publics professés autrefois à la Faculté. Un des premiers soins de l'Institut naissant a été de préserver ces clichés ; le préparateur du laboratoire de minéralogie s'est chargé, pour une rétribution minime, de les mettre sous verre ; après quoi, ils ont été déterminés et catalogués.

Aux clichés pour projections que la Faculté possédait déjà sont venus s'en ajouter d'autres exécutés cet hiver pour le cours de M. Perdrizet. De plus, M. Francotte, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait don à notre Institut de près de cent clichés pour projections, exécutés par lui d'après les principaux monuments du musée d'Athènes. Pour les soins à donner à ces clichés, et pour le classement, on a adopté le système suivi dans le laboratoire de M. Thoulet.

III. — L'Avenir.

Un cours public d'archéologie a été professé cet hiver, sur la « Grèce préhomérique ». Depuis Pâques, ce cours est remplacé par une conférence fermée à laquelle assistent deux étudiants et un auditeur bénévole. Deux travaux d'étudiant, sortis de cette conférence, paraîtront prochainement dans la *Revue des études anciennes*.

Un cours public l'hiver, une conférence fermée l'été représentent, d'une façon très suffisante, pour le présent, l'archéologie classique sur l'affiche de l'Université de Nancy. Il serait urgent de définir, pour l'avenir, le rôle de l'archéologie dans l'enseignement donné par la Faculté. L'archéologie est l'une des sciences historiques. Il y a chaque année, aux programmes de la licence et de l'agrégation d'histoire, sous la rubrique « histoire ancienne », quelques questions archéologiques; le professeur d'archéologie devrait être chargé de les traiter, on peut admettre qu'il est mieux à même que tout autre de le faire. Le professeur chargé d'enseigner l'histoire ancienne gagnerait à cette entente de pouvoir consacrer tout son enseignement à l'histoire même. On souhaite donc qu'à partir de l'an prochain, les questions archéologiques inscrites au programme des examens d'histoire soient étudiées à l'Institut d'archéologie en conférence fermée, après Pâques, d'avril à juin. Pendant l'hiver, de novembre à mars, le professeur d'archéologie ferait un cours public.

Il est possible que l'École des Beaux-Arts de Nancy, où l'enseignement de l'art antique n'est pas spécialement représenté, soit bientôt réorganisée ; ou encore, que l'on crée à Nancy, comme il en a été question ce printemps, une école régionale d'architecture, dans laquelle il va de soi que l'étude de l'architecture ancienne aurait sa place. Dans l'un ou l'autre cas, la Faculté serait disposée à prêter son concours à la Direction des Beaux-Arts et à la Ville ; elle verrait avec plaisir les jeunes artistes venir travailler au musée et à la bibliothèque de l'Institut archéologique.

Quant au grand public, il sera naturellement admis, une fois le musée installé, à le visiter, un ou deux jours la semaine, comme il est admis au musée universitaire d'histoire naturelle. Dès à présent (16 juin 1903), les

commandes sont faites aux ateliers de moulages du Louvre et de l'Ecole des Beaux-Arts, ainsi qu'aux musées d'Athènes et de Constantinople. Sont arrivés déjà les moulages commandés à l'Albertinum de Dresde, au musée de Saint-Germain et à la maison Gerber de Cologne ; il y faut ajouter d'admirables moulages peints, que M. Arthur Evans a eu l'obligeance de faire exécuter par M. Gilliéron, et qui reproduisent deux des plus importants monuments trouvés à Cnossos, la tête de taureau, en gypse, et la tête de lionne, en marbre ; il y faut ajouter aussi une série de reproductions galvanoplastiques d'objets mycéniens éditées par la *Galvanoplastische Kunstanstalt* de Geislingen, et les imitations en étain argenté de quelques vases des trésors de Berthouville et de Boscoreale.

Le budget de l'Institut d'archéologie sera annuellement de 2 000 francs, à prendre sur le « crédit de collections » de la Faculté.

P. P.

RÉUNION PHILOLOGIQUE.

Séances de l'année académique 1902-1903.

La *Réunion philologique* fondée l'an dernier a continué régulièrement ses séances. Les personnes qui en font partie remercient les *Annales de l'Est* de leur ouvrir, comme l'an passé, la Chronique de la Faculté pour y insérer un compte rendu succinct.

Réunion du 19 janvier 1903.

M. le doyen Martin commence la lecture d'un article sur les Mercenaires destiné au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio et Pottier.

M. Cousin étudie les noms de chiens dans l'antiquité.

A propos du jeu de mots sur Hérode (ὗν ἢ υἱόν) prêté à Auguste par Macrobe (*Saturn.*, lib. II, c. IV), M. l'abbé Eugène Martin établit que l'anecdote serait justifiée par ce que nous savons des instincts sanguinaires de cet Hérode qui mériterait plutôt l'épithète de Cruel que le surnom de Grand, mais qu'elle résulte de la confusion, faite par le compilateur, du massacre des Innocents rapporté par saint Matthieu (II, 16) et de la mort d'Antipater, dernière victime du tyran. — Il termine en discutant l'année de la mort d'Hérode et se prononce pour les premiers mois de l'an 750 de Rome.



Réunion du 9 février.

Il est assez souvent fait usage, dans tous les genres d'inscriptions chrétiennes, de la formule *Deo Optimo Maximo*, ordinairement représentée par les seules initiales de ces trois mots, et quelquefois par les trois premières lettres de chacun d'eux. Une revue, mieux informée d'habitude, affirmait, il y a quelque temps, que la formule D. O. M. existait dans l'antiquité païenne, qu'elle se traduisait par *Diis omnibus Manibus*, et que les chrétiens avaient changé sa signification en *Deo omnipotenti maximo*.

M L. Germain s'est occupé de l'étude de cette question, il a recueilli un grand nombre d'exemples de la formule dont il s'agit et de ses similaires ; or, voici les conclusions qu'il lui est actuellement permis d'en tirer. Le prototype remonte réellement au paganisme romain : ce n'est point D. O. M., qui n'y a pas existé, mais bien I. O. M., que l'on doit lire : *Iovi optimo Maximo*. Ce ne sont pas les premiers chrétiens, ni même ceux du moyen âge, qui ont emprunté aux païens cette dédicace, en changeant *Iovi* en *Deo*. On ne cite rien de semblable avant le mouvement humaniste de la Renaissance et les dernières années du xve siècle. C'est à Rome, dans une inscription d'autel, que M. Germain trouve le plus ancien exemple de la formule, qui, à dater de cette époque, se répandit rapidement et que l'on employa dans les inscriptions et les discours les plus variés. M. Germain parle aussi des développements qu'elle reçut assez souvent dans la suite des temps, tels que : D. O. M. T. E. V. (*Deo optimo maximo, trino et uno*), 1585 ; D. O. M. V. Q. M. (*Deo optimo maximo, Virginique Mariæ*), 1603, etc. En terminant, il s'attache à montrer combien serait utile la formation d'un recueil raisonné des formules épigraphiques chrétiennes.

M. le doyen Martin continue la lecture de son article *Mercenarii*.

Réunion du 2 mars.

M. Thiaucourt étudie quelques points dans le livre I du *de Officiis* de Cicéron et du *de Officiis ministrorum* de saint Ambroise. — Au commencement du *de Officiis* (I, II, 7), Cicéron ne donne pas la définition du devoir, parce qu'il ne l'avait pas trouvée chez Panétius, son modèle. De même, Cicéron ne donne pas nettement la différence entre le καθῆκον, ou devoir moyen, et le κατόρθωμα, ou devoir parfait (I, III, 8). Saint Ambroise (I, XI, 36) y voit la distinction entre les devoirs stricts, ou de justice, et les devoirs larges, ou de charité, distinction déjà mentionnée dans l'Évangile de saint

Matthieu (XIX, 1709). — La définition de la justice par Cicéron (I, vii, 20) : « Ne pas nuire, sinon dans le cas de légitime défense » est critiquée par saint Ambroise (I, xxxvii, 131), qui, à la suite des premiers apologistes chrétiens et avec les autres PP. de l'Église, subordonne la justice à la charité, et soutient que nous ne devons pas nuire à notre prochain, quand même il nous attaquerait le premier. — Dans le chapitre nommé plus haut Cicéron rattache à la justice le droit de propriété. Saint Ambroise (*ibid.*) condamne la propriété privée, si âprement défendue par la législation des XII Tables et par toutes les lois de l'ancienne République romaine. Il oppose à l'ancien individualisme romain le communisme du christianisme primitif. — Par ces divers exemples on peut voir que saint Ambroise emprunte à Cicéron plutôt les cadres de son ouvrage que l'esprit qui l'anime, et que le christianisme naissant s'est peut-être moins assimilé l'antiquité classique qu'on ne le croit généralement.

L'association des deux mots *solvere liberare,* sur laquelle on a appelé l'attention de la réunion l'année dernière, n'est pas le seul exemple de gémination qu'on puisse étudier avec curiosité. M. G. May signale cette fois le couple *jura leges,* et fournit un tableau des textes littéraires et juridiques où se retrouvent ces deux expressions appariées. Il termine en recherchant la raison d'être de ce dualisme verbal si fréquent en latin ; la mentalité ritualiste particulière aux Romains lui en fournit l'explication la plus plausible.

Séance du 23 mars.

M. Collignon, après avoir discuté les diverses explications proposées pour les vers 93 à 96 du livre II de la *Pharsale* de Lucain, indique quel est, selon lui, le sens de ce passage.

M. Lesans présente quelques observations sur un vers de Lamartine (*Le vallon,* dans les *Nouvelles méditations*) : « Adore ici l'écho qu'adorait Pythagore », se demandant s'il faut accepter l'interprétation donnée par Littré et le Dictionnaire de l'Académie — et recherchant quelle a été, dans la littérature française, l'histoire de ce symbole pythagoricien rapporté par Jamblique, *Vie de Pyth.,* XXVIII (voir Dacier, *Vie de Pythagore* ; Diderot, *Encyclopédie ;* Voltaire, *Dictionnaire philosophique,* articles *Emblème, Figure* ; Joubert, Lettre à Chênedollé de septembre 1807).

Réunion du 27 avril.

M. le doyen Martin donne lecture d'un travail sur les combats singu-



liers dans Homère, destiné au *Dictionnaire des antiquités* (article *Monomachia*).

Par l'étude des versets de saint Jean sur l'ensevelissement du Christ (XIX, 40 ; XX, 5, 7), M. l'abbé Eugène Martin montre que l'hypothèse de M. Vignon sur le saint Suaire de Turin, violente le texte évangélique et quant au sens des mots ὀθονίοις, σουδάριον et ἔδησαν, et quant à ce qui s'est passé au matin même de la Résurrection.

M. Perdrizet étudie un relief de Thasos récemment publié dans le *Dictionnaire des antiquités* (article *Lampadedromia*, fig. 4334), où l'on voit un lampadodrome au départ, la main gauche appuyée sur un pieu obliquo. Ce pieu oblique se retrouve sur d'autres monuments représentant des coureurs (*Monumenti antichi* publiés par l'Académie des Lincei, XI, 2, p. 402, pl. XXVI, 2). Il devait rendre plus facile le « démarrage ».

Réunion du 18 mai.

Lecture est donnée d'une note de M. Gaston May sur la traduction de Pétrone par M. Laurent Tailhade, où sont surtout relevées les inexactitudes portant sur les termes juridiques. Ce travail paraîtra dans le 3e fascicule de la *Revue des études anciennes* de 1903.

M. Collignon présente sur cette traduction des *Observations* d'un ordre un peu plus général qui seront publiées ici-même.

M. Perdrizet donne lecture d'un article sur l'*Hermès Nomios des Arcadiens,* destiné au *Bulletin de correspondance hellénique.*

Réunion du 29 juin.

M. Léon Germain : *Sur le tétragramme divin.* — Le tétragramme divin est le nom ineffable que, d'après la Bible, Dieu révéla à Moïse dans le buisson ardent. Pendant les siècles derniers, ce mot est fréquemment figuré sur les monuments chrétiens ; parfois, dans les églises catholiques, la Trinité est représentée par un triangle au milieu duquel est inscrit le mystérieux nom. On ne trouve rien de tel au moyen âge ni dans l'antiquité chrétienne ; la Bible vulgate et la liturgie traduisent ce nom par *Dominus* ou par *Deus.*

Mais, exprimé sous sa forme grecque, plus ou moins altérée, *tetragrammaton*, il est très souvent inscrit sur les amulettes et dans les formules talismaniques du moyen âge et de la Renaissance ; on le rencontre sur des

médailles, sur des cloches et dans quantité d'invocations occultes contre les démons et les sorciers, dont quelques-unes paraissent être encore d'usage.

M. Léon Germain a voulu étudier le rôle de ce mot dans la symbolique chrétienne. Après avoir parlé de nombreux travaux orthodoxes ou indépendants qui traitent de l'origine du nom, de sa signification, de sa transcription dans les langues modernes, et de sa prononciation, il recherche le mot *tetragrammaton* sur les monuments et dans les formules.

En second lieu, il montre le nom sacré inscrit, à partir du XVIe siècle, sur des médailles personnelles commémoratives, et sur des emblèmes, puis introduit dans les églises catholiques, où il est figuré soit dans une gloire, soit dans un triangle symbolisant la Trinité.

Les monuments du XVIe siècle appartiennent plutôt à des protestants; le nom divin apparaît, au milieu des flammes du buisson ardent, sur le sceau du premier synode général des Églises réformées de France, en 1559; cet emploi du tétragramme est assez naturel, car il dispensait de recourir, pour la représentation de Dieu, aux images anthropomorphes, que réprouvaient les protestants.

Le tétragramme figuré paraît donc être l'un des rares apports du protestantisme dans l'iconographie symbolique chrétienne.

M. Perdrizet : *La date de la harangue de Démosthènes sur la liberté des Rhodiens*.

Deux harangues de Démosthènes étaient inscrites au programme de l'agrégation de grammaire pour 1903 : *Sur les symmories* et *Sur la liberté des Rhodiens*. M. Perdrizet expose les résultats auxquels il est arrivé concernant la date de la seconde de ces deux harangues. Il y avait à choisir entre deux opinions opposées, — celle de Schäfer et de M. Weil, d'après qui la harangue *Sur la liberté des Rhodiens* aurait été prononcée dans l'hiver 351/0, trois ans après la harangue *Sur les symmories* — et celle de M. Judeich (*Kleinasiatische Studien*, p. 186), d'après qui les deux harangues ont dû se suivre à peu de mois d'intervalle, dans l'hiver 354/3. Schäfer et Weil se fondent sur l'assertion de Denys d'Halicarnasse, qui rapporte la harangue *Sur la liberté des Rhodiens* à l'archontat de Theellos (351/0); mais Denys, qui s'est trompé de quatre ans sur la naissance de Démosthènes, a bien pu se tromper aussi sur la date de la harangue en question. Ce qui le prouve, ce sont des raisons intrinsèques à la harangue même :

1° La guerre sociale vient de finir (§ 2 πολεμήσαντας οὐ πάλαι, litote qui équivaut à ἀρτίως);

2° L'orateur fait allusion à sa harangue des *Symmories* (§ 6) : étant donné que Démosthènes en est encore à ses débuts, qu'il n'a pas encore l'autorité



qu'il aura plus tard, cette allusion suppose que la harangue des *Symmories* avait été prononcée peu auparavant, et non point trois années antérieurement ;

3° Du rapprochement des § 11 et 27, il résulte que la harangue *Sur la liberté des Rhodiens* fut prononcée sous le règne d'Artémise veuve, donc entre 353 et 351, et peu de temps après la mort de Maussolle (353). Cette raison-ci suppose la fixation de la chronologie des satrapes cariens, Maussolle, Artémise, Idrieus ; et d'Artaxercès Ochos.

De la date que l'on adopte pour la harangue *Sur la liberté des Rhodiens* résultent des conséquences importantes pour la chronologie des campagnes d'Ochos contre l'Egypte et la Phénicie révoltées. Diodore, par qui nous connaissons l'histoire de cette période, a une chronologie peu nette ; on la rend tout à fait inextricable si l'on admet avec Denys que la harangue *Sur la liberté des Rhodiens* fut prononcée dans l'hiver 351/0.

Pour le Gérant,
Albert Martin, doyen.

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

LE GÉNÉRAL FABVIER

SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite et fin*[1].)

Fabvier à Razay; ses travaux agricoles. — Il est nommé lieutenant-général. — Sa brochure sur l'Orient en 1840. — Ses sentiments politiques et religieux au moment où il entre à la Chambre des pairs. — Ses discours sur la Pologne, la Grèce, la Suisse, sur l'armée, sur l'Algérie, sur la religion catholique.
(1834-1848.)

Après les faits dont on vient de lire le récit, la vie de Fabvier se prolongea pendant vingt années qui, beaucoup moins troublées que les précédentes par la guerre et la politique, seraient aussi moins intéressantes à raconter en détail. Elles n'appartiennent que pour une faible part à l'histoire. Nous ne les retracerons donc, en somme, qu'à grands traits, ne nous arrêtant guère sur celles que le général, redevenu de fait simple particulier, passa loin des affaires publiques, et n'insistant que sur celles où il lui fut donné de jouer encore un rôle de quelque importance dans les événements de son temps.

J'imagine que ses amis et la partie du public qui, en France comme à l'étranger, s'était si longtemps intéressée à ses aventures ne le virent pas sans étonnement renoncer pour un temps, en pleine maturité d'âge et de talent, aux entreprises et aux luttes où s'était jusque-là complu son âme énergique, pour se confiner dans l'obscurité relative de la vie privée. Vers la fin

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893, de janvier 1898, de janvier 1900, d'octobre 1902, de janvier, avril et juillet 1903.

de 1834, quittant Paris, où il avait exercé naguère le commandement que l'on sait, s'éloignant d'autre part de la Lorraine, où il avait, on s'en souvient, posé plusieurs fois sa candidature à la députation, il alla fixer sa résidence en Touraine et, durant plusieurs années, parut vouloir s'y faire oublier. La duchesse de Frioul avait, on se le rappelle, avant de l'épouser, perdu l'unique enfant qui lui restât de son premier mariage avec le grand-maréchal Duroc. Ne voulant pas garder un domaine où elle n'eût plus retrouvé que de cruels souvenirs, elle s'était hâtée de vendre le château et la propriété de Clémery (près Pont-à-Mousson), qu'elle avait si longtemps habité avec sa fille. Devenue la femme de Fabvier, elle en employa le prix à acheter le château et la terre de Razay, situés dans l'arrondissement de Tours, à peu de distance de Château-Renault. C'est là qu'à l'époque ci-dessus indiquée le général alla s'établir avec elle et se comporta longtemps de telle sorte qu'on put le croire à jamais revenu de ses fières ambitions et de ses belliqueuses fantaisies.

A quelles causes faut-il attribuer un changement d'orientation si brusque et si peu prévu? Peut-être aux déconvenues électorales qu'il venait d'éprouver coup sur coup dans son pays natal et qui avaient dû lui être particulièrement sensibles. Peut-être aussi la froideur que lui témoignait le gouvernement de Juillet (malgré son dévouement sans réserve à la nouvelle royauté) n'avait-elle pas peu contribué à le dégoûter des affaires publiques. Fabvier, qui n'avait jamais été courtisan et n'était pas d'humeur à le devenir, n'avait ni su ni voulu se glisser dans l'intimité de Louis-Philippe[1]. Il n'est pas téméraire de penser que son étroite liaison avec Lafayette et la façon un peu brusque dont il avait, au commencement de 1831, résigné le commandement de la place de Paris lui avaient fait quelque tort dans l'esprit de ce souverain[2]. Plusieurs années

1. « Mon père n'a pas été dans l'intimité de Louis-Philippe... Pendant son règne, il n'a pas eu de rapports particuliers avec lui ni avec les princes, qu'il a connus dans ses inspections... » (Lettre de M. Eugène Fabvier, fils du général, du 6 juillet 1887.)

2. Peut-être aussi Louis-Philippe lui gardait-il un peu rancune, sans le dire, de l'op-

s'étaient écoulées et le général, malgré sa bonne envie de servir son pays, n'avait pas été rappelé à l'activité. Ni la double expédition de Belgique (1831-1832) ni la guerre d'Afrique, dont l'importance nécessitait chaque année un plus grand déploiement de troupes, ne lui avaient valu, ce qu'il souhaitait le plus au monde, l'honneur d'être envoyé devant l'ennemi. Il avait, certes, le cœur trop bien placé pour se détacher, par rancune personnelle, d'un régime politique qu'à tort ou à raison il regardait comme l'idéal tout à la fois de l'ordre et de la liberté, et auquel, on le verra plus loin, il devait au contraire s'attacher de plus en plus en vieillissant. Il lui avait, cette année même, dans une circonstance grave[1], manifesté une fois de plus son loyal et inaltérable dévouement. Mais trop fier pour se plaindre et pour solliciter, il jugea sans doute qu'en présence de ministres qui ne croyaient pas devoir recourir à ses services, la seule attitude digne de lui était celle du recueillement et de la retraite. Quoi qu'il en soit, au point de son histoire où nous sommes parvenus, l'ancien officier de l'Empire, l'ancien conspirateur, l'ancien champion de la Grèce semblait ne vouloir plus consacrer son esprit d'initiative et son énergie qu'aux purs travaux de la paix. Comme s'il eût oublié la Moskowa, la Bidassoa, l'Acropole, il délaissait l'épée pour prendre la charrue et de soldat se faisait laboureur.

Il avait toujours eu (m'écrivait son fils il y a quelques années[2]) un goût prononcé, une véritable passion pour l'agriculture. On se souvient du projet de colonisation qu'il avait soumis en 1825 au gouvernement grec. Dans le coin de Tou-

position qu'il avait faite en Grèce, de 1825 à 1826, à la candidature du duc de Nemours. Beaucoup plus tard, sous la seconde République, le général, écrivant à un ami, s'exprimait en ces termes au sujet du roi de Juillet : « ...Le *National*... dit... que j'étais le pair le plus dévoué à Louis-Philippe. A la personne, j'en avais peu de motifs, *puisqu'elle m'avait toujours maltraité*, mais au maintien du gouvernement, oui... » (Lettre à Victor Poirel, du 2 mai 1849, — communiquée par M. Zeiller.)

1. Il est signalé par le général Pajol, commandant la première division militaire, comme s'étant présenté à l'état-major général, à l'occasion des journées des 13 et 14 avril (1834) « pour offrir ses services contre les ennemis de l'ordre établi ». (Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146.)

2. Lettre du 6 juillet 1887.

raine où il vint se fixer, les procédés employés pour l'exploitation du sol étaient encore, paraît-il, très arriérés et très imparfaits. Il se donna pour tâche de combattre la routine par son exemple et par ses leçons. Et ses efforts, nous dit-on, ne furent pas infructueux[1]. Il passa donc sans tristesse et sans dégoût plusieurs années dans cette belle retraite de Razay, partageant son temps entre les travaux qui, avec ceux de la guerre, convenaient le mieux à ses goûts, et la vie de famille, qui après tant de lointaines aventures, lui paraissait singulièrement douce. Il y élevait avec une virile sollicitude un fils unique, né de son mariage avec la veuve de Duroc[2]. Mais les joies du foyer et les satisfactions que lui donnait la terre ne l'absorbaient pas au point de le rendre insensible aux infortunes politiques qu'il avait laissées derrière lui. La preuve en est qu'il recueillit à Razay plusieurs officiers polonais réfugiés en France après les tristes événements de 1831 et qu'il fit de l'un d'eux le régisseur de ce grand domaine[3].

Les années 1835, 1836 et 1837 s'écoulèrent ainsi pour lui dans un calme profond, sans aucun incident qui mérite d'être noté. Même, en cette dernière, il était, à ce qu'il semble, si

1. M. Édouard Fabvier, son petit-neveu, dans des notes que nous avons plusieurs fois citées, rapporte — sans oser l'affirmer — que la culture de la pomme de terre n'était pas encore pratiquée à cette époque en Touraine et qu'elle y fut popularisée par le général.

2. « ... J'aurais été charmé de vous voir pousser jusqu'en Touraine, écrivait-il le 22 septembre 1838 à son ami Poirel... Vous auriez vu notre doux ménage, mon aimable enfant avec son angélique mère, au milieu de champs qui prennent chaque jour l'aspect le plus florissant et dont les travaux m'intéressent beaucoup. J'y trouve une activité suffisante, matière à observer, à m'instruire, et, au bout de tout cela une bonne chance pour laisser à notre enfant un bon morceau de pain et même du beurre dessus. Quant à moi, vous savez que je me passe facilement de pain, à plus forte raison de beurre. Mais la génération actuelle a l'estomac plus exigeant et il faut s'y conformer... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

3. Cet ancien obligé de Fabvier est mort à Bordeaux en 1902, âgé de quatre-vingt-dix ans. (Lettre de M. Eugène Fabvier, du 16 avril 1903.)

On voit aussi, par la correspondance privée du général, que les travaux agricoles ne lui faisaient pas oublier la France, qu'il souffrait de ne pas voir remontée au rang où il l'avait vue autrefois. «... Ces pensées de patrie (écrivait-il à Poirel le 1er juillet 1835), qui autrefois faisaient nos délices, qui nous soutenaient au milieu des plus rudes travaux, sont amères aujourd'hui, malgré la douceur de la vie privée. Je sens autant qu'homme qui vive ce que c'est qu'une femme et un enfant tous deux accomplis. Jamais je ne les embrasse sans un soupir étouffé offert à la France de ma jeunesse... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

résigné à ne plus être qu'un homme privé qu'il parlait de demander comme maréchal de camp son admission à la retraite et qu'il l'eût probablement fait si le ministère de la guerre eût voulu lui compter comme temps de service les années qu'il avait passées en Grèce de 1824 à 1828[1]. Mais cet avantage, que les règlements administratifs ne permettaient pas de lui accorder, lui fut refusé et bientôt après Fabvier fut enfin relativement tiré de l'oubli où l'avait si longtemps laissé le gouvernement de Juillet.

Ce retour de faveur ne fut sans doute pas sollicité par lui. Aucune pièce de son dossier administratif, que nous avons dépouillé aux archives de la guerre, n'autorise à penser qu'il eût fait à cette intention la moindre démarche. Il le dut probablement aux amis puissants et dévoués qu'il avait conservés dans l'armée[2]. Nous savons par exemple que le maréchal Gérard, qui se souvenait des services rendus par lui en 1830, avait conservé pour lui la plus affectueuse sollicitude. On peut aussi sans témérité admettre que son ancien camarade Bernard[3], qui fut ministre de la guerre de 1836 à 1839, tint à honneur de le rappeler à l'activité et voulut lui fournir ainsi la possibilité de gagner enfin les étoiles de divisionnaire, que les Trézel, les Gourgaud et tant d'autres de ses compagnons de jeunesse portaient déjà depuis plusieurs années[4].

Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'à partir de cette époque,

1. Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146.

2. « ... Le ministère, écrivait-il le 22 septembre 1838 (à V. Poirel), avait voulu me nommer lieutenant-général. Les autres m'ont repoussé, qui sous un prétexte, qui sous un autre, mais le fond de l'affaire c'est que tous les emplois désirés sont mis comme un butin sur la table du conseil et que là on partage. — Ministre de la guerre, vous voulez un préfet, donnez-moi un lieutenant-général, et ainsi de suite. — Je dois dire cependant que le ministre de la guerre a été très bien pour moi et qu'il a été emporté par ses collègues civils, c'est-à-dire Montalivet, Salvandy, Barthe, Martin du Nord, etc., qui se trouvent, dit-on, en vertu des institutions constitutionnelles, investis du droit de juger mes droits et mes services. Du reste, je suis très froid sur tout cela. J'évalue à leur taux actuel toutes les dignités du jour et comme je vois peu de chances d'utilité, je ne m'en inquiète guère. Viennent les affaires, ma place sera bientôt trouvée. Vous savez que je trouve des commandements sans qu'on m'en donne... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

3. Qui avait servi avec lui en Dalmatie pendant les années 1806 et 1807.

4. Gourgaud depuis 1835, Trézel depuis 1837.



si le gouvernement ne lui donna pas la satisfaction d'aller prendre part aux campagnes d'Algérie à côté des Damrémont, des Vallée, des Bugeaud, il crut devoir cependant utiliser ses services en le chargeant de plusieurs missions de confiance et les récompenser par l'octroi d'un grade qu'on pouvait s'étonner de ne pas lui avoir vu conférer plus tôt. Le 24 juillet 1838 Fabvier était mis à la tête d'une des brigades d'infanterie réunies au camp de Saint-Omer. Le zèle et l'expérience militaire dont il fit preuve dans sa nouvelle tâche lui valurent d'être désigné par le général Darriule[1], commandant du camp, pour le remplacer après son départ et procéder à la dislocation des troupes (11 octobre). Un peu plus tard, il était nommé membre du Comité de l'infanterie et de la cavalerie (21 décembre), puis appelé à commander une brigade du corps de rassemblement sur la frontière du Nord (22 janvier 1839). Le 29 mai suivant, il est chargé du commandement du département des Landes. Enfin le 25 juillet 1839 paraît l'ordonnance royale qui le crée lieutenant-général. A ce titre il entre de nouveau dans le Comité de l'infanterie et de la cavalerie (3 avril 1840). Peu de temps après il devient inspecteur général de l'infanterie (1841) et, sans cesser de l'être, il prendra place, quatre ans plus tard, dans le Comité d'État-major (14 septembre 1845).

Les travaux techniques et purement professionnels qui absorbèrent dès lors une bonne partie de son temps ne l'empêchaient pas de s'intéresser, dans des circonstances graves, à la politique générale, qui avait tant passionné sa jeunesse et son âge mûr. La Grèce notamment et la question d'Orient tenaient toujours une grande place dans ses préoccupations et dans ses rêves. Nous en trouvons la preuve dans une brochure qu'il crut devoir publier au mois de mai 1840, c'est-à-dire au moment où, l'empire turc paraissant de nouveau me-

1. « ... On remarque dans le général Fabvier l'homme de guerre et de haute intelligence... » Rapport du général Darriule. (Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146.)

nacer ruine (par suite des récentes victoires de Méhémet-Ali), l'Europe put se demander avec inquiétude si les grandes puissances sauraient s'entendre pour le consolider ou en viendraient aux mains pour se partager ses dépouilles. Par suite de la sympathie qu'il avait témoignée au pacha d'Égypte, le gouvernement français était alors menacé de voir se reformer contre lui entre la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, la grande coalition de 1814 et de 1815. Comment résoudre ce problème oriental qui, depuis si longtemps, mettait la diplomatie à la torture et d'où chaque jour pouvait sortir une guerre générale, grosse de révolutions et de bouleversements nouveaux? Fabvier, qui avait toujours fait de la politique avec son cœur plutôt qu'avec sa raison et qui, sans trop s'embarrasser de ce qui était possible, demandait avant tout ce qui était juste — ou ce qui lui semblait tel — crut avoir trouvé la solution de la question et se fit un devoir de la proposer sans ambages à l'opinion publique et au gouvernement de son pays.

L'opuscule qu'il écrivit à cette intention et que nous avons sous les yeux, porte ce simple titre: *Orient* [1]. L'auteur commence par déclarer que, s'il a cru devoir jusqu'ici réserver pour le gouvernement seul les lumières qu'il croit posséder sur les affaires d'Orient, il considère, vu les circonstances, comme une obligation stricte de faire connaître au public son « opinion profondément établie » et des « observations suivies depuis plus trente ans, non en voyageant seulement, mais en agissant. Elles sont peu d'accord, ajoute-t-il, avec la tendance actuelle de beaucoup d'esprits: c'est une raison de plus pour moi de rompre le silence. A plusieurs reprises, depuis douze ans, le gouvernement m'a demandé des rapports sur les affaires d'Orient. Dans les notes que j'ai remises à MM. de la Ferronnays, Polignac, Gérard, Périer, etc., on ne trouvera rien que les événements ne soient venus justifier... »

1. Paris, Bohaire, Delaunay. Broch. in-8° de 23 pages, 1840.

Pour préserver la paix du monde et « satisfaire à la fois la religion,la justice et l'humanité », il n'y a, suivant lui, qu'à renvoyer les Turcs en Asie et leur substituer les Grecs en Europe.

A l'appui de cette solution radicale et quelque peu simpliste, le vieux philhellène retrace, dans un historique rapide et entraînant, la régénération de la nation grecque qui, par son attachement invincible à sa langue, à ses traditions, à sa foi religieuse, par son activité commerciale, enfin par sa vaillance héroïque et sa ténacité dans la lutte contre ses oppresseurs, est parvenue à reconquérir en partie son indépendance. Malheureusement, l'Europe, au lieu de la laisser faire ou de la seconder sans réserve, l'a entravée « d'emprunts, de gouvernants étrangers, de toutes les souillures de la civilisation ». De plus, elle n'a pas laissé tous les Grecs s'affranchir. Les sujets du roi Othon ne forment qu'une faible partie de cette nation ressuscitée. Tout ce qui habite le Pinde, le Pélion, l'Olympe, tout ce qui cultive l'Épire, la Thessalie, la Macédoine, la Thrace, l'Albanie même, doit faire partie de la Grèce.

« Voilà près de six millions d'hommes qui doivent avoir quelque poids dans la balance et dont on semble ignorer l'existence. Ils peuvent présenter trente mille marins et cent cinquante mille soldats, des ressources de tout genre qu'ils sacrifieront avec joie pour leur grande et juste cause. La question n'est plus désormais entre les Égyptiens et les Turcs, entre les Turcs et les Russes ; elle est entre les Russes et les Grecs et sera traitée avec toutes les fureurs de la jalousie. Il ne faut pas oublier que les Turcs ne peuvent plus se soutenir en Europe. C'est donc aux puissances de l'Occident à juger s'il est utile et juste que les Russes s'emparent de contrées auxquelles ils n'ont aucun droit, ou si elles doivent être rendues à leurs antiques et légitimes possesseurs... »

Que l'on ne dise pas que les Grecs sont portés à invoquer ou à accepter le protectorat russe. En 1840 comme en 1829 Fabvier affirme qu'il n'en est rien. Il rappelle l'impopularité de Capodistrias, créature du tsar, et Miaoulis brûlant la flotte

hellénique plutôt que de la remettre à l'amiral Ricord. La Grèce, décidément, ne veut être qu'elle-même.

Quant aux Turcs, que la diplomatie voudrait tant régénérer et fortifier, un seul moyen de régénération leur est offert, c'est de se rapprocher et d'aller se concentrer en Asie. S'ils restent en Europe, ils n'y pourront bientôt plus vivre que sous la loi d'autrui. On a pensé que Méhémet-Ali pourrait relever l'empire turc. C'est là une profonde erreur.

« La prétendue régénération de l'Égypte se borne à l'organisation éphémère d'une masse obéissante entre les mains d'aventuriers. Les Arabes ne peuvent atteindre qu'au grade de capitaine dans l'ordre militaire ; les Turcs et les Européens arrivent seuls aux hauts grades. Il en est de même pour tout. Méhémet-Ali a trouvé de l'appui en France dans les souvenirs d'Égypte, dans la presse qu'il soudoie. Tout cela n'est que passager. On commence à comprendre que cette domination n'est qu'une énormité; ces écoles, ces hôpitaux, ces fermes-modèles, des chimères. Cette flotte tant vantée n'est qu'une vaine ostentation qui ne lui cause qu'une dépense sans but ; elle est équipée partout par des Grecs, qui cherchent là une solde jusqu'au jour où leur question sera traitée de nouveau. Il en est de même pour celle de Constantinople. Construites toutes deux sous l'empire de l'émulation qui enflamme les deux rivaux, elles seront immobiles quand les Grecs le voudront..... Jamais l'humanité n'a été outragée aussi constamment et aussi méthodiquement que sous Méhémet-Ali ; la misère et la désolation sont au point que bientôt il ne pourra plus alimenter sa monstrueuse organisation... »

L'idée d'une *nationalité arabe* n'est, au dire de Fabvier, qu'une illusion ; elle n'a pris naissance que dans des cerveaux européens. Méhémet-Ali se présente comme Turc, comme défenseur de l'Empire turc ; mais il ne peut, en réalité, rien faire pour lui. Se substituer au Sultan, il n'y pense pas ; il sait bien que c'est impossible et que s'il osait ceindre lui-même le sabre d'Othman, il périrait aussitôt. Quant à reconnaître l'Égypte

comme État indépendant, l'Europe ne peut y songer. Ce nouvel État, par les alliances qu'il chercherait à contracter avec telle ou telle des grandes puissances, augmenterait les embarras actuels.

Ainsi, rien à espérer des Turcs, rien de l'Égypte. L'Empire ottoman ne pourrait se consolider en Europe que par la protection de la Russie. Là est le danger pour l'Occident et l'auteur, vieux russophobe, le fait ressortir avec la plus énergique insistance. Le tsar en viendra-t-il à ses fins en proposant un partage? « ...Partage de quoi? Partage du bien d'autrui. Lors du partage à jamais déplorable de la Pologne, on put gémir de l'immoralité de quelques souverains, de l'incurie de quelques autres. Aujourd'hui que les parlements délibèrent en présence des peuples attentifs, à la lueur de la presse, commettre ou permettre de pareils attentats! Toute morale aurait donc disparu du monde? La force seule serait le droit reconnu, et, dans ce cas, un peuple généreux en appellerait sans doute à celui pour qui il a tant souffert, à celui qui s'appelle le Dieu des armées... » Du reste, « quoi qu'on fasse, dans ce partage, l'avantage sera toujours pour la Russie, le danger pour l'Occident... » En somme, il n'y a de légitime et de sacré que le droit des peuples. Il faut le respecter.

« Le résumé de la question que je traite, dit Fabvier, est facile. Faut-il abandonner la Turquie d'Europe à la Russie? Non. Le Sultan peut-il se défendre en Europe? Non. Méhémet-Ali peut-il y suppléer? Il ne le peut ni ne le veut. Que reste-t-il donc? Le peuple du sol presque autochtone de six millions de chrétiens ou d'Albanais unis dans la même cause, qui vous offre trente mille marins et cent cinquante mille soldats. Voilà la nation qu'il faut reconnaître et seconder, qui, jeune, religieuse et passionnée, est prête à tous les sacrifices... »

En terminant, l'auteur fait appel au roi des Français, au roi très chrétien, comme il l'appelle. C'est à lui, qui s'est constitué en Europe « le conservateur de la paix », de se faire « l'arbitre et le bienfaiteur des peuples de l'Orient ». Il en

appelle aussi à l'Europe, qui ne peut rester indifférente au danger dont elle est menacée. « N'est-il pas temps pour les rois de renoncer à cette fureur d'acquérir? de consulter la prudence et surtout la justice, cette seconde religion issue de la première, qui leur dit de s'occuper avant tout de la sécurité et du bonheur des peuples déjà si nombreux que la Providence leur a confiés?... »

Fabvier espère, en somme, que la paix ne sera pas troublée. Mais si la guerre doit éclater, son âme de patriote et de soldat n'en est pas effrayée. « Non, s'écrie-t-il, le Czar n'ira pas à Constantinople si le Roi ne le veut pas, s'il peut lui montrer du doigt le poids qu'il est prêt à jeter dans la balance. Que Dieu inspire aux princes de la terre son esprit de justice et de modération ; mais s'il en était autrement, si nous devions rentrer dans cette carrière si longtemps parcourue à travers tant de sang et de larmes, que le Roi proclame sa généreuse résolution, elle sera reçue aux acclamations des peuples... Pour nous, s'il le faut, nous nous croiserons comme nos pères, et comme eux nous dirons : *Dieu le veut !* »

La question d'Orient était beaucoup plus compliquée et plus difficile à résoudre que Fabvier ne le croyait. L'ardent philhellène avait le tort de ne pas tenir compte des nationalités slaves qui occupent une si grande place dans la péninsule des Balkans et qui n'étaient dès lors, pas plus qu'elles ne le sont aujourd'hui, nullement disposées à se laisser absorber par la Grèce. Il était aussi trop porté à croire que l'Europe se préoccuperait exclusivement, comme lui-même, du péril russe. Il était enfin dans l'erreur en supposant Louis-Philippe capable d'assumer d'autorité un arbitrage qui eût pu le conduire à la guerre. On sait comment le gouvernement de Juillet, après avoir témoigné la mauvaise humeur que lui causait le traité du 15 juillet, qui semblait refaire contre lui la grande alliance de 1815, recula devant tout conflit, laissa réduire à des proportions plus que modestes la puissance de son protégé Méhémet-Ali et ne rentra qu'un an plus tard, grâce à des arran-

gements bâtards qui ne terminaient rien, dans le concert européen[1]. Pour la troisième ou la quatrième fois depuis le commencement du XIXe siècle, la question d'Orient avait été posée et n'avait pas été résolue.

Nous ne savons si la brochure de Fabvier fit quelque bruit dans le public ni si les idées qu'il avait émises furent discutées par les diplomates. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut tenu nul compte de ses conseils. Ils lui valurent seulement la reconnaissance des Grecs, dont il se regardait comme le concitoyen[2] et avec lesquels il n'avait pas cessé (nous en trouvons la preuve dans ses papiers) d'entretenir les relations les plus affectueuses et les plus cordiales. Nous voyons que, peu après (en 1841), la Société archéologique d'Athènes se fit un devoir de l'admettre au nombre de ses membres, et la lettre de remerciement qu'il lui adressa[3] est un nouveau témoignage de la sollicitude qu'il éprouvait pour l'avenir de la nationalité hellénique. Nous savons d'autre part qu'il avait à Paris les rapports les plus amicaux avec Colettis, ministre plénipotentiaire du gouvernement grec. Rentré dans son pays et devenu premier ministre après la révolution de 1843, qui valut à la Grèce l'établissement d'un gouvernement constitutionnel[4], cet homme d'État ne devait pas cesser de regarder Fabvier comme l'ami le plus sûr et le plus dévoué que les Hellènes eussent encore en France. Plusieurs de ses lettres, que nous avons sous les yeux, en font foi.

Pendant les cinq années qui suivirent la crise de 1840, le général, dépité peut-être par l'insuccès de sa brochure, ne fit rien, à ce qu'il semble, pour attirer de nouveau sur lui l'attention du public. Il partageait alors obscurément son temps

1. Convention dite *des détroits*, 13 juillet 1841.

2. « ... L'Assemblée nationale, écrivait-il le 30 janvier 1842, en m'honorant du titre de citoyen grec, a payé magnifiquement quelques gouttes de sang versées pour une sainte cause... » (*Papiers de Fabvier*.)

3. Le 30 janvier 1842 (lettre citée ci-dessus).

4. Jusque-là la régence bavaroise, puis le roi Othon avaient exercé une autorité à peu près discrétionnaire, comme autrefois Capodistrias.

entre les joies de la famille et l'exercice de ses devoirs professionnels, passait une bonne partie de son temps à Razay, surveillait l'éducation de son fils, concourait assidûment aux travaux des comités militaires dont il faisait partie et remplissait avec le zèle le plus éclairé ses fonctions d'inspecteur général d'infanterie, tant en France qu'en Algérie, où, au cours d'une longue tournée (de juillet à décembre 1842)[1], il put observer de près, pour les signaler à qui de droit, les premiers effets de la conquête africaine sur l'état d'esprit, les mœurs et les habitudes de nos officiers et de nos soldats.

Il ne reparut en pleine lumière et ne fut appelé de nouveau à jouer un rôle politique de quelque importance que lorsque le gouvernement de Juillet, qui depuis longtemps avait éprouvé son dévouement dynastique et ne pouvait plus le mettre en doute, crut devoir lui donner une marque suprême de confiance en le nommant pair de France (23 septembre 1845). Fabvier qui, comme on l'a vu plus haut, avait, de 1831 à 1834, tenté plusieurs fois d'entrer à la Chambre des députés, put enfin se mêler aux débats parlementaires qui tentaient depuis si longtemps sa patriotique ambition.

Il ne devait pas, il est vrai, malgré de très louables efforts, s'y faire une place en rapport avec sa réputation, non plus qu'avec ses désirs. Bien qu'il parlât avec énergie, chaleur et facilité, la nature ne l'avait pas fait véritablement orateur, pas plus qu'elle ne l'avait fait écrivain. Il exprimait sa pensée sans ménagements et sans mesure, ne trouvant pas toujours le mot juste. Ses discours quelque peu rugueux et sans harmonie, péchaient par la composition et par l'ordonnance. Aussi ne devaient-ils pas toujours retenir suffisamment l'attention de ses auditeurs.

Sous le rapport politique, le nouveau pair de France était un conservateur, dans la plus stricte acception du mot. Sans

1. A Alger, il retrouva son compatriote et ami l'architecte Victor Poirel, qui avait jadis combattu avec lui pour la cause hellénique et avec qui, on l'a vu, il entretenait depuis longtemps la correspondance la plus affectueuse.



renier les principes de 89, dont il se réclama toute sa vie, il était fermement convaincu que la démocratie mènerait la France aux abîmes. La Charte de 1830, le régime censitaire, la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe lui paraissaient, comme à Guizot et à ses collègues du ministère, le *nec plus ultra* du progrès. Si ses amis d'autrefois, les Manuel, les Lafayette, que les revendications populaires effrayaient jadis moins qu'elles ne l'effrayaient lui-même maintenant, eussent encore vécu, peut-être se fût-il moins aisément laissé gagner par la politique de résistance qui, depuis 1840, dominait sans partage aux Tuileries. Mais ils n'étaient plus et Fabvier, dont les vœux, d'ailleurs, n'étaient jamais allés au delà de la monarchie constitutionnelle, s'était depuis quelques années, peut-être sans s'en douter, rapproché des hommes qui, comme le roi Louis-Philippe, croyaient devoir refuser résolument à la démocratie toute concession nouvelle. Le parti de l'opposition dynastique ne lui paraissait composé que d'ambitieux, beaucoup plus préoccupés de conquérir des portefeuilles que de consolider la royauté de Juillet et fort capables de l'ébranler en semant la division parmi ses amis. Il fallait, à son sens, soutenir énergiquement le cabinet du 29 octobre, palladium de l'ordre public. Ce n'est pas qu'il usât pour lui de complaisance, qu'il approuvât ses compromissions et ses intrigues, qu'il ne réprouvât de toutes ses forces ceux de ses actes qui lui paraissaient de nature à compromettre l'honneur du régime parlementaire ou la dignité du pays[1]. Mais ce ministère défendait, à ses yeux, la

1. On voit même par une de ses lettres à Victor Poirel (en date du 18 février 1843) qu'il le jugeait parfois assez sévèrement et n'eût pas été fâché de voir le ministère non pas devenir moins conservateur, mais du moins changer de chef. « ... La mousse qu'a élevée la question du droit de visite a laissé un venin qui s'aigrira par d'autres causes successives pour produire je ne sais quoi, qui, nous conduisant au pied du mur, fera voir clairement notre faiblesse réelle. D'un côté on redoute une révolution sociale; de l'autre on s'appuie sur cette crainte. De toutes parts on se sent et on se veut hors d'état de soutenir en Europe une position indépendante, on gaspille tout en attendant, et c'est ainsi que la France descend par degrés dans un abîme dont on ne voit pas le fond. — On pense généralement que le ministère actuel n'ira pas loin. M. Molé viendra à la présidence, pour y faire quoi? Je ne sais. Il a du moins une qualité positive, son cœur a une place pour la patrie et une autre tout près pour l'honnêteté. S'il ne la sert pas avec bruit, c'est pour obéir aux circonstances

vraie liberté contre l'esprit révolutionnaire, le socialisme, l'anarchie. C'était assez pour qu'il ne crût pas devoir lui ménager son concours.

Ajoutons que Fabvier n'était pas moins résolument conservateur en religion qu'en politique. Le catholicisme, dont son enfance avait été nourrie et dont il n'avait jamais renié les principes, était devenu pour lui depuis quelques années l'objet d'un culte ardent et presque mystique[1], qui n'admettait plus de transactions. C'était, à son sens, la pierre angulaire de l'édifice social. La France ne pouvait être heureuse, libre, forte, que par lui. C'est ce que Fabvier se montrait prêt à répéter en toute occasion, avec une sincérité manifeste, mais non sans une certaine intempérance de forme qui devait réjouir ses adversaires et mettre parfois à la gêne ses propres amis.

Si l'on ajoute, d'autre part, qu'au-dessus des principes conservateurs, au-dessus même de la religion, il mettait encore, il mettait toujours, comme au temps de sa chevaleresque jeunesse, l'humanité, la patrie, l'honneur; que toute vilenie et tout parjure lui étaient odieux et qu'il avait peine à soupçonner chez les autres la bassesse et la félonie dont il se sentait incapable, on se rendra pleinement compte de l'état d'esprit où il était quand il entra dans le monde parlementaire et du peu d'influence que cet état d'esprit lui permit d'y exercer.

Le *Moniteur*, où nous retrouvons ses discours, nous permet d'apprécier la louable activité avec laquelle il s'associa aux

bien fortes, il est vrai, mais enfin ce germe existe chez lui, comme son agréable nature le permet. Vous connaissez ma manière de voir sur toutes ces affaires. Vous jugez de là-bas comment je me conduis. Je vis dans la retraite et réponds ferme : Présent! quand le devoir m'appelle. Car il y a toujours des devoirs envers cette pauvre malade que nous autres appelons la patrie, quoique ce mot, autrefois magique, ne se fasse plus entendre ni lire nulle part. J'y crois encore malgré tout, même avec un secret espoir. Que Dieu me le conserve jusqu'à la fin! Je ne suis, comme vous pensez, dans aucun camp. J'attends. Voilà ma philosophie, puisque philosophe je suis... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

1. Voir, pour se rendre compte de son état d'esprit, le début du discours prononcé par lui en 1844 aux funérailles de l'amiral Lalande: « Le Seigneur est courroucé contre nous et frappe à coups redoublés; chaque jour il enlève à la France quelqu'un de ses bons serviteurs... Allez donc, Lalande, puisque le Maître vous appelle, c'est qu'il n'a plus besoin de vous en France... » (*Papiers de Fabvier.*)



débats de la Chambre des pairs. Suivons-le un moment à travers les sessions de 1846, 1847 et 1848, sans nous tenir strictement à l'ordre chronologique des séances, et en nous attachant plutôt à l'ordre des matières qui l'intéressaient le plus vivement et qui lui donnèrent le plus souvent l'occasion de prendre la parole. Nous pourrons ainsi justifier par des citations précises le jugement que nous venons de porter sur ses opinions et sur ses tendances.

Les questions de politique étrangère, dont quelques-unes lui étaient assez familières, l'amenèrent plusieurs fois à la tribune. Il ne les traita jamais qu'avec le souci de concilier, dans la mesure du possible, le droit des peuples, la paix générale, l'intérêt et la dignité de la France. Cette préoccupation est notamment très visible dans le discours qu'il prononça le 20 mars 1846 au sujet de la malheureuse Pologne, dont la cause, si populaire en France depuis longtemps, l'était devenue plus encore par suite de l'occupation de Cracovie et des récents massacres de Gallicie. Montalembert et Victor Hugo venaient de faire entendre des protestations éloquentes contre ces attentats. Fallait-il pour cela que le gouvernement français se laissât aller à des provocations impuissantes ou dangereuses contre les trois puissances co-partageantes? L'orateur ne le pensait pas. «... Je vois, disait-il, dans cette manifestation des inconvénients ; elle a comme un caractère de menace; la menace est toujours nuisible, elle aigrit les cœurs généreux et va jusqu'à leur faire oublier les lois de la justice et celles de la prudence. Je craignais de voir exciter de vives infortunes à quelques démarches conseillées par la témérité, tandis qu'ici il faut de la maturité... » Passant ensuite à l'historique des événements dont la Pologne avait été le théâtre depuis 1815, il flétrissait hautement les violences du gouvernement russe. Quant à la France, elle est, s'écriait-il, « toujours prête à tous les sacrifices et à tous les efforts quand il s'agit d'une cause qu'elle croit juste; mais ici, si notre affection est assurée aux Polonais, nos intérêts sont en seconde ligne par une juste dis-

position de la Providence. La plus intéressée dans cette affaire, ce n'est pas la France, ce sont les peuples qui appartiennent aux souverains qui ont accompli la première spoliation. La France se joindra à eux pour obtenir la réparation de la violation des traités de 1815; elle s'associe à tout ce qui est grand, noble et généreux, mais, dans cette circonstance, ce n'est pas à elle à prendre l'initiative... Si d'autres vœux doivent encore se manifester, qu'on les porte au pied des autels; là seulement la prière convient... Je désire que les Polonais restent fidèles à leur foi, qu'ils se rappellent que si l'irréligion est le signe infaillible, le précurseur inévitable de la destruction des peuples, la religion seule peut les soutenir et quelquefois les relever de leur chute. Qu'ils conservent aussi leur esprit de nationalité. Qu'ils se garent des doctrines dangereuses, qu'ils écartent d'eux les fauteurs de tous désastres, qui cherchent à affaiblir, à renverser l'ordre social... Je désire donc que les Polonais attendent de la protection de Dieu, de l'affection de l'Europe, l'avenir qui, je l'espère, leur est destiné... J'ai entendu avec plaisir M. le Ministre des affaires étrangères[1] quand il a dit que le premier devoir du gouvernement du Roi est envers son pays, le nôtre; que, quelque juste et sainte que soit une cause, il ne doit pas s'empresser à la servir en exposant la France à des dangers évidents...[2]. » Ce discours, où se révélaient à la fois, un peu confusément, toutes les tendances politiques et religieuses que nous avons signalées plus haut chez Fabvier, se terminait par une charge assez inattendue contre les philosophes du XVIIIe siècle, que l'orateur déclarait responsables des excès de la Terreur et des effroyables guerres de la Révolution et de l'Empire.

Si Fabvier n'était plus guère disposé à demander en faveur de la Pologne qu'une assistance un peu platonique, il se montra quelque temps après un peu plus exigeant en ce qui concernait la Grèce. Stimulé par Colettis qui, récemment, lui avait de-

1. Guizot.

2. *Moniteur*, année 1846, p. 710-711.

mandé son concours dans les termes les plus pressants et les plus flatteurs[1], il contribua, par son discours du 18 mai 1846, à faire voter le projet de loi autorisant le gouvernement à payer le dernier semestre échu des intérêts de l'emprunt hellénique garanti par la France. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, il retraça avec ampleur les origines de la guerre de l'indépendance, les efforts héroïques des Grecs pour redevenir une nation. Il signala en les réprouvant les fautes commises par les grandes puissances quand elles avaient soumis cette nation à peine émancipée à leur protectorat et à la domination arbitraire d'une régence allemande, cause de tant de troubles. Il répéta une fois de plus que les Grecs n'avaient nulle tendance à s'inféoder au tsar. Il s'efforça surtout de les laver des accusations dont ils étaient l'objet. «... On leur reprochait, dit-il, des désordres. Je suis resté six ans en Grèce; j'avais des relations dans toutes les provinces; j'ai entendu parler de sept assassinats, dont deux commis par des étrangers. Il n'y avait alors de police que celle que le peuple faisait lui-même. On a peint ce peuple comme difficile à conduire, et nul n'est plus soumis que lui envers ses chefs, nul n'est plus accessible à la persuasion. On a parlé de ses guerres civiles. En 1824, le souffle étranger avait mis les armes en mains aux deux partis qui se présentaient devant Tripolitza. Le combat allait s'en-

1. Lettre de Colettis à Fabvier du 30 avril 1846: «... Je sais avec quelle persévérance vous continuez de faire pour la Grèce tout ce que votre position vous met à même d'entreprendre. J'ai été, pendant mon séjour à Paris, témoin de votre zèle en notre faveur et j'ai su, à cette époque, comme à celle où vous combattiez dans nos rangs, apprécier la noblesse et la chaleur de votre philhellénisme. Croyez bien, mon cher général, que la Grèce vous est reconnaissante et que votre nom est toujours ici le synonyme de générosité. La Grèce tiendra toujours à vous prouver sa gratitude, et quant à son Roi, il a appris au milieu de nous à vous aimer et à vous estimer. S.M. compte vous faire parvenir prochainement une preuve de la considération toute particulière qu'elle professe envers votre personne et je me réjouis de pouvoir vous l'annoncer. Continuez, mon cher général, à aimer la Grèce et à l'aider. Dans les circonstances présentes elle a besoin du secours de tous ses amis. Vous avez combattu pour l'affranchir... Il s'agit maintenant d'affermir sa liberté et de développer en elle les éléments qui conservent les nationalités, civilisent les peuples, font grandir les États. Là encore votre philhellénisme a un grand rôle à jouer. Mais je n'ai pas besoin de vous le dire: vous l'avez compris et j'ai été témoin de vos actes; je n'ai donc qu'à vous encourager, qu'à vous applaudir... » (*Papiers de Fabvier*.)

gager, quelques coups de fusil se faisaient entendre. L'évêque sort avec la croix, suivi de son clergé, se porte entre les deux armées, les réprimande, les bénit et les dissipe. Voilà les guerres civiles des Grecs. On les disait avides d'argent. Lors du premier emprunt, les barriques d'or, arrivant d'Angleterre, sont transportées par les soldats à l'hôtel du gouvernement; une barrique tombe, se brise; l'or se répand sur les marches et dans la rue; tout est rapporté au trésor; il ne manque pas une seule pièce. Comparez, s'il vous plaît, ce trait à la négociation et à la gestion de l'emprunt... Aucun pays ne pratique mieux les vertus domestiques; les hommes y sont bons maris et bons frères, les femmes modestes et fidèles, les enfants respectueux... » Après cet éloge, d'une exagération sans doute inconsciente, Fabvier demandait instamment qu'on laissât aux Grecs le temps de s'organiser, de s'administrer, qu'on leur épargnât toute « mesquine taquinerie »... — « Je le répète, ajoutait-il, si les cabinets persistent à dominer en Grèce par leurs agents, le désordre se perpétuera; ils manqueront au respect dû à la majesté d'un trône qu'ils ont reconnu et ce n'est pas à eux à donner un tel exemple. » L'orateur était d'avis que le gouvernement français devait se montrer particulièrement bienveillant envers les Grecs, leur laisser notamment le temps nécessaire pour s'acquitter de leurs dettes. « Que toutes les puissances, disait-il enfin, imitent cette conduite loyale et désintéressée ; qu'elles n'abusent pas de la force ; qu'elles respectent la justice; car, comme le dit Eschyle, avec le temps les noires Euménides effacent par des revers l'éclat dont on brille aux dépens de la justice[1]. »

Si Fabvier n'avait pour la Grèce, comme pour la Pologne, que des paroles d'estime et de sympathie, il n'en était pas tout

1. Ce discours (*Moniteur*, 1846, p. 1424-1425), empreint d'une bienveillance peut-être excessive à l'égard de la Grèce, combla naturellement d'aise le ministère Colettis, et Fabvier, par une ordonnance du roi Othon, en date du 18-30 septembre 1846, fut nommé grand-croix de l'ordre du Sauveur. — Par une longue lettre du 10 octobre suivant, que nous retrouvons dans ses papiers, Colettis renouvelle avec effusion ses remerciements au général et lui rend compte en détail de l'état intérieur de la Grèce, ainsi que des projets du cabinet pour surmonter les difficultés présentes.



à fait de même à l'égard de la Suisse, qu'il crut devoir traiter avec quelque sévérité, le 15 janvier 1848, à l'occasion de la discussion de l'adresse, d'où, à propos des cantons helvétiques, il voulait faire rayer les mots : *ces fidèles amis de la France.* Cette république lui était suspecte parce qu'elle lui paraissait alors un foyer de propagande démagogique et anti-catholique. « J'espère, disait-il en passant, que la Suisse sera juste et sage. Si elle ne l'était pas, si elle nous envoyait quelques brouillons, nous lui enverrions en échange quelques-uns des enfants de Paris ; ils se connaissent... » Mais sans insister sur ce point, le général s'attachait surtout à rappeler qu'en 1813 elle avait ouvert le pont de Bâle aux ennemis de la France. « Par cette porte funeste, s'écriait-il, sont entrées les premières colonnes qui ont envahi notre territoire. La Suisse, dans cette circonstance, n'a pas cédé à la puissance des armes, elle n'a pas livré le plus léger combat ; elle a reçu le prix de sa faiblesse. Les ruines d'Huningue l'attestent et ce qui l'atteste plus douloureusement encore, ce sont ces citoyens français si nombreux qui ont été changés en Suisses[1]. Je veux bien calmer mes souvenirs. Pour cela, je les reporte avec la plus respectueuse reconnaissance, avec la plus profonde vénération, vers ces rois de Saxe et de Danemark qui nous ont été fidèles jusqu'au dernier jour malgré nos revers et peut-être même à cause de nos revers. Leurs couronnes s'en sont trouvées plus légères ; mais leur gloire ira croissant d'âge en âge. A chacun le prix de ses œuvres. En 1813, la Suisse s'est imposé une tache qui ne sera pas facile à laver. Je m'en imposerais une à moi-même si j'acceptais une expression démentie par l'histoire et qui blesserait mon pays. La fidélité, Messieurs, ne jouons pas avec un tel mot. La fidélité, c'est la sœur de l'honneur, c'est sa sœur jumelle[2]. »

1. Fabvier fait ici allusion à la partie du département du Mont-Terrible qui fut en 1814 détachée de la France et annexée à la Suisse.

2. La proposition de Fabvier ne fut pas adoptée et les mots dont il demandait la suppression furent maintenus dans l'adresse au roi. (*Moniteur*, 1848, p. 102.)

Si la politique étrangère amena plusieurs fois Fabvier à prendre la parole à la Chambre des pairs, il est un sujet qui l'y amena bien plus fréquemment, parce qu'il le connaissait mieux et pouvait en parler avec une incontestable autorité. Je veux dire l'armée, dont l'organisation, l'état moral, les devoirs lui inspirèrent de nombreux discours, où éclate à chaque ligne sa compétence professionnelle, ainsi que son patriotisme large et libéral et la haute idée qu'il se faisait de l'honneur militaire.

Il lui arriva plus d'une fois de devancer son temps en proposant des innovations dont on ne voulut pas reconnaître la nécessité au moment où il parlait et dont l'adoption, pour le malheur de la France, n'a eu lieu que de nos jours. C'est ainsi, par exemple, qu'il avait dès lors pour idée fixe la création d'un *Conseil supérieur de la guerre* destiné à coordonner les différents services de notre administration militaire et à leur donner méthodiquement la direction d'ensemble qui leur manquait. « L'armée, disait-il dans son discours du 26 juin 1846[1], est divisée aujourd'hui en spécialités trop marquées selon moi. Aujourd'hui encore et pendant quelques années le roi pourra porter au ministère de la guerre des généraux qui ont pris part à des grandes guerres, qui ont eu l'occasion de connaître, d'étudier, de juger des opérations d'ensemble. Mais nécessairement et inévitablement, dans quelques années d'ici, on ne pourra plus appeler au ministère de la guerre qu'un homme sorti d'une de ces spécialités ; et il serait impossible à ce ministre de traiter des questions d'ensemble s'il n'était appuyé par un conseil supérieur de la guerre, dépositaire des anciennes traditions, des saines doctrines qui ont fait la puissance et la gloire de la France. Ce conseil, se recrutant successivement, conservera toujours et transmettra ce dépôt sacré... » Fabvier ajoutait qu'il fallait le faire présider par un prince du sang. Il était en effet nécessaire, à son sens, de le

1. *Moniteur*, 1846, p. 1928.

« contenir dans la subordination qu'il devrait au ministre de la guerre et rien n'était plus propre à cela que la présence d'un prince du sang... »

Un an plus tard (3 août 1847), il revenait encore avec insistance sur cette proposition, à laquelle il attachait avec raison une importance capitale. «... Un ministre, représentait-il, occupé des débats et des soins parlementaires, fatigué d'une multitude de signatures, lui-même ne demeurant que peu de temps en fonctions, doit reconnaître qu'il lui faut des lumières, des conseils et de l'appui. L'administration des corps est trop compliquée ; il en est de même de l'administration générale ; cette foule d'écritures rend tout contrôle illusoire, et dès lors la porte s'ouvre aux dilapidations. Ce mode d'administration actuelle pourrait nuire en cas de guerre ; il serait inefficace et irrégulier au plus haut degré[1]... »

On ne voulut pas le croire, et on ne l'écouta pas davantage quand, dans le même discours, il demanda que la loi de recrutement fût améliorée, que les régiments ne fussent plus répartis en France d'après les exigences locales, habitude, suivant lui, « funeste à l'esprit et à la discipline militaire », et quand il fit ressortir longuement la nécessité de renforcer la défense de nos côtes (en particulier du côté du Havre), ainsi que celles de nos frontières de l'Est et du Sud-Est. On n'avait pas non plus, quelques mois plus tôt (27 avril 1847), prêté une attention suffisante à ses observations sur le remplacement, sur les *marchands d'hommes,* dont il réprouvait hautement la peu intéressante industrie, et sur l'impérieuse nécessité de recruter de bons sous-officiers, ce qui, à son sens, devait avoir lieu surtout par enrôlements volontaires. « Chacun sait, disait-il, de quelle importance sont les sous-officiers dans l'armée, rapprochés du soldat, logeant, vivant avec lui... Le sous-officier acquiert la confiance du soldat par une fréquentation incessante, le pénètre de tous ses devoirs et surtout de l'amour du

1. *Moniteur*, année 1847, p. 2337.

drapeau. Degré entre lui et l'officier placé trop haut pour tout faire, en même temps tuteur et confident du soldat, vienne la guerre, le sous-officier est tout-puissant sur lui... Les bataillons se déploient, chacun forme trois rangs; à deux pas en arrière sont les serre-files, également espacés. Ce sont les sous-officiers, les lieutenants et sous-lieutenants. Chacun se trouve chef d'un petit peloton de douze à quinze hommes. Puissant d'une autorité fondée à l'avance sur le respect et l'affection, le serre-file, calme, attentif, bravant la mort sans pouvoir la donner, dirige le feu qui doit abattre tout ce qui est devant le front; par ses soins les armes sont bien chargées, bien abattues, les cartouches fournies. Il retire les morts et les blessés, fait serrer les files; il encourage ou réprimande à propos. A quatre pas en arrière des serre-files est le chef de peloton; en arrière encore le chef de bataillon. Puis de là la colonne d'attaque s'élance, baïonnettes basses, criblée de boulets et de mitraille, rien ne l'arrête si les serre-files soutiennent et règlent son élan[1]... »

Fabvier ne voulait pas seulement que l'armée fût matériellement bien organisée, bien commandée. Il souhaitait aussi — et par-dessus tout — que, depuis les généraux et les officiers, supérieurs ou subalternes, jusqu'aux simples soldats, elle donnât l'exemple du désintéressement, de l'abnégation, de l'honneur[2]; qu'elle ne se ravalât jamais elle-même par de misérables préoccupations de gain ou d'avancement. « On a dit,

1. *Moniteur*, année 1847, p. 963.

2. « ... Le bonheur de l'homme, lisons-nous dans le discours qu'il avait prononcé sur la tombe du général Roguet le 9 novembre 1846, ne consiste pas à trainer une longue et obscure vieillesse, à acquérir d'immenses richesses qui restent amoncelées sur le bord de la tombe: le bonheur de l'homme de bien, c'est de s'endormir dans une conscience pure, dans le souvenir d'une vie consacrée tout entière à la défense et à la gloire de la patrie, l'espoir que tant de bonnes leçons ne seront pas perdues pour elle, plus heureux encore de laisser des fils pour continuer une tâche dignement remplie, enfin de compter sur la bonté de celui qui ne laisse pas la vertu sans récompense. Cet espoir nous encourage, nous autres gens de guerre, plus que personne, car ceux qui, par de longs travaux, ont acquis de grandes richesses, peuvent se trouver payés; mais, pour les carrières toutes d'abnégation, pour tant de dangers bravés, tant de sang répandu, il n'y a d'autre récompense que celle décernée par la main de celui qui se plait au nom du Dieu des armées. » (*Moniteur*, 1846, p. 2732.)

lisons-nous dans son discours du 29 mars 1847, qu'un contrat existait entre l'État et l'armée. Un contrat entre la France et son armée, Messieurs ! Le contrat, c'est l'amour de la France pour son armée et le dévouement sans bornes de l'armée pour la patrie... Un contrat ! La première condition de ce contrat serait de donner du pain aux soldats ; allez voir sur les champs de bataille si nos soldats refusent de combattre parce qu'ils n'ont pas de pain. On vous a dit aussi : qu'il y avait dans l'armée un principe aristocratique et que c'était le choix. On croirait vraiment que le choix c'est la faveur, le régime du bon plaisir... On a parlé d'un principe démocratique. De la démocratie, il n'y en a pas dans l'armée ; depuis le roi, qui est son chef, jusqu'au dernier soldat, tout est noble, parce que chacun a la mission et le devoir de tout sacrifier, sa vie même s'il le faut, pour le salut et la gloire de la patrie[1]... »

Le gouvernement, déclarait-il quelques mois plus tard (3 août 1847), « trouvera toute facilité quand il parlera cette belle langue d'honneur et de patrie ; il fera taire cette fièvre d'avancement qui désole l'armée, en rompt l'harmonie ; en frappant à propos il en rétablira l'honnêteté ébranlée. La profession des armes est de même que celle de la magistrature et du clergé, quand elle s'exerce avec un désintéressement absolu ; autrement, c'est le plus vil des métiers[2]... »

Ces dernières paroles étaient une allusion aux désordres qu'il avait parfois pu constater au cours de ses inspections et particulièrement dans l'armée d'Afrique. Cette armée d'Afrique, qu'il avait vue de très près, en plein travail de conquête, en pleine guerre, il l'eût voulue non seulement glorieuse, mais désintéressée, humaine, irréprochable sous le rapport de l'argent. Nul n'avait, à certains moments, parlé d'elle en termes plus émus, plus admiratifs. Il louait comme il le fallait ceux de nos soldats qui savaient mourir au champ d'honneur. Mais il ne s'apitoyait pas outre

1. *Moniteur*, année 1847, p. 647-648.
2. *Moniteur*, année 1847, p. 2337.

mesure sur ceux qui se laissaient prendre. A propos du massacre de Sidi-Brahim[1] et des prisonniers français qu'il s'agissait de racheter, il faisait connaître en ces termes toute sa pensée (séance du 2 juin 1846) : «... Trois cents soldats appelés par nos lois sous les drapeaux ont été massacrés par des hordes féroces. Je les regrette amèrement, mais je les regrette comme ils sont morts, sans faiblesse; leur récompense est leur sacrifice même. Ils sont allés rejoindre ces glorieuses et nombreuses cohortes qui les ont précédés, qu'ils ne dépareront point; leur sort est plus beau que celui des captifs rachetés... » La bravoure, l'endurance de nos soldats d'Afrique étaient, disait-il, au-dessus de tout éloge. «... Que nous demandaient-ils? Des grades? De l'argent? Non, des travaux, des combats, pour la défense et la gloire de la France. Eh bien! moi qui les ai suivis de bien loin, mais qui me crois bon juge en fait de rudes travaux, je déclare ici que jamais, ni nulle part, je n'ai rien vu de plus touchant, de plus magnanime que le dévouement et la constance de nos soldats de l'armée d'Afrique. Je les ai vus accablés de lourds fardeaux, sous un ciel de feu, dévorés par un sol brûlant, en proie à toutes les privations, aux maladies cruelles, penchés sur de longs bâtons, tirant de leurs poitrines haletantes des soupirs douloureux. A la voix de leurs chefs ils franchissaient des distances immenses pour aller chercher quelque danger. En voyant passer ces vénérables colonnes, je l'avoue, j'ai fléchi le genou devant tant de vertu... » Mais s'il s'attendrissait au souvenir de ces braves, il frémissait à la pensée que quelques faits contraires à l'honneur pussent porter atteinte à la réputation de sa chère armée. Le peuple français, s'écriait-il, « aime et respecte son gouvernement, paye de lourds impôts, donne ses enfants au service de la patrie. Eh bien! le prix de tous ces sacrifices, peuple et soldats, morts et vivants, c'est le même pour tous. C'est que l'honneur de la France ne reçoive aucune atteinte, que sa

1. Il s'agit du désastre subi le 22 et le 23 septembre 1845 par les troupes du lieutenant-colonel de Montagnac, qu'avait surprises et enveloppées Abd-el-Kader.



chère armée triomphe et que sa pureté si célèbre ne soit point altérée. Messieurs, ce prix, c'est à vous que nous le demanderons... Vous examinerez... cette occupation de l'Algérie; vous porterez un regard sévère sur tout ce qui pourrait entacher les lauriers si souvent arrosés de votre sang (*il s'adresse aux généraux*), vous ne ravalerez pas cette question au niveau des misérables millions qu'on se dispute; vous laisserez aux spéculateurs l'or et l'argent, et leur préférerez le bronze qui se dresse sur les places publiques pour commander le respect à la postérité. Ainsi, Messieurs, vous aurez satisfait à ce qu'attendent de vous le peuple, l'armée, les vivants et les morts[1]. »

De telles paroles indiquaient déjà que Fabvier n'approuvait pas tout ce qui se faisait en Algérie et que certaines habitudes trop complaisamment prises par nos officiers comme par nos soldats lui paraissaient non seulement dignes d'être blâmées au nom de la morale et de l'humanité, mais préjudiciables à l'intérêt de la France. Fort peu de jours après (30 juin 1846), il tint à faire connaître à cet égard toute sa pensée. Dans un discours très étendu et préparé avec soin, il retraça d'abord à grands traits l'histoire de la guerre d'Afrique, expliqua pourquoi le système de conquête générale et à outrance qui avait prévalu dans les conseils du gouvernement n'avait pas son approbation, s'éleva contre les dépenses écrasantes qu'une guerre si prolongée, si étendue imposait à la France, et insista surtout, avec une indignation contenue, sur les violences, les horreurs auxquelles elle avait tant de fois donné lieu, ainsi que sur la nécessité d'y mettre un terme. Il faut en finir, déclarait-il, avec « toutes ces rigueurs inutiles, toutes ces dévastations aussi nuisibles à nous-mêmes qu'aux Arabes; car, quelque soit le prix que la France attache à la possession de l'Algérie, elle ne la veut pas cependant aux dépens d'intérêts plus chers. Son armée a toute sa confiance, parce qu'elle est fidèle et dévouée, son dévouement désintéressé parce qu'elle ne reçoit de

1. *Moniteur*, année 1846, p. 1617.

ses chefs que de bonnes leçons et de bons exemples. Il ne faut pas que tant de vertus s'altèrent ; on doit y veiller et savoir écarter d'une jeunesse sans expérience toute tendance au désordre et à la cruauté, tache qui lui ferait perdre les droits que ses travaux et sa résignation lui donnent à la bienveillance du roi, à l'estime, à l'affection de la France... » Précisant davantage, le général s'attaquait à l'esprit de spéculation, critiquait, peut-être avec plus de vivacité que de justesse, les projets de colonisation relatifs à l'Algérie, puis, revenant aux procédés militaires de la conquête, flétrissait les « projets barbares de refoulement et d'extermination. Il est un peu tard, ajoutait-il, pour le reconnaître, après s'être laissé entraîner à d'horribles dévastations ; de longtemps le pays ne possédera de nombreux bestiaux, des arbres fruitiers ; ce sera un grand retard... ; de longtemps enfin cette population ne sera rentrée dans un état de soumission paisible qui, quoi qu'on en dise, est assez dans sa nature... » Il fallait, affirmait Fabvier avec beaucoup de bon sens et d'équité, respecter les mœurs des Arabes et surtout leur religion. A cette condition, disait-il, «... dans quelques années la France aura accru sa puissance par le dévouement d'un peuple dont les ancêtres se faisaient remarquer sous les aigles romaines, en Espagne, en Germanie, dant les Gaules, etc.; mais il ne faut pas y chercher des richesses, il n'y en a pas... »

Dans le même discours, le géneral s'étendait aussi, avec une clairvoyance vraiment fatidique sur cette idée que l'Algérie, contrairement à une opinion trop accréditée, était, en somme, une mauvaise école pour notre armée et surtout pour nos généraux. On n'a que trop vu, hélas! en 1870, combien il avait eu raison. «... On regardait cette guerre comme une distraction, remarquait-il en 1846. Le cautère est devenu une plaie profonde[1]. L'Afrique, disait-on, aguerrit notre armée. Hélas !

1. « ... Les événements d'Afrique, écrivait-il à Poirel le 1er novembre 1845 (à propos de l'affaire de Sidi-Brahim), ne m'ont pas surpris. Je m'attends à bien d'autres. Le mal est dans le fond et ne paraît à la surface que par accident. Exemple : les



nos soldats, la plupart des officiers qui ont fait ces campagnes sont peu propres à en faire d'autres. Les plus élevés se sont fait de la guerre une idée fausse en grandissant au milieu d'escarmouches contre des peuplades sans organisation, sans artillerie, sans sabres, sans baïonnettes, et, arrivés dans les hauts rangs de l'armée, lui donneraient une direction funeste dans une guerre réelle. Les corps, dans un séjour de huit ans, se peuplent de sous-officiers dont l'instruction est à peu près nulle. Les règlements établis pour l'armée en temps ordinaire deviennent en Algérie à peu près inexécutables[1]. On y supplée, il faut bien le dire, par des faux, que l'autorité accepte ou tolère. Cette habitude déplorable gagnera, si l'on n'y prend garde, toute l'armée, dont l'administration est aujourd'hui si pure[2]... Ces troupes, chargées d'exécuter des ordres que la passion rend chaque jour plus rigoureux, faudra-t-il les habituer à tacher leurs mains de sang et de pillage? Leurs mœurs, celles de la France n'en seront-elles pas altérées?... Cette armée... n'est pas bien traitée... Elle ne reçoit de soulagement

horribles exactions de Mostaganem, etc. Vous voyez le résultat de l'extension sans bornes avec la population armée, etc. Au lieu d'aller pied à pied, d'une manière définitive et donnant aux Arabes une région de protection véritable, avec la soumission, etc. — Tout cela nous mènera bientôt à une grande confusion. Les premiers qui s'y engloutiront sont Bugeaud, etc. Une plaie qui s'envenime chaque jour finira par effrayer la France, et en vérité il est temps qu'on y pense. Voilà de la belle prudence! d'abord un exutoire, puis une pépinière, une grande distraction un peu énervante, puis peut-être une maladie mortelle... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

1. « ...Pour leur donner une apparence d'exécution, disait Fabvier dans un autre discours (du 9 avril 1847), il est arrivé dans plusieurs circonstances qu'on a fait des écritures de manière à les mettre ce qu'on appelle bout à bout. Quand cela se présente pour des circonstances à peu près tolérables, on tolère cette manière de procéder. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il naît de là des habitudes qui croissent et qu'il ne faut pas laisser s'établir dans l'armée... » (*Moniteur*, 1847, p. 739.)

2. Cette déplorable habitude fut encore dénoncée l'année suivante à la Chambre des pairs par le marquis de Boissy, qui à ce propos s'exprimait en ces termes (séance du 29 mai 1847) : « ... J'ai entendu qualifier de faux ce qui s'est passé en Afrique et ce qui a été appelé par un noble général mettre les écritures bout à bout... Je demande à M. le Ministre de la guerre s'il compte faire quelque chose pour rétablir la régularité dans les écritures et pour empêcher les déplorables gaspillages que tout le monde évalue au moins à 30 p. 100 de tout l'argent dépensé en Afrique... Vous saurez qu'il y a tel instrument qui peut valoir 3 ou 4 francs et qu'on a fait payer à des soldats jusqu'à 800 francs... Ai-je raison de signaler tous ces crimes épouvantables lorsqu'ils sont commis à l'égard de nos malheureux soldats, de ceux qui vont mourir en Afrique?... » (*Moniteur*, 1847, p. 1351.)

que d'une partie des razzias; ces razzias, mesure odieuse que les Turcs n'employaient que pour châtier les tribus rebelles, tandis que nous l'avons généralisée pour obtenir des soumissions... C'est avec peine que j'ai entendu excuser les rigueurs exercées sur la population arabe. Croit-on éviter le scandale? Les faits sont vrais. Permettez-moi de n'en point citer; le scandale serait d'y paraître insensible. Dans mon rapport de 1843, j'ai dû exprimer, au nom de toutes les troupes, le regret qu'elles éprouvaient d'avoir à sévir si rigoureusement[1]... »

On voit par ces citations combien Fabvier était heureusement inspiré quand, fort de son patriotisme et de son expérience de soldat, il s'attachait exclusivement à traiter des questions militaires. Plût à Dieu qu'on l'eût alors écouté avec plus de faveur et qu'on eût suivi ses conseils! Mais il parlait avec moins de mesure et de sagacité politique quand, mû seulement par la générosité de son cœur ou par l'ardeur de ses convictions, il s'attaquait à d'autres sujets. Cest ainsi que, sans vouloir admettre le danger qu'il y avait pour la monarchie de Juillet à laisser entrer en France des Bonaparte, il s'associait chaudement — et imprudemment — à Victor Hugo pour soutenir la pétition de l'ex-roi Jérôme demandant à être rappelé de l'exil (séance du 14 juin 1847). Aveuglé sans doute par son amitié personnelle pour ce personnage, il le représentait presque comme un héros parce qu'il n'avait pas trahi la France comme Bernadotte ou comme Murat et parce qu'il avait commandé — nominalement au moins — une division sur le champ de bataille de Waterloo. Oubliant le passé, si peu recommandable, du roi carnavalesque imposé jadis à la Westphalie par la fantaisie de Napoléon, il demandait en termes émus qu'il fût traité comme « le vieux villageois qui a défendu son pays » et qu'il pût mourir en paix dans sa France si chère. Sans doute, il n'ignorait pas que le nom de Bonaparte pouvait réveiller certaines inquiétudes. L'évadé de Ham[2], avec son

1. *Moniteur*, 1846, p. 1964-1965.

2. Louis Bonaparte, qui, après ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne, avait été

double et récent attentat, était présent à toutes les mémoires. Mais ce souvenir ne troublait nullement la sécurité du loyal et confiant Fabvier. « On vous a parlé, disait-il, de dangers, d'inquiétudes; on vous a nommé un prince; mais c'est là que se trouve toute sécurité. Lors de sa première tentative de Strasbourg, je l'ai blâmé amèrement; mais je me suis rangé sous l'indulgence dont la loi a fait preuve. Pour la seconde tentative de Boulogne, mon blâme a été absolu, mon indignation sans bornes. En effet, Louis Bonaparte avait éprouvé la bonté du roi et quel moment prenait-il pour tenter une pareille invasion? Le moment où l'on disait la France menacée par l'étranger. Sur qui s'appuyait-il dans sa proclamation, lui, le neveu de l'Empereur? Sur des Anglais. D'un tel prétendant il n'est rien à craindre. J'espère que la réflexion a amené chez lui un repentir sincère et profond et même de cruels remords. J'espère aussi que, si la France était menacée, rompant son exil, il viendrait se jeter dans un bataillon français et laverait ses torts dans des flots de sang ennemi[1]... »

Fabvier se trompait, hélas! comme Victor Hugo, et un avenir prochain devait prouver combien était tenace et cynique l'ambition de Louis Bonaparte. Il n'avait réellement aucun doute sur la stabilité de la monarchie de juillet. Vers la fin de 1847, il était fort loin de croire à l'imminence d'une révolution. Tout au plus admettait-il la possibilité de quelques criailleries parlementaires. « Nous sommes ici dans le calme, écrivait-il à un ami, attendant la session, qui sera peu bruyante, s'il faut s'en tenir aux apparences, mais qui peut s'y fier[2]?... »

En tout cas son dévouement à la royauté de juillet, ainsi qu'aux principes conservateurs, était plus ferme et plus ardent que jamais. Sans oublier la liberté il se préoccupait surtout

condamné à la détention perpétuelle (1840) et était parvenu à s'enfuir de sa prison en 1846.

1. *Moniteur*, année 1847, p. 1568.

2. Lettre à Édouard Grasset, du 3 novembre 1847. (*Papiers de Fabvier*.)

du maintien de l'ordre. L'ordre, à son sens, devait avoir pour base la religion. De plus en plus Fabvier voyait dans le catholicisme, strictement pratiqué, la condition *sine qua non* du bonheur, du salut pour la monarchie qu'il servait, pour la patrie qu'il aimait de toute son âme. Presque à la veille du 24 février, l'exaltation mystique dont il avait déjà donné tant de preuves dans ses écrits et dans ses discours s'exhalait à la tribune de la Chambre des pairs dans une harangue étrange où, laissant entièrement de côté la politique pratique, il présentait à la France la foi romaine comme unique moyen de vivre libre et forte et de reprendre son rang dans le monde. Les débats de l'adresse en réponse au discours du trône venaient de commencer. Le projet mis en discussion renfermait ce paragraphe : « Nous accueillerons avec empressement les nouvelles propositions qui auront pour objet d'améliorer la situation et les *habitudes morales* des populations. » C'est à propos de ces derniers mots que Fabvier se fit un devoir d'exprimer publiquement, avec ampleur et sans ambages, ses sentiments religieux (séance du 11 janvier 1848)[1].

«... L'unique base de la morale, déclara-t-il nettement, c'est la religion ; le roi le sait bien, lui, successeur de tant de rois très chrétiens.

« On nous a dit hier que nous ne sommes ni chrétiens ni catholiques[2]. Ce n'est que trop vrai, en ce sens que nous en remplissons mal les devoirs, et nous sommes des ingrats. Qui donc a fondé ce royaume de France, la plus belle œuvre de Dieu sur la terre, par la foi de Clotilde et l'épée de Clovis ? Qui a sauvé notre patrie par la faible main de Jeanne d'Arc? Qui a rendu la France si heureuse par la conversion de Henri IV ? Qui a élevé ces milliers de clochers, du pied desquels sont sortis tant de vaillants hommes, tant de sages, tant de savants, nourris et élevés autour d'eux? Qui, au

1. *Moniteur*, 1848, p. 64.
2. Allusion à un mot prononcé par d'Alton-Shée dans son long discours du 10 janvier. (*Moniteur*, année 1848, p. 58.)

même jour et à la même heure de chaque semaine, réunit tant de millions de Français qui, par une prière patriotique, demandent à Dieu la conservation des jours du roi? Quelle est cette puissance qui, après tant de troubles, a inspiré au premier consul (et que Dieu l'en récompense!) de rappeler la nation au pied des autels[1]? N'est-ce pas la religion catholique?

« Messieurs, soyons donc catholiques et l'ordre renaîtra partout où il a été troublé, c'est-à-dire partout où les croyances religieuses ont été affaiblies. En effet, quel moyen d'ordre est aussi puissant? Partant d'un même point pour arriver au même but en traversant la vie, nous avons des instructions infaillibles; notre loi nous commande l'union, l'amour des devoirs, le mépris de ces richesses dont le culte conduit à tous les malheurs et à toutes les hontes. Par elle nous supportons les revers, l'infortune, comme des épreuves dont la récompense nous attend; par elle le repentir vaut l'innocence.

«... Soyons donc catholiques, électeurs, députés, ministres; rentrons dans nos devoirs; laissons là une habileté séduisante, mais funeste; soyons religieux et par conséquent justes et désintéressés; vous verrez en France renaître le bonheur pour tous, et pour notre patrie l'union, la puissance et la gloire. Alors, en effet, vous aurez par votre exemple amélioré les habitudes morales des populations; mais hâtez-vous, car elles vous devancent sur cette route, et, je le vois avec plaisir, mon cher, aimable et spirituel collègue reconnaîtra qu'il est plus chrétien et catholique qu'il ne le croit lui-même.

« Ministres du roi, honorez la religion; c'est là qu'est le salut de tous. A ce propos, j'ai un grave reproche à vous adresser. Voici à quel sujet :

« Il y a quelque temps, réunis dans l'église des Invalides, nous attendions avec recueillement le prêtre qui allait deman-

1. Fabvier partageait à cet égard l'erreur commune, trop répandue encore de nos jours, et ignorait que sous la République, avant le Concordat, plus de trente mille églises étaient ouvertes en France au culte catholique.

der à l'Éternel de recevoir dans sa miséricorde cet Oudinot, l'un des vaillants champions de la France. Tout à coup, un Arabe, précédé d'un agent du ministère, traverse l'église, va jusqu'à l'autel, sans donner le moindre signe de respect, prendre la place d'honneur qui lui est assignée. La douleur d'une telle souillure pénètre nos vieux soldats, elle s'exprime par un murmure que tempère à peine la sainteté du lieu. Pour moi, j'ai eu peine à contenir mon cœur irrité et je vous prie, Messieurs, qu'un pareil scandale ne se renouvelle pas. »

Considérer comme une souillure et un scandale l'assistance d'un musulman à une cérémonie catholique dénotait de la part de Fabvier un état d'âme très singulier. L'exposé de principes, aussi sincère qu'ardent et naïf qu'il venait de faire entendre à la Chambre des pairs, ne provoqua ni railleries ni murmures. Mais j'imagine que les vieux voltairiens irréductibles qui étaient encore nombreux dans la haute Assemblée durent discrètement sourire en l'écoutant. Pour lui, il crut certainement avoir rempli un devoir sacré, et, au souvenir de ce discours, il n'eut plus tard jamais aucun regret[1].

Après avoir lu cette dernière citation, l'on n'aura pas de peine à comprendre l'étonnement douloureux, mêlé d'irritation, avec lequel il allait accueillir la révolution de Février, et l'âpre sévérité avec laquelle il jugea plus tard les hommes de la seconde République.

1. L'année suivante, Fabvier était candidat (dans le département de la Meurthe). Un de ses amis lui ayant exprimé la crainte que le souvenir de cette profession de foi catholique ne lui fît du tort, il lui écrivait (le 2 mai 1849) : « ... Est-ce que c'est sérieusement que vous me présentez cela comme une objection ? Faut-il être Juif pour plaire aux Lorrains ? Et la liberté prive-t-elle un homme du droit de suivre la religion de son père et de sa mère sans l'imposer à personne, et quand il trouve dans ses principes la plus douce et la plus puissante morale, il faudra que je regarde cela comme un obstacle ! Vous trouverez cela peut-être, mon cher Poirel, parmi des discoureurs comme ceux qui nous ont perdus, non dans les masses, et heureusement, car alors tout serait perdu, ni chez les hommes qui ont pratiqué les grandes choses du monde... » (Lettre communiquée par M. Zeiller.)

Révolution de Février; Fabvier mis à la retraite. — Sa mission officieuse en Danemark, son retour. — Il est élu représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative. — Ses discours sur le Danemark, sur l'armée, sur Abd-el-Kader, sur le suffrage universel, sur le conseil supérieur de la guerre, etc. — Son attitude après le coup d'État. — Ses dernières années et sa mort. — Conclusion.

(1848-1855.)

Fabvier n'avait guère prévu, croyons-nous, la révolution de Février. Il ne l'avait, à coup sûr, nullement souhaitée. Il ne vit dans cet événement qu'une catastrophe, grosse de périls pour la tranquillité publique en France et à l'étranger. N'ayant point été républicain de la veille, il ne fut pas non plus de ces palinodistes éhontés qui, reniant en présence du fait accompli, la monarchie de Juillet, se proclamaient républicains du lendemain. Ce n'est pas que son âme, toujours généreuse et droite, ne fût capable de comprendre et même d'aimer le principe du suffrage universel. On verra un peu plus loin qu'il ne tarda pas à s'y rallier et qu'il s'y rallia très sincèrement. Pour le moment il n'était préoccupé que de préserver son pays de l'anarchie et de l'invasion. Il redoutait à l'intérieur des troubles assez graves pour mettre le pays dans l'impossibilité de résister à un nouvel assaut de l'Europe monarchique — ou même de l'Europe révolutionnaire. Les souvenirs de 1814 et de 1815 le hantaient plus que jamais. Aussi, sans éprouver la moindre sympathie pour les hommes du gouvernement provisoire[1], était-il trop bon citoyen, non seulement pour leur faire de l'opposition dans l'œuvre de défense sociale et nationale qui leur incombait, mais pour leur refuser son loyal concours de soldat.

Nous voyons par une lettre de lui, qui se trouve au minis-

1. Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Ledru-Rolin, Crémieux, Marie, Louis Blanc. Albert, etc.

tère de la guerre[1], que, comme beaucoup d'autres généraux aussi peu républicains que lui (les Bugeaud, les Changarnier, etc.), il se mit, dès le 26 février, à la disposition de ce gouvernement « pour le maintien de l'ordre matériel et surtout pour la défense de son pays contre l'étranger ». Comment cette offre fut-elle accueillie? Quels sentiments témoignèrent à Fabvier, dans le début, les hommes de l'Hôtel de Ville? Nous ne le savons pas au juste. Il est probable toutefois qu'ils se montrèrent disposés à utiliser ses services. Nous trouvons dans ses papiers une dépêche du gouvernement provisoire, en date du 24 mars 1848, l'invitant à se rendre le lendemain à l'Hôtel de Ville, « pour une communication personnelle importante ». De quoi s'agissait-il ? Nous ne pouvons exactement le dire. Peut-être fut-il chargé à cette époque, en ce qui touchait à la défense de nos frontières de l'Est, d'une mission d'étude à laquelle il a fait allusion plus tard dans un de ses discours à l'Assemblée législative[2]. En tout cas, cette mission ne l'éloigna pas de Paris, ou ne l'en éloigna que pour peu de temps. Il y était en effet à la fin d'avril, époque où les dispositions du gouvernement à son égard ayant changé (nous ignorons pourquoi), il fut de sa part l'objet d'une mesure qui lui fut cruellement sensible et qu'il ne devait jamais lui pardonner.

L'état-major général de l'armée et de la flotte renfermait un grand nombre de généraux et d'amiraux, fort âgés et dont beaucoup, ayant rendu de brillants services autrefois, notamment sous l'Empire, ne paraissaient plus pouvoir en rendre de fort utiles en 1848. Le gouvernement provisoire se préoccupait de la nécessité de rajeunir ce cadre; il désirait aussi, cela se conçoit, le républicaniser dans la mesure du possible. De là les décrets du 11 et du 17 avril, qui lui furent inspirés par le lieutenant-colonel Charras, alors sous-secrétaire d'État de la guerre, et qui, supprimant la seconde section de l'état-major général institué par la loi de 1839, mettaient d'office à la retraite

1. *Archives administratives*, 1146.
2. Discours du 30 janvier 1851 (*Moniteur*, 1851, p. 315-317).

trente-huit généraux de division[1], vingt-sept généraux de brigade, sans compter plusieurs vice-amiraux et contre-amiraux. La plupart de ces officiers tenaient leurs derniers grades de la Restauration ou du gouvernement de Juillet. Cette mesure était, disaient ses auteurs, motivée par « la nécessité de renfermer le cadre de l'état-major général dans les limites commandées par les besoins de la République ». Le nombre des généraux de division, qui était jusque-là de 80, se trouvait ainsi ramené à 42 ; celui des généraux de brigade tombait de 160 à 133. Mais quelques jours après, par des nominations nouvelles, le premier allait être porté à 65 (le second fut au contraire réduit à 130).

Fabvier, qu'une récente ordonnance royale (de novembre 1847), avait maintenu, malgré son âge de soixante-cinq ans, comme général *en activité* dans la première section de l'état-major général, était loin de s'attendre à être compris dans ce travail d'élimination. Son irritation fut extrême, autant que sa surprise, en recevant l'avis ministériel (du 24 avril) relatif à son admission à la retraite. « Vous m'ôtez au mépris des lois, écrivit-il, le 30 au ministre de la guerre[2], une épée qui a bravement défendu la France, une épée qu'un autre peuple révère, vous l'ôtez à une main vigoureuse, quand votre patrie est en danger. Rentrez en vous-mêmes, vous y trouverez un blâme sévère[3]. »

Il ne se borna pas, du reste, à cette protestation *ab irato*. Mais il fut un des promoteurs les plus ardents de celle que les officiers généraux de terre et de mer frappés par les récents décrets crurent devoir adresser dès le 2 mai au gouvernement provisoire. Ce document porte que la loi du 4 août 1839 sur l'état-major général a été violée. Les officiers mis, suivant eux, indûment à la retraite, et qui se sentent encore capables de

1. Parmi lesquels nous citerons, à côté de Fabvier, les généraux Bacholu, de Fézensac, Darriule, Rapatel, Gourgaud, Rulhière, d'Astorg, de Bar, etc.

2. Qui était alors François Arago.

3. Ministère de la guerre, *Archives administratives*, 1146.

bien servir la France, se déclarent atteints, non seulement dans leurs droits, mais dans « leurs sentiments patriotiques » et dans « leur honneur ». Ils ajoutent « qu'ils ne reconnaissent point à un gouvernement provisoire le droit de briser la loi qui protège l'armée », et que « la décision de toutes les questions qui touchent à la force militaire de la France, principale base de l'indépendance nationale, ne peut appartenir qu'à un gouvernement définitivement constitué [1] ».

Les signataires de cette pièce ne s'en tinrent naturellement pas là. Ils adressèrent peu après une pétition non moins ferme et beaucoup plus explicite à l'Assemblée nationale qui, récemment élue par le suffrage universel, venait de se réunir (le 4 mai), et entre les mains de laquelle le gouvernement provisoire avait résigné ses pouvoirs. Les termes de ce recours étaient relativement modérés. Il n'en était pas de même des *Observations* sur les décrets, que Fabvier prit la peine de rédiger lui-même pour les adresser aux représentants du peuple et qui, bien qu'un peu adoucis (sans doute par quelque main amie) [2], étaient encore suffisamment violents et suffisamment maladroits pour faire le plus grand tort à la pétition elle-même.

« Un fait énorme, écrivait le bouillant général, c'est la désignation individuelle, sans information, sans jugement, de 65 officiers généraux destitués, déclarés *à jamais* indignes de servir la France.

« Il est à croire que le gouvernement provisoire ignorait la portée du décret qu'il a rendu sous des influences fâcheuses... Il n'aurait pas de gaîté de cœur privé la France de services utiles et outragé tant de gens de cœur.

« Oter à l'armée ses chefs expérimentés pour lui en donner de nouveaux, c'est accroître cette fièvre d'avancement qui a déjà fait assez de mal, c'est menacer toutes les positions acquises.

1. Cette protestation, ainsi que la pièce dont il est question ci-après, a été imprimée et nous en trouvons plusieurs exemplaires dans les papiers de Fabvier.

2. Il existe également plusieurs exemplaires de ces *Observations* (autographiées) dans les papiers de Fabvier.



« Les régiments dont on admire la tenue, la discipline, le dévouement, à qui les doit-on, si ce n'est à ces généraux que l'on proscrit, peut-être parce qu'ils ont résisté à l'esprit de désordre qui va l'emporter ? Devant une lutte probable, on destitue presque tous les chefs qui ont commandé dans des guerres réelles, qui savent manier les différentes armes, science ignorée aujourd'hui par la trop grande division en spécialités et dont l'importance a été méconnue par le précédent ministre de la guerre...

« Téméraires sont ceux qui aspirent à commander des armées, des divisions même, sans y avoir été préparés par degré, sans avoir fait la guerre réelle, sans s'être assurés qu'à la bravoure du soldat ils joignent celle du chef qui doit posséder ses facultés et son sang-froid en voyant tout tomber autour de lui et conserver cette sérénité que le regard du soldat cherche dans ses yeux.

« Plus téméraire et plus coupable encore, le gouvernement qui confierait le sort de la France à des mains inexpérimentées.

« On semble croire que dans les premières guerres de la Révolution les généraux sont sortis des rangs tout à coup, comme l'histoire nous les peint. Cela n'est pas. D'anciens chefs ont d'abord sauvé la France. C'étaient les Kellermann, Rochambeau, Custine, etc. [1]. Sous leur ombre, mais à travers mille combats, se sont formés les chefs que nous avons vus aussi modestes qu'héroïques.

« On dit que les étrangers sont au même point que nous. Hélas ! non. Victorieux, leurs chefs ont propagé les saines doctrines qui font la force. Chez nous, au contraire, l'armée a été bouleversée plusieurs fois.

« Le gouvernement provisoire, étranger aux affaires militaires, regrette sans doute aujourd'hui d'avoir cédé à de mauvaises influences.

1. C'est vrai pour 1792. Mais Fabvier oublie qu'en 1793 la France fut singulièrement compromise par les anciens généraux et ne put être sauvée que par des généraux improvisés.

« L'Assemblée nationale ne voudra pas sanctionner la violation des lois constitutives du pays, mettre la France en danger. Elle réprouvera des décrets dictés par l'imprudence et l'ingratitude. »

Cet appel ne fut pas écouté. L'Assemblée, dans sa séance du 17 juin, crut devoir passer à l'ordre du jour sur le recours des généraux mis à la retraite. Les décrets d'avril furent maintenus. Aussi, dès le lendemain, Fabvier exhalait-il sa colère dans une lettre adressée à la *Commission des généraux de terre et de mer* et du brouillon de laquelle nous détachons le passage suivant :

« ... Il n'est point de pouvoir humain dont des hommes de cœur puissent accepter ce jugement d'incapacité ou d'indignité ; et puisque, dans la situation actuelle, ils ne peuvent qu'attendre un gouvernement définitivement constitué, un ministre qui n'ait pas pour but l'holocauste des soldats de l'Empire à des ambitions pressées de se trouver les seules gloires vivantes de l'armée, qui, respectant les services rendus, tienne quelque compte de ceux que peuvent rendre les officiers généraux dont on brise l'épée, ils attendront ! L'heure de la justice ne manque guère d'avoir aussi son tour[1]. »

Le bruit de ces protestations se perdit dans le retentissement des journées de Juin et de la guerre civile qui ensanglanta bientôt les rues de Paris. Quel rôle joua pendant cette crise douloureuse le général Fabvier ? Nous l'ignorons absolument. Nous ne trouvons son nom nulle part dans les documents relatifs à cette époque. Mais nous voyons que, peu après, le colonel de la 3e légion de la garde nationale de Paris ayant donné sa démission, un de ses amis lui offrit de soutenir sa candidature au commandement de ce corps (13 juillet)[2]. Rien n'indique qu'il ait donné suite à cette ouverture. Il demeura dans la vie privée où le décret du 17 avril l'avait fait rentrer. Mais il ne cessa pas pour cela de s'intéresser aux affaires pu-

1. *Papiers de Fabvier.*
2. *Papiers de Fabvier.*

bliques. Il en suivait les divers incidents avec une curiosité passionnée et ne perdait guère une occasion de manifester, avec sa vivacité ordinaire, son ressentiment contre les hommes du 24 Février, ainsi que contre ceux qui, leur ayant succédé au pouvoir, avaient refusé de se rendre à ses réclamations. Le général Cavaignac, chef provisoire du pouvoir exécutif[1], et candidat à la présidence de la République, ne lui inspirait ni confiance ni sympathie ; et l'animosité qu'il lui témoignait allait parfois jusqu'à l'injustice. C'est ainsi que, presque à la veille de l'élection présidentielle (6 décembre), la commission des récompenses nationales instituée jadis par le gouvernement provisoire ayant fait connaître la liste de ses propositions et le public ayant pu constater que des parents des assassins qui avaient attenté aux jours de Louis-Philippe ou de sa famille figuraient sur cette liste, Fabvier regarda, fort à tort, Cavaignac comme responsable de ces propositions et lui adressa la lettre suivante : « Si, en effet, vous avez signé le projet de décret publié dans les journaux et accordant des récompenses nationales pour prix de l'assassinat, dût la France entière vous élever à la présidence, je déclare refuser mon obéissance à un gouvernement dont vous seriez le chef[2]. »

Après avoir lu ces lignes, on peut supposer sans peine, bien qu'on n'en ait pas la preuve, qu'il soutint la candidature de Louis Bonaparte à la présidence et travailla de toutes ses forces à en assurer le succès. A coup sûr, il applaudit de tout cœur au succès de ce personnage, dont il avait cependant, on l'a vu, réprouvé les tentatives pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe. Le prince, dans lequel il n'avait vu précédemment qu'un criminel ou un égaré, s'élevait maintenant au pouvoir par des voies régulières et en vertu de la Constitution que le peuple français s'était librement donnée. Il portait un nom, qui, aux yeux de Fabvier, était toujours le

1. Depuis le 24 juin 1848.

2. Lettre reproduite dans l'*Histoire de mon temps*, du comte de Beaumont-Vassy.

symbole de la grandeur et de l'honneur de la France. Fabvier, du reste, dans sa loyauté profonde et toujours un peu naïve, ne pouvait admettre (on en verra plus loin la preuve) que, malgré ses antécédents, le nouveau chef de l'État fût homme à trahir son serment et à violer la Constitution. Faisait-il pour cela très grand cas de lui ? Nous n'oserions l'affirmer. Il ne devait jamais se poser devant lui ni en solliciteur ni en courtisan. Mais il est certain qu'à ce moment il le préférait à tout autre comme président de la République. Et si l'on ajoute à ces considérations que des rapports d'amitié personnelle s'étaient établis de longue date entre lui et la famille Bonaparte, on n'aura pas de peine à comprendre avec quelle facilité une mission de haute confiance lui fut donnée peu de temps après par le nouveau gouvernement.

Le Danemark, qui avait jadis si bien mérité de la France par la fidélité qu'il lui avait témoignée en 1813 et 1814, avait maintenant grand besoin de ses bons offices. Il était en effet menacé dans ses droits les moins contestables par l'Allemagne unitaire et surtout par la Prusse, qui préludaient à la fondation d'un nouvel empire germanique par le plus violent abus du principe des nationalités. On sait qu'à ce petit État appartenait de très longue date, au sud du Jutland, le duché de Sleswig, dont la possession lui avait été garantie dans les termes les plus positifs au XVIIIe siècle par les traités de 1720 et de 1773 [1], et, plus récemment, à la suite du congrès de Vienne, par les traités de 1815. Ces derniers lui avaient également reconnu celle du Holstein, pays allemand situé au sud du Sleswig et qui, tout en dépendant du roi de Danemark, était partie intégrante de la Confédération germanique. La première de ces deux provinces n'avait, de par le droit public de l'Europe, absolument rien de commun avec ladite Confédération. Malheureusement il existait depuis longtemps [2] entre les deux

1. R. de Bouillé, *Des Droits de la couronne de Danemark sur le duché de Sleswig* (Paris, 1847, broch. in-8°), p. 15.
2. Et notamment depuis 1688. *Ibid.*, p. 22-23.

duchés un lien administratif qui avait tout d'abord rendu possible l'infiltration progressive de l'élément germanique dans le Sleswig, où, en 1848, environ les deux cinquièmes de la population étaient de langue allemande. Sous couleur de *délivrer* ces *frères* qu'ils représentaient comme opprimés par la cour de Copenhague, les patriotes de Berlin et de Francfort avaient maintenant la prétention d'englober de gré ou de force dans la nouvelle Allemagne le Sleswig tout entier, y compris la majorité danoise. Un soulèvement avait été habilement fomenté dans les duchés par les pangermanistes dès le mois de mars 1848; bientôt, les insurgés ne paraissant pas de force à résister aux troupes du roi Frédéric VII[1], des contingents prussiens et fédéraux étaient venus à la rescousse; le Jutland même avait été envahi par les Allemands. Le Danemark avait fait une belle résistance. Mais il eût probablement succombé dès cette époque sans l'intervention diplomatique de plusieurs grandes puissances (Angleterre, Russie, France), intervention d'où était résulté un armistice de sept mois, conclu à Malmoe le 26 juillet et durant lequel les duchés, évacués par les Danois d'une part, de l'autre par les Allemands, devaient être administrés par une commission mixte, représentant les deux parties contendantes. Or, au commencement de 1849, cet armistice tirait à sa fin et, si la cour de Copenhague n'était pas disposée à se relâcher de ses droits, le parlement de Francfort ne l'était nullement à renoncer à ses prétentions. La réouverture des hostilités était imminente. Le roi Frédéric et ses ministres se méfiaient un peu de l'Angleterre, qui ne jouait pas tout à fait franc jeu à leur égard, et n'espéraient pas beaucoup de la Russie, qui avait intérêt pour le moment à favoriser les cours de Vienne et de Berlin[2]. Aussi n'étaient-ils que plus portés à invoquer les bons offices de la France, qui, sans parler

1. Qui venait de succéder à son père Christian VIII le 20 janvier 1848 et qui devait régner jusqu'en 1863.

2. Le tsar Nicolas Ier soutenait alors passionnément ces deux cours dans leur lutte contre le parti révolutionnaire en Allemagne.

de la gratitude qu'elle devait au Danemark, pouvait être incitée à le servir par cette considération que, les duchés une fois annexés au futur empire, les unitaires de Francfort ne manqueraient pas — ils l'annonçaient déjà — de revendiquer comme terres allemandes également l'Alsace et la Lorraine.

Se voyant à la veille d'être obligé de reprendre les armes, Frédéric VII, tout en demandant plus que jamais à la France de ne pas lui refuser son concours diplomatique, souhaitait aussi qu'à défaut d'un concours armé, elle permît à un de ses généraux les plus expérimentés de venir en Danemark étudier sa situation militaire et l'aider à élaborer son plan de campagne. Fabvier lui avait été désigné comme particulièrement capable de remplir cet office par un de ses anciens collègues de la Chambre des pairs, le duc Decazes[1], qui, allié par mariage à la famille royale de Danemark, avait des raisons particulières de s'intéresser au sort de cet État. Vu son caractère aventureux, son patriotisme et son désir de prouver qu'il était encore, malgré son âge, capable de servir, il n'était point homme à se dérober à une pareille tâche et il accepta d'enthousiasme, en principe, l'honorable mission qui lui était offerte. Il lui fallait, il est vrai, l'assentiment du gouvernement français. Mais, étant donnés l'estime qu'avaient pour lui le Président de la République, ainsi que ses ministres, et leur désir à tous de rendre discrètement service à Frédéric VII, il lui fut accordé sans hésitation. Il fut donc entendu entre lui et les ministres des affaires étrangères et de la guerre qu'il se rendrait en Danemark à titre privé et que, sans compromettre en rien la République française, qui, officiellement, ne pouvait que rester neutre, il serait autorisé à fournir personnellement au roi ses avis sur la direction à donner à l'armée danoise pour la prochaine campagne.

1. Ancien ministre de Louis XVIII, grand référendaire de la Chambre des pairs de 1834 à 1848. Il avait épousé en 1818 M[lle] de Saint-Aulaire, petite-fille, par sa mère, du dernier prince régnant de Nassau-Sarrebruck et petite-nièce de la duchesse de Brunswick-Beveru, qui avait obtenu du roi de Danemark Frédéric VI, son parent, la transmission du duché de Glucksberg en faveur des nouveaux époux.



Muni de cette permission tout officieuse, Fabvier quitta Paris vers la fin de février 1849 ou le commencement du mois suivant, traversa rapidement l'Allemagne, s'arrêta quelques jours dans les duchés pour y étudier un peu l'état des choses, et, accompagné d'un jeune officier (Duval de Fraville) qui lui servait d'aide de camp ou de secrétaire, arriva le 11 mars à Copenhague, où il fut reçu avec toute la considération due à son passé et au grand pays qu'il représentait. On le logea au palais royal, dans l'appartement du feu roi Christian VIII, et il y fut traité, sous le rapport du service, comme l'avait été le roi de Prusse lui-même lors de la visite qu'il avait faite à ce souverain en 1847[1]. Dès le lendemain 12, à la suite de ses premiers entretiens avec Frédéric VII et ses ministres, il adressait au ministre des affaires étrangères de France, Drouyn de Lhuys, une longue dépêche qui dénote à la fois sa résolution, son dévouement au Danemark et sa foi dans le succès de la cause qu'il venait d'embrasser.

Après quelques lignes sévères à l'égard de « cette Germanie, monstre qui, à peine né, se présente avec un appétit tel que, si l'on n'y mettait ordre, rien ne pourrait l'assouvir..... C'est un honneur, ajoutait-il, pour le Danemark de résister le premier à une injuste et odieuse agression... Les Danois, unanimes dans leur dévouement, fidèles aux traditions de loyauté et de constance qui les distinguent, sont résolus à tout braver pour seconder leur roi dans cette grave circonstance. Ils vont combattre ; la prudence même leur en fait une loi ; car, tandis que les rebelles s'organisent, reçoivent des renforts, des officiers, achètent des armes et des bâtiments à l'étranger, les finances du Danemark s'épuisent, les peuples des provinces envahies sont ruinés et sont exposés à perdre chaque jour, dans le doute où on les retient, de leurs sentiments de fidélité. Pour le Danemark, les revers sont peu à craindre. S'il succombe glorieusement dans la lutte de terre ferme, sa marine lui procurera

1. Lettre de Fabvier au général Rulhière, ministre de la guerre (22 mars 1849). [*Papiers de Fabvier.*]

de larges compensations et une rude vengeance. En tout cas, l'honneur du pays sera mieux garanti qu'il ne peut l'être par des combinaisons diplomatiques qui, je dois vous le dire, inspirent déjà quelques soupçons; 1807 n'est pas oublié[1], la confiance et l'espérance du roi et de la nation reposent uniquement sur la France. C'est quelque chose de touchant que cette affection qui résiste à tant d'épreuves. L'accueil que j'ai reçu, malgré la réserve à laquelle j'ai été strictement fidèle, m'a touché profondément; et c'est avec une admiration mêlée d'étonnement que je trouve dans ce pays-ci un peuple qui n'a peut-être pas son pareil en Europe pour les vertus solides, telles que la sagesse et le courage. Ainsi le patriotisme qui anime depuis le roi jusqu'au dernier des citoyens a su tenir à l'écart la fièvre révolutionnaire, tout en réglant d'un commun et cordial accord les limites des droits et des devoirs de chacun..... Vous savez que le droit du Danemark est parfaitement juste et qu'il n'en cédera rien ; sans doute la France le soutiendra de tout son poids dans son intérêt propre, dans celui de la justice et surtout au souvenir de l'héroïque constance que nous a montrée le Danemark à l'époque de nos revers[2]... »

On voit par cette lettre que Fabvier s'attendait à une reprise très prochaine des hostilités. L'armistice devait en effet être dénoncé le 20 mars et la guerre devait recommencer le 26. Aussi l'envoyé français s'était-il hâté, comme on le voit par une note qu'il rédigea le 13 mars, d'étudier la composition de l'armée danoise, dont, à cette date, il évaluait l'effectif à 33 280 hommes pour les troupes actives, 5 840 pour les troupes de garnison et des vaisseaux, 5 400 pour les troupes du train et la réserve de cavalerie, 7 700 pour les nouvelles levées (à exercer), — en tout 52 220 hommes. Il s'empressa, d'autre part, d'élaborer un plan de campagne qui fut accepté par le gouvernement danois et dont l'effet, pensait-il, devait être fou-

1. Allusion au bombardement de Copenhague par les Anglais en 1807.

2. *Papiers de Fabvier.*

droyant[1]. Il fallait, à son sens, transporter rapidement par mer un gros corps d'armée dans le sud du Sleswig, pour y prendre à revers les forces principales des insurgés, qui occupaient le nord de ce duché et qui, attaquées d'autre part en tête par les troupes du Jutland, seraient infailliblement exterminées.

«... Je proposai (écrivit-il à ce sujet quelque temps plus tard)[2] de porter avec les nombreux moyens de transport disponibles 12000 ou 15000 hommes d'infanterie dans le Swan-Sen, en s'assurant d'abord de Maesholm, des villes de Kappel et d'Arnis qu'on aurait armées sur-le-champ, et, marchant rapidement sur la position de Cossel, s'assurant à la droite de Missunde et la gauche sur Eckernfohrde. Pendant ce temps, une escadre légère serait venue débarquer un millier d'hommes au sud d'Eckernfohrde, si les reconnaissances ayant ramené quelques paysans de la côte avaient dit que, comme il était probable, cette ville, alors sans garnison, pouvait être enlevée d'un coup de main et ses batteries prises à revers. La position de Cossel promptement mise en défense, ayant pour avant-postes Holm et Hochendorf, la réduction d'Eckernfohrde aurait été facile ; des barques canonnières, entrées dans le Windelby-Noer, auraient aidé à la défense de cette presqu'île de Cossel, qu'une journée de travail aurait rendue inexpugnable. Arrivée là, l'armée ne courait aucun danger, bordée d'un côté par la baie d'Eckernfohrde, de l'autre par le Schlien, dans lequel les chaloupes canonnières pouvaient arriver jusque devant Sleswig. Elle aurait eu en tout cas sa retraite assurée sur Maesholm en réunissant tous ses transports dans les baies d'Olpenis, ayant toujours pour dernière

1. « N'ayant voulu accepter aucune apparence de commandement, j'ai vu avec plaisir que tous ont accepté, sans hésitation, mon plan de campagne, tellement que les ordres ont été donnés aussitôt et que tout est prêt. Le plan est irrésistible et, avec nos trente mille hommes, j'aurais accepté la guerre contre les quatre-vingt mille Allemands annoncés; tant la nature du pays et le concours de la marine donnent de facilité... » Lettre au général Rulhière, ministre de la guerre de France, 22 mars 1849. (*Papiers de Fabvier*.)

2. Lettre au général Rulhière, citée ci-dessus.

ressource l'entrée dans les îles de Maesholm par les têtes de pont de Kappel et d'Arnis, car l'armée était certaine de ne pas trouver sur chacune des deux rives du Schlien une armée d'une force égale à la sienne. Si les circonstances avaient été favorables et les forces ennemies restant à Flensborg, l'armée pouvait marcher rapidement sur Sleswig, s'en emparer et s'y retrancher. En même temps, la cavalerie danoise du Jutland ayant tourné tous les avant-postes de l'ennemi, s'approchait des plateaux d'Appen-Rade, se tenant successivement en communication avec Ribe, Lygum-Kloster et Tonder, se mettait en contact avec l'ennemi, pressait ou retardait sa retraite. Pendant ce temps, débouchait la colonne restée à Sonderborg, qui suivait et pressait l'armée ennemie qui, dans sa retraite nécessaire, devait passer entre Sleswig et la rivière de Treen ou sur la rive droite de celle-ci. Dans les deux cas, sa destruction totale, ou tout au moins la délivrance complète du duché était certaine. L'armée, dès lors réunie, pouvait border l'Eyder et, les armées allemandes arrivant en nombre trop supérieur, l'armée danoise pouvait se retirer, partie à Sleswig et Cossel, désormais en bon état de défense, et l'autre se repliait à pas lents vers le Jutland en jetant à Sonderborg une partie de son infanterie.

« La guerre pouvait ensuite se continuer avec des chances favorables; toutes ces opérations étaient l'affaire de quatre à cinq jours. Le moindre résultat en était la dissolution de l'armée assiégée, et peut-être les résolutions de l'Allemagne en auraient été ébranlées... »

L'intervention de la diplomatie ne permit pas la réalisation d'un plan sur lequel Fabvier fondait tant d'espérances. En effet, de nouvelles propositions, tendant à la paix, ayant été faites au Danemark, il s'ensuivit une prolongation de huit jours de l'armistice. Le 22 mars Fabvier en informait le général Rulhière, ministre de la guerre de France, non sans exprimer quelque regret d'être obligé de s'arrêter en si beau chemin. Du reste, il croyait à ce moment que cette prolonga-

tion serait effectivement suivie de la paix. Aussi parut-il pendant quelques jours ne plus songer qu'à donner des avis au gouvernement danois en vue de la réorganisation de ses forces militaires, ce qui devait être œuvre de longue haleine.

« ... Je travaille ici, écrivait-il à Rulhière, à des choses qui seront utiles dans les modifications que le nouvel état de choses doit amener dans l'organisation de l'armée, sur le pied de paix et celui de guerre. Ceci est grave, car ce pays est d'une grande importance et doit jouer un rôle au-dessus de ses forces, s'il reste sans appui... »

Un long mémoire[1], dont nous retrouvons le brouillon dans ses papiers, donne une idée assez exacte des vues de Fabvier à cet égard. On y lit d'abord des considérations générales sur la monarchie danoise et sur les nécessités de sa défense. L'auteur développe notamment cette idée que le Danemark, vu sa faible population, ne pourra compenser l'infériorité de ses effectifs que par une organisation très sérieuse et très énergique. « Il faut, pour qu'une armée soit puissante, dit-il, non qu'elle soit nombreuse, mais qu'elle soit instruite, confiante en elle-même par sa cohésion, par ses habitudes d'obéissance et d'affection pour ses chefs, dont la sollicitude s'exerce chaque jour envers le soldat ; il faut que non seulement elle possède un bon corps d'officiers, mais aussi des sous-officiers capables et exercés... » Partant de ce principe, Fabvier en pose un autre, c'est qu'il faut que le soldat serve au moins sept ans, comme en France. Du reste, c'est en grande partie l'organisation de l'armée française, avec son système de recrutement et d'incorporation, son mode de nomination des officiers et sous-officiers, ses inspections générales, la prédominance de l'infanterie sur les autres corps, le remplacement, etc., qu'il offre comme modèle au Danemark. Il faudra seulement, à son sens, et pour les raisons déjà tant de fois exposées par lui-même, y ajouter la création d'un Conseil supérieur de la guerre. La formation et l'instruction des corps d'infanterie, de

1. Daté du 24 mars.

cavalerie, d'artillerie, du génie sont de sa part l'objet des considérations techniques les plus minutieuses. Nous ne les rapporterons pas ici. Mais nous ne jugeons pas inutile de citer un certain nombre de préceptes militaires que le général avait cru devoir énoncer avec une certaine ampleur au cours de son mémoire, sans doute parce qu'ils résumaient exactement à ses yeux ce qu'il considérait comme la philosophie de l'art de la guerre.

Il pose effectivement en principe : « 1° que tout homme dans la profession des armes, la première de toutes, doit faire à sa patrie tous les sacrifices, non seulement celui de sa vie, mais de son repos, de ses affections ; sans cesse occupé de son devoir, il négligera ses droits ; 2° que les meilleures dispositions des chefs échoueront si les subordonnés manquent d'obéissance et de dévouement ; 3° que c'est au chef à diriger et non à l'inférieur à l'entraîner ; 4° que le chef ne doit pas s'occuper de sa gloire personnelle, mais uniquement du bien de l'État ; 5° que dans une armée tous se doivent un mutuel appui ; 6° que le premier devoir d'un chef est le salut de son armée ; la seconde pensée est de vaincre l'ennemi ; 7° qu'un chef ne doit jamais livrer un combat sans but et prodiguer ainsi le sang de ses soldats, ni même celui de l'ennemi ; 8° qu'il faut toujours étudier le moyen et le moment de prendre l'initiative ; 9° qu'il ne faut négliger ni manœuvres ni fatigues pour épargner le sang du soldat ; 10° que, même avec une armée moindre que celle de l'ennemi, il faut tâcher d'être le plus fort au lieu du combat ; 11° qu'un corps écarté et sans ordre doit marcher au bruit du feu pour occuper un nombre égal au sien ; 12° qu'on ne doit jamais rester sans réserve ; 13° que chaque arme doit être employée selon sa nature ; 14° que la défensive doit être toujours prête à l'offensive ; 15° qu'aucune troupe ne soit jamais exposée sans utilité ; 16° que la disposition du terrain ajoute toujours à la force de l'armée ; 17° qu'on doit toujours savoir à qui on a affaire et ne pas combattre en aveugle ; 18° que l'effet moral est aussi important que l'effet matériel ; 19° qu'on

tue plus de monde après la défaite, qu'une fois engagé il ne faut pas hésiter ; 20° que l'audace est quatre-vingt-dix-neuf fois de la prudence ; 21° qu'il vaut mieux prendre une bonne position en flanc de la marche de l'ennemi qu'en face de lui ; en effet, il ne peut continuer sa marche et vous laisser sur son flanc, et alors pour combattre il doit changer de direction ; s'il est vainqueur, il ne peut vous suivre longtemps ; s'il est vaincu, sa retraite est difficile ; dans l'autre cas, s'il est vainqueur, il vous poursuit sans relâche ; vaincu, il se retire en ordre sur ses réserves... »

Les espérances de paix que Fabvier avait en rédigeant le mémoire ci-dessus ne se réalisèrent pas. En demandant la prolongation de l'armistice, les Allemands n'avaient pas été de bonne foi. Les huit jours qu'elle mit à leur disposition furent mis à profit par eux pour faire pénétrer dans le Sleswig, au mépris des clauses de l'armistice, des masses de troupes telles, que les Danois (qui, fidèles à leurs engagements, n'avaient pas bougé) ne pouvaient plus même les arrêter et que le plan présenté peu auparavant par Fabvier, devenait inexécutable. Le 3 avril, ils prirent l'offensive avec une telle supériorité numérique, que l'armée du roi Frédéric, tout en disputant honorablement le terrain, dut se retirer vers le nord. Au lieu de pouvoir attaquer, les Danois durent songer simplement à se défendre dans le Jutland et à se faire, en vue de l'avenir, une forte position militaire sur le flanc oriental du Sleswig. Cette position, Fabvier l'avait déjà indiquée avec une grande sûreté. C'était celle de Duppel. Quant à la défense dans le Jutland, elle devait, à son sens, prendre pour base principale la place de Fridericia. Ces deux idées furent très nettement indiquées par lui dans un nouveau mémoire qu'il rédigea le 9 avril, avant de quitter le Danemark (où il n'était pas convenable qu'il restât maintenant que l'armistice avait fait place à la guerre).

«... Il faut, lisons-nous dans ce travail[1], achever soigneu-

1. Intitulé : *Plan de campagne dans le Sleswig.* (*Papiers de Fabvier.*)

sement les travaux de Duppel. Quand l'armée sera menacée dans sa fausse position actuelle, elle y laissera deux brigades pour la défendre, dont l'une pouvant loger à Sonderborg et l'autre rester à Duppel en s'éclairant au dehors, et envoyer le reste de l'infanterie à l'armée du Jutland. Celle-ci, bien commandée, s'éclairant jusqu'à la mer du Nord, inquiétant sans cesse l'ennemi, profitant des occasions favorables, se retirant devant les forces supérieures, cherchant à couper les corps isolés pour obtenir des avantages successifs qui auront un bon effet et en même temps aguerriront l'armée. Si l'armée ennemie marche contre elle, elle se retirera pas à pas, jettera dans Fridericia cinq à six mille hommes d'infanterie, une batterie et cinq à six cents chevaux, devant lesquels l'ennemi devra laisser un corps d'observation contre lequel la garnison devra toujours agir, puis l'armée continuera sa retraite si l'ennemi la poursuit, et marchera sur lui s'il se retire.

« Les forces de l'ennemi ainsi écartées permettront de nouvelles attaques soit sur Kappel, soit sur l'île d'Als, soit sur Fridericia. Il est difficile qu'une telle guerre ne cause pas de grands dommages à l'ennemi, à moins qu'il ne soit décidé à augmenter le nombre de ses troupes; d'ici là, peut-être, les circonstances politiques lui en ôteront la pensée et la retraite de l'ennemi ne tardera pas à se prononcer.

« En attendant, point d'engagement général qui compromette l'unique armée du Danemark. Point de combat sans but; commandement unique et absolu.

« A voir les masses énormes de troupes allemandes qui sont envoyées avec tant d'empressement dans le Sleswig, on comprend que l'Assemblée de Francfort veut s'appuyer de l'orgueil germanique et qu'elle espère terminer rapidement cette affaire avant l'orage qui, de toutes parts, grossit contre elle[1]. C'est une avalanche qui aura sans doute peu de durée. Il

1. Allusion aux mesures prises tant par la Prusse (dont le roi venait de refuser la couronne impériale offerte par le Parlement) que par l'Autriche pour obliger cette Assemblée à se disperser.



faut la laisser passer et ne pas compromettre la précieuse armée danoise, qui, se contentant de combats légers propres à l'aguerrir, pourra dans peu, je l'espère, contribuer à la délivrance de provinces si injustement envahies. »

Vu la situation, le nouveau plan que Fabvier venait d'esquisser était le meilleur que puissent suivre les Danois. Ils l'approuvèrent, ils l'appliquèrent, autant que les circonstances le leur permirent, et, finalement s'en trouvèrent bien. Quant au général, il ne tarda pas à quitter Copenhague, comblé de remerciements par le roi, qui le nomma grand-croix du Danebrog, et par ses ministres[1]. Dès le 18 avril, il était rentré à Paris et répondait en ces termes aux journaux qui attribuaient son retour à une divergence de vues entre lui et le gouvernement danois :

« Le roi de Danemark ayant fait demander au général Fabvier de venir visiter son armée et de lui donner son avis sur la campagne qui allait s'ouvrir, se rappelant la constante amitié du Danemark pour la France, il accepta avec empressement une mission dont la durée ne devait être que de six semaines et lui permettait de revenir avant les élections.

« Le roi se plut à combler d'honneurs et de confiance un représentant de la France et de son armée ; la nation entière l'imita. Le général reconnut bientôt que l'armée danoise était digne de son honorable patrie, l'une des nations qui font le plus d'honneur à l'humanité.

« L'armistice expirait le 26 mars. Le 20, un plan d'opérations fut adopté à l'unanimité du Conseil. Le succès en était certain ; huit jours suffisaient pour délivrer la province envahie.

« Une prolongation de huit jours de l'armistice changea tout. Chose inouïe ! Au mépris des Cabinets médiateurs, quarante mille Allemands, suivis bientôt de vingt mille autres, furent jetés dans les duchés par l'Assemblée de Francfort.

« Alors il fallut reconnaître que le Danemark seul ne pou-

1. *Papiers de Fabvier.*

vait lutter contre toute l'Allemagne et le général Fabvier trouva le roi et les ministres facilement d'accord sur la nécessité de tenir en réserve la précieuse armée danoise jusqu'au jour (prochain sans doute) où l'Europe ouvrira les yeux sur un attentat qui est la violation de tous les traités anciens, de celui même de 1815, et une menace, qu'on ne dissimule pas, contre la France, la Suisse, la Hollande, la Russie, etc.

« Alors l'armée danoise reparaîtra au premier rang dans la lutte. Aujourd'hui, après quelques combats honorables, elle est, malgré elle, condamnée à l'inaction. Le général Fabvier, avec l'agrément et les regrets du roi et de ses ministres, du ministre de la guerre surtout, son ami, rentre en France, sa présence en Danemark étant désormais peu utile et le terme de son absence étant arrivé[1]. »

Au moment où il revenait de Copenhague, l'Assemblée constituante terminait ses travaux et les électeurs allaient être déjà convoqués pour le choix des députés à l'Assemblée législative dont la première session devait commencer à la fin de mai. Fabvier, qui n'avait point perdu le goût de la vie parlementaire, rentrait en France avec l'intention de se porter candidat dans son pays natal (la Meurthe), où cette fois ses chances de succès étaient fort sérieuses. En ce département, comme en un grand nombre d'autres, les journées de Juin avaient produit dans l'opinion publique un mouvement très accentué de recul ; l'élan démocratique de 1848 avait fait place à un sentiment de réserve méfiante à l'égard de la République ; les partis conservateurs étaient maintenant maîtres du terrain. Du reste, en posant sa candidature, Fabvier, toujours sincère et loyal, n'était nullement disposé à ruser avec le suffrage universel et à se présenter pour ce qu'il n'était pas. Une lettre qu'il écrivait à cette époque (21 avril) à son vieil ami Poirel[2] en l'invitant à la montrer, faisait connaître avec

1. Ministère de la guerre. (*Archives administratives*, 1146.)

2. L'original de cette lettre se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque municipale de Nancy.

la plus honorable franchise qu'il était et entendait rester conservateur. Il y rappelait fièrement que, « malgré tant d'années d'ingratitude d'un gouvernement aveugle », il avait toujours « voulu le soutenir contre ses propres fautes... Je le déclare, écrivait-il ensuite, tout pair, député, général qui s'est dit républicain de la veille, engagé qu'il était par ses serments, celui-là a manqué à l'honneur... » Il rappelait un peu plus loin le rôle de la Chambre des pairs, qui seule avait « fait quelque chose de bien dans les dernières sessions, puni les prévaricateurs[1], rejeté deux mauvaises lois, etc... Pour moi, ajoutait-il, qu'on lise mes discours à cette tribune, soit sur l'armée, soit sur l'Algérie, soit sur Abd-el-Kader, enfin dans cet horrible aveu de catholicisme qui a fait jeter les hauts cris au *Patriote*[2], on verra si je n'ai pas toujours voulu soutenir le gouvernement en l'arrêtant dans ses écarts, ce qu'on ne sait pas assez dans le public. C'est la lutte que j'ai toujours soutenue, vous le savez, contre toutes ces dilapidations, ces funestes entraînements, dans le secret des comités. Je ne pouvais y gagner de popularité, mais j'attirais sur moi les colères de ceux mêmes que je voulais sauver. Aujourd'hui que tout est en ruines, il faut tout relever et les hommes les plus aveugles doivent sentir le danger et chercher des guides honnêtes et sincères, des hommes qui pèsent dans la balance et qui mettent au service de la patrie au bord de l'abîme tout ce qu'ils ont acquis d'expérience et de puissance sur les esprits et sur les cœurs... »

Fabvier était bien, on le voit, de ces conservateurs intransigeants et peu prévoyants qui, à force de répéter à la France qu'elle était perdue, devaient, sans s'en douter, l'amener à se jeter dans les bras d'un *sauveur,* c'est-à-dire d'un maître. L'opinion publique se montra, du reste, dans la Meurthe, très favorable à sa candidature, qui fut adoptée par

1. Allusion au procès Teste et Despans-Cubières.

2. Allusion au discours qu'il avait prononcé, en janvier 1848, à la Chambre des pairs et que nous avons cité plus haut.

divers comités et figura simultanément sur plusieurs listes[1]. Vainement le *Patriote de la Meurthe,* pour diminuer ses chances de succès, le représenta-t-il comme un vieillard affaibli par l'âge et peu capable de rendre les services qu'on attendait de lui. Le général indigné chargea son neveu Charles[2] de répondre à cette attaque (4 mai) et il parut effectivement dans le *Journal de la Meurthe* du 12 mai une note inspirée par lui, où étaient énergiquement rappelées non seulement ses campagnes d'autrefois, mais la mission si active et si honorable qu'il venait de remplir en Danemark[3].

En fin de compte, le jour des élections venu (13 mai 1849), Fabvier triompha sans peine et passa, avec 41 697 suffrages, le cinquième sur les neuf nouveaux représentants de la Meurthe[4], qui tous, appartenaient comme lui soit au parti purement conservateur, soit à la portion la plus modérée du parti républicain.

A l'Assemblée législative, où nous le retrouvons peu après et où il siégea naturellement à droite, il se préoccupa tout d'abord d'une question de politique extérieure qui, vu son récent voyage à Copenhague, lui tenait particulièrement au cœur. Nous voulons parler de l'affaire danoise, au sujet de laquelle il prononça son premier discours. Nous trouvons dans ses papiers une longue lettre, en date du 31 mai, par laquelle le général danois Hansen lui rendait compte (sans doute par ordre du roi) des derniers incidents de guerre dont le Jutland et le Sleswig venaient d'être le théâtre, ainsi que des négociations engagées, et lui demandait instamment de ne pas abandonner une cause qu'il avait déjà si bien servie. A la suite des deux violents combats de Kolding (20-23 avril), l'armée danoise avait dû se retirer ; les Allemands, dès le

1. Notamment sur la liste présentée par le comité l'*Écho des campagnes,* sur la liste de la *Commission napoléonienne du département de la Meurthe, etc.*

2. *Papiers de Fabvier.*

3. *Id.*

4. Ces neuf représentants étaient : MM. de Vatry, d'Adelsward, Gérard, le général Fabvier, Michaud aîné, Monet, Salmon, de Foblant et Viard.

7 mai, étaient entrés dans le Jutland ; ils avaient investi Fridericia, où de grands moyens de défense avaient été réunis, pendant que 15000 à 16000 hommes et une artillerie formidable se concentraient dans l'île d'Als pour pouvoir déboucher dans le Sleswig et prendre les envahisseurs à revers dès que les circonstances le permettraient. D'autre part, sous les auspices de la Russie et de l'Angleterre, des pourparlers avaient lieu à Londres en vue de la conclusion d'un armistice, et, simultanément un représentant du roi Frédéric essayait à Berlin de traiter directement de la paix. Hansen ajoutait qu'il ne croyait pas à la sincérité de la Prusse, que la bonne volonté de l'Angleterre lui paraissait douteuse, enfin que la Russie, ayant pour le moment tout intérêt à soutenir la Prusse et l'Autriche contre la Révolution, ne semblait pas très disposée à défendre le Danemark contre les prétentions allemandes. » Leseul espoir qui nous reste, ajoutait-il, est que la France ouvre enfin ses yeux sur le danger que court l'état politique de l'Europe par l'esprit d'envahissement des Allemands. Si la France ne s'en mêle pas, nous subirons la loi du plus fort et serons forcés d'entrer tôt ou tard dans la ligue allemande. Il me semble qu'il serait de l'intérêt de la France de déclarer que les États composés de provinces allemandes et non allemandes, l'Autriche, la Prusse, la Hollande, le Danemark, ne sauraient faire partie de la ligue allemande et devraient par conséquent en sortir *en entier ;* sinon, la ligue allemande se composera de toute l'Allemagne et de tous les États qui ont quelque connexité avec l'Allemagne. Une telle association de tant d'États, ayant une population de plus de 80 millions d'habitants, sous la direction d'un pouvoir central, à Berlin ou à Francfort, dictera la loi à toute l'Europe [1]... »

Fabvier n'était pas homme à rester sourd à un pareil appel. Fort peu de temps après, le 26 juin, nous le voyons monter à la tribune et interpeller le ministre des affaires étrangères sur

1. *Papiers de Fabvier.*

les affaires danoises. Il expose d'abord avec une certaine ampleur la question, telle qu'elle est posée depuis 1848. Il rappelle avec émotion quelle fidélité le Danemark a montrée à la France en 1813 et 1814 et ce qu'elle lui a coûté[1]. Il établit que, contrairement aux prétentions allemandes, la plus grande partie des habitants du Sleswig sont bien des Danois. Le roi Frédéric et ses sujets sont les meilleurs amis de la France. Ils ne comptent que sur elle. « Tous les vœux du Danemark, s'écrie l'orateur, toutes ses sympathies s'adressent à la France. Parcourez les villages, partout vous trouverez le portrait de Napoléon. Écoutez les paysans, ils vous parlent tous de la France, ils n'ont d'autre espoir, d'autre ressource... » Le fougueux général, qui n'entend rien aux subtilités et aux atermoiements de la diplomatie, conseille sans ambages d'entrer militairement en Allemagne, au nom des traités méconnus. La guerre vaut mieux qu'une paix honteuse. Du reste, nous-mêmes ne sommes-nous pas menacés ? « Il y va de l'honneur de la France et de son intérêt, ajoutait Fabvier (qui, en cela, ne voyait, hélas ! que trop juste), car l'*Allemagne ne nous cache pas qu'aussitôt que son appétit sera éveillé par la conquête du Sleswig, l'Alsace et la Lorraine sont aussi dans sa pensée*[2]. »

Cet avertissement prophétique ne fut malheureusement pas écouté par l'Assemblée législative, qui passa simplement à l'ordre du jour sur l'interpellation de Fabvier. Pour le moment, le Danemark se tira seul d'embarras, par la vaillance avec laquelle il défendit Fridericia et la grande victoire qu'il remporta le 6 juillet devant cette ville sur les Allemands, qui durent se retirer et accepter un nouvel armistice à longue échéance. Mais il ne devait pas toujours en être ainsi, la France aujourd'hui ne le sait que trop.

Hanté plus que jamais de cette idée que la France pouvait d'un moment à l'autre (vu l'état alors si troublé de l'Europe) être amenée à tirer l'épée, Fabvier ne renonçait pas à l'espoir

1. C'est-à-dire la Norvège.
2. *Moniteur*, 1849, p. 2168.

de faire rapporter le décret qui l'avait mis à la retraite. Aussi soutint-il avec la plus grande énergie devant l'Assemblée (le 19 juillet 1849) la pétition du général de Castellane[1], qui, atteint comme lui par ledit décret, demandait à reprendre sa place dans l'état-major général de l'armée, ce qu'il ne pouvait évidemment obtenir sans que beaucoup d'autres l'obtinssent aussi. Il tonna, suivant sa coutume, contre la *fièvre d'avancement* des jeunes officiers; il se montra sévère — et même injuste — à l'égard du colonel Charras, qui avait exercé, suivant lui, la plus fâcheuse influence sur le gouvernement provisoire. Il affirma surtout sa validité, sa persistante énergie. «... Ah ! sans doute, s'écria-t-il, vous nous dites que l'âge nous a glacés. L'âge ? Mais notre désir à tous est d'accord avec nos forces. Viennent les dangers de la patrie et je défie aucun de vous de mettre le pied plus avant que moi dans ces dangers, dans le combat ! Vous qui m'interrompez, savez-vous qui je suis ? Parce que je n'ai pas fait ma biographie, parce que je ne l'ai pas répandue dans l'armée, croyez-vous que je n'ai pas combattu pour mon pays? Moi qui vous parle dans ce moment, j'ai le corps couvert de onze blessures, dont deux reçues à la défense de Paris[2]. »

Ces plaintes généreuses d'un vieux soldat émurent peut-être l'Assemblée, mais elles ne la déterminèrent pas à lui donner gain de cause. Castellane resta pour le moment en retraite, Fabvier aussi. Ce dernier du moins put se consoler dans une certaine mesure en prenant part, avec sa vivacité ordinaire, chaque fois qu'il en trouva l'occasion, aux discussions parlementaires relatives à l'armée. On voit par le *Moniteur* qu'il y intervint fréquemment et qu'avec une expérience technique qu'on ne pouvait contester, il y apporta généralement — chose rare chez les militaires de profession — des préoccupa-

1. Esprit-Victor-Élisabeth-Boniface, comte de Castellane, né le 21 mars 1788, colonel sous l'Empire, nommé lieutenant-général le 9 janvier 1833, pair de France le 3 octobre 1837. Rappelé à l'activité en 1849, il devint plus tard maréchal de France (2 déc. 1852) et mourut le 16 septembre 1862.

2. *Moniteur*, 1849, p. 2401.

tions d'ordre civil et politique qui, à nos yeux, lui font le plus grand honneur. Fabvier avait toujours été, il était encore d'avis que le soldat ne devait être ni au-dessus ni en dehors de la nation, qu'il se confondait avec elle et qu'il fallait soigneusement éviter tout ce qui pouvait le lui rendre suspect ou le mettre avec elle moralement en conflit. C'est ainsi que, le 28 janvier 1850, comme on discutait à l'Assemblée la proposition d'accorder des récompenses à la garde nationale mobile de Paris pour la vaillance avec laquelle elle avait combattu l'insurrection de Juin, il s'éleva hautement contre cette proposition. « ... Le système des récompenses pour chaque action, dit-il, est malheureusement adopté dans notre pays ; je ne l'approuve pas, je le redoute et déjà, suivant moi, il a porté de tristes fruits ; le moral s'en ressent..... Confondons tous ces dévouements[1] dans la pensée de patriotisme et d'honnêteté qui règne si puissamment au cœur du peuple. N'offensons pas des hommes en leur disant qu'ils seront récompensés parce qu'ils ont rendu service à leur pays..... Les récompenses pour du sang versé par des mains françaises, elles sont tristes à recevoir[2]..... »

Une autre fois (le 16 février 1850), il s'agissait de la création de grands commandements militaires que certains membres de la gauche, comme Pascal Duprat, repoussaient parce qu'ils y voyaient des facilités nouvelles offertes à l'ambition sournoise du président Louis-Bonaparte, depuis longtemps suspect aux plus clairvoyants. Fabvier, lui, dans sa droiture native et peu soupçonneuse, ne croyait nullement à la probabilité d'un coup d'État. « ... Je connais, disait-il à ce propos (non sans quelque naïveté), le serment du président de la République ; il engage son honneur, cela me suffit. Et d'ailleurs, je sais et chacun sait que le parjure ne peut pas être un degré au trône... » Pour lui, s'il combattait aussi l'institution

1. Les dévouements de l'armée et de la garde nationale.
2. *Moniteur*, 1850, p. 328.

des grands commandements, c'était simplement parce qu'il y voyait une mesure de défiance à l'égard du peuple et que cette mesure pouvait produire un fâcheux effet à l'étranger. A ses yeux, le peuple français était « le plus noble, le plus loyal, le plus facile à gouverner..... Si vous ne savez pas le gouverner, ajoutait-il, laissez-le... Qui a jamais osé promener un drapeau sanglant et demander le pillage? Personne. Quand ce peuple a été vainqueur, en juillet, en février, maître de Paris, quand il a été en juin maître du faubourg, où a-t-il porté le meurtre et le pillage?... J'ai le droit de parler de ce peuple et d'être écouté. Je suis une preuve vivante de ses vertus... J'ai commandé ici pendant six mois et demi après juillet, et pendant ce temps j'ai reçu sur ma poitrine des émeutes et des tempêtes aussi fortes qu'on en pouvait braver; j'ai mis ma poitrine partout, mon épée nulle part, et pendant six mois que j'ai commandé, pas une goutte de sang n'a coulé... Savez-vous quelles mesures j'ai prises? Je les ai trouvées dans mon cœur, j'ai parlé d'honneur et de patrie [1]. »

On voit par ces dernières citations que Fabvier n'était pas de ces conservateurs qui méprisent les masses populaires et ne les trouvent bonnes qu'à fournir à l'État des soldats ou de l'argent. Un discours très ému, presque éloquent, qu'il prononça le 31 mai 1850, lors du grand débat d'où résulta (si fâcheusement pour la République) la mutilation du suffrage universel, prouve qu'il était alors très sincèrement rallié au principe essentiel de la démocratie et que la *vile multitude* dont Thiers venait de parler avec tant de dédain n'était pas à son sens moins digne que la bourgeoisie d'exercer des droits politiques. Comment ce conservateur endurci ne voyait-il pas que, si lui et ses amis ne dirigeaient pas le suffrage universel dans la voie du progrès républicain, il se jetterait infailliblement dans les bras du César de rencontre dont la Montagne dénonçait dès lors — mais en vain — les secrètes visées? Je

1. *Moniteur*, 1850, p. 577-578.

ne puis me l'expliquer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne voulait pas que le peuple perdît son droit de suffrage. Peut-être, comme plus tard certains hommes de l'*ordre moral*, se fût-il accommodé d'une république démocratique, à condition qu'elle restât solidement entourée d'institutions monarchiques. Quoi qu'il en soit, nous devons constater que nul ne défendit avec plus de chaleur que lui l'intégrité du suffrage universel.

«... Nous ne pouvons pas, dit-il, toucher à ceux qui nous ont nommés, retrancher quelques-uns de ceux qui nous ont nommés, qui ont nommé notre Président. Nous ne pouvons pas nous créer des collègues sous des conditions différentes de celles par lesquelles nous existons nous-mêmes... On a dit qu'on redoutait la multitude! La multitude! M. Thiers a appliqué à la multitude, comme il l'appelle, l'épithète de *vile*... Une fois j'ai vu la multitude accueillir les ennemis [1]; ce n'était pas la multitude dont l'honorable M. Thiers parlait, c'était la multitude en habits et en jabots... Tandis que la multitude dont je parle applaudissait à l'entrée des étrangers, favorisait l'invasion des étrangers et refusait des armes, la *vile* multitude de Chalon-sur-Saône défendait la ville contre les étrangers. C'était dans ce temps-là aussi que la *vile* multitude défendait la ville de Bordeaux contre les étrangers... Ces trois millions de citoyens que vous appelez la multitude sont les plus vertueux, les plus solides patriotes; ils peuvent être entraînés, égarés, comme les multitudes de tous les temps. Mais les crimes qu'ils peuvent commettre, il faut les imputer à ceux qui auraient dû les éclairer et les mieux gouverner... J'ai entendu des personnes dire : Cette loi est mauvaise et je la voterai. Si je commettais une pareille bassesse, je n'oserais pas rentrer parmi mes concitoyens... Si cette loi conduit à des désastres qu'on peut prévoir, quels remords ne viendraient pas vous assaillir? De quel front vous montreriez-vous parmi vos concitoyens? Vous seriez l'objet de leur horreur [2]..... »

1. Le 31 mars 1814, à Paris.
2. *Moniteur*, 1850, p. 1890.

Fabvier n'était encore une fois que trop bon prophète, sans trop savoir au juste quelles pourraient être les conséquences de la loi nouvelle. Épris par-dessus tout, sur ses vieux jours, comme il l'avait été dans sa jeunesse, de justice et de loyauté, son âme fière et droite répugnait violemment à tout ce qui lui paraissait inique, bas ou peu délicat. Le 8 juin 1850, par exemple, il ne craignait pas de scandaliser ses amis de la droite en prenant la défense du républicain Guinard, dont les sentiments généreux lui étaient connus et qu'il s'agissait d'envoyer aux îles Marquises en donnant à la loi de déportation un effet rétroactif. Il rappelait hautement que cet homme de cœur avait sauvé Polignac en 1830, le général Petit en 1848, au péril de sa vie. « Je n'enverrai pas Guinard aux îles Marquises, déclarait-il, je n'y enverrai ni lui ni ses compagnons. Je ne le puis pas, vous ne le pouvez pas vous-mêmes, Messieurs. Il est de principe qu'un arrêt rendu, même par erreur, profite à l'accusé... On dit que, si de nouveaux troubles s'élevaient, ces hommes pourraient sortir et devenir des chefs dangereux... J'espère que de nouveaux troubles ne nous agiteront pas. Mais s'il en était ainsi, à ces hommes, que vous auriez présentés comme des martyrs, vous auriez suscité des vengeurs plus redoutables qu'eux... Pour tant de trésors qu'elle verse sur nous, la religion a une condition unique, unique comme la prière dans laquelle elle nous est enseignée : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés[1]... »

La générosité toute chevaleresque du vaillant soldat dont nous achevons l'histoire éclate également dans un discours qu'il prononça le 25 novembre 1850 à propos d'Abd-el-Kader. On sait que ce chef (célèbre par la longue résistance qu'il avait opposée à nos armes en Algérie) ayant été capturé à la fin de 1847, l'engagement avait été pris par le gouvernement français de le transporter en pays musulman, à Alexandrie ou

1. *Moniteur*, 1850, p. 1992.

Saint-Jean-d'Acre, et de l'y laisser en liberté. Cet engagement, pour des raisons admissibles sans doute, mais contestables aussi, n'avait pas été tenu. L'émir avait été conduit en France ; interné d'abord au château de Pau, il l'était actuellement au château d'Amboise. Fabvier, si délicat et si rigoureux en tout ce qui touchait à la foi jurée, plaida sa cause avec son entrain et sa vivacité ordinaires. Il lui avait semblé qu'elle serait facile à gagner d'un mot. Mais comme on l'avait laissé parler assez longuement, sans faire mine de l'approuver : «... Ce n'est pas, ajouta-t-il, sans quelque rougeur au front que je continue. Vos pères m'auraient interrompu déjà. Jamais la noblesse française n'aurait souffert un doute à cet égard ; jamais la grande République n'aurait permis qu'on lui posât une pareille question... Je voudrais savoir si cette Assemblée dira pour la France : L'honneur n'est rien, les traités sont nuls, le manque de foi est accepté comme règle de conduite... » Comme, à un certain moment, le bruit des conversations couvrait sa parole : « Je vais, si vous voulez, s'écria-t-il, vous parler un peu des lavoirs et des bains publics, ça vous intéressera davantage. » Puis, revenant à sa thèse : « Le peuple arabe, déclara-t-il avec force, fût-il le plus belliqueux de tous les peuples, Abd-el-Kader fût-il le plus habile et le plus perfide des chefs, l'honneur de la France n'en est pas moins engagé. Qu'attendez-vous donc, Messieurs, s'il n'y a pas de danger ? Et s'il y a du danger à remplir son devoir, le caractère français dit : Raison de plus.... Si vous voulez donner au peuple le spectacle du mépris du devoir, de quel droit direz-vous à un soldat de se sacrifier pour le salut de sa patrie [1] ?... »

Fabvier ne fut pas heureux à ce moment dans ses efforts pour faire rendre à l'émir sa liberté. Il ne le fut pas non plus deux mois plus tard (30 janvier 1851), quand il vint soutenir devant l'Assemblée législative sa proposition d'instituer enfin ce *Conseil supérieur de la guerre* dont il avait déjà tant de fois et si vainement démontré la nécessité. En 1849, déjà il

1. *Moniteur*, 1850, p. 3361.

avait cru devoir publier sur cette importante question une brochure que nous avons eu occasion de citer et il avait fait ressortir à la tribune, dans les termes les plus pressants, combien la France était intéressée à ce que l'innovation réclamée par lui ne fût pas plus longtemps retardée[1]. Dans le nouveau discours, très étudié — mais un peu touffu et chaotique — qu'il fit entendre à l'Assemblée sur cette question, il remontra longuement une fois de plus combien, à côté de ministres qui n'étaient jamais assurés du lendemain, la présence d'un conseil supérieur de la guerre permanent et capable d'imprimer aux affaires militaires une direction générale et méthodique était indispensable, combien était ancienne à cet égard la préoccupation des hommes sérieux et soucieux de notre avenir militaire. Il faisait observer que l'autorité du ministre ne serait nullement amoindrie par cette institution. « Un conseil consultatif et permanent est pour le ministre une lumière constante et indispensable, c'est un appui salutaire pour l'aider à résister à toutes les influences qui le pressent; et il ne présente aucun inconvénient; car, pour ceux même qui croient ou qui prétendent être les plus jaloux de l'autorité ministérielle, remarquez que ce conseil n'est que consultatif... Quel danger voyez-vous là?..... » Poursuivant son argumentation, l'orateur représentait tout ce qui résultait de funeste et d'alarmant du défaut de coordination des divers services du ministère (infanterie, cavalerie, artillerie,

1. Séance du 14 novembre 1849. Après avoir rappelé une fois de plus les inconvénients de l'instabilité des ministres de la guerre: « ... Parcourez l'Europe, avait-il dit, nulle part vous ne trouverez de plans en aussi mauvais état qu'en France... Je ne veux rien entendre, ni prérogatives ni fictions, quand il s'agit de mon pays. Je vous dis que mon pays n'est pas bien gardé... Quant à la stratégie active, c'est à peu près la même chose... Vous aurez la paix, mais il y aurait telle condition à laquelle je ne me rangerais pas, ni moi ni personne, je crois. Ainsi, si vous voulez avoir la paix, il faut préparer la guerre. Il faut que vos armes soient prêtes, il faut que vos chefs soient instruits, il faut que les généraux travaillent, il faut que les troupes travaillent... J'ai été frappé au cœur, ajoutait-il en terminant, avec autant de tristesse que de dignité, quand j'ai été rejeté du service de ma patrie dans la retraite. Je pourrais y rentrer... mais je n'ai jamais rien demandé, et quand je dis adieu à l'armée du haut de cette tribune, je veux lui léguer un bon exemple, celui de ne jamais rien demander. » (*Moniteur*, 1849, p. 3677.)

génie), examinait l'un après l'autre tous ces services, en faisait remarquer les défectuosités et les abus. Passant ensuite à l'examen des défenses générales de la France, il en signalait l'insuffisance avec une prophétique clairvoyance, que les événements de 1870 n'ont, hélas! que trop démontrée. «... Des frontières, s'écriait-il, vous n'en avez plus. L'ennemi, en se retirant en 1815, vous a emporté les clefs de la France. Le but de ces traités n'était pas autre. Comptant sur une paix perpétuelle, on n'a rien fait jusqu'ici, quelques travaux çà et là, qui ne sont ni coordonnés ni calculés, le plus souvent dans des intérêts différents de ceux auxquels on a dû s'attacher... L'Europe est armée, tout s'agite autour de nous, souvent avec le ton de la menace ; tenez-vous donc prêts.... Vous avez des places fortes pour à peu près 400 000 hommes de garnison. Il faut savoir celles d'entre elles que vous conserverez pour points d'appui, pour points de dépôts, pour bases d'opérations, pour pivots d'opérations. Rien de tout cela n'est prévu et au jour de la guerre vous verrez les généraux en chef abandonner les places pour renforcer leurs armées ou leur donner des garnisons trop faibles, et tout cela sombrer, comme c'est toujours arrivé, aux mains de l'ennemi... » Fabvier répétait après cela ce qu'il avait représenté à la Chambre des pairs, sur l'insuffisance de nos fortifications soit du côté de la Manche, soit du côté des Alpes. Enfin, comme s'il eût pressenti spécialement les douleurs que nous réservait l'*année terrible :* «... Voulez-vous parler, ajoutait-il, des provinces de l'Est et de deux belles et vaillantes sœurs, Metz et Strasbourg, qui sont maintenant aux avant-postes, qui renferment des amas énormes de fusils, de canons, des fonderies, des dépôts de munitions de toute espèce? Eh bien! *tout cela est à la discrétion de l'ennemi le lendemain de l'invasion*. Cependant, Messieurs, ces deux provinces si patriotes et si belliqueuses de l'Alsace et de la Lorraine méritent qu'on s'en occupe. *Il faut donc que vous y pensiez*. Aussi rien n'est encore prêt de ce côté[1]... »

1. *Moniteur*, 1851, p. 315-317.

Ces paroles, répétons-le, étaient prononcées en janvier 1851. Dix-neuf ans plus tard, à la veille de l'invasion, notre frontière de l'Est était toujours dans le même état; *on n'y avait pas encore pensé!*

Le discours que nous venons de citer peut être considéré comme le testament politique et militaire de Fabvier. A partir du jour où il le prononça, il ne se fit plus entendre que rarement et incidemment, par de très brèves observations, à l'Assemblée législative[1]. En juin et juillet 1851, quand se posa la question de la revision de la Constitution, il se montra favorable à cette mesure, mais demanda le « retour clair et net aux principes du suffrage universel », par lequel il voulait que fût élue, s'il y avait lieu, la future Assemblée constituante[2]. Enfin, le 7 novembre, au moment où le conflit entre la représentation nationale et le Président de la République arrivait à l'état aigu, nous le voyons déposer une proposition relative à la garde de l'Assemblée[3]. En quoi consistait-elle? C'est ce que nous ignorons. Dix jours plus tard, d'ailleurs, sans doute encore par excès de confiance dans la loyauté de Louis Bonaparte, Fabvier votait contre la proposition des questeurs, qui eût peut-être rendu impossible le coup d'État[4].

Comment Fabvier, qui aimait personnellement le Président et qui s'était publiquement porté garant de son honneur, accueillit-il le crime du 2 décembre? Nous ne trouvons à cet égard ni dans ses papiers ni dans les journaux du temps aucune donnée positive. Nous savons seulement qu'il ne fut pas des 220 représentants qui se réunirent dans l'après-midi du 2 décembre à la mairie du X[e] arrondissement et qui furent incarcérés par les auteurs du coup d'État. Peut-être n'avait-il

1. Notamment le 14 avril 1851, à propos de la défense du Havre (*Moniteur*, 1851, p. 1109-1110), le 18 et le 24 juin au sujet de Lyon et de l'état de siège (*ibid.*, p. 1722, 1788), le 26 novembre, à propos de Noukahiva, lieu de déportation (*ibid.*, p. 2962), etc.

2. Séances du 2 juin et du 9 juillet 1851. (*Moniteur*, 1851, p. 1560-1957.)

3. *Moniteur*, 1851, p. 2783.

4. *Moniteur*, 1851, p. 2876.

pas été averti à temps. Par contre, il ne fut pas non plus de la commission consultative que Louis Bonaparte désigna parmi les membres de l'Assemblée et qui l'aida à élaborer la Constitution dictatoriale du 14 janvier. La seule faveur qu'il reçut du nouveau gouvernement — et nous aimons à penser qu'il ne l'avait pas sollicitée — fut sa réintégration dans le cadre de l'état-major général de l'armée, où il fut replacé par décret du 1er janvier 1852, en même temps que d'autres généraux atteints comme lui par les décrets d'avril 1848. Ce ne devait être pour lui qu'une satisfaction d'amour-propre en grande partie platonique ; car, vu son âge (70 ans), il n'était pas probable qu'il dût être rappelé à l'activité, et, de fait, il n'y fut jamais rappelé.

Sans faire d'avances politiques au prince-président, Fabvier lui témoigna sans doute sa gratitude pour cet acte de réparation. Il la lui témoigna encore un peu plus tard, et avec plus de désintéressement, quand Louis Bonaparte, plus hardi que l'Assemblée législative, eut cru devoir remettre en liberté le prisonnier d'Amboise, Abd-el-Kader. Nous voyons même, par une lettre qu'il adressait le 8 novembre 1852 à son neveu Charles, qu'il se rendit à Saint-Cloud pour féliciter de vive voix le Président. Mais il ne put obtenir audience, et, lui ayant écrit pour le louer d'avoir, *de sa main généreuse, effacé enfin une tache imprimée à l'honneur de la France*, il ne reçut, ajoute-t-il, qu' « un mot de réponse assez embarrassée[1] ».

Là se bornèrent, croyons-nous, les rapports du vieux général avec le gouvernement issu du coup d'État. Quand Louis Bonaparte se fut fait proclamer empereur, Fabvier ne lui demanda rien et se tint à l'écart, respectueux et digne, fidèle à ses souvenirs et à ses amitiés d'autrefois. Il avait en 1846, à cause des fonctions militaires et parlementaires qui devaient l'en tenir éloigné presque constamment, vendu la terre de Razay. Mais il avait en 1850 fait l'acquisition d'un autre do-

1. Lettre communiquée (en copie) par M. Édouard Fabvier, petit-neveu du général.



maine, appelé Beauchêne, à proximité du premier. Il s'y retira définitivement pour s'y livrer encore aux travaux agricoles qui avaient pour lui tant d'attrait[1]. Il n'en sortit plus guère que pour faire quelques séjours de courte durée à Paris, où il aimait à revoir de vieux compagnons d'armes, ainsi que d'anciens collègues de la Chambre des pairs ou de l'Assemblée législative[2], et en Lorraine, où il se fit un devoir d'assister en 1855, avec quatorze autres divisionnaires, à l'inauguration de la statue du général Drouot. Ce fut en revenant de cette fête qu'il tomba malade à Beauchêne pour ne plus se relever. Pour essayer de le sauver, son fils et sa femme le ramenèrent bientôt à Paris, où il fallut le transporter couché et où tous les secours de la science furent impuissants à prolonger sa vie. Il s'y éteignit le 14 septembre 1855, à l'âge de soixante-treize ans.

Sa mort, qui eût fait tant de bruit si elle se fût produite vingt-cinq ans plus tôt, passa presque inaperçue au milieu du retentissement de la guerre d'Orient, qui arrivait alors glorieusement à son terme par la prise de Sébastopol. Ses funérailles eurent lieu au Père-Lachaise devant une assistance relativement restreinte. Quelques discours émus furent prononcés sur sa tombe, un entre autres par Victor de Tracy, qui avait été l'un de ses camarades à l'École polytechnique. Et ce fut tout. A l'étranger, dans les pays auxquels il s'était le plus particulièrement dévoué, sa mémoire fut célébrée avec plus d'éclat que dans sa propre patrie. La Grèce surtout, que, durant la guerre de Crimée, le gouvernement français venait de traiter avec une certaine défaveur[3], mit un empressement significatif à rappeler, par les honneurs qu'elle lui rendit, les

1. Renseignement fourni par M. Eugène Fabvier, fils du général.

2. Entre autres Berryer, qui, dans la séance du 16 juillet 1851, avait rappelé en termes émus et éloquents la part qu'il avait prise à la guerre de l'indépendance hellénique. (*Moniteur*, 1851.)

3. Les Grecs, excités par la Russie, auraient voulu profiter de la crise orientale pour attaquer la Turquie. Mais l'Angleterre et la France les en avaient empêchés en envoyant au Pirée deux escadres et même des troupes de débarquement.

services qu'elle devait à ce Français d'autrefois. Le roi des Hellènes, ses ministres, les Chambres et un grand nombre de personnages de marque, contemporains de la guerre de l'Indépendance, adressèrent à sa veuve, dans les termes les plus émus et les plus flatteurs, l'expression de leurs regrets. Les autorités d'Athènes lui rendirent un hommage plus solennel encore. A la suite d'un décret porté en son honneur, elles célébrèrent pour sa gloire à l'Acropole même, c'est-à-dire en un lieu où tout rappelait encore ses exploits, une fête funèbre au cours de laquelle son éloge fut prononcé en leur nom par le savant Rhangabé.

En France, une brochure intéressante et vive ayant pour titre : *Le général Fabvier en Grèce,* fut publiée quelque temps après (1856) par M. Mézières, alors professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Mais à dater de cette époque le silence se fit autour d'un nom qui avait pourtant été, un quart de siècle auparavant, un des plus justement populaires de l'Europe. Fabvier devint ainsi peu à peu, dans son propre pays, et même en Lorraine, une sorte de personnage légendaire, dont la vie glorieuse était non pas méconnue, mais presque entièrement inconnue de la plus grande partie du public. A l'heure actuelle même, il n'est pas suffisamment sorti de l'oubli, et il attend encore dans sa ville natale un monument digne de lui [1].

L'auteur de ce livre ne regrette pas les longues années qu'il a passées à recueillir les éléments de son histoire et à retracer aussi exactement que ses moyens d'information le lui ont permis, une vie trop ignorée et qui méritait de ne pas l'être. Ce n'est pas seulement pour la venger d'un injuste oubli qu'il a pris la plume. Il n'est pas de ceux qui croient que l'histoire soit faite uniquement pour exposer les faits et pour mettre hommes et choses à leur place légitime. Il pense qu'elle a aussi pour mission de donner à ceux qui la lisent un

1. Le projet de lui élever une statue à Pont-à-Mousson, sérieusement agité en 1899, n'a pu, par suite de regrettables dissentiments locaux, être réalisé.



enseignement moral faute duquel, à son sens, elle ne vaudrait pas la peine d'être écrite. Ce n'est pas tout de raconter et de raconter fidèlement. Il faut aussi que du récit se dégage naturellement une leçon qui, par l'admiration du bien ou par l'horreur du mal, nous fortifie, nous virilise et nous rende meilleurs.

Nous ne pensons pas avoir fait œuvre inutile en retraçant en détail la vie, si mal connue de nos contemporains, du général Fabvier. Ce n'est point un panégyrique de ce personnage que nous avons voulu écrire. Nous ne nous sommes dissimulé ni ses imperfections ni ses erreurs, ni ses défauts ni ses fautes. Nous n'avons point eu la prétention de le représenter comme un grand homme — ou ce qu'on appelle ordinairement ainsi. Fabvier n'a pas gagné de grandes batailles; il a même été malheureux dans la plupart de ses entreprises militaires. Il n'a pas été homme d'État; il n'a pas toujours bien jugé les partis, les individus, les événements, il s'est souvent trompé sur le choix des moyens. Il lui est arrivé de faire du tort à la cause qu'il servait par ses emportements, son intransigeance et la ténacité de ses illusions. Avec cela, nous l'avons souvent répété, il n'a été ni grand orateur ni grand écrivain. Pourtant il a laissé de beaux exemples, et nous nous honorerons toujours de les avoir remis en lumière. Il a aimé passionnément sa patrie et la liberté. Il a servi l'une et l'autre avec un désintéressement et un dévouement absolus. Bon Français s'il en fut, il a jugé que son devoir envers son pays ne le dispensait pas de s'intéresser à ceux qu'il voyait, au loin, occupés à secouer ou à repousser d'injustes dominations; il les a aimés, il a lutté pour eux de toute son âme. Il a élargi la patrie et servi l'humanité, sans confondre jamais l'une avec l'autre. Soldat vaillant et fougueux, pénétré plus que pas un de ses obligations militaires, il n'a jamais admis que l'armée pût devenir au profit de n'importe quel homme ou de n'importe quelle cause un instrument d'oppression ; il l'a voulue toujours étroitement attachée au

peuple, d'où elle sort, toujours préoccupée du bien public, dont elle est la garantie suprême. Parlementaire, il n'a pas cru que la raison d'État ou l'intérêt d'un parti puissent jamais autoriser ni bassesse, ni trahison, ni lâcheté, ni manquement à la parole donnée. D'autres ont été l'éloquence, le génie politique, la victoire. Fabvier fut simplement le courage, la générosité, l'honneur. Voilà pourquoi nous ne croyons pas avoir tout à fait perdu notre temps en écrivant son histoire.

A. DEBIDOUR.

DU CLASSICISME AU ROMANTISME

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE LITTÉRATURE ANGLAISE[1]

MESSIEURS,

Je me propose d'étudier la transformation profonde qui, pendant un siècle, à partir de 1726, s'opéra progressivement dans la poésie anglaise, et de classique la rendit romantique. Non pas, certes, « romantique » au sens étymologique et très restreint que donnent à ce mot les historiens de la littérature allemande ou M. Beers, l'auteur d'un récent ouvrage sur le sujet qui nous occupe[2]. A ne considérer le « romantisme » anglais que comme un « retour au moyen âge », aux traditions chevaleresques ou pieuses de l'Angleterre et de l'Écosse féodales et catholiques, le critique se condamne à rétrécir assez arbitrairement son étude, et s'expose à perdre l'ensemble de vue. Scott est bien un poète romantique, mais il n'est pas le seul. Et l'on ne saurait oublier qu'appliquée à l'histoire de notre propre littérature, cette définition, trop peu compréhensive, exclurait Lamartine, Musset et de Vigny de la liste de ceux qui, vers 1830, accomplirent en France l'œuvre achevée en Angleterre quelque dix ans auparavant.

1. 4 décembre 1902.
2. *A History of English Romanticism in the 18th and 19th century*, 1899-1902, 2 vol.

Il est plus exact de dire qu'en Angleterre comme en France la poésie romantique s'oppose à la poésie classique, et que sa meilleure définition se trouve dans ce contraste.

Recherchons donc, tout d'abord, quels étaient, aux environs de 1725, les caractères généraux de la poésie classique anglaise, quelle idée ses plus illustres représentants, Dryden et Pope, se faisaient de leur art, quels sujets ils traitaient de préférence et quelle forme ils leur donnaient.

I

En Angleterre comme chez nous, le « classicisme » fut une réaction contre les défauts et les exagérations des écrivains de l'époque de la Renaissance et surtout de leurs imitateurs. La riche imagination d'un Spenser, conduisant ses héros à travers le pays féerique de ses rêves, l'ample et souple mélodie dont sa strophe, à la fois une et sinueuse, enveloppe ses récits, avaient dégénéré trop souvent, chez un poète comme Drayton, en une facilité déplorable et en un mauvais goût choquant. D'autres, et Ben Jonson tout le premier, malgré son enthousiasme truculent pour la correction et la régularité des anciens, cherchaient l'originalité dans l'exagération, dans l'abus de l'esprit, sans assez se soucier de la clarté de l'expression et de l'harmonie du vers. Donne avait été le représentant typique de cette école au temps de Jacques I[er] : ses élégies, ses satires surtout, ses pièces de circonstance fourmillent de traits d'esprit, de ces pointes parfois grossières et souvent subtiles que le critique Samuel Johnson s'est plu à extraire de ses œuvres et de celles de son successeur le plus illustre, Abraham Cowley, le dernier et non le moindre des poètes « métaphysiques », pour employer l'expression dont Johnson lui-même s'est servi. Avec autant de recherche que Donne et plus de mièvrerie, moins d'énergie et de rudesse, mais plus de correction et de clarté, Cowley se distrait de l'exil que la Révolution lui impose en

chantant les charmes d'une « Maîtresse » imaginaire et prouve surabondamment qu'à cette époque, en Angleterre aussi bien qu'en France, « sans pointe un amant n'ose plus soupirer ». Mais de tels défauts se corrigent par leur propre excès : les lecteurs, fatigués de l'effort qu'exige d'eux un auteur volontairement obscur, ne tardent pas à fermer le livre et à réclamer autre chose.

Au moment même où bon nombre de poètes anglais, qui avaient suivi leur Reine dans son exil à Paris, s'initiaient à la « réforme » de Malherbe, et aux exigences sévères de la critique et de l'Académie françaises, Edmund Waller, indépendamment de tout exemple étranger, avait déjà composé plusieurs pièces, d'assez peu d'étendue, plus que médiocres quant aux idées, mais où le souci de la forme se manifestait par un style plus souple, plus clair et plus sobre, par une versification plus correcte et plus harmonieuse que ne l'était celle de Donne. Si l'on ne tient pas compte de quelques irrégularités, qui pour un critique aussi rigoureux que Sam. Johnson sont autant d'imperfections, Waller pratiquait déjà le mètre favori des grands classiques anglais, le distique ou « couplet » héroïque, pentamètre généralement ïambique d'allure, et à rimes plates, mais sans que l'alternance régulière des rimes masculines et féminines qu'exige notre poésie y fût observée. — D'ailleurs, lorsqu'en 1660 Charles II revint à Londres, accompagné des poètes et des grands seigneurs qui s'étaient façonnés sur le modèle de la cour et de la poésie françaises, le goût classique ne s'imposa pas avec moins de force en Angleterre qu'en France. A Londres comme à Paris, on réclama de toute œuvre littéraire qu'elle se conformât aux règles de la raison, ou du bon sens, qu'elle se tînt dans la juste mesure, dans les « convenances », et que, ni dans les idées, les sentiments, les images ou l'expression, le poète ne montrât ce désir excessif d'originalité qui avait fait tort à Donne et à Cowley. On lui demanda moins d'inspiration que de critique, moins d'imagination que de logique, moins de sensibilité que de froide raison. Pope,

s'inspirant de Boileau, posa plus tard les règles essentielles de son art dans un traité en vers qu'il intitula l'*Essai sur la Critique*, tant il lui parut naturel de rapprocher les deux genres. Pour lui, « c'est une plus haute tâche de guider que d'éperonner le coursier de la Muse ; mieux vaut réprimer ses élans que de les provoquer. » S'il invite l'écrivain à se conformer avant tout à la nature, « qui toujours brille d'un éclat divin..., doit donner à toute chose la vie, la force et la beauté, et est à la fois la source, le but et le criterium de l'Art », il s'empresse de faire deux restrictions à ce principe, dont certaines conséquences pourraient être dangereuses. Certes le poète devra imiter la Nature : Aristote n'a-t-il pas dit que la poésie est un art d'imitation ? Mais il devra l'imiter dans la mesure permise par les anciens, dont il suivra docilement les règles qu'une lecture assidue d'Homère, de Virgile et d'Aristote lui enseignera mieux que Pope ne saurait le faire. De plus, la simple imitation de la nature n'est pas encore la poésie, dont l'essence, dira plus tard Johnson, « est l'invention ». Et l'invention (*true wit*) consiste, d'après Pope, à « avantager et à parer la Nature, à exprimer en meilleurs termes les pensées d'autrui ». C'est dire que le vrai poète devra, comme Pope, s'appliquer à polir son style, à ciseler ses distiques et, d'autre part, comme le veulent Dryden et Johnson, s'efforcer, par ses descriptions, d'évoquer devant l'imagination du lecteur, « les objets absents avec toute la perfection de la réalité, mais avec plus de charme [1] », soit que, comme l'explique Dryden, l'âme du poète se laisse soupçonner dans ses tableaux, soit que, d'après Johnson, l'artiste procède par élimination de ce qui peut offusquer l'imagination, et ne garde que ce qui est susceptible de plaire [2].

Les écrivains de l'époque classique se conformèrent autant qu'ils le purent à ce programme. Leur goût était d'accord avec celui du public assez restreint auquel ils s'adressaient et qui

1. *Letter to Sir Rob. Howard* (Préface de l'*Annus Mirabilis*).

2. *Life of Cowley.*



se composait des seigneurs de la cour de Charles et de cette partie de la bourgeoisie des grandes villes qu'un Puritanisme fanatique ne tenait pas éloignée des choses de l'Art. On entendait recommander de toutes parts l'étude des anciens, on vantait les mérites de Virgile et d'Homère : aussi Dryden et Pope se chargèrent-ils de mettre à la portée de lecteurs moins lettrés l'*Énéide* et l'*Iliade*. Ils consacrèrent les plus précieuses années de leur âge mûr à cette œuvre un peu ingrate, et Pope tout au moins y gagna la fortune et la gloire. Au contact de ces grands écrivains, leur goût naturel pour la correction et la régularité s'affermit encore ; en luttant sans relâche contre les difficultés très grandes que présente la traduction en couplets héroïques anglais d'œuvres aussi vastes, d'esprit et de forme aussi différents, ils perfectionnèrent et assouplirent leur style poétique et leur versification, tout en gardant leurs qualités personnelles : Dryden son énergie, Pope son élégante correction. — Mais ils ne s'en tinrent pas là. Dryden, le premier en date de ces deux grands génies, était tombé au milieu de temps difficiles, d'une époque où la passion politique et les haines religieuses étaient surexcitées. Pour retenir l'attention d'un public que des œuvres plus désintéressées auraient sans doute laissé indifférent, suivant aussi le penchant de sa propre nature, foncièrement assez peu poétique, il se jeta, lui et ses œuvres, dans la mêlée des passions et des intérêts. Non sans quelques fâcheuses variations, il finit par se ranger du côté de la Cour et des Tories contre les Whigs en politique et les dissidents en religion, contre tous ceux en un mot qui réclamaient plus ou moins nettement l'établissement définitif du régime parlementaire et de la royauté constitutionnelle. Il poursuivit sans pitié des traits empoisonnés de sa satire nerveuse, souvent brutale et hardiment personnelle, les partisans du duc de Monmouth, ce fils naturel de Charles II en révolte contre son père. Il le peignit en vers immortels sous les traits d'Absalon et déversa toute son impétueuse colère sur son conseiller principal, le comte de Shaftesbury, qu'il décrivit et calomnia presque sous le nom

d'Achitophel. Et je ne puis songer à citer tous les portraits qu'il a légués à la postérité dans cette œuvre fameuse, la première en date de ses satires politiques. Comme bien on le pense, il fut criblé de réponses plus injurieuses les unes que les autres. Mais Dryden était né polémiste et lutteur, et la riposte ne réussit qu'à le provoquer à de nouveaux combats. Il avait attaqué les hommes : il s'en prit maintenant à leurs arguments. A la satire succéda la poésie didactique. Il se fit le champion de la royauté absolue contre les Whigs, de l'Église anglicane contre les Déistes et les Dissidents ; puis, à l'avènement de Jacques II, par un revirement qu'on s'explique encore assez mal, il embrassa le catholicisme et le défendit envers et contre tous dans une longue allégorie, *La Biche et la Panthère*, où l'on ne saurait trop admirer la fermeté des portraits satiriques des sectes dissidentes et la vigueur du raisonnement. Traduction, satire politique et personnelle, polémique en vers : telle est l'œuvre purement poétique de Dryden, génie viril entre tous, mais plus logicien qu'artiste.

Très différent fut le tempérament de Pope, très différentes aussi les circonstances au milieu desquelles il vécut. De famille catholique, il se trouvait par le fait même éloigné des affaires publiques, et la politique d'intrigues et de coteries du temps de la Reine Anne et de George Ier semble ne l'avoir jamais intéressé. Aussi, bien que les genres qu'il cultive restent essentiellement les mêmes que ceux que Dryden avait marqués de sa forte empreinte, l'esprit, le ton de ses œuvres sont-ils fort dissemblables. Sa poésie didactique ne s'inspire plus du feu de la polémique ; elle choisit des sujets vaguement philosophiques, l'homme en général, par exemple; et l'abus des idées abstraites et le manque de conviction engendrent la froideur et l'ennui. Préfére-t-il donner des leçons aux critiques dans un Essai fameux ? Il se montre très souvent ingénieux, parfois éloquent, d'une correction et d'une élégance soutenues ; tout ici nous révèle l'artiste sûr de ses moyens, le styliste et le versificateur qui, jeune encore, au sortir d'un long apprentissage,

fait son premier chef-d'œuvre et en a conscience. Mais on se prend à regretter, au moment même où on l'admire, tant d'ingéniosité et d'habilité : on voudrait chez un jeune poète plus de franchise et moins de mesure, plus d'élan, même au prix de quelques excès. Si la nature lui avait donné une santé plus robuste, un plus beau physique et un caractère moins revêche, Pope eût été un parfait homme du monde. Il eût brillé dans les salons. Sa conversation, d'une élégance sobre et froide, son esprit étincelant et malicieux, plus pénétrant que celui d'Addison, moins âpre que celui de Swift, sa fantaisie coquette et enjouée, auraient fait de lui le favori des Belinda et des Lord Petre du temps. Aussi a-t-il brillamment réussi dans un genre qu'il a pour ainsi dire créé et où nul n'a pu l'égaler depuis, le poème de société, l'épopée de salon. La *Boucle de cheveux enlevée,* frêle comme en est l'intrigue et superficiels comme en sont les sentiments, est un tableau achevé et complet de la vie du monde élégant d'alors. Avec quelle fine raillerie le poète ne nous montre-t-il pas son héroïne appliquée aux moindres détails de sa parure, servie, adorée même, comme une idole que ses fidèles ornent à l'envi ? Quelle existence peut être plus vide, plus inutile que celle de Belinda, et pourtant que de politesse, que d'élégance ! Ce poème est en vérité l'un des plus caractéristiques que l'école classique nous ait laissés : il peint, avec une pointe d'ironie, l'un de ces menus événements qui suffisent à mettre les salons en émoi. A vrai dire, les poètes classiques n'ont guère porté leurs regards au delà de l'horizon de la capitale : discussions politiques, religieuses ou littéraires, travers ou querelles de la vie de société, tels sont leurs sujets préférés. Comme genres, la satire et le poème didactique leur suffisent.

Remarquons-le de suite : une telle poésie, par les limites mêmes qu'elle s'était imposées dans le choix de sa matière et de sa forme, était incapable de se renouveler, et, déjà un peu sèche par elle-même, se condamnait à périr d'inanition. Chose plus grave : aucun sentiment vraiment noble ne l'avait jamais

inspirée; de vigoureuses haines politiques avaient communiqué aux satires de Dryden la mâle énergie qu'elles respirent encore pour le lecteur moderne; des rancunes littéraires souvent bien mesquines avaient poussé Pope à clouer ses adversaires au pilori de sa satire et à profiter de la supériorité de son esprit pour les salir. Mais c'étaient là des sentiments trop étroits, trop éphémères et surtout trop peu élevés pour qu'ils pussent longtemps suffire à la poésie. Un renouvellement s'imposait dès le premier quart du XVIIIe siècle: il fallait retourner aux sources toujours vives que le vrai poète sait faire jaillir du cœur humain ou du monde extérieur, cesser de raisonner pour mieux sentir, briser les moules traditionnels de genres épuisés ou presque épuisés, rompre la monotonie de ces distiques régulièrement alignés, surchargés d'antithèses et de périphrases, en un mot rendre à la poésie sa fraîcheur en cherchant de nouveaux sujets et des formes nouvelles. Ce sont les tentatives faites en ce sens que je me propose d'étudier avec vous; et comme ces novateurs, plus ou moins consciemment, plus ou moins résolument, s'opposent tous à la tradition classique telle que je l'ai définie, on peut sans inconvénient les grouper sous la désignation de « Romantiques ».

A condition toutefois de ne pas croire qu'en Angleterre comme chez nous le romantisme ait été une « école », centralisée à Paris, ou à Londres. Bien au contraire : les poètes anglais ou écossais, de Thomson à Shelley, ont toujours veillé sur leur originalité propre d'un œil jaloux. Si certains d'entre eux se sont rencontrés, ont même vécu dans l'intimité pendant des années entières, ils ne se sont jamais pénétrés; ils ont plutôt exagéré leurs différences, comme pour s'assurer qu'ils étaient bien restés eux-mêmes. Leurs tentatives n'ont jamais eu rien de concerté : c'est à peine si, de temps à autre, ils collaborent à une publication commune. Et lorsque les historiens de la littérature anglaise parlent des « Lakistes » ou de « l'école satanique », ils ne font que répéter des expressions traditionnelles et à peu près vides de sens.

II

Lorsqu'au mois de mars 1726, James Thomson, un jeune poète né avec le siècle, publiait à Londres sa description de l'*Hiver*, il avait sûrement conscience de l'originalité de son œuvre, mais il ne se doutait peut-être pas que cette date resterait l'une des plus importantes de l'histoire de la poésie anglaise. C'est qu'elle marque, en effet, dans la littérature de l'Europe, le retour à la contemplation, à l'étude attentive et à la description émue de la Nature. Thomson n'était pas un simple poète descriptif au sens où ce mot peut s'entendre d'un écrivain comme Delille. Il avait passé son enfance dans une vallée des Basses-Terres, cette région de l'Écosse que « la chaîne imposante » des Cheviots sépare de l'Angleterre. Doué d'une nature méditative et livré à lui-même, il avait observé les spectacles grandioses ou gracieux qui s'offraient à ses regards, et s'était pénétré de leur charme ou de leur horreur : « O ténèbres amies, s'écrie-t-il au commencement de son poème, lorsqu'il va décrire la tempête, que de fois, à l'heureux printemps de la vie, quand, nourri des pensées qu'inspire l'insouciante solitude, je chantais la Nature avec une joie toujours nouvelle, que de fois n'ai-je pas allégrement parcouru votre rude domaine et foulé les neiges vierges et pures, moi-même aussi pur qu'elles ! » Souvent aussi il avait dû être témoin de cette jolie scène où il nous montre le rouge-gorge, chassé par les neiges des buissons qui jusqu'alors lui ont servi d'asile, venant demander l'hospitalité des hommes, frappant de son bec à la fenêtre et, lorsqu'on lui a ouvert, allant se poser sur le rebord du foyer et finissant par s'aventurer jusqu'au milieu de la chaumière. Ce sont là des « choses vues » que le poète décrit avec une scrupuleuse exactitude, et avec tout le plaisir qu'il a éprouvé à les voir pour la première fois. Que nous sommes loin des salons où se complaisait l'imagination de Pope et des

discussions théologiques de Dryden ! La Muse, pour employer l'expression dont tous ces poètes aimaient à se servir, trop longtemps emprisonnée dans les villes, s'est avisée qu'on peut vivre hors de Londres, et que, peut-être, l'existence est plus riche et plus saine au milieu des montagnes, plus susceptible d'impressions poétiques. Elle a repris pour toujours contact avec le monde extérieur, et, choisissant Thomson comme interprète, elle déclare que l'Art, bien loin d'être capable, comme le disait Pope, de parer la nature, restera toujours fort au-dessous d'elle : « Qui donc pourrait se vanter de peindre comme la Nature? Dans ses brillantes créations, l'imagination possède-t-elle des couleurs semblables aux siennes? » C'est là un point de vue entièrement opposé à celui de l'école classique. L'admiration très sincère que Thomson éprouve pour les paysages familiers à son enfance, sa préférence marquée pour les spectacles grandioses, sont peut-être parmi les causes du ton emphatique que l'on a souvent et à juste raison reproché à son style. Il ressemble à un voyageur qui, soudain mis en présence de splendeurs inattendues, ne trouve pour exprimer son ravissement qu'une série d'exclamations. Et il ne faut pas oublier que, malgré son talent de poète descriptif et le sentiment profond qui l'anime, Thomson n'a jamais envisagé la Nature autrement que comme une puissance extérieure à l'homme, capable d'influer sur lui, en lui inspirant la joie ou la terreur, en l'invitant à la méditation et aux grandes pensées. Exempt de passions trop vives, il ne l'a pas mise dans sa confidence et n'a pas essayé de lui arracher son secret.

Il y avait onze ans que Thomson avait achevé la publication des *Saisons,* lorsque parut, de 1741 à 1745, un long poème, les *Nuits* d'Young, œuvre qui marque, elle aussi, un nouveau point de départ dans le développement de la poésie romantique. Après une jeunesse où il semble avoir eu plus de désappointements que de succès, Young était entré dans les ordres et avait été nommé pasteur de Welwyn. C'est alors qu'il eut le malheur de perdre successivement trois des siens, et que, sous

le coup de la douleur, il se prit à réfléchir sur l'homme et sur sa destinée. Il lui parut que l'optimisme systématique auquel Pope avait conclu dans son *Essai sur l'Homme* n'était pas soutenable, que la vie humaine au contraire n'est qu'une vallée de larmes, et « qu'infinie est la liste de nos misères ». Reprenant un thème familier aux sermonnaires de tous les temps, il s'attacha à nous démontrer, en de longues tirades d'une rhétorique pompeuse et quelquefois peu sincère, que le bonheur terrestre est à la fois fragile et trompeur, qu'il nous rend plus sensibles aux inévitables tristesses de ce monde, et qu'il nous fait oublier le but essentiel de notre existence : le salut de nos âmes. Pour Young, la vie véritable ne commence qu'au delà de la tombe. La longue plainte que lui arrachent le souvenir de deuils cruels et le spectacle de la douleur ou de la frivolité humaines, se change en effusions d'allégresse lorsqu'il contemple les célestes demeures réservées aux croyants. Au pessimisme le plus noir succède l'optimisme le plus intense, nullement philosophique et raisonné comme celui de Pope, mais enthousiaste et sentimental. Malgré les graves défauts d'Young comme artiste, son emphase de prédicateur obstiné, ses exagérations voulues et son amour de l'antithèse, il a eu le grand mérite de rendre à la poésie un domaine qu'elle avait perdu depuis longtemps, celui du sentiment religieux, et d'exprimer, avec une passion sincère par endroits, la douloureuse mélancolie d'un cœur blessé.

Notons en passant que ces deux poèmes, les *Saisons* et les *Nuits*, ne sont pas moins originaux par la forme que par le fond. Thomson et Young se sont résolument affranchis de la contrainte qu'imposait à la poésie l'emploi constant et monotone du distique classique. Ils ont senti qu'à une matière nouvelle il fallait une forme nouvelle, et qu'à l'ampleur de leurs sentiments le moule étroit de la phrase de Pope ne pouvait pas suffire. Ils choisirent un autre modèle, Milton, un grand poète que les classiques ont toujours méconnu et qui, républicain et dissident en pleine réaction royaliste et anglicane, était

mort oublié de ses contemporains. Pour écrire le *Paradis perdu,* Milton avait adopté le vers blanc, qui permet d'étendre ou de resserrer à volonté la phrase poétique, d'échapper à l'embarras de la rime, toujours difficile en anglais, et de tirer de la simple combinaison des accents, habilement placés, les effets d'harmonie qui ornent la pensée. Certes, le maître ne fut pas du premier coup égalé par ses disciples : il semble que Thomson et surtout Young aient profité de la liberté reconquise pour trop enfler la voix et se laisser entraîner à des amplifications excessives; mais n'était-ce pas déjà un grand mérite que d'avoir revendiqué cette liberté, contestée encore quarante ans plus tard par le champion de la poésie classique, Samuel Johnson [1] ? Et l'exemple, ainsi donné, devait être des plus fructueux. Thomson eut de nombreux imitateurs qui, tous, se servirent de la forme par lui choisie : Akenside, entre autres, publia en 1744 ses *Plaisirs de l'Imagination,* où, dans un style d'une pompe outrée, il chanta, lui aussi, les beautés de la Nature, son influence bienfaisante sur l'âme qu'elle calme et qu'elle élève, et où il réclama, pour un idéalisme enthousiaste et un peu vague, une place dans la poésie. Dans l'éloquence soutenue de Thomson, d'Akenside et d'Young, même dans leur emphase, on sent que la poésie descriptive et méditative a cessé d'être didactique et qu'elle est en marche vers le lyrisme.

A cette époque, les tentatives les plus variées commencent à se produire de toutes parts. La publication des *Odes* de Collins, en 1746, remet cette forme à la mode parmi les lettrés, mais il est permis de penser que les Warton et les Mason ont largement pratiqué ce genre sans grand profit pour la poésie anglaise. — Beaucoup plus intéressants sont les efforts faits par divers écrivains, Thomson en particulier, pour reprendre possession de la strophe spensérienne, négligée depuis un siècle. Le *Château d'Indolence,* publié en 1748 par l'auteur des *Saisons,* le premier chant surtout, contient quelques passages

1. Cf. *Life of Milton.*

d'une riche mélodie, qui ne pouvait qu'engager les jeunes poètes à retourner à l'original lui-même. Et comme il n'est pas de génie dont l'influence ait décidé plus de vocations poétiques que celui de Spenser, comme sa *Reine des Fées,* par le sujet et par la forme, est un poème romantique entre tous, nulle imitation ne pouvait être plus féconde.

III

Ces deux sentiments, l'amour de la nature et la mélancolie, que nous avons trouvés isolés dans les œuvres de Thomson et d'Young, se rencontrent fondus dans un poème de Thomas Gray, la fameuse *Élégie écrite dans un cimetière de campagne,* qui, depuis sa publication en 1750, est restée vraiment populaire et occupe dans la littérature anglaise la même place que *le Lac* dans la nôtre. Les différences tiennent moins à l'inspiration qu'au caractère des poètes. Gray a passé de longues années dans les tristes cloîtres des collèges de Cambridge, à une époque où la vie intellectuelle se retirait peu à peu de cette grande Université. Il n'a jamais connu les passions vives dont Lamartine s'est inspiré. Mais il a été la proie d'une mélancolie innée et sans doute augmentée par son genre d'existence. Aperçoit-il des enfants qui prennent leurs ébats sur les bords de la Tamise encore champêtre, au milieu d'un paysage charmant et qu'il sait apprécier, il ne peut s'empêcher néanmoins d'évoquer toutes les misères qui plus tard assombriront ces joyeux visages et alourdiront des pas, maintenant si légers. C'est un méditatif et en même temps un observateur des plus pénétrants, car il y a des heures où il veut sortir de lui-même pour échapper à sa tristesse obsédante. L'*Élégie* est l'expression parfaite de cette disposition d'esprit et de cette humeur. Pour la première fois, le poète semble s'adresser à la Nature comme à une compagne, en la mettant à l'unisson de ses pensées. Au milieu du calme du soir, il se promène solitaire, écou-

tant les derniers bruits du jour qui va disparaître, regardant les troupeaux suivre leur marche sinueuse à travers la vallée, et le laboureur fatigué s'avancer lentement le long de la route. Il entre dans le cimetière du village, et, devant les tertres verdoyants qui recouvrent les restes des « ancêtres incultes du hameau », il se sent pris pour eux et leur destinée d'un attendrissement sympathique, se retrace leurs joies et leurs misères, l'innocence de leur vie et son obscurité, au point de s'identifier avec eux et de ne pas désirer d'autre sépulture que la leur. C'est bien là le poète que « la mélancolie avait marqué comme sien », et qui fut l'un des premiers en Angleterre à décrire avec amour les beautés pittoresques du pays des Lacs. Doué d'un goût affiné et d'une culture aussi large que l'était sa sympathie, Gray a concentré dans son œuvre, pourtant si peu volumineuse, les rayons qui commençaient à illuminer l'horizon de la poésie. Il a été des premiers à s'intéresser aux légendes de la mythologie scandinave; il a fait revivre dans l'une de ses grandes odes quelques traits de l'histoire et de la littérature du moyen âge anglais. Il a été l'un de ceux qui ont le plus sincèrement favorisé ce retour aux vieilles traditions nationales qui commence à se produire vers 1760 et qui devait conduire au romantisme, au sens restreint du mot.

C'est à cette date, en effet, que Macpherson publia les premiers *Fragments* de sa prétendue traduction d'Ossian, suivis, deux ou trois ans plus tard, de deux épopées complètes, *Fingal* et *Temora*. L'opinion se divisa : Johnson, le vigoureux classique, affirma que ces traductions étaient l'œuvre d'un faussaire, qu'Ossian était aussi nébuleux que les brouillards des Hautes-Terres; Gray par contre se déclara ravi, s'extasia (c'est sa propre expression) devant cette poésie si neuve, rendue en une prose rythmée dont le balancement monotone semblait accentuer encore le vague des images et la mélancolie des sentiments. Malgré toute opposition, Ossian et Macpherson eurent un succès immense; l'Europe prit parti pour eux et le vieux barde gaélique fut placé à côté d'Homère et peut-être avant

lui. Peu de livres, je crois, firent verser tant de larmes, peu contribuèrent davantage à aviver le goût du public d'alors pour une sentimentalité exagérée. On prit plaisir à se représenter l'air calme et triste de ce vieillard aveugle, le dernier descendant d'une lignée de chefs illustres, qui, privé de son père, de de son fils et de tous ses frères tombés dans la même bataille, reste seul avec Malvina, la veuve de son fils et la compagne dévouée de ses derniers jours. On l'entendit avec une sympathie poignante adresser au soleil l'hymne grandiose où, comme un autre Milton, il se plaint de ne plus pouvoir contempler sa lumière, « soit que sa jaune chevelure flotte sur les nuages du levant, ou que ses rayons tremblent aux portes du couchant ». Et cet Œdipe à Colone des littératures du Nord n'est pas entouré de l'atmosphère trop claire des paysages de l'Attique : la nature qui l'environne et qu'il chante est sombre et solennelle comme ses propres pensées. C'est le torrent qui mugit en s'élançant du haut des rochers ; ce sont les vents qui s'abattent sur les forêts, et les « étoiles rouges qui tremblent dans l'intervalle des nuages emportés ». Elle est mystérieuse aussi et rappelle sans cesse à l'homme la fragilité de son existence, le souvenir de ceux qui ne sont plus. Dans les brouillards qui rampent au flanc des collines, Ossian entend gémir les spectres de ses aïeux. Quels tableaux mélancoliques il y avait là, quelles richesses jusqu'alors ignorées! — Et ce ne fut pas tout : en 1765, l'évêque Percy fit paraître un vaste recueil d'anciennes ballades qui fournirent aux poètes de la génération suivante des modèles de style sobre et familier, et leur révélèrent le véritable esprit de la chevalerie. A la lecture de ces récits, d'ailleurs fort divers de date et d'origine, Bürger, en Allemagne, sentit sa vraie vocation poétique s'éveiller ; Scott, dans sa jeunesse, s'enthousiasma pour ces descriptions de chevauchées et de combats singuliers entre Anglais et Écossais sur la frontière, le « Border », si souvent et si âprement disputée. Wordsworth lui-même, qui ne s'intéressait guère à la chevalerie et n'avait que du mépris pour

Macpherson et son Ossian[1], déclarait qu'il avait choisi comme modèle de style poétique la ballade des *Enfants dans la Forêt* publiée par Percy.

IV

Comme si le génie anglais se fût épuisé par ces efforts répétés, il y eut un temps d'arrêt de 1765 à 1783, ou plutôt une sorte de réaction, car le seul poète de talent à cette époque est Goldsmith, dont les tendances et les goûts sont classiques. Puis, coup sur coup, furent publiés trois ouvrages, extrêmement différents de sujet et de forme, mais qui tous apportèrent un élément nouveau à l'œuvre progressive de la rénovation de la poésie. Le premier en date fut le *Village* de Crabbe. Avec une obstination caractéristique de son indifférence pour la pure beauté de l'expression et de la musique du vers, Crabbe resta toute sa vie fidèle au distique de Dryden ou de Pope, se contentant de l'assouplir pour le plier aux nécessités de la narration. Par là, Crabbe est conservateur et classique. Mais par le sujet qu'il choisit, par la manière qu'il adopte, il s'oppose formellement aux principes de Pope. Il reconnaît, il est vrai, la Nature comme le modèle à imiter, mais il refuse de l'embellir, il veut la peindre tout entière, sans rien taire, sans rien cacher : du classicisme, en un mot, il fait sortir le réalisme. Alors qu'avant lui, dans les Pastorales à la mode, même dans les *Saisons* de Thomson, les « bergers » nous étaient représentés le chalumeau aux lèvres et la houlette à la main, alors qu'on s'extasiait sur l'innocence et le charme de leur vie contemplative en plein air, Crabbe repousse presque avec mépris tous ces mensonges, et entreprend de nous dire, sans rien adoucir, sans rien exagérer, ce qu'il a vu de cette existence tant vantée, dans son village natal, sur les rivages de la mer du Nord, au milieu des marais et des landes du comté de Suf-

1. Cf. *Poetry as a Study* (1815).

folk. Et il ne le dit pas froidement : d'abord parce que sa passion pour la vérité l'anime et redouble l'énergie de sa parole, et ensuite parce qu'il a cruellement souffert lui-même de l'existence qu'il dépeint. C'est par ce côté que Crabbe touche au Romantisme : son pessimisme est subjectif ; c'est le cri de douleur et de colère d'une âme qui se sent humiliée par la destinée, qui aspire à développer librement les hautes facultés dont elle a conscience, et qui préfère tout risquer plutôt que de se laisser étouffer. Mais ses aspirations une fois satisfaites, l'amertume diminue peu à peu et une sorte de réalisme moralisant finit par prévaloir dans les très nombreux contes dont Crabbe est l'auteur.

Si l'existence de Crabbe ne fut malheureuse qu'à ses débuts, celle de Cowper resta jusqu'à la fin une lutte de tous les instants contre la folie, et ce fut pour chasser le plus possible cette terrible ennemie, presque uniquement pour se distraire, qu'âgé de cinquante ans, il entreprit d'écrire un certain nombre de poèmes dont l'un, la *Tâche*, publié en 1785, lui a assuré l'immortalité. Nature essentiellement alerte et gaie, aimable et infiniment sensible au charme délicat de l'intimité, Cowper est le poète des affections tranquilles et profondes de la vie de famille ; il excelle à nous faire partager le plaisir qu'il trouve dans son chaud bien-être, lorsque, la diligence arrivée, et le journal en main, on ferme les volets et les rideaux, on approche le sofa du feu, et l'on s'apprête, tout en dégustant le thé, à « faire un accueil hospitalier à la paisible soirée ». Ou s'il sort pour se reposer de ses travaux, il se promène en flâneur, sans autre but que de s'intéresser au moindre spectacle qui s'offre à ses yeux. Loin de lui la pensée de rechercher le grandiose, comme Thomson. Le pays qu'il habite est une vallée peu accidentée, traversée par les replis de la rivière Ouse : il s'en contente, et observe curieusement, n'ayant pas autre chose à faire, le batteur en grange à son travail, le bûcheron et son chien qui malgré la neige se dirigent vers le bois, ou la fermière distribuant le grain à ses « tribus emplumées », voire même

son ombre se projetant sur un mur. Puis, de retour au coin de son feu, il compose à l'aide de ses observations une série de petits tableaux de genre ou de descriptions exactes, sous lesquels on sent vraiment battre l'âme d'un poète, tant sa sympathie est sincère pour tout ce qui l'a intéressé : « Dur est le cœur, dit-il, qui n'est pas heureux de voir les animaux jouir de la vie et ne sent pas que leur bonheur augmente le sien. » — Mais, d'autre part, âme d'une piété intense, maladive, tourmentée, parfois affolée par la crainte de la réprobation éternelle, et disposée à porter ses préoccupations théologiques en toutes choses, à justifier son amour de la Nature, en nous la représentant avec insistance comme l'œuvre adorable de la main de Dieu.

L'Écosse, qui s'était déjà honorée en donnant à l'Angleterre Thomson, Akenside et Ossian, vint en 1786 lui offrir le plus beau joyau de sa couronne poétique : le premier recueil des œuvres de Burns. Fils de fermier et fermier lui-même, Burns avait appris dès son enfance à chanter les anciens airs et les ballades, parfois très familières, parfois pathétiques, qui formaient le patrimoine commun des paysans écossais des Basses-Terres. Aussi, lorsque, arrivé à l'âge d'homme, il songeait, tout en guidant sa charrue, à sa vie si agitée, si troublée par les soucis et les passions, et laissait parler la voix de son cœur, ses sentiments prenaient d'eux-mêmes une forme musicale, avec un accent tantôt attendri, tantôt humoristique suivant le sujet et la disposition du moment. La franche sincérité et la spontanéité des chansons de Burns sont parmi leurs plus grands mérites. Sa peinture des mœurs écossaises, surtout des paysans qu'il rencontrait trop souvent attardés dans des cabarets et en fort mauvaise compagnie, se distingue soit par le réalisme pittoresque et presque dramatique des *Joyeux Mendiants*, soit par la vigoureuse fantaisie de *Tam o'Shanter*, ou, dans un ton bien différent, par l'émotion simple et profonde de son *Samedi soir à la Chaumière*. Sans avoir pour les mœurs des animaux une curiosité aussi vive que Cowper, il ne les aime pas moins.

Il est plus près d'eux ; il les a longtemps fréquentés et son indignation éclate violemment à la vue de quelque brutalité exercée sur eux. Doué de moins de finesse que Cowper, mais d'une imagination plus vive et d'un tempérament impétueux, son lyrisme a une richesse alors tout à fait inconnue à la poésie anglaise. Génie d'une souplesse et d'une étendue rares, capable d'être tour à tour tendre et satirique, lyrique et réaliste !

V

Les trois poètes dont je viens de vous entretenir ont trouvé leur inspiration dans les émotions intimes de leur vie privée ou dans l'observation du monde extérieur. Sans doute les grands événements politiques qui commençaient à se produire en France ne les ont pas laissés indifférents : Crabbe a sympathisé silencieusement avec les efforts faits par la Constituante pour conquérir la liberté politique, Cowper, dès 1785, exultait à la pensée qu'un jour la Bastille pourrait être renversée, et Burns faillit perdre la place très modeste qu'il occupait dans la régie pour s'être laissé soupçonner de jacobinisme. Mais la Révolution venait trop tard pour qu'elle pût exercer sur eux une influence décisive. Il en fut tout autrement des poètes que l'on a l'habitude de grouper sous la désignation de « Lakistes » et qui, très jeunes encore en 1789, saluèrent avec enthousiasme l'ère nouvelle qui s'ouvrait dans l'histoire du monde. « Quand la France, écrit Coleridge[1], leva dans sa colère ses membres gigantesques et avec un serment qui perça les airs, la terre et l'Océan, frappa le sol de son pied vigoureux et déclara qu'elle voulait être libre, soyez témoins... ô vous nuages qui passiez bien haut au-dessus de ma tête, et toi soleil levant, et toi, azur des cieux pleins de bonheur..., soyez témoins de mes espérances et de mes craintes. Avec quelle joie, au milieu d'une nation d'esclaves, je chantai sans terreur mon hymne de recon-

1. *France an Ode.*

naissance! » Et cet enthousiasme fut partagé par Southey, devenu quelques années plus tard l'ami intime et le beau-frère de Coleridge. Dans leur ardeur juvénile pour une liberté sans limites et pour une existence idéale en contact immédiat avec la nature, ils rêvèrent un instant d'aller fonder en Amérique une colonie où régnerait la Pantisocratie, sorte d'utopie conçue par Coleridge. Wordsworth, de son côté, avec plus de calme, avec un sentiment plus rassis, mais aussi plus profond, subissait la même influence. Incapable de choisir une profession, il était venu en France vers la fin de 1792, s'était lié d'amitié avec le général républicain Beaupuy[1], et avait embrassé avec une passion d'autant plus vive qu'elle était plus désintéressée la cause des Girondins. Aussi quel déchirement de cœur lorsqu'il vit son pays prendre parti pour les émigrés; quelle douleur lorsque la France elle-même ternit la pureté de sa cause par les sanglantes journées de la Terreur, surtout lorsque le Directoire, intervenant dans les affaires de la Suisse, fit envahir ce pays. En février 1797, Coleridge dans un passage de l'*Ode à la France,* déjà citée plus haut, exprima un sentiment que Wordsworth commençait sans doute à partager : « Pardonne-moi, ô Liberté, oh ! pardonne-moi ces rêves. J'entends ta voix, j'entends ta longue plainte partie du fond des cavernes glacées de la rude Helvétie, j'entends tes gémissements sur ses fleuves ensanglantés. » Pour se consoler de toutes ces douleurs, il ne restait à Wordsworth que la poésie : il fallait trouver en soi-même un bonheur que la politique et la philosophie sont incapables de donner, revenir aux précieux souvenirs d'une enfance passée au milieu d'une nature à la fois gracieuse et grandiose, lui demander le calme de l'âme, l'allégresse du cœur et l'élévation des pensées. Aussi la nature est-elle pour Wordsworth non seulement une confidente, mais encore une consolatrice : le regard toujours penché vers elle, il semble lui demander son secret ; il se livre tout entier à cette

1. Cf. *The Prelude,* livre IX.

contemplation et ses moments les plus heureux sont ceux où, plongé dans l'extase, « le fardeau du mystère, le poids lourd et épuisant de tout ce monde inintelligible », semble s'alléger pour lui. A tout ce qui la touche, à tout ce qui vit en communion avec elle, elle communique sa simplicité et sa grandeur. De là l'affection de Wordsworth pour l'enfance, cet âge heureux où « les prairies, les bosquets et les rivières, la terre et le moindre paysage lui semblaient revêtus d'une céleste lumière ». De là sa partialité pour les paysans, parce que, « dans cette condition, les passions essentielles du cœur trouvent un sol plus propice à leur maturité, sont moins réprimées, parlent un langage plus simple et plus énergique et s'associent aux beautés permanentes de la nature[1] ». Aussi le moindre événement dont il est témoin, le moindre spectacle qui s'offre à lui : des agneaux qui sautillent joyeusement, un pauvre vieillard, à moitié plié en deux, et qui, résigné, ramasse des sangsues dans une mare, la réponse naïve d'une enfant à ses questions, prennent-ils à ses yeux une importance que le lecteur trouve quelquefois exagérée. C'est que, pour Wordsworth, le poète ne doit pas se contenter de décrire le monde extérieur ou d'exprimer ses propres sentiments ; il doit se faire l'interprète de ceux des autres. « Le poète, dit-il, est un homme qui parle à des hommes, et qui est doué d'une sensibilité plus vive, de plus d'enthousiasme et de tendresse, d'une connaissance plus grande de la nature humaine et d'une âme plus compréhensive que le commun des mortels[2]. » Il doit pénétrer par sympathie jusque dans la conscience des plus humbles, des plus naïfs, et exprimer ce qu'ils sentent, mais sont incapables de dire.

Le volume que Wordsworth et Coleridge publièrent en collaboration en 1798, ces *Ballades Lyriques* qui excitèrent aussitôt la colère des critiques, contenait des œuvres d'un caractère très dissemblable. Les deux poètes, d'un génie si opposé, s'étaient partagé la besogne : « D'une part, nous apprend Cole-

1. *Pref. to lyrical Ballads* (1802).
2. *Ibid.*

ridge lui-même[1], M. Wordsworth s'était proposé comme but de donner le charme de la nouveauté à des choses familières, et d'exciter un sentiment analogue au surnaturel, en secouant la léthargie de l'esprit endormi par l'habitude et en lui révélant le charme et les merveilles du monde qui nous entoure ; » — Coleridge, d'autre part, devait s'efforcer de peindre des personnes et des caractères surnaturels, ou tout au moins romantiques, mais en se tenant dans les limites de la vraisemblance qui seule peut gagner l'adhésion du lecteur et exciter l'intérêt. C'est ainsi que nous eûmes, d'une part, des poèmes comme ceux dont j'ai essayé tout à l'heure d'indiquer les sujets et l'inspiration, et de l'autre, le *Vieux Marinier* de Coleridge, où nous quittons bientôt de vue la terre pour entreprendre avec le héros une longue et pénible traversée sur son vaisseau-fantôme. — Ce sont aussi des sujets d'un fantastique merveilleux que Southey choisit pour la composition de ses nombreux poèmes épiques ; mais, n'ayant jamais subi l'influence de Wordsworth, il ne se préoccupa guère de la vraisemblance, et, doué de plus de facilité que de profondeur, il laissa aller sa plume au gré de son imagination. Ses poèmes n'ont guère survécu à sa propre génération.

Ces quelques remarques suffisent à montrer que la prétendue école lakiste n'existe pas en réalité ; que chacun des poètes qui la composent a gardé une originalité nettement marquée, et que l'on a une tendance naturelle, mais erronée, à attribuer au groupe tout entier les caractères distinctifs de la poésie de Wordsworth, à cause de la vigueur de son génie, de son « énergie intellectuelle » et de l'étendue de ses œuvres.

Wordsworth venait à peine de terminer le *Prélude*, en 1805, que paraissait le premier d'une série de poèmes où Scott a voulu faire revivre les héros et l'esprit de la chevalerie. Le *Chant du dernier ménestrel* s'inspire des ballades, réunies par Percy, augmentées par Scott lui-même au cours de ses fré-

1. *Biographia Literaria*, ch. XIV.

quentes excursions dans toutes les régions de l'Écosse. Nul n'était mieux fait que lui pour les goûter et les élaborer. Aristocrate de caractère, fier d'appartenir à un clan fameux, de retrouver ses ancêtres parmi les champions de son pays dans les guerres du « Border », animé d'un patriotisme brûlant, non sans une pointe de particularisme écossais, il n'avait qu'à dépouiller l'homme moderne pour se transformer en l'un de ses héros comme William of Deloraine. D'autant mieux qu'il avait une véritable passion pour les exercices violents, où il mettait une certaine coquetterie à exceller, et qu'en outre la culture classique n'avait jamais eu sur lui la moindre prise. Esprit entreprenant, écrivain facile, maniant la plume avec toute la dextérité qu'il mettait à manier son cheval, Scott renonça à la poésie en 1814, lorsqu'il craignit que la popularité de Byron ne diminuât son succès. Il n'eut qu'à changer la forme de ses poèmes pour en faire des romans.

VI

Devenus conservateurs avec l'âge mûr, les « Lakistes » s'accommodèrent fort bien du mouvement de réaction politique que déterminèrent en Angleterre la crainte d'une révolution et la lutte contre l'Empire. Pour eux comme pour Scott, Napoléon resta toujours « Buonaparte », le tyran liberticide et l'ennemi du genre humain. Aussi saluèrent-ils la victoire de Waterloo avec des transports d'enthousiasme; les conséquences qu'elle entraîna, la Restauration des Bourbons, la Sainte-Alliance et le Congrès de Vérone, leur parurent les étapes successives de la délivrance de l'Europe. Mais à cette époque, une nouvelle génération de poètes, dont les plus éminents sont Byron et Shelley, arrivait à la maturité et ne cachait pas le mépris que lui inspiraient les gouvernants d'alors. Pitt et Castlereagh avaient brisé l'autonomie de l'Irlande et fait planer la terreur sur cet infortuné pays; en France, l'armée anglaise

n'avait « abattu le Lion que pour rendre hommage au Loup » ; l'Italie et la Grèce étaient maintenues de force sous des jougs abhorrés. Les rois disposaient des peuples comme s'ils étaient leur chose, selon leur bon plaisir. Contre une telle tyrannie, Byron et Shelley protestent par leur vie et leurs écrits. Ils prennent parti pour les faibles contre les puissants, dont l'autorité s'appuie sur la force brutale et non sur le prestige. Dans son premier discours à la Chambre des Lords, Byron se fait l'avocat des émeutiers de Nottingham, exaspérés par la peur de la misère, et, douze ans plus tard, en 1824, il sacrifie sa vie à la cause de l'indépendance hellénique. Shelley, jeune écolier, encore sur les bancs du collège d'Eton, se sent pris d'une douleur infinie à la pensée des misères que la tyrannie et l'égoïsme infligent à l'humanité, se promet « d'être juste, bon et libre », de n'accepter aucun dogme sans examen, et de briser toutes les entraves que la « coutume » et la tradition ont accumulées autour de la conscience. Comme par défi, il fait profession d'athéisme à Oxford et, chassé de l'Université, part pour Dublin où il soutient de sa parole la cause de la nation irlandaise. Bon nombre de ses poèmes s'inspirent de « tendances humanitaires » que M. Schérer trouve « insupportables ». Il rêve d'une révolution pacifique, par la justice et sans violence, et écrit la *Révolte de l'Islam ;* il reprend le mythe de *Prométhée* et fait de son héros, cloué sur un rocher du Caucase par la rage impuissante de Jupiter, le prototype de l'humanité prisonnière de la superstition et de la force, et destinée, comme lui, à briser enfin ses chaînes et à faire triompher sur la terre le règne de l'Amour et de la Beauté. — Mais, comme l'enthousiasme qu'inspire à ces poètes la cause de la liberté n'est guère partagé par leurs contemporains, comme ils appartiennent à une génération dont le scepticisme même renforce les tendances réactionnaires, ils restent isolés, aux prises avec trop d'indifférents et trop d'ennemis; leur tristesse et leur amertume, nées du sentiment de leur impuissance, s'expriment sous forme de plaintes ou de virulentes satires.

Et les malheurs de leur vie privée contribuent à rendre leur pessimisme plus sombre encore. Leurs erreurs les ont forcés tous deux à quitter l'Angleterre et à se réfugier en Italie. Byron, avec une morgue de grand seigneur, semble se retourner contre la société qui l'a chassé, et lui crier son mépris. Cet air théâtral qu'on lui reproche si souvent, et non sans raison, est à partir de 1816 l'attitude du défi. Il n'était pas fait pour « parquer » avec le commun des mortels, pour « soumettre ses pensées à celles des autres », pour se plier aux hypocrisies d'une société plus digne d'être bafouée que d'être obéie. Il saura se suffire; contre les douleurs de l'existence, il trouvera un refuge dans les créations de son génie et dans la contemplation des forces de la Nature. Il s'élancera de nouveau sur l'Océan, heureux de sentir « ses vagues bondir sous lui comme un coursier »; avec *Childe Harold* et *Manfred,* ces héros chargés de remords, il s'attardera auprès des ruines qui couronnent les collines du Rhin, ou gravira les Alpes pour surprendre la cataracte et l'avalanche. Car il demandera toujours à la Nature l'image de ses propres passions : il la voudra solitaire, sauvage, ennemie de l'humanité, même sous la claire lumière des cieux de l'Orient. Il la fréquentera, mais ne la pénétrera pas. Quelle différence avec la manière de sentir de Shelley, dont le pessimisme humain se dissipe à la vue des beautés de la Nature, comme une brume légère sous les rayons du soleil! Ame d'une délicatesse exquise, d'une sensibilité toujours en éveil, prête à vibrer à l'unisson de toutes les harmonies de sons, de couleurs ou de parfums que partout elle découvre, Shelley a vu, comme Actéon[1], la déesse sans voiles, a surpris le secret de la vie universelle, et cette vision divine lui a inspiré plus de répulsion pour les laideurs de l'existence, plus d'amour pour l'idéal. C'est le plus platonicien de tous les poètes modernes : s'il « aperçoit les beautés d'ici-bas, il se ressouvient de la beauté véritable[2] » et, semblable à son alouette, « son âme

1. Cf. *Adonais*, st. 31.
2. Cf. Platon, *le Phèdre*.

prend des ailes et désire s'envoler[1] » vers les régions éthérées où règnent les principes de toute existence ; il en rapporte le rayon vivifiant qui seul peut donner à la Nature tout son éclat et à l'âme humaine sa règle de conduite. Aussi le plus grand poète est-il, pour Shelley[2], celui qui possède le plus de cette céleste lumière et dont les chants sont l'expression la plus pure de l'Amour et de la Beauté, principes d'harmonie et de vie : « La poésie, dit-il, conserve le souvenir des moments les meilleurs et les plus heureux des âmes les plus élevées et les plus heureuses. Elle arrache à l'oubli les visites de la divinité dans le cœur de l'homme. » Conception caractéristique d'un poète lyrique, qui n'écrivait que d'inspiration et exprimait ses propres sentiments plutôt qu'il ne cherchait à traduire ceux d'autrui.

Il faudrait remonter jusqu'au temps d'Élisabeth pour trouver dans l'histoire de la poésie anglaise une période comparable aux douze années qui vont de 1810 à 1822, et notre admiration augmente encore lorsque nous constatons que, sauf l'*Excursion* de Wordsworth, publiée en 1814, les œuvres les plus brillantes et les plus durables que ces années heureuses aient produites sont dues à des poètes à peine arrivés à l'âge mûr. La destinée fut dure pour Byron, emporté par la fièvre à trente-quatre ans, pour Shelley qui n'en avait pas trente lorsque les flots de la Méditerranée se refermèrent au-dessus de sa tête, et surtout pour John Keats, le plus jeune des trois, « le fils préféré d'Uranie », miné à vingt-quatre ans par la lente agonie que cause la phtisie. D'origine plus humble que ses deux aînés, il n'aurait pu prétendre jouer le même rôle qu'eux dans la société ou dans la politique, et il ne le désirait pas. Sans doute, toutes ses sympathies allaient au parti libéral et à l'un de ses représentants les plus actifs, le journaliste, poète et critique Leigh Hunt qui fit trois années de prison pour avoir

1. Cf. Platon, *le Phèdre*.
2. Cf. *Defence of Poetry*.

traité le Prince Régent de « gros Adonis de cinquante ans ». Keats, dans un sonnet de jeunesse, adressé à cet ami enfin libéré, s'indigne comme il convient contre l'oppresseur et ses « misérables valets ». Ailleurs, il ne cache pas la tristesse que la société lui inspire : la vue « des chemins sombres » par lesquels l'humanité doit passer, « la cruelle disette de nobles caractères » le désespèrent autant que Shelley. Keats est, par nature et par expérience, foncièrement pessimiste : « la fatigue, la fièvre et l'agitation de la vie » l'épuisent ; la voix de l'humanité ne lui paraît être qu'un long gémissement ; « penser, c'est se plonger dans la douleur et dans le désespoir aux yeux morts. » Il serait si doux de s'éteindre sans agonie, de s'endormir au chant du rossignol pour ne plus jamais se réveiller à la vie ! Certes, ce sont là des accents d'une tristesse pénétrante ; pour Keats, comme pour Shelley, la réalité est douloureuse, l'existence hérissée d'épines sur lesquelles l'âme retombe ensanglantée. Mais, tandis que Shelley s'indigne contre la tyrannie, cause de tous ces maux, et rêve d'une humanité meilleure, Keats se résigne doucement et détourne ses regards. Plus de politique ni de philosophie, puisqu'elles ne conduisent qu'au pessimisme ! La Nature ne s'ouvre-t-elle pas au poète, pleine de lumière, de couleurs et de parfums ? L'antiquité, le moyen âge lui-même, ne nous ont-ils pas transmis, dans des légendes ou des contes immortels, le récit « des destinées grandioses que nous avons imaginées pour les héros du passé » ? Que l'artiste puise à ces sources, et le plaisir esthétique lui fera oublier les misères de la vie. Qu'il réalise dans ses créations « la purifiante idée abstraite de la Beauté en toutes choses », et tout ce qu'il imaginera sera la vérité. Toutes les passions, même la jalousie et la haine, tous les personnages, même un Richard III ou un Iago, dès qu'ils atteignent le sublime dont leurs sentiments sont capables, sont vrais et poétiquement beaux. Le véritable artiste est à la fois impartial et prodigue ; il crée la vie, et il l'orne des plus belles images que la Nature puisse lui fournir. C'est tout ensemble le Shakespeare des drames et celui

de *Vénus et Adonis*. De là vient la préférence de Keats pour les écrivains de la Renaissance, italiens ou anglais, en particulier pour Boccace, Shakespeare et Spenser, de là aussi la fougue juvénile qui le pousse à surcharger la légende d'*Endymion* d'une foule de récits qui lui sont étrangers. Mais les fleurs sont si belles et leur odeur si suave, qu'il nous les apporte à brassées, sans les mettre en bouquet, de peur d'en laisser tomber une seule ! De là le charme captivant de poèmes non moins riches d'harmonie et de couleurs, mais plus sévèrement composés, de récits comme la *Veillée de sainte Agnès*, où la rudesse et la superstition du moyen âge s'allient à l'attrait de la pureté virginale, au rythme enveloppant de la strophe spensérienne et à une splendeur de coloris digne du Titien. De là l'extase que Keats ressent et l'enthousiasme qu'il nous communique en présence d'une *Urne grecque* à la forme gracieuse, aux flancs historiés d'une Bacchanale et d'un sacrifice immortalisés par l'art. Vivre par la Beauté et pour elle; vivre « d'une vie de sensations plutôt que d'idées », par l'imagination plus que par la raison : tel était le dessein que Keats avait formé et dont une mort prématurée interrompit l'accomplissement.

Avec lui, la poésie romantique anglaise achève son évolution, et il n'est pas téméraire de dire que l'œuvre de Wordsworth, de Shelley et de Keats a puissamment influé sur celle d'Arnold, de Swinburne, de Tennyson, de Rossetti et de Morris. On voit quelle était la force du mouvement que nous avons essayé de retracer brièvement, et combien de chemin la poésie anglaise parcourut en un siècle. Ce fut une révolution dans le choix des sujets et dans la forme. Matthew Arnold dit quelque part que « la langue de la vraie poésie est celle d'un homme qui écrit le regard fixé sur l'objet », que Dryden et Pope, bien qu'éloquents, restent trop souvent superficiels, et ne furent que les poètes d'un âge de prose. Comment soutenir cependant que leurs satires n'aient pas été composées le regard fixé sur les adversaires qu'il s'agissait de ridiculiser ? La vérité semble être

que de pareils sentiments, la haine religieuse ou politique, la rancune personnelle, ne conviennent pas à la grande poésie. Celle-ci veut une inspiration plus haute : Thomson et ses successeurs la trouvèrent dans des voies nouvelles. A l'homme en société, enfermé dans les villes, tel que les classiques s'obstinaient à le peindre, les Romantiques opposèrent l'homme en face de la Nature ; au lieu de se contenter de l'homme abstrait, on demanda au poète des confidences sur ses sentiments les plus intimes; à la peinture des contemporains, on substitua celle du moyen âge ; on fouilla les pages de l'histoire pour faire revivre les traditions et les générations passées. Et pour exprimer tant d'idées, tant de sentiments nouveaux, il fallut bien trouver des formes appropriées dans leur diversité ; le moule rigide du « couplet » héroïque fut brisé et fit place à des combinaisons multiples. C'est ainsi que le Romantisme rendit à la poésie anglaise l'élévation dans les pensées et la liberté dans l'expression.

René HUCHON.

OBSERVATIONS

SUR LA

TRADUCTION DE « PÉTRONE »

PAR M. LAURENT TAILHADE[1]

M. Laurent Tailhade a fait paraître en 1902 chez Fasquelle, dans la *Bibliothèque Charpentier*, une traduction de Pétrone annoncée depuis un certain temps déjà. Translater le *Satiricon* du latin en français, ce fut aussi le rêve de Baudelaire, mais il ne le réalisa pas.

Il m'a semblé intéressant de rechercher dans quelle mesure le travail de M. Tailhade est conforme aux règles classiques d'une bonne traduction et mérite les éloges que lui ont décernés divers critiques, tels que M. de Boisjolin dans la préface du livre, M. Becker dans le *Petit Bleu*, et M. F. Hérold dans le *Mercure de France*. J'ai donc lu attentivement la version nouvelle en la confrontant avec l'original, et c'est le résumé de ces observations que je voudrais présenter brièvement, en me bornant pour chaque ordre de remarques à quelques exemples choisis parmi beaucoup. J'examinerai successivement ce qui a rapport à l'exactitude, puis au style de la traduction et ferai d'abord la part de la critique.

1. Communication faite à la réunion philologique, le 18 mai 1903. Dans la même séance a été lue l'étude de M. G. May, que publie la *Revue des études anciennes* (octobre-novembre 1903), où il s'est surtout attaché à discuter la méthode suivie par M. Tailhade pour la traduction des termes de la langue juridique dans le *Satiricon*.

1° Exactitude de la traduction.

Le premier devoir d'un traducteur est de se procurer le meilleur texte possible de l'écrivain dont il veut être l'interprète. Or tout porte à croire que M. Tailhade n'a pas eu entre les mains l'édition si indispensable de Buecheler, et s'est contenté du texte latin de l'édition Panckoucke qu'accompagne la traduction de Héguin de Guerle. En tout cas, s'il s'est servi de Buecheler, on comprend mal pourquoi il a si pieusement respecté les mauvaises leçons du texte Panckoucke.

Exemples :

P. 31, ch. 14, il lit : *contiones* au lieu de : *coctiones*. — « La populace conglomérée par nos abois », au lieu de : « les courtiers accourus aux cris. »

P. 59, ch. 32 : cervicalia *minutissima*, « de très petits coussins », au lieu de : *munitissima* (Buecheler), « des coussins très rembourrés ».

P. 60, ch. 33 : Dum ille omnium *calculorum agmen* inter lusum consumit, « tandis qu'il raflait en se jouant tous les pions de son adversaire », au lieu de : dum ille omnium *textorum dicta* inter lusum consumit (Buecheler), « tandis qu'il débite, en jouant, tout un répertoire de basses plaisanteries ».

P. 64, ch. 35 : de *laserpiciario vino* canticum extorsit, « exaltait les mérites de la sauce au vin et au benjoin », au lieu de : de *Laserpiciario mimo* (Buecheler), « chanta en l'estropiant un canticum du mime du Marchand de silphium ».

P. 76, ch. 41 : sic *nondum* frigus habuimus nec me balneus calfecit, « ainsi l'on n'a pas le temps de refroidir, ni besoin d'étuve pour se réchauffer », au lieu de : et *mundum* frigus habuimus. Vix me balneus calfecit (Buecheler), « nous avons eu un joli froid. J'ai pu à peine me réchauffer au bain ».

P. 77, ch. 42 : Sed antiquus amor *carcer* est, « pour elles, un vieil amour est le plus sinistre des cachots », au lieu de : *cancer* est (Buecheler), « un vieil amour est un chancre (qui nous ronge) ».

P. 82, ch. 44. Texte de l'édition Panckoucke, très altéré : Itaque statim urceatim pluebat, et omnes *ridebant* : sic tunc, nunc nunquam ; nam *ubi* tanquam mures, ita dii pedes lanatos habent, « Aussitôt il pleuvait à verse et le monde souriait. Ainsi faisaient nos pères, mais nous, hélas ! nous incaguons les dieux. Oubliés dans leurs temples à la façon des rats, ils ont les pieds en laine », au lieu de : Itaque statim urceatim plovebat : aut tunc aut

nunquam : et omnes *redibant* udi tanquam mures (Buecheler) : « Aussitôt il pleuvait à seaux : alors ou jamais, et tous rentraient trempés comme des rats. »

P. 99, ch. 53 : petauristarios et *coturnices*, « les acrobates et les cailles de combat », au lieu de : *cornicines* (Buecheler), « les sonneurs de cor ».

P. 139, ch. 73 : et ne sic quidem putidissimam ejus *eructationem* licuit effugere, « pas moyen d'esquiver la puanteur abominable de ses rots », au lieu de : putidissimam ejus *jactationem* (Buecheler), « ses insupportables hâbleries ».

P. 156, ch. 83 : aquila ferebat sublimis *deum*, « ici l'aigle emportait, sublime, un dieu parmi l'azur », au lieu de : *Idæum* (Buecheler), « le Phrygien (Ganymède) ».

On peut conclure de ces quelques citations que le choix des leçons données par les divers textes n'a pas suffisamment préoccupé M. Laurent Tailhade.

Outre les erreurs de sens dont la source est un texte défectueux, on en retrouve d'autres et en assez grand nombre dans cette traduction : faux sens, inexactitudes, impropriétés, intentions et nuances insuffisamment saisies ou rendues. Donnons quelques exemples :

P. 8, ch. 7. Delectata est illa urbanitate tam stulta, est ainsi traduit : Délectée par ma niaiserie et mon urbanité.

Or *urbanitas* signifie ici : plaisanterie et non urbanité.

P. 90, ch. 46 (47 Buecheler). Sed Trimalchio expectatione discussa, est traduit : Mais Trimalchio, discutant notre expectative.

Le sens est : mettant fin à notre attente.

P. 91, ch. 48 (Buecheler). Et nescio quam controversiam exposuit : et d'exposer je ne sais quelle théorie.

C'est *controverse* qui était le terme indispensable.

P. 49, ch. 26. ... Liberæ cenæ : repas de manumission. Ce n'a jamais été le sens de *liber*.

P. 158, ch. 132. ... Et qui offenderunt sæpe digitos quicquid doloris habent in pedes deferunt : ceux-là même qui se blessent aux doigts d'une main transfèrent à leurs pieds la douleur qu'ils éprouvent.

Ceci semble bien extraordinaire. M. L. Tailhade n'a pas vu que *digitos* signifie aussi : doigts de pied. Le sens est plus simple et plus logique :

« Et ceux qui se blessent aux doigts du pied font retomber sur leur pied lui-même leur ressentiment (et non pas : leur douleur). »

Je m'étonne qu'en d'autres endroits M. L. Tailhade, qui veut nous donner tout autre chose qu'un Pétrone expurgé, n'ait pas démêlé un sens obscène. C'est le cas du mot : *dividere* dans la phrase du ch. 11, p. 14 : sic dividere cum fratre nolito. *Dividere* présente ici un jeu de mots malpropre. Il n'a pas seulement le sens de séparer (comme au ch. 80, p. 152, dans le passage où l'on a voulu voir une parodie du jugement de Salomon).

Ailleurs encore le sel de la plaisanterie de Pétrone s'évapore dans la traduction de M. Tailhade. Il rend ainsi cette remarque de Trimalchion décrivant les bas-reliefs d'une coupe, ch. 52, p. 96 : « Les enfants morts gisent de telle sorte que tu les croirais véritables. » L'ânerie du grotesque amphitryon est dans le mot : *vivere,* « les enfants morts gisent de telle sorte qu'on les croirait *vivants* ».

Au chapitre 115, Pétrone nous montre le corps de Lichas naufragé poussé par les flots sur le rivage, et fait disserter Encolpe, à la façon de Sénèque, sur l'incertitude et la vanité des projets des hommes. Cette déclamation se termine par une sorte d'épiphonème : En homo quemadmodum *natat !* Or, *natare* a un double sens : nager, flotter, au sens propre[1], et au figuré : flotter dans ses résolutions, être indécis. Pétrone joue sur cette double signification et on pourrait traduire à peu près ainsi ce trait ironique : « Pauvres humains! quels êtres flottants vous faites! », ou en employant un synonyme :

Pauvre humanité ! quel plongeon !

En tout cas, il est insuffisant de traduire comme le fait M. L. Tailhade : « Voilà comment surnage l'infortuné ! »

1. Cf. Plaute, *Rudens*, III, v. 71-72.

Dæmones · Hui! Homunculi, quanti estis! ejecti ut natant.

2° Style de la traduction.

Cependant, à tout prendre, ce qui constitue la plus grave infidélité de cette traduction, ce ne sont pas quelques inexactitudes de sens et quelques à peu près qui s'y trouvent, c'est le système même adopté par M. L. Tailhade d'employer, là où rien ne les justifie, ou l'argot ou un vocabulaire archaïque. Sans doute, dans son *Avis prémonitoire*, il nous prévient qu'il a voulu nous donner « libre de tous voiles et purifiée du badigeon académique la ménippée ardente, la ropographie ingénieuse de Titus Petronius Arbiter » (p. XXX), « qu'il a cru expédient de faire à l'argot moderne les plus larges emprunts, qui, seul, renferme des équivalents topiques aux entretiens des voyous » mis en scène (p. XXVIII). Et, pour notre part, nous lui reconnaissons très volontiers le droit de traduire sans périphrase la crudité des termes latins quand elle se rencontre et de nous donner, en puisant au besoin dans l'argot, un équivalent pittoresque du *sermo plebeius* que Pétrone s'est amusé à reproduire dans la conversation des affranchis au festin de Trimalchion.

Mais si l'argot est alors à sa place, sous certaines réserves qu'il conviendra de faire, ailleurs il détonne absolument. C'est quand il apparaît dans les parties du récit qui chez Pétrone sont d'un style élégant, aisé et soutenu, d'une ironie légère et fine. Introduire là des expressions basses et triviales, c'est travestir l'auteur, ce n'est plus le traduire.

Je ne saurais approuver davantage les emprunts trop fréquents faits à la langue de nos conteurs du XVI[e] siècle, de Rabelais en particulier. Ils donnent à la traduction une teinte d'archaïsme qui ne répond en rien à cette latinité si piquante, si variée, si classique encore, malgré son modernisme, du *Satiricon*. Nul auteur n'est moins empreint d'archaïsme. C'est un Fronton, un Aulu-Gelle, un Apulée encore qu'on aurait pu traduire en puisant dans le vocabulaire du XV[e] et du XVI[e] siècle.

L'usage indiscret de l'argot et des mots crus constitue parfois une véritable trahison à l'égard de Pétrone. On dirait que M. L. Tailhade prend plaisir à appuyer là où chez son auteur il n'y a qu'une simple indication, et à substituer un terme grossier à une expression voilée ou à un sous-entendu. Sur un dessin au trait délicat il se plaît trop souvent à plaquer des couleurs criardes.

Ainsi la suivante Chrysis (ch. 126) répond aux galanteries d'Encolpe, déguisé en esclave : Ego, etiam si ancilla sum, nunquam..... nisi in equestribus sedeo ! « Toute servante que je suis, je ne m'assieds (au théâtre, cf. *ibid.*, *ab orchestra*) que sur les bancs des chevaliers. »

Tout l'esprit de cette réplique s'évanouit chez le traducteur dans une trivialité obscène, cf. p. 242.

On peut voir encore, p. 155, comment M. Tailhade traduit ces mots, (ch. 81) : adulescens..... cujus *anni* ad tesseram venierunt.

Ch. 100, on lit : Ergo me derisit, « donc il s'est ri de moi ». Ce qui devient chez M. Tailhade, p. 192 : « Donc il s'est f..... de moi. »

Circé, demandant à Encolpe la cause de son inexplicable froideur, s'écrie (ch. 128) : « Suis-je laide ? Ai-je l'haleine mauvaise ? » numquid alarum negligens sudor ? — Ce dernier trait est déjà suffisamment réaliste. Il faut que le traducteur enchérisse encore (p. 146) : « Est-ce que, négligeant mes aisselles, je pue, avec la sueur, des pieds ou du gousset ? »

Quel besoin de rendre : *saxis,* des pierres (ch. 90) par : des pruneaux de rivière ; multo me *turpior* es (ch. 10) par : tu es cent fois plus cochon que moi ; *magna vociferatione* (ch. 14) par : se met à piailler comme pourceau qu'on égorge ; *errare* (ch. 26) par : vadrouiller ; *lacticulosus* (ch. 57) par : petite arsouille mal torchée ; habebo *convicium* (ch. 64) par : j'aurai une engueulade ; *puer Alexandrinus* (ch. 68) par : un petit voyou Alexandrin ; *puella* (ch. 25) par : une môme ; subduxisti te (ch. 10) par : pourquoi t'esbigner ?

N'y a-t-il pas là de très fâcheuses surcharges ? Que M. Tailhade prenne de telles libertés avec le style si pauvre du plat et maladroit interpolateur de Pétrone que fut Nodot, j'en suis beaucoup moins choqué. Et encore aurait-il agi sagement, malgré les raisons qu'il allègue dans son *Avis prémonitoire,* en supprimant ces piteuses additions de Nodot que les

autres traducteurs français ont conservées. Il aurait ainsi rompu heureusement avec une tradition ridicule.

Examinons d'abord quelques-uns des termes que M. Laurent Tailhade a cru devoir puiser dans la langue de nos vieux conteurs, de Rabelais, de Bonaventure des Périers, de Béroalde de Verville, et qui se retrouvent en assez grand nombre dans les *Contes drôlatiques* de Balzac.

Je suis encore à me demander quel avantage il peut y avoir à traduire :

Ch. 1 : *vulnera,* par : navrures, au lieu de : blessures.

Ch. 4 : *juvenes* par : les juveigneurs, au lieu de : les jeunes gens.

Ch. 18 : *adjuvaturos nos* par : nous adjuverons, au lieu de : nous seconderons.

Ibid : *turpe* par : turpide, au lieu de : honteux.

Ch. 22 : *lucernæ umore defectæ* par : les lampes exhaustes de liquide, au lieu de : vides d'huile.

Ch. 25 : *verecundissimum puerum* par : gamin des plus vérécondieux.

Ch. 29 : *cave canem* par : Cavez au chien !

Idem : *ad sinistram* par : à senestre.

Ch. 32 : *et ne has tantum ostenderet divitias* par : pour ostenter d'autres richesses.

Ch. 36 : *leporemque... pinnis subornatum* par : un conil empenné.

La même question se pose pour maint autre mot : *guerdonner, idoine, portentueuses, je splendis, tristimonie, soève, inhiber, coïnquiner, vulgivague, sanctimonial, admirabunde, impropérer*, etc., etc., qui se comprendraient seulement, je le répète, s'il y avait chez Pétrone quelque affectation d'archaïsme.

Si, d'autre part, dans certaines parties d'un caractère tout réaliste, notamment dans la conversation des affranchis, le traducteur a pu très légitimement puiser dans l'argot les mots qui lui convenaient, on peut cependant lui reprocher de n'avoir pas, même là, fait toujours un choix assez justifié.

Telle expression d'un modernisme très accusé forme avec l'expression latine un contraste qui peut paraître amusant,

mais qui donne à la traduction un air de parodie. P. 11, un personnage dit : *Ferme cà*, as-tu fini ? (*non taces ?*) ; un autre, p. 81 : *Il fait la bombe* en son particulier (*domi gaudet*).

On parle de *frusques*, de *pépettes*, de *galéjade*, de *magot*. La loge de l'*ostiarius* devient la loge du *Suisse* (p. 54). On s'avachit sur un *pouf* (p. 111) [*in pulvino consedit*]. On fait du *boucan* (p. 119), on *palabre* (p. 101) [*garrimus*]. Le *principium cenæ* se transforme en *apéritif* (p. 51), *cultrum* (p. 104) en un *eustache*.

Évidemment le traducteur sait que les petits couteaux appelés eustaches tirent leur nom d'Eustache Dubois, coutelier à Saint-Étienne. Il sait aussi que Dariolette est un personnage de l'*Amadis de Gaule*, ce qui ne l'empêche pas d'écrire (p. 34) : « Je suis la Dariolette » ; mais de telles fantaisies ne sont pas à leur place dans une traduction qui a la prétention d'être « un calque fidèle ».

Voici encore quelques critiques portant sur des points secondaires. Était-il utile d'emprunter à Leconte de Lisle ce système qui consiste à reproduire dans la traduction française un mot grec ou latin sous sa forme grecque ou latine ? Je continue pour ma part à être choqué par des phrases de ce genre : « immigra de l'*Asia* dans *Athenæ* » (p. 3). En eût-il tant coûté de se servir de termes aussi courants que l'Asie et Athènes ? Même observation à faire pour les *Cælitès*, *Jovis* (p. 82), deux *Æthiops* (au moins faudrait-il *Æthiopes*) [p. 62], etc., etc.

On s'étonne aussi que M. L. Tailhade ait purement et simplement supprimé le poème *de bello civili* qui méritait cependant les honneurs de la traduction.

Telles sont les principales remarques critiques que m'a suggérées la lecture du *Satiricon* translaté en français par M. Laurent Tailhade. Mais cette traduction a aussi de grandes qualités que je me reprocherais de ne pas signaler. Nulle part les narrations et descriptions réalistes, non plus que la conversation des affranchis, n'ont été rendues avec plus de verve, de vigueur et de relief. C'est d'une façon souvent heureuse

que l'argot et la langue verte ont été mis à contribution. Voyez, entre autres, par quels équivalents bien appropriés sont rendues les tirades de Séleucus, de Phileros, d'Échion : *Tam bonus Chrysanthus animam ebulliit*... sq. (ch. 42) : « Un brave type, un ami, Chrysanthus, a tourné de l'œil... sq. » ; *et paratus fuit quadrantem de stercore mordicus tollere* (ch. 43). « Il aurait mordu à même un étron pour y chercher de la monnaie ». *Sed subolfacio, quod nobis epulum daturus est Mammæa*... « Mais, par avance, je subodore le gueuleton que Mamméa veut nous donner, etc. » Je pourrais citer bien d'autres passages traduits en une langue d'une vulgarité savoureuse qui est tout à fait celle qui convient au sujet.

J'ajouterai qu'il y a d'autres parties du *Satiricon* où M. Tailhade, sans recourir à l'argot moderne, a su rendre le texte latin en un style gaillard et alerte. Un des morceaux les plus agréables de sa traduction est le Conte de la Matrone d'Éphèse. En divers passages aussi, mais trop rares à mon gré, il s'est avisé de l'élégance et même de la préciosité pétronienne et s'est efforcé, pour la rendre, d'épurer son vocabulaire et d'écrire en un style plus soutenu. On notera en particulier cette préoccupation dans la description de la tempête (p. 220 sq.). Et puis les réserves que j'ai dû faire ne m'empêcheront pas de dire en finissant que la traduction de M. Tailhade est très divertissante. Son Pétrone est trop fréquemment transposé, trop bariolé, trop haut en couleurs, trop cru, trop violent d'expression, mais c'est tout de même Pétrone. Ceux qui ne peuvent aborder le *Satiricon* dans le texte en trouveront ici l'image sinon toujours fidèle, au moins pittoresque et vivante. Ils y trouveront aussi, l'auteur l'a expressément voulu, l'impudicité romaine dans tout son scandale. Ce n'est rien moins qu'un Pétrone « pour dames » et un *Satiricon* « vérécondieux ».

Albert COLLIGNON.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1900-1901, 1901-1902 et 1902-1903. CLIe-CLIIIe années, 5e série, t. XVIII-XX. Nancy, Berger-Levrault et Cie. 1901-1903. Trois volumes in-8° de CVIII-408, CXLIV-576 et CXLIII-242 pages.

Non moins que les travaux dont l'Académie vote l'impression dans ses *Mémoires,* les rapports, les comptes rendus et les discours qui ouvrent chacun de ces volumes, ont leur intérêt, et durable. C'est dans cette partie, en quelque sorte officielle, que l'historien de l'avenir trouvera, sous une forme de nature à charmer ses recherches, des renseignements de tous ordres. Pour jeter, avec profit, un coup d'œil rétrospectif sur la vie de la Compagnie au XXe siècle, et continuer ainsi le tableau placé en tête de la *Table alphabétique* due au zèle de M. J. Favier, il aura les rapports des secrétaires annuels. Les rapports sur les prix de vertu attesteront qu'en dépit des difficultés croissantes de l'existence, de beaux exemples sont toujours à inscrire au livre d'or des dévouements et de la piété filiale. Tout vibrants d'une émotion sincère sont les adieux adressés aux confrères disparus. Les paroles prononcées par M. de Roche du Teilloy aux obsèques de M. Vacant, par M. Henri Mengin devant la dépouille mortelle de MM. Bleicher, Campaux et de Souhesmes, seront à lire à côté des notices nécrologiques, plus complètes mais non plus fidèles, consacrées par ailleurs, et dans cette Revue notamment, à des hommes de savoir et de bien.

Les discours de réception se classent dans la catégorie des études originales, puisque le souci du style n'y retranche rien à l'ampleur des pensées et au scrupule de la documentation. Avec la grâce exquise dont il a le secret,

et une largeur de vues peu commune, M. Gasquet a abordé l'*Idée de progrès*. Si la place nous était ici moins étroitement mesurée, nous aimerions à la céder à l'orateur et à transcrire en entier son éloquente et généreuse péroraison. En rappelant les vicissitudes de *la Société Foi et Lumières,* fondée en 1836 et qui se maintint quelque quinze ans, M. l'abbé Eugène Martin[1] a écrit un bon et substantiel chapitre de l'histoire intellectuelle de Nancy. Avec ses *Jeunes coupables,* M. Déglin nous intéresse à l'œuvre difficile et attachante du relèvement de l'enfance; et M. le docteur Friot[2], — un autre spécialiste en ces matières, — précisant l'évolution et l'épanouissement des sociétés de secours mutuels dans la capitale lorraine, prouve que notre cité a incontestablement droit au titre de patrie de la mutualité.

Frappé de l'oubli où était laissé, dans sa propre province, le grand astronome que Louis XV surnomma le « furet des comètes », M. Floquet[3] a retracé de main de maître la vie et les travaux de Charles Messier, originaire de Badonviller (1730-1817). La plume élégante de son biographe a très bien mis en relief le labeur énorme de celui qui, sur la tour de l'Observatoire de la Marine, consuma tant de veilles à la contemplation du ciel, traversa, non sans souffrances mais serein toujours, la tourmente révolutionnaire, et qui, familier des plus admirables spectacles qu'il soit donné à l'homme d'entrévoir, conserva jusqu'à la fin la simplicité d'un enfant. Magistrat, M. Villard[4] s'est appliqué à peindre en termes sobres et énergiques la sympathique figure d'un avocat de l'ancienne cour de Metz, Henri Maguin (1830-1876). Une nature ardente, aux enthousiasmes multiples, nous est révélée. Faut-il ajouter que les réponses des présidents, MM. de Roche du Teilloy, Henri Mengin et Fliche, aux récipiendaires, sont l'harmonieux complément de ces morceaux? Des idées s'y ajoutent aux idées, et les portraits y sont complétés par d'habiles retouches.

Si nous passons aux travaux proprement dits, il se trouve qu'au cours des trois dernières années académiques, les membres de la Compagnie ont poussé leurs investigations sur des domaines fort divers. M. Melin a disserté de *la Science sociale et de sa constitution indépendante;* M. de Metz-Noblat a examiné l'un des troubles mentaux qui dépriment davantage l'homme et peuvent le porter à des actions honteuses : *la Peur;* et M. Pascaud, en des pages austères, s'est occupé de *la Mobilisation du sol, en tant qu'élément de crédit, en France et à l'étranger.* Une *Lettre de Madeleine*

1. T. XVIII, p. XLIII-XLIII.

2. *La Mutualité à Nancy. Historique, évolution et efflorescence des sociétés de secours mutuels;* t. XX, p. LXXI-CIII.

3. *L'Astronome Messier;* t. XIX, p. XXIII-LXVII.

4. *Henri Maguin, avocat à l'ancienne Cour de Metz. Notice biographique;* t. XX, p. XXXII-LXX.



Plantin, la fille du vieux maître, a fourni à M. Déglin l'occasion d'esquisser la vision sur l'autrefois qui s'offre au visiteur du curieux musée-imprimerie d'Anvers, et surtout un prétexte pour développer quelqu'une de ces considérations philanthropiques où il se plaît. M. Thoulet a vanté le magie des œuvres de *Deux poètes du désert,* d'autant plus poètes qu'aucun d'eux n'écrivit un seul vers : Eugène Fromentin et Félicien David. En évoquant les heures de solitude passées sur le sable du Cap Vert, sous un ciel de plomb, alors que tout ruisselle de lumière et flamboie, le distingué océanographe s'est montré leur émule. M. Thoulet allie de même le talent littéraire à la précision scientifique, quand il demande aux textes anciens quelle était *la Notion de la mer chez les Chaldéens, les Égyptiens et les Hébreux.* M. Lombard souligne l'ample part de poésie que renferme la *République* et les *Lois* de Platon. Lui-même nous offre de fraîches rimes champêtres, souvenir de vacances d'antan. La verve de M. Grucker était nécessaire pour résumer, sans en affaiblir l'humour, *Une Comédie allemande au commencement du* XIXe *siècle.* On lira avec plaisir sa pétillante analyse de *la Cruche cassée* de Kleist, ce joyeux pendant du *Bon juge* de Bisson ou du *Client sérieux* de Courteline. *Notes sur l'Argenis* est un titre qui convient peu au travail de M. A. Collignon[1]. Il ne dit pas assez. L'auteur, qui déjà nous avait donné un remarquable livre sur l'*Euphormion,* suit en effet la composition et la publication de l'œuvre capitale de Barclay, note la fortune du célèbre roman dont la vogue fut immense, et clôt son important mémoire d'un appendice qu'enrichit une très copieuse bibliographie de l'*Argenis.*

Avec son érudition sans cesse en éveil, M. Léon Germain[2] présente des *Observations sur des monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg,* et apporte quelques données nouvelles et inattendues sur l'origine des armoiries de la petite ville lorraine. M. F. des Robert[3] a poursuivi son récit des *Campagnes de Turenne en Allemagne (1672-1675).* Ce travail de longue haleine n'est lui-même qu'un fragment de l'œuvre parue depuis en un volume compacte. Composé d'après des documents inédits, riche en faits, bourré de détails, c'est assurément le fruit d'un effort considérable. L'historien de Charles IV part de l'instant où le fantasque et malheureux prince, remarié à la fille du comte d'Apremont, — une enfant pour ce vieillard, — et chassé à nouveau de ses États, se réfugie à Cologne. Déjà le duc et Turenne s'étaient rencontrés dans maintes campagnes, en Lorraine, en Franche-Comté, dans les Flandres. Ils vont, une fois de plus, se trouver face à face, sur le sol allemand. Mais ici M. des Robert, délaissant

1. *Notes sur l'*Argenis *de Jean Barclay;* t. XIX, p. 329-507.
2. T. XVIII, p. 168-177.
3. T. XVIII, p. 227-361; t. XIX, p. 1-249.

quelque peu le volage époux de Nicole, s'est surtout attaché au capitaine de Louis XIV. Il l'accompagne pas à pas, et, avec une complaisance inlassable, nous promène sur le vaste champ de bataille qui s'étend des rives du Weser et de l'Elbe aux confins de la Suisse et de la Franche-Comté, et du Rhin à la Tauber. Il nous montre le héros luttant contre Frédéric-Guillaume, Montecuculi ou Bournonville, et donnant, avant de mourir, de telles marques de son génie militaire, qu'il semble vouloir se surpasser soi-même.

Déjà mortellement atteint, M. de Souhesmes terminait pour les *Annales* son étude sur la *Criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission.* L'Académie de Stanislas eut aussi une dernière preuve de cette brillante activité : M. de Souhesmes[1] a dépouillé pour ses confrères le *Journal du chevalier de Belchamps,* conservé à la Bibliothèque municipale de Metz, et y a recueilli, avec les on-dit qui circulèrent à l'occasion du mariage de Louis XV, des renseignements piquants sur le séjour que Marie Leszczynska fit à Metz quand elle traversa cette place pour rejoindre son jeune mari. L'impression que laissa aux habitants la nouvelle reine fut, en vérité, médiocre, et les confidences de Belchamps corrigent, d'une façon parfois plaisante, l'enthousiasme des relations officielles.

L'histoire des possédées de Loudun est bien connue. Sur le fond de la scène apparaît, en effet, la redoutable figure du cardinal de Richelieu. Parce que aucun Richelieu n'y fut mêlé, on ignorait, naguère encore, à peu près complètement, des faits qui se déroulèrent à Nancy, environ douze années plus tôt, et qui offrent pourtant, avec ceux dont le Poitou fut le théâtre, la plus frappante analogie. Elisabeth de Ranfaing (1592-1649) présenta les mêmes symptômes morbides qu'on devait observer chez Jeanne des Anges. Comme celle-ci, elle eut son innocente victime. Avant le jeune prêtre Urbain Grandier, le jeune médecin Charles Poirot fut le pitoyable martyr de cette folie. Jeanne des Anges, le calme revenu, fut, dit-on, douée de vertus admirables et ses ossements, mis en un reliquaire, auraient accompli des miracles. De même Élisabeth de Ranfaing, quand elle fut à moitié guérie, s'adonna-t-elle à la plus édifiante piété. Fondatrice d'un ordre de femmes, elle sera considérée comme une sainte par ses filles spirituelles, les religieuses du Refuge. C'est cette vie de prières et de sang, de terreurs et d'extases, de l'Énergumène de Nancy, qu'après nous avoir narré celles, si mouvementées, de l'ermite-ligueur, Pierre Séguin, ou de la vaillante abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, nous raconte M. Pfister[2], en se dégageant des appréciations des anciens biographes de l'étrange malade et en s'éclairant aux observations de la science moderne.

1. *Le Mariage de Louis XV et les Messins;* t. XX, p. 1-23.
2. *L'Énergumène de Nancy. Élisabeth de Ranfaing et le couvent du Refuge;* t. XVIII, p. 1-80.

Lorsque Henri Nanquette (1815-1899) confiait à M. Fliche[1] la tâche de rappeler, après lui, ses efforts pour assurer le bon fonctionnement et les progrès de l'École forestière dont il fut le directeur de 1864 à 1880, un tel choix ne pouvait être meilleur. Nous avons aujourd'hui, d'une main amie et compétente entre toutes, une notice précise, émue, sur le dévoué fonctionnaire qui, à l'heure du repos, était en droit, selon le mot d'un de ses successeurs, de montrer avec orgueil le résultat de sa gestion : seize années ayant été pour l'École une ère de prospérité.

On doit savoir gré au nancéiste émérite qu'est M. de Roche du Teilloy[2], d'avoir tiré de l'ombre où la stature olympienne de son illustre frère n'avait pas peu contribué à le reléguer, le doux profil de notre compatriote Eugène Hugo (1800-1837). En rendant à l'infortuné poète, de carrière si brève et si lamentablement brisée, la place qu'il mérite tout au moins aux côtés du chantre des *Saisons* et de Gilbert, en s'employant aussi à ce qu'une des nouvelles rues de Nancy portât ce nom voilé de mélancolie, M. de Roche a fait œuvre d'intelligente pitié comme de patriotique piété.

M. de Meixmoron de Dombasle[3] s'est appliqué à rattacher l'école que Claude le Lorrain symbolise, aux tendances dont se sont inspirés les paysagistes du milieu du XIXe siècle, tendances qui paraissent être, toutes modifications d'époques gardées, celles du siècle à son début. Pour nous parler du peintre de la lumière, M. de Meixmoron a trouvé des phrases aux chaudes périodes, où passent comme de ces reflets dorés et de ces ondes chatoyantes chères à l'immortel paysan de Chamagne. Cet hommage rendu à l'artiste dont s'enorgueillit la Lorraine, n'est pas indigne de sa palette incomparable.

Pierre BOYÉ.

2° Alsace-Lorraine.

Revue catholique d'Alsace. Nouvelle série. XXe année et XXIe année (1901 et 1902). 948 et 959 p. Rixheim, Sutter[4].

1901. — F. Blumstein, *La Bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire* (suite), p. 111, 288, 353, 451, 585, 694, 831. — III (fin). Description des manuscrits anciens. — IV. Des responsabilités de l'incendie de 1870. — V. Rapport de M. Saum sur l'organisation et les collections

1. *Henri Nanquette*; t. XIX, p. 269-317.
2. *Un Poète nancéien oublié : Eugène Hugo*; t. XIX, p. 508-530.
3. *Claude le Lorrain*; t. XX, p. 162-194.
4. Voir *Annales de l'Est*, XVI, 110.

de la bibliothèque qui venait de disparaître (27 janvier 1871). — VI. La bibliothèque du Séminaire protestant, détruite en même temps que la bibliothèque municipale.

H. Cetty, *L'Abbé Umhang,* p. 162, 241. — C'est l'introduction d'un livre paru depuis. On y raconte l'enterrement de Jean Umhang, le 5 mars 1901, à Thann, où il était né en 1827, et sa vie jusqu'à la fondation du collège libre de Colmar (1852) dont il fut un des premiers professeurs.

L. Fischer, *M*gr *Saurine,* p. 347. — Quelques notes sur les antécédents de ce futur évêque constitutionnel de Strasbourg, né au diocèse d'Oloron en 1733, député du clergé béarnais aux États-Généraux, puis évêque d'Aire et Dax.

A. Hanauer, *L'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg* (fin), p. 28. — On trouvera, aux pages 807 et 906, de *Nouvelles notes sur l'œuvre Notre-Dame,* en réponse à deux observations du Dr Winckelmann au sujet des *chartes* réunies par Schnéegans et publiées par le conseil municipal : I. *Scrupules administratifs du ministère français.* II. *Le dossier Schnéegans et sa publication* (à suivre).

A. Ingold, *Bernardin Buchinger* (Supplément à sa biographie) p. 120. — Note sur le *Protocole* de Buchinger, dont le manuscrit, du même format que le *Diarium,* vient d'être retrouvé dans les papiers laissés par l'abbé Uhrin, curé de Schirmeck, et qui donne quelques renseignements nouveaux.

Du même, *Mabillon en Alsace,* p. 484, 721, 801, 875. — L'illustre bénédictin de Saint-Germain-des-Prés visita l'Alsace en 1683 et en 1696. Dans la relation de son premier voyage, il écrit « qu'il n'avait pas souvenir d'avoir jamais vu pays plus beau et plus fertile ». Ses premières relations avec l'Alsace remontent à la controverse sur l'auteur de l'*Imitation.* Particulièrement intéressant est le récit des rapports de Mabillon avec le professeur J. Schilter, de Strasbourg.

*** *M*gr *A. Raess et l'œuvre de la Propagation de la foi,* p. 81, 208, 373, 401, 598, 641, 771, 818, 894 (à suivre). — Introduction : Naissance de l'*Œuvre* à Lyon en 1822. Ch. I : Action de Mgr Raess en Alsace, où il introduit l'*Œuvre.* Les difficultés du début. D'abord supérieur du grand séminaire de Mayence, André Raess fut appelé aux mêmes fonctions à Strasbourg en 1830. — II. *Son action au dehors,* d'abord en Allemagne, puis en Russie, Autriche-Hongrie, Suisse, Angleterre, etc.

Schickelé, *Le Doyenné de Massevaux* (suite), p. 49, 189, 335, 442, 511. — Saint-Léger (Sankt-Glückern), Schweighausen, Sentheim, Sewen, les deux Soppe, Traubach, Willer.

1902. — F. Blumstein, *La Bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire* (fin), p. 1911. — Récit de sa reconstitution.

Du même, *L'Œuvre Notre-Dame et sa légende,* p. 519, 588, 701, 780, 821. — Exposé de la question d'après Ellenhard, la Relation de la bataille de Hausbergen, Closener, Koenigshofen, Wimpfeling, Specklin, Schadée, Kleinlawel, Vuillemain, Grandidier, Friesé, Strobel, Schnéegans, Seyboth.

F. Blumstein et A. Seyboth, *L'Œuvre Notre-Dame et M. Hanauer,* p. 120. — Réponse aux critiques formulées par l'abbé Hanauer dans le tome précédent. Cette réponse relate l'origine de la publication du dossier Schnéegans, expose la destination de l'œuvre et son administration.

F. Blumstein fils, *Une page de M. de Vogüé sur Strasbourg,* p. 190. — Elle est extraite des *Pages d'histoire.*

N. Delsor, *Les Bannières de la milice strasbourgeoise au* XVIIe *siècle,* p. 212. — C'est une simple note sur *Die Fahnen der Strassburger Bürgerwehr im 17. Jahrhundert* publié par M. Gény, au XXVIIIe fascicule des *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde.* Heitz, 1902.

A. Hanauer, *Nouvelles notes sur l'Œuvre Notre-Dame* (fin), p. 48, 85, 169, 241. —III. Délégation de Chanoines à l'audition des comptes. —IV. Destination de l'Œuvre. — V. Ses finances. — VI. Réponse aux critiques (Voir ci-dessus : Blumstein).

Aug. Ingold, *Un épisode de la vie municipale de Colmar au siècle dernier,* p. 378, 407, 485. — Il s'agit de l'affaire Sontag, en 1711. Sontag, apothicaire et membre du conseil, avait présenté des remontrances au gouvernement au sujet de certains impôts.

Du même, *Pfeffel et les écoles de Ribeauvillé* (1794), p. 679. — Projet d'organisation d'écoles primaires de langue française, présenté par le poète à la Société populaire de Ribeauvillé, et conservé aux archives de la ville de Colmar.

Aug. Ingold, *Mabillon en Alsace* (fin), p. 114, 214, 277. On étudie ici les souvenirs du second voyage (1696) fait avec Dom Ruinart et les frères Alliot, et la correspondance qui s'en suivit avec Schilter. On y a joint des lettres de Dom H. Alliot et Puysieulx.

Du même, *Le P. Antonin Danzas* (*des Fr. Pr.*), p. 561, 642, 732, 841. — La restauration des Unterlinden de Colmar est en grande partie son œuvre. Voir la notice que le P. Berthier, professeur à l'Université de Fribourg, a mise en tête de sa publication sur l'Œuvre artistique de P. Danzas. Celui-ci, né à Colmar en 1817, mourut en 1898, le dernier survivant des premiers compagnons du P. Lacordaire.

O. Landmann, *Wissembourg. Un siècle de son histoire, 1480 à 1580.* p. 136, 178, 294, 347, 436, 504, 625, 666. — Ces notes sont destinées à combler une des principales lacunes de la monographie du professeur Rheinwald sur l'*Abbaye et la ville de Wissembourg.* Le siècle traité ici fut

fécond en faits mémorables : le *Weissenburger Handel*[1], la guerre de la succession de Bavière, François de Sickingen, Martin Bucer, la guerre des paysans, la sécularisation de l'abbaye et son incorporation à le menseépiscopale de Spire, la fin tragique du colonel Vogelsberger, le passage de Henri II et celui de Charles-Quint, etc. M. Landmann est de l'école de Janssen, qui attribue à la Réforme tous les malheurs du temps.

*** *Mgr A. Raess et l'œuvre de la Propagation de la foi* (fin), p. 56, 98, 194. — Suite des efforts faits pour répandre l'œuvre à l'étranger[2].

Du même, *Mgr A. Raess, évêque de Strasbourg* (1794-1887). Esquisse biographique, p. 764, 857, 935 (à suivre). — Cette esquisse doit compléter la notice parue en 1873 dans le recueil des biographies de l'épiscopat allemand et traduite en français par M. Jandelet, de l'Académie de Metz. On sait que Mgr Raess naquit à Sigolsheim, le dernier de sept enfants d'un vigneron mort deux ans après. Le récit, d'ailleurs, ne va, dans le présent volume, que jusqu'en 1830. Il renferme de nombreuses lettres du futur évêque ou à lui adressées.

Rod. Reuss, *Encore les prétendues falsifications de Grandidier*. — Reproduction de l'article publié dans la *Revue historique* de novembre 1902 à la suite du compte rendu des *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, de M. l'abbé Ingold.

M. Schickelé, *La Bibliothèque du grand Séminaire de Strasbourg,* p. 387. — Compte rendu de l'étude du professeur J. Gass, *Die Bibliothek des Priesterseminars in Strassburg,* parue d'abord dans *Ecclesiasticum* de 1901, puis à part chez Leroux à Strasbourg (1902) et qui peut faire suite au travail de Ch. Schmidt, *Zur Geschichte der ältesten Bibliotheken und der ersten Buchdrucker zu Strassburg* (1882). Cette bibliothèque renferme 50 000 volumes, 300 incunables et 150 manuscrits, parmi lesquels se trouve un Nouveau Testament grec du xie siècle provenant de l'abbaye d'Andlau. Son Alsatique le plus important est la Chronique de Kœnigshofen.

Ch. Stœffler, *Un nouvel ouvrage sur le P. Gratry*. — Il s'agit de celui du P. Chauvin, supérieur de l'école Massillon, ouvrage paru (presque en même temps que celui de Mgr Perraud) chez Bloud et Barral (1901)[3].

J. Wagner, *Une lettre inédite du P. Lacordaire* p. 481, à la mère de l'abbé Rencker. Le présent billet est de 1846.

X.., *Le R. P. Carlos Sommervogel,* p. 323. Article nécrologique emprunté aux *Études* des PP. Jésuites. Nous avons signalé l'importance de la nouvelle édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

X.., *L. Schützenberger,* p. 463. Note sur l'esquisse de la vie et de l'œu-

1. On y rattache la légende de Hans Trapp.
2. Ces articles ont été réunis en brochure (Rixheim).
3. Voir *Annales de l'Est,* XVI, 117.

vre du « doyen de nos peintres alsaciens » publiée par Ans. Laugel dans les *Biographies alsaciennes* (édition de la *Revue alsacienne illustrée*).

Th. Schœll.

Revue alsacienne illustrée, publiée sous la direction artistique de Charles Spindler à Saint-Léonard par Bœrsch. Schlesier et Schweikhardt, Strasburg i. E. Quatre volumes grand in-4° avec de nombreuses planches, années 1899, 1900, 1901 et 1902.

Une véritable renaissance alsatique s'est produite en ces dernières années. Le dialecte alsacien s'est élevé à la dignité de langue littéraire ; il a ses humoristes, ses poètes, son théâtre. Une formule nouvelle de l'art est née : et les noms de Spindler, Braunagel, v. Seebach, etc., sont devenus très vite populaires. L'histoire du pays a été mieux étudiée, et surtout on s'est plu à rappeler les vieux usages et les anciens dictons, à les sauver de l'oubli, au moment où le souvenir allait s'en perdre. L'Alsace, qui ne peut plus être française, veut rester alsacienne et s'efforce de conserver son autonomie nationale, alors qu'elle est menacée d'être absorbée par le courant germanique. C'est à ce besoin que répond la nouvelle revue que nous signalons avec plaisir. Elle correspond bien à la situation même du *Reichsland*. Les articles sont écrits en allemand ou en français ; mais une place importante y est faite au dialecte local. La revue mérite bien son titre de *Revue alsacienne*. Elle s'occupe de tout ce qui concerne le pays entre les Vosges et le Rhin : histoire, littérature, commerce, folklore, etc. Elle suit les Alsaciens soit en France, soit en Allemagne. Ce titre a déjà été porté par d'autres recueils ; mais, pour la première fois, une revue alsacienne se présente à nous avec des illustrations, et ces illustrations sont de premier ordre. Nous trouvons ici une collection de dessins originaux, de phototypies, de gravures tout à fait remarquables. Ajoutons que chaque année la revue a pris une plus grande importance par le nombre de ses pages, la variété et la sûreté de ses informations. Le mérite nous en paraît revenir à M. Spindler et au docteur Bucher. Nous allons analyser les quatre volumes déjà parus :

1899. Tome Ier, 87 pages avec un supplément de 47 pages. — M. Anselme Laugel nous raconte la biographie de trois Alsaciens : celle de deux peintres, Gabriel Thurner et Louis Schützenberger, l'un et l'autre nés en Alsace, mais formés dans le milieu de Paris ; celle d'un jeune sculpteur, Henri Marie Waderé, l'auteur du monument de Charles Grad à Turckheim. Ces biographies alsaciennes, ici encore sommaires, prendront, dans les tomes suivants, une véritable ampleur.

Les études historiques sont aussi fort courtes. Le même M. Laugel tire des mémoires de Thomas Platter quelques passages curieux, narrant la vie d'étudiant à Schelestadt, au début du XVIe siècle. En un autre article, il analyse le *Waltharilied* et il en place les principales scènes en Alsace. On trouvera surtout en ce volume des descriptions du pays et des produits de la littérature alsacienne. Avec raison, on a reproduit en tête du recueil la page enthousiaste que Sébastien Munster a consacrée à l'Alsace en 1548. Julius Greber nous fait le récit d'une excursion à Saint-Hippolyte et à Bergheim. Spindler nous reproduit les costumes de Bischofsheim et ceux de Seebach; R. Forrer signale quelques *altelsässische Kleienkotzer,* des mascarons en bois en usage dans les vieux moulins et par où s'échappait le son.

Gustave Stosskopf esquisse ici quelques types populaires : *D'r Scheiwi, D'r Wackemöüische, D'r Rasierernatz.* Il publie une de ses comédies en un acte : *D'r Diplomat.*

Le supplément est formé par l'étude de R. Forrer : *Die Heidenmauer von Sankt-Odilien,* dont nous avons déjà rendu compte dans les *Annales de l'Est*[1].

1900. Tome II, 216 pages avec 100 pages de chronique. — Le tome II renferme trois biographies alsaciennes : celle de Henri Carré, directeur de l'Opéra-Comique, né à Strasbourg le 22 juin 1852, par Henri Cain; celle du sculpteur Ringel, né en 1847 à Illzach; celle enfin du collectionneur Georges Spetz, les deux dernières dues à la plume élégante d'Anselme Laugel. Dans l'article consacré à Spetz, on a reproduit par la phototypie les plus beaux échantillons de la célèbre collection d'Isenheim : la grande tapisserie flamande, du commencement du XVIe siècle, représentant des scènes de l'Apocalypse d'après des dessins de Durer; le martyre de sainte Marguerite, de Schœngauer; des statues du XVe siècle provenant du couvent des Antonites; un Crucifiement de Lucas Cranach; une scène mythologique de Tiepolo, jadis dans le château des seigneurs de Ribaupierre à Ribeauvillé.

Le même M. A. Laugel nous raconte l'histoire de théâtre alsacien. Il remonte au célèbre *Pfingstmontag* de Daniel Arnold, imprimé en 1816 et vendu au profit des victimes de l'invasion de 1815 ; il nous énumère les diverses représentations qui en furent données, à partir de 1835, dans des salons. Il expose ensuite en grand détail l'histoire de différentes sociétés d'acteurs-amateurs qui se formèrent après 1870, et qui commencèrent par jouer des pièces en patois : *Vogesia, Theatralia, Argentina, Humoristica,* etc., etc.; enfin, en 1898, sous l'influence de Jules Greber et d'un ancien

1. T. XIV, 1900, p. 183.

directeur de théâtre de Strasbourg, Alexandre Hessler, se constitua l'*Elsässisches Theater;* et alors on eut successivement l'adaptation alsacienne de l'*Ami Fritz,* des *Rantzau,* et la série glorieuse des pièces de Stosskopf. M. Laugel, sans entrer dans l'examen même du répertoire, nous donne sur l'organisation du théâtre les détails les plus intéressants. L'étude se poursuit au tome III ; M. Laugel y raconte la constitution de théâtres alsaciens à Colmar et à Mulhouse qui ont leurs auteurs attitrés avec MM. Hanc, Lustig, Faber et Kolmann, Alfred Weiss. Le théâtre alsacien est très curieux à observer ; il répond à une sorte de rénovation nationale, qui s'observe en ce moment aussi bien en politique et en économie sociale qu'en littérature.

L'étude de M. Werner Wittich, *Deutsche und französische Kultur im Elsass,* a été, dans la suite, traduite en français et il en a été déjà question dans les *Annales de l'Est*[1]. Elle offre une série de fines observations, notamment en ce qui concerne la politique industrielle et l'économie sociale ; mais elle est trop métaphysique. Elle ramène la culture française et la culture allemande à des formules trop rigoureuses, et, par conséquent, inexactes. Il n'est pas juste de soutenir que la caractéristique des Français est l'individualisme, celle des Allemands la subordination des individus à un but. Puis l'auteur ne paraît connaître la France que par la lecture de quelques journaux à scandale ; s'il en était autrement, il n'aurait jamais écrit : « Les hauts fonctionnaires allemands en Alsace-Lorraine sont incorruptibles et présentent un vif contraste avec ceux de France, qui si souvent exploitent par des déprédations financières leur situation officielle. — *Die Unbestechlichkeit des höheren Beamtentums steht in scharfem Gegensatz zu der in Frankreich so häufigen finanziellen Ausbeutung der amtlichen Stellung* » (p. 188). Les illustrations qui accompagnent l'étude sont charmantes ; mais elles sont purement alsaciennes, et je veux voir là une preuve que l'élément allemand ne pénètre point encore si profondément l'élément alsacien que le soutient l'auteur ; l'illustration et le texte sont en contradiction.

Signalons encore une série d'études locales, en patois du pays : la douloureuse histoire du soldat d'Afrique, *D'r Bäckejackl,* par G. Stosskopf ; l'amusante comédie *Lisbeth* de Julius Greber, et celle de Stosskopf : *E Mordsaffär ;* l'article de Gaston Vicaire sur *l'art religieux moderne en Alsace,* et la note consacrée par Maurice Barrès à Émile Erckmann (*En profondeur*), à propos de la *journée* d'Erckmann à Lunéville, le 23 janvier 1898. A propos de l'incendie du Luxhof, le 24 janvier 1900, H. H. nous rappelle les destinées de cet établissement, ancienne chapelle de Saint-Luc, et M. Werner Wittich, dans un article intitulé : *Auf der Grenze,* nous raconte une

1. T. XVII, 1903, p. 470.

excursion dans la vallée du Bonhomme et nous expose les réflexions qu'il fit au sommet du col.

A partir de ce second volume, au texte de la revue est ajoutée, en caractères plus petits, une chronique alsacienne. Elle se divise chaque trimestre en deux parties : l'une, en français, nous signale ceux de nos compatriotes qui ont attiré sur eux l'attention en France et rappelle la biographie de ceux que la mort a enlevés (Paul Ristelhueber, † 16 septembre 1899 ; Henry Wilhelm, † 25 septembre 1899 ; Gabriel Tourdes, † 26 janvier 1900 ; Samuel Berger, † juillet 1900 ; Louis Ratisbonne, † 24 septembre 1900) ; la seconde, en allemand, rend compte des expositions artistiques, des représentations du théâtre de Strasbourg, des concerts. La chronique est accompagnée d'une bibliographie où sont relevés tous les ouvrages qui ont paru sur l'Alsace-Lorraine ; l'indication des articles de revues et de journaux surtout est précieuse.

1901. Tome III, 191 pages et 132 pages pour la chronique. — Dans le tome III, nous trouvons la suite des biographies alsaciennes. M. Fritz Kiener consacre 27 pages enthousiastes, en texte très fin, à Édouard Schuré, né à Strasbourg le 21 janvier 1841. A. Laugel nous expose la vie de Théophile Schuler, né à Strasbourg le 18 juin 1821, et mort dans cette même ville le 26 janvier 1878 ; il apprécie en artiste ses tableaux et ses illustrations. Il conclut en excellents termes : « A côté des monuments que l'on a élevés aux Stœber, à Charles Grad, à Nessler, il serait temps que l'on pense à en élever un à Théophile Schuler. Par la noblesse de son caractère, par l'éclat de son talent, par l'éloquent témoignage qu'il a rendu à sa terre natale, Théophile Schuler peut être donné en exemple aux générations futures. » La liste des travaux de Schuler de 1843 à 1876 clôt cette étude et sera souvent consultée. Voici maintenant la biographie d'un musicien que nous présente M. Paul Locard. Il s'agit de Léon Boëllmann, né à Ensisheim le 29 septembre 1862, mort à Paris le 11 octobre 1897. Ce fut l'élève de prédilection de M. Gigout, et il a laissé une série de *lieder* charmants, sans compter ses morceaux religieux. Enfin M. Gustave Coquiot consacre un article au sculpteur François-Rupert Carabin, né à Saverne le 27 mars 1862, l'auteur de la célèbre vitrine du Musée Galliéra.

L'article historique le plus important de ce volume est celui de M. Hermann Bloch : *Geistesleben im Elsass zur Karolingerzeit*. Il nous décrit d'abord la situation politique et économique de l'Alsace au IXᵉ siècle, en s'appuyant sur l'élégie bien connue d'Ermold Nigellus, jadis traduite par Vulpinus, sur une phrase du moine de Saint-Gall qui célèbre le vin de Sigolsheim, sur quelques indications données par les chartes, notamment sur les *Traditiones Wizemburgenses*. Il a attiré fort justement l'attention sur le réseau de routes qui aboutit à l'Alsace et sur l'Ill, qui donne au pays une véritable unité.

Une seconde partie, un peu générale, nous montre, à la suite de Kaufmann, de Hauck et de Monod, les vrais caractères de la Renaissance carolingienne, la fusion de l'élément romain païen avec l'élément romain chrétien et l'apport à la Germanie de ces éléments mélangés. Enfin, M. Bloch nous décrit les deux principaux foyers de culture en Alsace sous Charlemagne, l'évêché de Strasbourg et l'abbaye de Murbach : l'un et l'autre s'allumèrent au foyer de Reichenau. Pirmin, fondateur de Murbach, et l'évêque Heddon sont les représentants principaux de la Renaissance carolingienne en nos contrées. Mais peut-être M. Bloch recherche-t-il trop exclusivement à Reichenau les origines de cette civilisation ; l'influence de l'École de Metz, si célèbre avec Chrodegang, Angilramne et Drogon, a rayonné par delà les Vosges. Wissembourg, où Otfrid traduisit les Évangiles — et M. Bloch parle en excellents termes de cette œuvre, — a été aussi un centre d'études qui méritait d'être étudié pour lui-même. La thèse de M. Bloch, juste en ses lignes générales, doit être atténuée.

Voici maintenant, dans l'ordre chronologique, une série de petites études historiques. Ottilie Feuchlerin, de Strasbourg, nous a transcrit vers 1592 dans un manuscrit célèbre que possède actuellement la bibliothèque de Donaueschingen le chant célèbre : *Es stet ein Lind in jenem Tal.* La *Revue* le reproduit. Jos. Gény consacre quelques pages à l'École militaire que Pfeffel fonda en 1773 à Colmar, dans la maison qui est aujourd'hui le n° 13 de la rue Chauffour : ce qui permet à M. J. Waltz de reproduire, en une magnifique page en couleurs, l'uniforme des jeunes élèves. M. J. M., en publiant quelques papiers, assez insignifiants d'ailleurs, d'Euloge Schneider, rappelle à grands traits la vie du fameux accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin. M. P. Holl ajoute quelques documents, tirés des archives de la famille, à ceux que le regretté Ch. Nerlinger avait déjà réunis sur le général Fruhinsholz (1764-1823). La *Revue* publie enfin deux lettres de la mère du maréchal Lefebvre. Elles sont adressées, vers 1806, à M. Metzger, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents. Elles sont écrites en un allemand affreux et contiennent un long chapelet de doléances contre le maréchal, qui n'aurait pas fait le nécessaire pour sa famille. La mère de Lefebvre était alors remariée, à Blois, à un certain Antoine Gleiss.

M. R. Forrer attire l'attention sur les anciennes aunes (*Ellen*) alsaciennes. Ces aunes étaient données par le fiancé à sa fiancée, ornées par lui de lettres de l'alphabet, d'inscriptions et de dessins de toutes sortes. Un peu plus loin il signale les *Fassriegel,* les verroux en bois qui maintenaient les bondes des grands tonneaux et sur lesquels étaient sculptés des poissons. M. F. Wolff, conservateur attitré des monuments historiques d'Alsace, expose l'histoire du classement de ces monuments. On a réuni en une collection tous les dessins et photographies des édifices classés.

La littérature locale est présentée dans ce volume par des poésies de Schleber, d'Abel, et une pièce en dialecte de Colmar de Hanc : *Cherchez la femme*. Une série de planches artistiques reproduisent les principales œuvres exposées dans le salon d'art de la *Revue alsacienne illustrée*.

La chronique, qui a pris le titre de *Chronique d'Alsace-Lorraine*, est faite sur le même plan que précédemment. Dans la partie française, nous relevons les articles nécrologiques consacrés à Hermite, † 14 janvier 1901 ; au comte de Puymaigre, † juin 1901 ; à Bleicher, † 8 juin 1901 ; à Charles Thierry-Mieg, † 19 juin 1901 ; à Édouard Siebecker, † 19 septembre 1901 ; à Jules Grosjean, ancien préfet du Haut-Rhin, † 22 septembre 1901. On nous signale aussi, à partir de ce volume, les principales découvertes archéologiques faites dans le pays, et une section est consacrée à l'économie politique, au commerce et à l'industrie. La bibliographie, semestre par semestre, est toujours présentée avec beaucoup de soin.

1902. T. IV. 138 pages et 132 pages pour la chronique. — P. 1. Anselme Laugel, *Biographies alsaciennes*. XI. *Martin Feuerstein*. Avec de nombreuses reproductions de ses œuvres. Étude critique sur cet artiste, qui, né à Barr en 1856, étudia les beaux-arts à Munich (1875-1879) et à Paris (jusqu'en 1882), où son maître préféré fut Luc-Olivier Merson. Puis il parcourut l'Italie, décora différentes églises à Strasbourg, Marienthal et Obernai ; enfin il a été nommé récemment « professeur d'art religieux à cette même Académie de Munich où il était jadis élève »[1].

P. 17. Léon Lefébure, L'*Organisation de la charité en Alsace*. — État actuel, projets d'amélioration.

P. 25. Paul Runge, *Benedictio puerij. Wiegenlied von Heinrich von Laufenberg vom Jahre 1429*. — Étude musicale sur un chant du prêtre Henri de Laufenberg, qui entra en 1445 au couvent de l'Ile Verte fondé par Rulman Merswin et donné aux Johannites en 1367. Il mourut en 1460. M. Martin Vogeleis prépare une monographie sur lui.

P. 29. Robert Forrer, *Altelsässische Bauernstühle*. — Les anciens escabeaux alsaciens, avec de nombreuses reproductions.

P. 33. Maurice Barrès, *La genèse d'une œuvre. Comment aimer notre terre et nos morts?* — Lettre au sujet du *Musée alsacien* ou *Collection d'art et de traditions populaires*, dont la fondation, annoncée en juillet 1900 (Chronique du vol. II, p. 53), s'est depuis réalisée.

P. 41, 75, 114. Jules Guiffrey, de l'Institut, ancien directeur de la manufacture des Gobelins, *La vie de la Vierge*. — Étude sur la suite de 14 tapisseries conservées à la Cathédrale de Strasbourg, avec leur publication

1. Il a trouvé un biographe dans la personne du Dr Ad. Fay.

intégrale en photogravure. « Description détaillée de chaque sujet et aussi des bordures à peu près identiques sur tous les panneaux » et reproduction du « texte des documents relatifs à la fabrication des tapisseries et aux auteurs des modèles ». Enfin étude sur « la valeur d'art de ces panneaux, leur état actuel et les moyens d'assurer leur conservation ». — « La majeure partie du travail fut exécutée à Paris, dans la première moitié du XVIIe siècle, pour une des créatures du cardinal de Richelieu, l'abbé Le Masle, prieur des Roches, chanoine et chantre de l'église cathédrale de Paris », mort en 1662. Il donna les 14 panneaux à Notre-Dame de Paris, qui les vendit « en 1739, au prix de 10 000 livres, au chapitre de Strasbourg ». Celui-ci « s'empressa de remplacer une inscription rappelant l'origine de la tenture par celle que l'on voit actuellement ».

P. 49. Le « *Hortus deliciarum* » *d'Herrade de Landsberg*. — C'est un abrégé de l'article que M. A. Molinier a publié, sur ce sujet, dans l'*Art* du 28 mars 1901, avec de nombreuses reproductions.

P. 55. Fritz Matthis, *Dr Karl August von Steinheil. Ein Gedenkblatt zur 100 jährigen Wiederkehr seines Geburtstages*. — Avec un en-tête et un cul-de-lampe par Camille Schlumberger et des reproductions d'après des photographies. Connu comme astronome, opticien et surtout comme physicien, Steinheil est né en 1801 à Ribeauvillé, d'un conseiller du comte de Ribeaupierre[1]; il épousa (1827) sa cousine, Amélie Steinheil, de Francfort, fut nommé (1835) par le roi de Bavière professeur de mathématiques et de physique et conservateur des collections royales, installa le premier télégraphe à Munich (1837), introduisit à Naples le système métrique (1846), organisa (1851) le réseau télégraphique suisse, fonda (1854) l'institut optico-astronomique de Munich, se signala à l'Exposition de Paris (1855) et mourut comblé d'honneurs en 1870.

P. 65. André Girodie, *Biographies alsaciennes*. XII. *Eugène Müntz*. — Avec des portraits et quelques reproductions.

P. 88. E. Bur, *Dialektschänder*.. — Les profanateurs des dialectes alsaciens ; trivialité et sentimentalité.

P. 92. Jos. Gény, *Zerstörte oder verlorene Kunstwerke in Schlettstadt*. — Énumération de 10 œuvres d'art détruites ou perdues à Schelestadt du XIIe siècle au XVIIe. Le XVIIIe en a gâté un bien plus grand nombre par ses soi-disant embellissements.

P. 96. Mme Frédéric Régamey, *Quatre ans d'Alsace*. — Avec de nombreuses reproductions d'œuvres de M. Régamey. M. et Mme Régamey ont séjourné quelques années au Petit-Château de Beblenheim, illustré par

1. Voir Pfannenschmid, *Pfeffels Fremdenbuch*, p. 97, 166 et 226. Nous possédons des lettres de Dorothée-Salomé Steinheil, qui épousa le professeur Less, de Gœttingue, et figure dans la correspondance de Pfeffel sous le nom de Serena.

Jean Macé. L'artiste en a rapporté des vues, paysages, sites et surtout des silhouettes fort intéressantes, et le texte de Mme Régamey qui les accompagne ne l'est pas moins.

P. 120. Jos. Gény, *Altelsässische Weihnachtsbräuche.* — Avec des vignettes par Cam. Schlumberger. Usages de Noël avant la guerre de Trente ans. Origine de l'arbre de Noël et de celui de Mai. Détail curieux à noter, Geiler et son successeur protestant Dannhauer attaquèrent violemment la coutume d'orner le sapin; ils la traitaient de jeu puéril et frivole.

La chronique d'Alsace-Lorraine nous signale les morts de l'année 1902 et parmi eux le général Georges Strohl, né à Wangen en 1839 ; le peintre Camille Bernier, né à Colmar en 1823 ; Lorédan Larchey, né à Metz en 1831 ; le jésuite Sommervogel, né à Strasbourg en 1834. On y trouvera des détails intéressants sur les représentations du théâtre alsacien et des renseignements sur les fouilles archéologiques à Largitzen, à Bergholz, à Erstein, etc.

Ch. Pfister et Th. Schœll.

Mittheilungen der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass. II. Folge. 21. Band, mit 5 Tafeln[1]. Strasbourg, Imprimerie strasbourgeoise, 1903. I. Lieferung, in-4° de 266-31-14* pages. Mémoires.

P. 1. Henri Lempfrid, *Die Thanner Theobaldssage und der Beginn des Thanner Munsterbaues.* — La *Feuille d'annonces de Thann, Cernai et Saint-Amarin* a conservé, dans les nos 27 et 28 de sa 20e année, le récit des fêtes qui, les 30 juin et 1er juillet 1861, célébrèrent le 700e anniversaire de la fondation de Thann et de la translation de sa fameuse relique, le doigt de son patron, saint Thiébaut, évêque de Gubbio[2]. M. Lempfrid soumet la légende à un examen minutieux en essayant de répondre à ces trois questions : La relique de Thann appartient-elle réellement à Thiébaut ? A quelle époque cette relique vint-elle à Thann ? Quand commença la construction de l'église dédiée à saint Thiébaut? La légende a confondu l'évêque ombrien avec le comte Thiébaut de Ferrette, dont la seconde femme, Marguerite de Blamont, donna sans doute la relique entre 1303 et 1310. C'est entre 1307 et 1310 que fut construite, près du *Niederthor,* la première

1. Voir *Annales de l'Est,* XVII, p. 329.

2. En Ombrie. Voir la légende de l'origine du pèlerinage qui a donné naissance à la ville, dans Baquol, art. Thann.



chapelle consacrée à l'ermite Thiébaut; l'église proprement dite fut commencée en 1332, mais ne devint église paroissiale qu'en 1389. — Un appendice, p. 103, donne les 37 documents sur lesquels l'auteur fonde son exposé. On trouvera, dans ce dernier, non seulement la critique de tous les textes qui mentionnent la relique et son sanctuaire, mais aussi la description des constructions successives et l'étude du plan primitif de l'église. C'est un article important, quoique d'un style lourd et d'un agencement peu net.

P. 129. A. Adam, *Das Seelenbuch des Spitals in Zabern*. — Le *Liber vitæ Hospitalis Tabernensis* comprend un calendrier avec des notices, une liste des bienfaiteurs, un inventaire des revenus et des dettes, enfin une importante note ajoutée en 1667 par le curé Zwanger. Le texte du *Liber vitæ*[1] ne couvre que les pages 165-209, mais il est précédé d'une introduction et (p. 141) d'un Index alphabétique et explicatif de tous ses noms propres; puis suivi d'un chapitre consacré à Zwanger, à sa notice et à l'histoire de l'hôpital, et de quatre pièces inédites des années 1289, 1471, 1511 et 1634; cette dernière, en français, est relative au combat de Pfaffenhofen livré à la Saint-Laurent (10 août 1633) entre Lorrains et Suédois.

P. 243. Jos. Becker, *Die Landvögte des Elsass von 1273 bis 1308*. — On connaît la série des études que M. Becker a déjà consacrées à ce sujet. Ici, il fait l'histoire des préfets de Rodolphe de Habsbourg, d'Adolphe de Nassau, d'Albert Ier. Ce dernier n'en eut qu'un, Jean de Lichtenberg. Une annexe contient l'acte par lequel l'évêque Conrad de Strasbourg assure protection à la ville de Haguenau pour le temps d'interrègne inauguré par la mort de Rodolphe de Habsbourg.

Les trois mémoires que nous venons de commenter sont suivis des procès-verbaux des séances et du compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1901-1902; enfin, avec pagination astérisquée, des *Fundberichte und kleinere Mittheilungen : Die Minerva von Pisdorf*, par Henri Schlosser, de Drulingen, avec une planche; *Nicht tribokisch sondern römisch* (*Ein Doppelgrab im Zaberner Museum*), par l'abbé Adam; *Die Grabplatten im Hof des Zaberner Museums*, par le même.

TH. SCHŒLL.

1. Avec les nombreuses notes de l'éditeur.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Légion d'honneur. — A l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées, M. Debidour, inspecteur général de l'enseignement secondaire, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, a été nommé officier de la Légion d'honneur.

Prix de l'Institut. — Dans sa séance du samedi 19 juillet 1903, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné à MM. Adam, recteur de l'Académie de Nancy, et Paul Tannery le prix Jean Reynaud. (10 000 francs, au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans).

L'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du vendredi 10 juillet) a décerné sur la fondation Prost (travail historique sur Metz et les pays voisins) une récompense de 900 francs à M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, pour le tome Ier de son *Histoire de Nancy*.

Nominations. — Par arrêté en date du 28 juillet 1903, est nommé pour l'année scolaire 1903-1904, à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, chargé de cours : M. Parisot, docteur ès lettres (Histoire de l'Est de la France).

Sont nommés maîtres de conférences pour l'année scolaire 1903-1904 :
MM. Bahon, agrégé d'allemand (Langue et littérature allemandes).
Cousin, agrégé de grammaire (Grammaire).
Laurent, agrégé d'histoire (Histoire ancienne).
Perdrizet, agrégé des lettres (Langue et littérature grecques).

Sont chargés pour l'année scolaire 1903-1904 des enseignements complémentaires ci-après désignés :

MM. Etienne, docteur ès lettres, professeur au lycée (Littérature française du moyen âge).

Krantz, professeur à la Faculté (Littérature française).

Harmand, docteur ès lettres, professeur au lycée (Français).

Par arrêté rectoral du 23 juillet, ont été maintenus à la Faculté des lettres pendant l'année scolaire 1903-1904 dans les fonctions suivantes :

MM. Huchon, maître de conférences d'anglais et de littératures modernes comparées.

Haag, lecteur d'allemand.

Agrégations et certificat d'aptitude. — Ont été reçus aux diverses agrégations les étudiants ou anciens étudiants de la Faculté des lettres de Nancy dont les noms suivent :

A l'agrégation d'*allemand* : MM. Bauer, n° 1 ; Muret, n° 5. A été admissible : M. Maynard.

Au *certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand :* MM. Bonnafous, n° 3 ; Abran, n° 4.

A l'agrégation d'*histoire :* M. Mazure (n° 13). M. Dantzer (André) a été admissible. MM. Dantzer (Émile) et Thomas ont été sous-admissibles.

A l'agrégation de *grammaire :* M. Legouge a été sous-admissible.

Bourses d'agrégation. — Par arrêté du 12 septembre, il est attribué des bourses de 1 500 fr., pour l'année scolaire 1903-1904, près la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, à MM. Etienne (Charles-Dominique), *histoire* et Lauret (René-Auguste), *allemand.* Une bourse de 900 fr. est accordée à M. Crémieux (Fernand-Mardochée).

Bourse de licence. — Par arrêté du 4 août, a été nommé, pour un an, boursier de licence près la Faculté des lettres de l'Université de Nancy : M. Michel (Victor) [*allemand,* bourse de 1 200 fr.].

Licence de langues vivantes. — Par arrêté ministériel du 20 juillet 1903, la Faculté des lettres de l'Université de Nancy est autorisée à déli-



vrer, pendant l'année scolaire 1903-1904, le certificat d'aptitude avec mention : *Langues vivantes,* pour l'allemand et l'anglais.

PROGRAMME DE LICENCE. — Un arrêté du 29 juillet fixe ainsi pour la Faculté des lettres de l'Université de Nancy la liste des auteurs devant servir à l'explication, dans les épreuves de la licence ès lettres, pendant une période de deux années, à dater du 1er juillet 1904 :

I. — AUTEURS GRECS.

Homère. — *Odyssée,* XI.
Eschyle. — *Les Perses.*
Euripide. — *Les Bacchantes.*
Aristophane. — *Les Guêpes.*
Isocrate. — *Panégyrique.*
Aristote. — *Politique,* III.
Pausanias. — X, du *chap.* V, 5, au *chap.* XXXII, 8.
Morceaux choisis des auteurs grecs (Lesebuch), par M. von Wilamowitz-Möllendorff.

II. — AUTEURS LATINS.

Plaute. — *Rudens.*
Virgile. — *Enéide,* VI.
Horace. — *Epîtres,* II. — *Art poétique.*
Juvénal. — *Satires* I et VII.
César. — *De Bello gallico,* VII.
Cicéron. — *Tusculanes,* V.
Quintilien. — *Institutio oratoria,* X, *chap.* 1 et 2.
Tacite. — *Agricola.*
Minucius Félix. — *Octavius.*

III. — AUTEURS FRANÇAIS.

Ronsard. — *Hymmes.* — *Églogues.* — *Odes,* III (édit. Becq de Fouquières).
Pascal. — *Pensées,* articles IV, V, VI, VII et VIII (édit. Havet).
Corneille. — *Pompée.*
Racine. — *Phèdre.*
Molière. — *Les Femmes savantes.*
Voltaire. — *Siècle de Louis XIV,* chap. XXXII et XXXIII.

Beaumarchais. — *Le Barbier de Séville* — *Le Mariage de Figaro.*

Mme de Staël. — *De la littérature : Discours préliminaire.*

Victor Hugo. — *Notre-Dame de Paris* : tome I, liv. III, chap. II : *Paris à vol d'oiseau.* — *Hernani.*

Alfred de Vigny. — *Préface de Chatterton.* — *Poèmes philosophiques : Les destinées; La maison du berger; La mort du Loup.*

Alfred de Musset. — *La Coupe et les Lèvres.* — *Première Lettre de Dupuis et Cotonet.*

H. de Balzac. — *Le médecin de campagne.*

Taine. — *Origines de la France contemporaine : L'ancien régime,* liv. III : *L'esprit et la doctrine.*

IV. — Auteurs allemands.

Voss. — *Luise.*

Gœthe. — *Faust* (*erster Theil*). — *Werther.*

Schiller. — *Wallenstein.*

H. von Kleist. — *Das Käthchen von Heilbronn.*

H. Heine. — *Die romantische Schule* (*zweiter Theil*).

Gotthelf. — *Uli der Knecht.*

G. Hauptmann. — *Einsame Menschen.*

V. — Auteurs anglais.

Chaucer. — *Prologue to the Canterbury Tales,* jusqu'au vers 414.

Shakespeare. — *Hamlet.*

Milton. — *Paradise Lost,* Book 1.

Dryden. — *The Medal.*

Shelley. — *A defence of Poetry.*

Macaulay. — *Essay on Milton.*

Thackeray. — *Vanity Fair.*

Cours et conférences. — Les conférences du 1er semestre de l'année scolaire 1903-1904 s'ouvriront le mardi 3 novembre ; les cours publics le lundi 30 novembre. Nous en publions ci-dessous le programme.

Philosophie : M. Paul Souriau, professeur. — *Le mardi, à 2 heures 1/4.* — Cours : Les philosophes français contemporains.

Le vendredi, à 2 heures 1/4. — Conférence : préparation à la licence, exercices pratiques.



Le samedi, à 2 heures 1/4. — Conférence : explication critique de textes français.

Langue et littérature grecques : M. Albert MARTIN, professeur. — *Le lundi, de 2 à 3 heures.* — Explication des auteurs du programme d'agrégation.

Le lundi, de 3 à 4 heures. — Cours fermé de paléographie et de critique verbale.

Le jeudi, de 11 à 12 heures. — Grammaire grecque et exercices pratiques.

Archéologie et philologie classiques : M. PERDRIZET, maître de conférences. — *Le mardi, à 4 heures.* — Cours public d'archéologie : *Études sur la religion grecque.*

Le mercredi, à 9 heures 1/2. — Conférence d'agrégation. Explication d'un auteur du programme.

Le jeudi, à 9 heures 1/2. — Conférence de licence. Explication d'Aristote, *Politique.*

Langue et littérature latines : M. THIAUCOURT, professeur. — *Le mercredi, à 2 heures.* — Littérature latine : Cicéron et les premiers apologistes chrétiens. Explication de l'*Octavius* de Minucius Félix. Correction de thèmes latins. (Licence.)

Le jeudi, à 2 heures. — Explication improvisée du *de Senectute.* Correction de thèmes latins. (Agrégation de grammaire.)

Le vendredi, à 9 heures 1/2. — Explication d'un auteur du programme d'agrégation de grammaire.

Histoire de la littérature latine : M. Albert COLLIGNON, professeur. — *Le lundi, à 10 heures 1/2.* — Explication de Quintilien, livre X. Correction de dissertations latines.

Le mercredi, à 10 heures 3/4. — Cours d'histoire de la littérature latine. L'épopée à Rome.

Le jeudi, à 10 heures. — Explication d'un auteur latin du programme de l'agrégation de grammaire. Correction de versions latines.

Langue et littérature françaises : M. Émile KRANTZ, professeur. — *Le mardi, à 2 heures 1/4.* — Explication des auteurs du programme de l'agrégation de grammaire.

Le mardi, à 3 heures 1/2. — Exercices de dissertation française. Leçons d'élèves. Exercices pratiques. (Agrégation de grammaire.)

Le jeudi, à 3 heures. — Explication des auteurs du programme de la Licence : Pascal, *Pensées;* articles IV, V, VI, VII, VIII. (Édition Havet.) — Corneille, *Pompée*; — Racine, *Phèdre.* — Exercices de dissertation française. Leçons d'élèves. (Licence.)

Le vendredi, à 3 heures 1/2. Cours de littérature française : La Comédie en France au XIXe siècle : Émile Augier. — Alexandre Dumas fils.

Langue et littérature du moyen âge : M. ÉTIENNE, docteur ès lettres, chargé de cours complémentaires. — *Le mardi, à 10 heures 1/4.* — Licence. Histoire de la conjugaison française.

Le jeudi, à 8 heures 1/2. — Agrégation. Textes français anciens du programme.

Langue et littérature françaises : M. R. HARMAND, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire. — *Le samedi, à 9 heures.* — Explication d'auteurs.

Grammaire des langues classiques : M. G. COUSIN, maître de conférences. — *Le mercredi, à 10 heures 3/4.* — Agrégation. Cours de grammaire.

Le vendredi, à 2 heures 1/4. — Licence. Explication d'auteurs du programme.

Le samedi, à 10 heures 3/4. — Métrique grecque et latine.

Langues et littératures étrangères : M. H. LICHTENBERGER, professeur. — *Le mercredi, à 4 heures.* — Cours public : Henri Heine.

Le jeudi, à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques.

Le vendredi, à 8 heures 1/4. — Grammaire historique de la langue allemande.

Philologie allemande. — M. C. BAHON, maître de conférences. — *Le lundi, à 8 heures 1/2.* — Exercices pratiques et explication des auteurs de l'agrégation.

Le jeudi, à 2 heures. — Gœthe en Italie.

Le vendredi, à 10 heures 3/4. — Le théâtre de Schiller. (Licence.)

Exercices pratiques d'allemand. — M. H. HAAG, lecteur. — *Le lundi, à 9 heures 1/2.* — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le mercredi, à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Licence.)

Le mercredi, à 2 heures 1/2. — Cours public en allemand. — Munich, son rôle dans l'art et la littérature de l'Allemagne.

Le jeudi, à 9 heures 3/4. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Conférences d'anglais et de littératures modernes comparées : M. HUCHON, maître de conférences. — *Le jeudi, à 10 heures 3/4.* — Traductions, dissertations et leçons.

Le jeudi, à 4 heures. — Conférences de littérature anglaise : Le Roman au XVIIIe siècle.

Le vendredi, à 9 heures 3/4. — Explication d'un auteur anglais pour la licence et l'agrégation d'allemand.

Histoire ancienne : M. Ch. DIEHL, professeur. — M. LAURENT, maître de conférences, chargé du cours. — *Le mercredi, à 3 heures 1/4.* — Cours d'histoire ancienne.

Le jeudi, à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques.

Le vendredi, à 9 heures. — Épigraphie latine.

Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France : M. PFISTER, professeur. — M. Robert PARISOT, docteur ès lettres, chargé du cours. — *Le mercredi, à 9 heures 1/2.* — Questions d'histoire du moyen âge. (Agrégation et Licence.)

Le jeudi, à 3 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le samedi, à 4 heures. — Cours public. — Le règne de Lothaire II.

Histoire moderne : M. G. PARISET, professeur. — *Le lundi, à 4 heures.* — Cours public. — La France et l'Europe de 1805 à 1815.

Le mardi, à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Licence et Agrégation.) Éléments de bibliographie générale historique.

Le jeudi, à 2 heures. — Questions d'histoire moderne et contemporaine.

Géographie : M. AUERBACH, professeur. — *Le jeudi, à 8 heures 1/2 du soir.* — Cours public. — Madagascar.

Le vendredi, à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques.

Le samedi, à 10 heures 3/4. — Géographie générale.

Le samedi, à 2 heures 1/4. — Problèmes d'anthropogéographie.

Géographie physique : M. J. THOULET, professeur à la Faculté des sciences. — *Le vendredi, à 5 heures.* — Cours public. La Mer.

LICENCE ÈS LETTRES. — Les épreuves pour la licence ès lettres ont com-



mencé le mardi, 30 juin, et se sont terminées le samedi 4 juillet. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

1° Épreuves communes.

Dissertation française.

A. Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon et les *Mémoires d'outre-tombe*, du vicomte de Chateaubriand. Rapprochements, parallèle et comparaison.

B. Vous ferez l'application à la *Critique littéraire,* à la *Critique philosophique* ou à la *Critique historique,* à votre choix, de cette opinion de Renan sur la critique en général (*Article sur Lamennais.*) : « Le premier principe de la critique est qu'une doctrine ne captive des adhérents que par ce qu'elle a de légitime ; on se fait injure à soi-même en admettant qu'on a pu croire et aimer ce qui n'avait rien de vrai ni d'aimable. »

C. Alfred de Musset, critique. — Déterminez les goûts, les doctrines littéraires et esthétiques du poète et la position personnelle qu'il a prise dans la querelle des classiques et des romantiques, en vous servant surtout des textes inscrits au programme, à savoir : *La Coupe et les lèvres* (août 1832) et *les Lettres de Dupuis et Cotonet* (septembre 1836).

Dissertation latine.

A. Præclaram illam nascentis humanæ societatis historiam a Lucretio in quinto poematis libro delineatam breviter narrabitis ac perpendetis.

B. Qualis sit juris vel justitiæ, qualis benevolentiæ vel caritatis natura, et quales sint utrique officiorum generi fines describendi, ad M. Tullium ejusque primum *de Officiis* librum respicientes, inquiretis.

C. In omni arte infirmam esse artem vel optime institutam, nisi multus accedat usus, demonstrabitis.

Ou : *Thème latin.* — Michelet, *Histoire romaine.* Livre III, chap. 3, *depuis :* « Sylla semblait avoir suffisamment prouvé son prodigieux mépris de l'humanité..... » *jusqu'à :* « Il fut loué à la tribune aux harangues, et de là enseveli au Champ de Mars, où personne n'avait été enterré depuis les rois. »

2° Épreuves spéciales.

1° **Lettres.** — a) *Thème grec.* — Fustel de Coulanges, *La cité antique, depuis :* « L'État, dans l'ancienne Grèce, n'avait pas seulement, comme

dans nos sociétés modernes, un droit de justice à l'égard des citoyens..... » *jusqu'à :* « Or l'ostracisme n'était pas un châtiment ; c'était une précaution que la cité prenait contre un citoyen qu'elle soupçonnait de pouvoir la gêner un jour. »

b) Matières à option. — *Histoire de la littérature française.* — A. Évolution du théâtre classique au XVIIIe siècle. Les innovations dans la tragédie et dans la comédie. Les théories et les principales œuvres.

B. Le Lyrisme classique. Sources et modèles. Conception et lois du genre. Les principaux représentants.

C. Esquisse d'une histoire sommaire du Réalisme littéraire depuis la Renaissance jusqu'à l'avénement du Naturalisme.

Ou : *Histoire de la littérature latine.* — A. Dans quelle mesure les Romains ont-ils cultivé l'histoire littéraire ? Quelles sont les œuvres qui, en totalité ou partiellement, se rattachent à ce genre, et quelle en est la valeur ?

B. Quels rapports peut-on trouver, soit pour la nature des sujets traités, soit pour l'inspiration générale, entre l'*Enéide* de Virgile, le IVe livre des *Elégies* de Properce, les *Fastes* et les derniers livres des *Métamorphoses* d'Ovide ?

C. Faire connaître brièvement et caractériser les écrivains latins d'origine africaine au IIe et au IIIe siècles après J.-C.

2° Philosophie. — a) *Philosophie dogmatique* — A. Apprécier la doctrine d'Herbert Spencer d'après laquelle la grâce consisterait essentiellement dans l'économie d'effort.

B. Analyse du sentiment du sublime.

C. Exposer et discuter cette définition de Kant. « La beauté est la forme de la finalité en tant qu'elle est conçue sans représentation de fin. »

b) *Histoire de la philosophie.* — A. Le matérialisme en France au dix-huitième siècle.

B. Part contributive de Bacon au développement de la science moderne.

C. Victor Cousin. Son influence sur le mouvement des idées philosophiques en France.

3° Histoire. — a) *Histoire ancienne.* — A. La civilisation mycénienne.

B. Le sénat athénien.

C. Histoire intérieure de Rome depuis les Gracques (inclus) jusqu'à la mort de César.

b) *Histoire moderne.* — A. La question d'Orient au XVIIIe siècle.

B. Relations de la France et de l'Angleterre de 1802 à 1815.

C. Les partis et le gouvernement en Angleterre sous le règne de Victoria.

4° **Allemand.** — a) *Dissertation allemande.* — A. — H. V. Kleist nennt sein Käthchen von Heilbronn « die Kehrseite der Penthesilea, ihren anderen Pol, ein Wesen, das ebenso mächtig ist durch Hingebung, als jene durch Handeln? » Wie lässt sich diese Aussage rechtfertigen ?

B. Heines Urtheil über die Romantik.

C. Hat man das Recht im Werther nur « den heldenmuthigen Kämpfer für die Poesie des Idealismus, den tragischen Blutzeuge für die unaufgebaren Rechte des Herzens » zu sehen?

b) *Thème allemand.* — Prévost Paradol, *Les moralistes français, depuis :* « La Bruyère sentait mieux que personne, et exprimait souvent dans les termes les plus heureux... », *jusqu'à :* « Il se gardait de son mieux de toute humiliation, il évitait avec soin tout abaissement inutile, et se résignait à une dépendance nécessaire. »

Et *Version allemande.* — Gustav Freitag, *Bilder aus der deutschen Vergangenheit, depuis :* « Es war eine Heerde armer Sünder, die ihren letzten Gang angetreten hatten, und waren wandelnde Leichen..... », *jusqu'à :* « Alle waren durch Hunger und Frost und unsägliches Elend zu Schreckengestalten geworden. »

5° **Anglais.** — a) *Dissertation anglaise.* — A. Shakespeare's tragic heroines.

B. The poetry of Shelley and of Byron contrasted.

C. Naturalism and Romanticism in English poetry (1720-1786).

b) *Thème anglais.* — P. Bourget, *Études et portraits,* II, p. 179, *depuis :* « Dans ces rues d'Oxford, toutes bordées de constructions gothiques, des étudiants passent, reconnaissables à leur âge d'abord, puis à leur costume..... », *jusqu'à :* « .....Ils fument la courte pipe en racine de bruyère, et c'est le seul détail qui atteste que voilà le quartier latin de l'Angleterre. »

Et *Version anglaise.* — Ch. Lamb, *Last Essays of Elia : A poor relation, depuis :* « He is known by his knock. Your heart telleth you " That is Mr..... » *jusqu'à :* « And when he goeth away, you dismiss his chair into a corner as precipitately as possible, and feel fairly rid of two nuisances. »

27 candidats étaient inscrits, dont 2 déjà admissibles. Ces candidats se décomposent ainsi : 11 pour la licence de *lettres,* 4 pour la licence de *philosophie,* 3 pour la licence d'*histoire,* 2 pour la licence d'*allemand,* 1 pour la licence d'*anglais,* 6 pour les épreuves spéciales d'*allemand.* 9 candidats ont été éliminés à la suite des épreuves écrites (dont 2 pour les épreuves spéciales d'allemand), 2 ajournés à la suite des épreuves orales (épreuves spéciales d'allemand), 16 candidats ont été admis au grade. Ce sont, par ordre de mérite, avec la mention *assez-bien :* MM. Schneyder, *lettres;* Wirbel, *histoire;* Blum, *allemand;* Méline, *philosophie;* avec la note *passable :* MM. Montpellier, Capron, Bouché, Houssard, Faure, Malandrin, *lettres;* Parisot, Laurain, *philosophie;* Simon, *histoire;* Clerc, *allemand;* Durin, épreuves spéciales, *allemand;* Knecht, *anglais.*

BACCALAURÉAT. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres le jeudi 9 juillet. Les candidats ont composé en une série unique, ceux de Meurthe-et-Moselle à Nancy (galeries Poirel), ceux de la Meuse à Bar-le-Duc, ceux des Vosges à Épinal. Les sujets suivants ont été proposés :

Baccalauréat classique et moderne : 2e *partie.*

1° DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

A. Avec quelles précautions et dans quelle mesure le psychologue a-t-il le droit de tirer des observations qu'il a pu faire sur *lui-même* des lois générales ?

Appuyez votre discussion plus particulièrement sur le cas de Montaigne et sur celui de Descartes.

B. Comment distinguons-nous notre corps des corps étrangers?

C. Appréciez cette thèse de Leibniz : « Il reste toujours quelque chose dans notre esprit de toutes nos pensées passées et aucune n'en saurait jamais être effacée entièrement. »

Quelle en serait la conséquence au point de vue de l'évolution et du changement des goûts, des opinions, des croyances, etc. ?

2° Composition de sciences.

Sciences physiques. — A. Décomposition et recomposition de la lumière.

B. Loi de Mariotte.

C. Définition de la chaleur spécifique ; principe de sa détermination par la méthode des mélanges.

Ou *Sciences mathématiques.* — A. Exposer la théorie de l'extraction de la racine carrée d'un nombre entier à une unité près. Énoncer la règle pratique. Appliquer à l'extraction de la racine carrée à une unité près du nombre 501 300.

B. Cas de similitude des triangles.

C. Connaissant la mesure de l'aire latérale du tronc de cône, déterminer la mesure de la surface engendrée par une ligne brisée régulière tournant autour d'un axe situé dans son plan, passant par son centre et ne la coupant pas.

Baccalauréat classique (*1re partie*).

1° Composition française.

A. Expliquer pour quelles raisons les Romains ont considéré l'*Énéide* de Virgile comme leur poème national.

B. Pourquoi le sentiment de la nature, sauf de rares exceptions que vous aurez à indiquer, ne se rencontre-t-il pas dans la société et chez les écrivains du xviie siècle? A quelle époque et sous quelles influences a-t-il pénétré dans notre littérature ?

C. Lettre du cardinal de Richelieu à Boisrobert pour lui expliquer le projet qu'il a formé de fonder l'Académie française.

2° Version latine.

Le Nombre oratoire

Aristoteles versum in oratione vetat esse, numerum jubet. Ejus auditor Theodectes, politus scriptor, atque artifex, hoc idem et sentit et præcipit ; Theophrastus vero iisdem de rebus etiam accuratius. In versu quidem theatra tota exclamant, si fit una syllaba aut brevior, aut longior. Nec vero

multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet; nec illud quod offendit, aut cur, aut in quo offendat intelligit; et tamen omnium longitudinum et brevitatum in sonis judicium ipsa natura in auribus nostris collocavit.

Qui Isocratem maxime mirantur, hoc in eo summis laudibus ferunt, quod verbis solutis numeros primus adjunxerit. Cum enim videret oratores cum severitate audiri, poetas autem cum voluptate, tum dicitur numeros secutus, quibus etiam in oratione uteremur, cum jucunditatis causa, tum ut varietas occurreret satietati. Neminem vero in eo genere scientius versatum Isocrate confitendum est; sed princeps inveniendi fuit Thrasymachus, cujus omnia nimis etiam exstant structa numerose. Namque alia, quæ sua sponte, etiamsi id non agas, cadunt plerumque numerose, Gorgias primus invenit; sed iis est usus intemperantius.

Horum uterque Isocratem ætate præcurrit, ut eos ille moderatione non inventione vicerit. Est enim ut in faciendis verbis tranquillior, sic in ipsis numeris sedatior. Gorgias autem avidior est generis ejus, et his festivitatibus (sic enim ipse censet) insolentius abutitur; quas Isocrates, cum tamen audivisset in Thessalia adolescens senem jam Gorgiam, moderatius temperavit. Quin etiam se ipse tantum quantum ætate procedebat, prope enim centum confecit annos, relaxabat a nimia necessitate numerorum, quod declarat in eo libro, quem ad Philippum Macedonem scripsit, cum jam admodum esset senex; in quo dicit sese minus jam servire numeris quam solitus esset. Ita non modo superiores sed etiam se ipse correxit.

Cicéron (*Orator*, 51-52).

Baccalauréat moderne (*1re partie*).

1° Composition française.

A. Vous supposerez qu'un ami commun de Molière et de Boileau se trouvait à la représentation du *Malade imaginaire* au cours de laquelle le grand comédien fut pris d'une indisposition subite qui amena sa mort peu après.

Cet ami écrit à Boileau pour lui apprendre cette fin tragique, lui raconter le cruel événement avec tous les détails et lui exprimer les impressions du public et les siennes propres.

Vous ferez cette lettre.

B. La Fontaine n'aimait pas les enfants; ce n'est pas pour eux qu'il a écrit ses Fables. Et pourtant les Enfants aiment La Fontaine qu'on leur fait connaître de bonne heure. Les Fables sont le livre favori des petits Écoliers qui les apprennent et les récitent avec plaisir et profit.

Expliquez cela : Cherchez des raisons dans vos impressions et vos souvenirs personnels, et donnez-les.



C. Rapprochez une *tragédie* de Racine d'un *drame en vers* de Victor Hugo, à votre choix.

Montrez-en les caractères distinctifs; — les ressemblances; — les différences.

2° Langues vivantes.

Thème allemand ou anglais.

Berlin. — Berlin est une grande ville, dont les rues sont très larges, parfaitement bien alignées, les maisons belles, et l'ensemble régulier : mais comme il n'y a pas longtemps qu'elle est rebâtie, on n'y voit rien qui retrace les temps antérieurs. Aucun monument gothique ne subsiste au milieu des habitations modernes, et ce pays nouvellement formé n'est gêné par l'ancien en aucune manière. Que peut-il y avoir de mieux, dira-t-on....., que de n'être pas embarrassé par des ruines? Je sens que j'aimerais en Amérique les nouvelles villes et les nouvelles lois : la nature et la liberté y parlent assez à l'âme pour qu'on n'y ait pas besoin de souvenirs; mais sur notre vieille terre il faut du passé. Berlin, cette ville toute moderne, quelque belle qu'elle soit, ne fait pas une impression assez sérieuse.

Version anglaise.

Violeting. — Now a few yards farther, and I reach the bank. Ah! I smell them already — their exquisite perfume steams and lingers in this moist heavy air. Through this little gate, and along the green south bank of this green wheat-field, and they burst upon me, the lovely violets, in tenfold loveliness. The ground is covered with them, white and purple, enamelling the short, dewy grass, looking but the more vividly coloured under the dull, leaden sky. There they lie by hundreds, by thousands. In former years I have been used to watch them from the small green bud, till one or two stole into bloom. They never came on me before in such a sudden and luxuriant glory of simple beauty. And there, just by the old mossy root, is a superb tuft of primroses, with a yellow butterfly hovering over them, like a flower floating on the air. What happiness to sit on the grass, and fill my basket with the blossoms!

Version allemande.

Die Linden. — Wirklich, ich kenne keinen imposanteren Anblick, als, vor der Brücke stehend, nach den Linden hinauf zu sehen. Rechts das hohe prächtige Zeughaus, das neue Wachthaus, die Universität und Akademie.

Links das königliche Palais, das Opernhaus, die Bibliothek u. s. w. Hier drängt sich Prachtgebäude an Prachtgebäude. Ueberall verzierende Statuen.... Hier stehen wir auf dem Schlossplatz, dem breitesten und grössten Platze in Berlin. Das königliche Palais ist das schlichteste und unbedeutendste von allen diesen Gebäuden. Unser König wohnt hier, einfach und bürgerlich. Hut ab! Da fährt der König selbst vorbei... Er sitzt in einem schlechten Wagen mit zwei ordinären Pferden. Das Haupt bedeckt eine gewöhnliche Offiziersmütze und die Gleider umhüllt ein grosser Regenmantel. Aber das Auge des Eingeweihten sieht den Purpur unter diesem Mantel und das Diadem unter dieser Mütze.

Nous publions ci-dessous la statistique de l'examen :

PROPORTION POUR 100 DES ADMIS AU GRADE.	BACCALAURÉAT.	NOMBRE des candidats.			RÉSULTATS des examens.			MENTIONS.				
		Inscrits.	Défaillants.	Présents à l'examen.	Éliminés après l'épreuve écrite.	Ajournés après l'épreuve orale.	Admis au grade.	Très bien.	Bien.	Assez bien.	Passablement.	Total.
45,62	Classique (1re partie).	268	»	263	98	45	120	2	3	24	91	120
34,70	Moderne (1re partie)	170	»	170	96	15	59	»	3	18	38	59
54,07	Classique (2e partie), lettres-philosophie.	135	»	135	42	20	73	»	8	22	48	73
60,00	Moderne (2e partie), lettres-philosophie.	20	»	20	5	3	12	»	1	7	4	12
	TOTAUX	588	»	588	241	83	264	2	10	71	181	264

Les deux candidats reçus au baccalauréat classique (1re partie) avec la mention *très bien* sont : MM. Fairise, élève du Collège d'Épinal; Perrin, élève du Lycée de Nancy.

Le Gérant,
Chr. Pfister.



TABLE DES MATIÈRES

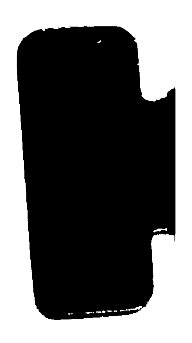
ARTICLES DE FOND

SOUTENANCE DE THÈSES DE DOCTORAT ÈS LETTRES

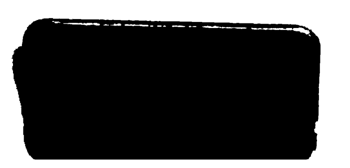
BIBLIOGRAPHIE

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

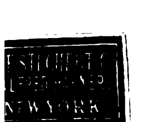
Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.



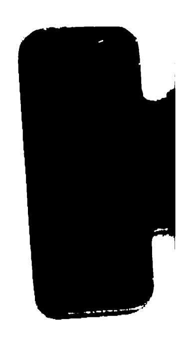

STECHERT
HAFNER
YORK






NEW YORK










ALFRED
NEW Y

